

Revue bourguignonne

Université de Dijon







REVUE BOURGUIGNONNE
PUBLIÉE PAR
L'UNIVERSITÉ DE DIJON
1908. — TOME XVIII. — Nos 1-2

LA GRAMMAIRE LATINE

SELON LES

GRAMMAIRIENS LATINS

DU IVe ET DU Ve SIÈCLE

PAR

Ch. LAMBERT



LIBRAIRES DÉPOSITAIRES DE LA REVUE

DIJON

DAMIDOT FRÈRES, rue des Forges
NOURRY, place St-Etienne
FÉLIX REY, rue de la Liberté, 26
VENOT, place d'Armes

PARIS

H. CHAMPION, librairie spéciale pour l'histoire de la France
et de ses anciennes provinces, 3, quai Malaquais.
A. ROUSSEAU, rue Soufflot, 14

1908

AVANT-PROPOS

Les grammairiens latins ont déjà été étudiés sous beaucoup de points de vue. On a établi, autant qu'il était possible, leur dépendance réciproque, on a essayé de dégager le principe plus ou moins philosophique de leur conception grammaticale, on a scruté leurs doctrines sur l'accent, on a même été jusqu'à rechercher l'origine de leur terminologie. D'autres érudits ont exploité leurs ouvrages comme une riche mine, pour en extraire des renseignements sur certains auteurs dont les œuvres sont maintenant disparues ou nous sont parvenues mutilées, ou bien pour se documenter sur le latin anté-classique ou plus encore peut-être pour y trouver des données positives et précises sur le latin vulgaire, base de l'étude des langues romanes. Mais il semble qu'on ait jusqu'à présent négligé de montrer simplement quelle fut leur discipline scolaire, ce qu'ils enseignèrent au juste et d'après quelle méthode ils l'enseignaient.

Rien n'est plus certain qu'ils ont reçu des Grecs leurs principes généraux de grammaire et que, disciples trop fidèles, ils n'ont pour ainsi dire rien innové à cet égard. Mais c'est à la langue grecque que les Grecs appliquaient leur philosophie, ou, si l'on préfère, leur logique grammaticale. Les Latins, eux, portèrent les instruments forgés par la pensée grecque sur le terrain vierge de la langue latine. Il peut donc être intéressant de constater comment, avec ces idées générales et directrices, ces définitions, ces classifications empruntées aux Grecs, ils ont accompli la tâche difficile de l'étude systématique du latin.

Car, malgré l'identité, si j'ose dire, du matériel, le champ cultivé étant différent, le produit de leur travail n'a pas été et n'a pas pu être dépourvu d'originalité. Autrement dit, Grecs par leur outillage, les grammairiens latins ont obtenu, par la force même des choses, un cru purement latin. Et, en fait, ils ont créé de toutes pièces la grammaire latine, qui n'est pas la grammaire grecque.

Ce résultat de plusieurs siècles d'efforts, faits par des esprits éclairés ou tout au moins consciencieux et parfois très sagaces, il n'est sans doute pas inutile de l'exposer en quelques pages. D'autant plus qu'il est loin d'être resté infécond et sans répercussion sur les âges suivants. Traversant tout le moyen-âge sans subir d'autre modification que ce que la minutieuse analyse et la logique subtile de la scholastique lui a apporté, la grammaire du vieux Donat est venue imprimer sa marque jusque sur les rudiments de Lhomond. Et de notre temps la méthode de Lhomond ne s'est pas complètement évanouie : on pourrait citer telle grammaire latine à l'usage des jeunes Français qui se réclame encore du nom de Lhomond.

Puisque la source de l'enseignement du latin pendant de longs siècles a été la doctrine grammaticale des vieux auteurs, nous pourrions avoir quelque plaisir à explorer cette source et à nous rendre compte de l'abondance et de la nature de ses eaux. Telle est la cause de l'exposé qui va suivre sur l'enseignement grammatical des anciens, ou, en d'autres termes, sur la grammaire latine selon les grammairiens latins. Il ne s'agira pas de collectionner les archaïsmes qu'ils ont notés ni les bribes de latin vulgaire qu'ils ont introduites dans leurs grammaires, ce travail a été fait et bien fait. Il ne faudra pas non plus se perdre dans le détail de leurs discussions sur certaines questions controversées d'orthographe, d'étymologie, de déclinaison ou de conjugaison : les arbres nous empêcheraient de voir la forêt. Mieux vaut une vue d'ensemble jetée sur les matières de leur enseignement, sur leur façon d'envisager les problèmes grammaticaux, de les résoudre et de les

exposer à leurs élèves. Mieux vaut encore — pour le but proposé ici — les regarder uniquement comme des professeurs et les voir pour ainsi dire à l'œuvre dans leurs classes.

Le plus ancien en date des grammairiens latins, Varron, a été un érudit prodigieusement informé, mais il ne professa jamais. Même si nous possédions tous ses livres où il traitait de l'étymologie, de la déclinaison, de la conjugaison et de la syntaxe, nous n'aurions pas l'œuvre d'un professeur et nous ne saurions pas comment à son époque on enseignait aux enfants la langue latine. Et d'ailleurs nous ne connaissons son *De lingua latina* que d'une manière quasi fragmentaire, et il nous révèle en lui un savant et non un pédagogue.

Les successeurs immédiats de Varron ne nous sont connus que de nom.

Au début de son Institution Oratoire, Quintilien a tracé il est vrai tout un plan de grammaire latine, plan qui se trouve presque en entier suivi par les auteurs postérieurs. Mais il n'a traité avec quelques détails que les questions délicates, controversées ou subtiles, laissant le reste aux professeurs à qui il montrait la voie. Nous le citerons plus d'une fois.

Les Palémon, les Probus, les Cominianus, les Plinius Secundus et autres ne subsistent plus que dans les extraits de leurs œuvres, que leurs successeurs ont admis dans leurs propres écrits.

Nous avons encore les ouvrages de Terentianus Maurus, de Terentius Scaurus, de Velius Longus et de Caper, qui vivaient au premier et au second siècle de l'ère chrétienne. Malheureusement ils ne se sont occupés que de questions de prononciation, d'orthographe, de sens de mots, d'étymologie ou de métrique. Ce ne sont pas à proprement parler des grammairiens, et ils ne peuvent nous servir que pour certaines parties assez restreintes de notre étude.

Pour trouver de vrais grammairiens, c'est-à-dire des

professeurs qui ont consigné par écrit leur enseignement d'une façon méthodique, il nous faut descendre jusqu'au quatrième siècle, où Charisius et Diomède, et surtout Donat, ont établi pour des siècles leur autorité et leur doctrine. Non moins grand qu'eux fut Priscien, dont la vie chevauche le cinquième et le sixième siècle.

Il suffit de lire quelques pages de ces auteurs pour voir que, loin de révolutionner la grammaire, ils se sont contentés, à peu près, de suivre la tradition antérieure. Mais, en somme, ce n'est que par eux que nous pouvons nous rendre un compte exact de l'enseignement grammatical dans son ensemble comme dans ses détails.

D'autre part, tous ceux qui sont venus après eux les ont ou copiés ou assez servilement commentés. Jusque dans les débuts du moyen-âge, la grammaire de Donat surtout, telle qu'elle était, régenta les écoliers.

Pour toutes ces raisons, le travail présent a pris le titre de : *La Grammaire latine selon les grammairiens latins du IVe et du Ve siecle.*

La collection de ces grammairiens latins, y compris leurs commentateurs, est renfermée dans les sept magnifiques volumes dus à l'inlassable patience de Keil et de ses collaborateurs[1]. Le huitième volume ou *Supplementum*, composé par Hagen, après la mort de Keil, ne contient que des ouvrages ou fragments d'ouvrages tardifs, datant du VIIIe siècle environ; comme leur intérêt réside surtout en ce qu'ils montrent la persistance des doctrines plus anciennes, ils nous seront de peu d'utilité.

On trouverait encore de nombreux échos de l'enseignement grammatical dans les commentateurs des écrivains classiques, surtout dans Servius, comme aussi dans les précieux traités linguistiques d'Isidore de Séville. Mais l'enseignement même de Servius est condensé dans son

1. Pour les renvois à Priscien, on indiquera le volume et la page des *Grammatici latini* de Keil, puisqu'il en sera de même pour les autres grammairiens.

Commentaire de Donat[1], et Isidore n'a pas, à proprement parler, composé de grammaire.

Avant d'entrer dans le corps du sujet à traiter présentement, il est opportun de faire un peu connaissance avec les principaux des grammairiens dont on résumera la doctrine.

Le premier en date serait peut-être Sacerdos, qui aurait vécu au temps de Dioclétien. Le livre initial de l'*Ars grammatica*, que nous avons sous son nom, est un bref compendium destiné, selon toute apparence, aux enfants; le second livre reproduit les Catholica de Probus.

Charisius a visé un but plus élevé que Sacerdos il s'est proposé, dit-il dans sa préface, de perfectionner son fils dans la connaissance du latin. C'est pourquoi il a cru sage de coudre, pour ainsi dire, bout à bout les doctrines de plusieurs de ses devanciers, d'où son *Ars Grammatica* a pris un certain air de compilation indigeste. C'est lui qui, avec Priscien, nous documente le plus abondamment sur les mots curieux ou rares employés par ceux qu'ils appellent les anciens, *antiqui*, *veteres*, *antiquissimi*, c'est-à-dire par les écrivains aussi bien de l'époque plautinienne que du temps des premiers empereurs.

Presque aussi savant que lui, et, d'ailleurs, s'inspirant des mêmes devanciers, mais plus coordonné et moins farci de théories diverses, est Diomède. Son *Ars Grammatica*, divisée en trois livres, s'adresse, de son propre aveu[2], aux trois âges des élèves : aux débutants, aux moyens et aux avancés.

Il a été dit plus haut que nous n'avons plus rien de l'antique Probus. C'est qu'en effet les *Catholica Probi* paraissent n'être qu'un résumé plus récent et remanié d'un de ses ouvrages[3]. L'*Appendix Probi* et les *De No-*

1. Keil IV, 405-448.
2. Diomède, I, 299.
3. Les *catholica* avaient pour but de fixer l'usage régulier. Ainsi ceux de Probus, à la page 8 (Keil, vol IV), rejettent les féminins *fidicina* et *tibicina*, malgré l'autorité de Térence. En dépit aussi de Lucrèce, ils condamnent *sanguen* et imposent *sanguis*, etc.

mine Excerpta que les manuscrits lui attribuent, sont certainement d'une époque tardive. Quant à l'*Institutio artium*, placée sous son nom, elle est sortie du cerveau d'un pédant quelconque, ignorant, verbeux, prétentieux et, qui plus est, insolent à l'égard de ses confrères.

Dosithée mériterait d'être placé, pour la date, dans les premiers rangs, si l'on pouvait croire que le texte que nous avons de son *Ars Grammatica* est bien de lui. Telle que nous la possédons, elle passe tout à fait au second plan.

L'illustre Donat tint école vers la fin du quatrième siècle. Si, comme Charisius et Diomède, il a fort peu d'originalité pour les idées, du moins son exposé a un caractère bien spécial. Ceux-là s'attardent souvent à noter la tradition des anciens ; Donat est avant tout doctrinaire. Il définit, divise, produit un exemple ou deux, toujours très brefs, mais de citations, à peine quelques-unes, courtes, tirées de Virgile. Et le tout sous la forme la plus condensée possible, comme si, dit un de ses commentateurs, il n'avait voulu donner qu'une matière à développement [1]. Sa grammaire est divisée en deux parties : la première *(Ars Minor)* destinée aux enfants qui commencent à étudier le latin, la seconde *(Ars major)* aux élèves sortis des rudiments [2].

Ses commentateurs, Servius, Sergius, Clédonius, le filandreux et bonhomme Pompée, etc., qui parlaient aussi à des élèves, ont suivi pas à pas le plan qu'il avait adopté.

Phocas, que Keil place au cinquième siècle, a cherché, dans son abrégé écrit pour les jeunes gens, à éviter le double écueil de la sécheresse et de la prolixité. Il se distingue assez peu de ses devanciers.

L'érudit Priscien, au contraire, a droit non seulement à

1. Pompée, V, 281, 17.

2. Voir Pompée, V, 98 ; Julianus, V, 320. — L'*Ars Minor* de Donat procède par demandes et réponses ; l'*Ars Major* est un exposé continu fait par le maître seul.

une mention spéciale, mais à une place tout à fait à part. Il est franchement traditionaliste. Professeur de latin à Constantinople et versé dans la littérature grecque autant peut-être que dans la latine, il a toute la subtilité byzantine dans ses discussions, où il lui arrive parfois de s'égarer. Mais, à l'encontre de la plupart des autres grammairiens, il sait concilier la théorie avec les faits, et il accumule, dans ses nombreuses pages pleines de redites, des quantités énormes de citations. En outre il a voulu être original à sa façon. Tandis que ses confrères n'ont reçu les doctrines de Grecs que par la filière des écrits grammaticaux antérieurs, lui est allé chercher directement son inspiration et sa direction dans Apollonius Dyscole et dans Hérodien. Aussi de même que ces deux Grecs, dit-il [1], ont renouvelé la grammaire grecque, de même il prétend faire la grammaire latine. Et tout son livre XVII sur la construction est à lire en le comparant et l'illustrant avec le traité d'Apollonius sur les pronoms. Mais précisément à cause de leur caractère tout spécial, ses théories grammaticales paraissent n'avoir pas été comprises ou tout au moins adoptées par ceux qui vinrent après lui; même son élève Eutychès abandonna sa doctrine. Il constitue donc à lui seul, dans la foule des grammairiens latins, une catégorie séparée, et il mériterait un travail particulier. Naturellement son gros ouvrage d'érudition et de discussion ne devait pas avoir pour lecteurs les enfants qui n'y auraient vu goutte. Pour l'enseignement des petits, il ne dédaigna pas de composer l'*Institutio de nomine et pronomine et verbo*.

Car aux enfants on n'enseignait que l'essentiel : quelques définitions faciles, puis les déclinaisons et les conjugaisons régulières, sans les noyer dans les exceptions et les anomalies; sans doute la fréquentation des textes les préparait au cours supérieur.

1. Priscien, II, 1.

La matière proposée à leurs aînés était beaucoup plus vaste et plus chargée. Pour eux, la grammaire proprement dite ne formait qu'une faible partie des études grammaticales; on y joignait la métrique, l'étude du sens des mots, les curiosités de la langue des anciens, l'orthographe, l'étymologie et surtout la lecture méthodique et le commentaire des auteurs.

Il serait impossible, sans se perdre dans des développements interminables, de passer ici en revue toutes les branches de cet enseignement compliqué. On a jugé préférable de s'en tenir à la grammaire telle que nous la concevons.

En gros, elle comporte l'étude des lettres, les huit parties du discours, enfin les vices et les qualités du langage et du style. La syntaxe n'occupe nulle part de chapitre spécial, sauf, bien entendu, dans Priscien, qui a imité ses modèles grecs, mais qui à la fin semble avoir renoncé à voir complètement clair dans les mystères du subjonctif latin.

CHAPITRE PREMIER

GÉNÉRALITÉS. LETTRES ET SYLLABES

LA LATINITÉ

« La latinité, nous dit Diomède [1], est le latin parlé correctement à la manière des Romains. »

« A la longue le latin s'était écarté de la règle naturelle ; mais l'art et l'ingéniosité des grammairiens ont réprimé cette licence et l'ont ramenée à la saine raison [2]. » Ils se sont donc établis les conservateurs de la bonne latinité. Avec Varron, ils l'ont fait reposer sur une quadruple base : la nature, l'analogie, la coutume et l'autorité [3].

La nature est l'essence immuable de la langue ; c'est elle qui fait que le latin est ce qu'il est. Ecrire *relligio* avec deux *l*, c'est commettre un barbarisme, parler comme un barbare, car c'est violer la nature du mot *religio* qui exige un seul *l*, car, au dire de Plinius Secundus [4], le barbarisme est une violence faite à la nature. Cette doctrine de l'immutabilité, placée au début de la grammaire antique, rejette le principe de l'évolution qui sert de fondement à la linguistique contemporaine.

1. Diomède, I, 439 : « Latinitas est incorrupte loquendi observatio secundum Romanam linguam. »
2. Charisius, I, 50.
3. Voir Charisius, I, 50 ; Diomède, I, 439 ; Servius, IV, 435 ; Pompée, V 232 : Maximus Victorinus, VI, 189. etc
4. Cité par Servius, IV, 444.

Sous le nom d'analogie ou proportion on entendait la conformité aux règles établies par les grammairiens. Ceux-ci, en effet, s'en rapportant à l'expérience, avaient déterminé les différents types sur lesquels se modèlent tous les mots latins soumis à l'analogie. Par exemple « il est de règle que les noms qui font leur génitif en *us* aient leur datif en *ui*; donc, puisque nous disons *hujus senatus*, l'analogie nous oblige à dire *huic senatui* [1] ». De semblable manière [2], Lucrèce, en écrivant le nominatif singulier *animale*, a obéi à l'analogie ; en effet la règle — ou la raison, ce qui est tout un pour nos grammairiens, — ordonne que le nominatif pluriel ait au maximum une syllabe de plus que le nominatif singulier, et par conséquent au pluriel *animalia* on doit faire correspondre le singulier *animale*. Au contraire, la forme courante *animal* viole l'analogie. Pompée et Servius [3] énumèrent soigneusement les huit conditions requises pour que deux mots soient « semblables » et suivent les mêmes règles ; mais dans la pratique les grammairiens ne s'en sont pas fort souciés.

A l'analogie s'oppose l'anomalie. Probus déclare anomaux le génitif pluriel *horum jugerum* et le génitif singulier *hujus Jovis*, en regard de l'ablatif singulier *ab hoc jugero* et du nominatif *hic Jupiter*. Restant indéclinable, *nefas* est taxé par lui d'anomalie, puisque les noms se déclinent [4].

L'analogie est contrariée aussi par l'euphonie qui parfois l'emporte sur elle [5]. Ainsi l'euphonie fait écrire *nutrix*, alors que l'analogie réclame *nutritrix*.

1. Consentius, V, 363.
2. Charisius, I, 117.
3. Pompée, V, 197 ; Servius, IV, 435. — Pompée attribue cette théorie à César.
Pour Varron (*L. L.*, liv. VIII et suiv.) l'analogie dans un mot est la conformité de sa déclinaison ou de sa conjugaison avec celle des mots de même nature.
4. Probus, IV, 48.
5. Donat, IV, 379.

Mais les deux plus grands adversaires de l'analogie sont la coutume et l'autorité.

Coutume signifie usage courant. La grammaire ne pactise pas avec elle, mais lui fait des concessions [1].

« L'autorité vient en dernière ligne [2] : c'est l'usage des anciens tel qu'il nous a été transmis par les textes. Quand tout autre principe fait défaut, on se raccroche à elle comme à une planche de salut ; elle n'a pour elle ni la nature, ni la raison (la règle), ni la coutume ; mais elle a été admise en faveur des anciens qui ne savaient pas du tout pourquoi ils parlaient ainsi. »

Nous nous étonnerions à juste titre de ce jugement porté sur ou plutôt contre les anciens, si nous ne nous hâtions de nous placer au même point de vue que nos grammairiens. Ils ne pensaient ici qu'aux mots ou aux constructions irrégulières. Bien que l'analogie condamnât ces irrégularités, ils leur faisaient grâce si elles se présentaient avec la recommandation des antiques écrivains. Les anciens, en vertu de leur ancienneté, avaient l'insigne prérogative de faire admettre les solécismes et les barbarismes, par le fait seul qu'ils se les étaient permis à eux-mêmes [3]. Nos professeurs modernes ont-ils tous ce même respect de l'autorité ?

Ainsi qu'il faut s'y attendre, certains grammairiens ont concédé plus à l'autorité, les autres moins, ou plutôt les uns ont formulé la règle en tenant grand compte de l'usage d'autrefois, les autres ont eu pour lui moins d'égards. C'est pourquoi, dans l'avant-propos, nous les

1. Diomède, I, 439 : « Ita tamen ut illi artis ratio non accedat sed indulgeat. » — Quelle différence avec Quintilien qui déclare l'usage courant le maître le plus sûr du langage (I, 6, 3) ! Mais aussi quel latin parlait le peuple au temps de Diomède !

2. Diomède, I, 439 : « Auctoritas in regula loquendi novissima est. Namque ubi omnia defecerint, sic ad illam quemadmodum ad ancoram decurritur. Non enim quicquam aut rationis aut naturæ aut consuetudinis habet, cum tantum opinione secundum veterum lectionem recepta sit nec ipsorum tamen, si interrogentur cur id secuti sunt, scientium. »

3 *Cf.* Quintilien, *Inst. Orat.* I, 4, 4 : ..... « verba quæ frequenter jus ab auctoribus sumunt. »

avons divisés en deux classes, les traditionalistes et les doctrinaires. Mais pour tous, même pour Priscien, la règle, une fois établie, prime toujours l'autorité.

LA GRAMMAIRE

Presque chaque grammairien a tenu à débuter par une définition de son « art », c'est-à-dire de la grammaire, et tous s'accordent à dire que c'est à la fois « l'art de parler et d'écrire correctement et celui de lire et d'interprêter les auteurs [1]. »

Elle se divise en deux parties : l'*exegetice* ou science de l'interprétation, et l'*horistice* qui fixe les règles du langage [2].

S'appuyant sur l'autorité de Varron, Diomède prescrit à la grammaire les quatre fins suivantes :

La lecture expressive, *lectio ;*

L'explication des sens, *enarratio ;*

Le relèvement des irrégularités du langage, *emendatio ;*

Le jugement, *judicium*, ou estimation des poèmes et des autres œuvres des écrivains.

L'usage pratique de la langue est relégué au second plan. C'est qu'en effet le grammairien se propose pour but principal d'étudier la littérature — grammaticalement. Aussi Asper dit-il nettement que l'art du grammairien estcelui de la lecture [3], et il ajoute que Varron donna le

1. Diomède I, 426, Sergius IV, 486, Asper V, 547, Maximus Victorinus, VI, 188, Dosithée VII, 376. Cf. Quintilien I, 4, 2. Ce n'est que dans Maximus Victorinus, auteur du VI[e] siècle environ, que l'on trouve les arts de l'esprit divisés en poétique, musique, astrologie, grammaire, rhétorique, droit, philosophie (VI, 187).

2. Diomède I, 426. Quintilien I, 9, 1, les appelle *historice* et *methodice*. Au dire de Marius Victorinus (VI, 4), Varron fixait ainsi les buts de la grammaire : écrire, lire, comprendre, juger, *scribere*, *legere*, *intelligere probare*

3. Asper V, 547 — Nous dirions « l'art de la lecture expliquée ».

premier à la grammaire, encore fruste de son temps, le nom de *litteratura*.

LA VOIX

Les grammairiens conservèrent la définition que les Stoïciens avaient donnée de la voix : « un ébranlement de l'air perceptible à l'oreille [1]. »

« La voix est articulée quand elle peut être écrite; confuse ou inarticulée, quand elle ne le peut pas. »

Le mot de voix tire son origine soit de *vocare*, soit de βοῶ [2] « j'appelle ».

LES LETTRES

« La lettre est la plus petite partie, l'élément de la voix articulée [3]. » « La voix se résoud en mots, les mots en syllabes, les syllabes en lettres, les lettres ne se résolvent pas [4]. »

« Le mot de lettre, *littera*, vient de *legitera* (mot forgé), soit parce qu'elle se lit, *legitur*, soit parce qu'elle montre le chemin de la pensée aux lecteurs, *iter*, soit parce qu'elle peut être effacée, *litura patitur*, soit parce qu'en la lisant on la répète souvent, *legendo iteratur* [5]. »

1. Diomède I, 420 : « Vox est, ut Stoïcis videtur, spiritus tenuis auditu sensibilis, quantum in ipso est. » — Les quatre derniers mots sont ains expliqués par Probus, IV, 47 : « hoc est quandiu resonat. » Voir encore Donat IV, 367, Priscien II, 5, Probus IV, 47, Sergius IV, 487, Marius Victorinus VI, 4, etc.

2. Priscien II, 6.

3. Cette définition se lit à peu près chez tous les grammairiens. — Concernant *la Lettre*, voir Charisius, I, 7-11, Diomède, I, 421-426, Priscien, II, 6-43, Probus, IV, 48-51, Donat, IV, 367-368, Servius, IV, 421-423, Pompée, V, 98-111, Marius Victorinus, VI, 5-26, Terentianus Maurus, VI, 328-323, Terentius Scaurus, VII, 11-18, Velius Longus, VII, 46-75, etc.

4. Sergius, IV, 475

5. En effet, toute l'Enéide ne contient que 23 lettres constamment répétées. — Nous trouvons dans ce jeu de mots *legendo iteratur* la confusion presque continuelle entre le son articulé et son signe écrit.

Cette kyrielle de calembours prétend nous donner, par l'étymologie, la définition de mot qui devait normalement accompagner la définition de chose.

Après la double définition, la philosophie exigeait l'énumération des « accidents ». Les voici. La lettre a trois accidents : le nom, la figure et la puissance, *nomen*, *figura*, *potestas*.

Qu'est-ce que la puissance de la lettre ? Diomède veut que ce soit sa valeur prosodique ; Priscien sa prononciation ; Sergius, Pompée, Clédonius, tous trois commentateurs de Donat, la classe à laquelle elle appartient : voyelle, ou semi-voyelle, ou muette.

La figure désigne naturellement la forme qu'elle adopte dans l'écriture.

Les lettres se nomment : *a*, *be*, *ce*, *de*, *e*, *ef*, *ge*, *ha*, *i*, *ka*, *el*, *em*, *en*, *o*, *pe*, *qu*, *er*, *es*, *te*, *u*, *ix*.

Apparemment *y* se nommait *ü*, car elle est dite voyelle, et toute voyelle se nomme elle-même sans le concours d'aucune autre lettre. Terentianus Maurus [1] a écrit :

> Nil Ausoniis esse opus y sonare dixi
> Et zeta supremum, nisi graia verba cogent.

Dans ces vers sotadéens, composés d'une anacrouse, d'un choriambe, d'un dactyle et d'une tripodie trochaïque, *y* ne compte que pour une syllabe longue. Cependant on trouve parfois l'expression plus complète *y grœca*, qui rappelle notre dénomination *y grec* [2].

Le second vers cité de Maurus nous apprend que le *z* avait conservé son nom originel. D'ailleurs Marius Victorinus [3] affirme que ce nom est dissyllabique par exception, et parce que la lettre est grecque.

Tous les noms des lettres sont neutres et indéclinables [4].

1. Terentianus Maurus, VI, page 333, vers 247.
2. Par exemple dans Priscien, II, 7 : « sonum y graecae videtur habere. »
3. Marius Victorinus VI, 34.
4. Varron, dans Probus IV, 48 ; Priscien II, 201 ; Cledonius V, 26, etc.

Il y a 23 lettres, dont 21 latines et 2 grecques.
Elles se divisent en voyelles et consonnes.

VOYELLES

« Les voyelles sont les lettres qui sont nommées par elles-mêmes », c'est-à-dire dont le nom ne contient pas d'autre lettre que ces voyelles, « et qui forment d'elles-mêmes une syllabe, comme dans *a-mor*, *e-go*, *i-tur*, *o-men*, *u-nus* ».

Elles sont longues ou brèves.

Les grammairiens ne font aucune remarque sur *a*.

Les romanistes modernes savent qu'à un certain moment de l'évolution du latin, *e*, *i*, *o*, *u* brefs avaient été prononcées avec un timbre différent de celui des voyelles longues correspondantes. Si cette différence existait déjà au premier siècle après J.-C., elle était encore peu remarquée par les linguistes latins, car Velius Longus [1], qui date de cette époque, n'en parle pas. Marius Victorinus (VI, 6) appelle *e* et *o* voyelles à double forme *biformes*, mais uniquement parce qu'elles tiennent lieu en latin des lettres grecques ε et η, ο et ω.

Le grammairien n'avait donc en vue qu'une particularité banale de l'écriture latine, qui pourtant continua à être notée avec soin dans les grammaires. Mais le fait

1. Pourtant Velius Longus VII, 49, *veut* qu'on prononce l'*i* « grêle » dans *prodit*, *vincit*, *condit*, quand ces mots appartiennent aux verbes *prodere*, *vincere*, *condere*, mais « épais » dans les mêmes mots, s'ils viennent de *prodire*, *vincire*, *condire*. Cette distinction ne pourrait avoir pour cause une différence de quantité de l'*i*, car, quelle que soit la conjugaison, toute voyelle suivie d'un *t* final était brève. En réalité, Velius se montre ici quelque peu pédant.

Quintilien I, 4, 8, note un son intermédiaire entre *e* et *i* dans la syllabe brève finale de *here* mis pour *heri*. Je crois que c'est encore un effort des pédants qui essayaient, dans leur prononciation, de concilier ici la forme ancienne du mot avec la moderne.

même que deux *e* et deux *o* étaient confondus dans l'orthographe engagea les auteurs des siècles suivants à s'occuper aussi des différences de timbre qui s'étaient produites à la longue. Servius donc, et Sergius et Pompée [1], nous disent nettement que *e* bref sonne comme la diphtongue *ae*, tandis que *e* long se rapproche de l'*i*; *o* bref sonne auprès des lèvres, *primis labris sonat*, *o* long dans l'intérieur de la bouche, *intra palatum* : nous disons aujourd'hui avec d'autres mots que *o* long était devenu fermé ou vélaire, et que *o* bref s'était fait ouvert ou palatal.

Parallèlement nous nous attendons à voir différencier *i* bref et *i* long, *u* bref et *u* long, dont le sort fut si discordant dans les langues romanes. Mais notre espérance reste vaine : nos grammairiens n'ont pas écrit une ligne à ce sujet; leur attention en effet n'avait pas été éveillée, puisque le grec ne possédait dans l'écriture qu'un seul ι et un seul υ.

Cependant ils ont longuement traité de diverses sortes d'*i* et d'*u*. Il est vrai que l'idée ne leur en était pas venue au quatrième siècle : Quintilien les indique déjà [2].

Pour employer le langage de Pompée, ces deux lettres sont ou voyelles, ou semi-voyelles, ou intermédiaires, *mediae*, ou rien du tout, ou digamma, ou doubles; les trois premières « puissances » seules leur sont communes.

1° Dans leur fonction normale elles remplissent le rôle de voyelles, ce qu'elles font quand elles constituent une syllabe, comme dans *idem*, *unus*, ou quand des consonnes leur sont adjointes. *U* latin a le son de ου grec [3].

2° Elles sont semi-voyelles toutes les fois que dans la même syllabe « elles se précèdent elles-mêmes ou précèdent d'autres voyelles » : *vita*, *Juno*, *vanus*, *Janus*, ou,

1. Servius IV, 421; Sergius IV, 520; Pompée V, 102.
2. Quintilien I, 4, 7 sqq.
3. Quintilien I, 4, 8; Velius Longus VII, 50 et 75.

plus exactement, *uita*, *Iuno*, *uanus*, *Ianus*. La métrique nécessitait cette observation.

3° Si nous consultons les grammairiens du premier siècle, Qnintilien et Velius Longus, nous voyons clairement que *i* et *u* prenaient dans certains cas un timbre intermédiaire dans lequel elles se confondaient pour la prononciation, c'est-à-dire celui de l'υ grec ou de l'*u* français. Quintilien attribue ce son à l'*i* de *optimus* et Velius Longus à l'*u* de *optumus* et à l'*i* de *vir*, *virtus*.

Le savant Priscien, toujours bien informé, entre dans plus de détails. Selon lui[1] le son *u* français (*y*, comme il dit) se fait entendre non seulement dans *optumus* et les superlatifs en *umus*, mais aussi dans *video*, *vim*, *virtus*, *vitium*, *vix*, et en règle générale quand *vi*, avec *i* bref, est suivi des consonnes *d m r t* ou *x*. Dans ses *Partitiones*[2] il assure même que certains émettent également le son *y* dans *fi* semblablement placé, mais que d'autres n'observent pas cette règle, tandis que personne ne doute de *vi*.

Quoi qu'il en soit de cette prononciation — où l'on pourrait voir pour *optumus* un effort fait par les lettrés connaissant le grec en vue de concilier les deux orthographes *optimus* et *optumus*, et pour *vir*, *virtus* un simple défaut de prononciation des nombreux Grecs pédagogues et philosophes répandus dans les pays latins[3], défaut imité par les « snobs » romains — quoi qu'il en soit, dis-je, de cette prononciation, il semble bien qu'elle n'existait plus au temps de Diomède, de Donat et de leurs successeurs[4].

1. Priscien II, 7. Pour peu qu'on ait fréquenté Priscien, on a appris à se défier de ses généralisations souvent trop hâtives. Il lui suffit de constater dans certains mots le son *y* devant *d m r t x* pour poser une règle; mais de cela ne découle pas nécessairement que le son *y* était entendu chaque fois que les conditions posées par lui se trouvaient remplies, et uniquement dans ce cas.

2. Priscien, *Partitiones* III, 465.

3. La prononciation *fy* pour *fi* me parait être une observation faite par Priscien sur des Grecs à Constantinople.

4. « Sed nunc consuetudo [de prononcer *y* pour *i*, *u*] *paucorum* hominum ita loquentium evanuit, » écrit Marius Victorinus au IVe siècle (IV, 20).

Non seulement Donat ne s'explique pas sur le son intermédiaire, ce qui ne surprendra personne, étant donnée la concision parfois obscure de cet auteur, mais Diomède et Clédonius[1] restent dans un vague surprenant. Servius[2] dit simplement que *i* et *u* ont quelque chose d' « épais » dans *vir* et *optumus* : ce mot d'épais ne signifie pas grand'chose pour nous... ni peut-être pour Servius. Sergius[3] ne comprend plus du tout la doctrine traditionnelle : « Nous ne pouvons prononcer, dit-il, *vir* avec un *i* long, ni *optumus* avec un *u* long ; c'est pourquoi on appelle *i* et *u* voyelles intermédiaires. » Quant au pauvre Pompée[4], il déraisonne tout à fait : « La lettre *u* a le son épais quand elle est semi-voyelle, car on prononce *vir* et *vanus* en réunissant dans une même syllabe le *u* à la voyelle suivante ; on ne dit pas *u-ir*, *u-anus*. L'*i* d'autre part est épais quand il est placé après *t* et devant une voyelle, comme dans *Titius :* il prend alors un sifflement (c'est-à-dire qu'on prononce *Titsius).* »

4° *U* n'est rien du tout, c'est-à-dire ni voyelle ni consonne, quand il vient entre *q* et une voyelle : *quoniam*, *quidem ;* « il s'est fait, disent Sergius et Pompée[5], partie de la lettre précédente. »

Ne nous y trompons pas, cela ne veut pas dire que l'on escamotait l'*u* dans la prononciation, comme nous le faisons, nous, Français, dans *quoniam*, *quod*, mais tout simplement que *u* ne comptait pas dans le vers. Voici le raisonnement implicitement fait par nos grammairiens : les mots *ille quidem* forment un choriambe : donc *u*, ne constituant pas une syllabe, n'est pas voyelle ; mais,

1. Diomède I, 422 ; Cledonius V, 27 : « hae etiam mediae dicuntur, quia quibusdam dictionibus expressum sonum non habent ; mediae, quia vel ipsae pro se invicem ponuntur, vel quia expressum sonum non habent in aliquibus dictionibus, ut maxume pro maxime »

2. Servius IV, 421.

3. Sergius IV 476 : « interdum expressum suum sonum non habent *i* ut *vir*, *u* ut *optumus*. Non enim possumus dicere *vir* producta *i* nec *optumus* producta *u*, unde etiam mediae dicuntur. »

4. Pompée V, 104.

5. Sergius IV, 521 ; Pompée V, 104.

puisqu'avec le *q* il n'allonge pas la syllabe précédente, il n'est pas non plus consonne ; donc il n'est rien du tout.

On prononçait alors *u* comme une semi-voyelle, ou, selon l'expression de Scaurus, comme la consonne *vau*. Priscien[1] nous apprend même qu'entre *q*, *g* d'une part et *e*, *i*, *ae* de l'autre, il ressemblait à l'*y* grec, c'est-à-dire à l'*u* du mot français *huissier* : *que*, *quis*, *quae*, *pingue*, *sanguis*, *linguae*.

5° *U* est parfois digamma. Quintilien[2] regrette le digamma éolien pour écrire les mots *servus* et *vulgus*. Trop fidèlement, trop servilement même, Donat[3] n'identifie l'*u* latin avec le digamma que lorsqu'il est suivi d'un autre *u*. Servius[4] proteste à bon droit et reconnaît le digamma dans tout *u* semi-voyelle, par exemple *Venus*.

6° La lettre *i* fait fonction de consonne double et par conséquent allonge la syllabe précédente quand elle est placée entre deux voyelles : *peius*, *Pompeius*, *Troia*, *Aiax*, *aio*, *Maia*. Tous les grammairiens sont d'accord sur ce point ; ils s'entendent même presque tous pour recommander à leurs élèves de n'écrire qu'un seul *i* et pour attribuer l'orthographe *eiius*, *Troiia* aux anciens[5].

7° Parfois ils soulevaient une dernière petite question relative à l'*i*. Deux *i* peuvent-ils se contracter en un seul ? *iisdem*, *dii* peuvent-ils devenir *isdem*, *di ?* Comprenons bien : l'existence de *isdem* et de *di* n'est pas mise en jeu, mais seulement leur origine. Priscien répond oui, Servius ne se prononce pas, Sergius prétend que *di* vient de *dei* par syncope de *e*, et non de *dii*[6].

1. Priscien II, 7. A la page 28 il note la transformation fréquente de *u* en consonne entre *s* et *a*, *e* : *suadeo*, *suavis*, *suesco*, *suetus*. Enfin Marius Victorinus VI, 15, parle de l'*u* consonne dans *anguis*, *extinguit*, *lingua*, *pelvis*

2. Quintilien I, 4, 8 : « In Latinis, ut in his *servus* et *vulgus*, Aeolicum digammon desideratur. »

3. Donat IV, 367.

4. Servius IV, 422 et Pompée V, 105.

5. Maximus Victorinus VI, 197 et un certain Caesellius dans Cassiodore VII, 206, préconisent l'orthographe *Troiia Pompeiius*, à cause des vers (ils reclament même trois *i* pour les génitifs *Pompeiii*, *Tarpeiii*).

6. Priscien II, 590 ; Servius IV, 422 ; Sergius, IV, 521.

Y, mise hors des lettres latines, était vraisemblablement prononcée à la grecque, comme un *u* français[1].

DIPHTONGUES

Les diphtongues n'ayant pas l'honneur d'être des éléments irréductibles de la voix, elles ont été reléguées au chapitre de la syllabe. Mais là on ne traite que de la valeur métrique des diverses syllabes.

Nous sommes donc obligés de nous résigner à n'apprendre que deux choses, savoir : que les diphtongues sont longues, ensuite qu'il y a quatre diphtongues latines *ae*, *oe*, *au*, *eu*, : *Æneas*, *pœna*, *aurum*, *Eurus*, et une cinquième *yi* qui apparaît quelquefois dans des mots grecs comme *Harpyiae*. On ne nous en donne même pas la définition.

CONSONNES

« Les consonnes, dit Servius[2], sont ainsi appelées parce qu'elles ne sonnent pas naturellement, mais qu'elles sont prononcées avec les voyelles. » Elles sont ou semi-voyelles ou muettes.

«Les semi-voyelles ne peuvent faire de syllabe par elles-mêmes (les grammairiens d'il y a seize cents ans ne soupçonnaient point la possibilité d'*r*, d'*l* voyelles, etc.) ; mais si de leur nom on retire la voyelle, si nous réduisons *es* à *s*, il reste quelque chose qui sonne, tandis que les muettes ne sonnent pas du tout. « C'est de cette manière que Servius commentait les paroles suivantes de Donat : « Les

1. Voir ce qui a été dit plus haut de *i*, *u* intermédiaires, et cf. Ter Scaurus VII, 25, Terentianus Maurus VI, p. 329 et 333, vers 135 et 247. Mais Audax VII, 327, auteur du VIe siécle, assure que si l'on n'avait pas la lettre *y* on écrirait *himnus* : il est vrai que cette phrase ne permet pas en saine logique de juger de la prononciation.
2. Servius IV, 421.

semi-voyelles sont les consonnes qui tout en se prononçant par elles-mêmes, ne font pas de syllabes à elles seules. Les muettes ni ne se prononcent ni ne font de syllabes par elles-mêmes [1]. »

Priscien [2] fait pourtant cette réserve fondée sur l'expérience ou tout simplement sur le nom même de consonne : « Les muettes ne sont muettes que relativement aux autres lettres plus sonores, de même qu'une femme informe n'est pas sans forme, mais mal formée. »

SEMI-VOYELLES

Les semi-voyelles sont *f*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x*, dont les noms commencent par une voyelle. La consonne *z* n'a été cataloguée ni parmi les semi-voyelles ni parmi les muettes ; étrangère à la langue latine, elle a été isolée des autres. Mais si on avait voulu l'introduire dans le cénacle des lettres indigènes, se serait-elle mêlée au clan des semi-voyelles ? Non, dit Audax [3] : c'est une muette. Et de fait son nom commence par une consonne [4].

Les plus intéressantes d'entre elles sont *l*, *m*, *n*, *r*. Elles portent aussi le nom de liquides, mais avec un sens tout spécial. Pour nous, modernes, l'*r* dans *rosa* est une liquide ; elle ne l'est pas pour les anciens. Elle ne mérite ce nom que lorsqu'elle jouit de la « liquidité ». Et la liquidité, c'est la propriété qu'ont ces consonnes d'entrer ou non, au gré du poète, en ligne de compte dans la versification, quand elles se trouvent immédiatement après une muette ou une *f*, ou, comme dit Donat, « la propriété de

1. Donat IV, 367, 368 : « semivocales sunt quae per se quidem proferuntur, sed per se syllabam non faciunt. Mutae sunt quae nec per se proferuntur nec per se syllabam faciunt. »
2. Priscien II, 9.
3. Audax, VII, 327.
4. Voir pourtant Terentianus Maurus VI, p. 333, v. 261-263.

faire les syllabes communes[1]. » Ce pouvoir appartient surtout à *l* et *r*; les deux autres, *m* et *n*, n'en sont que rarement investies.

En plus d'un endroit, Priscien[2] conteste à *f* le titre de semi-voyelle et la rejette dans les muettes, puisque, comme elles, elle se prépose aux liquides ; il va même jusqu'à prétendre qu'on en a fait une semi-voyelle uniquement parce que son nom *ef* débutait par une voyelle comme celui de *l*, *m*, *n*, *r*, *x*. Et je crois bien que Priscien n'a pas tort.

X, enseignaient les anciens, est née de la fusion de *c* et de *s* ou de *g* et *s* : *pax*, *lex* sont mis pour *pacs*, *legs*, et l'on n'aurait pas eu besoin de cette notation abrégée s'il n'existait pas des mots où *x* n'implique ni *c* ni *g*, tel, par exemple, le nominatif *nix* au regard du génitif *nivis* [3]. *X* est une consonne double et fait par conséquent position ; cependant il lui arrive de ne pas valoir davantage qu'une consonne simple, et cela dans les mots grecs :

implevit littora Xanthus.

Enfin *s* possède une liquidité spéciale : au point de vue de la versification, elle peut disparaître ou plutôt se liquéfier devant une muette, exemple :

ponite s p e s sibi quisque.

Relevons maintenant quelques remarques isolées ou éparses, relatives à plusieurs semi-voyelles.

F est réservée aux mots latins ; pour transcrire le φ grec, on se sert de *ph* : *Phoebus*, *Phaeton*, et non pas *Foebus*, *Faeton*. Nous pouvons déduire de ce précepte souvent répété que les Latins prononçaient *ph* comme leur *f*. Cependant Priscien, qui vivait au milieu des Grecs,

1. Cf. Cledonius V, 27 : *Liquidæ ideo dictæ quia liquescunt in metro aliquotiens et pereunt.* — Cette liquidité me fait étrangement penser à la liquidité dans la sténographie Prévost-Delaunay, qui, par un hasard curieux, a repris ce mot avec sa signification antique.

2. Par exemple, Priscien II, 13 35.

3. J'exprime ici l'opinion des anciens.

note une différence délicate d'articulation : « *ph*, dit-il, se prononce avec les lèvres appliquées l'une contre l'autre[1]. »

Plinius Secundus[2] attribue à *l* un triple son : grêle, quand elle est géminée : *ille*, *Metellus* ; — plein, à la fin des mots et des syllabes ou après une consonne : *sol*, *silva*, *flavus*, *clarus* ; — moyen ailleurs : *lectum*. *lectus*.

Selon Priscien[3], *m* est obscure à la fin des mots : *templum* ; — ouverte « apertum » au commencement : *magnus* ; — modérée au milieu : *umbra*. Plusieurs siècles avant lui, Velius Longus[4] avait dit de l'*m* finale : « Quand nous disons *virtutem* et *virum fortem consulem Scipionem*, vous trouverez que votre oreille perçoit une sorte de lettre étrangère. »

N enfin, toujours selon Priscien, est plus pleine à l'initiale et à la finale des syllabes : *nomen*, *stamen* ; — plus grêle au milieu de la syllabe : *amnis*, *damnum*[5].

MUETTES

Les muettes sont au nombre de neuf : *b*, *c*, *d*, *g*, *h*, *k*, *p*, *q*, *t*.

Parmi elles, *b*, *c*, *d*, *g*, *p*, *t* n'ont été l'objet d'aucune observation particulière[6].

H. — L'*h*, communément appelée aspiration, est-elle une lettre ou un simple signe ? Les grammairiens n'ont pu éclaircir cette question, ou plutôt n'ont pu se mettre d'accord, car la question n'a rien de bien compliqué. Il s'agit non pas de la prononciation, mais uniquement de l'écri-

1. Priscien, II, 12. — En jargon moderne, *f* est labio-dental et *ph* bilabial.
2. Plinius Secundus, dans Priscien, II, 29.
3. Priscien, II, 29. Pour les défauts appelés lambdacisme et myotacisme, voir au chapitre des vices du discours.
4. Velius Longus, VII, 54.
5. Priscien, II, 30. Il sépare ainsi les syllabes : *a-mnis*, *da-mnum*.
6. Voir pourtant l'iotacisme au chapitre des vices du discours.

ture et de la métrique. Les arguments pour et contre, ressassés partout, se résument en ceci : *h* est un simple signe « nota », parce qu'elle transcrit l'esprit rude des Grecs, qui n'est lui-même qu'un simple signe orthographique et non une lettre [1], et aussi parce que le plus souvent elle est sans valeur dans les vers où elle n'empêche même pas l'élision ; *h* est au contraire une lettre, puisqu'on l'a admise dans l'alphabet, comme d'ailleurs l'antique aspiration H des Grecs, et puisqu'elle peut faire parfois position : *terga fatigamus hasta* [2].

Quant à sa prononciation, Térentianus Maurus et Priscien [3] seuls s'en sont occupés. Maurus versifie :

> Nulli dubium est faucibus emicet quod ipsis
> H, littera, sive est nota, quae spiret anhelum.
> Quin hanc etiam grammatici volunt vacare,
> Quia non adjicit litterulis novum sonorem.

Donc on aspirait vraiment l'*h* quand on disait son nom *ha* ; mais dans les autres mots on ne la prononçait pas.

« Si, dit Priscien, vous retranchez l'aspiration de *Herennius*, vous commettez une faute (d'orthographe), mais on continue à vous comprendre, *intellectus tamen permanet*. Il en est de même pour *rhetor* et *Pyrrhus*. Au contraire, quand *h* est placée après les autres consonnes, elle adhère intimement à leur propre substance, de sorte que si vous la supprimez, le mot n'a plus de sens, comme si vous disiez *Cremes* au lieu de *Chremes* [4]. »

K et *Q* sont des lettres inutiles qui font triple emploi avec le *c*, dont ils ont la valeur [5].

Certains auteurs avaient la manie d'abuser du *k* à l'initiale des mots. Les Catholica de Probus et Maximus

1. Je raisonne ici comme un grammairien du IVe siècle.
2. Nous attribuons aujourd'hui au repos de la coupe l'allongement de la syllabe *mus* dans ce vers de Virgile.
3. Terentianus Maurus, VI, p. 331, v. 212-215 : Priscien, II, 18. 19.
4. Priscien indique par là la prononciation spirante du χ grec, — Probus, IV, Cath. 10, n'admet le *ch* que dans les mots grecs et dans les trois mots latins : *lurcho*, *pulcher* et *Orchus* ; il veut qu'on écrive *incoho* et non pas *inchoo*.
5. Par exemple, Ter. Maurus VI, page 331, vers 204-209 ; Priscien II, 12.

Victorinus [1] prescrivent de mettre *k* au lieu de *c* devant tous les *a* : *kanna*, *kalendae*, *kaput*. Dans ses *Excerpta Elocutionum*, Arusianus Messius [2] ne donne aucun mot commençant par *ca* ou *cl*, tandis qu'il écrit *kave*, *kareo*, *kaptus*, *khao*, *kassus*, *klaudus*, *kalleo*, *kausatus*, *klam*, et l'on ne doit en accuser le caprice d'aucun copiste, car tous ces mots sont rangés dans l'ordre alphabétique entre *i* et *l*. Toutefois dans ses citations d'auteurs anciens, il respecte l'orthographe traditionnelle avec *c* : il agissait donc ainsi par genre [3].

Donat [4], d'ordinaire si réservé dans ses jugements sur autrui, déclare net qu'il n'y a que les ignorants qui suivent cette coutume. Et les autres, Diomède, Servius, Sergius, Pompée, Clédonius, Terentius Scaurus, Priscien [5], n'admettent tout au plus le *k* que dans *kalendae*, *Karthago* et comme signe abréviatif pour remplacer *Kaeso*, *kaput*, *kalumnia*.

Z

Le plus souvent les grammairiens n'ont parlé de cette lettre que pour dire qu'elle était grecque, qu'on l'écrivait dans les mots grecs seulement, et qu'elle avait la valeur d'une consonne double, excepté dans quelques cas, comme

nemorosa Zacynthos [6].

Nous aimerions pourtant à connaître non pas comment le ζ était prononcé par les Grecs, c'est chose connue, mais comment les grammairiens latins faisaient prononcer le *z* à leurs élèves.

1. Probus IV, 10 et 39 : Maximus Victorinus VI, 195.
2. Arusianus Messius VII, 488
3. Velius Longus VII, 53, n'approuve pas ceux qui usent dans leurs lettres de la formule *karissime*.
4. Donat IV, 368.
5. Diomède I, 423 ; Servius IV, 423 ; Sergius IV, 477 ; Pompée V, 110 ; Clédonius V, 28 ; Terentianus Scaurus VII, 14 ; Priscien II, 12.
6. Servius IV, 423 ; Pompée V, 111, etc.

Je placerai d'abord sous les yeux du lecteur une série de textes en apparence au moins confus et contradictoires :

Diomède : « Au lieu de *z*, les anciens se servaient de deux *s*, par exemple *Messentius*, *pitisso*. *tablisso*[1]. »

Priscien : « Les anciens disaient *Medentius* pour *Mezentius.* » — « Souvent au lieu de *z* nous mettons une *s* géminée, comme *patrisso*, *pytisso*, *massa.* » — « On voit qu'à la place de ζ, qu'on regarde comme formé de la fusion de *sd*, les anciens ont mis *s* ou *ss* ou *d*, comme *Saganthum*, *massa*, *Sethus*, *Medentius*, pour Ζάκυνθος, μάζα, Ζῆθος, *Mezentius*[2]. »

Maximus Victorinus : « Si l'on n'avait pas admis les lettres *y* et *z*, nous dirions *Hulas* et *sdephyrus* au lieu de *Hylas* et *zephyrus.* » — « Si l'on n'avait pas admis le *z*, nous écririons *Mezentius* avec *sd : Mesdentius*[3]. »

Audax : « Si l'on n'avait pas admis *y* et *z*, nous dirions *himnus* et *diefirus.* » — « Si l'on n'avait pas admis *z*, on écrirait avec *sd Mesdentius*[4]. »

Commentaire d'Einsiedeln : « On met *z* au lieu de *ss* ou de *sd* dans *maza Mezentius*, que l'on écrivait autrefois ainsi : *massa*, *Messentius*, *Medentius Medientius*[5]. »

Dans ces textes accumulés nous découvrons ceci :

1° La manière dont les anciens Latins ont transcrit le ζ grec avant d'adopter cette lettre.

1. Diomède I 426 : « Pro hac [littera *z*] veteres duabus *s* utebantur, ut Messentius et pitisso et tablisso et cetera. »

2. Priscien II, 24 : « Antiquissimi *Medentius* dicebant pro *Mezentius*..... Unde saepe pro *z* eam [*s*] solemus geminatam ponere, ut *patrisso*, *pytisso*, *massa* » — II, 36 : « [Veteres inveniuntur] pro ζ, quod pro *sd* conjunctis accipitur, *s* vel *ss* vel *d* posuisse, ut... *Saguntum*, *massa*. . *Sethus*, *Medentius* pro Ζάκυνθος, μάζα, Ζῆθος, *Mezentius*. »

3 Max. Victorinus VI, 196 : « Si [*y* et *z* litterae] assumptae non essent... *Hulas* et *sdephyrus* diceremus.... . Si [*z* littera] assumpta non esset, per *s* et *d* *Mesdentium* scriberemus. »

4 Audax VII, 327 : « Quod si assumpta non essent [*y* et *z*], *himnus* et *dieferus* diceremus.... Quae [*z* littera] si assumpta non esset, per *s* et *d* *Mesdentius* scriberetur. »

5. Commentum Einsidlense VIII, 225 : « *z* pro duobus *s* vel pro *sd* ponitur, quae ante ejus assumptionem ita scribebantur, ut *massa* dicebant pro *maza* et *Messentius* vel *Medentius* aut *Medientius* pro *Mezentius*. »

2° L'équivalence, obscure pour nous, du mot sans doute barbare Medentius et Mezentius, que les grammairiens semblaient traiter comme ils l'auraient fait d'un grec Μεζέντιος.

3° La théorie, vieille chez les Grecs, que ζ résulte de la fusion de σ et de δ : elle n'a rien à faire avec la prononciation de cette lettre [1].

4° Les notations *Medientius* et *diefirus*, nous font connaître une prononciation vulgaire de *z* identique à celle de *di* devant voyelle. Je la crois parallèle à celle de *t* dans les mêmes conditions, c'est-à-dire tout uniment *dz*. C'est de cette prononciation qu'est sortie la graphie allemande *z* pour *ts* : apparemment la dégradation des sons *(Lautverschiebung)* a transformé en Allemagne *dz* en *ts*. C'est cette prononciation aussi qui fut cause que les Français écrivirent ou écrivent encore *granz*, *aimez*. On sait que jusqu'au XIII[e] siècle, ce *z* final avait la valeur de *ts*. Pourquoi *ts* et non *dz?* Parce que les consonnes finales sonores s'assourdirent autant que possible en français : *grant* pour *grand*. Or, la position à la finale était requise pour la graphie *z* : à l'initiale ou à l'intérieur, où l'assourdissement n'avait pas eu lieu, on exprimait le son *ts* au moyen de la lettre *c : cire* (prononcé *tsire* jusqu'au XIII[e] siècle) [2].

Cette prononciation *dz* est clairement indiquée par un manuscrit de Maximus Victorinus, qui, dans le texte cité plus haut, porte en seconde main les corrections *dsephyrus* et *Medsentium*.

Je crois que c'était elle qui était adoptée dans les classes, car Marius Victorinus dit expressément : « Si *z* était nécessaire à la langue latine, nous l'exprimerions par les lettres *d s* [3]. » C'est à elle que fait allusion Pris-

1. Cf. Ch. Lambert, *De dialecto aeolica quaestiones selectae*, p. 22.

2. Autrement dit, à une époque très ancienne du vieux français, *granz* s'est prononcé *grandz* puis, par suite de l'assourdissement des finales, il devint *grants*, sans que la graphie fût changée.

3. Marius Victorinus VI, 6 : « *z*, si modo latino sermoni necessaria esset, per *d* et *s* faceremus. »

cien quand il dit : « Souvent quand les Latins écrivent *d*, ils prononcent *z*, comme dans *meridies*, *hodie* [1]. » C'est encore cette prononciation que Consentius avait sans doute en vue quand, essayant de décrire la prononciation fautive *optsimus*, il s'explique ainsi : « Les Grecs prononçant la syllabe médiane d'*optimus* font entendre une sorte de *z* grec après le *t* [2]. »

Telle était, à mon avis, la prononciation latine du *z* dans la bouche des grammairiens et de leurs élèves ; mais plusieurs d'entre eux n'ont pas négligé de nous dire aussi que les Grecs, eux, le prononçaient comme un (ou deux) *z* français [3].

GROUPEMENT DES CONSONNES

Diomède et Priscien [4] apprenaient aux étudiants comment les consonnes se groupaient dans la même syllabe. Sans qu'ils l'aient dit expressément, on voit qu'ils réunissaient ensemble, à l'intérieur des mots, les consonnes contiguës qui pouvaient se trouver groupées à l'initiale. Comme Priscien est plus complet que Diomède, c'est lui qui sera cité ici. On trouve groupées au commencement d'une syllabe.

D'abord les muettes et *f* avec les liquides :

bl : *blandus*.
cl : *clarus*.
dl : *Abodlas* [5] nom barbare, donc *Abo-dlas*.
gl : *gladius*.

1 Priscien II, 24 : « Saepe *d* scribentes Latini hanc [*z* litteram] exprimunt sono, ut *meridies, hodie*. »

2. Consentius V, 395 : « Graeci, cum dicunt optimus, mediam syllabam ita sonant quasi post *t* *z* graecum ammisceant. »

3. Terentianus Maurus VI, p. 333, v. 261-263, le fait semi-voyelle avec λ, ν, ρ, σ. — Velius Longus VII, 51, explique que le son de ζ commence et finit par une sifflante. — Asper V, 547, dit que les Latins ne peuvent le prononcer avec des sons latins.

4 Diomède I, 421 ; Priscien II, 41, sqq.

5. En vertu de la définition même des liquides.

tl : *Tlepolemus*, *Atlas*.
pl : *planus*.
fl : *flavus*.
bn : *abnuo*, mais il vaut mieux couper *ab-nuo* [1].
cn : *Cnidus*.
dn : *Cydnus* [2].
gn : *Gnaeus*.
tn : *Aetna* [2].
pn : *Therapnae*, *Siphnus* [2].
br : *Brennus*, *umbrae*.
cr : *creber*.
dr : *Drances*.
gr : *gratus*.
fr : *frater*.
pr : *pratum*.
tr : *tractus*.
cm: *Pyracmon*, *Alcmene*, *drachma* [2].
dm: *Dmois*, *Admetus*.
gm: *agmen*.
tm: *Tmolus*, *Isthmos*.

puis avec s initial, sorte de liquide :

sm : *Smyrna*, *smaragdus*.
sb : *asbestus*, *Asbustes*.
sp : *spes*, *sphaera*.
st : *status*, *Sthenius*.

ensuite :

mn : *Mnestheus*, *amnis*.
bd : *bdellium*, *abdomen*.
gd[3] : *Mygdonides*.
ct : *actus*, *lectus*.
pt : *aptus*, *diphthongus*.
ps : *psittacus*, *ipse*.

Enfin trois consonnes, dont la troisième est une liquide et les deux premières se groupent naturellement.

1. Parce que c'est un mot composé.
2. En vertu de la définition des liquides.
3. *gd*, *ct*, *pt*, sans doute à cause des mots grecs γδοῦπος, κτείς, πτύω.

scl : *Asclepiodotus.*
scr : *scriba.*
stl : *stloppus.*
str : *stratus.*
spl : *splendidus.*
spr : *spretus.*
ctr : *victrix.*
ptr : *sceptrum.*

D'autre part on trouve à la fin des syllabes les liquides suivies de *s*, *x*, *c*, *t* : *puls*, *hiems*, *mons*, *ars*, *falx*, *lanx*, *arx*, *hunc*, *dicunt;* on y voit aussi trois consonnes : *rbs*, *rps : urbs*, *stirps*.

Dans les pages 45 à 51 du tome II de Keil, Priscien étudie comment les syllabes peuvent se terminer : par une voyelle ou une diphtongue : *a*, *quae*, *pareo*, *ruo*, ou par des consonnes. Il est inutile de le suivre dans le détail, qui n'est que le corollaire du groupement des consonnes à l'initiale. Remarquons, toutefois, qu'il prescrit de diviser les composés selon le principe même de leur formation : *ob-ruo*, *circum-eo*, *per-hibeo*, *ad-huc*.

D'autre part, Servius et Cassiodore [1], se plaçant peut-être à un point de vue différent, apprennent comment il faut couper les mots dans l'écriture. Leur règle concorde dans son ensemble avec les groupements de Priscien : appartiennent à la même syllabe, toutes les consonnes contiguës qui peuvent se rencontrer groupées à l'initiale non seulement des mots latins, mais aussi des mots grecs, pourvu, précise Servius, que ces mots soient passés en latin. Il coupe donc *ab-ditur* parce que le grec βδέλλα n'a pas été admis par les Latins. De même *at-tulit*, car jamais *tt* ne se rencontre à l'initiale. Mais

a-spice à cause de *spica*.
a-mnis à cause de *Mnestheus*.

1. Servius IV, 427; Cassiodore VII, 205.

CHANGEMENTS DES LETTRES

Ce serait une grossière erreur d'intituler ce paragraphe phonétique. Sous ce vocable nous comprenons l'histoire de l'évolution des sons. Les anciens ne l'ont même pas soupçonnée. Ils ont seulement remarqué que dans de nombreux mots une lettre venait soudain se substituer à une autre, que, par exemple, « *facio* faisait *conficio*[1]. »

En général ils n'en ont parlé qu'incidemment, au passage, et surtout quand ils ont traité des verbes composés. Seul Priscien[2] a tenté de coordonner ces substitutions de lettres; mais comme le sentiment même de la grammaire historique lui faisait défaut, il a mêlé et confondu les phénomènes les plus disparates, n'imaginant pas d'autre ordre que le classement alphabétique. C'est moins que l'enfance de l'art. Quelques spécimens suffiront :

A bref se change en *a* long : *faveo favi* ; — en *e* bref : *parco peperci, armatus inermis* ; — en *e* long : *facio feci, capio cepi;* — en *i* bref : *amicus inimicus* ; — en *o* : μάρμαρον *marmor* ; — en *u* : *salsus insulsus, ara arula.*

U passe à *a* : *veredus veredarius* ; — à *e* : *pondus ponderis, dejerat pejerat* pour *dejurat pejurat, labrum labellum* ;... — à *i* : *cornu cornicen, arcus arcitenens, currus* ou *cursus, curriculus* ou *curriculum* ; — à *o* : *nemus nemoris, ebur eboris, robur roboris* ;... — à *u* consonne : *nauta navita, gaudeo gavisus*...

EU passe à *e* long : *Achilles* pour *Achilleus* ; — ou est changé en *u* : *fugio* pour φεύγω.

R passe à *l* : *niger nigellus, umbra umbella* ; — à *s* : *arbos* pour *arbor, odos* pour *odor, verror versus* ; — à *ss* : *uro ussi, gero gessi* ; à *u* consonne : *tero trivi, sero sevi* ; à *n* : *aeneus* pour *aereus.*

1. « Facio facit conficio. » Sergius IV, 557 ; Macrobe V, 637, etc.
2. Priscien II, 23 sqq.

Priscien connaît aussi des contractions, par exemple[1] : *tibicen* de *tibiicen*, *bigae* de *bijugae*, *bini* de *biuni*.

Il a remarqué encore[2] certaines transcriptions de diphtongues grecques : αι se change en *i* long avec addition de *v* dans *Archivus* pour 'Αχαιός. — Au lieu de ει, les Latins mettent *i* long devant une consonne : *Pelides*. Devant une voyelle, c'est ordinairement *e* long qui est usité : *Pythagoreus*, *spondeus*, *Deiopea*, quoiqu'on trouve souvent chez les auteurs *i* et *e* longs dans les noms de villes comme *Alexandria* et *Alexandrea*, *Antiochia* et *Antiochea*.

Ce pourrait être ici la place des modifications subies par la finale des prépositions quand elles deviennent premiers termes de composés. Mais elles appartiennent plutôt à l'orthographe, car les auteurs de traités orthographiques s'y sont particulièrement complu. On en parlera donc au dernier chapitre.

LES SYLLABES

A proprement parler, l'étude de la syllabe n'était pas du domaine de la grammaire, mais de celui de la métrique. Aussitôt qu'ils avaient défini la syllabe, les grammairiens passaient à ses diverses quantités prosodiques : brève, longue, commune. Puis ils traitaient des pieds et du rythme. Dans Donat, par exemple, et dans ses commentateurs, ces préambules de la métrique ne sont guère qu'esquissés ; Priscien s'abstient même de les aborder. Les métriciens seuls leur ont consacré les développements et éclaircissements nécessaires. On n'en donnera donc ici qu'un aperçu très succinct.

1. Priscien II, 126.
2. Priscien II, 66, 71, 73, 74.

C'est Priscien[1] qui a défini le plus complètement la syllabe : « La syllabe est une *compréhension* (réunion) de lettres qui se suivent sous un même accent et un même esprit. Abusivement, une voyelle sonnant seule prend le nom de syllabe. » Par esprit il entend la présence ou l'absence de l'aspiration *h* au commencement du mot, qui répondent à l'esprit rude et à l'esprit doux des Grecs. Quant au mot de compréhension, il est la traduction de σύλληψις qui explique συλλαβή.

Donat enseigne :

« Sont brèves : les syllabes qui, ayant une voyelle brève, ne se terminent ni par deux consonnes — ni par une consonne double — ni par quelque chose qui vaille deux consonnes (allusion à *terga fatigamus hasta).*

Sont longues de nature : les syllabes qui ont une voyelle longue ou une diphtongue.

Sont longues par position : les syllabes dont la voyelle brève est suivie de deux consonnes : *arma* — ou d'une consonne double : *axis* — ou d'une consonne et une voyelle en fonction de consonne : *at Juno*, *at Venus* — ou de *i* consonne : *aio*.

Les syllabes sont communes : quand la voyelle brève est suivie d'une muette ou de *f* et d'une liquide, — quand la voyelle brève est suivie d'une consonne et d'un *h*, — quand la voyelle brève est suivie de deux consonnes dont la première est *s* (voir ci-dessus, p. 22), — quand le mot se termine par une voyelle brève suivie d'une seule consonne, — quand le mot terminé par une diphtongue est immédiatement suivi d'une voyelle[2], — quand une

1. Priscien II, 44 : « Syllaba est comprehensio litterarum consequens sub uno accentu et uno spiritu prolata. Abusive tamen etiam singularum vocalium sonos syllabas nominamus. » — Marius Victorinus VI, 26 : « Syllaba est conjunctio litterarum cum vocali vel vocalibus sub uno accentu et spiritu continuata. » — Diomède I, 427. Donat IV, 368 : « Syllaba est comprehensio litterarum vel unius vocalis, enuntiatio temporum capax. » — Charisius I, 11, Maximus Victorinus VI, 196 : « Syllaba est littera vocalis aut litterarum coitus per aliquam vocalem comprehensus. »

2. Allusion à l'abrègement des diphtongues et voyelles longues finales devant une initiale vocalique : *insulae Ionio in magno* (Enéide III, 211), *sub Ilio alto* (Enéide V, 261).

3

voyelle longue est suivie d'une autre voyelle, — quand un pronom terminé par *c*[1] est suivi aussitôt d'une voyelle, — quand une voyelle brève est suivie de la consonne grecque *z*[2]. »

Ces règles supposent connue la quantité des syllabes.

Les grammairiens exerçaient d'ailleurs leurs élèves à observer la quantité quand ils leur faisaient lire les auteurs, non seulement les poètes, mais peut-être aussi les prosateurs[3]. C'est ce qu'on doit conclure de ce passage de Servius[4] qui, indiquant comment on apprend la quantité, termine en disant : « Ensuite appliquons-nous à la prononciation. » Pompée[5] dit de même : « C'est par l'oreille que nous apprenons quand les syllabes sont brèves et quand elles sont longues. »

Malgré le proverbe, le chemin du savoir par la pratique paraissait plus long que celui des préceptes. C'est pourquoi on avait composé des traités spéciaux sur la quantité des syllabes finales. On montrait aussi aux élèves à s'aider de l'étymologie : étant connu que l'*a* de *amor* est bref, on sait par le fait que celui de *amicus* l'est également[6]. On leur faisait aussi rapprocher l'une de l'autre les formes apparentées des mots : le second *e* de *relegerunt* est long, puisqu'il est long aussi dans *relegit*.

Çà et là dans leurs ouvrages, les grammairiens ont disséminé des observations sur la quantité: Par exemple :

Toute voyelle suivie d'une *m* finale est brève : *illam*, *rem*, *spem*[7].

1. *Hoc erat alma parens* (Enéide II, 664).

2. *Nemorosa Zacynthus* (Enéide XI, 7). — Tous ces exemples sont tirés de Servius IV, 424. — Donat a omis de parler de *x*, v. ci-dessus p. 29.

Enfin Pompée V, 120 place dans l'étude de la syllabe commune cette observation que quatre brèves peuvent valoir deux longues *(sic)* quand *i* et *u* deviennent accidentellement consonnes : *genua labant*, *arietat in portas*, *intexunt abiete*, *tenuia nec lanae*.

3. J'ajoute les prosateurs, autrement la doctrine de la « structure », c'est-à-dire de la cadence de la prose, n'aurait pas eu de sens.

4. Servius IV, 424 : « deinde studeamus pronuntiationi. »

5. Pompée V, 114 : « quando autem breves sint quando longae, auribus colligimus. »

6. On indiquait même quelques exceptions. Sur ce sujet, voir Servius IV, 425 et Pompée V, 114.

7. Priscien II, 23. 366.

L'*o* du préfixe *con* est régulièremet longue devant *f* et *s* : *confido*, *confero*, *confestim*. *confertus*, *consulo*, *conscendo*, *consono*, *consisto*, *consul*. Il est bref ailleurs : *contio*, *conduco*, *continuo*, *colloco*, *convoco*, *comprehendo*, *congrego* [1].

L'*i* de *in* en composition participe à cette propriété dans les mêmes conditions : *insula*, *infula*, *infelix*, *inferens* [2].

L'*e* est long dans les participes comme *docens*, *scribens* [3].

L'*o* final est bref dans les noms [4], dans les verbes y compris le gérondif, dans les adverbes et dans les conjonctions. Les monosyllabes font seuls exception : *do*, *sto*, *flo*. Les anciens l'ont souvent allongé, mais, ajoute Charisius, il serait ridicule de le faire long maintenant [5].

L'*i* devant voyelle n'est long que dans les génitifs en *ius*, sauf *alterius*, puis dans *fio* et dans quelques mots grecs comme *Chius*, *Lyrcius*, etc. [6]

Un *u* devant voyelle est toujours bref : *arduus*, *sua*, *fluctui*, *gruis* [7].

Selon Priscien [8] encore, toute voyelle devant une consonne finale est brève, excepté devant *c* : *hoc*, *hac*, *hic* adverbe, et dans les parfaits *audît*, *munît*, *fumât* pour *audivit*, *munivit*, *fumavit*. Ces trois parfaits malheureusement semblent bien n'avoir jamais existé et ne reposer

1. Diomède I, 433 et beaucoup d'autres.
2. Donat IV, 389 ; Probus IV, 149, etc.
3. Pompée V, 113 ; Probus IV, 6 — Probus note que *o* est bref dans *insons* et long dans *fons*.
4. Naturellement au nominatif. Quand les grammairiens ne précisent pas, il s'agit toujours du nominatif singulier.
5. Charisius I, 19 ; Priscien II, 205. 409 ; Servius IV, 437 ; Pompée V, 232, etc.
6 Priscien II, 41. 71. La quantité du génitif en *ius* est très souvent indiquée par les grammairiens.
7. Priscien II, 265.
8. Priscien II, 34.

que sur une erreur d'interprétation. Les grammairiens lisaient dans Virgile, Enéide III, 2 :

ceciditque superbum
Ilium et omnis humo fumat Neptunia Troja.

La présence d'un présent *fumat* auprès du parfait *cecidit* les choquait, et ils la taxaient de solécisme. Selon toute apparence, Priscien a disculpé Virgile en faisant de ce *fumat* un parfait syncopé.

CHAPITRE II

ACCENT. PONCTUATION. LECTURE

L'ACCENT

L'enseignement de l'accentuation n'était pas cantonné dans la théorie comme de nos jours en France ; mais les élèves des Donat et des autres grammairiens devaient encore l'appliquer en lisant les auteurs. Ecoutez Donat donnant ses prescriptions [1] : « Nous prononcerons avec l'accent aigu les monosyllabes qui auront leur voyelle brève ; ceux qui l'auront longue, nous les prononcerons avec l'accent circonflexe... » Tous les écoliers n'avaient pas, paraît-il, l'oreille assez délicate pour reconnaître l'accent [2]. On recourait alors à un moyen pratique : on faisait prononcer le mot à très haute voix, comme pour s'adresser à une personne éloignée, et la syllabe qui résonnait le plus était celle qui portait l'accent [3].

Il fallait observer l'accent pour vivifier la lecture, car « l'accent est l'âme de la parole [4] ».

Les grammairiens le font tous consister dans l'élévation de la voix et non dans le renforcement de la syllabe accen-

1. Donat IV, 371 : « Monosyllaba quae correptam vocalem habebunt, acuto accentu pronuntiabimus... ; quae productam vocalem habebunt, circumflexo accentu pronuntiabimus. »
2. Pompée V, 127 : « Sunt plerique qui naturaliter non habent acutas aures ad capiendos hos accentus. »
3. Servius IV, 426 ; Pompée V, 127.
4. « Anima vocis. » Diomède I, 431 ; Pompée V, 126.

tuée[1]. Des phrases comme celle-ci : « L'accent est à proprement parler la qualité des syllabes, c'est-à-dire l'indice de la durée, indiquant la quantité naturelle ou conventionnelle des syllabes[2] » ne doivent point nous induire en erreur; nos auteurs avaient en effet la mauvaise habitude d'appeler aussi accents les signes qui marquaient la quantité.

Il y avait trois accents, l'aigu, le grave et le circonflexe[3].

L'accent grave était un abaissement de l'intonation[4]. Lorsqu'une syllabe était frappée de l'accent aigu, on la prononçait sur un ton élevé et rapidement, ou du moins en l'attaquant avec vigueur[5]. Dans la langue grecque, le circonflexe se composait d'aigu et de grave, et consistait en une montée puis une descente de la voix sur la même syllabe. C'est ainsi que certains Latins le décrivent[6]. Toutefois il semble qu'ils décrivent ainsi, non pas la façon latine de prononcer, mais uniquement le signe de l'accent circonflexe. Clédonius, en effet, et Pompée[7], disent très

1. Sergius IV, 482 : « Tenores sive accentus dicti sunt, quod naturalem uniuscujusque sermonis in vocem nostrae elationis servent tenorem. » — Sergius IV, 525 : « Natura prosodiae in eo est, quod aut sursum est aut deorsum ; nam in vocis altitudine omnino spectatur... Altitudinem discernit accentus. » — Audax VII, 357 : « Accentus certa lex et regula ad levandam syllabam vel premendam. » — Et beaucoup d'autres textes.

2. Sergius IV, 528.

3. Sergius IV, 529, s'étend longuement sur un quatrième accent, qu'il appelle *prosodia media* Cette doctrine tirée de quelque grammairien grec n'a pas trouvé d'échos chez les Latins.

Lorsque, d'autre part, Sergius IV, 482, et Pompée V, 126, disent que l'accent grave n'est plus dans l'usage moderne des Latins, ils pensent seulement au signe d'accentuation : on ne marquait pas dans l'écriture les syllabes atones.

4. Audax VII, 357 : « Deprimit et deponit. »

5. Clédonius V, 31 : « Acutus, qui cursim profertur, ut *arma*; excusso enim sono dicendum est. » — De même Pompée V, 126

6. Sergius IV, 531 : « Vocatur apud nos flexa, quoniam prima erecta rursus in graven flectitur. » – Audax VII, 358 : « Circumflexus incipiens ab acuto in gravem desinit ; ita dum ascendit et descendit, circumflexus efficitur. »

7. Clédonius V, 32 . « Circumflexus qui *tractim* dicendum est, ut *Rôma* ». — Pompée V, 126 : « Circumflexus dicitur quando tractim syllabam proferimus : *mêta, mûsa*. »

La prononciation traînante explique cette phrase où Pompée (V, 205) blâme ceux qui mettent l'accent circonflexe sur la syllace finale de *cujas*,

clairement que l'on traînait sur la syllabe circonflexée; on faisait durer l'intonation élevée tant que durait la syllabe longue elle-même.

Dans ces conditions, rien n'était plus facile d'observer le circonflexe. L'accent aigu, au contraire, qui impliquait quelque brièveté, entrait souvent en conflit avec la quantité des syllabes. Comment prononcer le mot *metas*, dont la première syllabe est longue, avec l'accent aigu ? Audax [1] nous l'apprend en ces termes : « Si les deux syllabes du mot sont longues, nous nous hâtons vers la seconde, en quittant plus tôt la première; peu importe qu'elle soit naturellement longue : on lui donne l'accent aigu qui est simple et plus bref. » Ainsi se résolvait le problème. En résumé, quand les grammairiens du quatrième et du cinquième siècle avaient à lire *métas*, ils sacrifiaient quelque peu de la quantité de l'*e* long, tandis qu'ils la respectaient dans *mêta*, où ils traînaient l'*e* sur une intonation élevée. Il est assez vraisemblable que Cicéron ne prononçait pas ainsi; mais depuis Cicéron, les conditions du langage latin avaient bien changé.

Au IVe et au Ve siècle on enseignait les règles générales d'accentuation suivantes [2] :

Les monosyllabes reçoivent l'accent aigu si leur voyelle est brève : *fax*, *pix*, *nux*, — le circonflexe quand la voyelle est longue de nature : *res*, *dos*, *spes*. Les diphtongues sont assimilées aux voyelles longues : *aes*.

Les disyllabes ont l'accent sur la première syllabe. Si cette syllabe a une voyelle brève, on lui donne l'accent aigu : *nepos*, *bonus*. — L'accent aigu encore, lorsque la syllabe finale est longue : *leges*. *vecors*. — L'accent cir-

nostras : « Invenimus apud plerosque artigraphos produci horum pronominum ultimas syllabas, cujâs. nostrâs ; sed legistis in accentibus quoniam latina lingua in ultimis syllabis accentum non habet. ».

1. Audax VII, 358 : « Si ambae [syllabae] longae sunt, dum ad posteriorem longam pronuntiandam festinamus, priorem citius relinquimus; ita illi prior naturaliter longa nihil prodest, sed fit acutus, qui simplex est atque correptior. »

2. Diomède, I. 432 ; Donat, IV. 371 ; Servius, IV, 426 ; Audax, VII, 329. 358 ; Dosithée VII, 377, etc.

conflexe enfin, si la voyelle de la première syllabe est longue de nature et si en même temps la finale est brève : *meta*, *Creta*.

Dans les polysyllabes, l'accent repose sur l'antépultième quand la pénultième est brève. Cet accent est toujours l'aigu : *Tullius*, *Hostilius*. La règle s'applique également aux mots dont la pénultième n'est longue que par le fait que sa voyelle est suivie d'une muette et d'une liquide : *latebrae*, *tenebrae*. — Lorsque la pénultième est longue, elle porte l'accent selon les principes qui régissent les disyllabes : *Metéllus*, avec l'accent aigu, parce que l'*e* accentué est bref; *Athénae*, également avec l'aigu (quoique l'*e* soit long de nature) parce que la finale est longue; *Cethègus*, *perôsus*, parce qu'ici sont réunies les deux conditions requises pour le circonflexe, voyelle accentuée longue de nature, syllabe finale brève.

Toute syllabe qui n'a ni l'aigu ni le circonflexe reçoit l'accent grave.

Il n'y a pas de règles pour les interjections ni pour les mots barbares [1]. Rencontre-t-on un mot barbare dans un texte, on l'accentue à son gré, mais d'une manière euphonique.

Les mots grecs conservent leur accentuation [2].

Les composés n'ont qu'un accent : *malesânus*, *jusjurándum* [3].

1 Donat IV, 371; Diomède I, 433, etc. — Sergius IV, 483 : « In barbaricis nominibus, nulla sui ratione sunt (aucun n'a de règle propre), sed quali volumus, sane non aspero, proferamus accentu. »

2. Sergius IV, 526, pose les règles suivantes : 1° Les mots d'origine grecque et déclinés à la grecque conservent l'accentuation grecque : *Acarnân*, *aéra*. — 2° Les mots latins qui ont pris la déclinaison grecque s'accentuent comme des mots grecs : *Scipiádes* comme *Miltiádes*. — 3° Les mots d'origine grecque qui « passent sous le joug » des déclinaisons latines, prennent l'accent grec ou l'accent latin : *aéris* ou *áeris*, *aethéris* ou *aétheris*.

3. Donat IV, 371; Sergius IV, 483; Diomède I, 433; Priscien II, 177, etc. — Priscien II, 402, assure que dans les composés de *facio*, où le simple reste sans changement (c'est-à-dire où l'*a* de la racine ne subit pas de modification phonétique), on ne déplace pas l'accent : *fácis*, *fácit* : *calefácis*, *calefácit*. De même pour les composés de *fio* : *calefis*, *calefit*.

Les particules *que*, *ne*, *ve*, « corrompent » les règles de l'accent en l'attirant sur la syllabe qui les précède; en d'autres termes, elles sont enclitiques : *Musáque*, *musáne*, *musáve* [1].

Lorsqu'un mot perd par apocope une syllabe finale, on maintient l'accent à la même place qu'il possédait originairement : *prodûc*, *illîc*, *hâc*, *Arpinâs*, *nostrâs*, *vestrâs*, parce qu'ils viennent de *prodûce*, *illîce*, *hâce*, *Arpinâtis*, *nostrâtis*, *vestrâtis* [2]. Cependant cette opinion n'était pas admise de tous, car elle heurtait la règle fondamentale de l'accent circonflexe : il ne peut reposer en latin que sur la pénultième, sauf dans le mot *ergo*.

Les adverbes interrogatifs prennent l'accent : *quándo*, *úbi*, *únde*, *quó*, *quáliter*, etc., mais ils le perdent quand ils deviennent relatifs [3].

Les prépositions sont atones en principe. Mais elles s'accentuent à la façon ordinaire d'abord quand elles viennent après leur régime : *te pénes*, ensuite quand on omet le verbe avec lequel elles devraient être composées [4].

O mihi sola mei súper Astyanactis imago.

Les règles concernant les conjonctions étaient tellement

1. Pompée V, 131; Audax VII, 320; Diomède I, 433; Servius IV, 427, etc. — Certains grammairiens augmentaient le nombre de ces enclitiques. Ainsi Priscien donne *siquando*, *néquando*, *aliquando*, III, 67; *hujuscémodi*, *istiúsmodi illiúsmodi*, II, 205; *plerúque*, *utráque*, *ubique*, II, 181; *déinde*, *éxinde próinde súbinde*, III, 35. Mais Servius IV, 444, déclare que l'accentuation *déinde* est un barbarisme; il faut dire *deínde*.

2. Priscien II, 129.587. La contre-partie dans Servius IV, 436 et dans Pompée V, 205. — De même, toujours selon Priscien II, 302, vocatifs *Virgíli*, *Mercúri* parce qu'ils sont pour *Virgílii*, *Mercúrii*.

3 Audax VII, 360; Priscien III, 82, etc — Priscien III, 132, applique la même règle aux pronoms *qui*, *cújus*,... *qualis quantus*, *quotus*, etc.

Sic, adverbe, a l'accent circonflexe; mais quand il est «juratif», dit Priscien III, 85, il a l'accent grave, c'est-à-dire qu'il est atone :

Sic tua Cyrneas fugiant examina taxos.

Alias reçoit l'accent circonflexe sur la finale. Priscien III, 77

Pro interjection est également circonflexé : « prô deum atque hominum fidem. » Priscien III, 49.

4. Diomède I, 433; Donat IV, 391; Priscien III, 33; Audax VII, 360, etc. Selon Priscien III, 51, on accentue *mécum*, *técum*, *sécum nobiscum*, *vobiscum*, parce que composés; mais *quocúm*, *quicúm*, *quibuscúm*, parce que la préposition *cum* y est postposée.

compliquées, que les grammairiens ont reculé devant le devoir de les exposer complètement [1].

Enfin on avait pris l'habitude de distinguer certains homonymes en variant la place de l'accent :

Pône « pose » — *pone* (atone) « derrière ».
Érgo « donc » — *ergô* « à cause de ».
Círcum « cirque » — *circúm* « autour de » [2].

Déjà Quintilien [3] avait dit : « Je sais que des érudits et des grammairiens, dans leur enseignement et dans leur parler, placent parfois l'accent aigu sur la finale pour différencier certains mots, comme *Quae circúm littora, circúm piscosos scopulos*, de peur qu'en accentuant la première syllabe ils ne fassent penser au mot de cirque. » Mais il était, lui, d'avis de laisser *circum* atone dans *circum littora*. Cette simple remarque nous dévoile ce qu'il y avait de factice dans toute cette doctrine grammaticale sur les accents.

LES SIGNES

En même temps qu'ils développaient leur doctrine sur l'accent, les grammairiens ne manquaient pas d'indiquer les divers signes en usage.

Les signes de l'accent aigu, du grave et du circonflexe, comme ceux qui servaient à noter la longueur et la brièveté des syllabes, avaient en ce temps-là la même forme qu'aujourd'hui.

1. Sergius IV, 563 : « Beaucoup de conjonctions sont accentuées » — Priscien III, 24 : « Les conjonctions comme les prépositions changent d'accent quand elles changent de place. » — Audax VII, 360 : « Presque toutes les copulatives et disjonctives sont atones; beaucoup d'explétives suivent les règles ordinaires; les causales et les rationnelles sont tantôt atones, tantôt accentuées; on apprendra le détail en écoutant le professeur lire les textes. »
2. Diomède I, 433 ; Donat IV, 371 ; Servius IV, 484; Audax VII, 360, etc.
3. Quintilien, I, 5, 26.

On employait encore d'autres signes :

L' « hyphen » était une virgule couchée l'ouverture en haut, par laquelle on réunissait deux mots : le lecteur était ainsi averti qu'il devait les prononcer d'un seul trait, sans arrêt entre les deux. Dans les deux exemples qui suivent, je remplace l'hyphen par notre moderne trait-d'union : *ante-tulit gressum.*

Turnus ut ante-volans tardum praecesserat agmen.

Un lecteur malavisé aurait pu regarder le mot *ante* comme l'équivalent de *antea. Male-sanus, interea-loci* doivent aussi être « dits sous l'hyphen » parce qu'ils sont étroitement unis par le sens[1] : ici l'hyphen fait presque l'office de notre trait-d'union.

La « diastole » est une virgule placée après la dernière lettre d'un mot et au bas. Son but est d'indiquer la fin d'un mot dans les cas douteux. On écrivait

Ereptae, virginis ira.
Viridique in littore conspicitur, sus.

Pompée[2] explique à ses élèves que c'est pour les empêcher de lire *erepta e virginis ira ; viridique in littore conspicit ursus.*

L' « apostrophe » des anciens, semblable à la nôtre, apprenait au lecteur qu'une voyelle finale avait été supprimée : *tanton' me crimine dignum Duxisti.*

LA PONCTUATION

Les signes de ponctuation[3] ou *positurae* étaient au nombre de trois.

La « distinctio » marquait la fin de la phrase (de la

1. Sergius IV, 483. Pour d'autres, *malesanus* est un mot composé.
2. Pompée V, 132
3. Diomède I, 437 ; Donat IV, 372 ; Servius IV, 427 ; Sergius IV, 484. 533 ; Dosithée VII, 380 ; Maximus Victorinus VI, 192.

période). C'était un point placé en haut et à droite de la dernière lettre.

La « subdistinctio » séparait les parties principales de la période. Elle avait la forme d'un point mis au bas de la lettre.

La « mora » ou « subdistinctio media », appelée ainsi intermédiaire à cause de sa position dans l'écriture, indiquait les endroits où l'on pouvait respirer sans fausser le sens. C'était un point placé à mi-hauteur de la lettre.

Ainsi comprise, la « distinctio » répondait à notre point, la « subdistinctio » à notre point et virgule et aussi à notre virgule. Nous n'avons rien d'exactement équivalent à la « mora ».

Les professeurs exerçaient peut-être leurs élèves à ponctuer leurs textes ; en tous cas, les livres ponctués se nommaient *codices distincti*[1].

LA LECTURE

Pour bien lire un auteur, il fallait veiller aux quatre points suivants[2] :

1° L' « observation des accents », c'est-à-dire vraisemblablement de l'accent et de la quantité.

2° « La discretio », par laquelle on sauvegardait le sens du texte et la composition de la période. Elle se subdivisoit en :

« Continuatio », ou soin de réunir ce qui devait être réuni et, par suite, d'éviter les mauvaises coupures dans la phrase ;

« Separatio », qui séparait les mots que le sens interdisait de joindre dans la prononciation[3] ;

1. Sergius IV, 484 ; Pompée V, 132.
2. Diomède I, 436 ; Maximus Victorinus VI, 188.
3 En voici un exemple :

cum Turni, injuria matrem
Admonuit ratibus sacras depellere taedas.

Par la separatio, que j'ai notée à l'aide d'une diastole, on faisait sentir que *Turni* n'était pas régime de *injuria*, mais de *matrem*.

« Distinctio, subdistinctio et mora », autrement dit l'observation des diverses parties logiques du développement.

3° La « pronuntiatio » ou, comme nous dirions, la lecture expressive, par laquelle on s'essayait à traduire en déclamant le caractère des personnages, la pondération des vieillards, la pétulance de la jeunesse ou la faiblesse féminine et tout ce que la rhétorique entendait sous le nom de « mœurs ».

4° La « modulatio », prononciation harmonieuse, qui, fuyant toute rudesse, charmait par les inflexions artistiques de la voix.

CHAPITRE III

PARTIES DU DISCOURS. ARTICLE. ADJECTIF

LES PARTIES DU DISCOURS

Le discours, ou, comme disaient nos pères, l'oraison, « est une réunion de mots exprimant une pensée dans son entier[1]. » Encore que cette définition fût juste, les grammairiens en ont cherché une autre pour y introduire la notion du rythme qui, à leurs yeux, était inséparable de la prose aussi bien que de la poésie. Ils disaient donc encore : « L'oraison est une suite continue de paroles tendant à une clausule ». Et aussitôt ils expliquaient le mot de clausule en ces termes : « La clausule est un ensemble de mots dont la fin est construite correctement [au point de vue rythmique][2]. »

La définition de mots consiste en un calembour intraduisible : *oratio est quasi oris ratio*[3]. Je doute même que cela ait un sens.

Les philosophes, qui avaient touché à tout, et particulièrement à la grammaire, avaient distingué plusieurs

1 Diomède I, 300 : « Oratio est compositio dictionum consummans sententiam remque perfectam significans. » — Cf. Priscien II, 53.

2. Diomède I, 300 : « Oratio est sermo contextus ad clausulam tendens. Clausula est compositio verborum plausibilis structurae exitu terminata ». — Le mot de *structura* lui-même est un terme spécial qui s'applique aux différents types rythmiques observés en prose à la fin des périodes ou des parties de la période.

1. Charisius I, 152 ; Diomède I, 300 ; Pompée V, 96.

parties du discours. Nos grammairiens en faisaient mention pour mémoire et disaient rapidement que les philosophes ou leurs confrères grammairiens comptaient qui deux, qui cinq, qui neuf, qui dix, qui onze parties du discours[1].

A l'époque qui nous occupe, l'accord s'était fait[2]; on s'en tenait au nombre de huit : le nom, le pronom, le verbe, le participe, l'adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection.

Les deux principales sont le nom et le verbe. Trois se déclinent : le nom, le pronom et le participe; une se conjugue : le verbe. Les quatre autres restent invariables.

L'ARTICLE

Quintillien passe pour avoir déclaré fièrement : « Notre langue n'a pas besoin d'articles. » Mais cette suffisance prétendue s'évanouit, quand on regarde sa phrase entière[3]. Elle veut dire tout bonnement : Nous, Latins, nous n'avons pas besoin de mots spéciaux pour remplir le rôle d'articles; nos articles, car nous en avons tout aussi bien que les Grecs, sont disséminés au milieu des autres par-

1. Priscien II, 54; Servius IV, 428.
2. L'ordre suivi n'était pas toujours le même :
Charisius : nom, pronom, verbe, participe, adverbe, conjonction, préposition, interjection.
Diomède, Dosithée, Maximus Victorinus : nom, pronom, verbe, participe, adverbe, préposition, conjonction, interjection.
Donat, Sergius, Servius, Clédonius, Pompée, Asper, Audax : nom, pronom, verbe, adverbe, participe, préposition, conjonction, interjection.
Le pseudo-Probus : nom, pronom, participe, conjonction, interjection, préposition, adverbe, verbe. — Il faut bien changer un peu !
Priscien, esclave des Grecs, oublie comme eux l'interjection, qu'il mêle aux adverbes. Néanmoins il ne la rejette pas absolument : « Interjectionem quam nos adhuc servamus », dit-il, II, 55. Il classe ainsi : nom, verbe, participe, pronom, adverbe, préposition, conjonction, et fait de longues dissertations pour justifier l'ordre qu'il adopte.
3. Quintilien I, 4, 19 : « Noster sermo articulos non desiderat, ideoque in alias partes orationis sparguntur. »

ties du discours, les uns parmi les pronoms, un autre — *o* — dans les adverbes.

Priscien[1] n'a dit ni plus ni moins que l'illustre rhéteur : « Dans notre langue. nous ne trouvons pas de mots complètement articles. »

Donat[2] est plus explicite encore : « Les Latins ne comptent pas l'article dans les parties du discours. » Ce que Pompée[3], précieux souveut par ses prolixes explications, commentait ainsi dans sa classe : « Donat ne dit pas que nous n'ayons pas d'articles, mais que nous ne le mettons pas en ligne de compte, car notre pronom *hic* nous sert d'article. » — « Les Grecs ont des mots articles et des mots pronoms. Les Latins, eux, ont cherché l'économie ; ils n'ont donc qu'un mot pour les deux, mais ce mot joue les deux rôles. Avec les noms, il a la valeur d'un article ; seul, il a la valeur d'un pronom[4]. »

Ainsi, les Grecs possédant un article, les Latins avaient voulu s'en donner un et ils l'avaient pris dans les pronoms : *hic*. Le vocatif, toujours comme en grec, était

1. Priscien II, 54 : « Integros in nostra non invenimus articulos lingua. »

2. Donat IV, 372 : « Latini articulum non adnumerant [partibus orationis]. »

3. Pompée V, 135 — Cf. Servius IV, 436.

4. Pompée V, 211. — La suite du raisonnement de Pompée est obscure. Il me semble qu'elle exige une petite correction : il suffirait de supprimer à la ligne 12 le mot *hic* devant *Virgilius*. Je m'arrête à ce détail, parce que je crois voir dans ce passage la description du rôle individuel de l'article soit latin, soit grec. Pompée veut démontrer que *hic* n'est pas un article, mais qu'il en remplit le rôle, et il raisonne comme suit :

Servius dit : « Si *hic* se décline seul, il est pronom ; mais dans *hic Aeneas*, *hic* est article. » Ce n'est pas mon avis, car article et pronom sont choses bien différentes. Soit la phrase : « Virgilius est qui scripsit bucolica, ipse etiam georgica » Voici bien dans *ipse* un pronom, car il remplace le nom Virgilius. Mais ce n'est pas de ce sens pronominal que je veux parler maintenant. Quand je dis « ὁ Virgilius », ce n'est pas la même chose que Virgilius tout court. Comment cela ? Parce que « ὁ Virgilius » ne signifie pas n'importe quel Virgile, mais le Virgile qui est connu. Il y a donc une grande différence entre l'article et le pronom. Les Latins les ont confondus. Autre exemple : dans « venit homo », *homo* est pris dans une acception générale ; au contraire « venit ὁ ἄνθρωπος » ne désigne pas n'importe quel homme, mais l'homme qui est connu. *Hic*, en tant que pronom, ne peut individualiser ainsi ; mais si on l'adjoint au substantif, « hic homo », alors il désigne cette personne-là. Donc il est pris dans un autre sens.

précédé de *o*. Cet *o* était-il pronom articulaire *(pronomen articulare)* ou adverbe [1] ? C'est bien ici le cas de répéter : « Grammatici certant.... »

Immédiatement avant d'enseigner à décliner les noms, Charisius [2] apprenait à décliner *hic*, *hujus*. *huic*, *hunc*, *o*, *ab hoc*. Et, tandis que nos professeurs actuels font dire à leurs écoliers : *rosa*, *rosa*, *rosam*, *rosae*, *rosae*, *rosa*, les professeurs d'il y a quinze cents ans écoutaient la troupe bruyante des bambins qui glapissaient :

haec musa
hujus musae,
huic musae, etc.

L'ADJECTIF

On pourrait définir l'adjectif, tel que nous le concevons aujourd'hui : un mot qui n'exprime pas l'être lui-même, mais sa manière d'être.

Les grammairiens anciens n'ont pas connu cette distinction. Ils confondaient les adjectifs avec les noms : *hic bonus*, *haec bona* étaient pour eux des noms aussi bien et au même titre que *hic pater*, *haec mater* [3].

Ils remarquaient bien parmi les noms des « adjections » ou « adjectifs », mais ils les comprenaient autrement que nous. Ecoutons en effet Diomède [4] : « Il y a des noms in-

1. Voir Servius IV, 436; Probus IV, 146 ; Priscien III, 12, etc.
2. Charisius I, 18.
3. Cf. Charisius I, 17; Diomède I, 322, etc., etc.
4. Diomède I, 323 : « Quaedam mediae potestatis [sunt], quae adjecta nominibus significationem a conjunctis sumunt, ut magnus, fortis. Haec enim per se nullum habent intellectum et ideo a quibusdam adjectiones dicuntur, ut magnus vir, fortis exercitus. Sunt quae a Graecis epitheta dicuntur, quae quibuscumque personis adjiciuntur laudandi vel vituperandi gratia. Haec sumuntur aut a qualitate animi, ut..., aut a qualitate corporis, ut . , aut a quantitate, ut.... aut extrinsecus, ut...; ex hac specie « vittata sacerdos » et « pharetrata Camilla », aut a qualitate facti, ut est « Lau-

termédiaires qui, ajoutés à des noms, tirent leur signification des mots auxquels ils sont joints, comme *magnus*, *fortis* ; car par eux-mêmes ils n'ont pas de sens, et c'est pourquoi on les nomme « adjections », comme *magnus vir*, *fortis exercitus* (c'est-à-dire que par eux-mêmes ils ne désignent pas des êtres). Il y en a que les Grecs appellent épithètes. On les ajoute aux personnes soit pour louer, soit pour blâmer. Ils sont tirés ou des qualités de l'esprit, comme *sapiens*, *demens*, *pudicus*, *turpis*, *bonus*, *malus*, — ou des qualités du corps, comme *formosus*, *deformis*, — ou de la quantité, comme *sublimis, humilis*, *procerus*, — ou de particularités extérieures, comme *purpuratus*, *palliatus* ; de ce genre sont *vittata sacerdos* et *pharetrata Camilla*, — ou d'une particularité de fait, comme

Lausus equum domitor debellatorque ferarum

et

ipse doli fabricator Epios ;

— ou des accidents, comme *caeruleus imber*, *beatus*, *dives*, *pauper*, — ou de la nature des êtres, comme *ignis edax*. Quoiqu'ils soient tous des espèces particulières de noms, on les appelle simplement noms. »[1]

Diomède semble ici n'envisager que le rôle d'apposition ou d'épithète (au sens moderne), que peuvent jouer dans la phrase certains mots adjectifs ou même substantifs, comme *debellator*, *fabricator*. On pourrait conclure de

sus... », aut ab accidentibus tracta, ut..., aut a qualitate naturae sumpta, ut ignis edax. Sed haec omnia quamquam species sunt nominum, absolute tamen nomina dicuntur. »

1. Servius IV, 430, est plus clair : « Sunt etiam nomina adjectiva quae per se (*meilleur que* plerumque) sensum habent, sed conjunctione laetantur, ut magnus vir. » — Ce que Pompée, V, 147, commente ainsi : « Per se quidem habent sensum, sed plenum sumunt conjunctis et accidentibus personis. ».

Priscien II, 60, 6 : « Adjectivum est quod adjicitur propriis vel appellativis (noms communs), et significat laudem vel vituperationem. » — Il énumère ensuite, à peu près comme Diomède, les différentes significations des adjectifs. Mais après cela, il place en dehors des adjectifs les *gentilia :* Graecus, Latinus, les *interrogativa :* quantus, quotus, les *ordinalia*, primus, secundus, les *localia :* propinquus, longinquus.

même de la définition de Donat[1] : « Il y a des noms de signification intermédiaire ET adjoints aux noms, comme *magnus fortis* ; nous disons en effet : *magnus vir*, *fortis exercitus*. ».

L'idée de distinguer parmi les noms quelques-uns qui expriment certaines qualités est venue seulement aux philosophes ; les grammairiens en ont consciencieusement parlé, mais n'en ont pas fait suffisamment leur profit. A part quelquefois, et accidentellement, Priscien[2], ils ne se sont pas servis de la notion de l'adjectif, même pour traiter du comparatif et de l'adverbe de manière.

Au fond, nous, modernes, après avoir donné une belle définition philosophique de l'adjectif, nous avons surtout recours à deux procédés mécaniques et purement grammaticaux pour établir tant bien que mal les frontières souvent factices du nom et de l'adjectif[3]. C'est d'abord le fait que l'adjectif varie en genre aussi bien qu'en nombre : un bon père, une bonne mère. Mais en latin, si on disait *bonus*, *bona*, *bonum*, on disait aussi *hic* et *haec dives* comme *hic* et *haec miles*[4] ; — mais *amatus* varie et c'est un participe ; — mais *Cornelius*, *Cornelia* varient et sont substantifs ; — mais *meus*, *tuus*, *suus* varient et sont des pronoms ; — mais *boni*, *bona* varient et peuvent signifier des êtres concrets : les hommes de bien et les bonnes choses, etc. — C'est ensuite et surtout l'article. Dans une partie des langues de l'Europe, un substantif entre rarement dans une phrase sans être précédé, comme d'un huissier, par l'article défini ou par l'article indéfini. Or, le latin n'avait pas, en réalité, cet annonciateur du substantif qu'est l'article. Le grec, de son côté, manquait d'ar-

1. Donat IV, 374 : « Sunt alia mediae significationis et adjecta nominibus, ut magnus, fortis ; dicimus enim magnus vir, fortis exercitus. »

2. Par exemple, Priscien III, 60 : « Hoc enim perficit adverbium verbis additum, quod adjectiva nomina appellativis nominibus adjuncta, ut prudens homo prudenter agit, felix vir feliciter vivit. »

3. Ainsi dans « Ces enfants sont tyrans », le mot de tyran est-il adjectif ou substantif?

4. Priscien II, 156.

ticle indéfini, et puis il ne faisait pas de son unique article le même usage que nous. — On conçoit donc comment l'intelligence des anciens grammairiens n'ait pas réussi à faire fructifier les conceptions des philosophes et ait laissé aux siècles suivants l'honneur de promouvoir le nom adjectif à la dignité de partie indépendante du discours.

CHAPITRE IV

NOM

Les grammairiens[1] très anciens, suivant les traces des philosophes, distinguaient : le « nomen » ou nom propre individuel, l' « appellatio » ou nom spécifique des êtres animés et corporels tout ensemble : *homo*, *vir*, *femina*, *mancipium*, *leo*, *taurus*, le « vocabulum » ou nom spécifique des êtres, soit incorporels, soit inanimés, comme *deus*, *ventus*, *arbor*, *lapis*, *herba*, *toga*. Quintilien nous apprend aussi que certains d'entre eux en faisaient deux parties du discours différentes, et d'autres même trois.

Déjà Quintilien préfère les réunir tous sous le chef unique de « nom ». Donat et Diomède ne disent qu'un mot en passant de cette division d'origine philosophique. Mais tous nos grammairiens-professeurs du quatrième et du cinquième siècle y avaient décidément renoncé ; comme dit Donat : « Maintenant nous appelons tout cela en bloc des noms[2]. »

Les diverses définitions du nom qui se rencontrent, se ramènent à celle-ci, que donne Charisius : « Le nom est une partie du discours pourvue de cas, privée de temps, signifiant un être corporel ou un être incorporel soit individuellement soit en masse[3] .»

1. Sur cette question, voir Quintilien I, 4, 20 ; Diomède I, 320 ; Donat IV, 373.
2. Donat *(l. c.)* : « Modo nomina generaliter dicimus. »
3. Charisius I, 152 : « Nomen est pars orationis cum casu sine tempore significans rem corporalem ant incorporalem proprie communiterve, proprie ut Roma, Tiberis, communiter ut urbs, civitas, flumen. »

La première partie de la définition est d'essence grammaticale, la seconde est l'écho des doctrines philosophiques.

Une étymologie très hasardée donne la définition de mot : « On l'appelle nom, parce qu'il montre et « note » chaque être, comme si *nomen* était le mot *notamen*, dont la syllabe médiane aurait été soustraite par syncope, — ou bien il vient du grec ὄνομα[1]. »

Le nom possède six accidents : la qualité, la comparaison, le genre, le nombre, la figure et le cas, *qualitas*, *comparatio*, *genus*, *numerus*, *figura*[2], *casus*. — Chacun d'eux devient l'objet d'un des six chapitres dans lesquels nos grammairiens rassemblaient leur science du nom.

I

QUALITÉ DU NOM

Le nom a pour « qualité » d'être ou propre ou appellatif. Cette division en genres appelle des subdivisions en espèces.

Il y a quatre espèces de noms propres : le « praenomen », le « nomen », le « cognomen » et l' « agnomen », résumés dans l'exemple type : *P. Cornelius Scipio Africanus*[3]. Diomède veut les retrouver même en grec, et, suivant les traces d'Ibycus, il appelle bizarrement Ulysse : *Olixes Arsiciades Odysseus Polytlas*[4]. — Certaines personnes n'ont que deux noms : *Liber Pater*, *Numa*

1. Diomède I, 320 : « Nomen dicitur quod unamquamque rem monstret ac notet, quasi notamen media syllaba per syncopen subtracta, vel a Graeca origine παρὰ τὸ ὄνομα. »

2. J'aimerais à traduire *figura*, grec σχῆμα, par « forme ».

3. Diomède I, 321 ; Donat IV, 373 ; Charisius I, 152, etc. — Les grammairiens entrent ici dans des explications que tout le monde connait.

4. Diomède I, 321.

Pompilius. — Des noms propres sont uniques : *Jupiter*, *Romulus*. *Troja*, *Africa*, *Sicilia*, *Pyrenaeus*, *Pactolus*[1]. — Les choses ont parfois un nom propre, tout comme les dieux, les personnes, les villes, les contrées, les provinces, les montagnes et les fleuves, par exemple : *Arithmetica Nicomachi*, *Grammatica Aristarchi*[2]. — Enfin les appellatifs peuvent devenir noms propres, comme *victor*, *Victor*, mais l'inverse n'a jamais lieu[3].

Les appellatifs — ou noms communs — fournissent beaucoup plus de subdivisions, fondées sur le sens, sur la forme, sur la déclinaison, sur des particularités toutes extérieures et fortuites. Donat[4] les énumère dans un pêle-mêle remarquable :

1 — « corporalia » : *homo*, *terra*, *mare*.

2 — « incorporalia » : *justitia*, *dignitas*.

3 — « primae positionis » (primitifs, par rapport aux dérivés) : *mons*, *schola*.

4 — « derivativa » (dérivés) : *montanus*, *scholasticus*.

5 — « diminutiva » : *monticulus*, *scholasticulus*.

6 — « quasi diminutiva » (qui ont la forme diminutive, mais non le sens) : *fabula*, *macula*, *tabula*, *vinculum*.

7 — « nomina tota Graecae declinationis » (noms grecs déclinés à la grecque) : *Themisto*, *Calypso*, *Pan*.

8 — « tota conversa in Latinam regulam » (noms grecs latinisés) : *Pollux*, *Ulixes*.

9 — « inter Graecam Latinamque formam », appelés aussi « notha » : *Achilles*, *Agamemno* (au lieu d'*Achilleus*, *Agamemnon*).

10 — « homonyma » : *nepos*, *acies*, *aries*. *Nepos* signifie petit-fils et dissipateur ; *acies* : armée, yeux, pointe ; *aries* : bélier machine de guerre, constellation et animal terrestre[5].

1. Diomède I, 320.
2. Priscien II, 57.
3. Sergius IV, 490. — Nos langues modernes sont d'avis contraire, comme le prouvent les gibus et les quinquets.
4. Donat IV, 373.
5. Pour nepos, acies : Sergius IV, 538 ; pour aries : Servius IV, 429

11 — « synonyma » ou « polyonyma » : *terra humus ; ensis mucro gladius.*

12 — « patronymica » : les masculins se terminent en *des*, *ius* ou *ion*, les féminins en *is*, *as* ou *ne* : *Atreus : Atrides, Atreis ; — Peleus : Peleius, Peleias ; — Nereus : Nerion, Nerine.*

13 — « ctetica » ou « possessiva », qui se terminent en *ius : Euandrius, Agamemnonius.*

14 — « mediae significationis » (de signification intermédiaire [1]) : *magnus, fortis.*

15 — « qualitatis » : *bonus, malus.*

16 — « quantitatis » : *magnus, parvus.*

17 — « gentis » : *Graecus, Hispanus.*

18 — « patriae » : *Thebanus, Romanus.*

19 — « numeri » : *unus, duo.*

20 — « ordinis » : *primus, secundus.* De beaucoup, on dit *primus ;* de deux, *prior ;* même différence pour *alius* et *alter.*

21 — « ad aliquid dicta » (noms de relation) : *pater, frater* [2].

22 — « ad aliquid qualiter se habentia » (noms opposés) : *dexter, sinister* [3].

23 — « generalia » (exprimant le genre) : *corpus, animal.*

24 — « specialia » (exprimant l'espèce) : *lapis, homo, lignum.*

25 — « facta de verbo » (noms verbaux) : *doctor, lector* [4].

1. L'*Ars Anonyma Bernensis* VIII, 72 explique que ce nom leur vient de ce que leur sens est intermédiaire entre celui des noms propres et des appellatifs (car on peut les adjoindre aux uns et aux autres) ; on dit *doctus Virgilius* et *doctus poeta*.

2. Diomède I, 322 : « Quae per se sine alterius partis orationis adminiculo intelligi non possunt. » L'idée de fils, en effet, entraîne l'idée corrélative de père. Diomède y ajoute *meus* et *tuus*, qui d'ordinaire sont placés dans les pronoms.

3. Servius IV, 430 : « Quae e contrario significationem sumunt, ut dexter sinister, niger candidus. »

4. Quand les élèves récitaient une conjugaison, telle que celles de lego, doceo, ils terminaient par les noms verbaux lector lectio, doctor doctrina.

26 — « participiis similia » : *demens*, *sapiens*, *potens*[1].

27 — « verbis similia » : *comedo*, *palpo*, *contemplator*, *speculator*[2].

Ces vingt-sept subdivisions sont reproduites par les commentateurs de Donat ; elles se retrouvent, à peu de chose près, chez Charisius et Diomède. Priscien le subtil les a multipliées encore. Mais il est inutile d'insister davantage[3].

Les primitifs, les dérivés, les diminutifs, les patronymiques, les possessifs et les noms verbaux éveillent tout de suite dans notre esprit l'idée de la dérivation. Et, de fait, les grammairiens prenaient occasion de la qualité des noms pour dire un mot de cette question fort importante pour la pédagogie moderne. Mais rien n'est plus embrouillé que la dérivation latine. Charisius avouait que « la dérivation est si irrégulière qu'on n'y comprend rien : d'Agrippa, on tire Agrippine mais aussi thermes Agrippiens ; de Néron, thermes Néroniens; de lion, peaux léonines[4]. »

La logique aurait voulu que les grammairiens traitent du comparatif et du superlatif en même temps que du diminutif, et c'est ce que faisaient Diomède et Priscien. Mais les autres mettaient à part les degrés de comparaison. Ils leur consacraient, en effet, de longs développements, tandis que la plupart se contentaient, sur la dérivation, d'un résumé très sec ou même de quelques mots.

Diomède [5] compte sept sortes de dérivés : les patrony-

1. Au chapitre des participes, les grammairiens insistaient sur les différences existant entre les participes et les noms qui en avaient la forme.

2. Cette catégorie spéciale était probablement créée dans le but pédagogique de prévenir des confusions déplorables dans l'esprit des élèves.

3. Voir Charisius I, 154 ; Diomède I, 322 ; Priscien II, 59.

4. Charisius I, 93, 28 : « Derivationis tanta est inaequalitas ut comprehendi non possit. Nam cum sit Agrippa, mulierem Agrippinam dicimus, thermas vero Agrippianas : item cum sit Nero ut leo, pelles leoninas, thermas Neronianas dicimus. » — Ce texte oppose le suffixe *inus* au suffixe *ianus*.

5 Diomède II, 323 sqq.

miques, les possessifs, les paronymes (que Priscien appelle dénominatifs), les comparatifs, les superlatifs, les diminutifs et les noms verbaux.

Priscien [1] adopte la même division que Diomède, à cela près qu'il passe les noms verbaux sous silence. Voici le résumé de sa doctrine :

1. — Les patronymiques sont poétiques, grecs ou imités du grec. On les forme du nom du père ou du grand-père. Abusivement on en tire encore de la mère, des grands-parents maternels, de rois ou fondateurs, et de frères : *Iliades* « fils d'Ilia » (Romulus), *Atlantides* « fils de la fille d'Atlas » (Mercure), *Thesidae*, *Cecropidae* « les Athéniens », *Phaethontiades* « les sœurs de Phaéton ». Les terminaisons des patronymiques sont pour les masculins *ides*, *iades*, *ades*, et pour les féminins *is*, *as*, *ne*.

2. — Possessifs. — Priscien avertit qu'il admet dans cette catégorie non seulement les noms qui expriment la possession, mais aussi ceux qui ont la forme des possessifs. Deux terminaisons les caractérisent : *cus* et *us*.

cus : Italus Italicus, *Ilium Iliacus*, *mulio mulionicus*.

La terminaison *us* affecte différentes formes :

eus (avec *e* bref) : *Romuleus*, *ferreus*, *plumbeus*, et presque tous les noms qui « se rapportent à une matière » :

eus (avec *e* long) : *spondeus*, *Phoebeus ;*

ius : Martius, *Ariusius ;*

ous ; herous, *Eous ;*

aeus : Sabaeus, *Cretaeus*, *Dionaeus ;*

ivus : nominativus, *imperativus*, *optativus ;*

rius : uxorius, *tabernarius*, *sagittarius*, *palmarium*, *viridiarium ;*

anus : Romanus, *Pompeianus*, *Hispanus ;*

tanus : Neapolitanus, *Gaditanus ;*

enus : terrenus, *egenus*, *alienus ;*

inus (avec *i* bref) : *oleaginus*, *faginus ;*

1. Priscien II, 62 à 140. Pour ne pas m'éterniser sur cette question, je laisserai de côté une foule d'exceptions ou de remarques diverses plus ou moins heureuses dont Priscien a rempli ses pages.

inus (avec *i* long) : *Camerinus*, *taurinus*, *femininus ;*
tinus : crastinus, *diutinus ;*
unus : tribunus ;
rnus : diurnus, *nocturnus*, *hesternus ;*
lnus : ficulnus, *populnus*.

3. — Diminutifs. — « Tandis qu'un comparatif comme *brevior*, *angustior*, contient l'idée de moins (plus court, plus étroit signifient, en effet, moins long, moins large) les diminutifs, au contraire, n'impliquent pas comparaison. » Ils conservent le genre du primitif dont ils dérivent, à l'exception d'un certain nombre comme : *rana : ranunculus; canis : canicula; pistrinum : pistrilla; anguis : anguilla*; *unguis : ungula; nubes : nubilum*.

Quelques noms revêtent l'aspect de diminutifs sans en prendre le sens, tels que *Camillus*, *Tibullus*, *frivolus*, *tabula*, *periculum*. Enfin on rencontre souvent des diminutifs de diminutifs sous diverses formes, par exemple : *homo*, *homuncio*, *homunculus*, *homullus*, *homullulus*.

Les terminaisons des dimunitifs sont : *culus cula culum* — *ulus ula ulum* — *olus ola olum* — *ellus ella ellum* — *xillus xilla xillum* — *illus illa illum* — *ullus ulla ullum* — *cio* — *aster* — *leus* — *tulus*. En règle genérale, les terminaisons *culus cula culum* sont réservées aux noms des trois dernières déclinaisons, qui l'adoptent presque tous [1].

4 — Dénominatifs. — Ici sont entassés tous les autres dérivés de noms qui n'ont pu rentrer dans aucune des catégories précédentes. Et même, pour s'éviter un classement détaillé, Priscien y a mêlé aussi les dérivés de verbes, de participes et d'adverbes. Il serait fastidieux d'énumérer les soixante-onze terminaisons [2] qui se succèdent le long de vingt-trois pages de l'édition Keil. En voici quelques spécimens.

1. Inutile de citer ici des exemples, quoique Priscien en ait été prodigue.
2. Je dis toujours « terminaison »; le mot de *suffixe*, inconnu à Priscien, aurait été un contre-sens et une calomnie. Quand Priscien affirme que « le mot en *or* » *labor* vient de *laboro*, il ne pense pas que la syllabe *or* ait été ajoutée au primitif.

tia : *amicus*, (génitif) *amici*, *amicitia* — *segnis*, (datif) *segni*, *segnitia*.

a : *ignavus*, (génitif) *ignavi*, *ignavia* — *jus*, *juri*, *injuria* — *scribo* (verbe), *scriba*.

na : *officium officina* — *leo leaena* — *cocus cocina* et *culina* — *cantus cantilena* — *luceo lucerna* — *lux Lucina*.

o : *cicer Cicero* — *lenio leno* — *palpo palpo* — *oratus*, *orati*, *oratio*.

al : *cervix*, *cervicis*, *cervical* — *vectus vectigal*.

il, *ul* : *pugillus pugil* — *vigilo vigil* — *consulo consul* — *exulo exul* — *praesulo praesul*.

bulum : *cuna cunabulum* — *voco*, *vocas*. *vocabulum* — *patior* ou *pateo patibulum*.

um : *factum* (participe neutre), *factum* (nom) — *tectum*, *tectum* — *regno regnum* — *vado vadum*.

or, *ur* : *coloro color* — *decoro decor* — *amo amor* — *senatus senator* — *auguro augur* — *saturo satur*.

es (*e* long) : *saepio saepes* — *luo lues* — *macero macies* — *illuo illuvies* — *rupi* (parfait), *rupes*.

ius : *servus Servius* — *silva Silvius* — *virgula Virgilius* — *nuntio nuntius* — *nescio nescius*.

bundus : *vita*, *vitas*, *vitabundus* « similis vitanti » — *morior*, *moreris*, *moribundus* « similis morienti ».

dus : *herba herbidus* — *uva uvidus* — *vivo vividus* — *rabies rabidus* — *tumeo tumidus*.

A cette dernière catégorie se rattachent les noms participiaux en *dus*, qui ont la terminaison des participes futurs passifs et signifient « digne de ce qui est indiqué »[1] : *laudandus* « laude dignus » — *amandus* « dignus amari » *legendus* « dignus legi » — *loquendus* « dignus de quo loquantur homines ».

tus : *motus*, *tumultus*, *sonitus*, *cultus*, *consulatus* —

1. Priscien, comme les autres grammairiens, séparait nettement le participe futur *amandus* du nom (adjectif) *amandus* C'est ce qui nous expliquera qu'au chapitre du participe *amandus* ne se présentera pas avec le sens de « digne d'être aimé. »

barba barbatus — *grates gratus* — *mas, maris, maritus* — *vetus vetustus* — *cornu cornutus.*

stus : honor honestus — *maeror maestus* — *modus modestus* — *augur augustus* — *jus justus.*

En somme, cette dernière partie mérite à peine le nom de dérivation, mais celui d'étymologie. Comme il lui arrive parfois, Priscien a quelque peu dévié de son but primitif[1].

II

COMPARAISON DU NOM

Il y a trois degrés de signification..... Parlons plutôt le langage des anciens : Il y a trois degrés de comparaison[2] : « le positif qui n'exprime pas la comparaison, — le comparatif qui s'emploie quand nous comparons quelqu'un avec un autre ou avec son espèce, comme *Hector fortior Diomede* et *Hector audacior Trojanis fuit*, le superlatif, qui s'emploie quand nous comparons quelqu'un avec toute son espèce : *Hector fortissimus Trojanorum fuit.* »

En réalité, ce semblant de définition du comparatif et du superlatif ne définit pas, mais résume des discussions sans doute vieilles sur la nature des compléments qu'admettent ces deux degrés ; elle revient à dire que le superlatif établit une comparaison avec un ensemble, et le comparatif une comparaison avec une personne ou plusieurs.

Priscien[3], lui, a vraiment défini : Le comparatif ex-

1. Le disciple de Priscien, Eutyches, a tenté (V, 452 sqq.) une autre classification des dérivés, où, au rebours de son maître, il fait dériver des verbes la majeure partie des noms.

2. Sur la comparaison : Charisius I, 112 sqq.; Diomède I, 324 sqq. ; Priscien II, 83 sqq.; Donat IV, 374 sq.; Servius IV, 407 ; 430 sq. ; Sergius IV, 491 sq.; 539 sq.; Pompée V, 150 sqq., etc.

3. Priscien II, 83. 94 : « Comparativum est quod cum positivi intellectu vel cum aliquo participe sensu positivi (cette restriction concerne *deterior* de *detero*, *exterior* de *extra*, etc) « magis » adverbium significat. » — « Su-

prime le sens du positif avec l'idée de « plus »; le superlatif place au-dessus de tous, ou bien, sans contenir comparaison, ajoute l'idée de l'adverbe « très ».

A côté de ce que nous appelons le superlatif relatif « le plus beau », nous trouvons dans ce passage de Priscien le superlatif absolu « très beau ». Les autres grammairiens ne méconnaissaient pas non plus le superlatif absolu; mais ils le décrivaient d'une manière très maladroite : « Parfois, dit Donat[1], le superlatif est mis pour le positif et ne se compare avec rien, comme *Jupiter optimus*, *maximus.* » Trompés par une dénomination inexacte de « degrés de comparaison » et aussi par la confusion formelle que le latin fait des deux superlatifs, ils ne pouvaient se débarrasser de l'idée comparative qui les hantait et ils prenaient l'accessoire pour l'essentiel.

Les « noms »[2] qui reçoivent les trois degrés de comparaison, sont ceux qui expriment la quantité ou la qualité.

Pour former le comparatif et le superlatif, on prend le génitif des noms de la deuxième déclinaison ou le datif de ceux de la troisième, et on leur ajoute respectivement *or* ou *ssimus*, *ssima ssimum : doctus docti doctior doctissimus ; sapiens*, *sapienti*, *sapientior*, *sapientissimus*[3],

Les comparatifs, terminés par *or*, sont à la fois du genre masculin et du genre féminin; ils ont tous un neutre en *us*, sauf *senior* qui n'a que le genre masculin, et dont le féminin est *magis anus*[4]. Le comparatif appartient à la troisième déclinaison. Le superlatif masculin et neutre sont de la deuxième ; le féminin, de la première.

perlativum est quod vel ad plures sui generis comparatum superponitur omnibus, vel per se prolatum intellectum habet, cum « valde » adverbio, positivi. »

1. Donat IV, 375 : « Plerumque superlativus pro positivo ponitur et nulli comparatur, ut Jupiter optimus, maximus. »

2. Nos auteurs ne se servent pas ici du nom d'adjectif, qui nous vient à nous naturellement à l'esprit.

3. Mais, ajoutent-ils, « nequam fait nequior, nequissimus »

4. Cledonius V, 39

Le positif de ditior, ditissimus est *dis* selon Pompée V, 853, *ditis* selon Priscien II, 100. — Charisius I, 116, donne l'étonnante trilogie : primus, prior, primarius.

Ont le superlatif en *rimus :* les noms en *er : pulcher pulcherrimus*, *tener tenerrimus*, *acer acerrimus*, *celeber celeberrimus ;* de plus : *matur maturrimus*, *vetus veterrimus*, *detero* (verbe) *deterrimus*.

Le superlatif en *limus* est l'apanage des sept noms suivants : *agilis. facilis. difficilis*, *gracilis*, *humilis*, *similis*, *dissimilis*.

Un certain nombre de noms forment leur degré de comparaison d'une manière irrégulière.

bonus	*melior*	*optimus*
malus	*pejor*	*pessimus*
magnus	*major*	*maximus*
parvus	*minor*	*minimus*
juvenis	*junior*	
magnificus	*magnificentior*	*magnificentissimus*
munificus	*munificentior*	*munificentissimus*

Ces dernières formes dérivent des inusités *magnificens* et *munificens*.

Les grammairiens notaient aussi des dérivés d'adverbes :

prope	*propior*	*proximus*
ante	*anterior*	
post	*posterior*	*postremus*
pridem	*prior*	*primus* [1]
citra	*citerior*	*citimus*
extra	*exterior*	*extremus*
infra	*inferior*	*infimus*
intra	*interior*	*intimus*
supra	*superior*	*supremus*
ultra	*ulterior*	*ultimus*

Plusieurs trilogies présentent des lacunes :

Manquent de positif : *ocior ocissimus*.

Manquent à la fois de positif et de comparatif : *summus* et *novissimus*.

1. Selon Priscien II, 91.

Le comparatif fait défaut dans les noms en *eus*, *ius*, *uus : idoneus*, *pius*, *strenuus*. La raison qui en est donnée est curieuse : la règle exige que le comparatif ait plus de syllabes que le positif; or si l'on disait *idoneior*, l'*i*, se trouvant entre deux voyelles, deviendrait régulièrement consonne, et l'on n'obtiendrait pas ainsi l'accroissement syllabique requis[1].

Manquent de superlatif : *juvenis*, *senex*, *alacer*.

Les participes n'ont pas droit aux degrés de comparaison. Cette règle est de grande importance, car elle sert à distinguer par exemple *amans* participe « qui aime », de *amans* nom « épris de, affectionné pour ». Ce serait aussi une faute de dire *perfectior perfectissimus*, car les mots dont le sens est « naturellement plein » sont privés de comparatif et de superlatif[2].

Certaines de nos grammaires françaises nous répètent, après quinze siècles, la même erreur, sous le prétexte que ces adjectifs expriment déjà la qualité portée au plus haut degré.

Lorsque la forme comparative ou superlative a été refusée à un nom, on la remplace par *magis* ou *maxime* avec le positif.

Les grammairiens énumèrent ensuite un certain nombre de particularités l'une après l'autre sans transition :

Parfois le comparatif précède le superlatif : *stultior stultissimo* « plus sot que le plus sot ». — Mais on ne place devant aucun d'entre eux les adverbes de comparaison : *tam*, *magis*, *maxime*, *minus*, *minime*. Cette remarque n'était peut-être pas superflue, car les écoliers devaient pécher souvent contre cette règle[3]. — Il y a des diminutifs de comparatifs : *grandiusculus*, *majusculus*. — « Le

1. Charisius I, 115.
2. Je passe sous silence un certain nombre d'autres exceptions.
3. Se plaçant a un tout autre point de vue, le raffiné Priscien II, 93, 94, indique comme régulières les constructions : tam justior quam felicior Aeneas Hectore « Enée fut plus juste autant que plus heureux qu'Hector», et d'une manière plus compliquée encore : Ajax Ulysse fortior magis quam Diomede « Ajax l'emportait sur Ulysse plus que sur Diomède ».

comparatif est parfois mis pour le positif, et signifie moins que lui » :

jam senior, sed cruda deo viridisque senectus.

— Il peut encore signifier moins que le positif, mais avec comparaison : *mare Ponticum dulcius qŭam cetera* « la mer Pontique est moins amère que les autres. »

Ce dernier cas repose sur une bien grossière logique : pas d'eau de mer qui soit douce ! Le précédent se rapporte au sens de « assez » que possède le comparatif latin ; les grammairiens n'ont pu réussir à le dégager pleinement. Ils n'ont rien dit non plus du sens de « trop », que d'ailleurs il n'était pas indispensable de noter.

Le chapitre du comparatif et du superlatif se termine par l'indication des cas régis. Nous réservons ce détail pour la syntaxe.

III

GENRE DU NOM

Si dans les noms on considère les idées ou les objets qu'ils représentent, on distinguera trois genres : le genre masculin pour le sexe mâle, le genre féminin pour le sexe femelle et le genre neutre pour les choses qui n'ont pas de sexe. De même, si nous faisons abstraction de l'idée exprimée, pour ne voir que le signe représentatif ou plutôt que l'article qui se place devant ce signe, nous trouverons en latin — comme en grec — trois genres : le masculin introduit par *hic : hic magister ;* le féminin introduit par *haec : haec musa ;* le neutre introduit par *hoc : hoc scamnum.*

A cause de cette double considération les grammairiens enseignaient donc trois genres principaux : le masculin, le féminin et le neutre.

Mais si nous nous replaçons de nouveau au point de

vue de la signification, il nous est facile d'apercevoir des noms qui appartiennent à deux genres, c'est-à-dire qui, sans changer ni de forme ni d'article, désignent soit le mâle soit la femelle : *haec aquila* signifie un aigle et une aigle selon les cas. A l'imitation des Grecs, les grammairiens nommaient ces noms « épicènes » ou « mixtes » (*promiscua*). L'excellent Pompée[1] précisait : « Sont épicènes les noms des êtres dont le sexe n'est pas distingué à première vue par le commun des mortels : *hic passer, haec cornix.* »

Ce genre épicène relève plus de la philosophie que de la grammaire, qui s'attache beaucoup plus aux mots qu'à l'idée. C'est pourquoi nos professeurs-grammairiens se contentaient-ils de le citer en passant, mais agissaient ensuite comme s'il n'existait pas : c'était pour eux un souvenir traditionnel qu'ils respectaient comme tel. Le genre réel et le genre formel se trouvaient si souvent en désaccord, qu'ils devaient abandonner l'un des deux, et nécessairement ils ont choisi le genre formel ou grammatical, qu'ils reconnaissaient à l'article *hic*, *haec*, *hoc*.

Dès ce moment, d'autres complications se présentaient. Le mot *sacerdos*, par exemple, admet deux articles : *hic sacerdos*, *haec sacerdos*. De là naquit un quatrième genre, le *commun des deux genres* ou simplement *genre commun*.

Ensuite, comme les adjectifs étaient confondus avec les noms et qu'on disait avec l'article *hic felix*, *haec felix*, *hoc felix*, on découvrit des noms susceptibles de trois genres. Ils entrèrent donc dans un cinquième genre, le « commun de trois genres », appelé aussi *genus omne* « genre global »[2].

Dans la pratique, on enseignait cinq genres : *masculinum*, *femininum*, *neutrum*, *commune*, *omne*.

1. Pompée V, 161.
2. C'est à cause de cette habitude de mettre l'article partout, que l'on était arrivé à considérer *hic bonus, haec bona, hoc bonum* comme trois noms différents; de même *fortis* est commun des deux genres; le neutre *forte* en est distinct.

Le genre grammatical s'apprenait par l'usage, et les professeurs se faisaient un devoir de venir en aide à la mémoire de leurs élèves. Comme moyen mnémotechnique, ils avaient imaginé, avec beaucoup de sens pratique, de classer les noms d'après leur finale. Dans son laconisme, trop souvent insuffisant, Donat[1] disait :

« Les noms en *a* sont masculins comme *Agrippa*, — féminins comme *Marcia*, — communs des deux genres comme *advena*, — neutres : les mots grecs comme *toreuma*.

Les noms en *e* sont féminins : mots grecs comme *Euterpe*, — neutres : mots latins comme *sedile*.

Les noms en *i* sont neutres comme *gummi* (mot grec) — ou commun des trois genres comme *frugi*, *nihili*.

Les noms en *o* sont masculins, comme *Scipio* — féminins comme *Juno* — communs des deux genres, comme *pomilio*, *papilio*.

Les noms en *u* sont neutres, comme *cornu*.

Tous ces noms et ceux qui se terminent par une consonne ont des règles multiples et diverses. »

Donat ne présentait là qu'une esquisse, un cadre. Mais Charisius et Priscien et Phocas[2] entraient dans de longs détails où il serait peu intéressant et peu utile de les suivre.

Sur le genre de plus d'un nom l'incertitude planait. De là naquit le petit traité *De dubiis nominibus*[3], qui donne une liste d'environ trois cent cinquante noms, avec l'indication du genre et textes d'auteurs à l'appui. Comme aussi certains grammairiens ne perdaient pas de vue la langue grecque, ils ont fait en outre des collections d'*idiomata generum*[4], c'est-à-dire de noms qui ont en latin un genre différent du grec.

On rencontre aussi, éparses çà et là, quantité de remarques particulières, telles que les suivantes :

1. Donat IV, 376.
2. Charisius I, 18-31 ; Priscien II, 143-171 ; Phocas V, 412-425.
3. De dubiis nominibus V, 571-594.
4. Idiomata I, 551-554 ; IV, 573-584.

Les noms d'arbres[1] prennent la terminaison féminine, ceux de fruits ou de bois la terminaison neutre : *pirus pirum*, *malus malum*, *arbutus arbutum*, *myrtus myrtum*, *prunus prunum*.

Antistes, *hospes*, *cliens* sont communs des deux genres ; les féminins *antistita*, *hospita*, *clienta* ne se trouvent que dans les auteurs anciens[2].

Homo est également du genre commun ; en font foi des textes de Cicéron, de Virgile et de Lucain[3]. Le traité *De dubiis nominibus* allègue comme preuve cè fait que l'on dit « *Jesus filiis hominis*, alors qu'il est fils de la Vierge ».

Beaucoup de noms sont de genre douteux. Je cite Donat[4] : « Noms qui sont d'un genre au singulier et d'un autre au pluriel : *balneum*, *caepe*, *caelum*, *forum*, *jocus*, *locus*, *porrum*, *Tartarus*.

Noms incertains entre le masculin et le féminin : *cortex*, *dies*, *finis*, *pampinus*, *pinus*, *radix*, *silex*, *stirps*.

Noms entre le masculin et le neutre : *clipeus*, *frenum*, *specus*, *vulgus*.

Noms entre le féminin et le neutre : *buxus*, *malus*, *pirus*, *prunus*. »

La lecture des grammairiens nous découvre beaucoup de divergences d'opinions et aussi des discussions qui n'aboutirent jamais à un accord.

Du féminin. — Les grammairiens n'ont pas traité, pour des raisons que l'on comprend facilement, la formation du féminin et du neutre. Lorsque nous, modernes, nous disons que *bonus* fait au féminin *bona* et au neutre *bonum*, nous considérons implicitement *bonus* comme la souche des deux autres mots. Au fond, nous avons peut-

1. Diomède I, 327 ; Priscien II, 142 ; etc.
2. Charisius I, 100 ; Priscien II, 157. — Les Catholica du pseudo-Probus IV, p. 7, 8, 6, font communs des trois genres : exul, verna, advena, tibicen, cornicen, fidicen. Le vrai Probus n'aurait pas dit cela.
3. Priscien II, 206.
4. Donat IV, 375.

être tort, et nous n'avons pas le droit de regarder l'un comme plus primitif que les autres. Ces noms-adjectifs se cèdent la place l'un à l'autre, selon les nécessités syntactiques; ils sont changeants et mobiles : voilà la vérité.

Les anciens [1] l'avaient fort bien constaté, car ils appelaient « noms mobiles » ceux qui, par un léger changement de finale, passaient à un autre genre : *bonus bona bonum*, *amicus amica amicum*. Les noms propres ne variaient qu'entre la forme masculine et la féminine : *Marcius Marcia*, *Gaius Gaia;* de même *filius filia*.

Au nom mobile s'oppose le nom « fixe », qui ne s'applique qu'à un sexe : *pater* et *mater*, *frater* et *soror*, *patruus* et *amita*, *socer* et *socrus*, etc.

Sont en partie fixes et en partie mobiles les noms qui subissent un changement assez notable dans leur finale : *leo leaena*, *draco dracaena*, *gallus gallina*, *rex regina*.

De subtiles questions d'orthographe ou d'usage arrêtaient encore les grammairiens sur le féminin des noms en *or*. En principe *or* se change en *rix : victor victrix*, *senator senatrix*, *cultor cultrix*. Mais l'euphonie a vaincu l'analogie dans *nutrix*, pour *nutritrix;* — mais l'usage, malgré l'analogie, a voulu que *auctrix* signifiât seulement « celle qui augmente », tandis qu'on dit *haec auctor* « l'autoresse » ; mais l'euphonie a mis un *t* dans *tonstrix*, *defenstrix*. Il est vrai que certains grammairiens répudiaient ces deux mots et soutenaient *tonsrix*, *defensrix*, *fossrix* (de *fossor*), *cursrix* (de *cursor*), pour suivre l'analogie jusqu'au bout [2].

1 Diomède I, 328; Priscien II, 141. 233; Donat IV, 376; Pompée V, 164, etc.

2. Sur les féminins en *rix* : Charisius I, 44; Priscien II, 140. 371; III, 463; Probus IV, 12. 91, etc.

IV

NOMBRE DU NOM

Le latin a deux nombres, le singulier et le pluriel.

Voilà pour le sens. Mais si l'on s'attache uniquement à la forme des mots, on est obligé de concevoir un troisième nombre : les mots *idem*, *verres*, *caedes*, *res*, *fluctus* et tant d'autres, considérés en eux-mêmes, expriment indifféremment le singulier et le pluriel. Donc ils sont du nombre commun. Probus [1], toujours extrême, déclare sans ambages qu'il y a trois nombres. Donat et Priscien [2] disent avec plus de modération qu'il y a des noms du nombre commun.

Les Grecs possédaient un duel : les Latins avaient-ils aussi le leur? Non, répondent les uns, — oui, dit assez timidement Donat [3] : « Il y a aussi un nombre duel, qui ne peut être mis au singulier : *ambo*, *duo*. »

Enfin les grammairiens n'oublient pas qu'il y a des noms pluriels par la forme mais singuliers par l'idée : *Athenae*, *Cumae*, *Thebae*, *Mycenae*, — et inversement des singuliers qui sont pluriels par le sens (nous les nommons collectifs) : *populus*, *contio*, *plebs* [4].

1. Probus IV, 74.
2. Donat IV, 376; Priscien II, 597.
3. Pour la négative : Charisius I, 18, 153; Diomède I, 301; Priscien II, 172; Donat IV, 376 : « Et est dualis numerus, qui singulariter enuntiari non potest, ut hi ambo, hi duo » C'est une infériorité sur le grec.
4. Donat IV, 377; Priscien II, 176, etc.

V

FIGURE DU NOM

Le mot de figure avait un sens tout spécial ; il signifiait qu'un mot est simple ou composé : *facio* est de figure simple, *conficio* de figure composée.

La composition [1] se fait de quatre manières, en réunissant :

deux mots intacts : *suburbanum*,
deux mots altérés : *opifex*, *artifex*,
un intact et un altéré : *ineptus*, *cornucen*,
un altéré et un intact : *omnipotens*.

Servius [2] expliquait en ces termes ce que c'est qu'un nom altéré : « Sont altérés en composition les noms qui, la décomposition effectuée, peuvent redevenir intacts, comme *concipio :* si nous le résolvons en ses éléments, on obtient *capio* qui est intact. »

On dirait que Servius, pour obscurcir la définition, la prend à rebours ; il aurait dû, semble-t-il, s'exprimer ainsi : le non intact s'altère en composition, lorsqu'il y adopte une forme différente. Mais en réalité, Servius ne définissait pas ; il ripostait à une école de grammairiens dont, pour nous, le pseudo-Probus est le seul représentant.

Ce dernier [3], en effet, considère comme mot altéré, tout fragment de mot, quel qu'il soit, qui ne peut constituer un mot entier. Et sa théorie se résume en ceci : Dans tout

1. Charisius I, 17 et 153. Diomède I, 301 et 436 ; Donat IV, 377 ; Priscien II, 177.

2. Servius IV, 408 : « Ita intelligere debemus ut tunc intelligamus corrupta esse in compositione quotiens resoluta possunt esse integra ; ut si qui dicat concipio, jure dicitur corruptum, quia si solvatur facit *capio* quod est integrum. »

3. Probus IV, 53-56.

mot composé se trouve nécessairement au moins un mot intact; mais le reste peut être constitué de mots altérés; inversement tout mot dont une partie est un mot entier, est nécessairement composé. Par exemple, *subtilis* est composé, car on y distingue la préposition intacte *sub* et l'altéré *tilis*.

portentum : por altéré, *tentum* participe intact.

perpetuus : per préposition intacte, *pe* altéré, *tuus* pronom intact.

Fannius : fan altéré, *ni* conjonction intacte, *us* altéré.

inportunus : in préposition intacte, *por* altéré, *tu* pronom intact, *nus* altéré.

Semproniani : sem altéré, *pro* préposition intacte, *ni* conjonction intacte, *a* préposition intacte, *ni* conjonction intacte, etc., etc.

Et Probus termine l'exposé de cette mirifique doctrine par ces mots aimables à l'adresse de ses confrères : « Il y a des grammairiens qui prétendent qu'un composé peut être formé de deux mots altérés. Mais notre science ne daigne pas répondre à leur ignorance [1]. »

Mais laissons Probus avec ses préceptes qui lui sont venus du ciel, *praecepta caelitus data*, et revenons aux autres grammairiens.

Charisius, Diomède et Donat parlaient aussi de « decomposita » que les Grecs appelaient « parasyntheta » : ce sont des composés de composés : *inexpugnabilis*, *inexplicabilis*, *imperterritus*, *irremeabilis*. Priscien, il est vrai, comprenait sous ce nom les dérivés de composés comme *magnanimitas*, dérivé de *magnanimus* [2].

Mais voilà qu'aussitôt Donat et Diomède défendent de composer des mots qui le sont déjà ! Par bonheur, Servius et Clédonius [3] nous ont donné la clef de cette apparente

1. Probus IV, 56 : « Sane hoc monemus quod sint aliqui artis latores qui ex duobus corruptis dicant fieri posse figuram compositam. Sed contra eorundem imperitiam non dignum est ut nostra respondeat scientia. »

2. Pour les modernes, sont parasynthétiques les mots qui, comme le français *embarquer* ont été du même coup composés et dérivés.

3. Servius IV, 433; Clédonius V, 44.

contradiction : « Lorsqu'un composé, disent-ils, exprime le contraire du mot simple, comme *indoctus*, on ne peut lui préposer un nouveau membre qui lui rendrait la signification du primitif : *inindoctus* est interdit. »

Il est bon de remarquer que nos grammairiens regardaient comme composés des mots tels que : *eques romanus*, *praetor urbanus*, *praefectus equitum*, *senatus consultum*, *res uxoria*.

Enfin, Priscien[1] posait les règles suivantes : Les noms se composent :

Avec d'autres noms : *omniparens*, *paterfamilias*,

avec des verbes : *armiger*, *lucifer*,

avec des participes : *senatusdecretum*, *plebisscitum*,

avec des pronoms : *hujuscemodi*, *illiusmodi*.

avec des adverbes : *beneficus*, *maledicus*, *causidicus* (de *causa*, « à cause de »),

avec des prépositions : *impudens*, *perfidus*,

avec des conjonctions : *uterque*, *quisque*, *nequis*, *siquis*[2],

Et ces noms se présentent à tous les cas[3] : *jurisperitus*, *legislator*, *praefectusurbis*, *tribunusplebis*, *praefectusurbi*, *orbisterrae*, *orbisterrarum*, *asecretis*, *aresponsis*, etc[4].

VI

CAS DU NOM

« Les cas, disait Diomède[5], sont les degrés de la décli-

1. Priscien II, 179.
2. Priscien rejette ces mots hors de la catégorie des pronoms.
3. Priscien II, 183.
4. Consentius V, 350 : « Des grammairiens pensent qu'on peut composer avec du grec et du latin : epiclinium, epiradium. » Ce sont nos mots hybrides.
5. Diomède I, 301 : « Casus sunt gradus quidam declinationis, dicti quod per eos pleraque nomina a prima sui positione inflexa varientur et

naison ; on les appelle ainsi parce que la plupart des noms, s'inclinant de leur position initiale, varient et tombent, *cadunt*, dégringolent le long de ces degrés. » — Ou encore : « Les cas sont, dans la déclinaison du nom, les différentes formes résultant du changement de la dernière syllabe. »

Il y avait six cas indiscutables, que l'on citait dans un ordre qui a été conservé pour ainsi dire jusqu'à nos jours [1].

Le nominatif ou cas direct (*nominativus* sive *casus rectus*) « appelé abusivement cas, quoiqu'il se tienne debout et ne tombe pas. Son nom lui vient de *nominare*, car il sert à nommer ».

Le génitif, cas du *genus*, de l'origine.

Le datif, par lequel on donne.

L'accusatif, qui accuse.

Le vocatif, qui appelle.

L'ablatif, qui enlève, *aufert* [2].

Le vocatif est tantôt réuni au génitif, au datif, à l'accusatif et à l'ablatif, pour constituer avec eux les cas obliques, tantôt appelé cas direct ou simili-direct [3].

L'ablatif, propre aux Latins, n'avait naturellement pas eu de place dans la liste des cas dressée par les Grecs et adoptée par les Romains ; c'est pour cela que, nouveau venu en grammaire, il s'est mis ensuite modestement à la suite de ses aînés.

Quintilien [4] nous apprend que de son temps on se demandait si la langue latine avait un septième cas. Au quatrième et au cinquième siècle, les grammairiens, sauf

cadant. » — « Casus sunt variatio compositionis in declinatione nominis per immutationem novissimae syllabae. »

D'autres définitions du cas dans : Priscien II, 183 ; Probus IV, 74 ; Pompée V, 170 ; Consentius V, 351. Elles ressemblent au fond à celles que nous venons de citer.

1. Charisius I, 154 ; Servius IV, 433 ; etc., etc.

2. Priscien II, 185 leur donne encore les noms suivants : *possessivus* ou *paternus*, *commendativus*, *causativus*, *salutatorius*, *comparativus*.

3. *Rectus* ou *recti similis*. Consentius V, 351.

4. Quintilien I, 4, 26.

Priscien[1], l'admettaient sans difficulté, mais toutefois ne le faisaient pas entrer dans la liste officielle établie depuis longtemps[2]. Ils ne lui avaient même forgé aucun nom spécial et l'appelaient tout simplement le septième cas.

Il est, pour la forme, identique à l'ablatif. On l'emploie : 1° après *in : in Scipione, in monte Caucaso ;* — 2° dans la construction que nous appelons aujourd'hui ablatif absolu ; — 3° pour exprimer la cause : *spe posse, voluntate latrocinandi ;* — 4° dans une autre construction que l'on pourrait regarder comme un complément de manière, mais que, non sans raison, les grammairiens anciens considéraient comme une variété d'ablatif absolu privé du participe présent du verbe *sum : nullo timore hostium castra irrupit, nullis custodibus palladium ereptum est, nullis insidiis palam victus est hostis.*

Enfin, quelques-uns avaient proposé un huitième cas[3], également sans nom spécial ; mais il n'est accepté nettement par personne. C'est le datif mis au lieu et place de l'accusatif avec préposition : *it clamor caelo = it clamor in caelum ; subeunt muro = subeunt ad murum*

Du reste, conclut Servius, les cas n'ont que six terminaisons.

Six ? A peine. Car, dans presque tous les noms, plusieurs cas se ressemblent. Les grammairiens, qui exerçaient leur sagacité à tourner et retourner les mots sous toutes leurs faces, énuméraient avec complaisance les « formes casuelles », c'est-à-dire le nombre de terminaisons casuelles que les noms peuvent recevoir[4].

La forme sénaire appartient à peu de mots : au singulier de *unus*, *solus*, *nullus*, etc., dont les six cas sont distincts l'un de l'autre.

1. Priscien II, 190. — Probus n'en parle pas.
2. Charisius I, 154 ; Diomède I, 317 ; Donat IV, 377 ; Servius IV, 433 ; Pompée V, 171 ; Dosithée VII, 393.
3. Servius IV, 433 ; Clédonius V, 44 ; Pompée V, 183. Les autres n'en parlent pas. (Le texte de Consentius V, 351, 17 est vraisemblablement fautif.)
4. Charisius I, 150 ; Diomède I, 308 ; Donat IV, 377 ; Probus IV, 32 ; Priscien II, 187.

La forme quinaire a deux cas semblables : *pater*, *doctus* (nominatif et vocatif *pater ;* datif et ablatif *docto*).

La forme quaternaire confond trois cas. Elle comprend en particulier beaucoup de noms neutres ; car, chez tous les neutres, le nominatif, le vocatif et l'accusatif sont semblables.

La forme ternaire a quatre cas semblables : *agilis*, *portus*, *poeta*, *Thisbe*, *scrinium*, *Sappho.*

La forme bipartite n'a que deux terminaisons différentes : *genu*, *veru*, où la quantité de l'*u* varie dans la déclinaison.

La forme simple se rencontre dans les « aptota » et les « monoptota », qui n'ont qu'une seule terminaison : *sponte*, *nequam*, *gummi*, *hujusmodi.*

Le nominatif se termine par les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, ou par les semi-voyelles *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, *x*, ou par la muette *t*[1]. Priscien y ajoute la finale *d : aliud* qu'il exclut des pronoms. Depuis Varron, au dire de Diomède, c'était un grand sujet de débat de savoir si on accepterait dans le « canon » la terminaison *c*. Si elle était admise, le nom *lac* devenait régulier. Sinon il péchait contre l'analogie, et alors, malgré l'usage, on inclinait à lui préférer les formes rares ou archaïques *lact* et *lacte*[2].

Au pluriel, le vocatif est toujours identique au nominatif[3].

Le génitif singulier indique la déclinaison.

L'ablatif singulier joue un rôle curieux. Il sert de fondement à l'édifice entier des cas du pluriel ; et pour enseigner ces derniers on part de l'ablatif singulier[4]. Aussi les

1. Diomède I, 303 ; Priscien II, 195. 283 ; Donat IV, 379 ; etc.

2. Probus IV, 7 ; Charisius I, 25. 102 ; Diomède I, 303 ; etc. « *Lact*, disent-ils, n'est donné que par Varron dans son *De lingua latina*, et *lacte* se lit dans Plaute. »

3. Charisius, I, 23.

4. Charisius I, 147 ; Diomède I, 303 ; Donat IV, 378 ; Servius IV, 408 ; Sergius IV, 495. Probus IV, 75 fonde même toute la déclinaison sur l'ablatif. — Consentius V, 353, dit : « Nunc igitur de regulis (terminaisons régulières), quas Graeci canones appellant, dicemus ac prius de his quas abla-

grammairiens, dans des longs paragraphes spéciaux, énumèrent-ils avec soin les diverses terminaisons de l'ablatif et montrent comment les autres cas en découlent. C'est que chaque déclinaison a son ablatif propre : *a*, *o*, *e* bref et *i*, *u*, *e* long[1]. C'est que surtout ils croyaient que l'emploi dans la troisième déclinaison de l'ablatif en *e* ou de l'ablatif en *i* entraînait les différences des pluriels neutres en *a* et *ia*, des génitif pluriels en *um* et *ium* et des accusatifs pluriels en *es* et *is*.

*
* *

La grammaire latine compte cinq déclinaisons déterminées par les finales du génitif singulier *ae*, *i*, *is*, *us*, *ei*. Pour opérer ce classement, dit Priscien[2], on a suivi l'ordre alphabétique de ces terminaisons. Vraie pour les quatre premières, cette assertion se trouve fausse pour la dernière. Mais si la déclinaison de *dies* et de ses congénères a été reléguée au dernier rang, c'est qu'elle a été, comme l'ablatif, admise la dernière par les grammairiens. « Il y a, dit l'un d'eux[3], une autre déclinaison, que certains rattachent à la deuxième, parce que son génitif est en *i*, et d'autres à la troisième, à cause de son accusatif en *em* et de son datif-ablatif pluriel en *bus*. Parce qu'elle n'appartient complètement à aucune des deux, les vieux grammairiens l'ont isolée et en font la cinquième déclinaison. »

tivus casus numeri singularis ostendit, quoniam hac breviore quadam via ad emendationem loquendi sufficere posse creduntur. »

1. Primitivement, les génitifs diei, spei étaient regardés comme se terminant par *i*, tout ainsi que magistri ; l'ablatif distinguait donc mieux les déclinaisons que le génitif singulier.

2. Priscien III, 443.

3. Charisius I, 31 et 547.

PREMIÈRE DÉCLINAISON LATINE

Donat[1] dictait à ses plus jeunes élèves :

Musa, nomen appellativum, generis feminini, numeri singularis, figurae simplicis, casus nominativi et vocativi, quod declinabitur sic :

nominativo	*haec musa*
genitivo	*hujus musae*
dativo	*huic musae*
accusativo	*hanc musam*
vocativo	*o musa*
ablativo	*ab hac musa.*
Et pluraliter	
nominativo	*hae musae*
genitivo	*harum musarum*
dativo	*his rosis*
accusativo	*has rosas*
vocativo	*o rosae*
ablativo	*ab his rosis.*

L'*a* est bref au nominatif et au vocatif, — long à l'ablatif[2].

Ordinairement les grammairiens ne parlaient du génitif archaïque en *ai* : *aulai*, *terrai*, *frugiferai*, que dans le chapitre des « vices et qualités du discours » que nous résumerons plus tard ; sous le nom de « diérèse », ils en faisaient un « métaplasme[3] ».

Le génitif en *as*, au contraire, était régulièrement traité dans la déclinaison, à cause de *pater familias*, *mater familias*, encore que l'on regardât ces mots comme des archaïsmes[4].

1. Donat IV, 356, dans l'Ars Minor. — L'exercice ci-dessus se répète pour les principaux types de déclinaison : un exemple suffira ici.
2. Charisius I, 54 ; Priscien II, 202. 287. 290.
3. Charisius I, 279 ; Diomède I, 442, etc. — Charisius I, 18 en fait étrangement des datifs.
4. Charisius I, 18. 107 ; Priscien II, 198 ; Pompée V, 180 ; etc. Charisius I, 120, voit un génitif semblable dans pridie Kal. Augustas.

Donat et ses commentateurs omettent de mentionner le génitif pluriel en *um* pour *arum*. Diomède et Charisius[1] ne s'inquiètent qu'accidentellement de *amphorum*, et n'y font pas allusion lorsqu'ils exposent les règles de la déclinaison courante. Si Priscien[2] insiste sur les génitifs *caprigenum*, *Grajugenum*, *omnigenum*, *caelicolum*, *trinundinum*, *amphorum*, etc., c'est qu'il se préoccupe beaucoup de l'usage des anciens.

Les datifs-ablatifs pluriels en *abus* servent à distinguer les sexes. Les grammairiens[3] ne s'entendaient pas sur leur nombre ; mais ils n'en recommandaient pas l'usage, parce que, disaient-ils, ils avaient été inventés contrairement à l'analogie par les juristes, pour éviter les équivoques et les contestations.

PREMIÈRE DÉCLINAISON GRECQUE

Comme elle appartient aux raffinements de la poésie, on n'en trouve pas trace dans les grammaires élémentaires de Donat ni de ses successeurs qui l'ont commenté.

Noms féminins en E. — Charisius, Diomède et Priscien[4] donnent le génitif en *es* et l'accusatif en *en* : *Calpes*, *Calpen ;* mais ils passent sous silence le datif, ce qui laisse supposer qu'ils lui attribuaient la forme purement latine : *Calpae*.

On peut latiniser cette déclinaison en changeant l'*e* (du nominatif) en *a* : *Andromache* et *Andromacha*, *Helene Helena*, *grammatice grammatica* (*ae*, *ae*, *am*, *a*, *a*).

1. Diomède I, 304. — Charisius I, 55, condamne *amphorum* au nom de l'analogie, mais l'admet après le mot *milia*, p. 100.
2. Priscien II, 292
3. Servius IV, 434 : deabus, sponsabus, filiabus, amicabus, mulabus, equabus — Priscien II, 293 admet en outre : libertabus, asinabus, et III, 447 animabus. — Libertabus se trouve aussi dans Charisius I, 54, qui, en outre, cite d'Aulu-Gelle raptabus, paucabus, puellabus, pudicabus : il les tolère « quand il s'agit de montrer le sexe ; » mais il blâme portabus et oleabus du même auteur. — Voir encore Diomède I, 304.
4. Charisius I, 53 : Diomède I, 303 ; Priscien II, 204.

Noms masculins en ES[1]. — Les noms grecs en ης qui ont le génitif en ου appartiennent à la première déclinaison. Leur génitif en est *ae*, l'accusatif en *en*, le vocatif en *e*, l'ablatif en *e* également. Diomède forme le datif en *e : Anchise*.

Nous trouvons la cause de cette erreur dans Priscien, qui, tout en enseignant un datif régulier *Anchisae*, prétend que Virgile aurait employé le datif *Achate* en fonction d'ablatif :

uno comitatus Achate.

Ces noms « passent sous le joug de la déclinaison latine » par le changement de *es* en *a : Anchisa, Oronta*.

Les anciens, nous apprend-on en outre, les ont fait souvent de la troisième déclinaison en leur donnant un génitif en *is : Timarchidis* (et encore *Timarchidi*).

Noms masculins en AS[2]. — Ici se placent les noms grecs en ας « qui font ου au génitif, comme Λυσίας Λυσίου et aussi ceux qui sont comme Ἀντᾶς Ἀντᾶ ».

Leur déclinaison est latine, sauf l'accusatif qui se termine indifféremment en *am* ou en *an*.

Parfois leur nominatif perd son *s* en latin : *Geta, Byrria, Marsya*.

DEUXIÈME DÉCLINAISON LATINE

Hic Augustus, hujus Augusti, etc.
Haec cypresus, hujus cypressi. etc.
Hoc templum, hujus templi, etc.
Hic magister, hujus magistri, etc.
Hic vir, hujus viri, etc.

Le génitif singulier, n'ayant pas le droit d'avoir moins

1. Charisius I, 20. 67 ; Diomède I, 303. 304 ; Priscien II, 245. 248. 290, III, 443.
2. Charisius I, 19. 20 ; Diomède I, 304 ; Priscien II, 239 285.

de syllabes que le nominatif, les noms en *ius*, *ium* doivent faire leur génitif en *ii : hujus Concordii, hujus studii*[1].

Le vocatif de *filius* et des noms propres masculins en *ius* n'a qu'un *i : o fili, o Mercuri*. Mais les appellatifs et les noms propres féminins suivent la règle générale *o impie, o Melanie*.

Le vocatif des autres noms masculins et féminins en *us* se termine par *e : o popule, o cypresse*. Le vocatif en *us* est attribué uniquement aux anciens : *o fluvius*[2].

Génitif en *um*. — On le rencontre chez les auteurs antiques et principalement dans les noms de mesure : *horum modium, horum nummum*. On dit de même : *praefectus fabrum*. Ce ne sont que des archaïsmes que l'on peut reproduire, forts qu'ils sont de l'appui de l'autorité[3]; mais Donat et son école jugeaient inutile de s'attarder à ces menus détails d'érudition superflue.

Les noms neutres en *us* de cette déclinaison sont *vulgus, pelagus* et *virus*, qui ne s'emploient pas au pluriel[4].

DEUXIÈME DÉCLINAISON GRECQUE

Ici encore Donat et ses imitateurs gardaient un sage silence pédagogique, estimant sans doute que la pratique des auteurs instruirait elle-même les élèves. Les autres, au contraire, donnaient les renseignements suivants :

Les noms grecs de la seconde déclinaison changent leur

1 Charisius I, 23. 71; Priscien II, 296. 301; Probus IV, 8; Servius IV, 409; Sergius IV, 497. — Charisius et Priscien reconnaissent que les anciens ont souvent retranché un des deux *i* « metri causa »: Patavi.

2. Priscien II, 305; Probus IV, 4; Servius IV, 409; Phocas V, 429. Il y avait désaccord sur certains cas de pluriel de *deus* (on ne parle pas du vocatif singulier): *dei* plutôt que *dii* (Marius Victorinus VI, 15); *di* (Servius IV, 422; Sergius IV, 521). Mais Priscien II, 298, n'admet pas l'orthographe *dis*, *dis*, tout en déclarant *dii* et *diis* monosyllabiques; il ajoute : « *dei* et *deis* secundum analogiam proferuntur. »

3. Charisius I, 79; Diomède I, 307; Priscien II, 306, sqq.; Probus IV, 99.

4. Charisius I, 22, énumère les types de noms masculins et féminins qui appartiennent à cette déclinaison. Les noms en *ir, ur, er* sont cités par Charisius I, 24. 85. 540 et par Priscien II, 223. 234.

nominatif en *us : Homerus, Homeri*[1]. Toutefois, assure Probus[2], la terminaison grecque s'est conservée dans un certain nombre de mots et principalement dans les noms de villes : *Tenedos Tenedi*, *Damascos Damasci*.

De plus ceux γρος, τρος, δρος, κρος, changent ρος en *er* : *Menander*, *Meleager*, *Antipater*, *Teucer*. Exceptions : *Codrus* et *congrus*, et l'on trouve chez les anciens *Teucrus*, *Euandrus* et autres mots semblables[3].

Les noms grecs en ευς adoptent trois déclinaisons : *Achilleus Achillei*, *Achilles Achilli*, *Achilles Achillis*[4]. La forme en *eus* se décline ainsi :

Singulier : *Tydeus*, *Tydei*, *Tydeo*, *Tydeum* ou *Tydea*, *o Tydeu*, *ab hoc Tydeo*.

Pluriel : *Tydei*, *Tydeorum*, *Tydeis*, *Tydeos* ou *Tydeas*, *o Tydei*, *ab his Tydeis*[5].

TROISIÈME DÉCLINAISON LATINE

Hic et haec sacerdos, *hujus sacerdotis*, etc.

Hic et haec et hoc felix, — *hujus felicis*, — *huic felici*, — *hunc et hanc felicem et hoc felix*, — *o felix*, — *ab hoc et ab hac et ab hoc felice vel felici*. — *Hi et hae felices et haec felicia*, — *horum et harum et horum felicium*, — *his felicibus*, — *hos et has felices et haec felicia*, — *o felices et o felicia*, — *ab his felicibus*.

Cette déclinaison fourmille de problèmes qui occupaient et tracassaient, ou passionnaient peut-être les grammairiens.

1. Priscien II, 271 ; Phocas V, 423.
2. Probus, *Cathol.* IV, 20 : *Appendix* IV, 195.
3. Charisius I, 24 ; Phocas V, 423 ; Priscien II, 224.

Charisius I, 104 et Priscien II, 215 rappellent l'usage archaïque et venu du grec, de donner des noms neutres à des femmes : haec Leontion ou Leontium.

Pour la déclinaison attique. Probus *Cath.* IV, 19, 1 cite le nominatif virgilien lageos ; Charisius I, 92, Priscien II, 297 et Fragmentum Bobiense V, 531 citent de Virgile les génitifs Androgeo et Androgei.

4. Charisius I, 23.
5. Charisius I, 23, 41 : Priscien II, 276, 299 ; Phocas V, 423 ; Probus (De nomine excerpta) IV, 213.

Ainsi le nominatif, tout le premier, se présente fort compliqué avec non pas trois ou quatre terminaisons bien déterminées, mais une foule si désordonnée qu'on n'en savait pas le nombre exact : Charisius [1] en comptait trente-cinq, mais Priscien soixante-dix-huit « ou un peu plus ». On a déjà eu un petit écho des discussions nombreuses qui avaient lieu à propos d'*animal* ou *animale* (p. 10), et de *lac*, *lact* ou *lacte* (p. 78). On épiloguait aussi sans fin sur le type *acer*. Quel était bien son nominatif? En général, on attribuait *acer*, *celer*, *saluber*, etc., au masculin, *acris*, *celeris*, *salubris*, etc., au féminin; mais non sans tergiversations ni citations d'autorités [2].

Génitif singulier. — La formation du génitif n'était pas moins embrouillée. Consentius [3] renonce à en poser les règles, à cause de la difficulté de la tâche; d'autres, plus courageux, Charisius, Phocas, Probus l'ont entreprise; Priscien lui a consacré tout son sixième livre [4]. Comme pour l'étude du genre, ils classaient les noms d'après leur finale. Voici, pour exemple, un fragment des Catholica de Probus :

« *Lar :* les mots ainsi terminés sont de la troisième déclinaison ; leur génitif est en *ris : hic Lar*, *hujus Laris :* Plaute « *ego sum Lar familiaris* », Virgile « *Pergameumque Larem* ». Beaucoup le déclinent toujours au nombre pluriel. Quelques grammairiens prétendent qu'on doit dire *hilar ;* mais c'est un barbarisme. J'ai lu *hilaris* et *hilarus* dans Térence.

Ler : deux noms se terminent par cette syllabe, *siler* et *celer*, qui sont de la troisième déclinaison.

1. Charisius I, 25; Priscien II, 311.
2. Charisius I, 82. 85; Priscien II, 152. 229; Probus *Cath.* IV, 13. 17; Sergius IV, 491. — Ici comme partout ailleurs j'ai négligé un certain nombre de petits détails sans importance.
3. Consentius V, 358.
4. Charisius I, 25 sqq.: Probus Cath. IV. 6 à 32; Sacerdos VI, 471 à 483 Phocas V, 412-425; Priscien II, 194-282. — A vrai dire, presque tous traitent en même temps du génitif de tous les mots, à quelque déclinaison qu'ils appartiennent.

Lir : je n'ai pas trouvé de nom terminé par cette syllabe.

Lor : sont de la troisième déclinaison ; l'*o* est bref au nominatif, long au génitif, qui se termine par la syllabe *ris : hic calor*, *pallor*, *caloris*, *palloris*, *color*, *coloris*. Cependant Salluste : « *igitur colos exsanguis* », de même que *labos* et *labor*.

Lur, *Mar*, *Mir :* pas de noms terminés par ces syllabes.

Mer : j'ai trouvé un nom terminé par *mer*, avec *e* bref, qui fait *ris* au génitif : *hic vomer*, *hujus vomeris ; er* bref partout. On dit aussi *vomis*, faisant la même chose au génitif.

Mor : sont de la troisième déclinaison ; font *ris* au génitif. L'*o* au nominatif est toujours bref. Au génitif, les appellatifs ont l'*o* long, comme *amor*, *amoris*, à l'exception de deux, qui, quoique appellatifs, abrègent pourtant au génitif : *marmor marmoris*, *memor memoris*. Les noms terminés en *or*, s'ils sont appellatifs, allongent au génitif, excepté quatre : *arbor arboris*, *marmor marmoris*, *aequor aequoris*, *memor memoris*. Les noms propres seront toujours et partout abrégés, sans exception. Contre la règle générale des noms en *or*, précédé d'une consonne, un seul nom ne fait pas le génitif en *ris* mais en *dis* : *cor cordis*.

Mur : sont aussi de la troisième déclinaison ; font *ris* au génitif : *murmur murmuris*, toujours au singulier....»

Et ainsi pendant des pages et des pages. Régal indigeste pour les pauvres écoliers ! Apprenaient-ils cela par cœur ?

Accusatif singulier en IM. — Donat[1] a formulé ainsi la règle : « Les noms terminés à l'ablatif singulier par *i*...

1. Donat IV, 378 : « Quae ablativo casu singulari *i* littera terminantur, genitivo casu plurali in *ium* syllabam exire possunt ut ab hac resti, harum restium. Sed haec regula etiam accusativum casum singularem interdum per *i* litteram profert, ut hanc restim, hanc puppim. Horum multa cernimus consuetudine commutata. »

font parfois l'accusatif singulier en *i* : *hanc restim*, *hanc puppim*, Nous voyons beaucoup d'entre eux changés par la coutume ». Servius et Sergius[1] avertissaient que cette règle s'applique seulement aux noms en *is* qui n'ont pas de neutre en *e* (par conséquent, pas aux adjectifs), et que la terminaison *im* n'est obligatoire que lorsque l'ablatif est lui-même nécessairement en *i*. — Il fallait donc savoir tout d'abord les règles de l'ablatif singulier[2].

D'après Charisius[3], ont l'accusatif uniquement en *im* : *puppis*, *sitis*, *securis*, *pelvis*, *febris*, *turris*, et les noms de villes comme *Neapolis*. Mais deux pages auparavant il avait enseigné les doubles accusatifs *puppim* et *puppem*, *turris* et *turrem*.

Les grammairiens n'avaient donc jamais tiré les choses au clair. Et comment l'auraient-ils pu, eux qui cherchaient, parfois contre l'usage des auteurs, à tout ramener à une règle quelconque, et qui ne faisaient pas de distinction entre la langue de Plaute et celle de Martial?

Ablatif en E long. — « Les anciens allongeaient l'*e* de l'ablatif dans quelques noms latins comme *mole*, *tabe*, *fame*, qu'on prononce encore ainsi. » Priscien[4] seul introduit dans sa grammaire cette remarque, qui était bien plutôt du ressort de la prosodie.

Ablatif singulier en I. — Quels noms ont l'ablatif en *i*? Voilà un problème bien difficile à résoudre. Aussi les grammairiens se montraient-ils tout disposés à le considérer comme résolu à l'avance et à supposer connus les ablatifs en *i*. Cependant la pratique de l'enseignement les empêchait d'escamoter tout à fait la difficulté. Servius, prenant son courage à deux mains, commence ainsi :

1. Servius IV, 434 ; Sergius IV, 498
2. Cf. ci-dessus, sur le rôle de l'ablatif, p. 78.
3. Charisius I, 544, 542 On trouvera d'autres listes d'accusatifs en *im* dans Priscien II, 327 sqq., Phocas V, 430 ; Fragmentum Bobiense V, 560.
4. Priscien II, 349. — Les mots « noms latins » font allusion aux noms grecs de la première déclinaison, comme Euterpe.

« Ont l'ablatif en *i* les noms en *is* de genre commun comme *docilis*, et les neutres en *e*; — ont l'ablatif en *e* les noms en *x*: *calx*, *paelex*, *lex*, etc.; en *or* : *doctior*, *clarior*, *minor*; les participes, comme *calens*, *furens*; mais si les participes deviennent noms, ils font plutôt leur ablatif en *i*. » Puis il s'arrête, comme effrayé de la tâche qu'il a assumée et termine brusquement par ces mots[1] : « Les autres sont si incertains, que l'autorité suffit à peine pour les fixer. Nous lisons en effet : *ab hac navi* et *ab hac nave*, *ab hac puppi* et *ab hac puppe*, *ab hoc igni* et *ab hoc igne*. En cela, on n'a qu'à suivre l'autorité des meilleurs. »

Servius n'était que sage. En aucune époque, les Latins n'étaient parvenu, n'avaient peut-être jamais désiré parvenir à créer un usage régulier et à étouffer la douce liberté.

Néanmoins, on pouvait être plus précis que Servius, et, de fait, d'autres, Charisius, Phocas, Priscien[2] sont entrés dans plus de détails. Selon Charisius, on donne l'ablatif en *i* :

1° A tous les noms communs de trois genres : *felix*, *vehemens*, *salutaris*, *gracilis*. Mais leur ablatif est en *e* s'ils sont noms propres : *ab hoc Felice*, *Vehemente*, *Salutare*.

2° Aux neutres en *e* : *mare*, *sedile*, etc.

3° A ceux qui ont l'accusatif en *im* comme *puppis* (On a vu plus haut que l'accusatif en *im* découlait de l'ablatif en *i*). Les autres noms en *is* ont l'ablatif en *i* ou en *e* : *navis*, *turris*, *ignis*.

4° Aux neutres en *al* : *tribunal*, *vectigal*.

5° A ceux qui croissent de plus d'une syllabe au génitif: *supellex*, *praeceps* (gén. *supellectilis*, *praecipitis*).

6° Aux noms en *ns*, quand ils ne sont pas participes : *vehemens*, *prudens*.

1. Servius, IV, 409 : « Reliqua vero sic ambigua sunt, ut vix etiam auctoritate firmentur. Nam et ab hac navi et ab hac nave legimus, et ab hac puppi et ab hac puppe, et ab hoc igni et ab hoc igne. In quibus omnibus meliorum auctoritas sequenda est. »

Sergius IV, 497 a la même doctrine, à peu de chose près, que Servius.

2. Charisius I, 545; Phocas V, 429; Priscien II, 331 sqq., ce dernier avec d'amples développements dus à son érudition.

En outre, Charisius a dispersé en de nombreuses pages, au milieu d'autres remarques, des observations sur les fluctuations de l'usage chez les anciens. Notons seulement qu'il a insisté beaucoup sur la distinction du nom commun et du nom de personne[1] : « Ablatif *Facile*, si l'on parle d'un homme, *facili* s'il s'agit d'une chose. — On ne peut dire à l'ablatif *fragile*, car ce n'est pas un nom d'homme. — *Conjuge*, toujours avec *e*, car ce ne peut être un nom commun (générique), » etc.

Pluriel neutre en IA. — La règle des grammairiens est très simple : on forme en *ia* le pluriel des neutres qui ont l'ablatif en *i* seulement, ou en *i* et en *e* : *maria*, *felicia*. Exceptions : *vetera*, *majora*, *plura* et les comparatifs, bien que leur ablatif singulier soit en *i* et en *e*[2].

Génitif pluriel en IUM. — Ici encore, point de règle établie, pas de « catholicon », comme dit Diomède[3]. Et les préceptes dudit Diomède sont bien insuffisants. Les trois règles de Donat lui-même ne pouvaient guider les jeunes latinistes[4]. Sergius[5] ne connaît qu'une règle, reposant, elle encore, sur l'ablatif : « A l'ablatif en *i* correspond un génitif pluriel en *ium*. Pour les autres mots, il faut consulter l'autorité, qui se montre souvent hésitante, car on lit *parentum* et *parentium*, *amantum* et *amantium* ».

1. Charisius I, 124. 130.
2. Charisius, I, 60 ; Diomède, I, 305 ; Priscien, II, 350. Il faut dire *plura*, ajoutent-ils, quoique Térence ait employé *compluria*.
3. Diomède, I, 306.
4. Donat, IV, 378 : « Eorum autem nominum, quae genitivo casu plurali in *ium* syllabam exire possunt, trina regula est : una eorum est quae nominativo casu singulari *n* et *s* litteris terminantur, ut mons montium ; — altera eorum quae ablativo casu singulari *e* correpta finiuntur et feminina sunt, ub ab hac clade, harum cladium ; — tertia eorum quae ablativo casu singulari *i* littera terminantur, ut ab hac resti, harum restium. »
Ce qui veut dire tout simplement, explique Pompée, V, 191, que lorsqu'un mot a le génitif en *ium*, il relève d'une de ces trois règles.
5. Sergius, IV, 496.

Charisius[1] se contente d'une série de remarques détachées et incomplètes. L'auteur du *Fragmentum Bobiense*[2] n'a rien imaginé de mieux que de passer en revue toutes les terminaisons du nominatif et de mettre en regard l'ablatif singulier et le génitif pluriel correspondants.

Enfin, Priscien[3] fournit une classification qui ressemble à celle de nos grammairiens modernes : On donne le génitif en *ium* :

1° Aux noms qui ont l'ablatif en *i* seulement ou en *i* et en *e* : *sedile*, *sapiens* ; mais les comparatifs ont toujours *um* : *majorum*.

2° Aux noms dont le nominatif est terminé par deux consonnes : *Mars Martium*, *fons fontium*, *frons frontium*, *urbs urbium*, *arx arcium*.

3° Aux noms qui ont autant de syllabes au génitif singulier qu'au nominatif (nous les appelons parisyllabiques) : *collis collium*, *caedes caedium*.

4° Aux noms en *as* : *civitas civitatium*.

5° Aux noms qui ne sont usités qu'au pluriel : *vires virium*, *penates penatium*, *tres trium*, *plures plurium*.

6° Aux noms en *is* long : *lis litium*, *dis ditium*, *Samnis Samnitium*.

7° A *nox* : *noctium*.

Accusatif pluriel en IS. — En plusieurs endroits, Charisius[4] parle d'une terminaison *eis* d'accusatif pluriel ; mais il ressort du contexte que cette doctrine n'était qu'un étalage d'érudition.

D'ailleurs, l'accusatif en *is* lui-même était tombé en désuétude ; les grammairiens écrivaient *agiles*, mais la sacrosainte analogie les obligeait à maintenir dans la

1. Charisius, I, 26, 42, 43, 54, 60, 89, 122, 124, 125, 136, 137, 141, 142, 147, 543, 545.

2. Fragm. Bob., V, 557-562.

3. Priscien, II, 351-355 : ses règles sont, comme toujours, entremêlées d'exceptions fondées sur des autorités qu'il cite.

4. Charisius, I, 129, 130, 139

théorie la forme *agilis*. Témoin cette phrase de Charisius et de Diomède[1] : « Les noms féminins et masculins dont l'ablatif singulier se termine en *i*, remplacent cet *i* par *es* long au nominatif et au vocatif pluriel... Leur accusatif, selon la règle, devrait conserver l'*i* : *hos et has agilis*, la tradition donne en effet « *omnis homines* » ; mais la coutume l'a ramené à la forme du nominatif et du vocatif. »

Cependant l'école de Donat accordait moins à cette coutume ennemie de l'analogie : Donat[2] préfère la finale *is* pour *puppis*, *navis*, *clavis*. Et Sergius avec Pompée[3] imposent l'accusatif en *is* à tous les noms qui ont le génitif pluriel en *ium* : *harum navium has navis*, *horum ignium hos ignis*, *horum omnium hos omnis*, etc.

Remarquons toutefois que ces derniers grammairiens, ainsi que Priscien[4], rattachent cet accusatif non plus à l'ablatif, selon leur coutume et comme ont fait Charisius et Diomède, mais au génitif pluriel. Ils suivent donc ici une tradition grammaticale particulière.

TROISIÈME DÉCLINAISON GRECQUE

« Rappelons-nous, dit Donat[5], que les noms grecs se déclinent mieux à la grecque, bien que certains s'efforcent de les fléchir selon les désinences latines. » Et c'est tout. C'était vraiment peu.

Neutres en A. — Voici encore des noms où les anciens avaient contracté la mauvaise habitude de violer l'ana-

1. Charisius, I, 149 ; Diomède, I, 305 : « Nomina quae ablativo casu numero singulari *i* littera finiuntur genere masculino et femino, sublata *i* ultima et apposita *es* syllaba producta faciunt nominativum et vocativum pluralem, ut ab hoc et ab hac agili, hi et hae agiles et o agiles. Nam accusativus juxta regulam manente *i* littera debet enuntiari, hos et has agiles, ut est « omnis homines » ; sed eum ad nominativi et vocativi formam consuetudo transduxit. »
2. Donat, IV, 378.
3. Sergius, IV, 538 ; Pompée, V, 191.
4. Priscien, II, 358-360.
5. Donat, IV, 379.

logie : ils disaient souvent au génitif pluriel *poematorum* et au datif-ablatif *poematis*. Charisius [1] n'hésite pas une minute à préférer à ces anomalies les réguliers *poematum* et *poematibus*. Les autres [2] imaginaient un biais pour tout concilier : les anciens auraient employé un nominatif singulier *poematum*, d'après lequel ils faisaient *horum poematorum*, *his poematis* le plus analogiquement du monde.

Féminins en O. — Les grammairiens [3] reconnaissent deux déclinaisons à ces noms de femmes, la grecque *Dido Didus*, la latine *Dido Didonis*, *Didoni*, etc. Charisius accorde même la préférence à la déclinaison latine. Seul Phocas prétend qu'elle est erronée et contraire à l'usage des anciens.

Tous transcrivent Διδοῦς comme ils le doivent : *Didus*, sauf Pompée qui calque trop lettre sur lettre : *Didoys*. Le datif, au contraire, semble être sorti de leur cerveau, du moins ils le donnent sous différentes formes : Charisius et Priscien *Didoe* = Διδοῖ, les autres *Dido*. Pas de discordance pour l'accusatif et le vocatif : *Dido*, *o Dido*. L'ablatif a la forme *ab hac Didoe* dans Charisius, *ab hac Dido* dans Priscien et Phocas ; Pompée et Clédonius n'admettent pas ce cas : étant latin, il ne passe pas, disent-ils, à une déclination grecque.

En somme, voulant donner un paradigme complet, ils versaient, chacun de son côté, dans l'hypothèse, mais sans l'avouer.

Autres noms. — Les noms [4] en ων ont deux déclinaisons possibles : une grecque en *-on*, *-ontis* : *Demiphon*

1. Charisius, I, 52, 544.
2. Servius, IV, 435 ; Priscien, II, 199, 357 ; Probus, IV, 121.
3. Charisius, I, 63, 127, 543 ; Priscien, II, 209 ; Pompée, V, 145 ; Clédonius, V, 35 ; Phocas, V, 425, 21.
4. Charisius, I, 64. — Priscien, II, 220, attribue ces noms en *o* pour *on* aux anciens. Cf. Phocas, V, 424.

Antiphon, *Demiphontis Antiphontis*, — une autre latine en *-o*, *-onis : Demipho Antipho*, *Demiphonis Antiphonis*.

Les noms en ης, ητος forment leur génitif en *is* ou *etis : Chremes Chremis* ou *Chremetis*, *Rhamnes Rhamnis* ou *Rhamnetis*[1]. Souvent les nom en *es* ont le génitif en *i* chez les anciens : *Aristoteli*, *Demostheni*, *Achilli*, *Ulixi*[2].

On trouve aussi cités :

Les vocatifs *o Calchan* et *o Calchas*, *o Pallan* et *o Pallas* (et *o Palla* dans Virgile)[3].

Les accusatifs singuliers en *a* et les accusatifs pluriels en *as* : *Titana Titanas*, *paeana paeanas*, *delphina delphinas*, *aëra*, *aethera*, *Pana*, *thoraca*, *lampada*, *pyxida*[4].

Les génitifs singuliers en *os : pyxidos*, *Panos*, *Titanos*, *delphinos*[5].

QUATRIÈME DÉCLINAISON

Hic versus, *hujus versus*, etc.

Haec manus, *hujus manus*[6], etc.

Hoc cornu, *hujus cornu*, etc.

Charisius[7], probablement amateur de singularités — il veut perfectionner son fils dans la connaissance du latin — enseigne à ce fils que le datif singulier est en *u*. Priscien ne reconnaît cette désinence que dans les poètes[8].

Ces deux érudits, seuls, s'attardent à ces particularités archaïques; mais tous les grammairiens s'occupent du datif en *ubus*. Ils le recommandaient pour éviter l'amphi-

1. Charisius, I, 68, 541 ; Priscien, II, 244.
2. Charisius, I, 68 ; Priscien, II, 246 ; Probus, IV, 28.
3. Priscien, II, 239, 330. — Charisius, I, 25, n'a que *o Titan*.
4. Charisius, I, 25, 85, 149 ; Priscien, II, 330 ; Clédonius, V, 48 ; Phocas, V, 425.
5. Priscien, II, 216 ; Clédonius, V. 35 ; Phocas, V, 425.

Priscien et Charisius ont encore d'autres petites remarques éparses dans leurs ouvrages.

6. Charisius, I, 54, 117, 128, 130, 143, et Priscien, II, 257, 268, font mention des génitifs archaïques anuis, arcuis, senati, exerciti.
7. Charisius, I, 45.
8. Priscien, II, 363.

bologie dans *partubus*, *arcubus*, *artubus*, *tribubus*. Servius y ajoute *specubus*, Priscien *lacubus*, Clédonius *quercubus*, qu'aucune raison n'imposait pourtant [1].

Si *domus* appartient à deux déclinaisons, c'est qu'il possède deux ablatifs : *ab hac domo* donne naissance à *hujus domi*, *harum domorum*, *has domos* ; — *ab hac domu* (rare) à *hujus domus*, *huic domui*, *hae domus*, *harum domuum*, *his domibus*, *o domus*, *ab his domibus*. [2].

Le neutre au singulier est invariable ; mais son *u*, bref au nominatif-accusatif-vocatif, s'allonge aux autres cas [3]. Son pluriel se décline regulièrement : *haec genua*, *horum genuum*, etc. [4]

Il restait à déterminer les noms masculins et féminins qui appartenaient à cette déclinaison. D'abord, au chapitre des participes, tous les grammairiens recommandaient à leurs élèves de distinguer avec soin le participe, qui était mobile (*visus*, *visa*, *visum*), du nom, qui lui, n'était que masculin, et faisait son génitif en *us* : *hic visus*, *hujus visus*. Ensuite, ils citaient un certain nombre de mots en *us* de la quatrième déclinaison et insistaient sur l'hésitation de la tradition relative à certains mots qui étaient rattachés tantôt à la seconde, tantôt à la quatrième, comme *laurus*, *ficus*, *fretus*, *fagus*, *spinus*, *quercus*, etc. [5].

1. Diomède, I, 308 ; Priscien, II, 364 ; Donat, IV, 379 ; Servius, IV, 434 ; Clédonius, V, 47, etc

2. Donat, IV, 378 ; Charisius, I, 45 ; Diomède, I, 307 ; Priscien, II, 269, 309 ; Probus, IV, 109 ; Servius, IV, 434 ; Pompée, V, 193, etc.

3. Charisius, I, 150 ; Diomède, I, 308 ; Probus, IV, 3 ; Servius, IV, 433. Mais Priscien assure qu'il a vu des textes (et il les cite) où l'*u* était long à tous cas. — Enfin Priscien, II, 210 ; Charisius, I, 547 ; Frag. Bob , V, 564, se souviennent que le génitif a été en *us* chez les anciens.

4. Charisius, I, 65, 146, soutient *vera* au lieu de *verua*, et assure qu'on discute s'il faut dire *tonitra* ou *tonitrua*.

5. Probus, *Appendix*, IV, 193 ; Charisius, I, 22, 95, 129, 130, 144 : Diomède, I, 308 ; Priscien, II, 255-268 ; III, 264, 445, etc.

CINQUIÈME DÉCLINAISON

Haec species, hujus speciei, etc.

Dès l'abord, nous sommes surpris de rencontrer un génitif pluriel étrange en *eum*. Il faut dire que tous n'en parlent pas. Sacerdos (VI, 427) et les Catholica de Probus (IV, 5) affirment que l'on emploie indifféremment *specierum* et *specieum*. N'oublions pas toutefois que, Sacerdos et les Catholica copiant un même original, ils ne représentent qu'une seule source. D'autre part, selon Diomède (I, 305), « on dit *dierum*, et *specieum*, *materieum*, *luxurieum*, mais la coutume prononce *specierum* ». De même le Fragmentum Bobiense (V, 563) assure que *specieum* et *facieum* se trouvent parfois seulement chez les anciens, mais qu'on ne s'en sert plus de son temps. Enfin Pompée (V, 190), déclare faux ce prétendu génitif. Les autres grammairiens [1] ne connaissent que la terminaison *erum*.

Il résulte de ces divergences d'opinion que la désinence *eum* n'était pas en usage au quatrième siècle, et qu'il reste douteux qu'elle ait jamais existé. On est porté à croire qu'elle est sortie tout simplement de la fantaisie d'un de ces grammairiens, dont parle Charisius [2], qui plaçaient les noms en *es*, tel que *species*, dans la troisième déclinaison, à cause de leur datif : à *speciei*, mis en regard de *sorori*, devait répondre un génitif pluriel *specieum* correspondant à *sororum*.

Pour compléter l'étude de la déclinaison courante, nos auteurs n'avaient plus qu'à indiquer les différences de quantité de l'*e* dans *diei*, *speciei*, d'un côté et dans *fidei*, *rei*, de l'autre, de la même façon que nous l'avons apprise nous-mêmes dans les rudiments [3].

1. Charisius, I, 54, 147 ; Priscien, II, 367 ; Donat, IV, 378 ; Consentius, V, 354, 361.

2. Voir ci-dessus, page 79.

3. Charisius, I, 55 ; Priscien, II, 365 ; Probus, IV, 5 ; Donat, IV, 378 ; Sergius, IV, 498, etc.

Charisius, I, 31 ; Diomède, I, 304 ; Priscien, II, 367, rapportent le génitif

Dies est masculin et féminin au singulier, masculin seulement au pluriel [1]. Varron, nous dit Charisius, distinguait au singulier *dies*, masculin, avec le sens de journée, durée d'un jour, et *dies*, féminin, signifiant seulement jour; mais on ne tenait pas compte de cette distinction.

Les autres noms de la cinquième déclinaison sont tous féminins.

DÉCLINAISON DES COMPOSÉS

Ou bien [2] les deux membres se déclinent : *populus romanus*, *praetor urbanus*, *Liber pater*, *Longa Alba*; — ou bien c'est le premier terme : *tribunus plebis*, *praefectus equitum*, *tribunus militum*, *pater* et *mater familias* ; — ou bien c'est le second : *senatus consultum*, *plebi scitum*; — ou bien aucun : *hujuscemodi*, *istiusmodi*. — En somme, résume Donat, on ne décline que la partie qui est au nominatif.

Dans la catégorie des composés indéclinables, Consentius plaçait *propraetore*, *proconsule*, *proquaestore*, mots que Clédonius traitait de barbarismes [3].

DÉCLINAISONS INCOMPLÈTES

On appelait [4] « monoptota » les noms qui n'étaient usités qu'à une seule forme casuelle, parce que la coutume leur avait refusé les autres : *sponte* est monoptoton puis-

archaïque *pernicies*, *luxuries*, et Priscien, II, 366, 367, parle aussi d'un ancien génitif en *e*.

Il y avait quelques hésitations concernant la déclinaison des mots *fames* et *requies* : Charisius, I, 68, 142, 547 ; Priscien, II, 243 ; Probus, IV, 18.

1. Charisius, I, 31, 110 ; Diomède, I, 304 ; Priscien, II, 158 : Probus, IV, 210.
2. Diomède, I, 309 ; Priscien, II, 180 ; Donat, IV, 377, etc.
3. Consentius, V, 349 ; Clédonius, V, 12.
4. Sur les monoptota et les aptota : Charisius, I, 35, 93 ; Diomède, I, 308 ; Priscien, II, 185 ; Donat, IV, 377 ; Servius, IV, 433 ; Pompée, V, 138 ; Consentius, V, 377 ; Probus, IV, 21, 194 sq.

que le nomitatif *spons*, le génitif *spontis*, etc., sont restés hors d'usage. — On nommait « aptota » les noms indéclinables, et qui, par conséquent, conservaient la même forme casuelle dans toute leur déclinaison qu'ils avaient complète : *hic frugi, hujus frugi, huic frugi*, etc. Dans la pratique, les grammairiens confondaient souvent les dénominations de monoptota et d'aptota, non par ignorance, mais parce qu'ils ne considéraient que le mot matériel en lui-même et faisaient abstraction de sa valeur syntactique.

Principaux monoptota : *tabo*, *pondo*, *sponte*, *natu* (dans les expressions *major natu*, *minor natu*, souvent regardées comme mots composés), *suppetias*, *infitias*, *laterem*, *dicione*, *pus*, *virus*. *Jupiter*, le plus souvent, était traité de monoptoton usité seulement au nominatif et au vocatif : le reste de la déclinaison était rempli par un autre mot, *Jovis*, sans nominatif ni vocatif. Les Catholica de Probus s'indignent de ce que certains s'avisent de regarder *Jovis* comme le génitif de *Jupiter* : « Qui décline [1] *hic Jupiter hujus Jovis*, disent-ils, peut aussi décliner *hic Phoebus hujus Apollinis*, *haec Minerva hujus Palladis*, *hic Hercules hujus Alcidae*. »

Principaux aptota : les noms des lettres *a*, *be*, *ce*, etc., les noms de nombre depuis *quattuor* jusqu'à *mille*, puis *nequam*, *frugi*, *nihili*, *nugas*, *fas*, *nefas*, *hir* ou *ir*, *git*, *instar*, *secus*, *affatim*, *pessum*, *sinapi*, *cummi*, *quot*, *tot*, *quotquot*, *aliquot* [2].

D'autres noms ne sont usités qu'à certains cas : *frondem fronde* — *frugem* [frugi] *fruge* — *vicem vice* — *tabes*

1. Probus, IV, 8. Par une amusante ironie du sort, les *De nomine excerpta*, mis sous le nom du même Probus, déclinent fort sérieusement, IV, 215 : hic Jupiter hujus Jovis, hic calamus hujus cannae.

2. Sur un certain nombre de mots, les opinions des grammairiens variaient. Ainsi, I, 35, Charisius fait *sinapi* indéclinable, mais, I, 63, il lui donne un génitif en *is* — Donat ne donne qu'un cas à *dicione*, et Servius quatre : dicionis, dicioni, dicionem, dicione. — Tantôt *laterem* est dit monoptoton, tantôt on cite lateris, lateri, laterem, latere, etc.

tabe — *sireps sirempse* — *Jovis Jovi Jovem Jove.* — Ni *talis* ni *alius* n'ont de génitif singulier usité. — *Opis opem ope*, *vicem vice*, *prece :* ces trois noms possèdent un pluriel complet.

Certains noms ne sont employés qu'au singulier, d'autres uniquement au pluriel[1]. Priscien[2] pose les principes suivants :

« Il y a des noms toujours au singulier par nature ou par habitude. Par nature, comme les noms propres : *Jupiter*, *Sol*, *Sicilia*. Par habitude, ceux que l'usage nous a accoutumés à dire au singulier : *sanguis*, *pulvis*.

Parmi eux, il en est que l'occasion, ou la division des régions, ou la diversité des opinions, ou l'autorité des anciens, ou leur emploi comme appellatifs, nous fait mettre au pluriel. L'occasion, quand un même nom propre, sans cesser d'être individuel, s'applique à plusieurs personnes comme *Aeneas* fils d'Anchise et *Silvius Aeneas*, *Pyrrhus* fils d'Achille et *Pyrrhus* roi d'Epire, *Ajax* de Télamon et *Ajax* d'Oïlée. — La division des régions : *Gallia citerior* et *ulterior*. — La diversité des opinions : certains ont pensé qu'il y avait plusieurs soleils et plusieurs lunes. — L'autorité, comme *mella*. *frumenta*, *hordea*. *farra*, employés au pluriel par Virgile. De même beaucoup d'autres, comme *sanguis*, *pulvis*, *pax*, pourraient au singulier et au pluriel signifier la même chose, mais nous ne les employons pas au pluriel, parce que l'autorité fait défaut; si elle nous l'eût permis, rien n'empêcherait de dire *sanguines* comme *cruores*, *pulveres* comme *cineres*.

La plupart des noms de métaux, de graines, de liquides, de mesures et de poids se trouvent toujours au singulier : *aurum*. *argentum*,... *triticum*, *ervum*, *acetum*, *liquamen*, *oleum*. C'est l'usage, non la règle, qui défend de les avoir

1. On trouvera des listes plus ou moins complètes dans Charisius, I, 31, 34 35, 548 ; Diomède, I, 327, 328 ; Donat, IV, 376 ; Servius, IV, 432 ; Consentius, V, 348 ; Phocas, V, 427, 428

2. Priscien, II, 174 sq.

pluriels, car quelques-uns ont osé dire : *hordea*, *frumenta*, *fabae*, *vina*, *mella*.

De même, certains noms sont pluriels par nature ou par coutume. Par nature, *Gemini* « les Gémeaux », *Pisces* « les Poissons », signes célestes. — Par coutume : *manes*, *arma*, *moenia*, *Floralia*, *Saturnalia*, *nundinae*, *Kalendae*, *Nonae*, *Idus*, *Compitalia*, *Neptunalia*, et presque tous les noms de fêtes. »

ANOMALIES DE DÉCLINAISON

Ambo et Duo. — Leur féminin se décline régulièrement : *duae*, *duarum*, *duabus*, *duas*, *o duae*, *ab his duabus* ; de même *ambae*. Le nominatif masculin et neutre apparaît sous la forme *ambo* et *duo*. D'après Phocas[1], l'*o* est long au masculin, bref au neutre. Le génitif *duum* est réservé pour le neutre[2]. Quant à l'accusatif, il se fait naturellement en *o* au neutre, et en *o* ou *os* au masculin[3]. L'accusatif masculin *ambo* et *duo* viole l'analogie, puisqu'on dit *ambas* et *duas* au féminin[3].

Mille : au singulier il ne se décline pas et s'écrit avec deux *l* ; le pluriel, déclinable, ne prend qu'une *l* : *milia*[4].

Double génitif pluriel. — Les noms de fêtes comme *Vulcanalia*, *Saturnalia*, *Floralia*, *Compitalia* ont un génitif pluriel régulier en *ium* et un second, anormal, en *iorum*[5].

Autres noms. — Curieux pour leur anomalie sont *senex*, génitif *senis*, au lieu de *senecis*, que la raison

1. Phocas, I, 414.
2. Priscien, II, 310.
3. Charisius, I, 65.
4. Clédonius, V, 45 ; Pompée, V, 185.
5. Charisius, I, 42 ; Priscien, II, 309.

exige[1], — *femur* avec ses deux génitifs *femoris* et *feminis*, — *jecur* : génitifs *jecoris* et *jecinoris*.

Jecinoris ne pouvait être recommandé, car il était en contradiction avec la règle suivante : le génitif singulier ne doit pas croître de plus d'une syllabe. Pour expliquer l'irrégularité *iter itineris*, les grammairiens citaient avec complaisance les archaïsmes *itiner* (n.) et *iteris* (g.); de même pour rendre compte des génitifs *ancipitis*, *praecipitis*, *supellectilis* ils invoquaient les vieux nominatifs *ancipes*, *praecipes*, *supellectilis*.

Les grammairiens enfin s'occupaient aussi des déclinaisons irrégulières de *vis*, *vas*, *jugerum*, *locus*, *porrum*, *frenum*, *jocum*, *intibus*, *Maenalus*, *Tartarus*, *Pergamus*, *Gargarus*, *caelum*, *forum*, *balneum*, *epulum*, *caepe*, *carbasus*, *sibilus*, *arbutus*, *filum*, *bos*, — et des déclinaisons compliquées et incertaines de *pubes*, *penus*, *penu*, *specus specu* et de beaucoup d'autres.

1. Afin de ne pas encombrer de notes ce travail, on renverra, pour le mot *senex* et les suivants, aux excellents index des *Grammatici Latini* de Keil.

CHAPITRE V

PRONOM

« Le pronom est la partie du discours qui, mise à la place du nom (*pro nomine*), signifie la même chose que lui, mais un peu moins[1] ». Un peu moins, car il est toujours plus expressif de dire « Virgile » que « lui ».

Certains ajoutaient à la définition les mots : « parfois le pronom reçoit la personne », ce qui signifie que les pronoms personnels contiennent l'idée de personne, ont la personne parmi leurs accidents[2].

Le pronom a six accidents : la qualité, le genre, le nombre, la figure, la personne, le cas, *qualitas*, *genus*, *numerus*, *figura*, *persona*, *casus*.

QUALITÉ DU PRONOM

Définis et indéfinis. — Deux divisions générales se présentent d'abord[3] : les pronoms « définis » (*finita*), qui

1. Charisius, I, 157 ; Probus, IV, 131 : « Pronomen est pars orationis quae, posita pro nomine, minus quidem, paene idem tamen significat. »

2. Diomède, I, 329 ; Donat, IV, 357, 379 : « Personamque interdum recipit. » Tout différemment, Priscien, II, 577, a écrit : « Pronomen est pars orationis quae pro nomine proprio uniuscujusque accipitur, personasque finitas recipit. » Cette définition plus étroite ne s'applique qu'au pronom personnel. Puis, se fondant sur cette définition arbitraire, Priscien n'admet parmi les pronoms que : ego, nos, tu, vos, ille, ipse, iste, hic, is, sui, meus, tuus, suus, noster, vester, nostras et vestras, et il rejette tous les autres dans la masse des noms Il a été le seul des grammairiens latins à soutenir cette théorie.

3. Donat, IV, 379 sq. ; Diomède, I, 329 sqq. ; Charisius, I, 157 sqq. ; Audax, VII, 343, etc. — Priscien a suivi, pour sa division, des principes assez différents ; on ne s'y attardera pas ici.

reçoivent l'accident de la personne, c'est-à-dire qui désignent soit la première, soit la seconde, soit la troisième personne, — et les pronoms « indéfinis » (*infinita*), tels que *quis*, qui ne distinguent pas les personnes grammaticales.

Les pronoms définis sont donc ce que nous appelons les pronoms personnels : *ego*, *tu*, *ille*, *iste*. *se*, *nos*, *vos*. Mais tandis que nous voyons surtout en eux une sorte de mot dont la principale fonction est de compléter la signification personnelle du verbe : *je lis*, *tu écris*, *il chante*, les anciens, faisant abstraction du verbe accompagnateur, songeaient uniquement au sens démonstratif de ces pronoms[1]. Ainsi *ego* est un pronom défini, car lorsque je prononce ce mot, mon interlocuteur sait que je lui désigne ma propre personne et non une autre. *Quis*, au contraire, n'est pas défini, parce qu'il s'applique aussi bien aux autres qu'à moi-même.

Les pronoms indéfinis se subdivisaient comme il suit :

« Moins que définis » (*minus quam finita*) : *ipse*, *iste*[2].
« Prépositifs » (*praepositiva*) : *quis*, *hic*.
« Subjonctifs » (*subjunctiva*) : *is*, *idem*.
« De race » (*gentis*) : *cujas*, *nostras*, *vestras*.
« D'ordre » (*ordinis*) : *quotus*, *totus*[3].
« De nombre » (*numeri*) : *quot*, *tot*.
« Possessifs définis » (*ad aliquid finita* ou *possessiva*) : *meus tuus*.

1. Pour la bonne raison que le verbe latin à lui tout seul exprime suffisamment la personne.

2. Donat met dans les moins que définis : *ipse*, *iste* ; Diomède ne donne comme exemple que *ipse* ; Charisius, *ipse*, *qui*, *is* ; Servius, Pompée, Fragmentum Bobiense, *ipse*, *iste*, *is*, *hic*, *idem*, *sui* ; Audax. *iste*, *ille*, *ipse*

3. Il s'agit ici de *totus* « tantième » avec un *o* bref, dont Columelle par exemple s'est servi. Mais certains grammairiens le confondaient avec *totus* « tout entier » dont l'*o* est long. Pompée même, V, 204, bien qu'il connût la différence entre ces deux *totus*, trouvait un pronom d'ordre dans ce passage de Virgile :

Tres littore cervos
Prospicit errantes ; hos *tota* armenta sequuntur.

Ici, dit-il, *tota* signifie « autant de troupeaux qu'il y avait de cerfs, c'est-à-dire trois. »

« Possessifs indéfinis » (*ad aliquid infinita*) : *cujus, cuja, cujum*[1].

« De qualité » (*qualitatis*) : *qualis, talis*.

« De quantité » (*quantitatis*) : *quantus, tantus*.

« Démonstratifs » (*demonstrativa*) : *hic*.

« Relatifs » (*relativa*) : *is*.

« Démonstratifs renforcés » (*magis demonstrativa*) : *eccum, eccam, eccos, eccas, ellum, ellam, ellos, ellas*.

Comme on le voit, à part les possessifs, aucune des catégories créées par les grammairiens ne répondait à nos divisions modernes : pronoms personnels, démonstratifs, relatifs, interrogatifs, indéfinis. Nous les avons classés, nous, d'après leur rôle syntactique ; eux, d'après leur sens absolu. Quelques-unes de ces catégories réclament des explications.

Moins que définis. — Diomède[2] ne cite qu'un seul moins que défini, *ipse*. Et il comprend ainsi le mot de « moins que défini » : dans *ego ipse, tu ipse*, le pronom *ipse* désigne, montre, en même temps que *ego* et *tu*, une personne bien déterminée ; ici *ipse* est pour ainsi dire de la première ou de la seconde personne. Dans *homo ipse*, au contraire, *ipse*, comme le terme générique *homo*, peut désigner n'importe quel homme[3], aussi bien moi que toi et que lui ; il s'applique à une personne grammaticale indéterminée. Défini avec les pronoms définis, indéfini avec

1. En effet, *meus, tuus, suus* sont les possessifs des pronoms définis *ego, tu, sui* ; au contraire *cujus* dérive de *quis*, qui fait partie de la grande famille des indéfinis.

2. Diomède, I, 329 : Finita [qualitas] est quae notat certum numerum et gestum, dirigit ad certam personam ut ego. Infinita est quae certam non recipit personam, sed cuilibet potest aptari, ut quis. Minus quam finita est quae certis et incertis personis aptari potest ut ipse.

Priscien, II, 579, combat une théorie voisine de celle de Diomède, mais qui ne se rencontre adoptée et préconisée dans aucun des grammairiens que nous connaissons.

3. Ici, comme ailleurs, nous devons négliger, avec Diomède, le sens que *homo ipse* peut avoir dans une phrase donnée.

tout ce qui est indéfini, *ipse* est à cheval sur les deux catégories, il est donc moins que défini.

Au fond, les auteurs grammairiens disent de *ille* une chose approchante, mais sous une forme absolument différente. Servius[1] enseigne : « Le moins que défini est ainsi appelé parce qu'il rappelle une personne connue de vous et de moi. » Ce que Pompée[2] développe ainsi : « Le pronom est dit défini quand il définit la personne... *Ille* a des sens différents .. Nous montrons cette différence de la façon suivante : quand nous parlons d'un être présent, alors le pronom est défini ; mais si nous reportons à un absent, il est moins que défini. » Et il ajoute, en commentant ce vers de Virgile :

Ille ego qui quondam gracili modulatus avena :

« Si *ille* était pronom défini, à quoi bon interposer *ego* ? »

Clédonius[3] a à peu près la même doctrine. Elle veut dire : *ego*, *tu*, *ille*, pronoms définis, définissent la personne grammaticale dont il s'agit ; ils nous la montrent, nous la font connaître. Supposons que nous soyons trois : vous, moi et une autre appelée Virgile. Je vous dis en montrant Virgile : *ille scripsit Bucolica* « celui-ci, *il*, a écrit les Bucoliques » ; j'emploie un pronom défini, qui est à présent de la troisième personne. Mais si Virgile s'en va, et que la conversation continue à rouler sur lui, je dirai : *ille scripsit Georgica* « il a écrit les Géorgiques ». Par cet *ille* je ne vous apprends plus de quelle personne grammaticale je parle ; je ne fais que vous rappeler le Virgile, maintenant absent, dont nous avons déjà parlé, et qui par conséquent nous est connu à tous deux. Alors *ille*, tout en se rapportant à une personne déterminée, ne

1. Servius, IV, 500 : « Minus quam finitum dicitur, quod commemorationem facit notae mihi et tibi personae. »

2. Pompée, V, 202 : « Finitum dicitur pronomen, quando definit personam..... *Ille* vero habet aliquam differentiam..... Et differentiam ipsam sic exprimimus ut, quando de praesente loquimur, tunc finitum sit pronomen ; si autem de absente sit relatio, minus quam finitum sit. »

3. Clédonius, V, 50.

la montre plus ; il ne remplit plus complètement son rôle de définisseur ; il est moins que défini. La phrase de l'Ars Anonyma[1] est maintenant très claire : « *Ipse* est moins que défini quand on l'emploie d'un absent : *Virgilius scripsit Bucolica; ipse scripsit Georgica.* » De même, dans *ille ego*, *ego*, montre la personne ; *ille*, accidentellement de la première personne, la rappelle ou la complète.

Cette opposition du défini et du moins que défini se rapporte donc à la manière dont la personne grammaticale est désignée.

Prépositifs et subjonctifs.— Je traduirais volontiers ces mots par « pronoms de première ligne » et « pronoms de seconde ligne ».

Les prépositifs sont dans Diomède et Charisius : *quis*, *quantus*, dans Donat : *quis*, *hic*. Diomède et Charisius donnent comme subjonctifs : *is*, *tantus*, *iste*, *ille*. et Donat, *is*, *idem*.

Diomède[2] explique ces dénominations comme il suit : « Il y a aussi un ordre dans les pronoms : ou bien ils sont prépositifs, ou bien ils sont subjonctifs ; prépositifs, comme dans *quis fecit* ? subjonctifs ou servant à répondre comme dans *iste fecit*. Semblablement : *Quantus ille est ? Tantus ille est.* » A première vue, il paraît traiter d'une division en interrogatifs et responsifs. Ne le croyons pas, toutefois, car il s'agit de l'ordre des pronoms et non de leur sens, Asper[3] distingue fort bien les « interrogatifs » *quis*, *uter*, et les « responsifs » *hic*, *ille* ; mais bientôt après, quand il parle de l'ordre des pronoms, il les divise alors, lui aussi, en prépositifs : *quis*, *quantus*, et en subjonctifs : *is*, *tantus*.

1. Ars Anonyma Bernensis, VIII, 135.

2. Diomède, I, 329 : Ordo quoque [est] : aut praepositiva sunt ut quis, quantus, aut subjunctiva, ut is, tantus ; veluti praepositiva, ut quis fecit ? subjunctiva, vel quae responsi vim habent : iste fecit. Item : quantus ille est ? tantus ille est. — Cf. Pompée, V, 205.

3. Asper, V, 550.

Nous formulons une question avant qu'on nous réponde; donc le pronom interrogatif précède le pronom responsif; l'un est préposé, l'autre lui est subordonné ; l'un vient en première ligne, l'autre en seconde ligne.

Denat se plaçait à un point de vue semblable quand il comptait *hic* parmi les prépositifs et quand, dans son *Ars Minor* [1], il appelait *hic* pronon articulaire, prépositif ou démonstratif. En effet, Priscien [2] enseignait une différence importante entre *hic* et *is*. Le premier, dit-il, nous fait connaître pour la première fois l'être dont il est question, *primam cognitionem ostendit*, le second, *is*, nous rappelle l'être que nous connaissons, il est *secundae cognitionis*. Si on m'interroge : *quis fecit?* je répondrai ou bien : *hic* « celui-ci » ; en faisant connaître l'auteur, et j'introduirai ainsi une nouvelle personne dans le discours ; — ou bien : *is*, *de quo jam dixi* « celui dont j'ai déjà parlé ». Mais, ajoute le grammairien, il m'est interdit d'employer un de ces pronoms pour l'autre. Donc, puisque *hic* s'emploie quand on parle pour la première fois d'un être, et *is* quand c'est pour la seconde fois, l'un est de première ligne, l'autre de seconde ligne.

Même conception du prépositif et du subjonctif dans Charisius [3] :

> « *Quis te, nate dea, per tanta pericula casus*
> *Insequitur ?*

Ici *quis* est prépositif; mais *qui* est subjonctif dans :

> *Ille, vides, pura juvenis qui nititur hasta.* »

Qui en effet vient après son antécédent *ille*. Semblablement, Clédonius [4] donne le nom de subjonctif à *qui* dans :

1. Donat, IV, 357. De même Diomède, I, 330 : « [Pronomen] articulare praepositivum vel demonstrativum, qualitatis finitae, generis masculini *hic, hujus, huic, hunc, o, ab hoc*..... »
2. Priscien, II, 579.
3. Charisius, I, 90.
4. Clédonius, V, 50.

ipse est ille qui scripsit, et à *is* dans : *qui illud fecit, is etiam hoc.*

Pratiquement, cette différenciation, qui nous paraît puérile, semble avoir eu pour but d'apprendre aux élèves à distinguer l'emploi de *quis* et de *qui*, comme aussi de *hic* et de *is* tel que les grammairiens le concevaient.

Démonstratifs et relatifs. — Nous nous trouvons encore en présence des mêmes pronoms *hic* et *is*, avec le même sens, mais envisagés autrement. Les grammairiens étudiaient la manière dont ils désignaient, non plus la personne grammaticale, mais les êtres eux-mêmes. Pour illustrer leur pensée, nous n'avons qu'à rappeler les exemples de Priscien : *Quis fecit? Hic fecit* (démonstratif proprement dit). — *Quis fecit? Is de quo jam dixi* (relatif, c'est-à-dire anaphorique ou démonstratif indirect).

Hic montre l'être, nous le fait connaître, *demonstrat* : *is* y renvoie, y rapporte, *facit relationem*,

Priscien seul indiquait comment s'exprime en latin l'opposition « celui-ci », « celui-là » : *Ille*, dit-il, se dit d'un lieu éloigné, *iste* d'un lieu proche, *hic* des présents et des absents [1]. Les autres grammairiens n'y font pas même allusion. Ils ne l'ignoraient pas absolument, témoin l'exemple de Clédonius [2] : *qui illud fecit, is etiam hoc* « celui qui a fait cela, a également fait ceci. » Mais dans la pratique journalière, ils confondaient à peu près tous les pronoms. C'est ainsi que Sergius [3] n'hésite pas à dire : « *Virgilius scripsit Bucolica, idem Georgica, ipse Aeneidos : ipse, idem, iste* ne signifient rien d'autre que ce que signifie Virgile. »

1. Priscien, III, 143. — Remarquons qu'il donne à *hic* le sens de « celui-ci » et de « celui-là », ce qui n'est pas très juste,
2. Clédonius, V, 50.
3. Sergius, IV, 499.

Rappelons enfin que *hic* est encore article ou *pronomen articulare*[1].

Il y avait d'autres mots, que nous appelons pronoms, et que l'on ne cataloguait dans aucune des subdivisions des indéfinis, tels que *neuter*, *unus*, etc. Les uns en faisaient des noms, les autres des pronoms « parce qu'on les décline sans article[2] ». Donat énumère les suivants : *neuter*, *uter*, *unus*, *alter*, *alius*, *ullus*, *ambo*, *uterque*.

GENRE DU PRONOM

Les pronoms ont cinq genres :

le masculin, *hic*,

le féminin, *haec*,

le neutre, *hoc*,

le commun (des deux genres), *nostras*, *vestras*, *qualis*[3],

le global, *ego*, *tu*, car ils peuvent se dire figurément des choses.

Meus, *tuus*, *suus*, etc. sont mobiles.

Au point de vue de la forme, sans tenir compte du sens, *quo* est masculin et neutre, *hujus*, *ejus*, *cujus* communs des trois genres, etc.

NOMBRE DU PRONOM

Certains pronoms appartiennent au nombre singulier : *ego*, *qualis* ; — d'autres au nombre pluriel : *nos*, *quales* ; — d'autres enfin au nombre commun : *qui*, *quae*, car on dit : *qui vir* et *qui viri*, *quae mulier* et *quae mulieres*.

1. Voir ci-dessus, page 50.
2. Donat, IV, 381.
Charisius, I, 158, et Diomède, I, 330, 332, donnent comme indéfinis *quis*, *qui*, *totus*, *qualis*, *talis*, *quantus*, *tantus*, *quotus*, *quisque*, *quicumque*, *alius*, *alter*, *neuter*, *uterque*, *alteruter*, *unus*, *unusquisque*, *quidam*, *aliquis*, *ullus*, *nullus*.
3. Leur neutre est *nostrate*, *vestrate*.

L'ingéniosité des grammairiens trouvait matière à s'exercer dans les pronoms possessifs :

Meus, *tuus* sont doublement du singulier, car le possesseur et le possédé sont tous deux singuliers ; exemple : *meus servus* ; possesseur *ego*, possédé *servus*.

Nostri, *vestri* sont, par contre, doublement du pluriel.

Mei, *tui* sont intérieurement du singulier et extérieurement du pluriel, car le possesseur est du singulier et le possédé du pluriel.

Inversement, *noster* et *vester* sont intérieurement du pluriel et extérieurement du singulier.

Suus est intérieurement du nombre commun et extérieurement du singulier, puisque *suus* signifie à la fois « son » et « leur ».

Sui : intérieurement des deux nombres, extérieurement du pluriel.

FIGURE DU PRONOM

De même que pour les autres parties du discours, on rencontre dans les pronoms la figure simple et la figure composée. Voici les principaux pronoms composés cités par les grammairiens [1] :

mecum, *tecum*, *secum*, *nobiscum*, *vobiscum*, *cum illis* [2].
egomet, *egometipse*, *mihimet*, *memet*, *meapte*.
tumet, *tute*, *tumetipse*, *tibimet*, *temet*, *tuapte*.
sibimet, *semet*, *suapte*.
illemet, *illemetipse*.
nostrapte.
idem (venu de *is demum*), *identidem*.

1. Charisius, I, 160 ; Diomède, I, 332 ; Priscien, II, 589, sqq. ; Donat, IV, 358, etc.

2. On a vu plus haut, page 41, note 4, que *quocum*, *quicum* ne sont pas composés ; la préposition y est seulement postposée.

hicine, haecine, hoccine, hicce, hocce, hujusce, horunce, harunce.

istic, istaec, istoc, istanc, istac, istinc.

illic, illac, illiusce, illucce, illancine.

eccum, eccam, eccos, eccas, ellum, ellam, ellos, ellas.

quisquam, quisnam, quippiam, quisque, ecquis, siquis, nequis, qualiscumque, quantuscumque, quotuscumque, uterque, alteruter, unusquisque.

« Les anciens disaient, affirme Priscien [1], *cum me* et *mecum*, mais seulement *nobiscum*, pour éviter l'obscène *cum nobis*. Cicéron, *de Oratore* : noluimus *cum me* et *cum te* dicere, ne eadem computatione adjungendum esset *cum nobis*; sed potius *mecum* et *tecum* et *nobiscum* diximus, *cum* praepositione, quae facit obscoenum, assidue postposita. D'où, par extension, *mecum* est devenu habituel. »

PERSONNE DU PRONOM

La définition actuelle des trois personnes grammaticales était déjà en vogue au quatrième siècle.

« Prima est quae loquitur » (la première personne est celle qui parle).

« Secunda est ad quam loquitur » [2] (la seconde est celle à qui l'on parle).

« Tertia est de qua loquitur » [1] (la troisième est celle de qui l'on parle).

Priscien l'a rejetée et a adopté celle d'Apollonius qui, au fond, ne diffère que pour la troisième personne ; elle re-

1. Priscien, II, 594. — *Cum nobis* doit être ici prononcé *cunno bis*, pour faire un grossier calembour dans le genre de celui qu'on lit dans une lettre de Cicéron à Paetus (*ad Fam.*, IX, 22) : « Socraten fidibus docuit nobilissimus fidicen; is *Connus* vocitatus est : num id obscoenum putas? » Quant au passage cité par Priscien, on ne le trouve plus dans le *de Oratore*

2. Mot à mot : la deuxième personne est celle à qui la première parle ; la troisième personne est celle de qui la première parle.

vient à dire que la troisième n'est ni la première ni la seconde[1].

CAS DU PRONOM

Les grammairiens ont discuté quels pronoms pouvaient recevoir le vocatif. Ils le refusent en général à *ego*. Charisius[2] reconnaît que la plupart des pronoms n'ont pas de vocatif; néanmoins il leur en donne en les déclinant, pour ne pas laisser de vide. Et, en fait, les grammairiens, dans leurs paradigmes, mettent ordinairement un vocatif, souvent même à *ego*.

Le vocatif de *hic* est *o*.

On n'entreprendra pas ici de reproduire la déclinaison complète des divers pronoms, ni même de relever les formes citées uniquement comme archaïques. Notons seulement :

Ego, *tu* : leur génitif est *mei*, *tui* et *mis*, *tis*, selon Charisius[3], Donat et Priscien ; mais Servius et Pompée avertissaient que *mis* et *tis* étaient tombés en désuétude, et Priscien se garde bien de les introduire dans son *Institutio* pour les enfants. — Aucun grammairien n'admet le datif *mi* ; Charisius[4] le considère comme un archaïsme.

Noster, *vester* : génitif *nostrum* et *nostri*, *vestrum* et *vestri*[5].

Meus : vocatif *o meus* ou *o mi*, ce dernier viendrait d'un nominatif archaïque *mius*[6]. *Tuus* et *suus* font leur vocatif *o tuus*, *o suus*.

Is : Priscien et Probus[7] donnent à côté l'un de l'autre les nominatifs pluriels *ii* et *ei*, et les datifs-ablatifs *iis* et

1 Priscien, II, 584 : « Tertia est cum [prima loquitur] de ea quae nec loquitur nec ad se directum accipit sermonem. »
2 Charisius, I, 158.
3. Charisius, I, 161, 557 ; Donat, IV, 357 ; Priscien, III, 2 ; Servius, IV 410 ; Pompée, V, 208.
4. Charisius, I, 111.
5. Priscien, III, 8 ; Donat, IV, 357.
6 Charisius, I, 111, 159, 162 ; Priscien, III, 11.
7. Priscien, II, 298 : Probus, IV, 132.

eis. Il serait le plus souvent difficile de dire, d'après les textes actuels, quelle forme les autres grammairiens avaient adoptée.

Quis, qui. Dans les paradigmes, on voit cités conjointement et sur le pied d'égalité, les ablatifs *a quo a qua* avec *a qui* (du genre global), et les datifs-ablatifs *quibus* et *quis*. Servius remarque pourtant que *a qui* a cessé d'être en usage; mais il n'en dit pas autant de *quis*[1].

Génitif en ius. Charisius[2] a une doctrine assez curieuse.

Pour les masculins et les neutres de *ille*, *ipse*, *is*, il n'enseigne que les génitifs et les datifs ordinaires *illius illi*, *ipsius ipsi*, *ejus ei*, mais, pour les féminins, les formes communes et *illae illae*, *ipsae ipsae*, *eae eae*. — D'autre part, dans la déclinaison de *alius*, il met, pour les trois genres, en première ligne *alii aliae alii*, *alio aliae alio*, tandis que *alius alii* ne viennent qu'ensuite. — Enfin, quand il passe à *alter* et *uter*, il ne donne pour le masculin que *alterius* (génitif) et *alteri* (datif), *utrius* et *utri*; pour le féminin *alterius* et *alterae*, *alteri* et *alterae*, *utrius* et *utrae*, *utri* et *utrae*; enfin pour le neutre *alteri* (génitif), *altero*, *utri*, *utro*.

La doctrine de Priscien est la suivante[3] :

1° Les modernes préfèrent décliner *neuter*, *neutri*, *neutro*.

2° Pour les autres mots, les génitifs en *i*, *ae*, les datifs en *o*, *ae* sont archaïques.

3° On emploie les génitifs en *ius* et les datifs en *i* également dans la déclinaison de *unus*, *ullus*, *nullus*, *solus*, *totus*, *alius*, *alter*, *uter*, *uterque*, *alteruter*.

4° L'i de *ius* est long sauf dans *alterius*.

5° *Alteruter* se décline extérieurement : *alterutrius*, *alterutri*, etc.

1. Servius, IV, 411. — Charisius, I, 158 : « Dicimus quibus pro quis » : la suite de la phrase « et quis nonnunquam dicimus » est incertaine

2. Charisius, I, 161, 162, 163.

3. Priscien, III, 7 ; II, 182.

CHAPITRE VI

VERBE

« Le mot de *verbum* [1], qui vient de *verberato aëre*, signifiant tout simplement « parole, mot », s'applique à toutes les parties de l'oraison ; et d'une personne qui vient de prononcer un discours, on dit : *verba fecit*. Mais comme le verbe joue un rôle essentiel dans la phrase, il a mérité qu'on lui donnât tout spécialement ce nom. »

« Le verbe est donc la partie du discours qui, pourvue de temps et de personnes, privée de cas, signifie qu'on fait un acte, qu'on le subit, ou ni l'un ni l'autre [2]. » Cette addition finale « ni l'un ni l'autre » se lit dans Donat seul. Mais, tout obscure qu'elle soit, elle complète parfaitement la définition du verbe. D'ailleurs Consentius [3] la reprenait en termes plus clairs : « Le verbe est la partie du discours, pourvue de temps et de personnes, privée de cas, et signifiant un acte ou un état. Le fait qu'il exprime prend le sens actif ou passif : actif dans *seco*, *uro*, passif dans *secor*, *uror*. Lorsque le verbe ne possède ni le sens

1. Consentius, V, 367 ; Clédonius, V, 53 ; Pompée, V, 212, etc.
2. Donat, IV, 359. 381 : « Verbum est pars orationis, cum tempore et persona, sine casu, aut agere aliquid aut pati aut neutrum significans. » — Priscien, II, 369 : « Verbum est pars orationis cum temporibus et modis, sine casu, agendi vel patiendi significativum. » — Consentius, V, 365 : « Verbum est pars orationis factum aliquod habitumve significans cum tempore et persona sine casu. Factum quod significatur agentis aut patientis vim continet : agentis ut seco, uro, patientis ut secor, uror. Cum vero neutrum horum significationi inest, habitus quidam tantummodo demonstratur, ut est sto, sapio, vivo. »
3. Consentius, *l. c.*

actif ni le sens passif, il indique seulement l'état, par exemple *sto. sapio, vivo.* »

Le verbe réunit en soi le temps et la personne, et c'est là sa caractéristique, car le temps sans la personne se trouve dans le participe, et la personne sans le temps dans les pronoms.

Il était utile d'en exclure expressément le cas, puisque les grammairiens découvraient des expressions latines où le verbe revêtait fautivement l' « accident » du cas, par exemple dans cette phrase de Térence : *jussi ei dare bibere.*

Encore qu'il fût, assuraient-ils, défendu, sous peine de solécisme, de dire : *da mihi bibere*, Térence n'a pas craint d'employer *bibere* à l'accusatif; mais en cela il imitait la langue grecque, qui joint l'article au verbe : δὸς τό πιεῖν.

Ainsi raisonne Sergius[1], et sa naïve explication jette un rayon de lumière sur la lacune la plus grave peut-être de l'enseignement grammatical d'alors. Assurément, au point de vue syntactique, *bibere* est tout à fait le complément direct de *jussi dare*, comme du reste, dans *cupio videre*, *videre* est complément direct de *cupio;* il n'est pas de grammairien moderne qui en doute. Mais cette conception moderne a pour fondement l'analyse logique, autrement dit le dénombrement et la classification raisonnés des idées contenues dans une phrase. Les anciens, au contraire, se contentaient d'étudier le mot isolé, d'en noter les divers éléments, de faire en un mot de l'analyse matérielle ou grammaticale; ils ne sont pas allés jusqu'à l'analyse logique, dont il était réservé à la philosophie scholastique d'ouvrir la voie.

On sous-entendait que le verbe était privé en principe de genre ou de sexe. Et pourtant? Consentius[2] faisait remarquer à ses élèves qu'il y avait des verbes masculins,

1. Sergius, IV, 502.
2. Consentius, V, 366.

des féminins et des neutres. Masculins, ceux qui expriment des actes que l'homme, le mâle, seul accomplit par nature, comme *genuit* « il engendra » ou par coutume, *tondetur* « il se fait tailler les cheveux », puisque les femmes s'abstiennent de cette pratique. Féminins, ceux qui expriment des actions propres aux femelles ou aux femmes, par nature : *parit* « elle accouche », *nubit* « elle se marie », ou par habitude : *texit* « elle tisse », *ornatur* « elle procède à sa toilette ». Neutres, ceux qui expriment une action que les hommes et les femmes peuvent faire. Priscien[1] disait de même : « Quelques verbes appartiennent seulement aux mâles, comme *futuo*, *devirgino*, d'autres seulement aux femelles, comme *futuor*, *nubo*, *devirginor* ».

Les anciens attribuaient huit[2] accidents au verbe : le genre, la forme, la figure, le mode, le temps, le nombre, la personne, la conjugaison, *genus*, *forma*, *figura*, *modus*, *tempus*, *numerus*, *persona*, *conjugatio*.

I

GENRE DU VERBE

Sous ce nom ils comprenaient les grandes divisions des verbes en actifs, passifs, neutres, etc.

On peut envisager un verbe sous deux aspects différents, celui de la forme, celui du sens. Les grammairiens ont fait l'un et l'autre; mais comme nous devons nous y

1. Priscien, II, 556 ; *Partitiones*, III, 486.

2. A dire vrai, le nombre et le nom même des accidents du verbe varient selon les grammairiens, ce qui nous rend moins facile la lecture de leurs ouvrages ; mais leur désaccord n'existe qu'à la surface.

Le « genre » est appelé par eux : *genus*, *significatio* ou *species*.

La « forme » : *forma* ou *qualitas*.

Le « mode » : *modus* ou *species* : certains le regardent comme une division de la *qualitas*.

attendre, c'est l'aspect formel qui les a dirigés dans leur classement.

« Il y a, dit Diomède[1], deux genres principaux, d'où naissent tous les autres, l'actif et le passif. » C'est qu'en effet tous les verbes latins adoptent la forme active en *o* ou la passive en *or*. Pour les dénommer nous nous servons maintenant du mot de « voix ». Je ne l'ai rencontré que dans Priscien et encore rarement, comme dans cette phrase : « Le verbe *facio* a pour passif un autre verbe également à la « voix » active, mais de sens passif[2]. » Il a évité le plus souvent ce mot trop équivoque, car il signifie encore et « voix, parole », et aussi « forme verbale » : ainsi il dit que *legit* est une « voix » de *lego*.

De ce double tronc partent les branches suivantes[3] :

l' « actif », *activum*, qui se termine en *o*, et qui forme un passif en *or*, comme *laudo ;*

le « passif », *passivum*, son contraire, finissant en *or* et se donnant un actif par la suppression de l'*r : laudor ;*

le « neutre », *neutrum* ou *neutrale*, caractérisé par la désinence *o* et incapable de se convertir en actif : *sedeo ;* il est interdit de dire *sedeor ;*

le « déponent », *deponens*, qui est la contre-partie du neutre ; il n'accepte que la terminaison *or : loquor ;* ce serait commettre un barbarisme que d'écrire *loquo :*

le « commun », *commune*, qui n'a que la voix passive, mais reçoit aussi bien le sens actif que le sens passif, comme *criminor :* on dit *criminor te* et *criminor a te*.

Il s'agissait si bien de la forme matérielle, que partout nous voyons *facio* et *fio*[4] cités avec les verbes neutres, quoiqu'ils aient l'un le sens actif, l'autre le sens passif, et

1. Diomède, I, 336 ; Priscien, II, 373.
2. Priscien, III, 271 : « Hoc verbum [facio] loco passivi habet alterum verbum [fio] similiter activae vocis, sed significationis passivae. »
3. Charisius, I, 164, 561 ; Diomède, I, 336 ; Priscien, II, 374 sqq. : Donat, IV, 359, 383 : Servius, IV, 513 ; Sergius, IV, 503 ; Macrobe, V, 652 ; Phocas, V, 430 : Consentius, V, 367, etc.
4. Par exemple, Priscien, II, 376 : Consentius, V, 369.

cela pour la seule raison avouée qu'on ne dit ni *facior* ni *fior*.

La logique demandait qu'on plaçât ici les verbes « neutropassifs », tels que *gaudeo*, dont le prétérit revêt l'apparence passive, *gavisus sum*. C'est ce qu'ont fait Phocas et Consentius [1]. Mais les autres ont préféré n'en parler qu'à propos des verbes défectifs. Ils voyaient surtout qu'il manquait à ces verbes la forme active normale du prétérit.

Enfin, les « impersonnels » *pudet*, *itur*, constituent-ils un genre, un mode ou un type particulier de conjugaison ? Ces trois opinions ont été soutenues ; dans l'impossibilité de se décider pour l'une des trois, Diomède a même traité par trois fois de cet encombrant aspect verbal. Pour plus de simplicité, nous ne nous en occuperons que dans l'étude du mode.

Le mot de déponent signifie « qui dépose ». Mais qui dépose quoi ? Les uns [2] prétendaient que ce nom était donné par antiphrase, parce que *loquor* — pour nous servir d'un exemple — ne se dépouillait jamais de l'*r* passif. D'autres, estimant cette explication quelque peu ridicule, cherchaient ce que le déponent pouvait bien déposer, et ils trouvaient qu'il lui manquait un participe (le futur passif), ou une signification (le sens passif), ou la forme active, ou que, selon l'expression de Diomède, « il déposait l'équivoque » : en effet, *osculor*, verbe commun, est ambigu, puisqu'il signifie à la fois « j'embrasse » et « je suis embrassé » ; pas d'incertitude pareille avec *loquor*, « je parle » et non « je suis parlé ».

Dosithée [3] a eu l'idée de dresser une liste assez longue de verbes déponents. Les autres grammairiens ne prirent

1. Phocas, V, 431 ; Consentius, V, 368.
2. Sur le sens du mot déponent, voir Charisius, I, 168 ; Diomède, I, 337 ; Priscien, II, 374 ; Servius, IV, 417 ; Sergius, IV, 517 ; Clédonius, V, 58 ; Pompée, V, 228 ; Macrobe, V, 653 ; Sacerdos, VI, 430, etc.
3. Dosithée, VII, 430-434. On trouverait de même une liste de verbes neutres dans Clédonius, V, 55 sq.

pas la peine inutile de composer de tels vocabulaires. Mais ils remarquaient qu'un bon nombre de verbes peuvent être employés indifféremment sous la forme active ou sous la forme déponente [1] :

tondeo mihi caput et *tondeor mihi caput*,
fabrico et *fabricor istam domum*,
lavo et *lavor*, « je me lave »; mais *lavo alterum*,
pascit et *pascitur juvenca*, mais *pasco te* et *pascor a te*,
punio illum et *punior illum*,
adulo illum et *adulor illi*,

partio et *partior* — *munero* et *muneror* — *populo* et *populor* — *assentio* et *assentior* — *lucto* et *luctor* — *auguro* et *auguror* — *ructo* et *ructor* — *obsono* et *obsonor*, etc. Cependant les plus scrupuleux, et surtout Priscien, ajoutaient que ces fluctuations d'usage se constataient beaucoup plus dans les auteurs que dans la pratique courante, et Diomède opposait très nettement :

ancien,	*frustro*	moderne,	*frustror*
—	*patio*	—	*patior*
—	*moro*	—	*moror*
—	*demolio*	—	*demolior*
—	*auxilio*	—	*auxilior*
—	*populo*	—	*populor*
—	*digno*	—	*dignor*

« Rien n'est plus difficile, déclarait Sergius [2], que de distinguer le commun du déponent. Quand on trouve la conjugaison passive et seulement le sens actif, il est nécessaire que le verbe soit déponent : *loquor*, *luctor ;* chaque fois que la conjugaison est passive et le sens actif et passif, on dit que le verbe est commun : *osculor te* et *osculor a te*, *criminor fratrem* et *criminor a fratre*. » Donat [3] cite comme communs : *scrutor*, *criminor ;* Chari-

1. Diomède, I, 400; Priscien, II, 390 sqq. ; Donat, IV, 383; Servius, IV, 437 ; Pompée, V, 233 ; Clédonius, V, 59 ; Consentius, V, 368 ; Macrobe, V, 653.
2. Sergius, IV, 507.
3. Donat, IV, 383.

sius[1] : *consolor*, *osculor*, *ludificor*, *depopulor*, *hortor*, *venor*, *blandior ;* Priscien[2] : *auxilior*, *adminiculor*, *auguror*, *adhortor*, *apiscor*, *abominor*, *consequor*, *amplector*, *adorior*, *abutor*, *admiror*, *aggredior*, *aspernor* et une trentaine d'autres « dont les anciens se sont servis avec la signification active et la signification passive ».

Pour ce qui est du sens, l'actif indique que l'on fait un acte qu'un autre subit ; et le passif signifie que l'on subit une action faite par un autre ; l'une et l'autre forme supposent donc à la fois un agent et un patient[3]. Il arrive cependant que des verbes actifs expriment vraiment quelque chose de subi, comme sont par exemple *fugio* et *timeo* : celui qui fuit ou qui craint a peur, est effrayé par quelqu'un ; et inversement *fugior* et *timeor*, voulant dire que j'effraie, ont à proprement parler le sens actif[4]. Quand on y regarde de près, ajoute Priscien[5], on découvre la même particularité dans d'autres verbes : *audio* signifie que mes oreilles ont subi une impression venue d'un agent extérieur...

Il est heureux que nos grammairiens n'aient pas poussé plus loin leurs subtilités, car ils en seraient arrivés à ne plus savoir distinguer le sens actif du sens passif.

Du moment que l'on considère dans l'actif le patient qui reçoit l'action, on est amené à la notion des verbes transitifs et, par conséquent, à celle aussi des neutres intransitifs, et nous la trouvons, avec les noms mêmes de *transitiva* et *intransitiva* dans Priscien[6]. Mais ceci appartient déjà au domaine de la syntaxe ; nous ne nous étonnons donc pas que seuls les hellénisants Priscien et Macrobe aient eu l'esprit assez ouvert aux nouveautés pour en parler en sortant du sentier battu de la gram-

1. Charisius, I, 562.
2. Priscien, II, 379.
3. Diomède, I, 336 ; cf. Macrobe, V, 652, etc.
4. Consentius, V, 367.
5. Priscien, II, 373.
6. Priscien, II, 552. Par ces mots de transitifs et d'intransitifs, il traduit des termes grecs employés par ses maîtres les grammairiens grecs.

maire formelle. A leur avis [1], il n'est pas nécessaire qu'un verbe soit suivi de l'accusatif pour être appelé transitif. Cette espèce de verbe, dit Macrobe, se construit (ou plus exactement « se joint ») avec le datif ou l'accusatif : *dico tibi, caedo te ;* Priscien lui reconnaît des compléments au génitif, au datif, aussi bien qu'à l'accusatif : *abstineo irarum* (Horace), *impero tibi, oro te.*

Les verbes [2] passifs se joignent à l'ablatif avec la préposition *ab : imperor a te, maledicor a te.* Ils peuvent aussi recevoir le datif : *servior tibi ;* mais l'ablatif est leur cas propre ; les autres verbes n'admettent l'ablatif qu'associé à un autre cas : *prohibeo filium turpitudine, video solem oculis.*

Bonnes remarques sans doute, mais analyse encore bien imparfaite.

La plupart du temps, les grammairiens se contentaient de dire à leurs élèves que parmi les neutres, les uns avaient le sens actif, comme *nato, curro,* et les autres le sens passif, comme *vapulo, fio* [3]. Toutefois, si le mot d'actif s'appliquait bien à *curro,* parce que celui qui court agit réellement, il paraissait impropre pour des verbes comme *sedeo, dormio, jaceo, sto, algeo, sitio, esurio, rubeo, ferveo, caleo, aegroto, marceo,* etc. : celui qui dort ou qui reste assis ou couché n'agit certainement pas ; il ne subit pas non plus une action. Voilà donc des verbes vraiment *neutres.* Et quelques grammairiens leur imposaient un nom spécial : « verbe absolutif », *absolutivum,* ou « verbe d'état », *habitivum,* ou « verbe inerte », *supinum* [4].

Raffinons encore plus. Quintilien [5] énumère trois formes de passif, d'abord le passif ordinaire :

1. Priscien, II, 374 ; Macrobe, V, 652.
2. Priscien, II, 374. — Le complément du verbe passif à l'ablatif précédé de *ab* est indiqué par d'autres grammairiens encore.
3. Pompée, V, 213 ; Servius, IV, 413, etc.
4. Diomède, I, 337 ; Charisius, I, 166 ; Priscien, II, 375 ; Phocas, V, 430. — La dénomination de *verba supina* se lit dans Phocas.
5. Quintilien, I, 4, 28 : « Accipimus aliter, ut *panditur interea domus omnipotentis Olympi,* aliter ut *totis usque adeo turbatur agris.* Est etiam qui-

panditur interea domus omnipotentis Olympi;

puis le passif impersonnel, dont nous parlerons plus tard :

totis usque adeo turbatur agris;

enfin un troisième sur lequel il ne s'explique pas : *urbs habitatur, mare navigatur.* Heureusement Priscien[1] se chargea d'y apporter un peu de lumière : les verbes, dit-il, tels que *navigo*, *habito*, *condo*, *aro*, *insero*, *curro*, etc., ont bien le sens actif, mais ce sont des verbes neutres, « parce qu'ils ne forment pas de passifs complets ». Comment cela ? « L'action de naviguer ne se portant pas sur une personne, on ne peut dire ni *navigor*, ni *navigaris*; elle ne peut être transformée en passif qu'à l'occasion d'êtres inanimés, et par conséquent à la troisième personne seulement : *navigatur mare*, *conditur holus*, *aratur terra*, *inseritur arbor*, *curritur spatium*, etc.[2] »

Les déponents renferment des catégories multiples :

Il y en a qui ont le sens actif : *conspicor te*, *sequor te*, *insidior tibi*, *misereor tui*.

D'autres qui ont le sens passif et prennent l'ablatif avec *ab* ou le datif : *nascor a te* et *tibi*.

D'autres qui sont absolus et ne se joignent à aucun cas, comme des neutres : *labor*, *morior*, *laetor*.

D'autres qui expriment quelque chose de subi (par le sujet) : *obliviscor*, *misereor*.

Il y a encore des verbes qui... Mais arrêtons-nous, et n'accumulons pas les détails infimes qui n'appartiennent plus à l'ensemble de l'enseignement grammatical. Qu'il nous suffise de donner en manière de résumé des sens

dam tertius modus, ut *urbs habitatur*, unde et *campus curritur*, *mare navigatur*. »

1. Priscien, II, 375, 378.

2. Assurément, ces raffineurs auraient été de force à prétendre que *dormio* est un verbe défectif, puisque, quand on dort, on est incapable de dire « je dors » !

verbaux la classification suffisamment compliquée de Consentius[1].

Parmi les verbes qui expriment un acte, certains exigent un patient : *seco*, *uro* ; — d'autres n'en ont pas besoin : *sedeo*, *ambulo*.

Les verbes à sens passif impliquent l'idée d'un agent : *secor*, *pulsor*, *vapulo* ; — ou au contraire se passent d'agent extérieur : *esurio*, *algeo*.

Des verbes sont à sens incomplet, comme *vult*, *decernit*, *jubet*. On veut, on décrète, on ordonne quelque chose.

D'autres, au contraire, sont pleins par eux-mêmes : *sitit*, *esurit*, *satiatur*. (Il n'est pas nécessaire en effet de leur ajouter un complément.)

Certains n'ont de sens plein que si on leur adjoint une personne (grammaticale) : *pingit*, *declamat*, « *il* peint, *il* déclame ».

Par contre, certains sont pleins sans l'adjonction d'une personne (grammaticale) : *pluit*, *tonat*. — Ce sont les verbes que nous appelons aujourd'hui impersonnels. Notons que c'est ici le seul endroit où les grammairiens anciens en aient parlé[2]. Et cela va de soi : le pronom sujet est si fréquemment omis en latin, que, du moment qu'on se fait esclave de la forme extérieure, on ne sent guère de différence entre *ducit* « il, elle conduit » et *pluit* « il pleut ».

Enfin des verbes sont masculins, féminins ou neutres.

II

FORME DU VERBE

J'ai préféré le mot de forme à celui de qualité, qui lui est souvent synonyme ou superposé comme le genre l'est

1. Consentius, V, 365-366.
2. Les impersonnels des anciens différaient des nôtres.

à l'espèce [1], parce que plusieurs grammairiens[2] appelaient qualité la division des verbes en définis, *finita*, et indéfinis, *infinita*. Le défini *amo*, *lego* « j'aime, je lis » désigne une personne, un nombre et un temps déterminés; dans l'indéfini *amare*, *legere* « aimer, lire », personne, nombre et temps sont confondus, car *ego*, *tu* et *ille* peuvent aimer, car un ou plusieurs sont dits aimer, car on peut aimer aujourd'hui, on a pu aimer hier, on pourra aimer demain. Ainsi parle du moins Consentius, comme d'autres grammairiens d'ailleurs.

On comptait quatre formes [3] : 1° la « parfaite » ou « absolue », *perfecta* sive *absoluta*; 2° la « méditative », *meditativa*, que nous dénommons actuellement désidérative; 3° la « fréquentative », *frequentativa*, et 4° l' « inchoative », *inchoativa*. Nos actions en effet comportent quatre étapes : d'abord nous pensons à ce que nous devons faire, puis nous commençons ce que nous avons décidé, ensuite nous l'accomplissons, en dernier lieu nous le répétons.

Dès qu'ils avaient déclaré que la forme absolue exprimait un acte accompli pleinement et une seule fois, les grammairiens passaient aussitôt à l'étude des autres formes.

Il est difficile de définir exactement la nuance méditative, car *parturio* signifie « je me prépare à enfanter », *lecturio* « j'ai envie de lire ». C'est pourquoi nos grammairiens lui donnaient le sens soit de préparation, soit de désir. Les verbes meditatifs sont dérivés de la forme absolue au moyen de la terminaison *urio* ; ils appartiennent à la quatrième conjugaison : *lego lecturio*, *edo esurio*, *amo amaturio*, *mingo micturio*, *nubo nupturio*, etc.

1. C'est-à-dire que la *qualitas* se subdivise en *forma* et en *modus*.
2. Consentius, V, 374 ; Charisius, I, 164.
3. Priscien, II, 427 ; Macrobe, V, 625 ; Donat, IV, 359, 381 ; Servius, IV, 412 ; Sergius, IV, 505, etc.

Les verbes fréquentatifs [1] se terminent en *to* et aussi en *so*, *xo* ; ils sont de la première conjugaison ; pourtant *viso* est de la troisième. Exemples : *lectito*, *dictito*, *canto*, *dicto*, *merso*, *curso*, *nexo*. Tantôt ils n'ont que deux degrés : *volo volito*, et tantôt trois : *curro curso cursito*, *scribo scripto scriptito*, *cano canto cantito*, *salio salto saltito* ; mais, comme dans les diminutifs, le troisième degré ne signifie pas plus que le second [2].

Pour qu'un verbe ait le droit d'être admis au nombre des inchoatifs, il doit satisfaire à cinq conditions :

1° Se terminer en *sco* : *horresco*.

2° être dérivé d'un verbe neutre : *horreo*, *horresco*.

3° appartenir à la troisième conjugaison : *horresco*, *horrescis*.

4° manquer de parfait et de plusqueparfait ; *horrui horrueram* sont des temps de *horreo* et non pas de *horreco*.

5° n'avoir pas de participe futur : on ne dit pas *horriturus* [3].

On leur déniait le parfait et le plusqueparfait, « parce que ce qui commence ne doit rien avoir d'achevé, de parfait » [4]. Et c'est ainsi qu'un simple jeu de mots créait une règle. Nos auteurs oubliaient ici que le prétérit parfait latin possède aussi le sens de l'aoriste grec ; on peut fort bien avoir commencé dans le passé, et *senui* « je suis devenu vieux » n'a rien de contraire ni à la logique ni à l'usage. D'autre part, le véritable parfait de l'inchoatif,

1. Diomède, I, 344 ; Priscien, II, 429 sqq. (ses règles de dérivation sont compliquées) ; Donat, IV, 381-382 ; Servius, IV, 413 ; Sergius, IV, 548 ; Clédonius, V, 18 ; Pompée, V, 220 sq. ; Macrobe, V, 651 ; Eutychès, V, 449, etc.....

2. Charisius, I, 252 ; Diomède, I, 343 ; Priscien, II, 427 sqq. ; Donat, IV, 381, 382 : Servius, IV, 413 ; Macrobe, V, 650 ; Consentius, V, 370 ; Plotius, VI, 430, etc..... — Remarques : *sternuto* est le fréquentatif de *sternuo*. *Pulto* n'est pas un atticisme (avec changement attique de *s* en *t*) pour *pulso*, mais le fréquentatif de *pulso*, comme *tracto habito* le sont de *traho habeo*. *Eructo* se rattache à *erugo*, qui a été employé par Ennius, et *grassatur* à *graditur*.

3. Il ne leur reste donc plus que le participe présent : *horrescens*, car un verbe à la voix active n'a droit qu'à deux participes.

4. Servius, IV, 413 : « Ideo autem inchoativa carent tempore perfecto, quoniam quae inchoantur nihil perfectum habere debent. »

c'est-à-dire le temps qui exprime le résultat d'une action passée, doit être logiquement un présent ; le parfait de *senesco* « je vieillis » n'est autre que *seneo* « je suis maintenant devenu vieux, je suis vieux ». Qu'importe ? Parce que le mot de *perfectum* signifiait « accompli », les anciens ont refusé de se rendre à l'évidence.

Cette règle, d'ailleurs, ne laissait pas de les gêner ; par exemple *compesco, quiesco, senesco* ont des parfaits *compescui, quievi, senui*. On se tirait d'affaire en rejetant *compesco* hors des inchoatifs et en invoquant des archaïques plus ou moins certains, *quieo* et *seneo*. — *Disco, abolesco, nosco* étaient aussi généralement bannis de la catégorie inchoative.

Enfin, on était bon gré mal gré obligé pour une fois de souffrir une entorse à la règle des cinq conditions requises, et l'on avouait sans ambages que certains inchoatifs dérivent de noms comme : *aeger aegrescit, flamma flammescit, dumus dumescit, herba herbescit, ignis ignescit*, etc.[1]

Les grammairiens avaient senti qu'en entreprenant l'étude des méditatifs, fréquentatifs et inchoatifs, ils s'aventuraient dans la dérivation verbale et qu'ils s'engageaient moralement à parler devant leurs élèves des différentes sortes de verbes dérivés. Ils l'ont fait avec une prudente timidité.

D'abord, ils ont créé[2] une variété de fréquentatifs en l'honneur de *patrissat, graecissat*[3], qu'ils appelaient fréquentatifs venant de noms.

Quant à *facesso, lacesso*, ils en étaient fort en peine,

1. Eutychès, V, 448, cite un assez grand nombre d'inchatifs : hebesco, calesco, pertimesco, evanesco, tremesco, terresco, horresco, patesco, notesco, fervesco, labasco, dormisco, vesperasco, purpurasco, inveterasco, senesco, juvenesco, glisco.

2. Sur *patrisso, facesso, sorbillo* et verbes du même genre, voir Charisius, I, 256 ; Diomède, I, 344 ; Donat, IV, 382 ; Servius, IV, 413 ; Clédonius, V, 61 ; Pompée, V, 220 ; Consentius, V, 376.

3. Ils écrivaient aussi *patrizat, graecizat, sicilizat, lentulizat*.

parce qu'ils les voyaient se conjuguer sur la troisième conjugaison. Les uns les incorporaient malgré tout aux fréquentatifs, d'autres en faisaient des quasi-fréquentatifs, d'autres enfin (Diomède et Charisius) se décidaient à créer pour eux la nouvelle catégorie des *paragoga*, c'est-à-dire tout simplement des dérivés.

Ils citaient ensuite les diminutifs : *sorbillo*, *suggillo*, de *sorbeo*, *suggero*.

Mais ils ne se hasardaient pas plus loin. Seul Eutychès[1], disciple de Priscien, a osé traiter d'une façon plus complète de la dérivation des verbes. D'abord, il pose ce principe : lorsqu'on voit l'un près de l'autre un nom comme *opacus* ou *scriba*, et un verbe comme *opaco* ou *scribo*, le verbe dérive du nom s'il appartient à la première conjugaison ; dans le cas contraire, c'est le nom qui est dérivé. Donc *scribo*, *scribis* est primitif, mais *opaco*, *opacas* dérive de *opacus*. Autres exemples de verbes dérivés : *amico* de *amicus*, *pio* de *pius*, *ignoro* de *ignarus*, *loco* de *locus*, *velo* de *velum*, *contionor* de *contio contionis*, *devirgino* de *virgo virginis*, *nugor* de *nugas*, *turpo* de *turpis*, *laudo* de *laus laudis*, *fluctuo* de *fluctus*, *gelo* de *gelu*, *rabio* de *rabies*, *macero* de *maceries*, *luxurio* de *luxuries*, etc.

Il énumère ensuite les suffixes suivants :

co : vellico de *vello*, *fodico* de *fodio*, *albico* de *albus*, *fabrico* de *faber*, *altercor* de *alter ;*

to : debilito de *debilis*, *nobilito* de *nobilis*, *periclitor* de *periculum ;*

lo : ventilo de *ventus*, *pullulo* de *pullus*, *gratulor* de *gratus ;*

cinor : latrocinor de *latro ;*

cito : febricito de *febris ;*

igo (c'est peut-être le verbe *ago*, dit Eutychès) : *navigo* de *navis*, *remigo* de *remus*, *litigo* de *lis litis*, *mitigo* de *mitis ;*

1. Eutychès, V, 457-463.

eo : *caneo* de *canus*, *calleo* de *callus*, *floreo* de *flos floris*, *luceo* de *lux lucis*, *frondeo* de *frons frondis*, *censeo* de *census* ;

io (quatrième conjugaison) : *punio* de *poena*, *superbio* de *superbus*, *blandior* de *blandus*, *molior* de *moles*, *partior* de *pars partis*. D'où parfois coexistence de deux dérivés d'un même nom : *meto* : *metor metaris*, *metior metiris* ; *servus* : *servo servas*, *servio servis* ; *sanus* : *sano sanas*, *insanio insanis*, *etc.*

Il n'oublie pas non plus les dérivés d'adverbes : *intro intras* de *intus* ou *intro*, *penetro* de *penitus*, *temero* de *temere*, — ni un certain nombre d'irréguliers ou d'isolés comme *balbutio*, *commissor*, *opitulor*, *praestolor*, etc.[1]

III

FIGURE DU VERBE

Le verbe a deux figures[2], la simple *lego*, la composée *negligo*.

De même que les autres parties du discours, il se compose de quatre façons différentes par la réunion :

de deux mots altérés : *officio* (*ob* et *facio*) ;

de deux intacts : *obduco* (*ob* et *duco*) ;

d'un altéré et d'un intact : *alligo* (*ad* et *ligo*) ;

d'un intact et d'un altéré : *defringo* (*de* et *frango*).

Quelques-uns sont composés, qui ne peuvent être résolus, tels que *suspicior*, *complector*, *conficior*, *officior*, *congrego*, car on ne dit pas *spicor*, *plector*, *facior*, *grego*. Certains verbes simples, au contraire, sont rebelles à la composition, tels que *aio*, *quaeso*[3].

1. Macrobe, V, 626, annonce une autre forme du verbe, l'*usurpative*, qui n'est autre chose que le gérondif.

2. Sur la figure, voir Diomède, I, 335, 378 ; Priscien, II, 434 sqq. ; Donat, IV, 360, 384 ; Sergius, IV, 507 ; Macrobe, V, 600, etc.....

3. Les grammairiens ne voyaient naturellement pas que *quaeso* est identique à *quaero* dont *inquiro* est composé.

Parfois un verbe composé contient trois membres : *perterrefacio*, *prosubigit* (Virgile).

En général, un verbe « qui reçoit une préposition » conserve sa conjugaison : *scando scandis : ascendo ascendis ; mordeo mordes : remordeo remordes.* Néanmoins on trouve quelques exceptions peu fréquentes : *do das : reddo reddis ; facio facis : amplifico amplificas ; sedeo sedes : consido considis ; sapio sapere : resipio, resipire*, mais *desipio desipere.*

La composition entraîne parfois aussi un changement de genre : *eo* (neutre) : *adeo* (actif) ; — *facio* (neutre) : *perficio* (actif, car on dit *perficior) ;* — *facio* (neutre) : *versificor* (déponent), etc.

Enfin, elle occasionne des changements même dans l'intérieur du verbe : *calco : inculco conculco ; scalpo : insculpo ; fuco : inficio ; farcio : infercio ; calcio : disculcio ; facio : conficio ; salio : desilio ; sapio : desipio*, etc.

Pour Priscien, il existe en outre des verbes *decomposita*, c'est-à-dire dérivés de composés : *concupisco* de *concupio*, *conticesco* de *conticeo.*

IV

MODE DU VERBE

Sur cinq modes seulement, les grammairiens étaient d'accord : l'indicatif, l'impératif, l'optatif, le subjonctif et l'infinitif.

L'indicatif porte le plus souvent le nom d'*indicativus*, parce qu'il indique ; mais on le nomme aussi *pronuntiativus*, parce qu'on s'en sert pour déclarer, *pronuntiare*, encore *definitivus* pour cette raison qu'il définit ce qui se passe, et enfin *finitivus*, qui a le même sens que le mot

précédent[1]. Selon l'excellente définition de Diomède, l'indicatif est le mode sans modalité.

L'impératif, *imperativus*, a reçu ce nom parce que nous l'employons pour commander, *imperare*.

L'optatif, *optativus*, ne pouvait faire défaut à la grammaire latine, puisque la langue grecque en était abondamment pourvue. D'ailleurs, le sens optatif paraît très clairement, en latin aussi, dans les souhaits. Donc l'optatif est le mode du souhait[2] ou de la prière aux dieux[3]. Ainsi disaient les grammairiens qui songeaient au sens. D'autres[4], s'en tenant à l'apparence extérieure, définissaient : l'optatif est le mode que l'on fait précéder de l'adverbe de souhait *utinam*. On verra dans la syntaxe que les grammairiens appelaient optatifs les subjonctifs précédés de *ut : lego ut audias*. Selon toute probabilité, cette façon de juger repose sur ce simple fait que *ut* s'emploie aussi dans les souhaits comme synonyme de *utinam*.

Le mode que nous nommons subjonctif portait ordinairement le nom de *conjunctivus ;* on lui donnait parfois aussi celui d'*adjunctivus* ou *junctivus*. Quant à celui de *subjunctivus*, il se lit dans Charisius, Diomède, Sacerdos et Priscien[5] ; Priscien même se sert communément de ce terme.

Apparemment, certaine école grammaticale prétendait

1. Par exemple : Sergius, IV, 503 : « Indicativus dictus est, quod per ipsum indicamus id quod facimus, ut lego. Dicitur idem et definitivus, ab eo quod definiat quid fit. » — Diomède, I, 338 : « Finitivus modus est cum quasi definita et simplici utimur expositione, ipsa dictione per se commendantes sensum sine alterius diversae complexu. A quibusdam indicativus appellatur, quo indicamus ; ab aliis pronuntiativus, quo pronuntiamus. »
2. Sergius, IV, 504.
3. Diomède, I, 340.
4. Pompée, V, 215, et d'autres.
5. Charisius, I, 169 ; Diomède, I, 340 ; Sacerdos, VI, 432 ; Priscien, II, 421.

que son nom venait de ce qu'il était joint à la conjonction *cum* (entendez : dans les paradigmes de conjugaison). Tous nos grammairiens protestaient avec énergie : dans ce cas, s'écriaient-ils, l'optatif serait un conjonctif, puisqu'il marche toujours précédé de *utinam*. « On le dit conjonctif, parce qu'à lui seul il ne peut exprimer un sens complet : il a besoin d'être accompagné d'un autre verbe, auquel il est conjoint : *cum scripsero faciam, cum dixero legam*[1]. » Mais remarquons bien que cela ne signifie pas que la proposition subjonctive soit subordonnée. On ne s'en doutait pas alors.

Il ne diffère en rien, de l'optatif, sinon au futur. Nous y reviendrons à propos des temps.

Selon Priscien[2], le subjonctif a les sens suivants :

Il peut signifier le doute : *si videam intelligo*.

La confirmation, la preuve :

Certe hinc Romanos olim, volventibus annis,
Hinc fore ductores revocato a sanguine Teucri,
Qui mare, qui terras omni dicione tenerent,
Pollicitus.

La persuasion : *prodest ut legas*. (Ici il confond le subjonctif et l'optatif ; mais il n'a jamais pu établir les limites exactes qui séparent ou plutôt qui semblaient séparer ces deux modes.)

Le commandement : *ne dicas*. Dans ce cas, il n'a pas besoin de se joindre à un autre verbe.

La possibilité détruite par un empêchement : *facerem si placuisset, dicerem si licuisset*. Priscien vise ici le sens du conditionnel passé, car il place le conditionnel futur sous la rubrique du doute.

L'infinitif[3] est nommé soit *infinitus*, soit *infinitivus*,

1. Servius, IV, 411 : Sergius, IV, 504, etc.
2. Priscien, II, 424, 425. Il développe ces diverses significations dans la syntaxe.
3 Sur l'infinitif : Diomède, I, 340 : Priscien, II, 425 ; Donat, IV, 359, 381 : Servius, IV, 411, etc. ...

soit *perpetuus*. Il est dit « indéfini », car tel est le sens des mots *infinitus* et *infinitivus*, parce qu'il ne distingue ni nombre, ni personnes, ni temps. Le nom de « perpétuel » implique l'idée que ce mode sert pour tous les temps, que, selon l'expression de Clédonius[1], on peut dire : *legere modo*, *legere antea, legere postea.*

Les modes suivants n'étaient pas admis par tout le monde.

L' « exhortatif », *adhortativus* ou *modus hortandi*, comme *legamus*, n'était qu'indiqué en passant par quelques-uns[2]. Un commandement ne pouvant atteindre directement que la personne à laquelle on parle, l'impératif ne peut avoir que la seconde personne grammaticale : *lege*, *legite*, et à la rigueur la troisième *legat*, *legant.* Donc *legamus* appartient à un autre mode.

Maximus Victorinus[3] seul cite, sans l'admettre pleinement, l' « interrogatif » *percunctativus* comme : *legisne.*

Le « concessif ». *concessivus*, s'est acquis un peu plus de partisans[4]. Sergius le décrit ainsi : « Le concessif est né de ce qu'il fait cesser parfois les altercations. Par exemple, l'un dit : Cela est vrai; l'autre répond : Cela n'est pas vrai. Voilà qu'une discussion a surgi. Mais si l'un cache son sentiment et concède à l'autre : Tu pourrais avoir raison, *viceris*, la discussion s'apaise. Il ne concède pas tout à fait, il ne dit pas : Cela est vrai ; mais il agit comme si c'était vrai, pour ne pas traîner la discussion en longueur. Dans ce cas, *viceris* est une expression abrégée équivalente à celle-ci : *concedo tibi quoniam vicisti* « je t'accorde que tu m'as vaincu ».

Ces trois modes : l'exhortatif, l'interrogatif et le con-

1. Clédonius, V, 19. — Cette conception, qui nous paraît étrange, résulte peut-être de ce que dans le langage courant *legisse* et *lectum ire (sic)* étaient hors d'usage. Par exemple, Clédonius (V, 19, 12) n'hésite pas à écrire : « Futurum est quod *facere* nos quandoque demonstramus. »
2. Diomède, I, 338 ; Maximus Victorinus, VI, 199.
3. Maximus Victorinus, VI, 199.
4. Sergius, IV, 505 ; Clédonius, V, 17 ; Maximus Victorinus, VI, 199.

cessif, n'ont eu qu'une importance très secondaire. Au contraire, trois autres, le promissif, le gérondif et l'impersonnel provoquaient des dissentiments et des discussions générales.

Le promissif, *promissivus*, ou mode de la promesse : *dabo* « je donnerai », a été admis par Clédonius, Pompée, Probus, Maximus Victorinus ; quant à Charisius, qui compile divers auteurs, d'abord il l'accepte, puis il le refuse. Donat, Servius, Sergius, Consentius le rejettent sans tergiverser ; les autres n'en disent rien[1].

On argumentait de la manière suivante : 1° le promissif n'est que le futur de l'indicatif, pourquoi en faire un mode ? Un mode a trois temps, le présent, le passé et le futur ; le promissif avec un seul temps serait anormal. Enfin, c'est une pure absurdité d'appeler promissifs les futurs *trucidabo*, *uram*, *affligam*, *cruciabo*. La belle promesse faire à quelqu'un que de l'avertir qu'on le tuera !

2° L'indicatif indique ; or on n'indique que ce que l'on sait. Nous ignorons les choses futures ; donc nous ne pouvons pas les indiquer. Sans doute, au promissif, il manque deux temps, mais l'impératif se passe du passé et n'en est pas moins un mode.

La discussion reposait donc sur une vaine question de forme et sur le sens du mot indicatif. Futile querelle que le plaisant concessif *viceris* aurait dû apaiser.

Le mode « gérondif » embrassait ordinairement nos gérondifs *amandi amando amandum* et nos supins *amatum amatu*. Le nom de *modus gerundivus* n'a été employé que tardivement ; je ne l'ai rencontré que dans le Commentaire d'Einsiedeln[2]. La dénomination la plus fréquente est *gerundi* ou *gerendi*, parce que, dit Clédonius[3],

1. Clédonius, V, 17, 54 ; Pompée, V, 214 : Probus, IV, 155 ; Maximus Victorinus, VI, 199 ; Charisius, I, 168, 169 : Donat, IV, 381 : Servius, IV, 411 ; Sergius, IV, 503, 549 : Consentius, V, 374.

2. Commentum Einsidlense, VIII, 210.

3. Clédonius, V, 19 — *Gerundi :* Servius, IV, 411 ; Sergius, IV, 504 ; Pompée, V, 217 ; Cledonius, V, 19 : Phocas, V, 436 : Probus, VI, 156. — *Gerendi :* Donat, IV, 361 ; Maximus Victorinus, VI, 199.

il signifie que nous faisons quelque chose. Le mot de *gerendi* ou *gerundi* désigne le mode (*modus gerendi*) et aussi les diverses formes renfermées dans le mode, et dans ce cas il reste encore invariable. Ces formes sont appelées *gerundia* par Sacerdos et Priscien[1]. On les nomme aussi *participiala*[2] ou *adverbia*[3] ou *supina*[4]. Supins veut dire inertes, car, selon le vrai Probus[5] « ils n'ont ni temps, ni nombre, ni personne, ni signification (active ou passive) déterminés ». Enfin Macrobe[6] fait du gérondif la « forme usurpative », et par accident Charisius[7] lui attribue le nom de mode impersonnel.

On ne doit pas confondre les gérondifs avec les participes, car *amatu*, *lectu* ne sont pas un cas de *amatus lectus*. Ensuite ils ont à la fois le sens actif et le sens passif; on dit *eo ad salutandum illum* « je vais le saluer » et : *eo ad salutandum ab illo* « je vais me faire saluer par lui » ; *intelligendo* est actif dans : *intelligendo Homerum profeci*, et *cantando* dans : *cantando tu illum* (Virgile), tandis que *cantando* et *videndo* ont le sens passif dans ces deux endroits de Virgile :

Cantando rumpitur anguis.
Uritque videndo
Femina[8].

Vado salutatum signifie activement *vado salutare* ou *vado ut salutem*.

1. Sacerdos, VI, 436; Priscien, II, 409.
2. Donat, IV, 361 ; Diomède, I, 342; Priscien, III, 454 : Sacerdos, VI, 437.
3. Charisius, I, 169, 175.
4. Charisius, I, 169 ; Diomede, I, 342 ; Priscien, III, 454 : Sacerdos, VI, 436.
5. Diomède, I, 342 : « Haec eadem sunt quae Probus supina appellat merito, quoniam nec certum habent tempus, nec numerum, nec personam, nec significatum. » — Cf. les « verba supina » ci-dessus, page 120.
6. Macrobe, V, 616. — Il veut dire par là que la coutume a employé ces formes *(usurpavit)* à la place de l'infinitif grec.
7. Charisius, I, 562.
8. Diomède, I, 342 : Priscien, II, 409, 454 ; Macrobe, V, 626, 627 ; Servius, IV, 411 ; Sergius, IV, 504 ; Pompée, V, 217. — Voici, dans la Préface de Diomède, I, 299, un exemple de gérondif à sens passif : « Artem merae Latinitatis puraeque eloquentiae magistram, sub incude litteraria dociliter procudendo (*par le fait d'être forgée*) formatam, humanae sollertiae claritas expolivit. »

L'impersonnel, *impersonalis*, ne distingue pas par lui-même les personnes grammaticales[1] à la manière de *lego*, *legis*, *legit*. Toutefois, bien qu'il soit impersonnel, on le conjugue néanmoins à toutes les personnes, au moyen des pronoms, car on dit :

pudet me	*itur a me*
pudet te	*itur a te*
pudet illum	*itur ab illo*
pudet nos	*itur a nobis*
pudet vos	*itur a vobis*
pudet illos	*itur ab illis*

Donc si les grammairiens anciens avaient connu le prétérit anglais *I came*, *you came*, *he came*, *we came*, *you came*, *they came*, ils l'auraient appelé impersonnel parce que l'idée de personne grammaticale y réside non dans le verbe, mais dans le pronom. Ici encore la forme extérieure seule les préoccupait et non le sens ; c'est pourquoi ils ont réuni sous une même dénomination les types si différents de *pudet* et de *itur*.

Les impersonnels[2] à forme active se terminent en *et*, en *it* ou en *at* ; le pronom qui les accompagne se met tantôt à l'accusatif, tantôt au datif, tantôt au génitif : *pudet me*, *taedet me*, *piget me*, *poenitet me*, *miseret me*, *decet me*, *licet mihi*, *liquet mihi*, *libet mihi*, *oportet me*[3], *contingit mihi*, *evenit mihi*, *expedit mihi*, *accidit mihi*, *juvat me*, *interest illius* et *mea*, *refert illius* et *mea*. Leur parfait est soit actif, soit passif : *placuit*, *libuit*, *puduit*, *licuit*, *pertaesum est*, *misertum est*, etc. Enfin, ils n'ont pas de par-

1. Sergius, IV, 504 ; Pompée, V, 216 ; Clédonius, V, 54 ; Diomède, I, 337.

2. Ce n'est qu'en apparence, disait-on, qu'ils « sortent d'eux-mêmes », c'est-à-dire qu'ils sont primitifs, car on emploie encore, quoique avec un autre sens, *misereor*, *contingo*, *evenio*, *juvo*, etc., et les anciens ont dit *pudeo*, *taedeo*, *oporteo*, *misereo*.

3. Les anciens n'analysaient pas comme nous la proposition infinitive ; dans *oportet me venire*, *me* était complément de *oportet*, et *venire* était tout simplement joint à ce verbe, sans qu'on se demandât à quel titre. De même pour *dico te venisse*.

ticipes; *pudens* est un nom et *poenitens* ne se lit que dans Salluste.

L'impersonnel en *ur*, car c'est ainsi qu'on s'exprimait, embarrassait bien davantage. On le considérait soit comme un genre, soit comme un type particulier de conjugaison, soit comme un mode. Dans les deux premiers cas, il devait « courir par tous les modes », et on lui attribuait un indicatif, un impératif, un optatif, etc. ; dans le dernier cas, il n'avait droit qu'à l'indicatif : *itur*, *ibatur*, *itum est* ou *fuit*, *itum erat* ou *fuerat*, *ibitur*. Par une sorte de compensation, Diomède et Probus [1] donnaient un mode impersonnel non seulement à l'actif, mais même aux déponents, aux communs et aux passifs, de sorte que *imitatur a me*, *osculatur a me*, *amatur a me* signifiaient selon eux : j'imite, j'embrasse, je suis embrassé, j'aime, je suis aimé.

Car l'impersonnel semblait être l'équivalent de la forme personnelle correspondante. L'impersonnel, disait Priscien [2], a la valeur d'un actif; *curritur a me* veut dire *curro*, et *amari a me volo* signifie *amare volo* ; au contraire, *amari* est passif dans *amari a me volo filium*, parce qu'à *volo* est joint l'accusatif *filium*, et qu'on ne peut y remplacer *amari a me* par *amare*.

Sentait-on une différence entre *curro* et *curritur a me?* Vraisemblablement ; mais nos grammairiens n'ont pas su l'analyser exactement. Tout au plus Charisius [3] a écrit : « Il y a une espèce d'impersonnel qui se rapporte à l'acte lui-même, et qui sert à exprimer non celui qui agit, mais ce qui est fait : *pugnatur comminus armis*, *discumbitur ostro*, *vivitur hoc pacto*, *itur in antiquam silvam*. » Et Priscien [4] : « Souvent le pronom est absent, de sorte que l'action seule est indiquée : *curritur*, *sic placitum est*. » Là

1. Diomède, I, 341, 354 ; Probus, IV, 163. — Priscien, II, 425, et Consentius, V, 372, ont protesté contre la manie d'introduire l'impersonnel dans les déponents, les communs et les passifs.
2. Priscien, II, 413 ; III, 232 ; cf. Consentius, V, 373.
3. Charisius, I, 253.
4. Priscien, III, 158.

était le nœud de la question. Mais Consentius [1], étudiant la phrase de Térence : « *per quem (Phormionem) res geretur maxime,* » dit gravement que si *res* est au nominatif, *geretur* est un passif, mais qu'au contraire, si on fait de *res* un accusatif pluriel, *per quem* est mis pour *a Phormione* et *geretur* est un impersonnel.

V

TEMPS DU VERBE

Le verbe possède trois temps principaux : le présent, le prétérit et le futur.

Nous savons aujourd'hui qu'on emploie la forme dite temps présent non seulement quand on parle du moment actuel, mais toutes les fois que l'idée à exprimer se présente à nous sans nuances temporelles, ou que l'écrivain supprime ces nuances dans son esprit. Les grammairiens anciens, trompés par le mot de « temps » qui désignait et la durée en elle-même et certaines formes verbales, n'ont pas songé qu'il pût y avoir un « temps sans temps ». A leurs yeux donc, le présent [2], *praesens* ou *instans* exprime l'action qui se fait actuellement : *lego*.

Ils divisaient le prétérit en *praeteritum imperfectum*, *praeteritum perfectum* et *praeteritum plusquamperfectum*.

« L'imparfait, disaient-ils, s'emploie quand, ayant commencé une chose dans le passé, nous ne l'avons pas terminée : *legebam* [3]. Si j'ai commencé dans le passé d'écrire

1. Consentius, V, 373.
2. Sur les temps, voir Charisius, I, 168 ; Diomède, I, 335 ; Priscien, II, 406 sqq. ; Donat, IV, 360, 384 ; Servius, IV, 414 ; Sergius, IV, 507, 551 ; Clédonius, V, 19, 60 ; Pompée, V, 235, etc.....
3. Pour nous, l'imparfait est un présent reporté dans le passé.

un vers et que je l'ai laissé inachevé, je dirai à l'imparfait : *scribebam versum*[1]. »

« Le parfait ou absolu (achevé) signifie que nous avons complètement fini ce que nous avons entrepris dans le passé : arrivé au bout du vers, je dis : *scripsi versum.* » Cette définition est celle du parfait grec[2], et s'applique fréquemment au parfait latin. Cependant ce dernier a aussi le sens de l'aoriste. Diomède en instruisait ses élèves, mais se gardait bien d'expliquer ; Priscien l'a tenté, sans y bien réussir[3].

« Le plusqueparfait, ou *recordativum* ou *exactum*, signifie que l'action a été accomplie dans un temps déjà ancien[4]. Le parfait, au contraire, se dit d'un temps plus récent[5]. » Apparemment, cette merveilleuse doctrine laissait quelque incertitude dans l'esprit des auditeurs Aussi les grammairiens prenaient-ils des exemples : « Pas mal d'hommes, disait Sergius[6], se trompent sur l'emploi du parfait et du plusqueparfait ; ils commettent des fautes en disant : *heri sic venisti, legeram* « hier tu es venu, j'avais lu » » et : *nudius tertius sic venisti, postquam legi* « tu es venu il y a trois jours, après que j'avais lu ». Il y a trois jours est plus « passé » qu'hier, et de même *legeram* est plus « passé » que *legi*. Donc ils se trompent sur l'emploi de *legeram* et de *legi ;* ils doivent joindre le premier à *nudius tertius* et le second à *heri*, et dire : *heri tunc venisti, postquam legi ; nudius tertius sic venisti, legeram.*»

1. Ces exemples sont tirés de Priscien, II, 415 : mais cette doctrine est générale.

2. Le parfait grec ou parfait proprement dit exprime le résultat actuel d'un fait passé.

3. Diomède, I, 336. — Priscien, II, 415 : « Sciendum quod Romani praeterito perfecto non solum in re modo completa utuntur, in quo vim habet ejus qui apud Graecos παρακείμενος vocatur, sed etiam pro ἀορίστου accipitur, quod tempus tam modo perfectam rem quam multo ante significare potest. » — En fait, l'aoriste est la considération actuelle d'un fait écoulé.

4. Le plus-que-parfait est en réalité un parfait ou un aoriste placés eux-mêmes dans le passé.

5. Dans certaines grammaires françaises, on lit des définitions semblables pour le passé défini et le passé indéfini.

6. Sergius, IV, 508.

N'en déplaise à Sergius, ses élèves ne pouvaient approuver son raisonnement.

Les verbes déponents, passifs et communs ont deux prétérits et deux plusqueparfaits : *amatus sum*, *amatus eram*, et les « ultérieurs » *amatus fui*, *amatus fueram*.

Enfin les grammairiens ne reconnaissaient qu'un seul futur : *legam*. De *legero* ils faisaient un futur du « conjonctif » ou subjonctif; et, en effet, dans *cum scripsero legam*, *si habuero dabo*, n'avaient-ils pas la sensation de simples futurs, mais exprimés différemment suivant que la proposition était principale ou conjointe ! Ils avaient tort sans doute, mais leur erreur se comprend et s'excuse sans difficulté.

L'indicatif a tous les cinq temps : *lego*, *legebam*, *legi*, *legeram*, *legam*.

L'impératif a deux temps, le présent *lege*, le futur *legito*. « Le futur de l'impératif, dit Diomède[1], signifie que l'action doit avoir toujours lieu dans l'avenir : *facito*, *legito* signifient *semper fac*, *semper lege ;* aussi l'appellerait-on à bon droit quasi-futur ; d'aucuns ont été d'avis de le nommer *mandativus*, car on commande au présent, on prescrit au futur. » Macrobe enfin et Priscien[2], qui se rapportent toujours au grec, admettent aussi un impératif passé à la voix passive : *aperta sit porta* « que la porte soit ouverte ».

Des cinq temps de l'optatif, quatre sont réunis deux à deux. On les énumérait ordinairement ainsi[3] :

présent et imparfait : *utinam legerem ;*
parfait et plusqueparfait : *utinam legissem ;*
futur : *utinam legam*.

1. Diomède, I, 339. Cf. Sergius, IV, 508.
2. Macrobe, V, 618; Priscien, II, 406.
3. Diomède, I, 340 ; Priscien, II, 407 ; Servius, IV, 414 ; Consentius, V, 375, etc.

Parfois[1] on accouplait le présent au futur : *utinam legam ;* l'imparfait *utinam legerem* restait alors isolé.

Un souhait dans le passé ! Cela méritait des éclaircissements, et on l'expliquait de deux façons : ou bien *utinam venissem ut audirem haec* n'est pas un souhait, mais un regret[2] ; ou bien, ignorant ce qui s'est passé, nous pouvons souhaiter qu'une chose ait eu lieu ; par exemple si, mon fils étant à Rome[3], je disais : *utinam Romae filius meus legisset auctores* « plaise à Dieu que mon fils ait lu à Rome les auteurs ».

Emploi de ces temps selon Priscien[4] :

utinam legerem nunc « si je lisais maintenant ! » (présent) ;

utinam legerem heri « si je m'étais mis à lire hier ! » (imparfait) ;

utinam legissem ante horam « si j'avais lu il y a une heure ! » (parfait) ;

utinam legissem ante quinquagenta annos « si j'avais lu il y a cinquante ans ! » (plusqueparfait)[5].

Le subjonctif a cinq temps :

présent ; *cum legam ;*

imparfait : *cum legerem ;*

parfait : *cum legerim ;*

plusqueparfait : *cum legissem ;*

futur : *cum legero.*

Quelques-uns[6] lui attribuaient même deux futurs : *cum legam* et *cum legero.* Naturellement, certains temps du subjonctif et de l'optatif sont doublés au passif : *lectus sim, essem, ero,* et ultérieurs : *lectus fuerim, fuissem, fuero.*

L'infinitif ne possède que les trois temps principaux,

1. Par exemple Sergius, IV, 509.
2. Diomède, I, 340 ; Sergius, IV, 509
3. Priscien, II, 407.
4. Priscien, II, 408.
5. Quelques grammairiens, dit Macrobe (V, 620), admettent un parfait *utinam legerim*
6. Sergius, IV, 551 ; Consentius, V, 374.

présent, passé et futur. Cependant, Donat et Priscien [1] en obtiennent cinq de cette façon :

présent et imparfait : *legere ;*

parfait et plusqueparfait : *legisse ;*

futur : *lectum ire.*

Enfin, quand l'impersonnel est traité comme mode, on lui donnait les mêmes temps qu'à l'indicatif.

VI

NOMBRE DU VERBE

Le verbe a le nombre singulier et le nombre pluriel : *lego*, *legimus*. Du temps de Quintilien, il se trouvait des grammairiens pour prétendre que les parfaits tels que *scripsere*, *legere* étaient des duels. Il n'était pas difficile à l'illustre rhéteur de les réfuter. Après lui, nos grammairiens critiquèrent aussi cette vieille opinion [2]. Ce *legere*, dit sagement le bon Pompée, peut s'employer en parlant de cinq cents personnes.

Quoiqu'en ait dit Priscien [3], on découvrait, pour peu qu'on y mît de la bonne volonté, le nombre commun même dans les verbes [4], car *legere* vaut à la fois *legeris* (singulier) et *legerunt* (pluriel). Sans doute [5] la quantité de la première syllabe est différente dans ces deux formes, mais si on y regardait de si près !

1. Priscien, II, 408 ; Donat, IV, 381.
2. Quintilien, I, 5, 42 ; Clédonius, V, 60 ; Pompée, V, 234 ; Consentius, V, 379 ; Diomède, I, 334, etc. — Donat, IV, 380, la rapporte sans la condamner ni l'admettre.
3. Priscien, II, 451 : Le nombre commun ne se rencontre pas dans les verbes.
4. Sergius, IV, 507.
5. Cette réflexion n'est pas naturellement dans Sergius.

VII

PERSONNE DU VERBE

Les personnes du verbe sont les mêmes que celles du pronom : la première, la seconde et la troisième.

L'impératif[1] est privé de la première personne du singulier, puisqu'on ne se commande pas à soi-même ; et, même à la première personne du pluriel, celui qui parle, se mêlant à d'autres individus, exhorte plutôt qu'il n'ordonne. On a voulu, bien à tort, enlever à l'impératif la troisième personne ; le commandement, sans doute, ne va pas directement à elle, mais indirectement par le canal de la seconde personne ; quand je dis : *accuset*, j'ordonne que ma volonté soit transmise à celui dont je parle.

Priscien[2] ajoute quelques observations intéressantes :

1° La première personne peut s'adjoindre la deuxième et la troisième : *ego et tu facimus*, *ego et ille facimus*. La seconde peut s'adjoindre la troisième : *tu et ille facitis*. La troisième ne peut s'adjoindre que la troisième : *iste et ille faciunt*.

2° La première personne peut « se parler à la seconde », mais au figuré :

Infelix Dido ! nunc te facta impia tangunt ?

3° La première et la seconde personne n'admettent que les pronoms *lego ego*, *legis tu ;* la seconde reçoit noms et pronoms : *legit ille*, *legit Cicero*. C'est un solécisme de dire *lego Cicero*, il faut y ajouter un pronom : *lego ego Cicero*, *legis tu Cicero*. Les verbes de substance ou de dénomination font exception, et les phrases *Priscianus sum*, *Priscianus vocor* sont très correctes.

Traduisons en langage moderne : 1° Lorsque les sujets

1. Sur les personnes de l'impératif : Diomède, I, 338 ; Priscien, II, 449 ; Servius, IV, 414 ; Clédonius, V, 19 ; Macrobe, V, 617.
2. Priscien, II, 448.

sont de personnes différentes, le verbe se met à la première du pluriel si l'un des sujets est de la première, à la seconde du pluriel si les sujets sont de la seconde et de la troisième ; enfin, lorsque tous les sujets appartiennent à la troisième personne, le verbe se met à la troisième personne du pluriel. — 3° Le sujet d'un verbe à la première ou à la seconde personne ne peut être qu'un pronom. Mais ce pronom peut recevoir un nom en apposition. L'attribut, rattaché au sujet par un verbe de substance ou de dénomination, se met au même cas que le sujet.

J'ai introduit dans ma traduction des notions absolument inconnues à Priscien, celles de sujet, d'apposition et d'attribut. Mais elles sont du ressort de l'analyse logique, et nous constatons une fois de plus que les anciens ignoraient cette analyse sans laquelle il n'est point de bonne syntaxe.

VIII

CONJUGAISON DU VERBE

De même que le génitif révèle la déclinaison des noms, de même on reconnaît la conjugaison d'un verbe à la seconde personne du singulier du présent de l'indicatif. Comme on n'y remarquait que trois voyelles caractéristiques différentes : *a*, *e*, *i*, l'on distingua d'abord trois conjugaisons, que l'on classa selon l'ordre alphabétique de ces voyelles[1]. Mais la dernière se subdivisa en troisième brève, *tertia correpta*, où l'*i* était bref, *legis*, et en troisième longue, *tertia producta*, où l'*i* était long, *audis*. Cependant on se décida peu à peu à scinder complètement la troisième conjugaison, en créant la dénomination de « quatrième conjugaison » pour *audis*. Presque tous

1. Sergius, IV, 506 ; Servius, IV, 413.

les grammairiens du IVe et du Ve siècle employaient devant leurs élèves indifféremment l'appellation ancienne et la récente.

« La première[1] conjugaison a un *a* long, à l'actif et au neutre, devant la dernière lettre, et, au passif, au commun et au déponent, devant la dernière syllabe, comme *amo amas*, *amor amaris*. La seconde a un *e* long dans les mêmes conditions : *moneo*, *mones*, *moneor*, *moneris*. La troisième a un *i* bref à la voix active et un *e* également bref au passif, comme à l'impératif et à l'infinitif : *lego legis*, *legor legeris*, *lege*, *legere*. La quatrième conserve toujours, à ces formes, son *i* long : *servio servis*, *servior serviris*, *servi*, *servire*. »

Après avoir donné, en même temps que ces caractéristiques, quelques préceptes sur les futurs, Donat, dans son *Ars Minor*[2], apprenait tout aussitot aux enfants à décliner *lego*. Je dis décliner, c'est-à-dire énumérer l'une après l'autre les différentes formes du verbe ; les verbes, eux, se répartissent en quatre classes, que l'on appelle conjugaisons ; mais l'écolier décline les verbes.

DONAT. — Da declinationem verbi activi.

L'ECOLIER. — *Lego* verbum activum *indicativo* modo dictum, temporis praesentis, numeri singularis, figurae simplicis, personae primae, conjugationis tertiae correptae, quod declinabitur sic : lego, legis, legit, et pluraliter legimus, legitis legunt.

Eodem modo tempore praeterito imperfecto : legebam, legebas, legebat, et pluraliter legebamus, legebatis, legebant.

Eodem modo tempore praeterito perfecto : legi, legisti, legit, et pluraliter legimus, legistis, legerunt vel legere.

1. Donat, IV, 359 : « Prima conjugatio est quae, indicativo modo, tempore praesenti, numero singulari, secunda persona, verbo activo et neutrali *a* productam habet ante novissimam litteram ; passivo, communi et deponenti, ante novissimam syllabam, ut amo amas, amor amaris. »

J'ai complété la doctrine de Donat par celle des autres grammairiens.

2. Donat, IV, 360. — Comme la grammaire de Donat est surtout un résumé, on n'y trouve que le seul verbe *lego* décliné ; d'autres grammairiens se montraient moins parcimonieux de paradigmes.

Eodem modo tempore praeterito plusquamperfecto : legeram, legeras, legerat, et pluraliter legeramus, legeratis, legerant.

Eodem modo tempore futuro : legam, leges, leget, et pluraliter legemus, legetis legent.

Imperativo modo tempore praesenti ad secundam et tertiam personam : lege (vel legas)[1] legat, et pluraliter legamus, legite (vel legatis), legant.

Eodem modo tempore futuro : legito tu (vel legas), legito ille (vel legat), et pluraliter legamus, lègitote (vel legatis), legant vel legunto vel leguntote.

Optativo modo tempore praesenti et praeterito imperfecto : utinam legerem, legeres, legeret, et pluraliter utinam legeremus, legeretis, legerent.

Eodem modo tempore praeterito perfecto et plusquamperfecto : utinam legissem, legisses, legisset, et pluraliter utinam legissemus, legissetis, legissent.

Eodem modo tempore futuro : utinam legam, legas, legat, et pluraliter utinam legamus, legatis, legant.

Conjunctivo modo tempore praesenti : cum legam, legas, legat, et pluraliter cum legamus, legatis, legant.

Eodem modo tempore praeterito imperfecto : cum legerem, legeres, legeret, et pluraliter cum legeremus, legeretis, legerent.

Eodem modo tempore praeterito perfecto : cum legerim, legeris, legerit, et pluraliter cum legerimus, legeritis, legerint.

Eodem modo tempore praeterito plusquamperfecto : cum legissem, legisses, legisset, et pluraliter cum legissemus, legissetis, legissent.

Eodem modo tempore futuro : cum legero, legeris, legerit et pluraliter cum legerimus, legeritis, legerint.

Infinitivo modo, numeris et personis, tempore praesenti et praeterito imperfecto : legere.

1. Les formes de l'impératif entre parenthèses ne sont pas certaines. Sur ce point, je m'écarte un peu de Keil, pour tenir compte des diverses leçons des manuscrits.

Praeterito perfecto et plusquamperfecto : legisse.
Futuro : lectum ire vel lecturum esse.
Verbo impersonali tempore praesenti : legitur.
Praeterito imperfecto : legebatur.
Praeterito perfecto : lectum est vel lectum fuit.
Praeterito plusquamperfecto : lectum erat vel lectum fuerat.
Futuro : legetur.
Gerendi vel participialia verba sunt haec : legendi, legendo, legendum, lectum, lectu.
Participia trahuntur a verbo activo duo, praesentis et futuri : praesentis legens, futuri lecturus.

Legor verbum passivum *indicativo* modo dictum, temporis praesentis, numeri singularis, figurae simplicis, personae primae, conjugationis tertiae correptae [1] quod declinabitur sic : legor, legeris vel legere, legitur, et pluraliter legimur, legimini, leguntur.
Eodem modo tempore praeterito imperfecto : legebar, legebaris vel legebare, legebatur, et pluraliter legebamur, legebamini, legebantur.
Eodem modo tempore praeterito perfecto : lectus sum, es, est, et pluraliter lecti sumus, estis, sunt.
Et ulteriore modo : lectus fui, fuisti, fuit, et pluraliter lecti fuimus, fuistis, fuerunt vel fuere ; etc.

Le pseudo-Probus [2], qui écrivait aussi pour des enfants, déclinait d'un bout à l'autre les verbes :
probo, première conjugaison ;
doceo, deuxième conjugaison ;
scribo, troisième conjugaison brève ;
rapio, autre déclinaison de la troisième conjugaison brève ;
nutrio, troisième conjugaison longue.

1. Dans cette longue énumération sont réunis, selon l'ordre adopté par Donat, tous les accidents du mot *legor*, sauf un, la forme.
2. Probus, IV, 160 sqq.

Comme Diomède [1], il introduisait l'impersonnel à l'actif et au passif : *probatur* [*a me*] « j'approuve » et « je suis approuvé ». En outre, il terminait chaque déclinaison par les noms : *probator*, *doctor*, *scriptor*, *raptor*, *nutritor*, et par les appellations : *probatio*, *doctrina*, *scriptura*, *raptura*, *nutritio*. Semblablement, Charisius [2] plaçait à la fin de sa déclinaison de *amo*, le nom *amator*, l'appellation *amatio* et l'adverbe *amabiliter*.

Une fois les conjugaisons enseignées, il fallait apprendre aux élèves comment elles se partageaient la masse énorme des verbes latins. De même que pour les noms, les grammairiens passaient en revue les diverses terminaisons [3]. Ils disaient en substance ceci :

Il n'y a pas de verbe en *ao*.

Tous les verbes en *eo* appartiennent à la seconde conjugaison, sauf *eo*, *queo*, *nequeo*, *veneo*, *abeo*, *exeo* et les autres composés de *eo*, qui sont de la quatrième, et *beo*, *creo*, *meo*, *commeo*, *nauseo*, *enucleo*, *laqueo*, *screo* et composés, qui sont de la première.

Les verbes en *io* se rangent dans la première, la troisième et la quatrième conjugaison. Le détail en est trop compliqué et trop peu intéressant pour être reproduit ici.

Il n'y a pas de verbe latin en *oo* ; *inchoo* vient du grec χόω, et le virgilien *reboo* n'est que le grec βοῶ. (C'est ainsi qu'on se débarrasse parfois de ce qui fait obstacle à la règle [4]).

Les verbes en *uo* prennent place dans la troisième conjugaison, sauf quelques-uns : *vacuo*, *viduo*, *tenuo*, *sinuo*, *insinuo*, *continuo*, *fluctuo*, *aes uo*, *tumultuor*, *mutuor* qui sont de la première.

1. Diomède, I, 354.
2. Charisius, I, 169.
3. Eutychès, V, 449 sqq. ; Probus, *Cath.*, IV, 33-40 ; Sacerdos, VI, 484 sqq. ; Donat, IV, 384 ; Servius, IV, 437 ; Palemon, V, 545, et des remarques éparses dans les autres grammairiens.
4. Probus, *Cath.*, IV, 38, recourt à des moyens plus violents : il prohibe *inchoo* et ordonne d'écrire *incoho*.

Les autres verbes ont devant leur *o* final n'importe quelle consonne, à l'exception de *f*, *h*, *k*, *q*, *z*[1]. Ils sont de la première ou de la troisième conjugaison. Suit le détail.

Quand un verbe est composé avec une préposition[2], il conserve en général sa conjugaison : *capio capis : praecipio praecipis ; neco necas : eneco enecas*, etc. Exceptés *do das* : *addo addis*, etc., et, à cause du changement de sens : *duco ducis : educo educis* (avec *u* long) « faire sortir », mais *educo educas* (avec *u* bref) « élever ».

Un certain nombre de verbes suivent deux conjugaisons, mais avec deux sens différents[3] :

dico dicis « dire »	*dico dicas* « dédier »
mando mandis « mâcher »	*mando mandas* « confier »
fundo fundis « répandre »	*fundo fundas* « fonder »
sero seris « semer »	*sero seras* « fermer »
volo vis « vouloir »	*volo volas* « voler »
pando pandis « étaler »	*pando pandas* « arquer »

L'usage admet des fluctuations même quand le sens ne subit pas de changement : *labo labas* et *labor laberis*, *lavo lavas* et *lavis*, *crepo crepas* mais *crepere*, *fulgeo fulges* et *fulgo fulgis*, *albo albas* et *albeo albes*, *denso densas* et *denseo denses*, *duro duras* et *dureo dures*, *maturo maturas* et *matureo matures ; orior* et *potior* appartiennent à la quatrième conjugaison au présent *oriris potiris* et à l'infinitif *oriri potiri*, mais sont de la troisième pour le reste[4].

1. Donc il faut écrire *triumpho* non *triumfo*, Donat, IV, 384 — Consentius, V, 384, admet la terminaison *zo*, par exemple *patrizo*.

2. Voir ci-dessus, page 128.

3. Entychès, V, 486 ; Phocas, V, 437 ; Charisius, I, 256 ; Diomède, I, 372 ; Probus, IV, 186 ; Priscien, II, 403, etc.....

4. Eutychès, V, 486 ; Phocas, V, 438 ; Priscien, II, 402 ; Consentius, V, 382. — On trouve parfois chez les anciens, dit Diomède, I, 382, des verbes sous une forme autre que l'habituelle. Ainsi :

abnuo : abnueo	attingo : attigo
hortatur : horitatur, horitur	plaudo : plodo
parere : parire	auspicatur : ospicatur
rident : ridunt	obsepio : obsipio
oleo es : olo is	nosco : gnosco
amplectens : amploctens	novi : gnovi
amplexans : amplexens	grunnio : grundio

Formation des temps. — « Au présent de l'indicatif, tous les verbes sont terminés par une des lettres : *o*, *r*, *t*, *m*, *i* : *laudo*, *laudor*, *pudet*, *sum*. *odi*. » Comme les finales *o* et *r* étant les seules régulières, tout verbe qui en était privé était déclaré défectif.

Si l'on insistait sur la personne initiale des verbes, c'est qu'on la considérait comme la clef de voûte de tout l'édifice de la conjugaison, la *prima positio* du verbe, d'où toutes les autres formes déclinaient. Mais les grammairiens n'ont rien écrit sur les terminaisons des différentes personnes ; à propos même de la formation des temps, ils ne faisaient qu'un certain nombre de remarques sur des points litigieux ou caractéristiques. Nous autres, modernes, nous avons soin de classer les différents temps ; nous distinguons le système du présent, composé de tous les temps qui se forment avec le radical du présent, le système du parfait et le système du supin, et cette méthode apporte à nos élèves une aide précieuse. Peut-être les anciens agissaient-ils d'une manière plus ou moins semblable dans leur enseignement oral, mais nous n'en trouvons qu'une seule trace écrite dans les *Instituta Artium* du pseudo-Probus, où elle est rédigée sous une forme antipédagogique [1].

Imparfait. — Les verbes *eo*, *queo* et leurs composés font l'imparfait en *ibam ;* les autres verbes de la quatrième conjugaison en *iebam : audiebam*. Cependant, Probus admet la terminaison *ibam* pour certains verbes :

1. Probus, IV, 18». — Il est vrai qu'on pourrait en dire autant des Instituta Artium en leur entier. — Voici un fragment du passage en question : « Modus indicativus sive pronuntiativus temporis praesentis sive instantis et futuri vel promissivus modus, et modus imperativus cujuslibet temporis, et modus infinitus sive perpetuus praesentis temporis sive instantis, et modus optativus praesentis temporis sive instantis et futuri, et modus impersonalis praesentis temporis sive instantis et futuri, et gerundia tria quae sunt superiora, et participia praesentis temporis sive futuri quae dus syllaba terminantur, et species imperfectae sive minus quam perfectae vel inchoativae, a qualibet qualitate verbi, ad suam formam redigi reperiuntur » Ce qui veut dire : Ont le même radical le présent, le futur de l'indicatif, les temps de l'impératif, etc.....

nutribam, polibam ; Priscien en autorise l'emploi en poésie ; mais Charisius et Consentius la traitent nettement d'archaïsme. Les autres la passent sous silence [1].

Futur de l'indicatif. — A la première et à la seconde conjugaison, il finit en *bo : amabo, monebo ;* à la troisième en *am : legam ;* à la quatrième en *am* et en *bo*. Sans hésitation, le futur de *eo* et des verbes semblables est toujours donné sous la forme *ibo ;* quant à *nutrio*, il paraît avec les deux futurs *nutriam* et *nutribo ;* toutefois, si certains grammairiens font entrer *nutribo* dans le canon des verbes, les autres le rejettent dans les archaïsmes défunts [2].

Futur du subjonctif passif. — Il est constitué par le participe passé accompagné de *ero* et, au temps ultérieur, de *fuero*. Comme la troisième personne du pluriel de *fuero* est *fuerint*, Donat et Probus [3] se sont crus autorisés à mettre dans leurs paradigmes : *cum lecti erint, cum probati erint*. Mais Diomède et Sacerdos [4] ont été plus respectueux de la réalité en écrivant : *cum amati erunt*.

Impératif. — Les grammairiens enseignaient que les terminaisons de l'impératif sont au nombre de huit : *a*, *e* long, *e* bref, *i* long, *o*, *c*, *r*, *s*.

a : première conjugaison, *ama*.
e long : deuxième conjugaison, *mone*.
e bref : troisième conjugaison. *lege*.
i long : quatrième conjugaison, *audi*.
o dans *cedo* uniquement.

1. Charisius, I, 178 ; Priscien, III, 450, 43 ; Probus, IV, 178, 5 ; Consentius, V, 384.
2. Admettent *nutribo* à cause des anciens : Servius, IV, 413 ; Clédonius, V, 16 ; Pompée, V, 225 ; — le rejettent : Diomède, I, 347 : Priscien, II, 453 ; Consentius, V, 381 ; — n'expriment pas clairement leur opinion : Donat, IV, 389 ; Sergius, IV, 506.
3. Donat, IV, 362 ; Probus, IV, 162.
4. Diomède, I, 354 ; Sacerdos, VI, 437.

c dans *dic*, *duc*, *fac* ; les composés de *dico* et de *duco* suivent la même règle : *addic*, *praedic*, *indic*, *abduc*, *induc*, *perduc*, *seduc*, mais non ceux de *facio* : *infice*, *affice*, *confice*.

r dans *fer*, *aufer* ;

s dans *es*, *ades*, *prodes* [1].

Un ordre, continuaient-ils, peut se donner de trois manières différentes : 1° au moyen de l'impératif : *dic* : — 2° de l'optatif futur ou du subjonctif présent précédé de de *fac* : *fac dicas* ; — 3° du subjonctif futur précédé du même verbe : *fac dixeris*. Le verbe *fac*, dans ces constructions, se remplace fort bien par d'autres verbes comme *rogo*, *volo*, *oro*, *moneo*, *quaeso*, *hortor*.

On défend d'une des quatre façons suivantes : *ne nega* — *ne neges* — *ne negaveris* — *noli negare* [2].

Quant à la déclinaison même de l'impératif, voici ce que j'ai rencontré dans les divers paradigmes des conjugaisons régulières :

ACTIF	PASSIF
Présent.	
ama	*amare*
amet	*ametur*
amemus	*amemur*
amate	*amamini*, *amemini*
ament	*amentur*
Futur.	
amato	*amator*
amato, *amet*	*amator*, *ametur*, *amamino*
amemus	*amemur*
amatote, *amamino*	*amaminor*, *ameminor*, *amamini*, *amemini*
amanto, *ament*, *amantote*, *amunto* [3]	*amantor*, *amentur*, *amuntor* [4]

1. Charisius, I, 563 : Diomède, I, 349 ; Probus, IV, 33, 186 ; Clédonius V, 18 : Macrobe, V, 618, etc. ...
2. Charisius, I, 259 : Diomède, I, 358.
3. Probus, IV, 160 sqq. : amunto, doceunto, legunto, audiunto.
4. Clédonius, V, 20 : amuntor, doceuntor, leguntor, audiuntor.

De l'aveu de Charisius et de Diomède[1], l'impératif futur passif, usité chez les anciens, ne l'était plus chez les modernes. C'est ce qui nous explique la fantaisie des formes créées par les grammairiens.

Infinitif futur. — L'infinitif futur actif est ordinairement donné sous la forme *amatum ire*. On y adjoint assez souvent *amaturum esse*, mais Priscien[2] fait remarquer que c'est un archaïsme.

De même la forme ordinaire de l'infinitif futur passif est *amatum iri*, mais en même temps qu'elle on lit aussi *amandum esse* dans Diomède et Sacerdos[3].

Formes abrégées. — Pour ne pas nous attarder sur des questions tout à fait secondaires, qu'il suffise de dire que les grammairiens acceptaient d'habitude :

amavere, *monuere*, etc., à côté de *amaverunt*, *monuerunt* ;

amare, *amabare*, etc., à côté de *amaris*, *amabaris* ;

les syncopes : *amasti*, *amastis*, *amarunt*, *amaram*, etc., auprès des formes pleines,

et qu'ils considéraient la suppression du *v* après un *i* au parfait comme d'usage courant, mais non obligatoire : *audii* et *audivi*, *audieram* et *audiveram*, etc.

Parfait. — Quelque régulier que soit un verbe latin, on ne le connaît bien que si on a appris, avec son présent de l'indicatif, son parfait et son supin, et prudemment nos professeurs font répéter jusqu'à satiété à leurs élèves : *dico dicis dixi dictum dicere*. Nous ignorons si les écoliers latins d'autrefois étaient astreints à des exercices de mémoire de même genre. Mais, pour leur venir en aide, leurs professeurs avaient rédigé, en des chapitres spé-

1. Charisius, I, 175 ; Diomède, I, 339.
2. Priscien, II, 475.
3. Diomède, I, 353 ; Sacerdos, VI, 436.

ciaux, les *catholica* ou les canons du parfait, qui renfermaient les diverses combinaisons de ce temps capricieux [1]. Chose curieuse pourtant, on n'en trouve ni dans Donat ni dans ses commentateurs.

Estimant la connaissance du supin indispensable, nous avons coutume de le joindre au parfait pour en déduire les participes. Chez les anciens, il n'y a guère que Prissien [2] qui l'ait fait ; les autres omettaient le supin. Et cela de propos délibéré, fort probablement. En effet, le supin ou gérondif n'était pour eux qu'un minime détail de la conjugaison, une sorte d'antiquaille conservée par tradition dans les paradigmes ; ce qui vivait, c'était le participe passé passif, *amatus*, et peut-être le futur *amaturus*. Mais le participe constituait jadis une partie séparée du discours, indépendante du verbe. Les élèves apprenaient donc, au hasard de leurs lectures ou de la classe, les participes *amatus*, *lectus*, comme ils apprenaient les noms *amabilis*, *amicus*, *lectio* [3].

Résumons ici, pour exemple, la classification des parfaits que l'on lit dans Diomède, en respectant son style :

La première conjugaison a les quatre formes suivantes de parfait :

1° l'*a* se conserve et le parfait a une syllabe de plus que le présent. Ainsi se conjuguent la plupart des verbes de cette conjugaison : *sospito sospitavi*, *fortuno fortunavi*, *aro aravi*, etc.

2° l'*a* se supprime, et l'*i* final est pur (non précédé de consonne. C'est ainsi qu'il décrit le parfait en *ui*) : *sono sonui*, *crepo crepui*, *tono tonui*, etc.

3° l'*a* est supprimé et la syllabe redoublée : *do dedi*, *sto steti*, *obsto*, *obstiti*, etc.

1 Charisius, I, 243 sqq. ; Diomede, I, 364 sqq. ; Priscien, II, 468-542 ; Probus, IV, 33 sqq. ; Sacerdos, VI, 484 sqq. ; Phocas, V, 431 sqq.

2 Priscien, II, 472-542 ; 569 574.

3 C'est donc à Priscien seul que nous devons l'excellente coutume pedagogique de réunir tous les temps primitifs des verbes.

4° le parfait se termine en *vi*, mais la syllabe brève du présent s'allonge : *lavo lavi, juvo juvi, adjuvo adjuvi.*

La deuxième conjugaison a cinq formes :

1° l'*i* final n'est pas précédé de consonne (donc parfait en *ui*) : *splendeo splendui, niteo nitui, vigeo vigui, floreo florui*, etc.

2° La première syllabe est allongée : *sedeo sedi, faveo favi, foveo fovi, voveo vovi, neo nevi, cieo civi*, etc.

3° La lettre ou la syllabe initiale est redoublée : *mordeo momordi, spondeo spopondi, tondeo, totondi, pendeo pependi*. Mais, si l'on ajoute une préposition, le redoublement cesse : *respondeo respondi, detondeo detondi.*

4° Le parfait se termine en *si : algeo alsi, ardeo arsi, haero haesi, mulceo mulsi, torqueo torsi, maneo mansi, jubeo jussi*, etc.[1]

5° La dernière syllabe est *xi : frigeo frixi, mulgeo mulxi, alliceo allexi*, etc.

La troisième conjugaison brève a neuf formes :

1° Le parfait se termine en *vi* précédé de *a : pasco pavi, sterno stravi.*

2° en *i* pur : *alo alui, arguo argui, acuo acui, colo colui, pecto pexui, pono posui, gigno genui, meto messui*, etc.

3° la première lettre ou syllabe est redoublée : *curro cucurri, disco didici, cano cecini, pello pèpuli*, etc.; ordinairement le redoublement cesse si une préposition est ajoutée : *expello expuli.*

4° le parfait se termine en *si : allido allisi, concutio concussi, cudo cusi, mitto misi, nubo nupsi, mergo mersi, premo pressi, uro ussi, carpo carpsi, sumo sumpsi*, etc.

5° en *xi : ango anxi, coquo coxi, cingo cinxi, fluo fluxi, mingo minxi, vivo vixi, pergo perrexi, diligo dilexi*, etc.

6° en *vi : cupio cupivi, sapio sapivi* et *sapui, peto petivi, quaero quaesivi, tero trivi.*

7° en *i* avec allongement de la première syllabe : *cerno*

1. Ici comme ailleurs, le grammairien ne se soucie pas du radical du présent, de sorte que les pauvres écoliers se trouvaient en présence d'une confusion peu agréable et peu... scientifique.

crevi, capio cepi, emo emi, fundo fudi, frango fregi, sero sevi, sino sivi et *sii*, etc.

8° en *i*, de telle façon qu'il semble venir de la seconde personne du présent : *mando mandi, verto verti, suspendo suspendi, capesso capessi, viso visi*, etc.

9° en *di* avec redoublement de la syllabe médiane : *addo addidi, abdo abdidi, credo credidi, prodo prodidi*, etc.

Scindo scidi ne se rattache à aucune de ces formes.

La troisième conjugaison longue a cinq formes :

1° Le parfait se termine en *vi*, mais souvent la coutume supprime le *v* : *audio audivi* et *audii, ambio ambivi* et *ambii, garrio garrivi* et *garrii, gestio gestivi* et *gestii, hinnio hinnivi* et *hinnii, reperio reperivi* et *reperii*, etc.

2° En *i* pur : *volo volui, malo malui, operio operui, aperio aperui*. (Apparemment *volo* est placé dans la quatrième conjugaison à cause de l'impératif *noli nolite*).

3° Parfaits des verbes en *eo* : *vi* et le plus souvent *i* : *queo quivi, eo ivi* et *ii, veneo venivi* et *venii, adeo adivi* et *adii*, etc.

4° Le parfait se termine en *si* : *farcio farsi, sarcio sarsi, sentio sensi, haurio hausi, fulcio fulsi.*

5° En *xi* : *sancio sanxi, vincio vinxi.*

« Telles sont les règles des quatre conjugaisons, qui s'appliquent aux verbes qui obéissent à l'analogie. Quiconque les mettra dans sa tête, fera difficilement des fautes [1]. »

Certains parfaits appartiennent à deux verbes [2] :

acui : aceo aces. acuo acuis.
frixi : frigeo friges, frigo frigis.
luxi : lugeo luges, luceo luces.
fulsi : fulcio fulcis, fulgeo fulges.

1. Diomède, I, 371 : « Haec de quatuor conjugationibus, quae pertinent ad verba quae analogiae parent... Quae siquis conceperit animo, non facile labetur. »

2. Diomède, I, 371, 377 ; Phocas, V, 438 ; Probus, IV, 186 ; Macrobe, V, 606.

crevi : cerno cernis, cresco crescis.
pavi : paveo paves. pasco pascis.
steti : sisto sistis, sto stas.
pependi : pendo pendis, pendeo pendes.
pollui : polleo polles, polluo polluis.
passus sum : patior pateris, pandor panderis.
versus sum : vertor verteris, verror verreris.

Certains verbes [1], manquant de parfait, en empruntent un à leurs voisins (*ex proximis*, dit Diomède).

ferio : percussi.
ferior : ictus sum.
sisto : steti et *statui*, selon le sens.
furis : insanisti.
tollo : sustuli.
vescor : pastus sum.
arguor : convictus sum.
angor : anxius sum.
reminiscor : recordatus sum.
medeor : medicatus sum.
consuesco : consuefeci.
inchoo : orsus sum.
meto : messem feci.
metor : messus sum.

Verbes défectifs. — Sous ce nom, les anciens comprenaient non seulement les verbes privés de certains temps ou de certaines personnes, mais aussi les irréguliers. Peu importait, en effet, que *fero* eût *fers* pour seconde personne ; du moment que la régulière *feris* manquait, le verbe était défectif. Donat, par exemple, dit [2] :

Il y a des verbes défectifs :

en modes, comme *cedo* [3],

1. Diomède, I, 380 ; Sergius, IV, 550 ; De Idiomatibus, IV, 568 ; Macrobe, V, 634 ; Dosithée. VII, 407, etc.....
2. Donat, IV, 385.
3. *Cedo* n'est usité qu'à l'impératif.

en formes, comme *facesso* [1],
en conjugaisons, comme *adsum* [2],
en genres, comme *soleo* [3],
en nombres, comme *faxo* [4],
en figures, comme *impleo* [5],
en temps, comme *fero* [6],
en personnes, comme *edo* [7].

En conséquence de ces principes, les grammairiens plaçaient dans les défectifs : les neutro-passifs *soleo*, *gaudeo*, *fido*, *fio*, — *sum*, *possum*, *prosum*, *fero*, *edo*, *volo*, *nolo*, *malo*, *aio*, *inquam*, — *coepi*, *odi*, *novi*, *memini*, — *ovas*, *furis*, *faris*, à qui la première personne faisait défaut, — *quaeso*, *forem*, *cedo*, *ave*, *salve*, *amabo*, *infit*, *faxo*, *sis* — et quelques autres sur lesquels il n'y aurait aucun profit à insister.

1. *Facesso* est un fréquentatif sans primitif, car le primitif *facio* donne naissance à *facto* et à *factito*, mais non à *facesso*. (Pompée, V, 240.)
2. *Adsum* n'est pas une conjugaison, car *ades*, avec son *e* bref, ne rentre dans aucune conjugaison. (Sergius, IV, 551 ; Pompée, V, 240.)
3. Le parfait de l'actif *soleo* manque, puisque *solitus sum* appartient, selon le point de vue ancien, au genre passif.
4. *Faxo* n'a pas de pluriel.
5. Le simple *pleo* n'existe pas.
6. Le parfait *tuli* est emprunté.
7. Les seconde et troisième personnes *es*, *est*, avec leur *e* long, sont irrégulières au regard de *edo*.

CHAPITRE VII

PARTICIPE

Si l'élève Filocalus [1] s'était enquis auprès de son maître de l'étymologie du nom *participium*, celui-ci lui aurait répondu qu'il était composé de deux mots altérés, « car *participium* est pour ainsi dire *particapium* [2]. Le participe en effet est la partie du discours qui prend partie, *partem capit*, du nom et partie du verbe : du nom les genres et les cas, du verbe les temps et les significations, des deux le nombre et la figure [3]. »

Bien que Donat et Priscien n'attribuent que six accidents au participe, il faut, avec Diomède [4] y adjoindre un septième, la forme. Donc le participe a sept accidents : la signification [5], la forme, le temps, le genre, le cas, le nombre et la figure.

1. Dans ses *Explanationes in Artem Donati*, Sergius introduit souvent l'élève Filocalus qui pose des questions, voire même des objections.

2. Servius, IV, 416 ; Sergius, IV, 513 ; Pompée, V, 256 : « participium dictum est quasi particapium. »

3. Donat, IV, 363 : « Participium est pars orationis partem capiens nominis, partem verbi : nominis genera et casus, verbi tempora et significationes, utriusque numerum et figuram. »

Charisius, I, 178 : « Participium est pars orationis cum tempore et casu sine persona active vel passive aliquid significans. »

Voir aussi Priscien, II, 552 ; Probus, IV, 138, etc.....

4. Donat, IV, 363-387 ; Priscien, II, 555 ; Diomède, I, 401.

5. Le mot de « genre » désignant deux accidents fort différents du nom et du verbe, les grammairiens ont été obligés de prendre le nom de « signification » pour exprimer dans le participe ce qu'ils appelaient « genre » dans le verbe.

Ses significations sont identiques aux genres du verbe : actif, passif, neutre, déponent, commun.

Comme le verbe aussi, il possède quatre formes : l'absolue ou parfaite : *legens*, l'inchoative : *fervescens*, la fréquentative : *cursitans*, la méditative : *parturiens*.

Il a quatre genres :

le masculin : *hic amatus*, *amaturus*, *amandus*.
le féminin : *haec amata*, *amatura*, *amanda*.
le neutre : *hoc amatum*, *amaturum*, *amandum*.
le global : *hic*, *haec* et *hoc amans*.

Deux nombres :

le singulier : *legens*, *lectus*.
le pluriel : *legentes*, *lecti*.

Six cas : le nominatif, le génitif, le datif, etc. *Amata*, *amatura*, *amanda*, suivent la première déclinaison, *amatus*, *amaturus*, *amandus*, *amatum*, *amaturum*, *amandum* suivent la seconde ; *amans* est de la troisième[1].

Le participe a deux figures, la simple : *legens*, la composée *negligens*, et, comme le verbe, il se compose de quatre manières[2].

Enfin, il possède trois temps :

le présent : *legens*.
le prétérit : *lectus*.
le futur : *lecturus*, *legendus*.

« Pour le nombre des participes, le latin le cède par conséquent au grec, plus riche que lui de son prétérit

1. Souvent les grammairiens déclinaient *amans*. Notons l'ablatif singulier *amante*, que les auteurs ont parfois changé en *amanti* par necessité metrique ou pour l'euphonie (Servius, IV, 417 ; Sergius, IV, 513 ; Clédonius, V, 23 ; Pompée, V, 258), et l'accusatif pluriel *amantes*

3. « Cela est tout naturel, remarque Priscien, II, 568, puisque le participe ne se compose pas si le verbe ne s'est déja pas composé ; s'il arrive qu'il se compose sans qu'il existe auparavant de verbe composé, il n'est pas un participe, mais un nom : *nocens* (participe) *innocens* (nom), *sapiens* (participe) *insipiens* (nom) »

Sacerdos, VI, 444, cite les noms composés *innocens*, *indoctus*, *indomitus*, *inscius*, « car on n'emploie pas *innoceo*, *indoceor*, *indomor*, *inscio* ».

actif φιλήσας, *qui amavit*, et le présent passif φιλούμενος, *qui amatur*. Cependant les anciens auteurs ont remédié quelquefois à cette pénurie en employant le présent actif pour le passif : *genibusque volutans haerebat*, *praecipitans traxit omnia*, avec le sens de : *se volutans*, *se praecipitans* [1] — ou le prétérit passif pour le présent :

Et qua vectus Abas et qua grandaevus Aletes,

où *vectus* signifie *vehebatur* [2]. »

Priscien [3] seul avertit de la manière dont le participe dérive du verbe : « Le participe présent se fait par le changement de la dernière syllabe de la première personne du singulier de l'imparfait, c'est-à-dire *bam* en *ns* : *amabam amans legebam legens* ; excepté *iens*, *quiens*, gén. *euntis*, *queuntis*. Le prétérit se fait du dernier des supins (le supin en *u*), par l'abrègement de l'*u* et l'addition d'une *s* : *amatu amatus*, *lectu lectus* ; excepté *mortuus*. »

Les autres [4] disent tout simplement : « Le présent se termine par *ens* et *ans*, *legens*, *amans* ; le prétérit par *us* [5], le futur actif par *rus*, le futur passif par *dus*. On forme le futur passif du présent en supprimant *s* et en ajoutant *dus*, ou vice versa le présent du futur passif en supprimant *dus* et en ajoutant *s*. Le futur actif se forme du prétérit en retranchant *s* et en ajoutant *rus* : *lectus lecturus*, et vice versa. Exception : *moriturus* : *mortuus*. Quand on veut obtenir le participe futur d'un verbe neutre, on lui imagine un participe prétérit : *nato natatus natalurus*. » Avec cette doctrine, qui est générale, la séparation entre le verbe et le participe est la plus complète possible.

Et pourquoi les anciens ont-ils tenu à les séparer, alors que nous modernes, nous les réunissons autant qu'il est

1. Charisius, I, 262 ; Diomède, I, 402.
2. Servius, IV, 417.
3. Priscien, II, 557, 558.
4. Par exemple Servius, IV, 417 : Sergius, IV, 513.
5. Le prétérit se termine en *tus*, *sus*, *xus*, Priscien, III, 456 : Sacerdos, VI, 444.

en notre pouvoir? Parce que nous, nous sommes frappés de la parenté de leurs sens et de leurs radicaux et de leur syntaxe, tandis que les anciens, confinés dans l'abstraction verbale, remarquaient surtout que le participe possède le genre et le cas, deux accidents refusés au verbe.

Le sens des participes donnait matière à quelques observations.

Nous venons de voir que le présent actif avait assumé parfois la fonction de présent passif, et que le prétérit s'était chargé aussi, en quelques occasions, d'un rôle parallèle.

« Parmi les prétérits[1], quelques-uns sont seulement actifs : *luctatus*, *secutus ;* d'autres passifs : *fugatus*, *ablatus ;* d'autres neutres : *natus*, *ortus ;* d'autres actifs et passifs : *vadatus*, *criminatus*. » Ce qui revient à dire que les participes prétérits des verbes déponents à sens actif sont actifs, ceux des verbes passifs sont passifs, ceux des déponents à sens neutre sont neutres, ceux des communs sont actifs et passifs.

« Les anciens auteurs[2] ont bien souvent donné le sens actif et passif aux participes prétérits des déponents : *meditatus*, *auxiliatus*, *amplexus*, *adminiculatus*. » Mais la grammaire n'admettait plus cet usage ; elle constatait seulement qu'autrefois les verbes déponents étaient souvent pris au sens commun[3].

Aux yeux de la grammaire latine moderne, le participe futur actif a des nuances de signification qui semblent avoir échappé aux grammairiens anciens. Le futur passif n'a que le sens temporel : *amandus* signifie *qui amabitur*. Quand, en effet, *amandus* équivaut à « qui doit être aimé, qui est digne d'être aimé », il perd la nuance du temps. Par le fait même il s'exclut des participes et émigre parmi

1. Charisius, I, 179.
2. Priscien, II, 567-568.
3. C'est ce qui explique en partie pourquoi les grammairiens s'entendaient si peu sur le nombre des verbes communs.

les noms. « Tous les participes en *dus*, dit Priscien[1], peuvent être noms, quand ils perdent le temps, comme *amandus* ὁ φιληθησόμενος et ὁ φιλητέος. »

Il fallait ensuite déterminer le nombre de participes auquel chaque catégorie de verbe avait droit.

Le verbe actif et le verbe neutre n'en ont que deux, le présent et le futur en *rus : lego legens lecturus, sto stans staturus.*

Le verbe passif deux également, le prétérit et le futur en *dus : legor lectus legendus.*

Le verbe commun est gratifié de tous les quatre participes : *criminor, criminans, criminatus, criminaturus, criminandus* et les deux premiers ont à la fois le sens actif et le sens passif διαβάλλων διαβαλλόμενος, διαβαλών et διαβληθείς[2].

Les déponents n'ont que trois participes ; il leur manque le participe futur en *dus*[3]. Sans doute on dit *luctandum*, mais figurément (c'est-à-dire contrairement aux règles) dans cette construction commune à tous les verbes : *luctandum mihi est, eundum est*[3]. Si l'on rencontre dans un auteur *loquendus, luctandus* ou autres participes semblables, c'est que *loquor, luctor* deviennent alors communs[4]. C'est pourquoi rien n'est plus difficile que de discerner le commun du déponent[5].

Ici nos grammairiens se débattent contre une mauvaise pétition de principe. Le déponent, avaient-ils dès l'abord décrété, doit déposer le participe en *dus* ; puis, passant de la théorie à la pratique, ils voyaient des dépo-

1 Priscien, II, 567 : « Omnia in dus desinentia participia eadem etiam nomina esse possunt, cum amittunt tempus, ut amandus ὁ φιληθησόμενος καὶ ὁ φιλητέος. » — Voir ci-dessus, page 62

2. Priscien, II, 567

3 Priscien, II, 564 ; Donat, IV, 387 ; Servius, IV, 417 ; Sergius, IV, 514 ; Macrobe, V, 652.

4. Charisius, I, 164 ; Dosithée, VII, 408.

5. Pompée, V, 260.

6. Sergius, IV, 507.

nents pourvus de ce participe. Pour sortir de cette difficulté, ils créèrent la catégorie du verbe commun. Ils n'ont pas voulu avouer que les déponents à sens actif ont quatre participes et les déponents à sens neutre trois seulement [1].

Les verbes neutro-passifs possèdent trois participes :

gaudeo : gaudens, gavisus, gavisurus
audeo : audens, ausus, ausurus
soleo : solens, solitus, soliturus
fido : fidens, fisus, fisurus
fio : fiens, factus, futurus [2]

L'inchoatif n'a que le participe présent, puisqu'il ne s'emploie pas au prétérit : *fervescens, calescens, tepescens.*

L'impersonnel, tel que *pudet*, n'a pas droit à un participe, car il lui manque la *prima positio verbi*, c'est-à-dire la première personne du singulier du présent de l'indicatif, à laquelle se rattachent les participes. On en lit cependant dans divers auteurs. Ou bien ces participes viennent, non de l'impersonnel, mais du verbe plein : *pudens* et *taedens* remontent à *pudeo taedeo* [3]. Ou bien *pudens poenitens* et autres irrégularités ne sont imposés que par la coutume, ennemie de la règle [4]. Ou bien ils ne se rattachent à aucun verbe.

Un certain nombre de verbes, tel que *sum*, sont privés de tout ou partie des participes auxquels leur catégorie leur permettrait de prétendre [5].

Questions diverses. — Les anciens auteurs ont formé

1. Pourtant Diomède, I, 401, reconnait que le déponent a parfois quatre participes : *sequens, secutus, secuturus, sequendus :* ce qui ne l'empêche pas de s'égarer dans le verbe commun.
2. Priscien, II, 566.
3. Servius, IV, 440.
4. Pompee, V, 261. — Sur la coutume ennemie de la règle, voir ci-dessus, page 11.
5. Sacerdos, VI, 444.

de verbes neutres des participes passés, comme *caenatus*, *pransus*, *potus*, *juratus*, que régulièrement on ne devrait pas même appeler participes, car ils violent la grammaire : *caeno*, *prandeo*, *poto*, *juro*, étant inusités au passif, ne peuvent avoir de participe passif. Il est toutefois permis d'employer ces mots, parce qu'ils sont appuyés par l'autorité, mais il est interdit d'en créer de semblables. Pour les mêmes raisons *nuptus*, *triumphatus*, *regnatus* [1], sont irréguliers.

Les mots en *bundus*, comme *furibundus*, *moribundus*, « qui ressemble à un furieux, à un mourant », ne sont pas de vrais participes, malgré leur finale en *dus*, car si on remplaçait *dus* par *s* on n'obtiendrait pas de participe présent : *furibuns*, *moribuns* n'appartiennent pas à la langue latine [2].

Il y a des noms qui ressemblent à des participes, *togatus*, *tunicatus*, *galeatus*, *praetextatus*, *trabeatus*, *hastatus*, *turritus*, *pellitus*, *cornutus*, etc. [3] Priscien regrette qu'on ne puisse créer les verbes *togor*, *tunico* ou *tunicor*, etc., à l'exemple de *armo*, *armor*, *armatus* ; la langue latine, dit-il, s'en trouverait enrichie.

Lorsqu'un participe passe dans la catégorie des noms, il est capable de prendre les degrés de comparaisons : *acceptus acceptior*, *incensus incensior*. Sa syntaxe elle-même se modifie ; en tant que participe il se joint au même cas que le verbe : *amans patriam*, « aimant sa patrie », une fois devenu nom, il veut le génitif : *amans patriae* [4].

Il existe beaucoup de noms semblables aux participes, comme *visus*, *cultus*, mais ils se déclinent sur la qua-

1. Charisius, I, 262 ; Diomède, I, 402 ; Priscien, II, 483 ; Donat, IV, 388 ; Servius, IV, 417, 441, etc.
2. Diomède, I, 402 ; Donat, IV, 388 ; Pompée, V, 257 ; Servius, IV, 441, etc.
3. Priscien, II, 441, 442, 562 ; Donat, IV, 388 ; Servius, IV, 441, etc.
4. Charisius, I, 291 ; Donat, IV, 388 ; Sergius, IV, 515 ; Pompée, V, 150 ; Probus, IV, 142, etc.

trième déclinaison, tandis que les participes *visus* et *cultus* suivent la deuxième [1].

Enfin les grammairiens assuraient que les participes ne forment pas régulièrement d'adverbe : *indulgenter* relève non du participe *indulgens*, mais du nom *indulgens* dont le comparatif est *indulgentior* [2].

1. Servius, IV, 441 ; Sergius, IV, 515 ; Pompée, V, 257, etc.
2. Donat, IV, 388 ; Pompée, V, 264, etc.

CHAPITRE VIII

MOTS INVARIABLES

I

ADVERBE

Sans s'embarrasser de l'étymologie du mot d'adverbe, nos grammaires modernes définissent l'adverbe un mot que l'on ajoute au verbe, à l'adjectif ou à un autre adverbe pour les modifier. Les anciens n'auraient pas agi avec une pareille désinvolture : *adverbium* venant de *ad verbum*, ils enseignaient : « L'adverbe est la partie du discours qui, placée auprès du verbe, en développe et complète la signification [1]. Il joue à l'égard du verbe le même rôle que le nom adjectif à l'égard du nom appellatif. »

On l'appelle adverbe parce qu'il est nécessaire qu'il accompagne le verbe, comme *cras faciam*, *hodie scribo* ; on n'emploie jamais l'adverbe sans un verbe [2]. Priscien seul, songe que l'adverbe peut accompagner le participe,

1. Donat, IV, 362, 385 ; Diomède, I, 403 ; Charisius, I, 180, 186 : « Adverbium est pars orationis quae adjecta verbo significationem ejus explanat atque implet. » — Priscien, III, 60 : « Adverbium est pars orationis indeclinabilis, cujus significatio verbis adjicitur. Hoc enim perficit adverbium verbis additum, quod adjectiva nomina appellativis nominibus adjuncta. »
2. Servius, IV, 415.

parce que, dit-il, le participe possède le sens du verbe [1]. Mais si par hasard on trouve un adverbe placé à côté d'un nom, sans l'intermédiaire d'un verbe, cela n'a lieu que par ellipse ; « quand je dis : non bonus homo, au lieu de malus homo, je sous-entends le verbe *est* [2]. »

L'adverbe développe la signification du verbe de cette manière : « dans la phrase *Palaemon docet,* » le verbe n'aura son sens complet que lorsque j'aurai ajouté l'adverbe *male* ou *bene* [3]. »

Il a trois accidents : la signification, la comparaison et la figure [4].

Signification. — « Les significations sont innombrables, aussi leur énumération diffère-t-elle selon les grammairiens [5]. » Je citerai ici la classification de Donat, qui se rapproche beaucoup de celles de Diomède, de Probus et de Charisius [6].

Adverbes de lieu : *hic, ibi, intus, foris.*

De temps : *hodie, nuper, cras, aliquando.*

Dé nombre : *semel, bis, ter.*

De négation : *non, haud, numquam, minime.*

D'affirmation : *etiam, quidni, nempe.*

D'indication : *en, ecce.*

De souhait : *o, si, utinam.*

D'exhortation : *eia, age, agite.*

D'ordre : *deinde, continuo, protinus, postea.*

D'interrogation : *cur, quare, quid ita.*

De similitude : *quasi, ceu, perinde ac si, ita.*

De qualité : *pulchre, docte, bene, male.*

De doute : *forsan, forsitan, fortasse.*

1. Priscien, III, 60.
2. Priscien, III, 62.
3. Charisius, I, 180 ; Diomede, I, 403.
4. Selon Priscien, III, 63 : l'espèce, la signification et la figure. Sous le nom de *species*, il comprend la dérivation et la composition.
5. Sergius, IV, 509.
6. Donat IV, 362, 386 : Diomede, I, 404 : Charisius, I, 181 ; Probus, IV, 154 ; Priscien, III, 81-88 : Maximus Victorinus, VI, 201 ; Dosithée, VII, 409.

Personnels : *mecum*, *tecum*, *secum*, *nobiscum*.
D'appel : *heus*.
De réponse : *heu*.
De séparation : *seorsum*, *separatim*.
De serment : *edepol*, *ecastor*, *hercle*, *medius fidius*.
De choix : *potius*, *immo*, *quam*.
De réunion : *una*, *simul*, *pariter*.
De défense : *ne*.
De hasard : *forte*, *fortuitu*.
De comparaison : *magis*, *minus*, *tam*.

A notre point de vue, plusieurs conjonctions et interjections et même des pronoms, se sont égarés dans cette liste d'adverbes. Mais nous nous apercevrons bientôt que les frontières des parties invariables du discours étaient autrefois bien mal délimitées. C'est que, comme toujours, les anciens grammairiens s'en tenaient étroitement à la définition, sans consulter suffisamment le rôle grammatical. Pour eux, tout mot invariable qui se plaçait près d'un verbe était ou pouvait être un adverbe. Ils trouvaient donc des adverbes dans *veni mecum*, *heus ades? heu adsum*, *sum Romae*, *habitat ruri*, *hercle intelligo*, etc.

Quelques citations suffiront pour le prouver :

« *Heu*, s'il est suivi d'un verbe, est adverbe; si une autre partie du discours vient après lui, il est interjection [1]. »

« Quelques grammairiens ont placé parmi les adverbes les mots suivants, remarqués chez les anciens : *translatui*, *dimissui*, *receptui*, *ostentui*; ils s'emploient ainsi : *translatui est*, *translatui fecit*, *mittit translatum*. Cependant d'autres disent qu'ils sont semblables à *decori*, *honori*, *usui*, etc. [2], » c'est-à-dire que ce sont des datifs.

« Toute partie du discours qui cesse d'être ce qu'elle est, devient adverbe, » dit Servius [3]. Et il donne, entre

1. Clédonius, V, 21.
2. Charisius, I, 189; Diomède, I, 407.
3. Servius, IV, 439.

autres exemples : *ut* adverbe dans ce passage de Virgile :

Ut te, fortissime Teucrum,
Accipio.

Il continue : « *Heus* exprimant la douleur est interjection :

Heus etiam mensas consumimus, inquit Iulus ;

mais si un verbe suit, il est adverbe :

Heus, inquit, juvenes, monstrate mearum. »

C'est pourquoi Diomède [1] prétend que *quare, si, quamobrem, quando, ne, ut, cum* peuvent être adverbes ou conjonctions. C'est pourquoi encore on regardait comme adverbe *gentium* [2] dans l'expression *ubinam gentium sumus*, car ce génitif pluriel semblait inexplicable.

Les adverbes de lieu se divisent en cinq classes [3] :

In loco : hic, illic, ibi, alibi, intus, foris.

De loco : hinc, illinc, inde, intus, foris.

Ad locum : huc, illuc, illo, istuc, intro, foras.

Per locum : hac, illac, illa, qua, recta.

Communia (c'est-à-dire s'employant indifféremment *in loco, de loco, ad locum*) : *peregre, penitus, rursum, deorsum,* etc.

On voit que *intus* et *foris* avaient deux sens ; Donat [4] dit expressément : *intus sum* « je suis à l'intérieur », *intus exeo* « je viens de l'intérieur », *foris sum* « je suis dehors », *foris exeo* « je viens de l'extérieur. ».

Les grammairiens recommandaient avec soin à leurs élèves de veiller à l'emploi de l'adverbe de lieu convenable, d'éviter les solécismes tels que ceux-ci : *huc sum, ibi vado, intro sto,* etc.

Avec les verbes qui signifient aller, demeurer, revenir, la langue latine met sans préposition *rus, ruri, rure, do-*

1 Diomède, I, 405.
2 Sergius, IV, 558 ; Maximus Victorinus, VI, 202.
3. Diomède, I, 404 ; Donat, IV, 363 ; Servius, IV, 415, etc .... — Remarquons que Charisius, I, 183, emploie les expressions *e loco* et *in locum* au lieu de *de loco* et *ad locum*.
4. Donat, IV, 363.

mum, domi, domo: *humum, humi, humo*; *militiam, militiae, militia*, et les noms de villes. Et tous ces mots sont des « adverbes ».

Pour signifier *ad locum*, l'adverbe prend la forme de l'accusatif : *Romam, Ariminium, Carthaginem, rus*.

Pour signifier *de loco*, le septième cas, c'est-à-dire l'ablatif sans préposition : *Roma, Ariminio, Carthagine, rure*.

Pour siguifier *in loco*, le génitif, si le nom est de la première ou de la seconde déclinaison : *Romae, Ariminii*. Quand le nom de ville est de la troisième déclinaison, l'école de Donat[1] assurait que l'adverbe est alors identique au datif : *Carthagini, Tiburi*, et que si les auteurs ont parfois employé *Narbone, Carthagine*, c'était contrairement aux règles; les autres grammairiens[2], au contraire, soutenaient que le septième cas était le cas normal : *Babylone moror*. Enfin, on dit *rure*.

Priscien[3] seul parle de l'usage de l'ablatif quand on veut exprimer le passage par un lieu : *Carthagine transeo*.

« Parfois les auteurs anciens ont mis des prépositions devant les noms de villes : *ad Messanam, ab Roma* ; il ne faut pas les imiter, car alors ces mots ne sont plus adverbes[4]. »

« Les règles précédentes s'appliquent uniquement aux noms de villes, mais pas à ceux de régions, de provinces ou d'îles[5]. »

« Les adverbes sont primitifs comme *heri, hodie, nuper*, ou dérivés de noms : *docte, ostiatim*, — de pronoms :

1. Servius, IV, 415; Sergius, IV, 511 : Pompée, V, 253. Cette opinion est récente, dit Charisius, I, 188, qui la connait.
2. Charisius, I, 188 : Diomède, I, 404 ; Priscien, III, 56 ; ils ajoutent *Athenis* et tous les noms pluriels.
3. Priscien, III, 66.
4. Sergius, IV, 511 ; Priscien, III, 66 ; Donat, IV, 387.
5. Pompée, V, 252 ; Charisius, I, 232 ; Servius, IV, 416.

meatim, tuatim[1], — de verbes : *cursim, strictim*[2]. — de nom et de verbe : *pedetemptim (pes* et *teneo)*[3].

« Les adverbes dérivés de noms se terminent par *a : una*, — par *e* long : *docte*, — par *e* bref : *rite*, — par *i : vesperi*, — par *o* long : *falso*, — par *o* bref : *modo*, — par *u : noctu*, — par *l : semel*, — par *m : strictim*, — par *r : breviter*, — par *s : funditus*.

« Ceux qui ont *e* pour finale allongent cette voyelle, excepté ceux qui ne reçoivent pas les degrés de comparaison, comme *rite*, ou qui les font irrégulièrement : *bene*, *male*[4], ou qui ne viennent ni d'un nom ni d'un verbe : *impune, saepe*[5]. »

Facile fait également exception ; mais c'est un nom en fonction d'adverbe. Beaucoup de noms sont dans le même cas : *torvum, horrendum, mane, multum, forte, nimium, verum*, les datifs *falso, consulto, postremo*, comme aussi *domi, belli, Romae, recens*, etc.[6]

Les noms en *us* font leur adverbe en *e : docte*, quelquefois en *ter*, mais grâce seulement à l'autorité des anciens : *noviter, humaniter ;* ou bien leur datif est employé adverbialement : *gratuito, secundo, subito, tuto*, etc.[7]

Les noms féminins en *a* ont l'adverbe en *tim : regula regulatim, rota rotatim, uncia unciatim*[8].

Les noms de la troisième déclinaison le font en *ter* : *utiliter, graviter, sapienter*, etc., sauf quelques exceptions[9].

1. Que Servius, IV, 438, traduit par *meo more, tuo more*.
2. Revoqué en doute par Charisius, I, 186, qui dérive *cursim* de *cursus* et *punctim* de *punctum*.
3. Donat, IV, 385, ajoute : « de participe : *indulgenter* » ; mais Pompée, V, 243, affirme que Donat est seul à soutenir cette opinion, qu'il a prise a Caper.
4. Les comparatifs et superlatifs de *bene* et de *male* sont irréguliers : *melius, optime, pejus, pessime*.
5. Donat, IV, 385.
6. Servius, IV, 438 ; Probus, IV, 153 ; Pompée, V, 136 ; Priscien, III, 63 sqq., etc.. ..
7. Charisius, I, 116-182 ; Diomède, I, 406 ; Priscien, III, 68 ; Donat, IV 385, etc.....
8. Diomède, I, 407.
9. Charisius, I, 183 ; Diomède, I, 406 : Priscien, III, 76 : Donat IV, 386 Servius, IV, 415, etc.

Comparaison. — Le comparatif se termine en *us* et le superlatif en *e*. Cette règle établie, les grammairiens répétaient plus ou moins brièvement ce qu'ils avaient déjà dit à propos des degrés de comparaison des noms.

Figure. — Les règles de la figure pour l'adverbe sont les mêmes que pour les autres parties du discours : elle est simple : *docte*, ou composée [1] : *indocter*, et la composition s'effectue de quatre manières. Les grammairiens résumaient cette doctrine en quelques mots, par manière d'acquit, parce qu'il fallait bien parler de l'accident adverbial appelé forme.

Mais ils avertissaient longuement leurs élèves qu'ils ne devaient pas placer une préposition séparée devant un adverbe, qu'ils commettaient une faute quand ils disaient *de intus*, *de foris*, *in foras*, *ad foras*, *de sero*, *de modo*. On sait, en effet, que les langues romanes ont extrêmement multiplié ces formations, dont le principe est déjà fort latin. Cependant ils consentaient à souffrir, en faveur de l'autorité des auteurs, *de repente*, *de sursum*, *de subito*, *ex inde*, *ab usque*, *ab hinc*, etc, « dont quelques-uns, du reste, constituaient de vrais mots composés [2]. »

II

PRÉPOSITION

Selon la grammaire actuelle, qui ne perd jamais de vue le rôle grammatical et syntactique des mots, la préposition sert à préciser ou à remplacer les cas, c'est-à-dire qu'elle concourt à indiquer la fonction des noms dans la

1. Priscien, III, 80, ajoute les *decomposita* (dérivés de composés), comme *efficaciter*.

2. Charisius, I, 116 ; Diomède, I, 406 ; Donat, IV, 363, 387 ; Servius, IV, 16, etc.

phrase. Les anciens au contraire, appliquant toujours leur méthode, n'ont remarqué dans la préposition qu'un caractère extérieur et vraiment accidentel; ils ont vu seulement qu'elle précédait les autres mots.

Ils la définissaient donc : « La préposition est la partie du discours qui, préposée aux autres parties du discours, en complète, change ou diminue la signification [1]. »

Cette définition ne renferme presque aucun mot qui se rapporte à ce que nous appelons aujourd'hui préposition, puisque les prépositions, selon nous, ne se préposent qu'aux noms et qu'elles n'influent pas le moins du monde sur leur sens. La clef du mystère est facile à trouver. « La préposition, dit Donat [2], se place :

ou devant le nom : *invalidus*.

ou devant le pronon : *prae me*; ou après le pronom : *mecum*, *tecum*, *nobiscum*, *vobiscum*.

ou devant le verbe : *perfero*.

ou devant l'adverbe : *expresse*.

ou devant le participe : *praecedens*.

ou devant la conjonction : *absque*.

ou devant elle-même : *circumcirca*. »

Les grammairiens embrassaient donc dans la même définition les particules prépositives, soient qu'elles jouent le rôle de préfixes, soit qu'elles remplissent le devoir de lieu grammatical.

En principe, la préposition devait être préposée; les exceptions avaient leur excuse : d'abord *mecum*, *nobiscum* avaient été préférés à *cum me*, *cum nobis* pour éviter l'obscénité [3]; ensuite si *tenus* souffre d'être mis après le nom : *pube tenus*, il se place aussi fort bien devant : *tenus pube* [4]. Ce n'est qu'accidentellement et par figure que les

1. Donat, IV, 365, 389; Diomède, I, 408, etc. : « Praepositio est pars orationis quae, praeposita aliis partibus orationis significationem earum aut complet, aut mutat, aut minuit. » — Charisius, I, 230 : « Praepositio est pars orationis quae, praeposita alii parti orationis, significationem ejus immutat aut simplicem servat, ut *scribo*, *subscribo*, *rescribo*. »

2. Donat, IV, 389; Diomède, I, 408

3. Voir ci-dessus, page 110 : Servius, IV, 418 : Priscien, III, 24, etc....

4. Servius, IV, 418 : Diomède, I, 409, etc.

auteurs ont postposé les prépositions : *transtra per et remos* (Virgile). Dans l'exemple qui vient d'être cité, on hésitait à bannir *per* de la catégorie des prépositions ; le bon sens aurait protesté ; mais on transformait décidément la préposition en adverbe non seulement quand elle apparaissait isolée et sans nom comme dans : *ante venit*, *infra ponitur*, ce qui était juste, mais aussi dans des constructions comme : *longo post tempore venit*. Ne nous hâtons pas de leur donner raison dans ce dernier cas, car ils prétendaient que la postposition était cause de l'ablatif *longo*, de sorte que l'exil de *post* dans les adverbes se justifiait par ce double motif que ce mot avait « changé de cas » et qu'il s'était logé après le nom qu'il devait précéder[1].

Si la préposition « complète, change ou diminue » les sens, ce n'est qu'en composition ; elle augmente dans *praeclarus* ; diminue dans *subdolus* ; change dans *indoctus* ; « ne signifie rien de *renarro*[2]. »

On regardait le préfixe négatif *in* comme identique à la préposition *in* « dans », temoin ces deux phrases relevées au hasard : « *In* prive dans *improbus*, ajoute dans *impotens* signifiant *valde potens* ; mais *impotens* peut être aussi privatif[3]. — *In* et *de* ont deux sens : tantôt ils augmentent, *irridens*, *declamans*, tantôt ils diminuent *informis*, *dedecus*[4]. » Ce malencontreux rapprochement de *in* et de *de* devait empêcher nos grammairiens d'identifier le *in* négatif avec l'α privatif des Grecs, si déjà l'esprit de système ne les en avait pas détournés.

On prépose la préposition à elle-même dans *circumcirca*, cité par Donat et répété par la plupart de ses commen-

1. Diomède, I, 411 ; Charisius, I, 231, 232 ; Servius, IV, 420 ; Pompée, V, 279 ; Priscien, III, 38.
2. Pompée, V, 271.
3. Charisius, I, 233.
4. Probus, IV, 150

tateurs ; mais on doit éviter avec grand soin « de placer devant une préposition une autre préposition séparée (c'est-à-dire ne formant pas avec elle un mot composé); l'autorité permet de dire *ad usque, ab usque;* mais personne, déclare Sergius, ne dit *ab ante, de post forum*[1]. » Ses élèves, vraisemblablement, trouvaient alors la grammaire et leur professeur bien sévères; car sûrement *de post, ab ante* revenaient bien des fois sur leurs lèvres dans leur conversation courante.

Pour s'exprimer d'une façon intelligible, quand ils voulaient distinguer le rôle prépositionnel du rôle préfixal de la préposition, comme dans *pronomen* et *pro nomine*, les grammairiens avaient imaginé d'appeler « loquella » la seconde partie des composés, et « casus » les noms séparés de la préposition. Donc dans *pronomen, nomen* était une « loquella » dans *pro nomine, nomine* etait un « cas ». Par suite, *pro* portait, selon l'occurence, le nom de « loquellaris » ou de « casualis. »

Certaines prépositions sont uniquement casuelles : *propter, apud, obter, sine, circiter, subtus, infra, coram, intra, cis, extra, post, supra, prope, ultra, usque, citra, secundum, erga, pone, circa, penes, juxta*[2].

Les suivantes sont uniquement loquellaires : *di, dis, co, con, re, se, am* : *diducere, dispergere, coemere, convertere, revocare, seponere, amputare*. On leur ajoutait parfois *au* à cause de *aufero, o* en faveur de *omitto*, et *as* pour *asportare*[3].

« La préposition n'a qu'un accident, le cas. Les cas dans les prépositions sont au nombre de deux, l'accusatif et l'ablatif[4]. »

1. Diomède, I, 409 ; Donat, IV, 392 : Sergius, IV, 517.
2 Charisius, I, 231. Il est le seul qui donne une liste complète.
3. *au :* Charisius, I, 236 : Diomède, I, 409. — *o :* Pompée, V, 280. — *as :* Charisius, I, 231.
4. Donat, IV, 390, 1. — L'emploi du génitif dans *crurum tenus* était donné comme archaïque

1. — On énumérait ordinairement trente « prépositions de l'accusatif[1] :

ad	*circum*	*infra*	*per*	*secundum*
adversum	*cis*	*inter*	*pone*	*secus*
ante	*citra*	*intra*	*post*	*supra*
apud	*contra*	*juxta*	*praeter*	*trans*
circa	*erga*	*ob*	*prope*	*ultra*
circiter	*extra*	*penes*	*propter*	*usque*

Auxquelles étaient parfois adjointes[2] *subtus*, *uls*, *obter*, *am* (avec l'exemple *am segetes*).

2. — On comptait quinze « prépositions de l'ablatif » :

a	*clam*	*e*	*pro*
ab	*coram*	*ex*	*sine*
abs	*cum*	*palam*	*tenus*
absque	*de*	*prae*	

Mais *clam* peut prendre indifféremment l'accusatif et l'ablatif : *clam patrem* et *clam patre*[3]. D'autre part, si *abs* existe dans *abstinet*, *abscondit*, les anciens seuls disaient *abs te :* on se contenta ensuite de dire *a te*[4].

3. — Quatre prépositions se joignent avec l'un et l'autre cas.

in *sub* *super* *subter*

In et *sub* s'emploient avec l'accusatif quand il y a mouvement vers un lieu, avec l'ablatif si l'on exprime pas ce mouvement : *in* est également le serviteur, *servit*, de l'accusatif, quand il signifie *contra : in adulterum*, *in desertorem*.

Super et *subter* n'avaient été introduits dans cette catégorie, qu'à cause de certains passages de Virgile, comme :

Multa super Priamo rogitans, super Hectore multa.
Ferre juvat subter densa testudine casus.
Gemina super arbore sidunt.

1. Servius, IV, 419 ; Probus, IV, 147, etc.....
2. *Subtus :* Charisius, I, 230 ; Sergius, IV, 561. — *uls :* Charisius, I, 236, alléguant Julius Romanus : Sergius, IV, 562, sur la foi de Scaurus (donc ils ne la connaissaient que par ouï-dire). — *obter*, *am* : Charisius, I, 230.
3. Donat. IV, 390 ; Servius, IV, 419, etc ....
4. Velius Longus, VII, 60.

« Mais, dit Servius[1], l'âge postérieur a fait *super* et *subter* accusatives. »

A leurs théories sur les prépositions, qui viennent d'être rapportées, les grammairiens mêlaient en outre un certain nombre de remarques sur l'emploi de *a* ou *ab*, de *e* ou *ex*, ou sur le sens de *ad* et *in*, *ad* et *apud*, *sub*, *pro*, *per*, *prae*, etc.

III

CONJONCTION

« La conjonction est la partie du discours qui assemble ou met en ordre l'expression de la pensée[2]. » Cette définition embrasse ce que nous appelons les conjonctions de coordination et les conjonctions de subordination, comme le prouve le commentaire de Priscien[3] : « La conjonction est une partie indéclinable du discours, qui, joignant ensemble d'autres parties du discours, en montre le sens ou l'ordre : le sens, quand elle signifie qu'elles sont accouplées : *et pius et fortis fuit Aeneas ;* le sens, quand elle indique l'enchaînement des idées : *si ambulat, movetur.* »

La conjonction a trois accidents : la puissance, la figure et l'ordre : *potestas, figura, ordo.*

Puissance. — La puissance n'est autre chose que le rôle que joue la conjonction dans la phrase. Il y a cinq

1. Servius, IV, 419.
2. Charisius, I, 224 ; Donat, IV, 364, 388 : Probus, IV, 143 : « Conjunctio est pars orationis annectens ordinansque sententiam. »
3. Priscien, III, 93 : « Conjunctio est pars orationis indeclinabilis, conjunctiva aliarum partium orationis quibus consignificat, vim vel ordinationem demonstrans : vim, quando simul esse res aliquas significat, ut *et pius et fortis fuit Aeneas* ; ordinem, quando consequentiam aliquarum demonstrat rerum, ut *si ambulat, movetur.* »

espèces de conjonctions, du moins selon la majeure partie des grammairiens, car quelques-uns proposent des divisions beaucoup plus compliquées [1]. Ces cinq espèces sont :

Les « copulatives » : *et*, *que*, *at*, *atque*, *ac*, *ast*.

Les « disjonctives » : *aut*, *ve*, *vel*, *ne* [2], *nec*, *neque*.

Les « explétives » : *quidem*, *equidem*, *saltem*, *videlicet*, *quanquam*, *quamvis*, *quoque*, *autem*, *porro*, *porro autem*, *tamen*.

Les « causales » : *si*, *etsi*, *etiamsi*, *si quidem*, *quando*, *quandoquidem*, *quin*, *quin etiam*, *quatenus*, *sin*, *seu*, *sive*, *nam*, *namque*, *ni*, *nisi*, *nisi si*, *si enim*, *etenim*, *ne*, *sed*, *interea*, *licet*, *quamobrem*, *praesertim*, *item*, *itemque*, *ceterum*, *alioquin*, *praeterea*.

Les « rationnelles » : *ita*, *itaque*, *enim*, *enimvero*, *quia*, *quapropter*, *quoniam*, *quoniamquidem*, *quippe*, *ergo*, *ideo*, *igitur*, *scilicet*, *propterea*, *idcirco*.

Cette énumération est tirée de Donat ; mais, chez les divers grammairiens, beaucoup de conjonctions passaient. avec une étrange facilité, d'une classe dans l'autre. Ainsi *porro* est explétif dans Donat et copulatif dans Charisius ; *sed* est à la fois causal et rationnel dans Diomède, *quamobrem* causal dans Donat, rationnel dans Diomède, *item* copulatif dans Charisius, causal dans Donat, rationnel dans Diomède, etc.

Ce flottement, pénible pour le lecteur qui essaie de pénétrer la pensée des grammairiens, a eu une cause très simple : des philosophes ayant jadis imaginé une classification

1. Cinq espèces, *copulativae*, *disjunctivae*, *expletivae*, *causales*, *rationales* : Donat, IV, 364, 388, et tous ses commentateurs ; Probus, IV, 143 : Charisius, I, 224 ; Diomède, I, 415, etc.

Autres divisions dans Charisius, I, 225 : Dosithée, VII 417.

Priscien, III, 93 sqq., les répartit ainsi : *copulativae* : et, que... — *continuativae* : si, sive... — *subcontinuativae* : quoniam, quia — *causales* : quianam, quamobrem — *adjunctivae* : ut, cum, si, dum — *approbativae* : equidem, ita — *disjunctivae* : ve, vel, aut — *electivae* : quam — *adversativae* : tamen, quamquam . — *collectivae* ou *rationales* : ergo, igitur, itaque .. — *dubitativae* : an, necne — *completivae* : vero, autem, quidem, etc.. .. — L'esprit inquiet de Priscien ne connaissait pas la simplicité.

2 Il s'agit sans doute de *ne* postposé comme dans *necne* « ou non ».

en se basant sur une logique abstraite, les grammairiens postérieurs la reproduisirent plus ou moins sans la bien comprendre.

Les copulatives unissent, *copulant*, le sens et les mots : *ego et tu eamus*.

Les disjonctives « unissent les mots, mais disjoignent les idées » : *ego aut tu eamus*.

Les explétives ou réplétives, comme les appelle Dosithée, ἀναπληρωματικοί, ornent la pensée, lui donnent du poids, toutefois le raisonnement ne souffrirait pas de leur absence [1]. Nous nous étonnons d'y trouver *quamvis ;* mais Diomède la catalogue dans les rationnelles, et Dosithée [2] avoue que c'est une de ces conjonctions qui entrent difficilement dans une catégorie déterminée

« Il est difficile, continue Clédonius [3], de discerner les causales des rationnelles ; c'est une chose qui est plutôt du ressort des philosophes et des orateurs. » Et, de fait, les Servius, les Pompée et les autres qui l'ont entrepris se sont perdus dans des considérations extrêmement confuses sur la cause et le motif, *causam et rationem*. Ils voient [4], par exemple, l'idée de cause dons la phrase suivante : *si occidam illum, habebo ejus haereditatem*. On comprend bien que ce n'est pas dans la conjonction *si* qu'ils font résider l'idée de cause, mais qu'ils sentent les deux idées comme unies par l'idée de cause : c'est pour avoir l'héritage que je tuerai [mon père]. Mais comment trouver un rapport de cause à effet dans deux propositions réunies par *interea*, *praesertim*, *praeterea*, *item ?*

Les rationnelles, rationales ou rationatives *rationativae*, συλλογιστικοί, expriment la conséquence. « Elles donnent la raison des choses, par exemple : il fait clair, donc il fait jour. *lucet, igitur dies est* [5]. »

1. Clédonius, V, 73 ; Pompée, V, 266 ; cf. Priscien, III, 102.
2. Dosithée, VII, 410.
3. Clédonius, V, 73.
4. Pompée, V, 267.
5. Charisius, I, 225.

Les causales, αἰτιολογικοί, ont signifié tout d'abord le pourquoi, et c'est le sens que leur ont conservé Dosithée, Priscien, Palémon (dans Charisius), c'est-à-dire les grammairiens qui ont adopté une classification compliquée et partant plus juste. Mais du jour où on eut supprimé une foule de classes, il a fallu déverser les conjonctions qu'elles renfermaient, — en en omettant encore beaucoup, trop encombrantes [1] — pêle-mêle dans la catégorie des causales. Et il en résulta que ce mot même de causal n'offrit plus guère de sens raisonnable aux grammairiens trop simplices.

FIGURE. — La conjonction a deux figures, la simple : *nam*, *at*, *sed*, *quoniam*, — la composée : *namque*, *atque*, *sedenim*, *quoniamquidem*.

ORDRE. — « Les prépositives se placent devant : *at*, *ac*, *ast*, *sive*, *seu* ; — les subjonctives se placent après : *que*, *autem*, *ve*, *enim*, *quoque* ; — les communes se placent devant et après : *et*, *igitur*, *ergo*, etc. »

Les grammairiens n'ont pas réussi à s'exprimer plus clairement ; et, en réalité, il n'est personne qui ne comprenne ou plutôt qui ne devine ce qu'ils ont voulu dire.

« L'ordre, dit Priscien [2], est un accident de la conjonction ; mais il est commun à presque toutes les parties du discours. Certaines se placent naturellement en tête, comme les prépositions devant les mots casuels et beaucoup d'adverbes devant les verbes..., et les noms adjectifs devant les appellatifs, comme : *sapiens homo*, *citus eques*, quoique l'autorité intervertisse parfois leur ordre. »

1. Par exemple, les conjonctions temporelles sont escamotées.
2. Priscien, III, 104.

IV

INTERJECTION

« L'interjection est une partie du discours qui exprime une émotion de l'âme par un son confus[1] », c'est-à-dire par un mot qui n'a rien de commun avec les règles de la grammaire, tel que *heu*, *eheu*, *hem*, *ehem*, *eho*, *hoe*, *pop*, *papae*, *attatae*[2].

Cependant on peut employer pour interjection un ou plusieurs mots empruntés aux autres parties du discours : *nefas ! pro nefas ! pro dolor ! infandum ! miserum ! malum !* etc.

L'interjection a un accident, la signification. Naturellement presque chaque grammairien donne sa liste particulière de significations.

Voici celle de Diomède : l'interjection signifie :

la joie : *evax*	le plaisir : *va*
la douleur : *vae*	le gémissement : *heu*
la crainte : *ei*, *attat*	l'admiration : *babae*. *papae*
le rire : *hahahae*	l'encouragement : *eia*, *age*
la colère : *nefas*	la louange : *euge*
la répulsion : *apage*	l'appel : *eho*
le silence : *st*	l'ironie : *phy*, *hui*
l'attention appelée : *em*	la surprise : *attat*.

Charisius[3] termine en citant quelques interjections intéressantes ou curieuses trouvées dans les auteurs : *fufae*, *tax*, *trit*, *bat*, *mu*. *cuccuru*. *mutmut*, *spattaro*, *butubatta*. etc.

1. Charisius, I, 238 ; Diomède, I, 419 ; Donat, IV, 366 ; « Interjectio est pars orationis significans mentis affectum voce incondita ». Le mot *incondita* est traduit par *confusa* dans Pompée, V, 281 — Voir encore Donat, IV, 392 ; Servius, IV, 420 ; Priscien, III, 90 ; Probus, IV, 146, etc.....

2. Charisius, I, 238 : « Palaemon ita definit : Interjectiones sunt quae nihil docibile habent, significant tamen affectum animi. »

3. Charisius, I, 239-243.

CHAPITRE IX

SYNTAXE

Il pourrait sembler que ce soit commettre un anachronisme de consacrer un chapitre spécial à la syntaxe, puisque le seul Priscien [1] s'en est occnpé dans un livre particulier de son gros ouvrage, sous le titre de « Construction ». Les autres, qui ne prononcent pas même le nom de syntaxe ni de construction, nous ont laissé surtout des listes de noms et d'adjectifs avec les cas qu'ils régissaient. Cependant ils ont éparpillé dans leurs grammaires quelques remarques syntactiques, et même plusieurs ont copié, on ne sait sur quels auteurs plus anciens, de timides essais sur l'emploi des modes après les conjonctions et sur la concordance des temps. Comme en réalité Priscien n'a fait que développer, et aussi coordonner ces connaissances touchant les cas et les modes, on peut dire, sans être taxé d'exagération, que la syntaxe était déjà plus qu'en germe au IVᵉ siècle. Elle n'avait besoin que d'être complétée surtout au point de vue de l'accord.

Elle avait besoin aussi de renouveler sa méthode. Mais ce renouvellement ne s'est opéré que dans les temps tout à fait contemporains. Et d'ailleurs quels qu'en fussent les défauts, quelque superficielle qu'elle paraisse, il n'en reste pas moins que c'est une syntaxe.

1. Priscien, livre XVIII (Keil, III, 210-377). Le livre XVII, quoique intitulé aussi *De Constructione*, ne parle que du pronom.

I

EMPLOI DES CAS

Sans connaître les notions de sujet et de complément, Priscien a senti la nature réelle du lien qui unit le verbe aux différents cas qui l'accompagnent. « L'acte part du nominatif, » dit-il[1]. Voilà pour le sujet. Et ailleurs : « Les verbes se joignent intransitivement aux nominatifs (en d'autres termes, sans qu'il y ait transfert de l'acte sur la personne qui est au nominatif), et transitivement aux cas obliques, exemple : *Theocristus currit, iste currit ; Theocristum video, istum video*[2]. » Par suite d'une conception de l'impersonnel qui ne nous surprend plus, il regarde, quelques lignes plus loin, les mots *a me*, *a te* dans *curritur a me*, *statur a te*, comme dits intransitivement, c'est-à-dire en fonction de sujet, car *curritur a me* n'est autre chose que *curro*[3].

Nominatif et vocatif. — « La première personne du verbe, dit Donat[4], n'a pas besoin d'être accompagnée d'un mot casuel, nom ou pronom, mais elle accepte parfois le nominatif, comme : *verberor innocens, liber servio*. La seconde personne du verbe entraîne avec elle le vocatif, comme *verberaris innocens, liber servis*. La troisième entraîne le nominatif, comme *verberatur innocens, liber servit*. »

1. Priscien, III, 15 : « A nominativis actus proficiscentes... »
2. Priscien, III, 147 : « Et nominativis quidem intransitive, obliquis vero transitive verba conjunguntur, ut Theocristus vel iste currit... Theocristum vel istum video. »
3. Priscien, III, 148 : « Sciendum autem quod impersonalia, sive transitive sive intransitive proferantur, obliquis casibus junguntur... intransitive ut curritur a me pro curro, vel statur a te pro stas, etc..... »
4. Donat, IV, 384 : « Prima persona non eget casu, sed admittit plerumque nominativum, ut verberor innocens, liber servio. Secunda persona trahit casum vocativum, ut.... Tertia trahit nominativum, ut .. » — Voir aussi Consentius, V, 380

Innocens et *liber* sont-ils sujets ou appositions ? Donat n'en sait rien et ne s'en préoccupe pas : il voit seulement le fait matériel et grossier d'un nominatif ou d'un vocatif qui va de pair avec un verbe. Priscien ne discernait pas davantage quant il autorisait *legit ille*, *Priscianus vocor*, et défendait *lego Cicero*[1].

L'Appendix de Probus[2] ne se met pas non plus en peine d'explication : « Il n'y a aucune incertitude sur l'emploi du nominatif, exemple : *Cicero dixit*, *ego legi*, *Terentius dicturus*, *Virgilius emendavi (sic)*. — Il n'y a aucune incertitude sur l'emploi du vocatif, comme *Cicero lege*, *Terenti scribe*, *Sallusti recita*. » Les enfants n'avaient-ils pas appris l'usage du nominatif sur les genoux de leur mère ?

La seconde personne entraîne avec elle le vocatif ; elle peut pourtant être accompagnée du nominatif *tu*. Mais tout s'éclaircit si nous savons que le vocatif est de la seconde personne, aussi bien que le pronom *tu*[3] ; les autres cas, au contraire, sont de la troisième personne, c'est pourquoi *lego Cicero* n'est pas correct.

Génitif. — « Le superlatif reçoit le génitif pluriel et même le génitif singulier quand ce génitif désigne une multitude : *doctissimus omnium*, *fortissime gentis*. » A peu près tous les grammairiens enseignaient cette doctrine très simple[4].

Nous savons aussi qu'ils avertissaient[5] leurs élèves que les participes devenus noms se « joignaient au génitif » :

1 Priscien, II, 448, 580, 187 ; III, 12, 151. Et ci-dessus, page 141.

2. Probus, *Appendix*, IV, 196 : « Locutio cum nominativo casu non ambigitur quemadmodum proferatur utputa, etc. »

3. Priscien, III, 210 : « Et sciendum quod vocativus non eget pronomine, quippe cum secundam sua voce finiat personam (par lui-même il détermine la seconde personne), quamvis ad perfectam significationem bene additur verbo *tu* nominativus. »

4. Charisius, I, 115 ; Diomède, I, 325 ; Priscien, II, 94 ; Donat, IV, 355 ; Servius, IV, 407, etc....

5. Ci-dessus, page 163.

amans patriae — et que les noms de villes [1] au sens *in loco* se transformaient parfois en génitifs adverbiaux : *Romae sum.*

Charisius [2] note aussi les génitifs de prix : *pluris, minoris*, alors que les anciens ont dit parfois à l'ablatif : *plure venit, plure foras vendunt.* Il distingue en outre [3] *quo loci* de *quo loco, quis is est homo?* de *quid hoc est hominis?* Les génitifs s'emploient ici, dit-il, parce qu'il s'agit d'un seul lieu, d'un seul homme.

Probus [4], de son côté, savait que les adverbes de quantité prennent le génitif : *multum vini bibi, infinitum carnis accepi. satis rei habeo.*

Priscien [5] analyse ainsi l'usage du génitif :

Le génitif sert à marquer le possesseur : *Hector filius Priami, Davus servus Simonis.* Mais lorsqu'on ajoute le verbe substantif, on peut employer le génitif (ou le pronom possessif) ou le datif : *Priami vel Priamo fuit Hector, est mihi vel mea nata*, avec cette différence que je dis *est mea nata* aux gens qui connaissent l'existence de la fille mais ignorent qu'elle est mienne, tandis que *est mihi nata* apprend l'existence même d'une fille [6].

Pour montrer que quelqu'un a une qualité. ou un défaut. on emploie le génitif et aussi l'ablatif : *magnae virtutis vir, magna virtute vir, egregiae pulchritudinis mulier, egregia pulchritudine mulier.*

Génitif avec les participes devenus noms : *amans illius.*

Génitif avec les noms qui montrent que nous possédons ou désirons, ou le contraire : *dives, copiosus. opulentus,*

1. Ci dessus, page 169.
2. Charisius, I, 109.
3. Charisius, I, 109.
4. Probus, IV, 154
5. Priscien, III, 213-219
6. Il donne encore (page 213) ces autres exemples :

S nescis meus ille caper fuit

ad scientem caprum, nescientem autem ejus possessorem dixit. Idem :

Est mihi namque domi pater, est injusta noverca

ad nescientem si sit pater.

capax, *tenax*, *avarus*, *cupidus*, *avidus*, *studiosus*, *egenus*, *indignus*, *inops*, *pauper*, *vacuus*.

Génitif et datif avec les mots qui mettent en parallèle, *aequiperantia : similis*, *dissimilis*, *par*, *impar*, *aequus*, *iniquus*, *amicus*, *inimicus*, *comes*, *socius*, *affinis*, *cognatus*, *propinquus*, *vicinus*, *commilito*, *contubernalis*.

Génitif avec d'autres noms : *praeceps*, *rapidus*, *fidus*, *dubius*, etc.

Datif. — Nous avons déjà vu qu'une partie des verbes impersonnels sont assujétis au datif, *casui serviunt dativo : contingit mihi*, *libet tibi*, etc. [1]

Qu'on emploie parfois le datif adverbial pour exprimer *in loco* [2].

Que le huitième cas est un datif mis pour remplacer l'accusatif avec une préposition : *it clamor caelo* [3].

Priscien [4] dit en outre :

Nous employons surtout le datif quand nous voulons exprimer qu'une chose a lieu en faveur de quelqu'un, pour son utilité ou contre lui. Ces constructions, où le datif est joint tant aux noms qu'aux verbes, sont dites acquisitives : *utilis tibi sum*.

Urbi pater est urbique maritus (Lucain),

c'est-à-dire : « il a consenti à être père et mari pour l'utilité de la ville. » En outre prennent le datif avec le sens acquisitif, les verbes : *noceo*, *invideo*, *benedico*, *laboro*, *vigilo*, *propugno*, *largior*, *dono*, *muneror*, *praebeo*, *praesto*, *exhibeo*, *mando*, etc., qu'ils prennent par ailleurs ou non l'accusatif.

Les constructions suivantes sont aussi acquisitives : *curae mihi est ista res*, *cordi*, *lucro*, *damno*, etc.

On joint également au datif les noms verbaux en *lis* et

1. Ci-dessus, page 134 ; Donat, IV, 384 ; Clédonius, V, 61, etc.
2. Ci-dessus, page 169.
3. Ci dessus, page 77 ; Servius, IV, 433.
4 Priscien, III, 218-219, 224, 268-272.

les noms semblables aux participes futurs en *dus*[1] : *mirabilis*, *legibilis*, *orabilis*, *docilis*, *docibilis*, *dicendus*, *amandus*, *docendus*.

Puis les verbes qui expriment la supériorité ou l'infériorité, ou qui mettent en parallèle : *impero*, *regno*, *dominor*, *suadeo*, *provideo*. — *servio*, *pareo*, *ministro*, *famulor*, — *luctor*, *certo*, *invideo*, *loquor*, *sermocinor*, *altercor*.

Accusatif. — Les verbes actifs régissent, *regunt*, toujours l'accusatif, comme *amo fratrem*. Les verbes communs régissent aussi l'accusatif, s'ils ont la signification active : *criminor illum*[2].

Priscien[3] a établi un classement fort imparfait (pouvait-il en être autrement?) des verbes actifs qui demandent l'accusatif.

On peut ajouter l'accusatif à certains verbes passifs : *doceor a te litteras*, *pascor carnem*, *vituperor insipientiam*. Priscien ne s'exprime pas plus clairement[4].

Figurément[5] on trouve l'accusatif joint à d'autres verbes passifs, lorsqu'on exprime que « la partie souffre pour le tout » : *absciditur caput*, *truncatur nares*, *caecatur oculos*.

Toujours figurément et dans le même sens, des adjectifs entraînent l'accusatif : *fortis dextram*, *celer pedes*, *sapiens animam*[6].

Figurément encore, l'accusatif s'emploie avec quelques adjectifs : *exosus bella*, *praescius futura*[7].

1. Le participe en *dus* devient nom, dès qu'il cesse d'exprimer la nuance de futur passif. Ci-dessus, pages 62, 160.
2. De Idiomatibus, IV, 572.
3. Priscien, III, 274-276.
4. Priscien, III, 269.
5. Priscien, II, 391, 375. Figurément veut dire par une licence qu'autorisent les écrivains, mais qui est contraire aux règles générales.
6. Priscien, III, 220.
7. Priscien, II, 510 ; Donat, IV, 377 ; Pompée, V, 173 ; Consentius, V, 353, etc..... Ces auteurs ne donnent pas d'autre explication.

Enfin certains impersonnels demandent l'accusatif : *pudet me*[1].

Ablatif. — Le comparatif[2] reçoit l'ablatif, ou plus exactement le septième cas : *doctior illo* ; on peut aussi réunir les deux termes de la comparaison par *quam* en leur donnant le même cas : *fortior Scipio quam Hannibal est.* Cette construction est même obligatoire, dit Charisius, quand le nom (l'adjectif) n'a pas lui-même la forme comparative : *hic necessarius magis quam ille.* D'autre part, l'exemple de Priscien : *fortioris Hectore Achillis maxima virtus fuit*, montre que l'emploi de l'ablatif était alors soumis à moins des restrictions que n'en prescrivent nos grammaires.

« Le comparatif reçoit aussi l'ablatif proprement dit[3] : *fortior ab illo* ; mais on n'en use pas ou presque pas » ; cependant Pompée n'a pas hésité à appliquer cette règle quand il a écrit : « *Positivus paululum significat, comparativus plus* a *positivo, superlativus plus* a *comparativo*[4] ». Sans doute les grammairiens avaient abusivement étendu à tous les comparatifs la construction *secundus a Romulo, alter a Sylla*, qu'ils recommandaient à leurs élèves en place de l'usage fautif, mais courant, du datif : *ille illi secundus est, alter est illi*[5].

On emploie l'ablatif (septième cas) sous forme adverbiale avec les noms de villes pour signifier *de loco, per locum* et parfois aussi *in loco*[6].

Nous avons déjà vu, à propos du cas du nom, l'usage du septième cas. Il n'est pas inutile de citer ici Diomède[7] textuellement :

1. Ci-dessus, page 134.
2. Charisius, I, 115 ; Priscien, III, 222 ; II, 94 ; Diomède, I, 325 : Donat IV, 355, 375, etc.
3. Servius, IV, 407, 433 ; Sergius, IV, 492 ; Pompée, V, 155
4. Pompée, V, 155, 5.
5. Servius, IV, 434 ; Pompée, V, 188, etc.
6. Ci-dessus, page 169.
7. Diomède, I, 317.

« Le septième cas s'emploie de quatre manières : Premièrement quand il signifie : dans une personne, dans un lieu ou dans une chose, comme : *in Scipione militaris virtus enituit, im monte Caucaso poenas luit Prometheus, in statua Ciceronis victoria conjuratorum inscribitur ;* cette construction se traduit en grec par le datif. Deuxièmement lorsque deux ablatifs associés sont traduits en grec par le génitif, comme : *ducente dea elapsus est Aeneas, incusante Cicerone Catilina convictus est, studente sacerdote differentia inventa est* ; il y a une grande différence entre : *ab·hoc praesente accepi* et *hoc praesente ab alio accepi*, comme entre *ab oratore venio* et *oratore magistro utor* [1]. Troisièmement lorsque cette tournure grecque ἐλπίδι τοῦ δύνασθαι, προαιρέσει τοῦ ληστεύειν, σχήματι τοῦ ἐπιβουλεύειν est dite en latin *spe posse, voluntate latrocinandi, consilio insidiandi.* Quatrièmement, lorsque la construction latine manque du verbe ὄντος οὔσης ὄντων οὐσῶν ; nous disons : *nullo timore hostium castra irrupit, nulla spe rerum potiundi vallo fossaque moenia circumdat, nullis custodibus palladium ereptum est, nullis insidiis palam victus est hostis.* La langue latine est en défaut, car ce sont deux noms à l'ablatif qui sont joints ; si l'un des deux était un participe, le latin aurait une construction pleine, comme il a été dit plus haut : *ducente dea elapsus est Aeneas* ».

Diomède a relaté les différents compléments circonstanciels mis en latin à l'ablatif et rendus en grec autrement, mais il n'a pas cherché le sens de cet ablatif. Priscien l'a fait de cette manière :

1° On emploie l'ablatif au lieu du datif grec, quand nous interprétons cet ablatif par l'accusatif et la préposition *per* : *vinco te manu, video te lumine*, c'est-à-dire *per manum, per lumen* [2].

1. Ici, Diomède dévie de l'ablatif absolu.

Priscien. III, 215, 190, traduit les ablatifs absolus *non me vivo et in terra videndo, virtute florente, illo imperatore,* par *dum ego vivo et in terra videor, quoad virtus floret, donec ille imperat.*

2. Priscien, II, 191.

2° On peut adjoindre l'ablatif à tous les verbes, lorsque nous indiquons par là la cause de l'acte effectué ou subi : *Plato vivit anima*, *Aristoteles deambulat pedibus*, *Socrates philosophatur sapientia*, *horreo frigore*, c'est-à-dire, *per animam*, *per pedes*, *per sapientiam*, *per frigus* [1].

3° Le nom se joint à l'ablatif pour exprimer également la cause : *acutus oculis*, *validus viribus*, *gloriosus laude*, c'est-à-dire *per oculos*, *per vires*, *per laudem* [2].

D'autre part, reprend Diomède, l'ablatif exprime qu'on retire quelque chose de quelqu'un ou de quelque chose : *ab oratore accepi, a libris Ciceronis intellectum est* [3]. Les verbes qui signifient séparation, isolement se joignent à l'ablatif : *averto illum hac re et ab hac re ;* de même *pello*, *amoveo*, *torqueo*, *separo*, *dirimo*, etc. [4].

Le véritable ablatif, c'est-à-dire précédé de *a*, est encore régi par les verbes passifs ou par les verbes communs quand ils ont le sens passifs : *amor a fratre*, *criminor ab illo* [5] — et par les impersonnels en *ur : geritur a me*, *a te*, *ab illo* [6].

Les noms qui ont un sens passif se joignent à l'ablatif : *lassus labore*, *fessus cursu*, *cassus lumine*, *orbus prole*, *viduus pharetra*, *dignus morte* [7].

Le lecteur aurait une idée incomplète et même fausse de l'enseignement des grammairiens sur les cas, s'il ne trouvait pas ici un aperçu des nombreuses listes d'expressions qui étaient sans doute dictées aux élèves. Voici donc un extrait des *idiomata* de Charisius [8].

1. Priscien, III, 270.
2. Priscien, III, 221.
3. Diomède, I, 317.
4. Priscien, III, 277.
5. Ci-dessus, page 120. — De Idiomatibus, IV, 572 ; Priscien, III, 269, 270, etc.
6. Ci-dessus, page 134. — Donat, IV, 384 ; Clédonius, V, 61, etc.
7. Priscien, III, 222. Il envisage ici à un nouveau point de vue l'ablatif qu'il a traduit ailleurs par l'accusatif avec *per*.
8. Charisius, I, 293. Voir encore : Diomède, I, 312 sqq ; Probus, IV,

Idiomata genitivi casus :

patiens sum laboris	miseret me tui
misereor tui	piget me hujus rei
similis sum tui	amans mei est
veri simile est	discrucior animi
interest illius	interest mea, tua, nostra
memini praeceptoris	reminiscor patris
avidus vini	diligens matris
nescius litterarum	esurio panis.

Dativi casus :

succedo tibi	insidior tibi
adimo tibi	vitium tibi duco
praepono te illi	parco peccanti
aufero tibi	medeor tibi
imprecor meis	cordi mihi est amicus
excidit mihi	praesum provinciae
muneri tibi do	testimonio est mihi
succurrit mihi	vitio tibi hanc rem do
assentio domino	aemulor tibi.

Accusativi casus :

ordior hanc rem	invado hominem
tango aurum	commeio lectum
convenio amicum	consulo praeceptorem
recordor speciem	comitor illum
decet me dignitas	derideo stultum
cupio honorem	adorior hominem
memini hanc rem	non amplis unam noctem [1]
concedo tibi munus	accedo ad te
refero ad patrem	animadverto in te

Ablativi casus :

dignus sum laude	opus est mihi minuto

196 sqq. ; Sergius, IV, 553 sqq. ; De Idiomatibus, IV, 566 sqq ; Dosithée, VII, 424 sqq.

Les listes des autres grammairiens sont moins longues.

1. Pour Charisius (et autres) l'accusatif *unam noctem* dépend de *non amplius*.

satior cibo
utor divitiis
careo honore
coeo cum muliere
sub illo milito
longior illo sum
pro mea mediocritate
gaudeo gloria
cedo tibi gloria
libero te dolore
queror tibi de illo
afficior dolore
abdico me praetura
concumbo cum muliere
impleo te vino
avello a te vestem

Genitivi et dativi casus :

similis sum tui et tibi
frango servi et servo caput
vicinus sum illius et illi
avello seni et senis canos
eruo mendacis et mendaci oculos
fidelis sum animi et animo.

Genitivi et accusativi casus :

doleo vicem tui et tuam
memini honoris et honorem
discrucior animi et animum.
admoneo illum caedis et caedem

Genitivi et ablativi casus :

expers sum causae et causa
egeo victus et victu
plenus sum cibi et cibo
potior fructus et fructu
maximi nominis et maximo nomine, id est nobilissimus sum.

Dativi et accusativi casus :

assideo praetori et praetorem
quid tibi et te futurum est ?
medeor amanti et amantem
studeo litteris et litteras
attendo tibi et te
obtrecto mulieri et mulierem
provideo tibi et te
decet mihi et me paenula.

Dativi et ablativi casus :

detraho tibi et de te
loquor tibi et tecum
vaco militiae et militia
opto diis et a diis

Accusativi et ablativi casus :

utor panem et pane
fungor officium et officio

invideo condiscipulo librum et libro
cedo meliori palmam et palma
deprecor inimicum et inimico
precor Jovem et a Jove
caveo me et caveo mihi abs te
puteo stercus et stercore.

La liste de Charisius contient 382 expressions.

II

EMPLOI DES TEMPS ET DES MODES

Une fois qu'ils avaient enseigné le sens général des temps [1], les grammairiens se tenaient à peu près quittes ; à peine faisaient-ils encore quelques recommandations d'un rigorisme étroit concernant le futur. La citation suivante de Servius [2] en donnera une idée juste : « Le futur est ce qui va arriver. D'où c'est une faute de dire : *expecta, modo egredior* « attends, je sors à l'instant », car on réunit un sens futur et un temps présent. De même ceux qui disent : *cras tibi lego lectionem* « demain je te lis ma leçon » parlent fautivement. Comme *lego* est un temps présent et *cras* un adverbe futur, la phrase est contradictoire. »

Pour les grammairiens, *fecero, potuero* sont des futurs du subjonctif. Cependant Macrobe [3] reconnaît qu'on peut en latin employer le futur de l'indicatif à la place du futur du subjonctif et vice versa, et il cite des exemples de Cicéron : *Qui poterit socios tueri, si dilectum rerum utilium et inutilium non habebit?* (pour *non habuerit*, car *si* demande le futur du subjonctif)— *Libenter tibi, Laeli, uti eam desideras, equidem concessero* (pour *concedam*).

1. Ci-dessus, page 136.
2. Servius, IV, 414.
3. Macrobe, V, 620, 644. Mais Macrobe, helléniste, est en outre un grammairien traditionaliste.

Diomède et Charisius [1] ont tiré d'un grammairien plus ancien une étude sur la concordance des temps. Tout d'abord on y voit une série de remarques désordonnées, qui ne pouvaient être d'aucune utilité aux élèves, par exemple :

L'indicatif présent se joint au présent de l'indicatif : *De te autem, Catilina, cum quiescunt, probant.*

Il se joint au subjonctif présent : *Dico ut audias.*

A l'impératif : *Ego quod res est ita dico, tu conjicito cetera.*

A l'infinitif présent : *Meditor esse affabilis. Credo vos, judices, mirari.*

A l'infinitif futur : *Nempe opinor dicturum patrem.*

A l'infinitif passé : *Videor mihi jecisse fundamenta defensionis meae*, etc.

Ensuite nos deux grammairiens montraient comment les temps de l'indicatif concordaient avec ceux du subjonctif et de l'optatif. Ils s'exprimaient à peu près ainsi :

L'indicatif présent se joint au subjonctif présent : *dico quamvis intelligas.*

Au subjonctif parfait [2] : *dico quamvis intellexeris.*

A l'optatif futur : *dico ut intelligas.*

L'indicatif imparfait se joint au subjonctif imparfait : *dicebam quamvis intelligeres.*

Au subjonctif plusqueparfait : *dicebam quamvis intellexisses.*

L'indicatif parfait et plusqueparfait se joignent au subjonctif imparfait et plusqueparfait : *dixi quamvis intelligeres — dixi quamvis intellexisses — dixeram quamvis intelligeres — dixeram quamvis intellexisses.*

L'indicatif futur se joint au subjonctif présent, parfait et futur : *dicam quamvis intelligas, quamvis intellexeris, si intellexeris.*

1. Diomède, I, 388-391 ; Charisius, I, 263-264.

2. On trouve parfois chez les anciens, ajoutent-ils, l'indicatif présent avec le subjonctif imparfait, mais ceci arrive rarement. Exemple de Cicéron : *cum nulla proscriptionis mentio fieret..., nomen refertur in tabulas Sexti Roscii.*

A l'optatif futur : *dicam ut intelligas.*

Parfois on joint l'indicatif parfait à l'optatif futur : *dixi ut facias ;* dans ce cas, l'action exprimée par *facias* est encore dans le futur ; tandis que la phrase : *dixi ut faceres* indique qu'elle est déjà accomplie.

Manière d'unir les subjonctifs :

dicerem si scirem	*dixissem si scissem*
scriberem si scissem	*scripsissem si scirem*[1]

Diomède termine enfin par l'union des optatifs avec les autres modes :

dico / *dicam*	*ut facias* (futur de l'optatif).
dicebam / *dixi* / *dixeram*	*ut faceres* (imparfait de l'optatif).
dico / *dicam*	*ut facias et, cum feceris, mittas.*
dicebam / *dixi* / *dixeram*	*ut faceres et, cum fecisses, mitteres.*

Quand nous avons passé les modes en revue[2], nous avons, d'après les anciens, donné le sens général de plusieurs ; mais leur emploi comportait une étude plus détaillée. Certains grammairiens se mirent à cette œuvre délicate entre toutes. Et, s'ils ont si médiocrement réussi, c'est, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, qu'ils n'avaient pas même la notion de la proposition, qu'ils ne savaient pas faire une analyse logique.

1. Diomède et Charisius essayent d'expliquer le sens de ces deux dernières phrases, mais l'un dit absolument le contraire de l'autre.

Priscien, III, 254, qui traite aussi incidemment des relations des subjonctifs, ajoute :

faciam nisi impedias	*faciam nisi impedieris*
fecero nisi impedias	*fecero nisi impedieris*

2. Ci-dessus, page 128 et suivantes.

L'*indicatif*, disaient-ils, sert non seulement à indiquer, mais aussi à interroger et à douter[1] (c'est-à-dire qu'il se place après *si* dubitatif) :

Pro quo si sceleris tanta est injuria nostri.

Hectoris Andromache Pyrrhin' connubia servas ?

Charisius, Diomède et Dosithée[2] ont également enseigné que l'indicatif était le mode de l'interrogation directe : *num aliud me tibi opus est? quare venisti? cur dixisti ?*

Impératif. — Nous savons comment on ordonnait et défendait, selon Charisius et Diomède[3]. Priscien, plus savant, avait lu, dans les auteurs, l'optatif, le subjonctif et l'indicatif employés au lieu de l'impératif[4].

Optatif. — Les grammairiens disaient seulement que l'optatif exprimait un souhait[5]. Cependant le lecteur a pu remarquer dans les tableaux de la concordance des temps, et il verra bientôt dans l'emploi des modes avec les conjonctions, que *ut* « afin que » appelait l'optatif.

Subjonctif. — Pendant vingt-trois pages, Priscien[6] tente de dégager le sens de ce mode. Pour ce faire, il compare sans cesse la syntaxe grecque à la latine, et sa confuse et obscure argumentation se réduit à ceci : la particule ἄν se traduit en latin par l'optatif ou le subjonctif — il ne sait pas au juste lequel des deux modes —, à la particule ἄρα répond certainement et toujours le subjonctif latin. Il attribue à ce subjonctif le triple sens de doute, d'explication et de possibilité, *dubitatio*, *confirmatio*, *possibilitas*, mais parce qu'il a constaté ces mêmes sens dans ἄν et ἄρα.

Outre son usage fréquent avec les conjonctions, le subjonctif en avait quelques autres où il mérita parfois de se transformer en nouveaux modes.

1. Priscien, III, 254.
2. Charisius, I. 227 ; Diomède, I, 393 ; Dosithée, VII, 41 .
3. Ci-dessus, page 150. — Conf Macrobe, V, 641.
4. Priscien, III, 228.
5. Ci-dessus, page 129 ; Priscien, III, 239.
6. Priscien, III, 241-254.

Nous avons étudié le mode concessif *viceris* au chapitre du verbe [1].

Diomède [2] prétend qu'il existe encore deux autres modes : la *species affirmativa*, ou mode affirmatif : *fecerit, dixerit*, dans le sens de « quand bien même il aurait fait, il aurait dit ».

Et la *species relativa*, mode relatif, mais que Priscien, Charisius [3] et Diomède lui-même, deux pages plus haut, appellent tout simplement subjonctif. « Par ignorance, beaucoup de gens disent : *nescio quid facis, nescio quid fecisti*. Une personne instruite dira : *nescio quid facias, nescio quid feceris*. On mettra de même le subjonctif (d'interrogation indirecte) dans des circonstances semblables après *quid, quare, cur, num*, et mots similaires : *interrogavi num dubitaret eo proficisci*.

> *Infandum, regina, jubes renovare dolorem,*
> *Trojanas ut opes et lamentabile regnum*
> *Eruerint Danai* ».

Infinitif. — Il semble que les grammairiens, sauf Priscien, n'aient rien trouvé à dire sur l'emploi de l'infinitif. Ils notaient [4] seulement que les auteurs, et en particulier les historiens, aimaient à mettre l'infinitif au lieu de l'imparfait de l'indicatif : *sed ut mos gentis illius est, jaculari, equitare et, cum omnes gloria anteiret, omnibus tamen carus esse*.

Une phrase de Clédonius [5] nous éclaire sur la façon dont ils concevaient les rapports de l'infinitif avec les autres mots de la phrase : « Donat dit que le verbe n'a pas de cas, à cause des constructions grecques : *est tibi loqui, est ambulare in foro*. *Est* est un verbe, *ambulare* un autre verbe, et deux verbes ne doivent pas être joints

1. Ci-dessus, page 131 ; et aussi Diomède, I, 396.
2. Diomède, I, 396, 395.
3. Priscien, III, 255 ; Charisius, I, 227 ; Dosithée, VII, 419-420.
4. Charisius, I, 174 ; Diomède, I, 341 ; Priscien, III, 228 ; Macrobe, V, 624, etc.....
5. Clédonius, V, 16.

ensemble. Les Grecs usent des infinitifs comme de noms. » C'est que dans les phrases *bonum est legere*, *utile est currere*, l'infinitif est joint à *bonum* et à *utile*[1]. De même dans : *cognitus est posse dicere* « on connut qu'il pouvait dire », *posse* est rattaché au nominatif *cognitus*[2].

Néanmoins, quelques grammairiens reconnaissaient que les infinitifs pouvaient être joints à d'autres verbes, par exemple à ceux de volonté ou de disposition : *volo currere*, *opto invenire*, *dispono proficisci*, *soleo dicere*[3].

La proposition infinitive avec l'accusatif est ainsi décrite par Priscien[4] : « On dit *rectus indicativus*, indicatif direct, quand le discours conserve le nominatif : *Medea Aeetae filia fuit; haec prodidit aureum vellus*. Mais la construction prend le nom d'indicatif oblique, *indicativa inclinata* [*oratio*], quand nous nous servons des cas obliques : *Medeam*, *Aeetae filiam*, *dicunt amavisse Jasonem*[5]. »

Gérondifs. — Diomède[6] les traduit ainsi :

legendo proficit : dum legit,
legendi causa venit : ut legat,
legendum tibi est : necesse est ut legas.

1. Priscien, III, 226
2. Priscien, III, 225. Cf. ci-dessus, page 134, note 3.
3. Macrobe, V, 622.
4. Priscien, *Praeexercitamina*, III, 431.
5. Voici le résumé de l'étude faite par Priscien, III, 224-230, sur l'infinitif :

1° L'infinitif se joint souvent aux verbes de volonté : *volo legere*, et aussi à d'autres verbes : *cuncti se scire fatentur*.

Mais on trouve fréquemment le participe au lieu de l'infinitif : *video properantem*, *consulto opus est*, pour *properare*, *consulere*.

2° On joint également l'infinitif à des mots casuels : *cognitus est posse dicere*, *cognito posse dicere* ; *bonum est legere*, *optimum est philosophari*, et, par une figure très belle : *fortis bellare*, *prudens intelligere*, *peritus docere*, *celerem sequi Ajacem* (Horace).

3° Constructions possibles avec les verbes de commandement : *jubeo tibi currere*, *jubeo te currere*, *jubeo ut curras*, *jubeo curras*.

4° Infinitif pour l'imparfait de l'indicatif (infinitif de description).

5° Les impersonnels qui ont une terminaison active se joignent à l'infinitif : *placet discere* ou *placet mihi discere* ou *placet me discere*. Mais *oportet*, *decet*, *poenitet*, *pudet*, *taedet*, *piget* et *miseret* n'admettent pas le datif.

6. Diomède. I. 395.

Et Priscien[1] oppose nettement les noms en *dus* (il ne dit pas ici participes) aux gérondifs dans : *legendi Virgilii causa* et *legendi Virgilium causa*. etc.

Le gérondif (supin) en *um* a la valeur d'un infinitif : *adoratum eo*, *perditum aliquem eo*[2].

Emploi des modes avec les conjonctions[3].

Cum se joint à l'indicatif, quand il se rapporte au temps dont il s'agit : *cum declamo, venit* « au moment même où je déclame, il vient ». — Au subjonctif, lorsqu'il exprime une action antérieure : *cum venisset, declamavi.*

Si[4] : indicatif quand il exprime un fait. — Subjonctif, quand le discours est conditionnel, *condicionalis*, et incertain.

Dum : indicatif : *dum venio.* — Subjonctif s'il signifie *dummodo : dum conderet urbem.* — S'il est précédé d'un mot qui réclame un autre mode, il se modèle sur lui : *petebas ut, dum venires, facerem.*

Donec : subjonctif : *donec veniam.*

Num : subjonctif quand il est précédé d'un verbe : *interrogavi num dubitaret.* — Indicatif dans le cas contraire : *num aliud me tibi opus est?*

Quamvis : subjonctif : *quamvis veneris.*

Licet : subjonctif : *licet venias.*

Dummodo : subjonctif : *dummodo venias.*

Quamquam : indicatif[5] : *quamquam animus meminisse horret.*

Ut[6] : indicatif s'il signifie *quomodo*. Cicéron : *ut sustinuit, immo vero ut contempsit?* — Optatif quand il est mis pour ἵνα « afin que » : *ut faciam.*

Utinam : optatif : *utinam venias.*

1. Priscien, III, 233, 234.
2. Charisius, I. 174.
3. Charisius, I, 226-228 : Diomède, I, 392-395 ; Dosithée, VII, 418-421.
4. Cf. Priscien, III, 241-247.
5. Dosithée, VII, 420 : « Mais le subjonctif s'il signifie καίτοι γε, exemple de Cicéron : *Quamquam quid ego te invitem.* »
6. Cf. Priscien, III, 255.

Ne, avec l'accent aigu : impératif : *ne fac* ; parfois aussi l'optatif : *ne facias*. Mais *ne fac* défend, *ne facias* déconseille. — Avec l'accent grave, signifiant ἵνα μή « pour que... ne pas » : optatif : *ne facias*. — Avec l'accent aigu et le sens de « bien sûr » : l'indicatif, quand on affirme : *ne illi vehementer errant*, — le subjonctif quand l'idée est douteuse et comme conditionnelle : *ne tu, Eruci, accusator esses ridiculus, si illis temporibus natus esses*.

Postquam : indicatif quand ses deux parties sont jointes : *postquam res Asiae Priamique evertere gentem... visum est.*— Subjonctif, quand elles sont disjointes : *post venit quam exclamasset, post fecit quam dixisset.*

Antequam est tout le contraire de *postquam* : indicatif quand il est disjoint : *ante pudor quam te violo*. – Subjonctif quand il est joint : *antequam venisset.*

Ni, nisi : subjonctif : *ni fecisses, nisi fecisses.*

Ces règles sont incomplètes et parfois fantaisistes ; mais plus fantaisiste encore apparaît la syntaxe appliquée par la plupart des grammairiens dans leurs ouvrages.

III

QUESTIONS DIVERSES

Les remarques suivantes sont dispersées dans les grammaires, et il n'est ni possible ni souhaitable de les réunir en un corps de doctrine, puisque les anciens n'ont pas même songé à le faire.

Il est inutile d'exprimer les pronoms *ego, tu*, car le verbe *lego, legis* indique déjà la personne. Même à la troisième personne, le pronom peut s'omettre ; quand je dis : *rogat te*, on sous-entend *ille*. Cependant on ajoute le pronom si l'on veut bien discerner les personnes : *ego*

scribo, tu legis ; ego et tu scribimus, ille legit; ego magis lego quam ceteri[1].

Le pronom et le nom possessifs se joignent fort bien aux génitifs, car ils ont leur valeur : *pugna Trojana et Graecorum multis exitio fuit; Creusae et Aeneio nato datum est regnum Latii* « au fils de Créuse et d'Enée » ; *o noster et fratris amice ; refert tua et imperatoris ; meo filio delector et castae matris* « je me complais en mon fils qui est aussi le fils de sa chaste mère »[2].

On peut se servir du génitif du pronom personnel en place de n'importe quel cas de pronom possessif : *mei ager, mei agrum, nostrum* (génitif) *filius, nostri filium*, pour : *meus ager, meum agrum, noster filius, nostrum filium*[3].

Il est fréquemment permis d'employer le pronom possessif sans nom, surtout quand on parle des maîtres, des époux, des amis :

Cujus hic puerum apposuisti?
— Vestri.

Sous-entendu *domini*. De même : *o mea tu*; entendez : *amica* ou *soror*. Les maris disent *mea* de leur femme, et les femmes *meus* de leur mari : *semine mei praegnans sum*[4].

Le latin n'a de pronom réfléchi que pour la troisième personne ; on dit : *mei misereor*, comme *mei misereris*[5].

Pour exprimer une action réciproque, les Latins se servent de *inter se, inter nos*, etc. : *nos norimus nos inter nos*. On leur ajoute souvent *invicem : ego et tu nosmetipsos invicem amamus inter nos ;* — et, sans *inter : ego et tu nostri invicem miseremur, tu et ille invicem vobis indulgetis*[6].

Se montre qu'on agit sur un autre : *ille dicit se hoc illi*

1. Priscien, II, 370, 581 : III, 118 ; Servius, IV, 437 ; Pompée, V, 212, 236, etc.....
2. Priscien, III, 161, 224.
3. Priscien, III, 174.
4. Priscien, III, 174.
5. Priscien, III, 15.
6. Priscien, III, 178.

fecisse; — *sese* qu'on agit sur soi-même : *dixit sese hoc sibi fecisse*[1].

Les pronoms *sui* et *suus* expriment soit le retour direct, *reciprocatio*, soit le retour indirect, *retransitio* : *sui potitur, suo servo prodest, ille vocat me ad se ;* — *rogat te ille ut sibi indulgeas, petit te ut suo prosis filio, ille miseretur eorum qui secum vivunt, dat sibi faventibus.*

Pour plus de discernement des personnes ou par redondance, on peut mettre *suus* à côté du possesseur : *suus hominis* « le sien à l'homme », *suus istius*[2] « le sien à lui », *indiget Ciceronis suus filius.*

Suus peut signifier aussi ce qui est propre à chacun : *molles sua tura Sabaei*[3].

Les grammairiens ne comprenaient pas l'apposition, surtout quand elle réunissait un mot masculin à un féminin, comme dans : *Eunuchus comoedia, Centaurus navis.* Ils expliquaient ainsi ce rapprochement de genres : « Il y a des noms qui sont masculins par le son et féminins par le sens. » De même que : « Il y a des noms féminins par le son et masculins par le sens : *Fenestella scriptor*, et des noms neutres par le son et féminins par le sens : *Phronesium mulier*[4]. » Donc, dans les exemples cités ci-dessus, *Eunuchus* et *Centaurus* sont devenus féminins pour l'occasion.

Les noms dérivés ou de puissance moyenne (nous dirions les adjectifs) prennent le genre des noms auxquels ils sont joints : *hic adipatus panis, haec adipata pars, hoc adipatum opus*[5].

Règle d'accord : « Quand[6] des cas, des genres et des nombres se rapportent à une seule et même personne, il faut observer leur liaison :

1. Charisius, I, 111.
2. Les grammairiens employaient souvent *suus* de cette manière.
3. Priscien II. 583-584 ; III, 167-171.
4. Donat, IV, 375.
5. Charisius, I, 94.
6. Priscien, III, 183 : « Cum ad unam eamdem personam et casus et genera et numeri referuntur, consequentia est observanda. » — Cf. Priscien, II. 581.

ego Priscianus scribo intelligens.
nos oratores scribimus intellligentes.
bonus homo et justus et rectus est ille.
boni homines et justi et recti sunt illi.
bona mulier et casta et pudica est illa.
bonae mulieres et castae et pudicae sunt illae.
mei ipsius dolentis misereor.
te ipsum legentem video. »

« Lorsque[1] des noms féminins sont joints à des noms masculins, l'ensemble s'avance avec le genre masculin. Ainsi, parlant d'Hélénus et d'Andromaque, Virgile a dit :

Hos ego digrediens lacrimis affabar obortis. »

« Toutes[2] les fois que le pronom *qui* est subordonné à un nom, il faut qu'il s'accorde non seulement avec ce nom préposé, mais aussi avec le verbe dont il est suivi : *virum cano qui venit, homo venit quem accuso*, etc. — On trouve ce pronom avec ellipse des mots casuels (c'est-à-dire de l'antécédent) : *venit cujus causa est*, pour *venit iste cujus causa est.*

Ita tum discedo ab illo, ut qui se filiam
Neget daturum.

Entendez : *ut ab eo qui neget.* »

Pour la règle *ego et tu facimus*, voir ci-dessus, page 141.

Le nominatif entraîne un verbe de la troisième personne (car le nom au nominatif est de la troisième personne) : *Pompeius in littore Aegypti dicitur occidisse.* — Le vocatif (qui est de la seconde personne) reçoit la seconde personne : *Virgili scribe*[3]. — Personne ne dit : *facio tu, facio ille, facis ille, facit ego, facit tu*[4].

On interroge avec presque toutes sortes de mots, et on

1. Probus, IV, 127.
2. Priscien, III, 128.
3. Diomède, I, 310 ; Dosithée, VII, 426, etc.
4. Priscien, III, 199.

répond de même ou avec les adverbes de négation et d'affirmation : *homo est ille? Homo est. Legitne? Legit*, ou *non*, ou *etiam*. — A chaque mot interrogatif : *quis*, *quantus*, *qualis*, *quando*, etc., correspond une réponse d'une espèce particulière : *Quis est ille? Homo, equus, corvus. — Qualis est? Bonus, malus, albus. — Quantus est? Longus, brevis, magnus. — Quot homines? Tres, decem, mille. — Cuja est filia haec? Mea, sua illius, Priamea. — Cujas est iste? Nostras, Graecus, Romanus...*, etc.[1].

1. Priscien, III, 133.

CHAPITRE X

VICES ET QUALITÉS DU DISCOURS

BARBARISME[1]

Le barbarisme est l'altération écrite ou orale d'un seul mot. Cette altération ne porte le nom de barbarisme que dans le langage courant ; en poésie, elle devient métaplasme.

Ne confondons pas le barbarisme avec la « barbarolexis », ou mot du langage des barbares, comme *mastruga*, *magalia*, *cateia* : *mastruga* « vêtement de peau », dit Pompée, est sarde, *magalia* « hutte » est un mot africain, et *cateia* « massue » est perse.

Le barbarisme se produit de quatre manières, par addition, soustraction, changement et déplacement des lettres, des syllabes, de la quantité, de l'accent, de l'aspiration : en tout vingt sortes de barbarismes.

Les grammairiens ne donnaient pas par écrit d'exemples de barbarismes d'accents, mais, probablement, ils les faisaient comprendre par la parole à leurs élèves.

Pour les autres barbarismes, ils puisaient la plupart de leurs exemples dans les auteurs, et principalement dans leur poète favori, l'Homère latin, Virgile. Sans doute ils se gardaient bien d'imputer à Virgile le vice de barba-

1. Charisius, I, 265 ; Diomède, I, 451 ; Donat, IV, 392 ; Servius, IV, 443 ; Pompée, V, 283 ; Julianus, V, 323 : Consentius, *De Barbarismis*, V, 386-398 ; Sacerdos, VI, 451 ; Audax, VII, 361.

risme ; néanmoins c'est une méthode étrange de blâmer d'abord comme défectueux d'une manière générale des passages qu'on sera ensuite obligé d'excuser, de louer même, en faveur de celui qui les a écrits. On apprenait ainsi aux enfants qu'il y avait en grammaire, comme dans le monde, deux justices.

Après cette petite digression pédagogique, revenons aux barbarismes.

Barbarismes par addition de lettres : *relliquias Danaum*, pour *reliquias*. — Par addition de syllabes : *tetulit*, *Mavortis*, *nos abiisse rati*. Les grammairiens faisaient à l'infinitif passé *abisse*, comme *isse*, *issem*[1]. — Par addition de quantité : *Italiam fato profugus* : l'*i* initial de *Italia* est allongé, contrairement à la nature du mot. — Par addition d'aspiration : *chorona* pour *corona*.

Barbarismes par soustraction de lettres : *infantibu parvis*, *actae non alio rege puertiae*, pour *infantibus*, *pueritiae*. — Par soustraction de syllabes : *salmentum*, *nantes*, *et non temnere divos*, *volup* pour : *salsamentum*, *natantes*, *contemnere*, *voluptas*. — Par soustraction de quantité :

Unius ob noxam et furias Ajacis Oilei :

le génitif en *ius* doit avoir l'*i* long. — Par soustraction d'aspiration : *omo* pour *homo*.

Barbarismes par changement de lettre : *olli* pour *illi*, *arvenire*, pour *advenire*. — Par changement de syllabe : *permicies* pour *pernicies*,

Conticuere omnes intentique ora tenebant,

pour *conticuerunt*. Pourtant les grammairiens admettaient la troisième plurielle du parfait en *re* dans leurs paradigmes ; nous voyons ici qu'ils l'interdisaient à leurs élèves. — Par changement de quantité : *fervere Leucaten*. *Ferveo*

1. Par exemple, Probus, IV, 179.

appartient en effet à la seconde conjugaison, et pourtant Virgile lui a donné ici un infinitif en *ere* bref.

Barbarismes par déplacement de lettre : *reilquum* pour *relicum*, *Euandre* pour *Evander*.

Pinguiaque in veribus torrebimus exta colurnis,

colurnus, quoique l'arbre coudrier s'appelle *corulus*. — Par déplacement de syllabe : *displicina* pour *disciplina*.— Par déplacement de quantité : *deos* (*e* long, *o* bref, prononciation vulgaire ?)

SOLÈCISME [1]

Le mot de solécisme vient soit de λόγου σώου αἰκισμός « altération de la saine parole », soit de la ville de Cilicie, appellée autrefois Soloe et aujourd'hui Pompeiopolis, dont les habitants parlaient mal ; à cause d'eux les Athéniens disaient des personnes dont le langage était fautif, qu'elles solécisaient, d'où vient le nom de solécisme.

Le solécisme est donc une alliance fautive de mots. Le barbarisme, lui, porte sur un seul mot, qui par le fait de son altération, n'est plus latin ; au contraire, le mot où réside le solécisme reste latin, mais son rapport avec les autres mots est défectueux, comme dans *hanc virum*, *hunc feminam*, ou si, saluant une seule personne, on lui dit *salvete*. Beaucoup se sont demandé si *scala*, *quadriga*, *scopa* (noms qui ne s'emploient qu'au pluriel) étaient des solécismes ou des barbarismes. N'hésitons pas : ce sont des solécismes.

Ce qui en prose est solécisme, est appelé figure en poésie.

Les grammairiens proposant des classifications fort différentes de solécismes, il vaut mieux en donner tout de suite un certain nombre d'exemples, qui nous feront

1. Charisius, I, 266 ; Diomède, I, 453 ; Donat, IV, 393 : Servius, IV, 445 : Sergius, IV, 563 ; Pompée, V, 288 ; Sacerdos, VI, 449.

voir de plus près comment ils entendaient le langage régulier.

Solécisme de genre dans : *amarae cortices*, puisque *cortex* est du masculin.

Solécisme de nombre dans :

Pars in frusta secant,

pars en effet réclame le verbe au singulier.

Solécisme de comparaison :

Respondit Juno Saturnia sancta dearum,

Virgile aurait dû employer le superlatif *sanctissima*.

Solécisme de mode :

Itis, paratis arma quam primum, viri,

Virgile a mis ici l'indicatif pour l'impératif.

Solécisme de temps :

Ceciditque superbum
Ilium et omnis humo fumat Neptunia Troja ;

au parfait *cecidit* devait correspondre un parfait *fumavit*.

Solécisme de préposition :

Silvis te, Tyrrene, feras agitare putasti ;

il manque dans ce vers la préposition *in : in silvis*.

Virgile s'est trompé sur le mode dans :

Nec veni, nisi fata locum sedemque dedissent ;

il devait dire : *nec venissem*.

Sur le temps dans :

Pandite nunc Helicona, deae, cantusque movete,
Quae manus interea Tuscis comitetur ab oris
Aeneam armetque rates pelagoque vehatur ;

au lieu des présents : *comitetur, armet, vehatur*, il fallait le parfait, puisque le fait est passé.

Solécisme de genre verbal :

Hoc pinguem et placidam paci nutritor olivam ;

l'auteur a imaginé le verbe commun *nutrior*, au lieu de l'actif *nutrio*, dont l'impératif est *nutrito*.

Erreur sur le mode :

At Rutulo regi ducibusque ea mira videri,

pour *videbantur*. (L'infinitif de description était apparemment un archaïsme défendu aux élèves).

Erreur sur le cas de la préposition :

Rapuitque in fomite flammam ;

l'ablatif au lieu de l'accusatif : *in fomitem* « qui a le même sens que *rapuit ad fomitem.* »

Solécisme d'adverbe *: numquam nihil peccavi :* on ne doit pas doubler les négations, car deux négatives forment une affirmative.

Solécisme d'ordre : *autem venit*, pour *venit autem*, comme l'exige l'ordre des conjonctions.

Autres solécismes :

Ad quem tum Juno supplex his vocibus usa est,

pour *apud quem.*

Vir bonus et sapiens dictis ait esse paratus ;

il fallait *paratum se esse.*

Vosque, lares, tectum nostrum qui funditus curant,

pour *curatis.*

Reginam petit. Haec oculis, haec pectore toto
Haeret et interdum gremio fovet inscia Dido ;

ici *Dido* est en trop.

Implentur veteris Bacchi pinguisque ferinae ;

il manque *carnis.*

Degeneremque Neoptolemum narrare memento,

il manque *me.*

Inde toro pater Aeneas sic orsus ab alto,

le participe pour le parfait *orsus est.*

Hunc ego te, Euryale, aspicio,

hunc pour *talem.*

Saepius Andromache ferre incomitata solebat,

saepius pour *saepe.*

Multa tibi ante aras nostra cadet hostia dextra,

il faut *multae hostiae.*

Horum quod mavis stultusne malusne videri,

pour *stultusne an malus.* Et beaucoup d'autres.

AUTRES VICES [1]

Certains d'entre eux concernent le style.

1° — L'« acyrologie » est une expression impropre :

Hunc ego si potui tantum sperare dolorem, *sperare*, alors que le sens exigeait *timere*.

Accede ad ignem hunc. jam calescas plus satis, *ignem* pour *meretricem*, qui est le mot propre.

2° — Le « cacemphaton » est une obscénité. Sacerdos distingue le « cacemphaton » proprement dit, qui renferme une idée inconvenante sous des mots honnêtes, de l'« aeschrologie », qui est un calembour malpropre fait sur des mots convenables. Exemples de cacemphata :

Lepus tute es et pulpamentum quaeris (Térence).

Filiusque ejus impuber nudus stans sub fornice (Cicéron).

Les Latins aimaient les calembours grivois :

Numerum cum navibus aequet,

et : *Cum Numerio fui*, calembours qui rappellent le *cum nobis* de Cicéron [2]. Et encore *Arrige aures Pamphile.— Comprime, sis, iram. — Arrectique ora tenebant. Teneat nunc Metellus testes meos.— Arrexit animos militum. — Ductabat exercitum.*
At ramum hunc, aperit ramum, qui veste latebat.

Comme la grammaire de Pompée en particulier était destinée aux enfants, nos éducateurs modernes seront peut-être curieux de savoir comment le bon Pompée expliquait ces polissonneries à ses élèves. Il leur disait :

« On appelle cacemphaton une locution obscène. Il se fait ou dans un seul mot, ou dans un groupe de mots, ou dans le sens ; et, en réalité, il faut éviter cela. Il se fait

1. Charisius, I, 270 ; Diomède, I, 449 ; Donat, IV, 394 ; Pompée, V, 293 ; Consentius, V, 394 ; Sacerdos, VI, 453.
2. Ci-dessus, page 110.

dans un seul mot, comme ceci, qui est de Térence : *arrige aures, Pamphile*. Cela peut faire entendre une chose obscène. Ou dans un groupe de mots : *numerum cum navibus aequet ;* les deux mots *(cum navibus)*, en se réunissant, font entendre quelque chose d'obscène.

» Ceux-ci, qui résident dans le sens, sont à éviter vraiment. Car les enfants eux-mêmes peuvent savoir les premiers, qui ont lieu dans un mot ou dans un groupe de mots[1]. Le cacemphaton se fait aussi dans le sens — et il faut vraiment éviter cela, — comme ceci de Salluste, que tout le monde a noté : *Profectus quidam Ligus ad requisita naturae*. « Un Ligure s'en étant allé pour ses besoins. » Il a voulu dire une chose obscène. Quelle nécessité y avait-il à ce qu'un historien descendît à une description si basse et si vile? Voilà donc ici un cacemphaton, mais dans le sens, car, pour ce qui est des mots, l'expression est honnête. Donc il faut éviter ces choses-là, qui paraissent honteuses dans le sens.

» Vous en avez encore un autre dans Horace : *Et tuos rubros obstetrix pannos lavit* « Et la sage-femme a lavé tes linges rouges. » Il a dit une chose très honteuse. Les mots sont bons et sains, mais le sens est très mauvais et obscène. Donc il faut éviter ces choses-ci avec soin. Elles ne sont permises à personne, si ce n'est aux poètes satiriques. »

S'imagine-t-on un professeur de nos jours exposant des réflexions de ce genre à un jeune auditoire, même en meilleur style ?

3° — Le « pléonasme », ou addition d'un mot inutile au sens : *sic ore locuta est*, pour *sic locuta est*.

4° — La « périssologie » est une addition superflue de mots, qui n'ajoutent rien au sens : *ibant qua poterant*,

1. Il veut dire sans doute que les enfants peuvent apprendre un vers où il y a : *arrige aures, Pamphile*, parce qu'ils ne feront pas le calembour obscène, à moins qu'une personne plus grande ne les instruise.

qua non poterant non ibant. Tout, excepté *ibant*, est en trop.

5° — La « macrologie » est une longue phrase qui contient des choses non nécessaires, des longueurs : *Legati non impetrata pace retro, unde venerant, domum reversi sunt.*

Postera vix summo spargebat lumine terras
Orta dies, cum primum alto se gurgite tollunt
Solis equi, lucemque elatis naribus efflant.

« Il suffisait de dire : *sole orto.* Mais cela fait moins de mal aux vers qu'à la prose[1]. »

6° — La « tautologie » ou répétition d'un même mot ou d'un mot équivalent : *egomet ipse* pour *ego.*

7° — L'« ellipse » ou absence d'un mot nécessaire pour le sens : *Haec secum.* Il manque *loquebatur.*

8° — La « tapinosis » ou expression humble qui ne répond pas à la grandeur de l'idée :

Penitusque cavernas
Ingentes uterumque armato milite complent.

un seul soldat pour remplir le cheval de bois[2] !

9° — Le « cacosyntheton » est un ordre vicieux des mots :

Versaque juvencum
Terga fatigamus hasta :

versa se rapporte-t-il à *terga* ou à *hasta?* On ne le voit pas tout de suite.

10° — L' « amphibologie » ou équivoque : *Audio secutorem retiarium superasse. — Vidi statuam auream hastam tenentem.*

Aio te, Aeacida, Romanos vincere posse.

11° — L'« énigme » : *Avia filiorum est quae mater mariti,* ce qui signifie : Jocaste.

12° — La « cacozelie » est la recherche prétentieuse :

1. Diomède, I, 449. — Infortuné Virgile, en quelles mains grammaticales es-tu tombé !
2. *Le cheval de bois!* A mon tour je commets une tapinosis !

Aureus axis erat, temo aureus, aurea summae
Curvatura rotae, radiorum argenteus ordo
Per juga chrysolithi, positaeque ex ordine musae.

D'autres vices relèvent de la prononciation : le « myotacisme », le « lambdacisme », l'« iotacisme », l'« hiatus », la « collision ».

Quintilien[1] parle déjà de défauts de langage, « qu'on ne peut décrire », et il nomme parmi eux l'iotacisme et le lambdacisme. Il est donc fort possible que nos grammairiens du ɪvᵉ siècle ne connurent que par ouï-dire, par tradition, ces défauts, et qu'ils l'expliquèrent à leur façon, sans savoir en quoi ils consistaient. Quoi qu'il en soit, voyons ce qu'ils enseignaient.

Iotacisme. — Diomède dit[2] : C'est le prolongement excessif de l'*i* (final) à la pose. — Servius, Pompée[3] : C'est la prononciation *Titsius*, *meridzies*, qu'ils regardent d'ailleurs comme correcte. — Consentius[4] : Chez les Gaulois, c'est l'*i* articulé entre *i* et *e*, par exemple dans *ite* ; chez les Grecs, c'est *jus* prononcé en dissyllabe : *ius*. De l'avis de ce grammairien, *etsiam* n'est pas l'iotacisme, mais il reproche aux Grecs de dire *optsimus* au lieu de *optimus*.

Lambdacisme. — Selon Diomède : On tombe dans le défaut de lambacisme quand on prononce trop plein l'*l* de *alma*. — Selon Servius : quand l'*l* de *Lucius* est trop grêle, et celui de *Metellus* trop épais. — Selon Pompée : quand *lex* est prononcé *llex* et *Metellus* prononcé *Metelus*. — Selon Consentius : quand les uns font l'*l* de *ille* trop grêle, les autres trop épais.

Myotacisme. — Pour tous, ce défaut réside dans un *m* final suivi de voyelle. Diomède et Caecilius dans Cassio-

1. Quintilien, I, 5, 32.
2. Diomede, I, 453.
3. Servius, IV, 445 ; Pompée, V, 286.
4. Consentius, V, 394.

dore[1] recommandent de le supprimer. — Servius, Pompée et Consentius prescrivent de dire *hominem' amicum* et non *homine mamicum*, c'est-à-dire d'éviter la liaison.

Hiatus. — L'hiatus, surtout quand il met en présence deux lettres de même timbre, doit être évité : *Musa amavit*[2].

Collision. — Ce vice consiste dans la répétition des mêmes sons : *mater trahis, mater terra,*

O Tite tute Tati tibi tanta tyranne tulisti.

Consentius relève encore d'autres « barbarismes » de prononciation : 1° l'explosion trop forte du *c* final, qui fait entendre *sic ludere* comme *sic cludere* ; — 2° l'habitude qu'ont les Grecs de réduire l'*s* double à un seul : *jusit* pour *jussit* ; — 3° la prononciation *ueni* au lieu de *veni*.

MÉTAPLASME[3]

Le métaplasme est le barbarisme des poètes, ou, pour parler comme les grammairiens, c'est une modification du langage à cause des nécessités métriques ou dans un but d'ornement[4]. Il est rangé parmi les qualités du discours, *virtutes orationis*.

Puisque le métaplasme n'est qu'un barbarisme anobli par les écrivains, les grammairiens n'auraient eu qu'à reproduire, au chapitre du métaplasme, tout ce qu'ils avaient dit au chapitre du barbarisme, en se contentant d'ajouter cette phrase de Consentius[5] : « Quand c'est fait maladroi-

1. Cassidiore, VII, 206.
2. Pour l'hiatus et la collision : Servius, IV, 445 ; Pompée, V, 287, 288.
3. Charisius, I, 277 ; Diomède, I, 440 ; Donat, IV, 395 ; Pompée, V, 296 ; Consentius, *De Barbarismis et Metaplasmis*, V, 386-398 ; Sacerdos, VI, 448-451.
4. Servius dit que le métaplasme n'a pour cause que la nécessité métrique ; mais c'est tout simplement parce qu'il ne veut admettre dans les métaplasmes que les modifications du langage imposées par les vers.
5. Consentius, V, 396 : « Ubi imperite facta sunt, ibi barbarismus est ; ubi perite et cum auctoritate, ibi metaplasmus est. »

tement, c'est un barbarisme; quand c'est fait habilement et avec l'appui de l'autorité, c'est un métaplasme. »

Cependant, pour introduire des particularités métriques, ils avaient adopté une classification nouvelle, plus différente d'ailleurs dans l'apparence que dans le fond[1].

1° La « prothèse » est l'addition d'une lettre ou d'une syllabe au commencement d'un mot : *gnato*, *tetulit*.

2° L' « épenthèse » ou « parenthèse » est l'addition d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot : *relliquias*, *relligione*, *Mavortis*.

3° La « paragoge » ou « prosparalepse » est l'addition d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot : *ted* (pour *te*), *admittier*.

4° L' « aphérèse » est une suppression au commencement d'un mot : *temnere divos*, *mitte* (pour *omitte*).

5° La « syncope » est une suppression au milieu d'un mot : *audacter*, *commorat*, pour *audaciter*, *commoverat*.

6° L' « apocope » est une suppression à la fin d'un mot : *pote*, *Achilli* pour *potest*, *Achillis*.

7° L' « extase » est l'extension (en durée) d'une syllabe : *Italiam fato profugus* (*i* long pour *i* bref).

8° La « systole » est l'abrègement d'une syllabe : *aquosus Orion*. Le mot *Orion* commence normalement par un *o* long.

9° La « diérèse » est la scission d'une syllabe en deux : *Albai longai*, pour *Albae longae*.

10° L' « épisynaliphe » est la réunion de deux syllabes en une seule : *Phaeton*, *Nerei* (disyllabes).

11° La « synaliphe » est l'élision d'une voyelle :

Atque ea diversa penitus dum parte geruntur.

12°. L' « ecthlipse » est l'élision d'une voyelle suivie de *m* à la fin d'un mot : *multille* pour *multum ille* dans :

Multum ille et terris jactatus et alto.

13° L' « antithèse » est une substitution de lettres : *olli*, *impete* pour *illi*, *impetu*.

1. Diomède, I, 452, donne une seconde classification des barbarismes en grande partie semblable à celle qui est adoptée pour les métaplasmes.

14° La « metathèse » est un déplacement de lettres : *Euandre* pour *Euander*, *Thymbre* pour *Thymber*.

FIGURES ET TROPES [1]

« Il y a, dit Quintilien [2], des tournures qui ont l'apparence de solécismes, et qu'on ne peut dire défectueuses ; elles sont tombées en désuétude, mais les anciens ne disaient pas autrement. On les nomme figures, *schemata* [3] ; plus fréquentes chez les poètes, elles sont aussi permises aux orateurs. Mais quiconque fera par ignorance une figure, encourra le reproche de solécisme. »

Les grammairiens postérieurs ont répété que le solécisme devenait figure ou *schema* chez les poètes. Servius [4] développe ainsi cette conception : « Plinius Secundus traite de la différence entre les figures et les vices. Car lorsqu'on emploie les figures pour l'ornement, on évite le vice, et pourtant on trouve les mêmes exemples dans les figures que dans les vices. Il y a donc une différence. Tout ce que nous faisons avec science, par désir de nouveauté, et qui est confirmé par des exemples d'auteurs compétents, on l'appelle figure. Tout ce que nous mettons par ignorance est imputé à vice. Si l'on dit, avec science, *pars in frusta secant*, on fait une figure ; mais si un ignorant, voulant dire autre chose, a mêlé incongrument les nombres, nous disons qu'il a fait un solécisme. »

Priscien [5] a donné une longue liste de figures, où l'on retrouve la plupart des tournures condamnées par les autres au chapitre des solécismes.

A part Priscien, les grammairiens n'ont pas cru néces-

1. Charisius, I, 272, 279 ; Diomède, I, 443-456 ; Donat, IV, 397, 399 ; Pompée, V, 300, 305 ; Sacerdos, VI, 455, 460.
2. Quintilien, I, 5, 52
3. Les grammairiens traduisent *schema* par *figura*, c'est-à-dire forme, aspect particulier d'une expression ou d'une phrase.
4. Servius, IV, 447.
5. Priscien, III, 183-196.

saire de développer davantage leur doctrine sur la figure. Ils passent tout aussitôt à deux autres sortes de qualités : les « schemata lexeos » et les « schemata dianoeas », que nous appelons aujourd'hui figures de grammaire et figures de rhétorique.

SCHEMATA LEXEOS. — Le schema lexeos est une altération de l'ordre régulier des mots, à cause des nécessités métriques ou pour embellir le style. Donat[1] en énumère dix-sept :

1°. — La « prolepse » est une anticipation :

Interea reges, ingenti mole Latinus
Quadrijugo vehitur curru.

Avant que Virgile (Enéïde, XII, 161) ait fait suivre *reges* du verbe qui lui conviendrait, il introduit le roi Latinus.

Laviniaque venit
Littora.

Lorsqu'Enée vint en Italie, Lavinium n'existait pas encore.

2°. — Le « zeugma » consiste à rattacher à un même verbe plusieurs membres de phrase[2] : *vicit pudorem libido, timorem audacia, rationem amentia.*

3° — L' « hypozeuxis » en est le contraire ; elle rattache plusieurs verbes à un membre de phrase :

Regem adit et regi memorat nomenque genusque,
Quidve petat, quidve ipse ferat, Mezentius arma
Quae sibi conciliet.

4°. — La « syllepse » est l'accord d'un mot avec un seul des autres mots qui se rapportent à lui :

Hic illius arma,
Hic currus fuit.

C'est, plus généralement, un accord irrégulier.

5°. — L' « anadiplosis » est la répétition, au commencement du second vers, du mot qui termine le premier :

1. Charisius en a 18, Diomède 20, Sacerdos 30.
2. Ces membres de phrase sont appelés *clausulae*.

Sequitur pulcherrimus A s t u r,
A s t u r equo fidens.

6° — L'« anaphore » est la répétition d'un même mot au commencement de plusieurs vers :

N a t e, meae vires, mea magna potentia solus,
N a t e, patris summi qui tela Typhoia temnis.

7° — L' « épanalepse » est la répétition d'un même mot au commencement et à la fin d'un vers :

P a t e r, inquam, me lumine orbavit p a t e r.

8°. — L' « épizeuxis » est la répétition immédiate d'un même mot :

M e, m e, adsum qui feci, in me convertite ferrum.

9°. — La « paronomase » rapproche des mots de son à peu près semblable : *pugna pugnata est.*

Nam inceptio est a m e n t i u m, haud a m a n t i u m.

10°. — La « schesis onomaton » consiste à donner immédiatement à chaque nom son épithète :

Marsa manus, Peligna cohors, Vestina virum vis.

C'est encore une accumulation d'antonomases (emploi d'un nom commun pour un nom propre ou vice versa), par exemple cette apostrophe à Pallas :

Armipotens, praeses belli, Tritonia virgo.

11°. — Le « parhomoeon » est la répétition d'une même lettre au commencement de plusieurs mots (allitération) :

O Tite tute Tati tibi tanta tyranne tulisti.

12°. — L' « homoeoptoton » est une succession de mots au même cas : *maximis ducibus, fortibus strenuisque ministris.*

13°. — L' « homoeoteleuton » est la répétition d'un même son à la fin de plusieurs mots :

Eos reduci quam relinqui, devehi quam deseri
Merui.

14°. — Le « polyptoton » consiste dans la variété des cas :

In t e spes, Hegio, nobis sita est.
T e solum habemus, t u es patronus, t u pater :
Ille t i b i moriens nos commendavit senex.

15°. — L'« hirmos » est l'emploi continu d'un même cas jusqu'à la fin :

Principio caelum ac terras camposque liquentes
Lucentemque globum lunae Titaniaque astra
Spiritus intus alit.

16°. — Le « polysyndeton » lie par de nombreuses conjonctions :

Alcandrumque, Haliumque, Noemonaque, Prytaninque.

17°. — Le « dialyton » ou « asyndeton », qui en est le contraire, omet les conjonctions :

Alii navalibus ite,
Ferte citi flammas, date tela, impellite remos.

Schemata dianoeas. — Charisius seul les énumère. Il y en a quinze :

dialogismos	apologismos	transmutatio personarum
mycterismos	hyperbole	apoclisis
paralipsis	confessio	aporia
ethologia	commutatio	epitrope
prosopopoeia	negatio	antimetabole

Ils sont du ressort de la rhétorique.

Tropes. — Le trope est un mot transporté de sa signification propre dans un autre sens, par nécessité ou pour l'ornement.

Charisius et Diomède en comptent douze; Donat treize; Sacerdoce trente-deux. Qu'il suffise de nommer ici les douze principaux :

metaphora	antonomasia	hyperbaton
catachresis	synecdoche	hyperbole
metalepsis	onomatopoeia	allegoria
metonymia	periphrasis	homoesis.

CHAPITRE XI

ORTHOGRAPHE, COMMENTAIRE VERBAL, EXERCICES

Le but du présent travail est rempli ; on y a vu comment les grammairiens du IV[e] et du V[e] siècles ont appliqué à l'étude des lettres et des huit parties du discours leur méthode en réalité très simple. Elle consistait à prendre les cadres de définitions et de divisions que la logique des stoïciens avait établis, et à y faire rentrer, coûte que coûte, tout le matériel de la langue latine. Ils ont ainsi dressé une sorte d'inventaire des mots et des terminaisons ; ils ont aussi édicté pour le latin les fameuses règles de l'analogie qui le gouvernent. Mais ils n'ont guère essayé d'analyser les rapports si variés et si délicats de la phrase avec la pensée qu'elle est chargée de revêtir. L'âme même de la grammaire leur a échappé ; ils n'en ont vu que l'apparence extérieure ; ou, pour user d'une autre métaphore, ils ont étudié l'anatomie du latin, mais ils en ont oublié la physiologie. Et comme toute leur œuvre était une sorte de longue préparation au commentaire grammatical des auteurs, ils ont naturellement terminé par l'énumération des défauts et des qualités qu'ils apercevaient dans le style.

Il importe maintenant d'examiner, en manière d'appendice, leur opinion touchant les problèmes orthographiques, leurs procédés de commentaire sur l'étymologie et le sens des mots, et, autant que possible, leur manière d'exercer leurs élèves.

ORTHOGRAPHE

L'unité orthographique n'exista jamais en latin. La façon d'écrire les mots était réglée par deux principes contradictoires, l'euphonie, qui cherche à transcrire ce qu'on entend, et l'étymologie, qui ramène les mots, malgré leur prononciation, à leur forme théorique vraie ou supposée. Des auteurs [1] se sont occupés uniquement du problème ardu de l'orthographe, et les uns ont accordé plus, les autres moins, selon leurs goûts, à l'euphonie.

Nous ne les suivrons pas dans le détail fastidieux de leurs remarques multiples et souvent désordonnées ; quelques exemples nous instruiront assez sur les incertitudes de l'orthographe des grammairiens.

La question la plus intéressante était peut-être celle de la forme des prépositions quand elles faisaient partie d'un mot composé. Le plus souvent les grammairiens assimilaient la consonne finale de la préposition à la consonne initiale du second terme, àpeu près dans les mêmes limites que l'a fait l'orthographe française pour les mots que notre langue a empruntés au latin.

« On discute, dit Térentius Scaurus [2], sur le changement de la dernière lettre des prépositions, quand elles viennent en composition ; quelques malhabiles la conservent toujours, écrivant *adripit*, *conripit*, *conludit*. » Scaurus admet les assimilations *arripio*, *corripio*, *surripio ; acerso ; alligo*, *colligo*, *pelligo* (au lieu de *perlego*), *immuto*, *imminet*, *effatus* (et non *exfatus* ni *ecfatus*, comme quelques-uns ont pensé), *attulit*... mais *convicit*.

Ab, ob, sub : Priscien [3] : *occurro*, *sufficio*, *suggero*, *summitto*, *suppono*, *surripio*, *abscedo*, *aufero*. — Marius

1. Marius Victorinus, VI, 3-26 : Térentius Scaurus, VII, 11-35 ; Velius Longus, VII, 46-81 ; Caper, VII, 92-112 ; Agroecius, VII, 113-125 ; Cassiodore, VII, 143-216 : Beda, VII, 261-294 ; Albinus Magister, VII, 295-312.
2. Térentius Scaurus, VII, 25.
3. Priscien, II, 30-35, 48-50. — Je n'ai pas cherché du tout à être complet.

Victorinus[1] : *suggillat*, *suggestum*, *suffert*, *suppressus*, *ommovet*, *ommutescit*, *ovvertit*, *ovvius* (pour *obvertit*, *obvius*). — Cassiodore[2] : *apstinui*, *apscessi*, *apscondo*, *summovet*.

Ad : Priscien : *accidit*, *aggero*, *allido*, *appono*, *arrideo*, *assideo*, *attinet*, *aspiro*, *aspicio*; *affectus*, *annuo*, cependant *adbibo*, *admitto*, *adquiro*. « L'on trouve souvent, dit-il, *d* devant *f*, *l*, *n*, *r*, *s* : *adfatur*, *adludo*, *adrideo*, *adnitor*, *adsisto*; mais c'est une erreur. » — Velius Longus[3] : « On écrit indifféremment *attinet*, *aggerat*, et *adtinet*, *adgerat*; *aspicio* seulement; *alligere* mais *adluere*, *adloqui*, *adlabi*. — Diomède[4] : *agger*, *alligo*, *appeto*, *arripio*, *assideo*, *attentus*. — Dosithée[5] : *agger*, *apparet*, *ammitto*. — Cassiodore[6] *accedo*, *attuli*, *assiduus*, *arrideo*, *appareo*, *annuo*, *alligo*, mais *adfluo*, *adfui*, *adfectus*.

Con, in. — Priscien[7] *colligo*, *illido*, *imbibo*, *combibo*, *communis*, *immunis*, *compello*, *impello*, *corripio*, *irruo*, *coeo*, *coarguo*, *cohaereo*. « Rares, dit-il, sont ceux qui conservent l'*n* devant *l* et *r*. » — Marius Victorinus[8] : *comfert*, *comfundit*, *comvalescit*, *comvocat*, *imfert*.

Dis. — Velius Longus[9] : *dimovet*, *dinoscit*, *diluit*, *dibucinat*, *digerit*, *diffudit*. — Cassiodore[10] : *diripit* et *dirrumpo*, *disspicio*.

De. — Velius Longus : *derrare*, *desse*.

Inter, per. — Priscien : *intelligo*, *pellicio*, *perlego* et *pellego*, *perluceo* et *pelluceo*. — Velius Longus : *pellabor*, *pellicio*.

Trans. — Priscien[11] *traduco*, *trado*, *trajicio*, *trano*. —

1. Marius Victorinus, VI, 19.
2. Cassiodore, VII, 157, 163.
3. Vélius Longus, VI, 69.
4. Diomède, I, 424.
5. Dosithée, VII, 385.
6. Cassiodore, VII, 151.
7. Priscien, III, 30, 50.
8. Marius Victorinus, VI, 18.
9. Velius Longus, VII, 65.
10. Cassiodore, VII, 163.
11. Priscien, III, 39.

Velius Longus[1] : *trajecit*, *traduxi;* « certains : *transmisit*, *transposuit;* d'autres : *tramisit*, *traposuit.* »

Re. — Velius Longus : *redire*, *redolere*, « mais *reducere* et non *redducere*, comme le veulent quelques-uns ».

Ex. — Priscien : *ebibo*, *educo*, *egero*, *eludo*, *emineo*, *enitor*, *eruo*, *eveho*, *efficio*, *excutio*, *expeto*, *extraho*, *exsequor*, *exspes*. — Cassiodore[2] : *escendo*, *exsilio*, *exsicco*, *exsilium*, *exspecto*, *exsuviae*[3]. — Velius Longus[4] : « *expectare*, mais certains : *exspectare*. »

Eutychès[5] écrivit tout un traité sur l'aspiration, et les manuscrits en attribuent un autre[6] à Phocas : il y était indiqué où l'on devait écrire la lettre *h*.

Adamantius ou Martyrius[7] composa un ouvrage où il enseignait les mots qui contenaient un *b* et ceux qui s'écrivaient avec *v* : en ce temps-là, le *v* étant devenu spirante bilabiale se confondait assez aisément avec l'explosive bilabiale *b*.

Voici enfin quelques-unes de ces remarques isolées qu'ont multipliées les grammairiens :

On doit écrire *servus*, *flavus*, *vulgus* (et non *servos*, *flavos*, *volgus*), car c'est ainsi que l'on prononce[8].

On écrit avec un *n* et non un *m* : *quendam*, *quandam*, *eundem*, *eandem*[9], *nunquam*, *nunquid*, *quanquam*, *unquam*[10]; avec un *c* et non avec un *d* : *quicquam*[11].

On écrit d'habitude *sumptus*, *emptus*, mais le *p* est en trop ; l'étymologie le proscrit (Ter. Scaurus, VII, 21). —

1. Velius Longus, VII, 66.
2. Cassiodore, VII, 152.
3. Cassiodore, VII, 204.
4. Velius Longus, VII, 64.
5. Eutyches dans Cassiodore, VII, 199
6. Phocas, V, 439.
7. Dans Cassiodore, VII, 165-199.
8. Charisius, I, 75; Marius Victorinus, VI, 14. — Mais Probus, IV, 19, admet les deux orthographes *cervos* et *cervus*, *nervos* et *nervus*
9. Priscien, II, 437, 589.
10. Marius Victorinus, VI, 16.
11. Marius Victorinus, VI, 13; Cassiodore, VII, 160.

Ecrivez *hiems*, *sumsit*, *demsit*, *consumtum*, *emtum*, *temtat*. (Marius Victorinus, VI, 20).

Urbs, *plebs*, *caelebs*, à cause des génitifs *urbis*, *plebis*, *caelibis* (Priscien II, 33). — *Urps*, *pleps* (Velius Longus VII, 74 ; Marius Victorinus VI, 20).

On ne dit pas *cloaca*, ainsi que vous le pensez, mais *cluaca*, parce qu'il équivaut à *conluaca* (Marius Victorinus VI, 25).

Varron dit qu'on ne doit pas aspirer *pulcher*, pour que l'aspiration ne s'introduise pas entre deux consonnes ; mais les anciens ne l'ont pas approuvé. Et aujourd'hui on dit aussi *sepulchrum*, comme s'il était *seorsum a pulchro*, parce qu'il nous fait songer à la douleur (Charisius I, 73).

Nous appelons *cilones* ceux dont la tête est oblongue et comprimée ; les *chilones* s'écrivent avec *h* à cause de leurs lèvres impudiques, que les grecs appellent χεῖλη Charisius I, 102).

On dit *harena* « sable » parce qu'il adhère, *haeret*, et *arena* parce qu'il est desséché, *aret*. Avec l'aspiration, il a plus de grâce (Charisius I, 103).

Nous écrirons *gula* auec un *u* et non avec un *y* (Charisius I, 103).

Pecunia est à écrire avec *c* et non *q*, parce qu'il vient de *pecus*, et parce qu'on ne place le *q* que devant deux voyelles dont la première est *u* (Charisius I, 107).

Spongia sans *h*, car on dit en grec σπόγγος (Charisius I, 109).

Lorsque *quot* désigne le nombre, nous l'écrirons avec *t* et non *d*, comme *tot*, *quot*. La préposition *ad* avec *d* : *ad mortem si te fors*. Mais la conjonction *at* par *t* : *at regina gravi* (Marius Victorinus VI, 10).

Les anciens écrivaient *sedum* au lieu de *sed*. Notre époque en a conservé une partie et supprimé l'autre pour abréger, mais n'a rien transformé. Donc écrivons *sed* par *d* plutôt que par *t* (Marius Victorinus VI, 10; Charisius I, 112).

Concédons l'orthographe *optumus*, *pulcherrumus*, *manubiae*, *lubido*, avec un *u*, à ceux qui suivent les volontés des anciens, pourvu qu'ils ne prononcent pas comme ils écrivent (Velius Longus VII, 50).

Dans *mensor*, quoique l'analogie lui refuse l'*n* puisque *metior* n'en a point, l'habitude impose cette lettre, pour que la voix sonne plus pleine. Pour *conjux*, l'analogie soutient l'une et l'autre cause ; si vous supprimez l'*n*, elle vous approuvera, car au génitif nous disons *conjugis* et non *conjungis* ; si vous l'ajoutez, elle sera encore avec vous, car ce nom est dérivé du verbe *jungo*. Il paraît pourtant préférable de prononcer et d'écrire sans *n* : *conjux* (Térentius Scaurus VII, 20).

Je sais que beaucoup écrivent *causa* avec deux *s*. Ils ne font pas attention que cette lettre, comme sa parente *r*, ne se redouble qu'après une voyelle brève (Térentius Scaurus VII, 21).

Exsul s'écrit avec un *s* à cause de l'étymologie, car il vient de *solum* (Caper VII, 95).

Efferunt ceux qui portent dehors, *ecferunt* ceux qui célèbrent par des louanges (Agroecius VII, 124).

Didymus : la première syllabe avec *i*, la seconde avec *y* (Beda VII, 270).

Aeternus, *aetas*, *aevum*, *aequitas*, *aequus* « juste » doivent s'écrire avec la diphtongue *ae* ; *equus* « cheval », avec un simple *e* (Albinus Magister VII, 295), etc., etc.

COMMENTAIRE VERBAL

Les extraits précédents ont montré que l'orthographe était intimement unie à l'étude de l'étymologie. Mais les grammairiens traitaient en outre de la signification exacte des mots ; ils distinguaient les synonymes ou les quasi homonymes ; ils se préoccupaient des genres, nombres ou cas douteux, ils collectionnaient même des expressions

d'auteurs[1]. Plusieurs traités d'orthographe sont pleins de pareilles remarques. Certains auteurs s'en sont occupés d'une manière plus exclusive encore. Afin que l'on voie leur méthode, nous allons en donner quelques exemples[2].

Faut-il dire *margarita* ou *margaritum* ? Certains soutiennent *margarita*, parce que dans la coquille de l'huître perlière se trouve un animal et que les noms d'animaux ne sont pas neutres. Charisius se déclare pour *margaritum*, parce que la perle qui est dans la coquille n'est pas un animal (Charisius I, 37).

On dit *hoc tapete*, *hujus tapetis* et *hoc tapetum*, *hujus tapeti*. Sur l'accusatif virgilien *tapetas* quelques-uns ont créé *hic tapes*, mais on ne l'a écrit jamais (Charisius I, 61).

Servitium « foule d'esclaves », *servitus* « condition d'esclave », mais les anciens ont employé le premier pour le second (Charisius I, 71).

Eboreus se dit, selon l'analogie, comme *marmoreus* de *marmor*, *pumiceus* de *pumex ;* mais la coutume a admis aussi *eboratus* et *eburnus*. On les a distingués ainsi : *eboreus* « en ivoire », *eboratus* « orné extérieurement d'ivoire », *eburnus* « semblable à l'ivoire » (Charisius I, 73).

Vertex vient de *vertere* et *vortex* de *vorare* (Charisius I, 88).

Les grammairiens ne veulent pas qu'on dise *neptis* « nièce », parce que les noms en *os* se terminent en *is* au génitif (et non au nominatif) et ne peuvent prendre une forme féminine comme *custos custodis*, *sacerdos sacerdotis*, *nepos nepotis*. Et ils invoquent Ennius qui a dit :

1. On voit que les cahiers d'expressions peuvent se vanter d'une noble antiquité.

2. *De Dubiis nominibus*, V, 591-594 ; Caper, *De Dubiis nominibus*, VII, 107-112 ; Fronton, *De Differentiis*, VII, 519-532 ; Arusianus Messius, *Exempla elocutionum ex Vergilio, Sallustio, Terentio, Cicerone digesta per litteras*, VII, 449-514. L'*Ars Grammatica* de Dosithée (VII, 426-428), et l'*Appendix* de Probus (IV, 199-204), se terminent par des listes de mots étudiés au même point de vue.

Ilia dia nepos. Mais la coutume a adopté *nepos* pour le masculin et *neptis* pour le féminin (Charisius I, 90).

Les anciens disaient indifféremment *balneum* ou *balineum* pour les bains privés ; mais pour les bains publics ils disaient fréquemment, au féminin et au pluriel, *balneae* et *balineae*. Ils avaient raison, car, pour cause d'économie, ils chauffaient avec un même foyer deux bains, qu'ils séparaient par une paroi, afin que la pudeur des hommes et des femmes fût sauvegardée (Charisius I, 99).

Apes « abeille ». On l'appelle ainsi, parce qu'elle naît sans pieds, comme dit Virgile : *trunca pedum.* Mais l'*e* en est long (Probus IV, 26, 16).

Hos « ceux », *os* « visage » (Probus IV, 199).

Ebrius « ivre », *ebriosus* « ivrogne » (Probus IV, 199).

Beneficus « bienfaisant » *veneficus* « empoisonneur » (Probus IV, 200).

Cornua « cornes », *corna* « cornouilles » (Probus IV, 200).

Theatrum « théâtre », *theatra* « jeux scéniques » (Probus IV, 201).

Syra « Syrienne » *sura* « mollet » (Probus IV, 202).

Mar « mâle » *mare* « mer » (Probus IV, 203).

Principium « début d'un chant, d'un ouvrage », *initium* « commencement de quelque chose » (Probus IV, 203 ; Sergius IV, 535).

Ostreum, la coquille de l'huître, *ostrea*, la chair de l'huître (Sergius IV, 493).

Ardor est du masculin, et l'on dit *hic ardor* et *hi ardores* (Dub. Nomin. V, 572).

Caelum est du neutre ; mais pluriel *caeli* (Dub. Nom. V, 573).

Lolium est du neutre, exemple Virgile : *Infelis lolium* (Dub. Nom. V, 581).

Deus est comme *reus*, et fait au génitit *dei*, comme *rei*. Donc au nominatif pluriel *hi dei* plutôt que *hi dii* (Marius Victorinus VI, 15).

Quoique le nominatif *hoc femur* se termine par *r*, écri-

vez au génitif *feminis*, au datif *femini*, à l'ablatif *femine* (Marius Victorinus VI, 18).

Aspergo et *aspargo* diffèrent : le premier est verbe, le second nom. C'est pourquoi Virgile a dit : *Salsa spumant aspargine cautes* (Velius Longus VII, 75).

Ecrivons (à l'accusatif) *basim* et *pelvim* avec un *i*, parce qu'on dit *basicula*, *pelvicula*. Leur ablatif se termine aussi en *i* : *ab hac basi*, *ab hac pelvi* (Velius Longus VII, 77).

On doit dire : *sevi messem*, non *serui* (Caper VII, 93).

Suffragor, non *suffrago* ; de même *suffragatus sum*, non *suffragavi* (Caper VII, 93).

Tunc est un adverbe de temps, *tum* de lieu. L'opposé de *tunc* est *nunc*, celui de *tum* est *cum* (Caper VII, 96).

Mihi est datif, *mi* vocatif (Caper VII, 98).

Barba (au singulier) pour les hommes, *barbae* (au pluriel) pour le bétail [1] (Caper VII, 99).

N'hésite pas à dire *salmenta*, car c'est latin. (Caper VII, 101).

Il ne faut pas dire : *sedi secus te* « je me suis assis près de toi », mais *secundum te*. (Caper VII, 101).

Amplector « j'embrasse » une fois, *amplexor* plusieurs fois. (Caper VII, 107).

Fides « foi », *fidis* « corde ». (Agroecius VII, 115).

Nous devons dire *memini me facere*, non *memini me fecisse*, car *memini* est un mot tout entier du passé, qui rappelle dans le présent un fait antérieur, et si tu dis *memini me fecisse*, tu unis deux passés. Cicéron : *memini Pamphilum Lilybetanum mihi narrare*. (Agroecius VII, 117).

Aspicimus en haut, *conspicimus* en face, *respicimus* par derrière, *inspicimus* dedans. (Agroecius VII, 122).

Praeda, *rapina*. On dépouille les vaincus du butin, *praeda*, on fait à l'improviste un larcin, *rapina*. L'un est une victoire, l'autre un bon tour. (Fronton VII, 519).

1. Cette doctrine se retrouve ailleurs ; mais je n'ai voulu que donner des exemples pris un peu au hasard.

Temerarius, *audax*. Le *temerarius* s'expose au péril sans égard pour son salut, l'*audax* se précipite sans réflexion ; le premier n'a pas peur, le second ne prévoit pas. (Fronton VII, 521).

Aeger d'esprit, *aegrotus* de corps. (Fronton VII, 525).

Extrait des Exempla Elocutionum d'Arusianus Messius : *Abundans illius rei*, Virg. in bucol. : *nivei quam lactis abundans.* — *Abundans illa re*, Cicero pro Cornelio, libro II : *quis tam abundans copiis.* — *Abundat illa re*, Cicero pro Cluentio : *mulier abundat audacia.* — *Abunde est hujus rei*, Virg. Aen. VII : *terrorum et fraudis abunde est.*

EXERCICES

Nous savons déjà comment Donat faisait décliner un nom ou un verbe à ses élèves[1].

Diomède a introduit dans sa grammaire un exemple de déclination de chrie[2], qui sans doute devait rompre les élèves à toutes les difficultés des déclinaisons, mais aussi les ennuyer considérablement :

Nominativo casu numero singulari : Marcus Porcius Cato dixit litterarum radices amaras esse, fructus dulciores.

Genitivo casu : Marci Porcii Catonis dictum fertur litterarum radices amaras esse, fructus dulciores.

Dativo : Marco Porcio Catoni placuit dicere litterarum radices amaras esse, fructus dulciores.

Accusativo : Marcum Porcium Catonem dixisse ferunt litterarum radices amaras esse, fructus dulciores.

1. Ci-dessus, pages 80 et 143.
2. Diomède, I, 310. — La *chria* ou *usus*, dit Priscien, III, 431, est la mention brève d'une parole, d'un acte ou des deux à la fois, dont on se sert souvent dans un but déterminé.

Vocativo : O tu Marce Porci Cato, ne tu egregie dixisti litterarum radices amaras esse, fructus dulciores.

Ablativo : A Marco Porcio Catone dictum accepimus litterarum radices amaras esse, fructus dulciores.

Puis l'élève reprenait chacune de ces phrases en les mettant au pluriel : Marci Porcii Catones dixerunt, etc.

Et si cette chrie ne lui suffisait pas, Diomède lui en proposait d'autres :

Publius Virgilius Maro dixit : « Auri sacra fames ».

Publius Virgilius Maro dixit : « Degeneres animos timor arguit. »

Marcus Porcius Cato dixit leges nervos esse civitatium.

Demosthenes Atheniensis, interrogatus quomodo orator factus sit, respondit : Plus vino impendens olei. »

Diogenes Cynicus philosophus, in die accensa lucerna, quaerebat hominem.

***

Enfin, dans ses *Partitiones duodecim versuum Aeneidos principalium* [1], Priscien donne un modèle de la façon dont on devait expliquer grammaticalement un texte, et pour ce faire il a choisi le premier vers de chacun des douze chants de l'Enéide.

Postquam res Asiae Priamique evertere gentem.

— Scande le vers.

— *Póstquamrésasiaépriamiquevérteregéntem.*

— Quelles césures a-t-il ?

— Penthémimère et hephthémimère *(semiquinaria* et *semiseptenaria)*.

— Combien a-t-il de figures ?

— Dix, car il a trois dactyles et deux spondées.

— Sépare les pieds.

— *Postquam resasi aepria mique vertere gentem.*

— Combien ce vers a-t-il de parties du discours ?

1. Priscien, III, 459-515. — Je choisis pour l'exemple le 3e vers (page 474).

— Sept.
— Combien de noms ?
— Quatre.
— Lesquels ?
— *Res, Asiae, Priami, gentem.*
— Combien de verbes ?
— Un, *evertere.*
— Quoi d'autre?
— Un adverbe, *postquam*, et une conjonction, *que.*
— Traite chacune des parties séparément. *Postquam*, quelle partie du discours est-ce ?
— Un adverbe.
— Qu'est-ce que l'adverbe ?
(L'élève résume ici le chapitre de la grammaire sur l'adverbe).
— De quelle signification est *postquam ?*
— De la temporelle.
— De quelle figure ?
— Composée.
— De quoi ?
— De deux intacts, *post* et *quam.*
— Quel accent a-t-il ?
— S'il se prononce seul ou postposé, il a l'aigu ; mais dans le vers, il a le grave.
— Donne un dérivé de *post.*
— *Posterus postera posterum*, *posteritas*, son comparatif est *posterior*, son superlatif *postremus*. Et encore *posticus*, *postica*, *posticum*, et *postea*, et *posthaec* et *postmodo*. Les *postes* semblent venir de là, parce qu'elles se tiennent *post fores*. *Posthumus* en est composé, et *postliminium* et *pomoerium*, pour ainsi dire *post murum* et *posthabeo*.
Res, quelle partie du discours est-ce?
— Un nom.
— Qu'est-ce que le nom ?
— Une partie du discours, etc.
— De quelle espèce (qualité) est-il

— De l'espèce générale des appellatifs...

— Fais en un dérivé.

— *Recula*. On a dit aussi que *reus* en venait, car le *reus* est redevable de quelque chose *(alicui rei obnoxius)*.

— De quel genre ?

— Féminin.

— Pourquoi ?

— Parce que tous les noms de la cinquième déclinaison sont féminins, excepté *dies*...

— De quel nombre ?

— Ici du pluriel.

— D'où pouvons-nous le savoir ?

— Parce que Virgile ajoute *evertere*. Le verbe *everto* se joint nécessairement à l'accusatif singulier ou pluriel. Or l'accusatif singulier est *rem*.

— De quelle figure est-il ?

— De la simple.

— Fais un composé de *res*.

— *Respublica*, *resuxoria*.

— De quel cas est-il ?

— De l'accusatif pluriel. Tout nom de la cinquième déclinaison a le nominatif et le vocatif singulier, et le nominatif, l'accusatif et le vocatif pluriel semblables.

— Dis la règle des noms terminés en *es* long précédé d'une consonne.

— Tous les noms terminés en *es* long précédé d'une consonne, etc., etc.

TABLE DES MATIÈRES

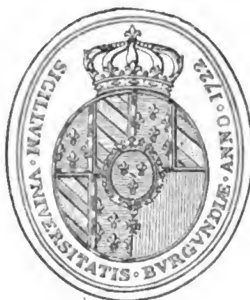
IMP. BARBIER. — L. MARCHAL, S^r, DIJON

REVUE BOURGUIGNONNE

PUBLIÉE PAR

L'UNIVERSITÉ DE DIJON

1908. — TOME XVIII. — Nos 3-4.



LIBRAIRES DÉPOSITAIRES DE LA REVUE

DIJON

DAMIDOT FRÈRES, rue des Forges
NOURRY, place St-Etienne
FELIX REY, rue de la Liberté, 26
VENOT, place d'Armes

PARIS

H. CHAMPION, librairie spéciale pour l'histoire de la France
et de ses anciennes provinces, 5, quai Malaquais
A. ROUSSEAU, rue Soufflot, 14

—

LA REVUE BOURGUIGNONNE PARAIT UNE FOIS PAR TRIMESTRE

A RAMEAU[1]

Digne fils d'une terre en grands hommes féconde,
Créé d'un souffle heureux et plus tard créateur,
Qui, frère des vaillants qu'un noble espoir seconde,
Cherchas vers les sommets l'éclair inspirateur,
Toi qui, rénovant l'Art, lui fournis d'autres règles,
Toi qui, né sous le pampre, y voulus marier,
Lorsque tu l'eus ravie au nid perdu des aigles,
La verte branche du laurier;

Reçois l'hommage, ô Maître, offert à ton génie!
La Muse tendrement veilla sur ton berceau;
Son sein, au lieu de lait, t'abreuva d'harmonie,
Et bercé dans ses bras, marqué du divin sceau,
Le feu d'en haut brûlant déjà dans tes prunelles,
On te vit, pour aider à son secret dessein,
Laisser tes mains d'enfant glisser comme des ailes
Sur l'ivoire du clavecin[2].

1. Ces vers ont été composés pour être dits à la suite de chacune des trois représentations de *Dardanus* données, en décembre 1907, au grand théâtre de Dijon, en l'honneur de Rameau. (N. D. L. R.)
2. Rameau déchiffrait sans peine à sept ans.

Mais la route est ardue, âpre en est la montée...
Même pour qui le Ciel fut prodigue de dons,
La gloire est à haut prix et veut être achetée:
Qui donc, lorsqu'elle passe, ose dire : « Attendons ! »
Il lui faut la ferveur, l'élan, la flamme ardente
Dont le brûlant baiser change en acier le fer,
Dût l'obstiné lutteur, à l'exemple de Dante,
La rapporter de quelque enfer.

Tu les connus les temps de rude apprentissage,
Quand sourd à ces aveux qu'on soupire à seize ans,
L'Amour, en souriant, détournait son visage;
Quand dans l'orchestre en lutte avec les noirs autans
Ton violon meutri pleurait sous la bise aigre;
Quand au char de Thespis, qui lourdement marchait,
Tu gagnais la faveur de quelque souper maigre,
A la pointe de ton archet.

Déjà de ce pain-là s'était nourri Molière,
Pain de détresse au faible et pain de vie au fort,
La pauvreté pour toi fut bonne conseillère,
Tu sus par elle au but mesurer ton effort :
Jusqu'au jour plus clément où, l'épreuve accomplie,
Tu sentis s'éveiller comme un dieu dans ton cœur,
Et pour le chêne altier laissant le jonc qui plie,
Tu relevas un front vainqueur.

La Muse de plus près parle alors à ton âme.
Les pieds encor saignants des cailloux du chemin,
Tu reviens au pays chercher le frais dictame.
Hier pour toi n'est plus, et pas encor demain;
Mais vers les saints parvis t'accueille la Science,
Mais l'orgue obéissant te livre ses secrets,
Mais sous le divin soc génie et patience
Vont creuser d'immortels guérets.

Tardive est la moisson, elle en sera plus belle !
Au détracteur aveugle arrachant son bandeau,
Tu domptes ce Paris qui s'est montré rebelle.
Gavotte et passe-pied, rigaudon ou rondeau
Voltigent sur le fard de ses beautés poudrées,
Et le rythme élégant de menuets exquis
Met en liesse, aux feux des royales soirées,
Les talons rouges des marquis.

Pourtant ni lambris d'or, ni voûtes de chapelle
Ne doivent à leur champ limiter ton essor :
Magicien puissant le théâtre t'appelle ;
La herse t'éblouit à travers le décor,
Tu rêves d'un « Sésame » ouvrant pour toi la scène,
Quand soudain t'en montrant le glorieux chemin,
Voici qu'à tes regards apparaît le Mécène[1],
Et Voltaire te tend la main[2].

Et déjà les héros favoris de tes songes,
Lumineuses vapeurs, prennent corps à ta voix ;
L'aube ne fait plus fuir leurs transparents mensonges ;
Tu les entends, ces dieux, — ces guerriers tu les vois ;
Qu'ils se nomment Samson, Castor ou Zoroastre,
Nés d'un limon terrestre ou bien du ciel venus,
A ta couronne, ô roi, chacun suspend un astre, —
Mais ton soleil, c'est Dardanus !

Dardanus dont le charme embellit ton automne,
Dardanus devant qui l'envie enfin se tait.
Jadis, à l'Opéra, ce fils[3] du dieu qui tonne
Illuminant la loge où ton front s'abritait,
Fit de bravos ardents éclater la tempête :

1. Le financier La Popelinière.
2. Voltaire, le premier, lui confia un poème.
3. Dardanus était le fils de Jupiter et d'Electre, selon l'*Enéide*.

Deux siècles ont de fleurs orné ton piédestal,
Et Dijon, à son tour, va poser sur ta tête
Le laurier du pays natal.

Ah! si dans cet instant s'animait ta statue[1],
Si le sang circulait sous ses veines d'airain,
De quels accents ta voix, qui trop longtemps s'est tue,
Saluerait ton émule au bâton souverain[2];
Quel serait ton orgueil, la nuit levant ses voiles,
D'apercevoir l'Olympe où tu régnas trente ans
Détacher de l'azur la fleur de ses étoiles[3]
Pour en nimber tes plus beaux chants!

Donc, gloire à toi, Rameau, debout lorsque tout tombe!
La terre des grands cœurs, tendre à son noble enfant,
Veut que la brise allant du berceau vers la tombe
Te porte de son culte un écho triomphant.
Le temps peut sur ton œuvre accumuler les lustres :
Fière de t'applaudir, la main de ta cité
Contresigne, ce soir, aux côtés des illustres,
Ton brevet d'immortalité.

STEPHEN LIÉGEARD.

1. La statue de bronze de Rameau, œuvre du sculpteur Guillaume, se dresse sur une place qui confine au théâtre.
2. Le maître Vincent d'Indy, qui conduisait l'orchestre.
3. Mlle Marcelle Demougeot, M. Plamondon, de l'Opéra ; Mlles Gabrielle Demougeot, Chantal, lauréates du Conservatoire, etc.

LA NATION ALLEMANDE

A

L'UNIVERSITÉ DE BOURGES

I

L'Université de Bourges, créée par lettres patentes de Louis XI en 1463, ne fut inaugurée que le 9 mars 1467. Sa création coïncide avec le début de la Renaissance.

A ce moment, la science du Droit venait de prendre un grand essor, grâce aux travaux de glossateurs célèbres de l'Université de Bologne, et aussi des professeurs de l'Université d'Orléans. Ces derniers, en s'efforçant de fusionner le droit romain avec le droit coutumier, avaient donné un caractère plus pratique à l'étude du droit. Leur réputation s'était vite répandue en Europe ; ils avaient attiré à eux de nombreux étudiants allemands et n'avaient pas été sans influence sur l'école même de Bologne [1].

Malheureusement les travaux des grands glossateurs hypnotisèrent pendant longtemps les docteurs en droit qui les suivirent. Ceux-ci s'appliquèrent à comprendre et à expliquer à leurs élèves les commentaires de leurs devanciers et ils perdirent de vue le droit romain lui-même. Il y eut donc un temps d'arrêt dans le développement normal de la science du Droit.

Il fallait renouveler cette science, retourner aux sources

1. Voir Marcel FOURNIER, *La nation allemande à l'Université d'Orléans au XIVe siècle*. Paris, Larose et Forcel, 1888.

du droit, c'est-à-dire aux textes, établir ces textes d'une manière certaine, les expliquer par l'histoire et la littérature. Cette réforme devait être l'œuvre et faire la fortune de l'Université de Bourges.

Cependant l'Université nouvelle avait eu des débuts plutôt pénibles. Devant l'opposition des Universités de Paris, d'Orléans et d'Angers, le parlement de Paris avait refusé d'enregistrer les lettres patentes du roi et il avait fallu de nouvelles lettres pour confirmer les premières [1]. Elle existait à peine depuis trente ans que déjà Charles VIII était obligé d'en rappeler les professeurs à leur devoir. Sur quatre professeurs, en effet, trois étaient chanoines : ils ne s'occupaient que de leurs canonicats et de leurs prébendes et abandonnaient leurs chaires ; le quatrième avait même quitté Bourges et faisait valoir ses propriétés en Bourbonnais [2].

Moins de dix ans après, en 1505, une enquête avait lieu à la demande du maire et des échevins « pour informer des abus, négligences et du peu d'assiduité des Docteurs de ladite Université à faire les lesons et actes publiques [3] », et vingt et un témoins cités confirmaient ces plaintes.

Les mesures qui furent prises eurent un bon résultat, car, dès 1521, Marguerite de Navarre, duchesse de Berry, permettait à la ville de Bourges de construire de nouvelles écoles : « Et à l'occasion du grand nombre des escolliers survenuz en ladicte ville, a convenu et convient à nosdictz manans et habitans nostredicte ville construire et édiffier nouvelles escolles par aultant que les anciennes sont trop petites, actendu le nombre desdictz escolliers [4]. »

La même ordonnance nous apprend qu'on avait fait

1. V. M. Fournier, *L'Ancienne Université de Bourges*, p. 9 et *Documents*, 3, p. 26 et sq.
2. V. M. Fournier, loc. cit., p. 80 et sq.
3. Archives municipales de Bourges, cote 817.
4. Archives municipales de Bourges, GG. 4.

venir à Bourges des professeurs réputés de Toulouse, Poitiers et Angers.

Toutefois les abus ne cessèrent pas instantanément. Nous savons en effet qu'en cette même année 1621, il éclata un nouveau différend entre la municipalité et les professeurs de l'Université. Ceux-ci trafiquaient de leurs chaires et se faisaient suppléer par des régents qui manquaient d'autorité. Il fut même établi en 1522 qu'un professeur, Jean Denis, n'avait pas fait de cours depuis un an ; et, en 1523, dans un accord entre l'Université et la Ville, accord qui réformait l'Université, il est dit que « les dessus dictz Docteurs seront contrainctz faire lesdictes lectures publicquement et ès escoulles ; que défenses leur seront faites de n'entrer, l'heure statuée pour lesdictes lectures, en fabullement, nuges et paroulles frivolles, comme aulcunqs ont accoustumé faire... » [1].

Le souci des magistrats de la Ville à assurer une bonne direction aux étudiants devait porter ses fruits. Pendant le xvie siècle, d'excellents professeurs furent recrutés. On peut nommer Le Duaren, Baron, Doneau, Baudouin, mais surtout Alciat et Cujas.

Alciat, qui avait étudié aux Universités de Milan, Pavie et Bologne, débuta à Bourges le 19 avril 1529 [2]. Le premier, il laissa de côté la glose et les glossateurs pour étudier directement le droit romain. La méthode nouvelle eut un immense retentissement. Les étudiants accoururent de tous côtés, d'Allemagne surtout. Melchior Wolmar étudia sous Alciat et fut lui-même professeur de grec à la Faculté des Arts où il fut le maître de Calvin. Wolmar était un luthérien convaincu ; d'autres étudiants allemands avaient entendu Luther en Allemagne et avaient embrassé sa doctrine. En 1553, la peste éclata à Heidelberg et en chassa de nombreux étudiants. Ils vin-

1 Archives municipales de Bourges GG. 4. Cité dans la *Nouvelle Revue historique du Droit français*, article de M. Marcel Fournier, 9 décembre 1900.

2. Raynal, Discours sur l'enseignement du Droit à Bourges.

rent pour la plupart à Bourges, sous la conduite d'un de leurs maîtres, Nicolas Cisner.

Ces migrations d'étudiants allemands luthériens devaient avoir une grande influence sur les doctrines religieuses à Bourges. L'hérésie s'y répandit rapidement. Catherinot[1] dit que Wolmar enseignait publiquement la langue grecque à Bourges « et y couloit aussy les Dogmes de Luther ». Les professeurs de l'Université, les moines mêmes des couvents des Augustins et de Saint-Ambroix furent suspects d'hérésie. Il fut défendu aux Augustins de prêcher hors de leur couvent. Calvin, qui suivait les leçons d'Alciat en même temps que celles de Wolmar, s'essayait à prêcher la doctrine nouvelle à Asnières qui devait rester le principal centre du protestantisme. Théodore de Bèze, le futur historien de la Réforme, était aussi étudiant à Bourges.

Cette époque de troubles facilita les dissensions entre professeurs et étudiants.

Une certaine animosité régnait entre Le Duaren et Baudouin[1]. Les étudiants s'étaient partagés en deux camps selon leurs préférences pour l'un des deux maîtres. Les étudiants allemands prirent parti pour Le Duaren. Ils furent provoqués par les partisans de Baudouin ; des menaces, on en vint aux faits.

Dans la nuit du 6 mars 1554, un étudiant allemand, Daniel Schleicher, rentrait chez lui, précédé d'un valet portant un falot allumé. Il fut assailli et tué. Deux de ses agresseurs furent arrêtés ; les autres prirent la fuite. Les deux étudiants arrêtés furent condamnés à être pendus, après avoir payé cinq cents écus d'or ; les biens de ceux qui s'étaient enfuis furent frappés de mille livres d'amende, et, en plus, de deux cents livres destinées à ériger, au lieu du meurtre, un monument expiatoire avec une inscription rappelant le crime. Ils furent ensuite pendus

1. Catherinot, *Le Calvinisme en Berry*.

1. Voir Œuvres de Cisner, et aussi Heineccius, préface de *Jurisprudentia romana et antiqua*.

en effigie, en attendant qu'ils le fussent en réalité, quand ils viendraient à être pris. Les partisans de Baudouin se plaignirent de la sévérité de cette sentence et en appelèrent au Parlement. Cisner de son côté fit une requête au Parlement au nom des étudiants allemands de l'Université de Bourges. Il demandait que justice fût faite ; il se plaignait de la situation des étudiants allemands qui étaient attaqués à main armée et traqués dans les rues comme des bêtes fauves[1]. Nous ignorons les résultats de cet appel. Toutefois Baudouin quitta Bourges où il fut remplacé par Cujas en 1555.

Avec Cujas, l'étude du droit romain allait faire un nouveau progrès. Alciat avait surtout recherché dans l'étude du droit des applications pratiques ; Cujas chercha l'intelligence historique du droit romain ; il en analyse les éléments, les met en lumière et en fait une étude plus désintéressée. Il trouva bien au début quelque opposition, mais il finit par l'emporter. Les étudiants allemands se pressèrent à ses leçons.

C'est vers cette époque que périt dans l'Auron le fils du comte Palatin du Rhin, le jeune Hermann Louis, dont le chanoine Glaumeau nous a raconté la mort[2]. Il dit que cent vingt Allemands assistèrent aux funérailles, et il est probable que la plupart étaient des étudiants.

Malgré les troubles, les étudiants étrangers affluaient à Bourges. Citons Jacques Lect de Genève, Paul Merula[3] de Dordrecht, Marquart Fréher d'Augsbourg. Ce sont les noms les plus célèbres, mais combien nous échappent, parce que les registres d'inscriptions ont disparu !

Le registre des examens du doctorat en 1561 a été conservé ; nous y trouvons les noms des étudiants allemands qui ont obtenu le grade de docteur : Jean Frosch, dit

1. Voir Œuvres de Cisner et aussi Heineccius, préface de *Jurisprudentia romana et antiqua*.

2. L'endroit où cet accident se produisit dans l'Auron s'appelle encore la Fosse des Allemands.

3. Merula, dans sa *Cosmographie*, dit de Bourges : *Cui nulla per totam Galliam par. doctissimorum virorum genitrix et emporium.*

Rana, d'Augsbourg ; Jean Albuin, de Trèves ; Manfred Eschanfelder, de Nassau : Etienne de Rhamen ; Laurent Tubbin, de Poméranie ; Jonas Werdenkopff, d'Heidelberg[1] .

A ces noms, il faut ajouter ceux de dix-sept étudiants allemands qui ont assisté comme témoins aux examens de leurs compatriotes.

Pour les années 1583, 1584, 1585, nous trouvons les listes suivantes :

Eberhard de Rhe, de Lech.
Georges Vien, de Spire.
J.-J. Schimdlin, de Fribourg.
André Schreeck, Brandebourgeois.
Christophe Rosenhutber, de Bade.
Guillaume Schuman, d'Heidelberg.
Samuel de Hainault, de Genève.
Godismus von Larchen, de Dantzick.
Philippe de Glauburg, de Francfort.
Frédéric Burckhard, de Spire.
Sébastien Hornmobdt, de Tubingen.
Simon Nordlinger, de Biretsckheim..
Jean Gernand, Hessois.
Jérome Brockh, de Feldkirch.
Jean-Christophe Weyss, de Waldshutt.
Marquart Freher, d'Augsbourg.
Pancrace Strelain, Franconien.
André Cools, de Brabant.
François Olmar, d'Aix-la-Chapelle.
Jean Brant, d'Anvers.
Jean Pennisarck, d'Amsterdam.
Marius-Louis Ziegler, de Spire.
Albert Tuchard de Passavant, Wurtembergeois.
Ægidius de Glaris, de La Haye.
Georges Jobst, de Gredingue.

1. Voir Archives du Cher, D, 26, *Matricula studiosorum*.

Gaspard Torrentin, d'Augsbourg.
Louis Zipper, de Fribourg-en-Brisgau.
Georges de Walbeck, de Brunswick.
Jean Nerni, d'Augsbourg.
Dominique Hochreitener, de Constance[1].

On voit combien la liste est étendue et nous ne citons pas les témoins qui étaient aussi des étudiants allemands.

Sur cette première période de l'existence des Allemands à l'Université de Bourges, nous possédons un document curieux. C'est l'album « Stammbuch » d'un étudiant, Gregorius Amman, d'une vieille famille patricienne de Vienne. Il voyagea de 1578 à 1583 en France, en Italie et en Allemagne, et, pendant ce voyage, il fréquenta les Universités célèbres. L'album qu'il composa est conservé à la bibliothèque de Cassel sous la cote *Ms. philolog. 8. 4*. C'est un petit cahier recouvert en parchemin, mesurant 15 × 10 centimètres et comptant 292 feuillets de papier dont beaucoup manquent.

En tête du manuscrit, se trouve une liste de toutes les personnes qui ont signé dans l'album : c'est « l'*index amicorum et aliorum quorum nomina in hoc libro edita extant* ». En outre, des aquarelles représentent les costumes du temps, des armoiries, etc.

Parmi les signatures intéressantes recueillies à Bourges, nous relevons celles de Cujas et de Scaliger.

Cujas écrit au folio 231 :

Τὸ αἴτιον τινὶ[2] τοῦ εἶναι. προυργ' ἐστιν, c'est-à-dire, il est utile de rendre service, et il signe : *Jac. Cuiacus nobilissimo et erudissimo viro D. Gregorio Ammano scripsi LM Avarici Biturigum*, XIII *Kal. Aug.*, *anno Domini* CIϽ IϽ LXXXII.

1. Archives du Cher, D, 27 et 28.

2. Le texte de Cujas renferme une faute d'accentuation αἴτιον τινὶ, pour αἴτιόν τινι. Le sens en est assez obscur, et c'est avec hésitation que nous risquons une traduction. Nous n'avons pu comprendre le sens de l'abréviation L M.

Scaliger, qui se trouvait alors à Bourges où il était venu visiter Cujas, a fait dans ce même album une série de citations en hébreu, en grec et en latin.

La citation hébraïque est le début d'une poésie ancienne qu'on peut ainsi traduire : Maître de l'univers, qui as régné avant qu'aucune créature n'existât. — Dans le temps, tout fut créé par sa volonté. — Alors il fut appelé roi [1].

Vient ensuite une citation grecque qu'on retrouve presque mot à mot dans le *De sanitate tuenda* de Plutarque :

Τρί' ἔστιν ἀνθρώποισιν ὑγιέστατα·
Τροφῆς ἀκορὶη, καὶ πόνον ἀοικνίη,
Τῆς σπερματίοδους τ'ούσίης ἐπίσχεσις· [2]

Trois choses importent surtout à la conservation de la santé : la sobriété, l'amour du travail et la continence.

Et il a signé : *Josephus Scaliger, Julii Cæsaris f. scripsi Avarici Biturigum in ædibus Cujacianis, anno Domini Dionysiano* CIↃ IↃ LXXXII.

Puis il a ajouté en grec :

Πάλαι πότ' ἦμεν ἄλκιμοι Μιλήσιοι, [3]

Et en latin :

Fuimus Troes [4].

Quelle allusion renferme ces deux citations? Scaliger

1. Nous devons cette traduction à l'obligence de M. Cahen, ministre officiant au Havre. La poésie hébraïque se continue ainsi : Et après qu'il aura mis fin a tout, lui seul, il restera le redoutable, et lui a été, et lui est, et lui sera, et lui restera dans toute sa gloire... etc.

2 Voici le passage de Plutarque : Ὅθεν ἄριστα λέλεκται τὸ τροφῆς ἀκορίην, καί πόνων ἀοικνίην, καὶ σπέρματος ούσίης συντήρησιν ὑγιεινότατα εἶναι. Plutarque, *Œuvres morales*, Didot, I, p. 154, § 15. Bétolaud (*Œuvres morales et œuvres diverses de Plutarque*, Hachette, I, p. 309) traduit ainsi ce passage : « D'où l'on a dit avec beaucoup de raison que rester sur son appétit, ne pas reculer devant le travail et conserver sa liqueur spermatique sont trois pratiques essentiellement conservatrices de la santé. »

3. Jadis nous étions les vaillants Milésiens

4. C'en est fait des Troyens.

... Fuimus Troes, fuit Ilium et ingens
Gloria Teucrorum... (*Enéide* II, v. 325).

C'est Panthée, fils d'Othrée, qui parle ainsi à Enée au moment où les Grecs incendient Troie.

avait alors 42 ans; il était dans la force de l'âge, au comble de la célébrité. Il ne peut donc être question d'une déchéance physique ou morale. Peut-être faut-il y voir une allusion à ses prétentions de famille. On sait que les Scaliger se disaient descendants des Della Scala de Vérone[1].

Les documents insuffisants qui existent aux archives du Cher ne nous permettent pas de suivre année par année les étudiants allemands pendant tout le XVIᵉ et une partie du XVIIᵉ siècle. Ils ne formaient pas alors un corps de nation; ils n'avaient d'autre lien entre eux que leur communauté d'origine. C'est ce qui explique que parfois ils purent être victimes des troubles qui se produisaient. Cependant, en général, ils étaient respectés et, même à l'époque de la Saint-Barthélemy, ils ne furent pas inquiétés pour leurs opinions religieuses. C'est ainsi que Doneau, professeur à Bourges, converti aux idées nouvelles, put s'enfuir à Orléans et échapper aux massacre, grâce à un costume allemand que les étudiants lui avaient prêté.

II

En 1621, les étudiants allemands de Bourges voulurent s'organiser en nation comme leurs compatriotes de l'Université d'Orléans. Ils firent une requête au prince de Condé, gouverneur du Berry, ou plutôt ils demandèrent à leurs professeurs de leur faire octroyer le droit d'être en nation et de nommer des officiers qui prendraient au besoin la défense de leurs intérêts.

Cette requête fut présentée au prince de Condé par les trois professeurs, Merille, Janisson et Mercier. Elle était accompagnée d'une copie des privilèges accordés par les rois de France aux étudiants allemands de l'Université

1. Nous empruntons les faits contenus dans ce passage au *Bibliographe moderne*, 1898, livraison de septembre-octobre, p. 344, article publié par M. Ch. Smidt.

d'Orléans. Les étudians allemands de Bourges réclamaient les mêmes droits.

Le prince de Condé renvoya la requête au maire et aux échevins de Bourges pour avoir leur avis. Ceux-ci l'accueillirent favorablement. Ils ne firent qu'une réserve : les étudiants allemands d'Orléans pouvaient porter toutes sortes d'armes; à Bourges, ils n'auraient droit qu'à l'épée, et leurs officiers seraient toujours choisis parmi les étudiants.

Il semble que les étudiants n'attendirent pas l'autorisation royale pour s'organiser en nation et élire un président. Ce n'est, en effet, qu'en 1626 que Louis XIII accorda les privilèges demandés et le premier président inscrit sur le registre de la nation allemande avait été élu le 1er février 1622.

Les lettres royales font l'éloge de l'Université de Bourges et de la science des professeurs « dont les travaux en réputation sont connus et vénérables par tous les païs estrangers, particulièrement au païs d'Allemagne ». Elles constatent qu'il arrive de ce pays « journellement en la ville de Bourges ung grand nombre de jeunes gentilshommes et aultres enfans de maison pour aprendre la science des lois. » Enfin le roi leur accorde les mêmes privilèges qu'aux étudiants allemands d'Orléans et il semble que la réserve faite par les édiles de Bourges ne fut pas écoutée. D'après les lettres royales, les étudiants allemands de Bourges doivent jouir des « mesmes droictz, franchises, libertés, immunités, prééminence et prérogatives dont ils ont bien et duement usé, jouy, usent et jouissent encore de présent en ladite Université d'Orléans, quoy qu'ils ne soient cy particulièrement exprimés[1]. »

Un diplôme, publié par la Société archéologique de l'Orléanais et que nous reproduisons de nouveau en corrigeant quelques mauvaises lectures, se plaît, au contraire, à énumérer ces droits.

« Il est permis, y est-il dit, à nous tous et par espécial à Louis-Frederich Gueldrech, gentilhomme allemand, de

1. Voir Documents : VIII, p. 39 et 40.

porter librement l'espée, le poignard et le pistolet par toute la France....., il est semblablement exempt de toutes sortes de tribus et péages..... tant par mer que par terre; il peut librement (venant à décéder) disposer de ses biens..... sans qu'ils puissent être appliquez au fisc par droit d'aubaine; il ne peut estre faict ny détenu prisonnier de guerre soit civile ny estrangère, moins encore recherché es poinctz de sa religion ou à cause d'elle. » En cas de poursuite, les étudiants allemands n'étaient tenus de répondre que devant les baillis et leurs lieutenants « non aultrement que les gentilhommes de France. »

Il n'est pas étonnant que la municipalité de Bourges ait voulu faire des réserves sur le droit de port d'armes octroyé aux étudiants étrangers : les troubles causés par les étudiants étaient alors très fréquents et de véritables batailles étaient livrées entre eux. Des ordonnances royales durent y aviser; l'une d'elles, du 10 novembre 1621, leur défend de sortir la nuit après six heures sans lumière, de porter épées ou autres armes « excepté ceulx auxquels leur grade, qualité et nation permettent de porter espée. » Une autre du 9 décembre 1623 renouvelle les mêmes défenses.

Par suite de l'autorisation royale, les étudiants allemands purent s'organiser en collège, c'est-à-dire en corporation, avoir une bibliothèque « de tous bons livres non prohibés », et élire leurs officiers.

Cette ordonnance royale fut complétée en 1640 par une lettre du prince de Condé qui déclarait prendre la nation germanique sous sa protection.

Une fois organisés en nation, les Allemands eurent un registre d'inscription ; c'est « leur livre national. »

Il nous reste deux de ces recueils.

Ce sont deux beaux volumes in-folio en velin, reliés en maroquin rouge, de $0^{m}42$ sur $0^{m}275$. Le dos est à six nerfs. Entre les nerfs, un petit encadrement renferme l'aigle germanique à deux têtes, surmontée de la couronne impériale. Les plats sont entourés d'un filet doré, et semés

d'aigles dorées. Au milieu, un médaillon ovale de $0^{m}105$ sur $0^{m}08$ renferme l'aigle impériale de plus grand modèle que les aigles semées sur le plat. Autour du médaillon se trouve cette inscription en onciales romaines :

INSIGNIA-INCLVTÆ-NATIONIS-GERMANICÆ-IN-ACADEMIA-BITVRICENSI.

L'un de ces volumes appartient à la Bibliothèque nationale où il est inscrit dans le fond latin sous le n° 9088 ; il va de 1622 à 1641.

Le second volume s'étend de 1642 à 1671 ; il appartient à M. le chanoine Renagou, ancien curé archiprêtre de la cathédrale de Bourges, qui nous l'a gracieusement communiqué[1].

Le premier volume compte 95 folios ; il y manque les folios 3, 4, 48 et 50.

Le volume II a 93 folios, numérotés seulement jusqu'au trente et unième ; les folios 1 et 2 ont disparu.

Des attaches de soie noires permettaient de tenir ces registres fermés.

Grâce à ces précieux documents, nous pourrons avoir quelque idée de la vie des étudiants étrangers.

Nous savons d'abord qu'ils avaient à leur tête un certain nombre d'officiers : le président, l'orateur, le questeur ou trésorier, les bibliothécaires.

Le président était nommé tous les trois mois et il était confirmé dans sa fonction par le recteur.

Le Livre national est intéressant à parcourir. Il donne les noms de tous les étudiants allemands ou affiliés à la nation allemande. Le nombre des étudiants inscrits dans le premier volume est de 914.

Les Etats Autrichiens y figurent pour 61 étudiants.
La Prusse et la Poméranie .... 45 —
Le reste de l'Allemagne .... 541 —
L'Alsace et Strasbourg .... 27 —

1. Nous apprenons que M. Renagou est mort depuis peu. Nous ignorons ce qu'est devenu son ms.

La Pologne et la Livonie	5	—
La Suisse	20	—
Les Pays-Bas......................	163	—
L'Artois et la Flandre.............	6	—
Le Danemark et le Holstein.........	42	—
Montbéliard......................	2	—
La Rnssie	1	—
La Lorraine	1	—

Le second volume ne compte que 439 noms, ainsi répartis :

L'Allemagne..................	259	étudiants.
La Prusse.........................	37	—
L'Autriche	15	—
L'Alsace et Strasbourg............	4	—
La Pologne et la Livonie	11	—
La Suisse	7	—
Les Pays-Bas	81	—
Le Danemark et le Holstein	19	—
La Franche-Comté	5	—
Oxfort...	1	—

On peut citer les noms d'un Lezczynski, de comtes de Hohenloë, de Tattenbach, de Barthold et Paul von Bülow, de François Frédéric Sickingen, de Charin Ulrich Moltke, de Carolus Egger, de Jean de Walkenaër, de Lothaire de Metternich, de plusieurs landgraves de Hesse, des comtes, des marquis, des barons, des chevaliers, des chanoines, etc.

Chaque étudiant, en se faisant incorporer, signait lui-même son nom sur le livre national ; il indiquait généralement son origine et la date de son inscription. Ainsi :

Fredrich, Landgraff zu Hessen, anno 1635.

Carolus, comes de Watzinova, 24 maii, anno 1633.

Johan Fredericus, comes Hohenloius, 19 jan., anno 1635.

Georgius Antonius Walpott Bassenheim, juliacensis.

Souvent l'inscription indique une certaine prétention :

le nom est accompagné des titres de la famille, *comes*, *liber baro*, *camerarius*, *capitaneus*, *patricius*, *nobilis* :

Christianus comes, antiquioris familiæ, comes ab Ortenburg, anno 1631, die 26 novembris.

Johannes Bernhardus comes et nobilis dominus in Lippia, anno 1632, 22 maii.

Josephus Sigismundus de Kettler, Baro de Monroye, capitaneus illustrissimorum uniti Belgii ordinum.

Anthonius Gunther Velstein, consiliarius Palatinus Hohenloius et Oldburgensis, 1635.

Joannes Grave, Vestphalus, nec non cathedralis Ecclesiæ Hanoburgensis canonicus.

Johannes Boschen consiliarius Oldenburgo-Dellmenhorstanus electus advocatus Supremi Judicis Cameralis, spirensis.

Philippus ab Aerssen ex Hollanda, natus Hagæ, comitis filius præsidis Brabantiæ, 1646.

Michael Eichius Wimpffen Harlacensis canonicus sanctissimæ theologiæ doctor et pronotarius aulicus, Luxemburgentis Belga.

D'autres fois, le nom est accompagné d'une devise :

Virtute, literis et armis, telle est la devise de Otto, comes a Promnitz, 1654.

Johannes Julsingh, Patricius Groninganus 1646, a fait précéder son nom de ces mots : Gradatim et constanter.

Un autre étudiant de Groningue, Franciscus Folckers, Patricius, écrit : Timor Domini initium sapientiæ.

Johannes Sluterus, Drentinus 1461, a une devise assez prétentieuse et assez obscure : Evitat humum et cœlum petit generosus animus, nec quicquam commune habet cum illis albæ vestis filiis quos durior ventus non strinxit, nec tristior aura libavit.

L'étudiant, en s'inscrivant, payait un droit d'incorporation : c'était un *aureus coronatus* ou trois thalers.

Nous savons d'ailleurs qu'on payait 33 florins et 5 francs pour l'immatriculation, l'abonnement aux Novelles, la fonction de président et pour le départ.

Cet argent servait sans doute aux frais généraux de la nation, à l'entretien de la bibliothèque, à la constitution d'un trésor commun et peut-être aussi à quelques-uns de ces banquets ou « molphes » en usage dans les Universités.

Un étudiant, Jean Antoine de Psraumbaum de Bergen, s'inscrit et ajoute : *Solvi Bibliothecæ sex imperiales.* Un autre étudiant Fred. Kreckwitz[1] est parti sans payer les trois thalers de son immatriculation, trente sous pour l'office d'orateur et en plus onze thalers, empruntés au trésor commun. S'il ne s'acquitte pas avant un an, son nom sera inscrit à la table d'infamie et rayé du registre de la nation. Il ne dut pas s'acquitter, car son nom est rayé, ainsi que celui de Franciscus Ferdinandus[2], comes de Wardenberg, sans que la cause de la déchéance de ce dernier soit indiquée.

Une table d'infamie était appendue dans la bibliothèque et recevait les noms de ceux dont les actes pouvaient porter atteinte à l'honneur de la nation.

Le roi pouvait empêcher que certains étudiants fussent reçus.

Dans le premier registre, cinq noms ont été grattés et deux à la suite sont rayés. Le registre porte cette mention : *Horum nomina, ipsis reddita pecunia, jussu principis, deleta sunt.*

Il est impossible de lire les noms grattés, mais les deux noms rayés sont ceux d'un anglais et d'un écossais. Le fait se passe en 1623.

Le nom d'un président de la nation est entaché d'infamie :

Henricus Bessel, Westphalus, ob turpissimam actionem tabulæ infamiæ inscriptus, uti indignus natione.

Deux noms sont rayés : Filmann a Goor Mœrsensis, et

1 Osman Fredrich de Kreckwitz, eques Silesius, inscrit le 21 octobre 1669.

2. Franciscus Ferdinandus, comes de Wardenberg, inscrit le 11 décembre 1669.

Henricus Philippus a Nagott, anno 1651, 27 maii : deleti sunt quia debita jura solvere recusarunt.

Parfois les noms sont précédés d'une croix : c'est que l'étudiant est mort.

Quelques-uns ont été tués :

Daniel Rohrmann Labeiensis, occisus.

Jean Vonder Ubel, Utrecht, occisus 10 maii 1625.

Un étudiant a été tué en duel :

Nicolaus von Thienen, holsatus, occisus in duello.

Un autre étudiant est mort sans doute au moment où il rentrait dans sa famille :

Nicolaus a Cranenberg Dusseldorpolitanus mortuus Coloniae ad Rhenum, anno 1641.

Catherinot cite trois tombes d'étudiants au cimetière protestant d'Asnières. Ces trois étudiants sont bien inscrits au livre national :

Charin Ulrich Moltke, megapolitanus, nobilis; il est mort d'après Catherinot le 24 juin 1626.

Jehan Bulant, mœno-francof., mort le 20 octobre 1630,

Et Georguis Diethmarus Schifer, Liber baro, inscrit le 16 novembre 1638, président de la nation allemande le 9 octobre 1639 et mort le 16 décembre 1639.

La mort de Jean Bulant et de Georges Dithmar est bien indiquée au livre national, mais non celle d'Ulrich Moltke.

Le nom de chaque président est inscrit au recto des feuillets. Au-dessous du nom, sont peintes les armoiries du président. Elles sont reproduites en général avec art; les écus sont le plus souvent diaprés et empanachés. Un certain nombre de ces armoiries ne se trouvent pas dans Riestap; quelques-unes diffèrent de celles données par Riestap. Les armoiries de Henri Bessel, président en 1629, sont signées de leur auteur : Wendel Dietterlin. argentinensis, pinxit, anno 1639.

Outre ces inscriptions, on trouve dans le livre national quelques faits intéressants de la vie des étudiants. Ce sont des notes plus ou moins infamantes, par exemple,

pour cet Henri Bessel inscrit à la table d'infamie en 1629 ; pour Georges Finck, menacé de la même inscription, pour Frédéric de Kreckwitz.

Mais nul personnage n'a plus occupé la nation allemande qu'un curieux aventurier nommé Schmidt, nom qui est traduit tantôt en latin par Faber, tantôt en français par Le Febvre. Ce Schmidt était né à Epfach sur le Leck (Autriche).

La première pièce qui le concerne est une supplique qu'il adresse à la nation allemande pour briguer le poste de bedeau. Sa demande est du 9 février 1630; elle est écrite en allemand et signée Jo. Georg. Schmidt. Plus tard, cette supplique fut traduite en français et la traduction en est insérée à la suite de la supplique elle-même. Schmidt, en sollicitant cette charge, demande qu'on n'ait pas « esgard aux fragilités humaines si devant passées. » Cette phrase semble indiquer que Schmidt avait eu déjà des difficultés avec les étudiants. Il n'obtint pas la charge qu'il sollicitait.

Nous le retrouvons trois ans après.

Les étudiants allemands, habitués à la bière de leur pays, s'en passaient difficilement. Ils avaient demandé à Schmidt de leur en tabriquer. Celui-ci se mit en frais, acheta des fourneaux, des chaudières, et fit toute l'installation nécessaire à cette fabrication, Mais il eut bientôt pour concurrent un certain « George, demeurant près la croix de Saint-Marceau ». Le receveur des impôts s'aperçut alors que la bière nuisait au commerce du vin et aux revenus qu'il retirait de la vente du vin. Il demanda la suppression au moins de l'un des deux brasseurs. Schmidt supplie les étudiants d'intervenir en sa faveur auprès des magistrats de Bourges : il est d'abord leur compatriote, puis il ne leur vend que de la bonne marchandise, tandis que son concurrent fabrique une décoction qui ressemble plus *au noir hellébore* qu'à de la bière, et qui nuit à la santé. Les étudiant se prêtèrent, en effet, à son désir, et demandèrent que le concurrent de Schmidt reçût inhibi-

tion de continuer à fabriquer de la bière « comme ne sçachant de quelle sorte ladicte bière doibt estre composée, la faisant de mauvaise qualité et par conséquent nuisible à la santé de l'homme ; comme l'expérience l'a montré par l'indisposition de plusieurs ».

Deux longs procès-verbaux en latin nous édifient sur ce Schmidt un peu plus tard en 1648.

Le premier est du 17 mai 1648 (xv Cal. junii CIƆDCXLVIII). Schmidt ou Faber ou M. le Febvre paraît être devenu un personnage plus important ; il est professeur de français, *linguæ gallicæ magister*. Il avait obtenu l'année précédente de l'Orateur une attestation certifiant qu'il avait été immatriculé en 1627 sous la présidence de Dietrich Kettler[1]. Et, en effet, au folio 31, verso du registre I, se trouve cette mention :

Joannes Georgius Faber, rhetus superioris abusaci stud.

Et une autre main a ajouté :

Famulus Domini a Neuhausen, domestique de M. de Neuhausen[2].

D'après une déclaration insérée au même folio et signée : *Nicolaus Pyll Dordrechto-Hollandus. Inclytæ Nationis Germanicæ et Belgicæ membrum quondam fidelissimum et orator*, cette inscription était un faux. Elle paraît d'abord plus récente que les immatriculations de la même époque : *nomen ejus parem cum reliquis eodem tempore simul immatriculatis antiquitatem non redolere et præ se ferre*. Ensuite le nom de Schmidt ne se retrouve pas comme celui des autres étudiants sur le protocole de l'Orateur ni sur celui du Questeur ; Schmidt n'a n'a pas payé l'écu d'or de l'immatriculation : *aureum coronatum quem omnes pro immatriculatione solvere tenentur*. De plus, s'il eût été réellement immatriculé en 1627, il n'aurait pas demandé en 1637, sous la présidence d'Adam

1. Président du 8 janvier au 7 avril 1627

2. Julius Rudolphus a Neuhausen, suævus Wurtembergensis, avait été immatricule en 1627.

de Franckenberg[1], à être reconnu comme citoyen allemand, ce qui lui fut refusé, d'abord parce qu'il était marié et ensuite parce que précédemment déjà on lui avait refusé la charge de bedeau. S'il eût été incorporé en 1627, pourquoi aurait-il demandé à l'être en 1637? Il faut donc admettre que, profitant d'un moment où personne ne se trouvait à la Bibliothèque, il s'est inscrit lui-même sur le registre national. D'ailleurs il n'a jamais été admis à la lecture des Novelles ou Gazettes *(Novellas quas Gazettas vocant)*, ce qui n'a jamais été refusé à un étudiant immatriculé; ces faits prouvent qu'il n'a jamais été immatriculé, mais qu'il a voulu tromper la nation.

Celle-ci d'ailleurs a trop de raisons de le repousser de son sein. Personne n'a oublié combien de querelles se sont élevées entre les Allemands; c'est lui qui en était l'auteur : il s'est efforcé d'amener la ruine de la nation. Qu'on se reporte en effet à l'année 1647 ! La nation comptait alors 35 étudiants. Elle a été réduite à 6 ou 7, grâce à lui. Et ce n'est pas la première fois qu'il agissait ainsi, car nous savons qu'il a fréquemment fait de même. Il obligeait même les Allemands des plus nobles familles à quitter la maison où ils s'étaient logés pour en prendre une de son choix, sinon il les contraignait à quitter la ville.

Il avait extorqué une sorte de certificat à un belge dont le nom n'est pas donné. Ce belge avait été élu orateur; mais de violentes querelles s'étaient élevées entre les Allemands et lui, et il n'avait pu prendre possession de son office. C'est à ce moment que Schmidt intervient. Il vivait alors en bonne intelligence avec les étudiants allemands, qui recouraient même à lui comme médecin, quand ils étaient malades. Schmidt fit entendre au belge qu'il était sur le point d'être admis au nombre des professeurs de la Faculté de médecine; que cependant les docteurs de cette Faculté hésitaient encore à le recevoir à cause de sa qua-

1. Adam de Franckenberg fut président du 9 octobre 1636 au 6 janvier 1637. La demande dont il est question et le refus qui y est opposé ne figurent pas sur le registre national.

lité d'étranger. Il soutint qu'il était un bon allemand, que depuis longtemps d'ailleurs il avait été incorporé à la nation allemande et que par suite il devait jouir des mêmes droits que s'il eût été français. Il demandait à l'orateur belge de lui donner une attestation confirmant son immatriculation antérieure. Le belge lui reprocha les querelles qu'il avait suscitées. Schmidt protesta que c'était une calomnie inventée par ses ennemis, et, pour mieux le convaincre, il lui proposa de le réconcilier avec les Allemands et de le mettre en possession de son office, à charge d'obtenir ensuite de lui le témoignage demandé. Le Belge, resté seul de son pays, fatigué d'une lutte dont il désirait la fin, accepta la proposition. Schmidt tint sa promesse et le Belge lui délivra le certificat demandé sachant bien que ses collègues étaient en droit de révoquer un témoignage aussi illégalement obtenu.

Cette singulière pièce est, comme nous l'avons dit, signée de Nicolas Dyll, originaire de Dordrecht. C'est évidemment l'orateur belge en question. Il accompagne, en effet, sa signature de ses mots : *nationis... quondam fidelissimum membrum et orator*; il sent donc le besoin de protester de sa fidélité à la nation qu'il a bien quelque peu trahie en délivrant un certificat qu'il sait faux. Sa déclaration datée de Nannetum (Nantes) a dû lui être demandée comme une preuve de plus contre l'indignité de Schmidt et, à ce titre et dans ce but, elle a été transcrite sur le livre national à l'endroit même où Schmidt s'était irrégulièrement inscrit par une sorte de faux.

Peu après, le 6 juillet, la nation assemblée en corps se décide à prendre une mesure définitive à l'égard de Schmidt. L'arrêt établit qu'on l'avait sommé par trois fois en vertu de l'article 30 des statuts, de comparaître devant la nation. Il répondit à la troisième citation par un mémoire insipide et bouffon, rempli de calomnies tant à l'égard des étudiants de Bourges que des étudiants allemands, mais il laissa passer le terme assigné sans se purger des accusations portées contre lui. L'arrêt rappelle

tous les griefs de la nation. En 1640, elle lui a fait don de 14 pistoles pour une thèse de doctorat médiocre qu'il lui avait dédiée ; mais il s'est toujours montré d'une ingratitude extrême. Aussi à cause des rixes qu'il a fomentées et de toutes les fautes qu'il a commises et qu'il avoue implicitement dans sa supplique pour obtenir le titre de bedeau : témoignages frauduleusement extorqués ; livres nationaux mentionnant ses turpitudes falsifiés, surchargés ou lacérés ; outrages commis envers les étudiants allemands en particulier ou envers la nation elle-même qui lui a procuré jusqu'à ce jour le vivre et le couvert ; diffamations impudemment vomies par lui et relatées dans les annales ; rapines manifestes ; sommes saisies de sa propre autorité chez les marchands de Bourges ; fourberies journalières, instances auprès des habitants de la ville pour les induire à exiger des membres de la nation des paiements immédiats ; auprès de quelques étudiants pour les détourner de se faire immatriculer ; pistolet chargé apporté jusque dans les demeures des étudiants pour les menacer ; membres de la nation maltraités chez lui ou au dehors ; diffamation contre des absents, contre des étudiants rentrés dans leurs foyers ; violation et mépris des privilèges et des statuts, enfin mille autres crimes. « C'est pourquoi nous le déclarons à jamais exclu de la nation, à laquelle il n'a jamais été incorporé soit à cause de sa tache de domesticité (*maculam servilem*), soit à cause de nos privilèges ».

Nous nous sommes assez longuement étendu sur ce personnage. L'épisode est sans doute peu important, mais il nous initie à la vie de ces étudiants allemands, et ce n'est pas banal de voir un simple domestique subir autant d'avatars et devenir successivement brasseur de bière, interprète, professeur de français, docteur en médecine et quasi professeur de médecine.

D'après ces documents, on voit que la Bibliothèque est le centre de la vie des étudiants ; c'est là que la nation tient ses séances, que le bureau se réunit ; c'est là que

sont déposés les livres nationaux, qu'est appendue la table d'infamie; c'est là qu'ils viennent lire les gazettes pour lesquelles ils paient un droit d'abonnement; ils paient aussi un abonnement pour la bibliothèque : *sex imperiales*, car leurs statuts, nous l'avons vu, leur permettaient d'avoir une bibliothèque « de tous bons livres non prohibez. »

Cette bibliothèque, comme le prouvent les deux procès-verbaux de visite que nous publions, était située rue des Rats [1]. Ces procès-verbaux nous montrent aussi la décadence de la nation allemande à l'Université de Bourges. Nous avons vu que 120 allemands avaient assisté aux funérailles du duc de Bavière : l'une des pièces qui concerne Schmidt dit que, grâce à ce personnage, le nombre des étudiants allemands est tombé de 35 et plus à 6 ou 7, et la seconde pièce est signée de toute la nation, soit 10 étudiants. A un moment donné, il ne dut plus y avoir aucun allemand, car la bibliothèque fut abandonnée.

Cependant, du procès-verbal même de la visite faite en 1692 par le recteur Gondar, il résulte qu'à cette date de nouveaux étudiants allemands étaient venus à Bourges. Ce sont ces « nobles étrangers, *exteris nobilibus* », qui demandent que la bibliothèque soit visitée et que l'entrée leur en soit permise. Le recteur apprit alors que, depuis l'année 1689, la nation allemande avait cessé d'avoir un président et un bureau, et que les clefs de la bibliothèque avaient été remises à François Pommier, alors recteur. Celui-ci rendit, en effet, une petite clef et déclara qu'il avait donné les autres à Louis Guignard, ancien professeur de l'Université.

Le recteur, muni enfin de toutes les clefs, put pénétrer dans la bibliothèque, accompagné du bedeau de la nation allemande et du secrétaire de l'Université. On trouva d'abord une salle de lecture dont les murs, la table et les

1. Cette rue était improprement nommée rue des Rats, *vicus murium* ; il aurait fallu dire rue des Ras ou des Juifs, qui, d'après les règlements du moyen âge, devaient, à Bourges, avoir une partie de la tête rasée.

sièges étaient recouverts de tapisseries poussiéreuses et à demi-détruites. Une fenêtre servant de porte donnait accès de cette salle de lecture dans la salle même de la bibliothèque. Les fenêtres étaient ouvertes; le coffre renfermant les papiers de la nation paraissait fermé, mais on pouvait y introduire la main et même le bras entier; les livres étaient épars de tous côtés, couverts de poussière, en partie dévorés par les rats; beaucoup de vides se voyaient dans les rayons : il était évident que bien des ouvrages manquaient à l'appel. et, à défaut de catalogue, on ne pouvait dire lesquels avaient disparu.

La nation fut-elle reconstituée à la suite de cette visite? C'est probable, mais aucun document ne nous en donne la certitude.

Quoi qu'il en soit, une nouvelle visite faite à la bibliothèque le 14 septembre 1696 prouve que la nation allemande a encore une fois cessé d'exister.

Le recteur, Claude Guyon, qui fait cette visite, y est invité non par des étudiants allemands, mais par le syndic de l'Université. La chambre où était la bibliothèque menaçait ruine, et les ouvrages qui y étaient renfermés pouvaient être perdus. On demanda les clefs au bedeau de la nation allemande. Il répondit qu'elles avaient été remises à Ribeyre, alors recteur, mais qu'on ne les avait pas retrouvées à la mort de celui-ci. Il fallut mander un serrurier pour ouvrir les portes. On avait constaté d'abord que tout l'étage de la bibliothèque avait du être étayé et que les étais avaient beaucoup fléchi. On trouva dans les rayons 185 volumes in-folio et 1,117 volumes d'autres formats, plus le coffre qui renfermait les lettres patentes et les titres de la nation allemande.

Le procès-verbal ne nous fait pas savoir quelles mesures de conservation furent prises.

C'est donc bien la fin de la nation allemande de Bourges, et il ne faut pas s'en étonner : c'était, en effet, l'époque de la guerre de la Ligue d'Augsbourg; nous étions en guerre avec l'empereur et avec l'empire. D'ailleurs, l'Université

de Bourges avait beaucoup perdu de son ancienne réputation, et le temps était loin où l'on accourait de toute l'Europe aux leçons d'Alciat ou de Cujas.

Cependant la nation allemande se reconstitua plus tard. Un registre des archives départementales nous fournit encore les noms des membres du bureau de 1752 à 1779.

Voici d'ailleurs cette liste :

LISTE DES MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ

Nationis Germanicæ magistratus.

Præses : Dominus Granjean de la Coudraye.

Orator : Dominus Dubreuille, cui successit Dominus Pommercave, 27 nov. 1757, cui successit Dominus Remond Mercator, die decima mensis julii 1768, cui et successit Dominus Gambon, mense martis, anno 1773.

Bibliothecarius : D. Macé Descotteaux, jan. 1753, cui successit D. Leblanc, 24 aprilis 1763.

Questor : D. Busson de Cussy, 18 augusti 1749, cui successit D. Josephus Martin, eques, Dominus de Marolles, die januarii, an. 1769.

Bidellus : Joannes Porcher, cui successit D. Claudius Porcheron, die 23 septembris 1779.

Cette liste ne donne donc qu'un nom de président sans aucune date.

Pour les autres officiers, plusieurs noms sont donnés, et un certain ordre de succession semble bien indiqué ; mais il est évident que ces successions supposent de nombreuses lacunes. Ainsi il n'est guère possible d'admettre que l'orateur Pommercave, nommé le 27 novembre 1757, soit resté en fonction jusqu'à l'élection de son successeur Remond Mercator, nommé le 10 juillet 1768, c'est-à-dire 10 ans plus tard. Le président était nommé pour trois mois ; il est probable qu'il en était de même pour les autres officiers, à l'exception peut-être du bedeau, sorte d'agent inférieur qui n'était ni étudiant ni allemand.

On peut donc conclure, de l'examen même de ce document, que la nation allemande subit de nombreuses éclipses pendaut le XVIIIe siècle, et que cependant elle existait encore en 1773, puisqu'à cette date l'office d'orateur est encore occupé. Cependant, d'après la forme toute française des noms des étudiants composant le bureau de la nation allemande, on voit qu'elle se recrutait presque uniquement dans les provinces non françaises de la région gauloise. La vraie clientèle germanique avait disparu de l'Université de Bourges.

Noël Garnier.

DOCUMENTS

I. — *Mort du jeune duc de Bavière.*

En ceste presente année [1], le mercredi premier de juillet, entre sept et huit heures du soir, partirent du logis du Roy de ceste ville de Bourges, ung jeune enfant allement, âgé de quatorze à quinze ans, nemmé le petit duc d'Allemaigne, filz du duc de Bavière [2], riche de 20,000 livres de rente, accompaigné de son maistre d'autel, son gouverneur, ung autre allement, ung enfant de Paris, son laquais et plusieurs autres de sa maison, ainsy qu'il appartient à ung tel prince. Ainsy s'en allaient tous à l'esbat hors la ville, du cousté de la porte St-Paul, et quant il furent ung peu bas, près la rivière, au dessoubs, assé loin du molin dud. St-Paul, treuvèrent ung pescheur lequel se tenoit au faubourg dud. St-Paul, qu'on appeloit Trousoys, lequel estoit en lad. rivière dans ung petit basteau et tendoit ses engins et filliers pour prendre quelque poisson la nuit. Alors les susd. Allemens le prièrent de les mettre en son basteau et les mener à l'esbat sur l'eau et qu'ils le contenteraient et payeraient tant qu'il seroit content. Ce qu'il fit très volontiers et allors entrèrent dans led. basteau ou petite nacelle led. petit duc, son gouverneur, ung autre allement et ung enfant de Paris, escollier en ceste ville, lequel se tenoit avec eux et s'appeloit Mgr de Beauvoir, et ne volut permettre ledict gouverneur qu'il en entrast davantaige, parce que le basteau estoit fort petit, et aincontinant qu'ilz furent dans ledict petit basteau, le

1. 1556.
2. Hermann Louis, deuxième fils de Fréderic III, comte palatin du Rhin.

petit duc ou prince se voulant un peu resjouyr commença à saulter et danser dedans le basteau, tellement qu'il tresbucha. Ce voyant, les aultres, craignant qu'il ne tombast, parce que ils avoient en singulière recommandation, se jettèrent sur luy pour le garder de tomber, tellement qu'ilz firent renverser le basteau sens dessus dessoubz, et allors tous tombèrent en l'eau, voyre en une fosse fort haulte et creuse, et la furent tous surmergez et noyez, c'est assçavoir ledict petit duc d'Allemaigne, son gouverneur, ung aultre allement, cest enfant de Paris et le pescheur, sans en pouvoir jamais sauver ung, combien qu'il y eust du monde considérable sur le bord de l'eau.

Le jeune prince fut embaumé et enterré le vendredi 3 juillet en l'église des Jacobins. Cent vingt Allemens assistèrent à ses funérailles.

Mémoires du chanoine Glaumeau.

PRIVILÈGES DE LA NATION ALLEMANDE

II. — *Supplique au prince de Condé pour obtenir que la nation allemande jouisse à l'Université de Bourges des mêmes privilèges qu'à l'Université d'Orléans, et avis du maire et des échevins de Bourges sur cette supplique.*

Monseigneur, les Docteurs, régens et professeurs de droict de l'Université de Bourges, vous remontrent très humblement que les escolliers du païs d'Allemagne et autres estrangers estudians en ceste Université auroient volonté d'establir un collège, une bibliothèque, un procureur et autres officiers pour jouyr des privillèges qui leur ont esté accordez par les Roys d'heureuse mémoire, desquelz la coppie est cy-attachée et desquelz ils jouissent en l'Université d'Orléans, ce qui seroit au bien de toute ceste ville et à l'honneur de ladicte Université. Ce considéré, plaise à vos bénignes grâces leur donner permission

d'establir lesdictz collège, bibliothèque, procureur et officiers avec l'octroy des anciens privillèges, et tant les supplians que les escolliers seront tenuz de recongnoistre pour le présent et à l'advenir ce bienfaict qu'ilz tiendront de Votre Excellence.

Ainsy signé : E. Mérille. Janisson et Mercier.

III. — *Avis de la municipalité de Bourges.*

Veu par nous, Maire et Eschevins de la ville de Bourges, la requeste présentée à Monseigneur le Prince. gouverneur et bailly de Berry, conservateur des privillèges roïaulx de l'Université de Bourges, par les Srs Docteurs regens et professeurs de la dicte Université, tendant à ce qu'il luy plaise permettre aux escolliers allemens et autres estrangers estudians en la dicte Université y establir collège, bibliothèque, procureur et autres officiers, pour jouir des mesmes privillèges dont ils jouissent en autres Universités, mesme en celle d'Orléans, le renvoi à nous faict de ladicte requeste par mondict seigneur le prince, la coppie des privillèges dont les escolliers jouissent en la ville d'Orléans, nous, pour le bien de ladicte Université de Bourges, consentons soubs le bon plaisir de Monseigneur et accordons que les escolliers allemens et autres estrangers estudians en ceste ville se puissent pourvoir pour l'établissement dudict collège, bibliothèque, procureur et officiers, et obtention des dicts privillèges pour en jouir en ceste ville comme ils font en celle d'Orléans, sauf qu'ils ne pourront porter autres armes que l'espée, et que tous les officiers seront actuellement estudians et non autres.

Faict en l'hostel de ville par nous, Maire et Eschevins, le samedy 4 décembre 1621.

Signé : Bengy, maire ; Gibieuf, Mercier et Tandigne.

Archive de la ville de Bourges, liasse 16, fe 230.

IV. — *Privilèges accordés par le roi aux étudiants allemands de l'Université de Bourges.*

Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir, salut.

Resceu avons l'humble supplication de nos chers et bien aymés les procureur et supost de la nation d'Alemagne, en nostre Université de Bourges, une des plus célèbres recommandables de notre royaume, en laquelle de tout temps il y a eu, comme il y a encore pour le jourd'huy, des docteurs remplis de grands et eminens sçavoirs, dont leurs travaux en réputation sont connus et vénérables pour tous les païs estrangers, particulièrement au païs d'Allemagne, et arrive journellement de divers endroitz d'icelluy en la ville dudict Bourges, un grand nombre de jeunes gentilhommes et aultres enfans de maison pour aprandre la science des lois. Et d'autant que tant Nous que nos prédécesseurs Roys, en faveur de ladicte nation, avons cy-devant accordé plusieurs privillèges aux dictz sieurs Allemens, estudians en ladicte Université d'Orléans, qui leur ont estés confirmés de temps en temps, les suppliant ont tant espéré de nostre liberalité que leur continuant ceste mesme faveur, nous ne leur refuserons semblables privilèges pour ceulx de ladicte nation en ladicte Université de Bourges, que ceulx que nous avons liberalement accordés à ceulx de leur mesme païs, estudians en ladicte Université d'Orléans. C'est pourquoi ils nous ont très humblement suplié de leur vouloir accorder, en ladicte Université de Bourges, les pareils et mesmes privillèges dont ils jouyssent en celle d'Orléans, et en faisant leur permatre d'avoir un college en ladicte ville de Bourges avec une bibliothèque de tous bons livres non prohibés, et de pouvoir eslire entre eulx un procureur de leur nation qui sera confirmé par le recteur et jouir de tous aultres droits et privillèges que nous leur avons concédés

en ladicte Université d'Orléans, et à cette fin leur octroyons Nos lettres nécessaires.

A ces causes désirant bien et favorablement traicter les supplians, dont ledict collège et bibliothèque ne peut estre qu'à la décoration de nostre dicte Ville et Université de Bourges, leur avons donné, octroié, et accordé, donnons et octroions par ces présentes, signées de nostre main, les mesmes et pareils privillèges pour ceulx de ladicte nation estudians et qui viendront à l'advenir estudier en ladicte Université de Bourges que nous leur avons octroié en ladicte Université d'Orléans avec les mesmes droitz, franchises, libertés, immunités, prééminences, et prérogatives dont ils ont bien et duement usé, jouy, usent et jouissent encore de présent en ladicte Université d'Orléans, quoiqu'ils ne soient cy particulièrement exprimés. Cy donnons et mandons à nos amés et feaux tenant nostre Court de Parlement de Paris, Chambres des Comptes, Court des Aydes, Seneschal de Berry ou son lieutenant à Bourges et à tous nos autres justiciers, officiers ou leurs lieutenants, et chacun d'eux comme il appartiendra, que de nostre présente grâce, permission, octroy et droict, franchises et libertés et immunités, ils fassent, souffrent et laissent jouir, les suppliants et tous ceux de leur nation, estudians en ladicte Université de Bourges comme ceux de ladicte nation jouissent en ladicte Université d'Orléans, nonobstant quelconque aucune ordonnance, instructions, mandemens et deffenses à ce contraires, auxquelles pour cette fois Nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes, et afin que ce soit chose ferme et stable à tousiours, nous les avons signées de nostre main et à icelle faict mettre nostre grand scel.

Faict à St-Germain-en-Laye, au mois de septembre de l'an de grâce 1625, de nostre regne le 15e.

Signé : Louis.

Arch. de Bourges, liasse 16, f° 426.

V. — *Ordonnance réglant la conduite des escoliers de l'Université et réprimant certains abus commis par eux.*

De par le Roy et de l'ordonnance de Messieurs le Maire et Eschevins de la ville Bourges·

Estant deuement advertis qu'au préjudice du public et mespris des ordonnances cy-devant, et de temps en temps faictes et publiées pour l'ordre de la police, plusieurs escolliers, contre leurs estat et profession, vont de nuict sans chandelle et feu, au grand scandal des bons escolliers estudiant en cette Université, dont depuy peu sont arrivez plusieurs querelles et disputes, desquelles nous a esté faict plaincte par aulcuns habitans de ceste ville, mesme par plusieurs des escolliers. A quoy desirant pourvoir, veu le temps et la misère de la guerre en laquelle nous sommes, et auparavant que d'entrer plus avant en la saison de l'hiver et pour prévenir l'évènement du plus grand mal et inconvénient, nous avons faict et faisons inhibition et deffenses auxdictz escolliers d'aller nuictement après les six heures sans lumières, et porter jour et nuict espée ny aulcunes armes offensives et deffensives, excepté ceulx auxquels leur grade, qualité et nation permettent de porter espée, le tout à peine de confiscation desd. armes et d'estre sur le champ emprisonnez par nous ou les sieurs capitaines, sergens de bande et dizainiers ausquels audict cas nous donnons pouvoir et mandement de leur oster les dictes armes et apporter icelles en la maison de ville pour en estre ordonné. Inhibons aussy et deffendons aux habitans de ceste ville tenans et logeans escolliers de les laisser sortir de leur maison après que les huit heures du soir seront passées et empescher qu'ils emportent ou sortent de leurs dictes maisons aucunes armes, ains leur enjoignons que incontinant que aucuns desd. escolliers ou autres aians bastons et armes

seront arrivez en leurs maisons de les prendre et retenir et icelles garder jusqu'à ce qu'ils se départent de tout leur logis pour aller demeurer en un autre lieu ou du tout sortir hors de ceste ville et faulxbourgs sur peine contre lesd. habitans, logeans et tenans escolliers et aultres de dix livres d'amende, ausquels nous enjoignons d'apporter ou envoyer incontinent et dans le vingtiesme du présent mois de novembre au greffe de la maison de ville le roolle et billet des escolliers ou autres qu'ils ont à présent en chacune de leurs maisons, leurs noms, surnoms et qualités, ensemble les lieux d'où ils sont avec le nombre de leurs armes ou la cause de leur séjour en ceste ville sinon après ledict temps passé, ils seront prins et recueillis par lesdicts sergens de la ville chascun en leur quartier aux despens des habitans qui auront négligé d'apporter les roolles audict greffe et d'autant que plusieurs desdicts escolliers françois se nationnent suivant les provinces dont ils sont au préjudice des hibitions cy devant faictes eslisant entr'eux chefs, prieurs, procureurs et aultres officiers ou plustost empescher telles mauvaises unions lesquelz molestent les escolliers survenans et exigent d'eux des sommes de deniers soubz prétexte de bienvenue pour emploier en moifes et festins à quoy lesd. survenans sont contrainctz d'acquiescer ou d'abandonner l'Université pour éviter l'effect des menaces desd, nationnez, choses qui causeroient et apporteroient si elles estoient tollérées plusieurs divisions et partialitez grandement préjudiciables au repos de ceste ville et Université, deffendons aussy et inhibons ausd. escolliers françois de se partialiser ou diviser par nations soit en prenans nom du païs ou des provinces et portans armoiries, livrées ou autre signal et marque ou autres en quelque façon que ce soit que tendans à autres divisions entre eux et de prendre ny tirer desd. escolliers survenans ou aultres personnes que ce soit aucune somme et deniers pour leur bienvenüe ou pour autre cause ny contraindre a païer aucune moife ny festin en conséquence de ladicte bienvenüe, deffendons à tous hos-

tes et cabarectiers de traiter lesd. escolliers en leurs maisons ou ailleurs esd. bienvenüe à peine contre lesd. escolliers d'estre chassez de ceste Université et leurs chefs et suppost punis et chastiez ainsy qu'il appartiendra, et contre les hostes et cabarectiers de cent livres d'amende ou de telle punition que le cas le requiera et pour l'effect desquelles présentes deffenses et inhibitions, afin que nul n'en prétende cause d'ignorance, nous ordonnons que lecture et publication en sera faicte à son de trompe et cry public par les carrefours et lieux accoutumez mesme audevant des grandes escolles à l'yssue des leçons d'icelles et que coppie y sera mise et affichée de cesd. présentes. Faict et donné en la maison et chambre commune de lad. ville de Bourges par nous maire et eschevins d'icelle, le dixiesme jour de novembre 1621.

Archives municipales de Bourges, BB. 16, f° 223.

VI. *Sur la tenue des écoliers.*

De par le Roy,

Faisons deffenses à tous escolliers, de quelque nation, condition et qualité qu'ils puissent estre, d'aller avec battons, bottes et esperons aux escolles de droict, d'y faire aucune insolence ou bruit qui puisse incommoder les docteurs pendant leurs lectures, et en cas de contravention, sur la première desnonciation qui en sera faicte par l'un des docteurs au L[t] criminel, Maire ou Eschevins, seront lesdits escolliers emprisonnés pendant huitaine, pendant laquelle ils n'auront aucune communication avec leurs compagnons escolliers, auxquels faisons pareilles deffenses de les visiter pendant ledict temps, et au concierge de la prison de leur donner entrée, sur peine audict concierge de 50 livres d'amende, et aux escolliers d'estre destenus en dicte prison.

Et sur les plainctes qui nous ont esté faictes des insolences qui se font ordinairement par quelques-uns dans

les esglises de ceste Ville pendant le service divin, mesme durant la célébration de la saincte messe, avec grand scandale des assistans, dont les prières et devotions mesmes de ceulx qui celèbrent le sainct sacrifice de la messe et des confesseurs sont interrompues et empeschées, bien que ceux qui commectent ces insolences en aient esté repris par les prestres et relligieux des esglises esquelles ils les commettoient, avons faict deffenses tres expresses de commettre aucune insolence et scandale dans lesdictes esglises, sous peine de pugnition telle que nous jugerons raisonnable, sur les plainctes et raports qui nous seront faicts par les prestres ou relligieux des esglises.

Faict a Bourges, 9 Xe 1623.

Signé : Henry de Bourbon.

et plus bas :

Par Monseigneur,

de Vienne.

Arch. de Bourges, B B 16, fo 371.

VII. *Lettres du Prince de Condé qui prend la Nation germanique sous sa protection.*

Sur ce qui nous a esté remonstré par les Presidens et Officiers de la Nation Germanique à Bourges des violences qui leur sont commises tant par les autres Nations que particuliers, Nous avons miz et mettons les Presidens, Officiers et Nationnauz de ladicte Nation en la protection et saincte garde du Roy et de la nostre. Faisons inhibitions et deffences à toutes personnes de leur mesfaire ny mesdire, ains la laisser jouir des privilèges qui leur ont esté accordez par Sa Majesté, soubz telle peine que le cas le requerra. Enjoignons à nostre Lieutenant général à Bourges et aux Maire et Eschevins d'y tenir la main.

Faict à Bourges, le second jour de febvrier 1640.

Henry de Bourbon.

Collation de la presente a esté faicte à son original estant en papier par moy notaire royal residant à Bourges soubzsigné, ce requérant Jean Georges Scholl, gentilhomme allemand et président de la dite nation qui a iceluy original représenté et par luy retiré.

Faict ce sixiesme jour de mars 1640.

Signé : JEAN GEORGES SCHOLL L. B, præses[a] et ROZE.

a) Jean Georges Scholl a dû venir à Bourges en 1639. C'est en 1639 en effet qu'il a signé son nom sur le registre de la nation allemande : *Johannes Georgius Scholl Heilbronnensis*. (Regist. de la Nation allem. I, f° 85 verso). Il fut nommé vice-président en octobre 1639 (Reg. cit. f° 87, recto). et président le 9 janvier 1640 (Id. Reg. f° 88, recto). Il avait comme armoiries : d'azur à l'X d'argent; l'écu était surmonté d'un casque dont le cimier était formé d'un vol d'azur avec lambrequins d'azur et d'argent. Ces armoiries ne se trouvent pas dans Riestap. Les deux abréviations qui suivent son nom L. B. signifient *liber baro*.

VIII. *Diplôme délivré par les officiers de la Nation allemande de Bourges à Frederic Geldric.*

Nous, President, Orateur, Bibiothécaires et autres officiers de la nation germanique establye en ceste ville de Bourges, à tous présens et à venir, salut. Attestons par ces présentes signées de nostre main et scellées de nostre scel que le sieur Frederich Gueldrich de Sigmarshoff[1], gentilhomme allemand, ayant esté président, a cy devant escrit et donné son nom dans nostre livre national et qu'il est par ainsy, tant du corps de l'Université que membre de nostre dicte nation. En conséquence de quoy,

1. Il avait été immatriculé le 16 janvier 1644, était devenu président le 9 juillet 1644 : *Ludovicus Fredericus Gueldric a Sigmarshoffen, nobilis suevus, pro tempere inclytæ nationis Germanicæ et Belgicæ præses*. Il portait : D'argent aux trois lévriers courants de gueules, colletés et bouclés de sable, l'un sur l'autre (Reg. II, 16 janvier et 9 juillet 1644).

il a jusques à présent avec nous jouy et jouyra encore par cy après des graces et privilèges qui ont esté donnez et concédez à nostre dicte nation par la magnanime libéralité de Très Chrestien Roy Louis XIIII[e] de nom à présent régnant heureusement et depuis vérifiez en la Cour du Parlement de Paris [1] : qui sont entre autres qu'il est permis à nous tous et par espécial a Louis Frederich Gueldrich, gentilhomme allemand, de porter librement l'espée, le poignard et le pistolet par toute la France, pour la deffance de sa personne, sans qu'aucun empeschement lui en puisse estre faict ; qu'il est semblablement exempt de toutes sortes de tribus et péages qui se payent tant par mer que par terre ; qu'il peut aussy (venant à deceder) librement disposer de ses biens soit par disposition de dernière volonté ou autrement, au profit de ses héritiers ou autres, sans qu'ils puissent estre appliquez au fisc par droict d'aubaine ; qu'il ne peut en outre estre faict ni détenu prisonnier de guerre soit civile ou estrangère, moins encore recherché es poinctz de sa religion ou à cause d'icelle. Et s'il advenoit, par cas d'adventure, qu'il fust troublé en quelques uns des privilèges susdicz ou autre chose que ce fust, qu'il ne sera tenu de respondre par devant aucun juge, sinon les baillys et leurs lieutenants, non autrement que les gentilshommes de France. Ce qu'estant plus au long couché par les privilèges à nous octroyez, nous prions tous ceulx qui liront ces présentes vouloir favoriser ledict Louis Frederich Gueldrich, ayant esté président, en la jouissance desdicz privilèges. Quoy faisant, vous obligerez non seulement nous et ledict Louis Frederich Gueldrich, mais aussy tous les Estrangers à rendre et continuer toute sorte de services à toute la nation françoise et principalement à Sa Majesté Très Chrestienne.

1. Les privilèges de la nation allemande ont été accordés par Louis XIII ; il s'agit sans doute ici d'une confirmation des memes privilèges faite par Louis XIV.

Donné à Bourges en la chambre de nos assemblées, le 4e jour de decembre l'an 1664.

JEAN DE REINHART[1] BARON DE SINTZIG, pour le temps président; GEORGES GISE[2], questeur; GODEFROY QUEUSTELL[3] de Cologne, orateur; JOHANNES GEORGIUS GUEURER[4], bibli.; JEAN GUILLAUME BOICHORST, bibl.[5].

(Ce document se trouve à Schoppenwill, château des environs de Colmar. Il a été trouvé par M. Paul Huot, conseiller à la cour de Colmar et communiqué à la société archéologique de l'Orléanais; il a été publié de nouveau dans la *Revue du Berry*, par M. de Nartonne en 1865).

IX. *Inscriptions à la Table d'infamie.*

1. — Henricus Bessel, Westphalus, Incl. Nat. Germ.-Belg. Bit. pro tempore præses. Anno 1629 die 1 Aprilis.

Et en bas : Ob turpissimam actionem tabulæ infamiæ inscriptus uti indignus nationis.

Registre I de la nation allemande.

Les armes de Bessel, qui sont d'argent au cerf contourné appuyé sur un arbre au naturel sur une champagne de sinople, ont été peintes par Wendel Dietterlin, de Strasbourg (Argentinensis).

2. — Quanquam Dnus Georgius Christophorus Finck, quia post abdicationem præsidis muneris die XXIV novembris anno 1655, insalutato hospite et non solutis 33 Florenis 5 Francis, quibus Inclytæ Nationi pro immatricula-

1. Le Livre national l'appelle Joannes Reinerus; Reinhard est une mauvaise lecture; il a signé lui-même le Livre national le 4 décembre 1643 : *Johannes Reinerus Valchenburgensis Belga.*
2. Immatriculé le 10 juillet 1643.
3. Immatriculé le 7 juillet 1644.
4. Il faut lire Meurers; il a été immatriculé le 7 juillet 1644, fut président le 9 juillet 1645; il portait pour armes : D'argent au cœur de gueules chargé de deux étoiles d'argent, transpercé d'une flèche et d'une lance d'or en sautoir, la lance colletée d'une cocarde d'azur.
5. Immatriculé le 29 avril 1643.

tione, pro Novellis, pro functione præsidis et pro discessu obligatus est, evasit, jure commereatur ut ipsius nomen nigræ infamium tabulæ inseratur et hæc ipsius insignia, ut hoc loco indigna, deleantur. Inclita Natio tamen ob spem adhuc futuræ solutionis eo jure uti hactenus supersedens ejus exsecutionem in casum non subsecutæ solutionis sucessoribus reliquit et diligenter commendat. Ita in publico conventu, qui habebatur die x Februarii 1656 communi voto decretum et annotatum est.

Registre II de la nation germanique.

Georgius Christophorus Finck avait ainsi signé au moment de son immatriculation : Georg Christopf Finck auss Prüssen. die III Juini 1655. Il avait été élu président le 23 août 1655, Armes : d'azur chargé en chef d'une étoile d'argent, et de deux croissants figurés adossés de même.

3. — Aufugit sic Kreckwitz non solutis solummodo tribus thaleris pro inscriptione et xxx assibus pro officio oratoris debitis, sed insuper undecim thaleris a nostro thesauro mutuo acceptis : quippe Dnn. Præses, Orator, alii officiarii et inclytæ nationi Germano-Belgicæ immatriculati ingratitudinem hanc et damnum hac ratione thesauro illatum ad animum reducentes, aliis ad terrorem unanimi consensu decreverunt et judicarunt, ut si intra annum a lata sententia numerandum inclytæ nationi non satisfiat, nomen ejus ceu indignum hoc libro deleretur et insuper nigro lapillo, uti meretur, tabulæ infamium in bibliotheca nostra hunc in finem appensæ, adscriberetur. Quæ sententia fuit lata in conventu in bibliotheca nostra habito die xxiv Decembris anno 1670 et huic libro inscripta ut a Dnn. successoribus et istius temporis officiariis in casu non soluti debiti in effectum deduceretur.

Registre II de la nation allemande..

Asman Friedrich de Kreckwitz eques silesius avait été immatriculé le 21 octobre 1669. La dette ne fut pas payée à la date fixée, car le nom est barré sur le registre.

X. *Incident Schmidt.*

1. — Copia supplicationis Jo. Georgii Fabri pro gratiosa admissione ad officia Pedellatus, nona februarii anno 1630, Inclytæ Nationi præsentata.

Cette demande est en allemand ; elle est signée Jo. Georg. Schmidt.

A la suite se trouve cette note :

Notandum quod ad instantiam almæ Universitatis Bituricensis, octava Maij, anno 1648, emanarent compulsiorales Regiæ ad effectum recognoscendi manum originali praedictæ supplicæ subscriptam, quam D. Faber in palatio regio bituricensi coram Domino conservatore 16 maij anno eodem agnoscere coactus fuit, quo prævio prædicta supplica per Notarium du Gué[1] in aula dicti Dni conservatoris, præsentibus Dno syndico dictæ Universitatis et Fabro e vernaculo in linguam ut sequitur translata fuit. Videatur hac de re protocollum Oratoris.

Bien noblement nés, Généreux aussi Jurisconsultes, principalement bien veillans Signieurs, ayant appris humblement par certain avis comme Vostre haultement louable nation germanique, aujourd'hui neuviesme febvrié ayt délibéré d'escrire (*d'élire*) un nouveau pédeau, je supplie la susdite haultement louable Nation Germanique très humblement de me pourveoir bénignement quoy qu'indigne à cette charge sur et devant touts autres par le moyen de vos faveurs et grâce et pour *l'amour de Dieu*, n'avoir esgard aux *fragilités humaines* si devant passéez, leur y engageant *le corps, la vie, l'honneur, bien et rang* avec une telle fidélité et confiance de vous prester très humbles services que certainement la dite Nation germanique aura plustost subject de se resouir que de regretter

1. Dugué (Yves), notaire royal en Berry, résidant à Bourges et bedeau de ladite faculté (Faculté de Droit civil). Archives départementales du Cher, D. V., p. 25.

cette réception si m'ottroyez gracieusement ma dite très humble requeste. Ce faisant vous donnerez subject à prier incessamment Dieu pour vos longes vies, prosperités temporelles et spirituelles.

Plus bas est écrit :

De la haultement louable Nation germanique très humble suppliant : Jean George le Febvre.

Reg. I de la nation germanique.

2. — Copia supplicationum Jo. Georgii Fabri pro obtinenda permissione coquendæ sive braxandæ cervisiæ anno 1633, Inclytæ Nationi præsentatarum.

Nobilissimi nec non clarissimi viri dominique, cum jam a longo temporis spacio plures Inclytæ Nationis et Domini cives a me postulassent, ut pro supradictæ Inclytæ Nationis germanicæ et belgicæ communi bono sanitateque cerevitiam coqui curarem et tandem officii honorandissimis Dominis meis præstandi causa suscepi, cum autem post plurimas impensas factas, propter ahena, fornaces, cæteraque vasa et instrumenta ad hanc rem necessaria aliquis alius hoc idem commercium exercere cœperit, conductor publicorum redituum de supradicto hoc commercio interdicendo coram judice agere deliberavit, conquerens tanta cervisiæ copia venditionem vini, (ex qua ille potissimum haurire lucrum solet) impediri, cumque contra unum vel alterum sententiam prohibitionis indubitanter impetraturus sit, rogarem ego Inclytæ Nationi germanico-belgicæ Dominos cives ut dignentur intercedere pro me apud magistratum civitatis bituricensis, ut supradictæ cerevisiæ commercium mihi potius quam alteri permittant, cum ego non solum indignus conterraneus vester sim et optimam vobis mercem nunquam non vendiderim, verum etiam alter decoctione sua nigro potius Elleboro quam cerevisæ similiori plurimorum sanitatem corripuerit, offenderitque. Hoc faciendo Inclytæ Nationis Germano-Belgicæ cives et clementiæ et æquitati servo humiliter supplicanti satisfacient.

Supplex M, Joh. Georgius Faber.

Quæ supplicatio cum publice prælecta esset, communi conclusu et consensu quod si alterutri cerevisiæ coquendæ prohibitio fieri velit, pro dicto Domino Fabro potius supplex Magistratui libellus sit offerendus qui in seq. forma nobis exhibitus est ad scribendum.

A Messieurs les Maire et Eschevins de la Ville de Bourges. Vous remonstrent le Président, Orateur, Questeur et Bibliothécaire de la Nation Germanique établie en ceste ville qu'à la prière de ladite Nation M. Jean George le Febvre, allemand et habitant de ladite ville de Bourges auroit pour leur santé entrepris de faire faire de la bière en son domicile, de laquelle ils usent lors qu'ils en ont besoin et qu'elle leur est nécessaire pour leur santé. Ce que voyant un nommé George, demeurant près la croix de St-Marceau se seroit entremis de faire de ladicte bière, de sorte que deux se trouvants de ce mesme commerce, il leur avoit été dict que certains y ayants de l'intérest estoient après à faire faire deffense à l'un de deux de ne pas brasser de ladicte bière. Quoy estant il vous plaise de faire plustost inhibition audict George de ce faire, comme ne sçachant de quelle sorte ladicte bière doit estre composée, la faisant de mauvaise qualité et par conséquent nuisible à la santé de l'homme comme l'expérience l'a monstré par l'iudisposition de plusieurs, préferant ledict Lefebvre comme experimenté en la composition d'icelle pour leur dicte santé. Ce faisant, vous ferez justice.

Friderich Plonnies[1] de la Nation G. B., Président.
Jean Nagel[2] de Bremen de la N. G. B., Orateur.
Laurenz Rhom[2], suédois de la N. G. B., Questeur.
Jean Zirtelo[2] de la N. G. B., Bibliothécaire.

3. — Joannes Georguis Faber, rhetus superioris Abusiaci, studiosus, *famulus D^ni a Neuhausen*[3].

1. Immatriculé en 1633, élu président le 6 octobre 1633.
2. Nagel, Rhom et Zirtelo ont été immatriculés en 1633.
3. Les mots en italiques ne sont pas de la même écriture que ceux qui précèdent.

Joannes Georgius Faber (vulgo dictus M. le febvre), linguæ gallicæ magister, XI Kalendas junii CIↃ DC XLVII, testimonium ab inclyta natione Germano-belgica impetravit, quasi jam ante in matriculam I. N. receptus esset, anno nempe CIↃ DC XXVII, Præside Dietericho Kettler, idque probavit ex libro Nationali, in quo omnes, dum ab Inclyta Natione recipiuntur, nomina sua manu propria scribunt. Sed Acta nationalia diligenter et attentè legenti satis constare potest dictum Fabrum nunquam immatriculatum esse et per consequens testimonium illud non legime sed per fraudem obtinuisse. Illud quidem verum est nomen ejus inveniri in prædicto libro exaratum, sed quando? Deo notum! forsan paucis abhinc annis! utque sic credam, sequentia suadent : 1° Nomen ejus parem, cum reliquis eodem tempore simul immatriculatis antiquitatem non redolere et præ se ferre ; 2° *Nomen ejus in Protocollo Oratoris*, sicut reliquorum, non invenire. Item, neque in protocollo Quæstoris quemadmodum ceterorum extare. Item, nec coronatum aureum (quem omnes pro immatriculatione solvere tenentur) exsoluisse, ut *Acta quæstoria* testantur. Ad hæc, si dictus Faber vere immatriculatus esset, hæc sequentia de eo in Actibus Nationalibus non legerentur. Ac primo quidem anno CIↃ DC XXXVII, Praeside Adamo von Franckenberg [1], decem annis ab immatriculatione sua prætensa præteritis, dictus Faber petiit, ut ab inclyta natione pro cive agnosceretur, sed repulsam tulit, cum propter Privilegium LII quod ad Uxoratos extendi non debet, sed ad eos tantum qui exercitu linguæ aut studii causa Biturigibus commorantur, tum etiam, quia prædecessores nostri antehac dictum Fabrum ad Bidelli munus adspirantem admittere noluerunt (parte 3. Act. Or. 85) [2]; ibidemque tum unanimiter statutum et decretum videmus nunquam ipsi accessum in I. N. concedendum esse. Cur quare tum petiisset

1. Président du 9 octobre 1636 au 7 janvier 1637.
2. Le registre renfermant ces actes, de même que tous les autres actes cités dans ce document a disparu.

ab inclyta N. pro cive agnosci, si jam ante anno CLↃ DC XXVII immatriculatus fuisset ? Restat itaque eum ita, ut dixi, nomen suum omnibus absentibus scripisse ; nam ista cum prioribus non conveniunt, sed quam maxime discordant ; nec facile conciliari possunt. Præterea nullo modo ducendus est ad lectionem Novellarum (quas Gazettas vocant (parte Actor. p. 138) quod nemini immatriculato prohibitum. Insuper pro aliis civibus nationalibus libros e Bibliotheca petere et accipere dictus Faber non potuit (parte 3 Actor. p. 137), multo minus pro se ipso. Quæ omnia, ni fallor, satis ostendunt eum nunquam immatriculatum, sed ita, ut dixi, Inclytæ Nationi imposuisse. Nunc vero temporis Inclyta N. plures et justiores rationes habet cur eum pro membro Inclytæ Nationis agnosci minime expediat utileque sit. Etenim aliquoties post dicta tempora reapse expertum est, quantorum tumultuum et discordiarum inter concives (Germanos dico et Belgas) I. N. dictus Faber solus Author exstiterit, Nationemque Inclytam funditus evertere conatus fuerit. Et ut nullus dubitandi locus alicui relinquatur, oculos suos ad annum CLↃ DC XLVII solummodo flectat, verane an falsa sint quæ diximus, omnia satis perspiceret. Nullius enim alterius quam dicti Fabri opera potissimum evenisse potuit (adeo seditiosus est) ut Inclyta Natio tam parvo tempore tantam jacturam civium suorum fecerit, hoc est, ex triginta quinque aut pluribus quibus antea constabat capitibus, ad sex septemve tam cito ceciderit. Neque nunc primum est quod talia facere studuerit, eadem paucis abhinc annis et alia saepius, (sicut ab hominibus fide dignis accepimus) perpetravit. Nonne enim nobilissimos quosdam Germanos, quia in domo tantum habitabant quam ille male cupiebat, impulit ut si Biturigibus manere vellent, priore relicta aliam quam ipsis nominabat, eligerent ; sin minus intra octiduum ab adventus die, urbe cederent ; quod quia dicto furcifero tam inhonesta imperanti morem gerere noluerunt et non facere prætulerunt. Interim Inclyta N. per hujusmodi machinationes non leve patitur detrimentum ;

eoque quo magis floreat et ne simili qua prius in posterum fortuna utatur, non ab se foret si sterquilinium illud Inclytæ N. exitiale semper existens, in suas deposceretur terras. Non enim honori, sed dedecori Inclytæ N. apud posteros futurum est tam exitiosum, ut eum in numerum civium suorum antehac receptum. Restat solummodo ut dictum testimonium quod ita per fraudes, ut jam dictum est, obtinuit, quamprimum ab eo condicatur, quo magis honor et dignitas Inclytæ N. salva atque illæsa, quo ad fieri potest, conservetur, quam florentem et incolumem, si non perpetuo, saltem diutissime fore speramus.

Verum ad ea quæ superius deducta, aliquis objicere potest: Cur Belga orator testimonium dicti Fabri manu sua subscripsit, cum non ignoraret præditum Fabrum clam omnibus nomen suum in librum nationalem inseruisse? Responsum habeat Belgam illud quasi vi exactum fecisse, ideoque venia dignum. Quis enim non scit quantæ contestationes et controversiæ tum temporis inter Belgas et Germanos de officio oratorio exactæ essent? Quæ sodari et exstingui non facile quibant et Belgam in possessionem officii sui mitti cupiebat, quod tamen fieri vix poterat, nisi Fabro interveniente, cum quo Germani vivebant quam familiariter, eoque, quia popularis, ægroti medico utebantur. Forte evenit eodem tempore, ut *bonus iste vir* Belgam conveniret, allegans se in numerum professorum Medicæ Facultatis a Doctoribus brevi assumpturum iri; sed prædictis DD. unum scrupulum restare, qui eos male habeat, nempe eum esse peregrinum, et idcirco ad eam dignitatem adspirare non posse. At ille regerebat se ab Inclyta N. Germano-Belgica, quæ est Biturigibus, jamdudum immatriculatum et consequenter multis usque non spernendis privilegiis et juribus gaudere quæ Galli naturales habent; Belgam orabat, ut ipsi testimonium daret, quo Doctoribus probare posset se ab In. N. G. B. antehac pro cive receptum. Antequam ipsi Belga ad interrogata responderet, non levi-

ter eum reprehendebat de eo quod tantas discordias inter concives inclytæ N. excitasset, et etiamnum pravis suis instigationibus aleret et foveret. Ille contra plurimum se de objecto crimine purgabat, et eos qui talia de illo narrant ejus inimicos capitales esse, nec propterea iis oportere credere. Et ut dictis fidem faceret, se eum laborem pro Belga libenter sumpturum, ut ille cum Germanis rursus redeat in gratiam et in possessionem officii placide mittatur; modo in compensationem pœnæ adeundæ Belga sponderet se tum, eo præstito, extemplo ipsi testimonium traditurum. Atque ita quia Belga litigando fessus erat et solus e Belgis supererat, finemque omnium tumultuum videre desiderabat, eoque perveniendi vix aliud remedium quam quod ille offerebat restare cernebat, accepit conditionem qua completa ei testimonium dedit, haud nescius cæteris concivibus jus salvum manere tale testimonium utpote non legitime impetratum ab eo revocandi, quod quo citius efficiatur, eo majora commoda Inclyta N. Germano-Belgica in dies experietur, et aura in posterum feliciore navigabit.

Nanneti, XV. Cal. Junii CIↃ. DC. XLVIII.

Nicolaus Pyll Dordrechto-Hollandus inclytæ nationis Germanæ et Belgicæ membrum quondam fidelissimum et Orator.

Extrait du Registre I de la nation allemande, année 1627.

4.— Sentence prononcée par la nation allemande contre Schmidt.

Posteaquam non ita pridem variæ ac graves querelæ de vita ac moribus Joannis Georgii Fabri Rhæti superioris Abusiaci [1], asserti interpretis ac magistri linguæ gallicæ, undique exortæ, ac ad inclitam nationem ger-

1. Abudiacum ou Abuzacum, ville de l'ancienne Vindélicie, aujourd'hui Epfach, sur le Lech.

mano-belgicam delatæ sunt; et desuper incolumitatis dictæ nationis tuendæ, et honoris conservandi causa (quemadmodum propter juramenta præstita facere par est), eidem Fabro utpote prætenso membro prædictæ inclitæ nationis jurisdictione ejusdem ex statuto trigesimo abunde fundata, nec non alias multoties per dictum Fabrum active prorogata, tres successive delationes pro sua defensione, videlicet die decima, item vigesima secunda junii, item quarta Julii pro termino et prorogatione sub comminatione expulsionis e Bibliotheca Germano-Belgica præjudicialiter concessæ ac praefixæ, nec non consequenter per notarios regios DD du Gué et Roze decenter intimatæ fuere. Dictus Faber vero præter unicum magistrale insipidum ac scurrile scriptum atrocissimis calumniis tam contra incolas hujus urbis quam concives Nationis scalens ac refertum, ac plures ineptias, convicia et contumelias in plena congregatione per pedellum inclitæ Nationis aliosque fideliter relatas, nil aliud præstitit : sed præfatos terminos contumaciter elabi et purificari passus est.

Nos infra scripti, Præses, Orator, cæteraque membra supraductæ Inclytæ Nationis Germano-Belgicæ, visis, actis et actitatis atque mature examinatis totius negotii qualitate et circumstantiis, præsertim intuitu boni publici quod per ante dictum Fabrum, ab eo tempore, quo, prò dolor! nimia indulgentia prædecessorum nostrorum in inclita natione prolabitur, eidem grassari et dominari permissum est, hactenus notorietate facti, nimium sæpe ac unice impeditum ac læsum fuit hodieque unice impeditur atque læditur, dein etiam singulariter attenta enormi prædititi Fabri ingratitudine erga tot tantaque beneficia quibus inclyta Natio eum non raro, specialiter anno quadragesimo quo pro exiguis thesibus medicis, eidem a doctorando Fabro dedicatis, quatuordecim pistolas, ut alia taceamus, liberali manu elargita est, affecit; demum considerato privilegio Christianissimorum Regum Henrici quarti et Ludovici decimi tertii, gloriosissimæ memo-

riæ, ad uxoratos jure civico gaudentes non extendi, sed privative tantum de extraneis studiorum, linguæ et exercitionum causa in hac urbe commorantibus, item pedello et tabellario in dictis privilegiis duntaxat nominatis ab inclita natione libere assumendis expressum disponere, aliterque sano judico intelligi nec posse nec debere. Præmentionatos terminos pro purificatis expectantes, pronunciamus, declaramus et decernimus sæpedictum Fabrum, ut pestem inclytæ nationis, unicum authorem et fomentatorem plurimorum inter concives nostros frequenter exortorum discidiorum et pugnarum, propter innumera contra inclytæ Nationis honorem et in tota hac laudabili urbe (notorium est et ipsemet Faber in sua supplicatione pro officio pedellatus, anno 1630, inclytæ Nationi præsentata confitetur) commissa enormia delicta, in specie ob testimonia ab inclyta Natione fraudulenter et dolose exprædicata; matriculam, item libros annales inclitæ nationis ut cuilibet inspicienti ad oculum patet, insigni astutia (ne quid gravius dicatur) per eumdem in omnibus et singulis clausulis ejus mores concernentibus, falsificatos, mutilatos et dilaceratos; atroces tam publice quam privatim inclytæ Nationi (a qua victum et amictum hactenus habuit, et sine qua sæpe sæpius curta domi fuisset supellex) conjunctim et divisim impudentissime illatas injurias et contumelias, nefarias dictorum librorum Annalium in Palatio Regio petulanter eructatas infamationes; manifestas rapinas, pecunias propria authoritate apud mercatores Bituricenses arrestatas, quotidianas deceptiones, impositiones, incitationes civium hujus Urbis, ut membra inclitæ Nationis prompta et exarata solutione exagitarent et vexarent, dolosas persuasiones factas nonnullis pro effugienda necessitate immatriculationis, dorso gestatum et ad hospitia nostra creberrime apportatum oneratum sclopetum, frequenter tam domi suæ quam extra eamdem pessime tractatos et verberibus exceptos concives inclitæ nationis, absentium vero et in patriam reversorum contra juramentum medicorum gravissimas

diffamationes, contraventionem et contemptum privilegiorium regiorum et statutorum nostrorum aliaque sexcenta etc. Ex inclita natione (in qua nunquam legitime immatriculatus est nec propter indebilem maculam servilem immatriculari unquam potuit, aut etiamnunc vetantibus supra memoratis privilegiis regiis de Pedello et tabellario tantum laxative disponentibus, potest) propter enarrata notoria delicta, in perpetuum eliminandum, ejiciendum et expellendum, nomen ejus ad tabulam in Bibliotheca appensam referendum, antedicta testimonia manifesto dolo male emendicata, cassanda, revocanda et annihilanda esse prout eundem hisce eliminamus, ejicimus ac expellimus, respective cassamus atque annihilamus, ac ut nomen ejus dictæ tabulæ inscribatur et ut præsens sententia majori inclitæ nationis sigillo roboretur, consentimus Signatum in Bibliotheca Germano-Belgica Bituricensi, hac sexta Julii, anno millesimo sexcentisimo quadragesimo octavo. Wilhelmus Bernhardus Theodorus von der Horst[1], Inclitæ Nationis Germano-Belgicæ præses. — Bartholomeus Hallernorth, orator[2]. — Otto Henricus von Kolff de Wettelhoven[3]. — Adrian de Waert[4]. — Stanislaus Iembesqui[5]. — Alexander Brosamer[6]. — Hieronymus Schile[7]. — Alexand. Leuschering[8]. — Nicolaus Dietman[9]. — Joannes Arbergs[10].

1. Cet étudiant, originaire de Cologne, avait été immatriculé le 31 octobre 1647 ; il devint président de la nation germanique le 9 avril 1648 ; il avait comme armoiries : Coupé au 1 d'argent au 2 de sinople, au lion de gueules couronné d'or, armé et lampassé d'argent, brochant sur le tout et tourné à senestre. Riestap donne à la famille Von der Horst des armes un peu différentes.

2. Immatriculé le 31 octobre 1647, originaire d'Osnabrega, en Wesphalie.

3. Président le 9 janvier 1648. Armes : D'argent aux trois marteaux de gueules 2-1.

4. D'Amsterdam, immatriculé le 16 mai 1648, président le 9 juillet de la même année, avait pour armes : D'azur aux trois globes d'or surmontés d'une croix de même, 2, 1.

5. Stanislas Ziembecki, polonais, immatriculé le 12 décembre 1645.

6. Immatriculé le 23 mai 1648, originaire de Franconie.

7. Immatriculé le 23 mai 1648, de Francfort-sur-le-Mein.

8. Alexander Leuchsering, d'Oxfort, immatriculé le 23 mai 1648.

9. Immatriculé le 23 mars 1648, de Wurtzbourg président le 9 octobre 1548 ; armes : D'or à la face d'azur chargé d'une étoile d'argent.

10. De Juliers, immatriculé le 23 novembre 1646.

Hancce sententiam prout sigillata et subsignata est requirentibus Dnis DD. Præside et Oratore alijsque inclitæ Nationis Germano-Belgicæ membris supra signatis, et id ad me postulantibus, ego Yvo Dugué Notarius regius Biturigibus commorans significavi Dno Georgio Fabro superius nominato, atque intimavi in suis ædibus, seu domicilio, loquendo ad ancillam ejus, cui copiam sigillatam et subsignatam, prout supra continetur, reliqui. Hinc deinde me transtuli ad ædes præclarissimi Viri Domini Jacobi Chenu[1] antecessoris dignissimi et almæ Universitatis Bituricensis, nunc Rectoris amplissimi, cui copiam ejusdem sententiæ, id a me supradictis dnis Præside, Oratore, cæterisque membris inclitæ nationis Germano-Belgicæ, ut antea, postulantibus et rogantibus, obtuli, (ut illi placeat) in actis publicis eiusdem almæ Universitatis inscribendam et conservandam. In quorum fidem et testimonium hæc subsignavi die XXIII Julii, anno Dni 1648. Dugué.

Extrait du Registre II de la Nation Allemande.

XI. *Visites de la Bibliothèque.*

1. — Anno Domini sexcentesimo nonagesimo secundo hora circiter decima matutina, Nos Petrus Gondar, presbyter, consiliarius regis, almæ Biturigum academiæ Rector nec non in eadem sacræ facultatis Doctor ac Professor, Postulantibus exteris nobilibus aditum bibliothecæ Inclytæ Nationis germanicæ belgicæ, ejusdem bidellum adesse jussimus, claves dictæ bibliothecæ nobis allaturum, a quo cum audivissemus quod, desinente anno Dni 1689, prædicta natio præside et proceribus penitus sit evacuata ac ea propter omnes et singulas ad eam pertinentes claves ipse detulerit clarissimo viro Domino Francisco Pommier sacræ facultatis doctori et professori nec

1. M. Chenu avait été installé comme professeur le 15 mai 1645.

non tunc temporis almæ academiiæ Rectori magnifico. Eumdem virum clarissimum invisimus qui quidem omnia nobis a bidello dicta sibique a nobis relata omnimodo agnovit consona veritati ; parvulam extemplo in manibus nostris reposuit clavem cæterasque dixit se quondam tradidisse viro illustrissimo D. Ludovico Guignard memoratæ sacræ facultatis Doctori et professori quem et conveminus atque ab ipso tres accepimus claves sibi, sicuti fassus est, a dicto clarissimo D. Pommier commodatas, mox comitantibus præfato Inclytæ Nationis bidello nec non almæ universitatis secretario quos ad nos feceramus accerciri in vicum vulgo murium [1] nuncupatum gressum direximus ac, introgressi domum Guignard apparitoris questorii, superiorem ascendimus ædium partem prædictæ locatam nationi reseravimus venimusque in exedram cujus parietes, mensa, sedes et scamna tapetibus usu et pulvere detritis insternuntur, hujus autem exhedræ patentem reperimus fenestram sicuti januam per quam in cohærentem transivimus præfatam bibliotecam in qua libros vidimus nullo dispositas ordine, sed undequaque sparsos, pulverulentos admodum, muriumque corrosos dentibus ac dilaceratos, librorum quoque loculamenta pleraque apparuere vacua, unde rati volumina deesse non pauca ipsorum quæsivimus catalogum quem tamen invenimus nusquam, patebant etiam fenestræ ; sed et scrinium prædictæ nationis inclytæ reperimus labefactum, ita ut in fixo operculi cardine ferreo, licet clausus remaneret vectis, hand difficile introducebatur manus quin et brachium integrum. Postremo clausis tutiori quo potuimus modo tum bibliothecæ, tum exhedræ fenestris ac januis, egressi supra scripta omnia prout narrata et acta sunt mandanda duximus publico huic instrumento quod ad debitam fidem chirographo nostro munivimus et per dictos almæ universitatis secretarium ac inclytæ

1. Rue des Rats pour rue des Ras.

nationis bidellum subscribi jussimus, die et anno ut supra. — Gandar.

De mandato, Sallé.

Archives du Cher, D. VI.

2. — Aujourd'hui xive jour de septembre 1696, nous Claude Guyon, Conseiller du Roy, Docteur regent ès droits de l'Université de Bourges et Recteur de lad. Université, sur la remontrance faite par M. le Syndic en la dernière assemblée de lad. Université tenue au cloitre des RRPP Jacobins à l'issue de la messe, qu'il auroit eu advis que la chambre dans laquelle est la bibliothèque de la Nation germanique est en danger de tomber et que la cheute d'icelle emporteroit la perte de la plus grande partie des livres, et que désirant qu'il y feust pourveu, il auroit fait chercher les clefs par le bedeau de lad. nation qui lui auroit exposé qu'elles avoient esté cy-devant déposées entre les mains de deffunt Monsieur Rebeyre [1], lors qu'il estoit recteur, chez lequel elles se sont perdues lors de son déceds, il a esté arresté que nous, recteur, nous transporterions en lad. chambre pour faire dresser procès-verbal de l'estat d'icelle et de la bibliothèque ; en exécution de laquelle délibération, nous nous sommes aujourd'hui transportés avec Me Jean Salle, secrétaire de l'Université, accompagnez de Gilber Preudhomme, bedeau général, et Lebeuf, bedeau de lad. nation germanique, en la maison de Guignard, huissier, demeurant rue des Ratz, paroisse St Jean du Champ, où estans nous avons trouvé dame [1] Couvion, sa femme, à cause de laquelle luy appartient lad. maison dont lad. chambre fait partie, et estans entrez dans une chambre basse, nous avons remarqué qu'il y a quatre attais droicts et un travers qui soutiennent les soliveaux, comme aussy deux autres attais droictz et un travers qui soutiennent pareil-

1. Rebeyre avait été docteur régent à la Faculté de Droit.
1. Le prénom est en blanc.

lement la cheminée, lesquels soliveaux ont beaucoup plié et les pierres de la cheminée sont derangées de telle sorte que sans tous lesd. attais la chambre haute serait tombée et est actuellement en danger de tomber, s'il n'y est promptement remédié, et de là sommes montez par un petit escalier de bois à la porte de la première chambre haute, laquelle ayant trouvée fermée, nous avons mandé le nommé..... [1] m^{e} serrurier par lequel en nostre présence nous avons fait lever la serrure et luy avons ordonné d'en changer les ressorts et d'y faire une nouvelle clef et estans entrés dans lad. première chambre, nous y avons trouvé la table et sièges garnis de leurs tapis et de lad chambre sommes entrés dans une autre chambre où est lad. bibliothèque dont la porte n'estoit fermée à clef, et ayant fait compter les livres avons trouvé qu'il y en a cent quatre-vingt in-f^{o} et unze cent dix-sept in-quarto, in-octavo et in-douze comm' aussy le coffre où sont les patentes et autres titres de lad. nation, et estans sortis nous avons fait sceller la porte de lad. première chambre du sceau de nostre rectorie jusqu'à ce que la serrure y ait esté attachée en nostre présence et la clef d'icelle mise entre nos mains, dont et de quoy nous avons dressé le présent acte pour servir et valloir en temps et lieu ce que de raison. Fait lesd. jour et an. Signé : Guyon, vice-recteur, Asse, secrétaire.

Archives départementales du Cher, D. VI.

XII. — *Liste des présidents de la nation allemande de l'Université de Bourges, de 1622 à 1671.*

I. *Manuscrit de la Bibliothèque Nationale.* — Joannes Calcario-Cliviacus. *Inclitæ nationis Germanicæ et Belgicæ Bituricensis pro tempore præses* [2], anno 1622, die 1 februarii.

1. Le nom est resté en blanc.
2. Nous ne reproduirons plus cette formule qui se retrouve à peu près sans variante après tous les noms des présidents et vice-présidents.

Otho Fredericus Hund a Raussen eques Silesius, 1622 die v februarii.

Henricus Valckenaer Rheno-Ultrajectinus, 1622, die v julii.

Nicolaus Bysmans Aquisgranensis, 1622 die v octobris.

Reinerus ab Oldenbarnevelt Roterodamo-batavus, 1623 die v januarii.

Georgius Antonius Walpot a Bassenheim, Dominus in Kimgsfelt, 1623, die v aprilis.

Elias a Wede Ultrajectinus, anno 1623, die v Julii.

Georg. Abraham von Grunberg, eques silesius in Loos, 1623 die v octobris.

Cornelius de Ridder a Groenesteyn, Ultrajectinus, 1624 die v Januarii.

Hieronymus Scheurl, patricius Novimbergensis anno 1624 die 31 Martis.

Jac. Fridericus a Renesse de Baer, dominus de Crypskerken et Poppendam, Zelandus, 1624 die xi Junii.

Gualtherus Schoormont, Ultrajectinus, 1624, die v julii.

Georgius Udalricus, Liber Baro in Wolkenstein et Rodney, anno 1624 die v Octobris.

Egber Wilken Friese, anno 1625, die v Januarii.

Joan Rudolphus, liber baro de et in Hohen Rechberg, inclytæ nationis Germanicæ et Belgicæ, Bituricensis, pro tempore procurator, 1625 die v Aprilis.

Joan. Theodericus a Rott. Incl. nat, germ. et belg. viceprocurator.

Joannes Adolphus ab Imstenraedt in Mechr… procurator, 1625, die v Julii.

Joannes Leonhardus Agricola Lipsia Misnicus, 1625 die vii Julii.

Joannes Conradus Herold, Noricus, 1625 die v Augusti.

Sigerus Sighers, capitaneus in Niekercken, Groninganus, 1625 die vii Octobris.

Franciscus Fredericus a Sickingen, Frisburgo-Brisgoius, 1626 die VII Januarii.

Cornelius Buttinga Leovardiensis Frysius, 1626, die VII Aprilis.

Nicolaus a Qualen Holsatus, 1626 die XIII Maii.

Valentinus de Vianen, Ultrajectinus, 1626 die XX Junii.

Georg. Sigismond. von Tschirnhaus auf Baumgarten, eques silesius, anno 1626, die VIII Julii.

Albert Stamler Ulmensis... vice-præses.

Ivo Hillebrandes ab Harssens, Groninganus, 1626, die VIII Octobris.

Ditterich Ketteler von Syten Westphalus, 1627 die VII Januarii.

Wigboldus Ripperda van Peise, Groninganus 1627 die VII Aprilis.

Joan. Jacobus Demminger Novimbergensis ... vice-præses.

Paulus Christophorus, baro de Leublfing in Rhain Meyr et Graffentraunpach inf. Bav. Dap. Haered., 1627, die VII Julii.

Joachinus Camerarius, Heidelbergo-Palatinus ... vice-præses.

Carolus Eggen, Argentino-Alsatus ... vice præses, 1627 die XXX Julii.

Franciscus Marcadet, Arthesius, 1627, die VII Octobris.

Joannes Fridericus ab et in Franckenstein, Rhenanus, 1628 die X Januarii.

Jodocus Gabriel a Wildenstein, 1628 die X Aprilis.

Julius Rodolphus ab et in Neuhausen, Suevus, 1628 die VI Julii.

Hanns Adam von Bodman, Suevus, 1629 die I januarii.

Henricus Bessel[1], Westphalus, 1629 die I Aprilis.

1. Ce nom est accompagné de cette note : « Ob turpissimam actionem tabulæ infamiæ inscriptus est indignus natione. — Les armoiries de Bessel sont ainsi signées : Wendel Dietterlin, argentinensis, pinxit anno 1629.

Joannes Baptista Langemantel, patricius augustanus, 1629 die I Julii.

Georg. Otto Hedeman, Lunæburgicus, 1629 die IX Octobris.

Otto Thot Danus, 1630 die IX Januarii.

Adolf Wilhelm von Krosieg, Saxo, 1630 die X Martis.

Petrus Guldenstern, Danus, 1630 die IX Aprilis.

Guilielmus Stryp, Breda-Brabantinus, 1630 die IX Julii.

Franciscus Matthias Carolus, baro de Stenberg, 1630 die IX Octobris.

Wollraht Heydenreich von Schuffenberg ... vice-præses.

Joannes Antonius Baier Moguntinus, die XX Decembris 1630.

Guilielmus ab Elbinck, amst. bat., 1631 die IX Januarii.

(Un folio manque ici).

Johannes Wilhelmus ab Hasenburg, liber baro, 1631 die IX Octobris.

Georgius Fredericus Speid Avattersdorff in Newhofen ... vice-præses.

Simon Couwael, roterodamo-batavus, 1632 die IX Januarii.

Johannes Guilielmus Michna Sac : Ro : Imp : comes de Watzinova, anno 1632, die IX Aprilis.

Hammonius Besserer ... vice-præses.

Nicolaus Junquer ... vice-præses.

Georgius Pawls, lub. saxo, 1630, die IX Julii.

David Penshorn, Hamburgensis, 1632 die IX Octobris.

Joannes Hoguenhoucq, belga, 1632 di IX Januarii.

Ruegerus a Waldtkirch, helvetus, 1632 die XIX Martis.

Oswald Schuss de Peilenstein, bavarus, 1633 die IX Aprilis.

Carolus Michna, sac. rom. imp. comes de Watzinova, 1633, die IX Julii.

Jean Conrad Herwart ... vice-præses.

Christianus Vander Goes, Dominus in Hœgelande, I, U, L, Middelb. Zelandus, 1633 die ... Augusti.

Fridericus Plonnies, Lub. saxo, 1633, die IX Octobris.

Christianus [1], comes antiquioris familiae, comes ab Orteburg, 1634, die IX Januarii.

Henning Powisch, Holsatus ... vice-præses.

Ferdinandus vander Dilft, dominus de Ter Bronc, belga, 1634, die IX Januarii.

Franciscus Powisch, eques holsatus, 1634, die XX Octobris.

Joannes Ernestus de Wallenrodt, eques borussus, 1634 die XIX Novembris.

Hieronymus Tristram, Brugenus, 1635, die X Januarii.

Philippus Schöppingk, eques Livonus, 1635 die IX Aprilis.

Christophorus Bulant, Aquisgranensis, 1635, die IX Julii.

Sigismundus Scharff, borussus, 1635 die V Septembris.

Ernestus Christianus Hedeman, Cella-Lunæburgius, 1635 die IX Octobris.

Stephanus Franciscus Fabri, Leodius, 1636, die X Januarii.

Detlef Broctorf, eques holsatus, 1636 die XIII Aprilis.

Johan de Frankenberg, eques silesius, 1636, die XXVIII Aprilis.

Adamus de Frankenberg, eques silesius, 1636, die IX Octobris.

Raban Hilmar Spiegel a Pickelsheim, eques ex diœcesi Paderbornensi, 1637, die VII Januarii.

Augustus Bützowin, eques holsatus, 1637, die.....

Joannes Jacobus Maylinn, Rotwelanus suævus, 1637 die IX Julii.

Joannes Strick, Rheno-ultrajectinus, 1637, die XXII Augusti.

Nicolaus a Theisen, eques holsatus, 1637, die IX Octobris.

Balthasar Rantzow, eques holsatus, 1638 die IX Januarii.

1. Il a pour devise : *In spe et virtute.*

Bernard Soltow, holsatus, 1638, die ix Aprilis.

Dietricus Chytræus, Bremen saxo, 1638, die ix Julii.

Jodocus Grave, Vestphalus nec non Cathedralis Ecclesiæ Hamburgensis canonicus, 1638, die ix Octobris.

Gulielmus comes ab et in Tattenbach, liber baro in Gannewitz dominus in Planckenstein et Weissenberg, anno 1639, die ix Januarii.

Cornelius Michael Ekema de Vrise, middelburgo-zelandus ... vice-præses.

Cornelius Michaël Ekema de Vrise, middelburgo-zelandus, 1639 die ix Aprilis.

Sigismundus Richardus comes ab et in Tattenbach, 1639 die ix Julii.

Elias Standacher, tyrolensis ... vice-præses.

Valentinus von Bodeck, Dantisco-Prussus ... vice-præses.

Georgius Ditmar Schifer, liber baro, 1639 die ix Octobris.

Bartholdus Wichman, hamburgensis, vice-præses.

Joannes Georgius Scholl, 1640 die ix Januarii.

Bartoldus Wichman, hamburgensis, 1640 die ix Aprilis.

Joannes Repelaer, Dord. batavus, 1640 die xi Julii.

Christophorus Valchenodorphius, danus, 1640 die ix Octobris.

Jacobus Morsius, Hamburgensis, 1641 die ix Januarii.

Theodorus Gunther, danus, 1641 die ix Aprilis.

Theodorus Petersen, I, U, L, Hamburgensis, 1641 die ix Julii.

Adolphus Dorhoff, coloniensis, 1641 xvii Octobris.

II. *Manuscrit de Bourges.* — Petrus Vlooswick, Amsterdam, 1642 ix Januarii.

Otto Johan. Witte, Harburgo-Lunæb., 1642 die ix Aprilis.

Bernhardus Wedemhoff, Lubeca saxo, 1642 die ix Julii.

Conradus Fredericus Kötzner, Herbipolensis, franco, 1642 die ix Octobris.

Godefridus Hoeufft, juliacensis, 1643 die IX Aprilis.

Fredericus Ottho Fabricius, surnommé Gressenich. montensis, 1643 die IX Aprilis.

Ferdinandus Frens, baro in Kendemich, 1643 die IX septembris.

Antonius Adolphus Wallpoh, baro in Rognigsfeldt, 1643 die IX Octobris.

Joannes Reinerus Liber baro de Sintzigh, juliacensis, 1643 die IX Aprilis.

Joannes Henricus, Liber baro de Sintzigh, juliacensis, 1644 die IX Aprilis.

Ludovicus Fridericus Gueldric a Sigmarshoffen, nobilis suevus, 1644, die IX Julii.

Franciscus ab Eyssinga, baro van Hitsum frisius, 1644 die IX Octobris.

Franciscus Wesselius, baro de Recke, 1645, die IX Januarii.

Joannes Reineri, Valckenbourgensis Belga, 1645, die IX Aprilis.

Joannes Georgius Meurers de Breisig. 1645, die IX Julii.

Joannes Böschen I. V. D, Consil. Oldenburgo-Dellmenhorstanus, Electus advocatus supremi Judic. Cameral. spireus, 1645 die IX Octobris.

Georgius Franciscus comes de Königsegg et Rottenfels, Dominus in Stauffen et Aulendorff, 1646 die IX Januarii.

Laurentius Haug Rottenburg : ad Neccarum, vicepraeses.

Leopoldus Wilhelmus de Röhigsegg (Königsegg) et Rottenfels, dominus iu Stauffen et Aulendorff, 1646, die IX Aprilis.

Ernestus Emmericus Wallpoth, baro in Konigsfeldt, 1646 die IX Julii.

Jean de Westerholt, Westphalus ... vice-præses.

Johannes Julsingh, patricius groninganus [1], 1646 die IX Octobris.

1. Devise : *Gradatim et constanter.*

Melchior Tschudi a Glaris Helvetius, 1647, die IX Januarii.

Franciscus Folckers, patricius groninganus, 1647 die IX Aprilis [2].

Georgius Fredericus Sperling, 1647, die IX Julii.

Albertus Franciscus, baro a Weix in Rœsberg, 1647 die IX Octobris.

Otto Henricus Kolff de Wettelhoven, 1648, die IX Januarii.

Wilhelmus Bernardus Theodorus von der Horst, 1648 die IX Aprilis.

Adriano de Vuaert, Amsterd., 1648 die IX Julii.

Nicolaus Dietman, Herbipolensis franco, 1648 die IX Octobris.

Henricus von Güntersberg, Pomeranus, 1649 die IX Aprilis.

Franciscus Christophorus, comes a Furtenberg.

Frobenius Maria comes a Furstenberg, 1649 die IX Octobris.

Joannes Ferdinandus Ernestus comes a Warttenberg.

Albertus Ernestus comes a Warttenberg, 1650, die IX Aprilis.

Ristgerus Gerhardus a Diefenbruch ex Caldenhof et Tenckinck, vice-præses.

Ernestus Schwartwaldt, 1650 die XXIII maii.

Guillelmus a Walwick, Hollandus, 1651 die II Junii.

Otto comes a Promniz [1], 1654 die XIII Novembris.

Georgius Christophorus Finck, eques borussus, 1655 die XXIII Augusti.

Byrgerius Trolle, nobilis danus, 1555 die VIII novembris.

Christophorus Fridericus Borck, nobilis Pomeranus, 1656 die XII Februarii.

Holigerus Trolle, nobilis danus, 1656 die XVII Maii.

2. Devise : *Timor Domini initium sapientiæ.*
1. Et pour devise : *Virtute, literis et armis.*

Otto Wernerus Walpot de Bassenheim, baro in Gudenaw, 1656 die xvii Augusti.

Daniel Schlieff, Gedanensis, 1657 die xxv Octobris.

Joannes Bonaventura de Krasne Corvinus Krasinski Palatinides plocensis, 1658 die xxvi Januarii.

Joannes Van Hart Oghvelt, amstelodamo-batavus, 1658 die xxviii Decembris.

Johannes Georgius Loeffelholzius de Kolberg, patricius novimbergensis 1659, die vi Aprilis.

Johann Eberhardus Eckher, Tubingensis, vice-præses.

Otto Enricus liber baro de Speidl dominus in Vattersdorf et Nevhoffen, 1659 die xxii Junii.

Petrus Snellen, 1659 [1].

Bernhardus Derschow, nobilis Borussus, 1659 die xxviii Novembris.

Joannes Franciscus Grüph de Valkestüen, 1560 xxviii Februarii.

Gotthardus Carl, 1660 xxviii maii [2].

Joannes Danckelmann Lingà Westphalus, 1660 die xix Augusti.

Adrianus Vander Chys Delpho-Batavus, 1660 die xix Novembris.

Magnus Antoninus Götz Uratislaviensis Silesius, 1661 xix Februarii.

Johannes Nieuport Haga-Batavus, 1661 die xix Martii.

Jacobus Henricus Forbus, Lib. Baro de Cumo.

Joannes Achatius a Salburg, Liber Baro a Falckenstein et Ranaridl, 1661 die die xxi Augusti.

Tileman Grüph de Valckestüen, 1661 die xiii Decembris.

Johannes de Dalwitz, 1662 die xvi Martii.

Philippus Fœlicianus, Baro de Brun, 1652 die xiii Junii [3].

Enricus Everardus Speidl de Wattersdorff, 1662 die vi Septembris.

1. Il est immatriculé en 1659, le 5 août, sous la qualité de *nobilis Brabantin*.

2. Il était autrichien.

3. Immatriculé le 9 juin 1862; il était de Dole.

Joannes van Heurn, 1662 die I Decembris [1].

Joannes Philippus de Stuben, 1663 die XII Julii.

Nicolaus Azyll, ultrajectinus, 1663 die XV Octobris.

Dethlev. Cai. Steinmann, Holsatus, 1664 die III Februarii.

Romanus Ignatius de Visscher, Sr de Hooghen. 1664 die VIII Novembris.

Johannes Hugo Lenten, nob. Holsatus, 1665 die VIII Februarii.

Christophorus Constantinus de Razamhausen, 1665 die X Maii [2].

Franciscus Adolphus ab Erthal, 1667 die XVIII Januarii [3].

Carolus Casparus, liber baro de Leyen, Dominus in Saffig (sans date).

Romain Christophle Giel de Gielsperg, vice-præses, 1668.

Johannes Camel, Patricius argentoratensis, 1668 die XXI Junii.

Henricus Ludovicus Schvemacher, Lucernensis Helvetus, 1668 XXI Octobris.

Philippus Bernhardus de Bellin, eques suævicus, 1669 die XXII Januarii.

Johannes Sebastianus Pemler a Leistetten, 1669 die XXII Maii.

Johannes Franciscus Josephus Liber baro ab et in Schonaw, 1669 die XXIX Augusti.

Franciscus Ferdinandus comes a Wartenberg, 1669 die X Decembris.

Otto Henry Rantzow, eques holsatus, 1670 die XI Martii.

Dominicus Zingnis Tyrolensis, 1670, die XI Junii.

1. Immatriculé le 17 juin 1662; il était d'Utrecht.

2. En signant son immatriculation le 1er mai 1665, il se donne ce titre : *eques alsatus*.

3. Le registre n'indique aucun président nommé du 10 mai 1665 au 18 janvier 1667. Cependant huit étudiants allemands ont été immatriculés pendant cette période.

Rodolphus Gruys a Werdum, nobilis groninganus, 1670 die XI Septembris[1].

David Pache morgiensis helvetius, 1671 die VII Julii.

Johan de Rosen, eques livonius, 1671 die XXX Octobris.

XIII. — *Quelques extraits des registres de l'Université de Bourges concernant les étudiants allemands.*

Joannes Albuinus Trevirensis die decimo tertio mensis septembris anno 1561 fuit admissus per Dominum Nicolaum Buguierum utriusque juris doctorem et decanum juris civilis, ad doctoratus gradum in dicto jure civili, presentibus Rabyrio, Jacobo Cuiaco et Ant. Contio juris utriusque doctoribus et in eadem universitate actu regentibus, nec non Reniero Hummanio Kœnigshaven, Conrado Othone Creutzenariensi, Jona Wardenkopff, Heidelbergensi, Manfredo Eschanfelder a Siegen, nobilibus germanis, et Germano Jacques dictæ universitatis generali bidello, testibus.

Arch. départ. du Cher, D. 26.

Undecimo Kalendas novembris 1583, Georgius Louverstadt, thuringus, fuit admissus ad docturæ gradum in utroque jure per Dom. Cuiacum et Dom. Mercierum juris utriusque doctores. Qui quidem Louverstadt locupletissimum testimonium perhibuit publice habita disputatione de testamentarii et legitimis hereditatibus cum benevolentibus collegis et in publico juris auditorio, presentibus Dom. Buguyero et viro magnifico Dom. Cancellario Francisco Godard ac lictore generali Toussano de la Porte nec non frequentissimo juris studiosorum cœtu dictæ Universitatis.

Arch. départ. du Cher, D. 28.

1. Le titre du feuillet 91 est coupé, mais, d'après les armoiries qui subsistent, il devait porter le nom de Georgius Sebastianus Löffelholz de Kolbert, Patricius nobilis de Nuremberg. Il avait été immatriculé le 19 août 1670.

Nono calendas martii 1585, clarissimus vir Hyeronimus Brockh de Veldkirchen, Rhætus, fuit admissus ad gradum baccalaureatus in utroque jure, presentibus illustri et generoso viro Dom. Georgio Sigismundo a Lamberg, barone in Orttenekh et Ottenstein, domino in Stockaw, nobili Joanne Wernero a Raittnaw, brigantino, clarissimo Casparo Hell, juris utriusque doctore, Joanne Nicolao Wagenhubero, monacensi, Joanne Jacobo Versio et aliis quamplurimis conditione et doctrina præstantissimis.

Octavo cal. martii 1585, clarissimus vir Hyeronimus Brockh de Veldtkirchen, Rhaetes, fuit admissus ad gradum licentratus.

Arch. du Cher, D. 27.

Matricula studiosorum et graduatorum.

Ego Christianus Georgius Bessel, Mundâ Westphalus, gradum Doctoratus in utroque jure a clarissimis Dominis Antecessoribus utriusque juris Universitatis bituricensis consequntus sum, præhabita publica disputatione inaugurali et praecipuis controversiis ex Institutis Justimani resultantibus, hodie 3 feb anno 1662.

Arch. du Cher, D. 9.

Ego David Pache, Helvetius, Civis morgensis, studiosorum utriusque juris matriculæ primum inscriptus f° 54, deinde f° 63, denique f° 64, gradum doctoratus in utroque jure a clarissimis DD. Bituricensis Academiæ Antecessoribus consecutus sum, propugnatis publice thesibus ex tit. Inst, Codicis et Decretalium de fidejussoribus, hodie 8 Aug. 1671.

Arch. du Cher, D. 17.

LA PREMIÈRE

EXCOMMUNICATION DE ROBERT Ier

DUC DE BOURGOGNE

Vouloir rappeler le rôle de protection et de sauvegarde joué par l'Eglise et les nobles durant les premiers siècles du Moyen-Age serait tomber dans le lieu commun : lorsque, devant les bandes barbares, les fonctionnaires de l'Empire abandonnent leur poste, c'est l'évêque qui prend leur place, gardien des traditions d'ordre et de paix publique ; à celui que poursuivent les violences de la guerre privée, la basilique ouvre ses portes, la croix du chemin tend les bras et offre asile ; bien longtemps, le comte ou le marquis n'est qu'un gendarme toujours debout, toujours armé contre les brigands, contre ses voisins, contre les loups, et c'est à lui aussi qu'on doit la construction du four, du moulin, du pont et du pressoir ; à l'ombre du monastère et de la motte féodale se groupent les populations cherchant la sécurité que n'assure aucun pouvoir central : on se recommande à l'abbaye ou au seigneur : le paysan, trop faible pour vivre seul, s'agrège au corps ou à l'homme puissant et riche, qui lui donne à la fois une terre à cultiver, une maison où s'abriter, sa protection enfin ; il fait désormais partie d'une grande

famille, d'un clan, pourrait-on dire[1]. Autour, d'abord, du grand propriétaire, plus tard du seigneur laïc, sous l'empire de besoins qui expliquent seuls la naissance de tout le système féodal, se sont formés des groupements semblables à ceux qui enserrent l'abbaye; mais, à l'inverse de ce que l'on pourrait croire, ils offrent à leurs membres une sûreté moindre; car si, plus que d'autres, les terres ecclésiastiques sont sujettes aux incursions et aux pillages, le seigneur n'a pour protéger ses fidèles que son épée et les murs de sa forteresse et l'Eglise dispose d'armes plus redoutables : il est rare que, tôt ou tard, le baron, le comte, voire le duc, ne s'incline devant l'anathème qui, mieux que des remparts, défend contre ses violences les hommes de l'évêque, du chapitre ou de l'abbé.

Théoriques et abstraites, ces idées ne s'affirment nulle part peut-être davantage qu'en une scène dont Robert, premier régnant des ducs de Bourgogne de la race capétienne, fut le héros; nous la trouvons rapportée dans la vie de Garnier de Mailly, prévôt de Saint-Etienne de Dijon de 1020 à 1050; ce document, édité récemment dans un fascicule du cartulaire de cette abbaye en cours de publication[2], figure également à la page 132 du « Recueil de pièces curieuses pour servir à l'histoire de Bourgogne » de Pérard. M. Petit est le seul auteur qui ait signalé de façon très brève[3] le passage qui nous intéresse spécialement; il n'y voit du reste qu'un épisode secondaire et négligeable; peut-être, pour des raisons que nous déduirons tout à l'heure, nous sera-t-il permis de ne point partager l'avis de l'érudit historien.

Quoiqu'il en soit, voici le récit en question tel qu'il

1. Taine. *Les Origines de la France contemporaine*, 25e édit. Paris, Hachette, 1904. Tome I. L'Ancien régime. Ch. I. Origine des privilèges : Services et récompense du clergé. Service et récompense des nobles.

2. *Chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon des origines au XVe siècle*. Fasc. IV, *Collection de textes relatifs au Droit et aux Institutions de la Bourgogne par une société de professeurs et d'aciens élèves de la Fac. de Droit de l'Université de Dijon*

3. Petit. *Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*. Tome I. p. 149.

figure au cartulaire de Saint-Etienne conservé aux Archives départementales de la Côte-d'Or[1] :

« Relatum fuit huic reverendo viro (preposito Garnerio) quadam die sabbati, jussu ducis Roberti, cujusdam de familia sancti Stephani, in cimiterio sancti Michaelis, juvencam carnifices rapuisse et occidisse. Quo cognito, prepositus ipsum ducem convenire studuit et malefactum emendare monuit. At ille ut homo ferocis gestus et tumentis animi, monitum sprevit superbe, dicens de pecuniis terre, ubicumque et undecumque captis, principem et officiales debere vivere. Venerabilis prepositus tali repulsa affectus, in crastinum, die dominica, processione peracta ad quam, more solito, ipse dux cum poplo convenerat, pulpitum ascendit, publicaque proclamatione, coram omnibus, candela ante pedes ducis projecta, eum excummunicavit. Tunc ille frendens et minans cum ira recessit nimia, in proximo vindictam de eo et rebus ecclesie se capturum promittens. Preposito autem illius minas non appreciante, dicens namque scriptura : *Justus ut leo confidit*, die sequenti, feria scilicet secunda, duce ad ecclesiam veniente, cum jam pedem in ostio ponere vellet, portas ei contra faciem clusit, publice clamans indignnm eum intrare domum Dei quem adhuc peteret carnes rapacitatis. Dux vero ultra modum turbatus et jam pene insanus recedens, se miserum coram omni sua familia testabatur si hanc injuriam ad plenum non ulcisceretur. Missis itaque quatuor tamen parasitis, nam ceteri obedire verentes, diffugerant, mulum quo spaciari solitus erat, de ejus domo rapuerunt ; his compertis jamdictus Humbertus, dominus de Faverneio, sumptis secum decem militibus, venit ad ducem. Quo viso dux prius cepit ad patrem de filio interpellare, se immerito injuriatum clamare et querelas immensas velut juxtas, pretendere. Pater autem ut vir nobilis et potentissimus, respondit se suosque omnes facto ducis nimium dehonestatos, a seculo inauditum fore

1. G. 125.

quemlibet de sua parentela tali injuria affectum. Cujus animositatem dux veritus, justam vel injustam haberet causam, ad libitum patris omnia se emendare et promisit et fecit. Mulus autem a duobus guarcionibus reductus, ab eodem virili cordis preposito de domo expulsus est, dicente non sibi cumpetere quod diabolus sua sibi rapacitate venditaverat. Ita per totum oppidum per tres septimanas, mulus oberrans stramine et sterquiliniis pastus, tandem ab uno ejus asine captus est et retentus. »

Les divers actes de ce petit drame s'évoquent facilement : il se déroule d'abord au cimetière de Saint-Michel, église, détail important, qui dépendait de Saint-Etienne, dont elle était très proche. Le cimetière n'était pas, au Moyen-Age, conçu comme de nos jours : le « jardin de la mort » est, au XIe siècle et bien après, du moins à Dijon, plus vivant qu'aucun carrefour de la cité : les marchands y dressent leur étalage, on y trafique, c'est là que se louent les ouvriers ; les élections s'y font, le juge y rend ses arrêts ; sur la tombe du débiteur mort on paie ses créanciers, et sur celle de son mari la veuve renonce à la communauté ; on s'y promène, on y tient brelans, on y bâtit des maisons ; même, ô scandale, on y danse[1] : non point que les gens d'alors soient possédés pour le macabre d'un goût que le romantisme inventa : simplement, libres de la sujétion des nerfs et des préoccupations d'hygiène, ils cherchent en un lieu, rendu sacré par les sépultures, une sûreté que contre les vivants leur assurent les morts. Aussi les cimetières sont immenses : à Dijon, ils se touchent de façon à entourer la cité tout entière d'un anneau protecteur[2] ; pas de clôture[3] ; le cimetière est une place publique : il n'y en a pas d'autres, même[4] ; les animaux y entrent à leur gré, et voilà pourquoi la génisse d'un

1. E. Champeaux. *Les Cimetières et les Marchés du vieux Dijon*, p. 1 à 12.
2. Champeaux. *Ibid.*, p. 59.
3. *Ibid.*, p. 9.
4. *Ibid.*, p. 19.

homme de la « famille » de Saint-Etienne — *cujusdam de familia sancti Stephani* — peut aller paître sur le cimetière Saint-Michel : c'est là que, un samedi, par ordre du duc Robert, la saisissent les bouchers qui la tuent.

La chose revient aux oreilles du prévôt de Saint-Etienne, Garnier de Mailly ; tout aussitôt, prenant fait et cause pour le client de son abbaye, il s'en va trouver le duc : démarche audacieuse. Du caractère débonnaire de son père, Robert le Pieux, le nouveau maître de la Bourgogne ne reproduit aucun trait et rappelle plutôt sa mère, cette reine Constance que l'évêque de Chartres ne craignait pas de comparer à une couleuvre[1] ; quelques années encore et il répudiera sa femme, Alix de Semur[2], il assassinera son beau-père Dalmace de sa propre main[3], il accablera de vexations l'évêque d'Autun, Aganon, et il ne faudra rien moins que l'intervention quasi-miraculeuse de saint Hugues pour l'amener à récipiscence[4].

La réponse hautaine de Robert à Garnier de Mailly trahit assez la fierté et la violence de son caractère. A la demande de réparation présentée par le prévôt, il riposte sèchement que c'est le droit du prince et de ses officiers de vivre des richesses de la seigneurie quelles qu'elles soient et d'où qu'elles proviennent. Garnier se retire; mais il ne restera pas sur cet affront : le duc ne lui en impose pas autrement, car les appuis ne lui manquent pas : sa famille compte parmi les plus nobles et les plus riches du pays : son père, Humbert de Mailly, tenait en arrière-fief de Hugues de Beaumont le comté de Dijon au moment où il fut cédé au roi Robert par l'évêque de Langres[5] ; ses biens, dont il dotera plus tard l'abbaye,

1. PETIT. Op. cit., Tome I, p. 108.
2. *Ibid.*, p. 165.
3. *Ibid.*, p. 167.
4. *Ibid.*, p. 171. — H. PIGNOT *Hist. de l'ordre de Cluny*, p. 30-31. — GAGNARE. *Hist de l'Eglise d'Autun*. p. 97. — SAULNIER. *Autun chrétien*, p. 32. — A. DE CHARMASSE. Précis historique, en tête de *Autun et ses Monuments*, p. CCCCVIJ.
5. PETIT. Op cit., T. I, p. 92. *Vie de Garnier de Mailly*, loc. cit., p. 6.

sont considérables[1] et lui ont permis de se rendre populaire auprès des pauvres et aussi du clergé de Dijon qui, à l'unanimité, l'a porté à la dignité de prévôt[2]; enfin, plusieurs anecdotes rapportées par son biographe témoignent que, caractère ennemi des compromis et trempé tout d'une pièce, il n'est pas homme à balancer lorsque les droits du monastère sont en jeu[3].

Le lendemain de son entrevue avec le duc se trouvait un dimanche. Ce jour-là, suivant son habitude, Robert assista, mêlée à la foule des fidèles, à la procession accoutumée ; elle était à peine terminée que Garnier apparaissait au jubé, jetait, selon le rite, aux pieds du prince un cierge éteint et fulminait l'anathème contre lui : chacun alors s'écarte de l'homme que l'Eglise ne connaît plus et qui, bouillant de colère, s'en va, promettant de tirer du moine et de son couvent une prompte vengeance.

M. Petit[4] semble blâmer la sévérité du prévôt. Ne faut-il pas considérer plutôt qu'à cette époque où les prérogatives du seigneur n'ont pas encore reçu de délimitation, où la violence est universelle, où la guerre règne entre les monastères eux-mêmes, l'anathème est peut-être le seul moyen, cruel mais efficace, de protéger l'individu dont, plus tard, la charte de commune sauvegardera les droits? La sanction donnée à la violation du « Pactum Pacis » juré en 1033 à Verdun ne fut autre que l'excommunication[5] : c'est que l'arme était reconnue puissante et utile. « Si, jusqu'à la fin du XII[e] siècle, dit Taine, le clergé pèse sur les princes, c'est surtout pour réfréner en eux et au-dessous d'eux les appétits brutaux, les rébellions de la chair et du sang, les retours et les accès de sauvagerie irrésistible qui démolissaient la société[6]. » Dira-t-on qu'en

1. *Vie de Garnier de Mailly*, loc. cit., p. 6-8-10-14.
2. *Ibid.*, p. 8.
3. *Ibid.*, p. 14.
4. Op. cit., Tome I, p. 149.
5. Cf. Lettre touchant Béatrix, comtesse de Chalon, par le P. CHIFFLET. Dijon, Chevance, 1656, p. 187.
6. TAINE. Op. cit., Tome I, p. 6.

l'espèce le vol d'une génisse ne demandait pas un si terrible châtiment? Mais il ne faut pas oublier qu'il s'ajoute au larcin l'injure faite à Saint-Etienne, la voie de fait commise dans son cimetière, lieu consacré par les sépultures chrétiennes et surtout lieu de franchise.

Quoiqu'il en soit, dès le lendemain de l'excommunication, Robert se présentait à la porte de l'église, comptant peut-être que le prévôt, effrayé, serait revenu sur sa décision : c'etait mal connaître Garnier de Mailly. Le duc posait déjà le pied sur le seuil de la sombre basilique du VIe siècle quand les portes s'en fermèrent devant lui. Dès lors, sa fureur ne connaît plus de bornes et, tout de suite, les représailles commencent : par quatre de ses courtisans, il fait enlever le mulet dont se servait Garnier dans ses courses ; ce n'était sans doute que le prélude de bien d'autres violences. Elles n'eurent pas le temps de se produire : l'entrée dans le cloître ne rompait pas les liens de famille, et l'on sait quelle était leur puissance alors : à peine le père de Garnier, Humbert, eut-il appris ce qui s'était passé que, menant avec lui dix chevaliers, il accourut à Dijon. Le duc le prit d'abord de très haut ; mais Humbert de Mailly lui répondit en égal et comme représentant de son clan tout entier. « Tous, dit-il, par votre fait, nous avons été bafoués et, d'un siècle, l'on n'entendra dire que quelqu'un de ma race ait subi pareil outrage. » Humbert était à ménager, le duc céda, promit de réparer le tort causé et s'exécuta peu après. Même il fit rendre au prévôt son mulet, mais celui-ci refusa de le reprendre, déclarant qu'il n'avait plus à s'occuper de ce que le diable lui avait ravi. Pendant trois semaines, on vit l'animal vaguer par les rues de Dijon, cherchant sa nourriture dans les fumiers de la ville, jusqu'à ce qu'enfin quelqu'un s'en emparât.

L'histoire est attachante, la vie s'en dégage intense et le pinceau d'un J.-P. Laurens en reconstituerait aisément les différentes scènes : en même temps, le narrateur nous livre, à demi, il est vrai, plus d'un détail intéressant : que

sont par exemple, ces bouchers agissant sur l'ordre du prince? simples aides des cuisines ducales ou premier germe des corporations du XIII[e] siècle qu'ils relieraient aux associations ouvrières gallo-romaines? Cérémonies de l'excommunication, solidarité familiale, situation du premier duc capétien vis-à-vis des grands vassaux de son duché, rapports du pouvoir civil avec le pouvoir religieux, protection donnée par le seigneur — ici l'abbaye — à son homme, ce sont tous ces points qu'éclaire d'une lumière, sinon nouvelle, du moins très vive le récit qu'on vient de lire.

Quant à dater cet épisode, il faut le placer certainement entre les années 1032, qui vit l'avènement de Robert[1], et 1050, au cours de laquelle mourut le prévôt Garnier[2]. Peut-être n'est-il pas impossible de le situer de façon plus précise à l'année 1033.

Cette année là, en effet[3], un moine de l'abbaye de Saint-Bénigne se livrait à un singulier travail : courbé sur d'anciens papyrus, il calligraphiait de sa plus belle main deux bulles que, sans s'émouvoir, il antidatait de plus de trois siècles en les faisant émaner, l'une du pape Jean V (685), l'autre du pape S. Sergius I[er] (690 ou 698)[4]. Ces bulles rappelaient que, au VI[e] siècle, S. Grégoire de Langres, puis les papes Jean III (560-574) et Benoît I[er] (574-578)

1. PETIT. Op. cit., Tome I, p. 123.
2. *Gallia Christiana*, Tome IV, p. 754.
3. Nous ne faisons ici et dans tout ce qui va suivre que résumer le savant travail de M. Champeaux déjà cité : *Les Cimetières et les Marchés du vieux Dijon*. § III. *Les faux de Saint-Bénigne*, p. 41-51, et aussi les précieuses indications qu'il a bien voulu nous fournir pour la présente étude dont il a été l'inspirateur et le guide. On trouvera dans l'ouvrage précité l'histoire complète des faux de Saint-Bénigne que M. Champeaux, en s'aidant des résultats acquis par M. L. Delisle (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, VI[e] série, tome III, p. 455-466 et « Les Bulles sur papyrus de l'abbaye de Saint-Bénigne conservées à Ashburham-palace et à Dijon » dans *Melanges de paléographie et de bibliographie*, p. 37-52) et surtout en se basant sur des observations personnelles, est arrivé à dater de façon très exacte.
4. Cf. E. CHAMPEAUX, loc cit. — *Chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, publiée par l'abbé BOUGAUD. Dijon, Darantière, 1875 (Collection des *Analecta Divionensia*) p. 62 63 et *Histoire de l'Eglise Saint-Bénigne de Dijon*, par l'abbé Chomton. Dijon. Jobard, 1900, p. 132, n. 3.

avaient donné à l'abbaye le cimetière dit de Saint-Bénigne ; elles tendaient en outre à établir que l'église où reposait l'apôtre de la Bourgogne était la seule dotée du droit de posséder un cimetière[1]. Ce moine était en propres termes un faussaire, mais très probablement un faussaire de bonne foi : les récents travaux entrepris par l'abbé Guillaume avaient en effet amené l'exhumation d'un très grand nombre de tombes anciennes prouvant l'antiquité du cimetière : de là à conclure qu'il devait être le seul de la ville, il n'y avait pas loin : les titres le prouvant pouvaient très bien avoir été perdus lors des incursions normandes : l'on n'avait qu'à les supposer : le plus habile des scribes s'en chargea.

Cette question du cimetière inquiète alors vivement les religieux de Saint-Bénigne : elle est si grave à leurs yeux qu'ils n'hésitent pas devant un faux ; quelque vingt ans plus tard, les mêmes préoccupations donneront, pour une part, naissance à la Chronique[2] ; mais les titres apocryphes ne suffisent pas et l'abbé Halinard cherche à les étayer sur d'autres : il écrit au pape Jean XIX et, comme il n'est pas inutile parfois de s'adresser aux saints en même temps qu'à Dieu, il implore l'appui du « vestararius » du Palais. Ces deux lettres d'Halinard nous ont été conservées[3] : elles réclament l'intervention du pape « contre certains chanoines voisins de Saint-Bénigne qui prétendent faire le cimetière et le transférer à l'intérieur de la ville » contrairement aux privilèges de l'abbaye et même à la doctrine des Pères de l'Eglise : ces chanoines voisins ne sont autres que ceux de Saint-Etienne.

La réponse du Souverain Pontife nous est connue par la Chronique de Saint-Bénigne : dès son début, en effet, après avoir noté l'établissement du cimetière par saint

1. *Chronique de l'Abbaye*, p. 63.
2. *Ibid.*, p 11-14-15-62-63.
3. PÉRARD. *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*. Paris, Cramoisy, 1664, p. 187 et 188.

Grégoire, elle ajoute que Jean XIX confirma les droits de l'abbaye sur ce point[1].

De tout ceci, il reste établi qu'en l'année 1033, l'abbaye de Saint-Bénigne recourt à des moyens extrêmes pour s'assurer, à l'exclusion de l'abbaye de Saint-Etienne, le monopole des sépultures : il n'en faudrait pas conclure que, pour la première fois cette année là, les religieux de ce dernier monastère émirent la prétention de faire enterrer autour de leur abbaye : des fouilles, en effet, ont prouvé que depuis le VIIe siècle, on entassait les corps dans le terrain avoisinant Saint-Michel[2]. Quel est donc l'événement qui, à ce moment précis, porta tout à coup l'abbaye de Saint-Bénigne à interrompre la possession paisible de Saint-Etienne et à revendiquer le droit de posséder l'unique cimetière de la ville?

Cet événement, origine de la longue querelle qui pendant des années divisa les deux couvents[3], pourrait bien être l'excommunication du duc Robert par Garnier de Mailly : alors que depuis des siècles, l'on enterre autour de Saint-Michel et de Saint-Etienne, subitement, en 1033, les moines de Saint-Bénigne protestent contre l'audace de leurs voisins qui veulent leur enlever le cimetière, « le transférer dans la cité », disent-ils (preuve qu'il ne s'agit point d'un empiètement territorial, comme on serait peut-être porté à le croire). Halinard intéresse le pape à sa cause, même il recourt à la fraude : en présence de tels agissements, l'impression se dégage très nette que, brusquement,

1. *Chron. de Saint-Bénigne*, p. 15. « Quam constitutionem (sancti Gregorii)... Joannes qui post sanctum Gregorium nonus decimus prefuit Romane ecclesie. scripto roboravit. » Ce passage semble avoir échappé à M. l'abbé Chomton qui dit ignorer la réponse de Jean XIX (Op. cit., p. 132, col. 2).

2. CHAMPEAUX. Op. cit., p. 39 et 51. — *Mémoires de la commission de santiquités de la Côte-d'Or*, XII, p. 28, cité par le même auteur, *ibid*. — D'après M. l'abbé Chomton, au contraire, loc. cit., les chanoines de Saint-Etienne auraient essayé « de *créer* pres de leur église, alors en reconstruction, un cimetière general qui eut fait delaisser peu a peu celui de Saint-Bénigne ». Cette opinion se concilierait difficilement avec les résultats acquis par les fouilles.

3. CHAMPEAUX. Op. cit., p. 49.

un fait marquant a rappelé à Saint-Bénigne de lointains souvenirs, peut-être exacts, de droit exclusif aux sépultures, que les religieux se hâtent, sans trop regarder aux moyens employés, d'interrompre une vague prescription fatale à leur privilège. Or, quel événement imaginer qui, plus que l'anathème solennellement et publiquement fulminé, dans les conditions que l'on sait, contre le prince lui-même, puisse attirer l'attention d'Halinard et de ses moines, de toute la cité, sur le cimetière de Saint-Michel qui est aussi celui de Saint-Etienne? car c'est parce que dans ce lieu une voie de fait a été commise par son ordre, que le duc est chassé de l'église, que la cavalcade d'Humbert de Mailly se fait ouvrir à grand bruit les lourdes portes de son palais, qu'enfin il s'humilie et répare ses torts. Quelle agitation dans la ville, au sein du clergé qui tout entier triomphe avec Garnier! quel émoi à Saint-Bénigne! Saint-Etienne, depuis longtemps, possédait un champ où l'on enterrait et qui, par là même, se trouvait lieu d'immunité et de franchise : c'était un fait, rien qu'un fait, mais voilà qu'aujourd'hui, le fait se transforme en droit, et ce droit, l'acquiescement de Robert le consacre : il n'est que temps d'agir : ainsi raisonne Halinard : car on se rappelle confusément que jadis peut-être Saint-Bénigne a été le cimetière général de la cité; les innombrables sépultures découvertes récemment sont la preuve palpable de ce monopole dont, pendant trop longtemps, l'on ne s'est point prévalu ; l'on court au chartrier : pas de titres; c'est qu'ils ont été perdus ou brûlés : on les refera, et voilà les faux; on demande au pape confirmation des bulles que ses prédécesseurs n'ont point écrites et voilà les lettres d'Halinard.

Peut être, faut-il ajouter, que le duc repentant en apparence, ne ménagea pas ses encouragements à ceux qui se faisaient ainsi ses champions indirects : il semble avoir gardé longtemps au cœur le souvenir de l'humiliation qui l'avait courbé devant Garnier de Mailly : en 1034, (cette date du reste est incertaine) il consent à apposer son sceau

à une charte donnée en faveur de Saint-Etienne[1], mais jusqu'à l'an 1050, aucun acte de sa main ne gratifiera plus l'abbaye d'où il avait été si rudement chassé ; cette année-là seulement, l'année où meurt le prévôt Garnier, il donne à Saint-Etienne la monnaie de Dijon[2] et il confirme à l'abbaye l'exemption de certains droits de gîte dont son père l'avait jadis exonérée[3] ; cela ne l'empêche du reste de conserver jusqu'à 1060, un cellier qu'il rend alors, tourmenté par l'approche de la mort et le souvenir de « l'immensité de ses rapines »[4]. En faveur de Saint-Bénigne, au contraire, les bienfaits et les concessions de toutes sortes se multiplient : en 1033, il restitue la terre de Veuvey-sur-Ouche[5], il fait remise du droit de gîte qu'il possédait à Saint Apollinaire[6] ; en 1045, il donne sauvegarde à l'abbé Halinard que par un zèle mal placé, molestent les officiers ducaux[7], etc.

De toutes façons, nous croyons pouvoir placer en 1033 l'excommunication du duc Robert par Garnier de Mailly : d'autre part, nous estimons qu'elle fut la source d'où découla la discussion qui si longtemps divisa les deux abbayes voisines et rivales : il est frappant, en effet, que dans la période comprise entre les années 1032 et 1050. le seul événement connu qui puisse expliquer la naissance, advenue en 1033, de la querelle des deux églises de Saint-Bénigne et de Saint-Etienne au fait du cimetière, soit celui que nous avons tenté de mettre en lumière. Supposition, fantaisie, dira-t-on : évidemment, la preuve directe nous manque, mais comment motiver l'explosion soudaine de cette grande lutte, restée par tant de points mystérieuse? Jusqu'ici rien n'a été proposé : nous ne

1. Petit. Op. cit., Tome I. Pièces justif. n° 21.
2. Petit. Op. cit., tome I., Pièces justif. n° 33. Fasc. Ier du *Cartul de Saint-Etienne*, p. 108.
3. *Ibid.*, n° 34. Fasc. Ier du *Cartul. de Saint-Etienne*, p. 67.
4. *Ibid* , n° 39. Fasc. Ier du *Cartul. de Saint-Etienne*, p. 96.
5. *Ibid.*, n° 18.
6. *Ibid.*, n° 30.
7. *Ibid.*, n° 31.

faisons que soumettre, sans parti pris, une hypothèse qui nous semble plausible et nous souhaitons que la peu probable découverte de quelque document inédit la vienne un jour confirmer, ou bien en la ruinant, fixer définitivement ce point obscur d'histoire bourguignonne.

G. VALAT.

N. B. — L'épisode dont nous venons de donner le récit, et que l'abbé Fyot a supprimé dans son édition de la vie de Garnier de Mailly, se rattache très probablement autant à l'histoire du marché de Saint-Etienne qu'à celle de son cimetière. La lutte entre les deux abbayes avait pour objet l'un aussi bien que l'autre; c'est ce qui explique la prompte intervention des *Carnifices Ducis* et leur diligence à immoler la *juvenca* de l'homme de Saint-Etienne. M. Champeaux, dans le savant ouvrage précité, a démontré que « le parallélisme de la contestation sur le cimetière et de la contestation sur le marché » est parfaitement établi [1]. Cette double rivalité entre les deux grandes abbayes dijonnaises se prolongea : un document dont on peut placer la date entre 1085 et 1110, apprend que Hugues II transporta au bourg Saint-Jean, dépendance de Saint-Bénigne, le marché qui d'ancienneté se tenait sur le territoire de Saint-Etienne; on peut penser que ce marché n'est autre que celui qui se tenait sur le cimetière de Saint-Michel. Hugues II, ce faisant, avait cédé aux demandes des *burgenses* successeurs des *Carnifices Ducis;* il revint du reste sur sa décision à la prière de Garnier de Blaisy, abbé de Saint-Etienne. Il fut décidé alors que tous les marchés se tiendraient, comme par le passé, sur le territoire de Saint-Etienne [2].

G. V.

1. E. CHAMPEAUX. Op. cit., p. 50.
2. E. CHAMPEAUX. *Ibid.* — PETIT (de Vausse). *Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne.* T. I., p. 274 et *Preuves*, n° 119. — FYOT. *Preuves*, p. 81 et 82.

RÉSUMÉS

DE

MÉMOIRES

PRÉSENTÉS

A LA FACULTÉ DES SCIENCES & A LA FACULTÉ DES LETTRES
DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

POUR L'OBTENTION

DE

DIPLOMES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES

FACULTÉ DES SCIENCES

ÉTUDE

DE L'APPLICATION ET DE LA DÉFORMATION

DES SURFACES

1° Par l'emploi des formules fondamentales de Gauss ;
2° Par la méthode du trièdre mobile.
Comparaison des deux méthodes.

I. — J'ai cherché à placer dans une étude préliminaire l'exposition des théories ne faisant pas partie du programme de la licence et dont j'avais besoin, de façon à mieux dégager le sujet principal.

La partie la plus importante de ce chapitre préliminaire est constituée par un exposé des résultats obtenus par la méthode connue sous le nom de méthode du trièdre mobile, qui remplace l'étude d'une surface par celle du mouvement d'un trièdre trirectangle attaché à cette surface.

Cette partie est un résumé aussi simplifié que possible des théories de M. Darboux relatives à cette question.

La surface étant rapportée à un système de coordonnées curvilignes quelconques u, v, je définis le trièdre T, attaché à la surface en chaque point M. Le mouvement du trièdre, lorsque le point M décrit une courbe quelconque sur la surface, est la résultante des mouvements du trièdre lorsque M décrit successivement sur les lignes

coordonnées des arcs $d\,u$ et $d\,v$. Il suffit donc de se donner le mouvement du trièdre suivant ces lignes coordonnées. On y parvient par l'emploi de deux systèmes de translations ξ, η, ξ_1, η_1, et de deux systèmes de rotations p, q, r, p_1, q_1, r_1.

Ces dix quantités sont liées par six relations. Inversement, à tout système de quantités satisfaisant à ces relations correspond un mouvement et, par suite, une surface.

Dans un but de simplification, j'ai laissé de côté l'intégration des systèmes d'équations différentielles auxquels on est conduit pour la détermination effective de ce mouvement.

Ayant ainsi développé et légitimé le mode de définition du mouvement du trièdre, on l'applique à la recherche des lignes de courbure, des lignes asymptotiques de la surface, puis à l'étude d'une courbe quelconque tracée sur la surface, de sa courbure normale, de sa courbure géodésique, de sa torsion géodésique.

Tout ceci est relatif à des coordonnées curvilignes quelconques. Des simplifications se présentent :

1° Lorsque ces coordonnées curvilignes sont rectangulaires et que l'on fait coïncider deux des arêtes du trièdre T avec les tangentes aux courbes coordonnées.

Les relations entre les rotations et les translations deviennent les formules de Codazzi.

2° Lorsque les lignes coordonnées sont lignes de courbure pour la surface.

3° Lorsque les lignes coordonnées sont les lignes de longueur nulle de la surface. On a alors une expression très simple de la courbure totale de la surface.

La seconde partie de ce chapitre est consacrée aux paramètres différentiels. Après avoir défini l'invariant $\Delta\varphi$ par la condition qu'il rend carré parfait l'expression $ds^2 - \frac{1}{\lambda}\,d\varphi^2$, je définis un deuxième invariant du premier ordre, $\Delta\,(\varphi,\,\psi)$.

Je rappelle deux applications de ces invariants du premier ordre : 1° expression du ds^2 d'une surface en fonction de $\Delta\varphi$, $\Delta\psi$, $\Delta(\varphi, \psi)$, lorsqu'on détermine un point de cette surface par les valeurs de φ et ψ en ce point ; 2° si une fonction φ satisfait à la relation $\Delta\varphi = F(\varphi)$ les courbes $\varphi = \text{const}^e$ sont des trajectoires orthogonales de géodésiques, c'est-à-dire des courbes parallèles.

Enfin, je termine cette introduction par la définition du paramètre différentiel du second ordre $\Delta_2\varphi$ et j'arrive à la définition de l'application des surfaces.

II. — Deux surfaces applicables l'une sur l'autre sont un cas particulier de deux surfaces entre lesquelles existe une représentation conforme. Ce sont deux surfaces ayant même géométrie.

Deux problèmes importants se posent :

1° Chercher toutes les surfaces applicables sur une surface donnée ;

2° Etant données deux surfaces, reconnaître si elles sont applicables l'une sur l'autre.

III. — J'ai étudié le premier, qui est de beaucoup le plus important, d'abord au moyen des formules fondamentales de Gauss, puis en faisant usage du trièdre mobile.

En supposant l'élément linéaire de la surface donnée pris sous la forme $ds^2 = 4\lambda\, du\, dv$, on trouve que l'équation aux dérivées partielles à laquelle satisfait le z d'un point d'une des surfaees cherchées est, en désignant par p, q, r, s, t les dérivées premières et secondes de z par rapport à u, v

$$rt - s^2 - pt\frac{\partial \log\lambda}{\partial u} - qr\frac{\partial \log\lambda}{\partial v} + pq\frac{\partial \log\lambda}{\partial u}\frac{\partial \log\lambda}{\partial v} + 2(pq-\lambda)\frac{\partial^2 \log\lambda}{\partial u\,\partial v} = 0$$

Cette méthode suppose connues les lignes de longueur nulle de la surface donnée et la recherche de ces lignes

dépend de l'intégration d'une équation différentielle du premier ordre. Il y a lieu d'indiquer, pour le cas où cette intégration ne pourrait se faire, la manière de former cette équation en supposant la surface donnée rapportée à un système quelconque de coordonnées curvilignes.

$E\,du^2 + 2\,F\,du\,dv + G\,dv^2$ étant l'élément linéaire de cette surface, les coordonnées x, y, z d'un point d'une des surfaces cherchées satisfont à l'équation.

$$E\,du^2 + 2\,F\,du\,dv + G\,dv^2 = dx^2 + dy^2 + dz^2,$$

de sorte que l'on a

$$E\,du^2 + 2\,F\,du\,dv + G\,dv^2 - dz^2 = dx^2 + dy^2.$$

L'équation cherchée s'obtient en écrivant que cette expression

$$E\,du^2 + 2\,F\,du\,dv + G\,dv^2 - (pdu + qdv)^2$$

est l'élément linéaire d'un plan.

Cette équation est linéaire par rapport à r, s. t, $rt - s^2$; elle s'applique aisément et se simplifie lorsque l'équation de la surface donnée est résolue par rapport à l'une des coordonnées.

Quant à la méthode du trièdre mobile, j'indique trois façons de l'appliquer à la recherche des surfaces applicables sur une surface donnée :

1° Par la formation de l'équation aux dérivées partielles à laquelle satisfait $\rho = \sqrt{x^2 + y^2 + z^2}$, x, y, z étant les coordonnées d'un point d'une des surfaces cherchées;

2° Par la formation de l'équation aux dérivées partielles à laquelle satisfait une des coordonnées précédentes;

2° Par l'emploi des formules de Codazzi, pour un système de coordonnées curvilignes rectangulaires. Les huit quantités ξ, η_1, p, q, r, p_1, q_1, r_1 étant liées par six relations, il suffit de se donner deux d'entre elles pour déterminer les six autres. Chercher les surfaces applicables sur

une surface donnée, c'est se donner ξ, η_1 ; à un système de valeurs de p, p, r, p_1, q_1, r_1 satisfaisant aux formules de Codazzi, correspond l'une de ces surfaces et une seule.

IV. — J'ai cherché ensuite à comparer ces deux façons de résoudre le problème.

La méthode du trièdre mobile fournit sous les deux premières formes où on l'applique deux équations aux dérivées partielles du second ordre analogues à celles que donne la première méthode. Il n'y a donc pas de différence très grande sous ce rapport ; les difficultés sont les mêmes. La troisième façon d'appliquer la méthode du trièdre mobile diffère sensiblement. Tandis que ξ, η, r, r_1, ne dépendent que de l'élément linéaire, c'est-à-dire conviennent à toutes les surfaces cherchées, p, q, p_1, q_1, varient avec ces surfaces. Elles caractérisent chacune de ces surfaces et sont d'ailleurs susceptibles d'une interprétation géométrique simple.

On peut prendre ces quantités pour définir la surface cherchée. La question de savoir si l'équation de celle-ci peut ensuite être mise sous forme ordinaire n'est plus qu'une question accessoire, comparable à la possibilité ou l'impossibilité d'une quadrature.

On peut donc dire que la méthode de Codazzi sépare les difficultés et permet de les aborder successivement.

Le rôle que jouent les rotations p, q, p_1, q_1 fait prévoir que ces quantités sont liées aux cœfficients des formes quadratiques fondamentales de la surface ; en effet, p, q, p_1, q_1 s'expriment en fonctions linéaires des cœfficients E_1, F_1, G_1.

Si, dans les formules de Codazzi, on remplace p, q, p_1, q_1 en fonction de E_1, F_1, G_1, on obtient trois relations dont l'une exprime que $E_1 G_1 - F_1$ reste constant pour toutes les surfaces cherchées et dont les deux autres sont des équations aux dérivées partielles en E_1, F_1, G_1. De là une manière d'envisager la recherche des surfaces applicables sur une surface donnée qui peut être déduite des formules

fondamentales de Gauss et qui est analogue à celle que l'on déduit des formules de Codazzi.

La méthode du trièdre mobile substitue en somme à E, F, G les quantités ξ, η, r, r_1, et à E_1, F_1, G_1 les quantités p, q, p_1, q_1.

V. — J'examine maintenant le second problème : Reconnaître si deux surfaces données sont applicables l'une sur l'autre.

On trouve directement qu'une condition nécessaire est que la courbure totale soit la même aux points correspondant.

L'emploi des paramètres différentiels permet une étude complète, que la surface soit définie à la façon ordinaire (x, y, z en fonction de u, v) ou qu'elle soit définie par le mouvement du trièdre qui lui est attaché.

Les surfaces à courbure totale constante échappent à cette méthode et exigent une étude particulière. En les rapportant à un système de coordonnées curvilignes formé par les lignes géodésiques passant par un point et par les trajectoires orthogonales de ces lignes, on reconnaît :

1° Que deux surfaces à courbures totales constantes et égales sont applicables d'une infinité de façons ;

2° Qu'une surface à courbure totale constante est applicable d'une infinité de façons sur elle-même.

Les surfaces à courbure totale constante ont même géométrie qu'une sphère ou qu'une speudo-sphère, suivant que leur courbure totale est positive ou négative.

VI. — Une étude complète des propriétés des surfaces applicables exigerait l'étude d'une équation aux dérivées partielles du second ordre. Je n'ai indiqué que les propriétés les plus importantes, démontrées au moyen des formules de Codazzi :

1° Il est impossible de déformer une surface S assujettie à passer par une courbe fixe Γ qui n'est pas ligne asymptotique de S ;

2° On peut. en général, déformer de deux façons différentes une surface S, de manière qu'une courbe C tracée sur S vienne coïncider avec une courbe donnée C';

3° Deux surfaces applicables S et S' coïncident si les lignes asymptotiques de l'un des systèmes sur S ont pour transformées les lignes asymptotiques de l'un des systèmes sur S'.

En résumé, j'ai cherché à choisir, parmi la théorie si vaste des surfaces applicables, les faits principaux, à les réunir de façon à en former un tout et à les présenter sous un aspect aussi simple que possible.

E. Cousson.

FACULTÉ DES LETTRES

LES OPINIONS POLITIQUES ET SOCIALES

DE LA BRUYÈRE

I. La Bruyère est un écrivain de transition, son credo littéraire est encore celui de Boileau, son style annonce déjà Montesquieu. Le ton de certaines remarques pourrait faire croire que sa pensée était également en avance sur son époque, si bien que le moraliste se rattacherait par certains côtés aux philosophes du siècle suivant. Il peut donc être intéressant d'examiner en détail ce que La Bruyère a pensé du gouvernement et de l'organisation sociale de son temps.

II. De bonne bourgeoisie, sans soucis matériels, La Bruyère mène une vie tranquille et studieuse. Il aime la compagnie, s'efforce d'être agréable, a de nombreuses et fidèles amitiés.

Chez les Condés, sa position est honorable. Sa dignité ombrageuse eut sans doute à souffrir du caractère détestable des princes, mais il ne faut pas exagérer ses misères ni attribuer l'amertume et la sévérité des caractères à des sentiments de jalouse et haineuse rancune.

III. La monarchie semble avoir atteint son apogée, pourtant la décadence a commencé. La centralisation est complète et déjà excessive. Sans influence politique, la noblesse, oisive et soumise, se laisse aller au scepticisme, au libertinage et à la débauche. Beaucoup de prélats imitent fidèlement les grands seigneurs. Le bas clergé reste misérable et grossier. De multiples abus, la guerre, les impôts, les traitants surtout ont amené la ruine et la misère. Le peuple épuisé, souvent affamé, attend les réformes promises et garde malgré tout confiance en son roi.

IV. La Bruyère ne songe pas à réformer le principe même du gouvernement. Sa doctrine est celle de Bossuet. Les hommes étant naturellement mauvais, Dieu a mis pour les gouverner des princes qui sont ses lieutenants, mais ces princes ont eux aussi leurs devoirs envers les hommes. La Bruyère comme Bossuet a soin de distinguer entre royauté et tyrannie. Dieu donne aux rois des grâces spéciales, mais les rend responsables du bonheur des peuples, il les surveille et les jugera. Ainsi la religion sert de contre-poids à l'absolutisme, la foi du chrétien rassure la raison du philosophe.

V. Le chapitre des grands n'est qu'une longue série d'attaques vigoureuses et hardies. Mais elles sont dirigées contre les nobles et non contre la noblesse. Celle-ci au contraire est une institution nécessaire, car il faut une hiérarchie dans les conditions et l'on ne saurait trop réprouver les mésalliances, les usurpations de titres. Mais cette noblesse a une mission sociale : servir le prince, défendre le pays, soulager les vassaux. Le moraliste dénoncera donc tout ce qui chez les grands s'oppose à l'accomplissement de ce devoir : l'incapacité, la bassesse devant les puissants, et surtout l'orgueil sans bornes, la dureté envers les petits. Il se rencontrera donc avec les philosophes du siècle suivant, mais ceux-ci atta-

queront les grands au nom des droits du peuple et de l'égalité ; La Bruyère les attaque au contraire au nom de leur noblesse même et de leurs propres devoirs.

VI. Chez les bourgeois, La Bruyère critique surtout les ridicules, les prétentions nobiliaires, les habitudes de luxe, tout ce qui indique une tendance à sortir de sa sphère. Son attitude envers les gens de finance est à noter. Les philosophes du XVIIIe siècle s'en feront des alliés, le moraliste les poursuit avec la dernière énergie, d'abord à cause de leurs vols, de leurs concussions et aussi parce qu'il devine la puissance nouvelle de l'argent qui va faire tomber les barrières et bouleverser la hiérarchie sociale.

VII. La Bruyère a peu connu le peuple qui est souvent pour lui « tout ce qui n'est pas noble », il lui prête alors une sorte de perfection morale qui rend plus frappant encore le tableau de l'immoralité des grands. Bien qu'il déclare que la pauvreté est indispensable à la vie même d'une nation, il a déploré la misère des paysans en des articles qui restent l'expression la plus saisissante d'une pitié déjà commune à son époque. Il répond à cet excès de souffrance par un appel à la charité, par l'évocation de l'avenir meilleur qui attend les chrétiens après cette vie. C'est encore à la religion qu'il s'adresse pour satisfaire son besoin de justice.

VIII. Dans une société ainsi conçue, le rôle du clergé est de première importance. Le moraliste indique ici des réformes nombreuses et précises qui se résumeraient ainsi : que le prêtre se consacre uniquement et entièrement à son rôle de pasteur. Le chapitre de la Chaire trahit la constante préoccupation de rendre la religion plus simple, plus conforme à l'esprit évangélique, plus populaire, et d'augmenter ainsi la portée sociale des croyances religieuses.

IX. Toute cette doctrine semble au fond obéir à deux grandes tendances, d'abord le souci constant d'une hiérarchie solide, d'une subordination de classes nettement séparées et ce besoin de classement est pleinement conforme à l'esprit du XVIIe siècle ; ensuite, un effort visible pour établir dans chaque condition la part des inconvénients et des avantages et pour ramener ainsi l'équilibre par un système de compensations qui réconcilie l'organisation sociale avec la justice.

La Bruyère n'est donc pas un révolutionnaire ni même un réformateur. Si comme Boisguillebert, Vauban ou Fénelon il a dévoilé les maux dont souffrait la monarchie, une différence capitale le sépare d'eux. Pour les véritables précurseurs le remède est dans des réformes générales, dans une refonte des institutions ; pour La Bruyère, les abus disparaîtront avec les tares morales qui les permettent, le salut est donc dans l'effort individuel, dans la réforme des âmes. Ce serait donc bien loin de Boisguillebert, de Vauban ou même de Fénelon et tout près au contraire de Bossuet et de Bourdaloue qu'il faudrait ranger La Bruyère. Au lieu d'être comme une première et timide apparition de l'esprit du XVIIIe siècle, les Caractères seraient le dernier effort du vieil esprit monarchique et chrétien, prenant conscience de ses faiblesses et essayant de se ressaisir et de raffermir son idéal en rappelant chacun à son devoir, à la pratique des vertus qui le rendent possible.

(16 mai 1907.)

G. DIRIÉ.

QUELQUES SOURCES DU CROMWELL

DE VICTOR HUGO

Chapitre premier. — En 1827, lorsque parut le *Cromwell* de Hugo, le romantisme qui triomphait du classicisme en d'autres genres, n'avait pas encore abordé officiellement le théâtre. *Cromwell* fut la première pièce qui se réclamât des théories romantiques, et, à ce titre, son auteur s'efforca d'en faire tout le contraire d'une tragédie : dans son personnage principal, il ne voulut pas seulement montrer le héros, mais l'homme, dans sa faiblesse comme dans sa grandeur ; il voulut aussi le replacer dans son cadre, et peindre, en même temps que lui, toute son époque. Il choisit donc, pour avoir des documents certains, un sujet dans l'histoire moderne ; il mit en scène, grâce à une intrigue compliquée, un grand nombre de personnages, et donna au style, aux costumes et aux décors qui contribuaient à la « couleur locale », une importance toute nouvelle.

Chapitre II. — Au temps où Hugo méditait d'écrire son drame, l'Angleterre, son histoire et ses écrivains, attiraient beaucoup l'attention des Français : on établissait des parallèles entre les révolutions anglaise et française, et l'on venait, pour ainsi dire, de découvrir la littérature anglaise. La multiplicité des études et des imitations qui naquirent de cette célébrité n'est pas une des moindres difficultés dans la recherche qui nous occupe. Hugo lui-même nous en a créé d'autres ; car les ouvrages qu'il cite comme ses sources sont tous anglais, et nous savons qu'il

ignorait l'anglais. D'autre part, la note XVIII de son livre, qui renvoie aux *Mémoires* de Ludlon, indique le tome et la page, non d'un livre anglais, mais d'une traduction de cet ouvrage, qui fait partie d'une collection de mémoires traduits et édités par Guizot en 1824. Comme Hugo ne cite pas cette collection, comme, de plus, les ouvrages anglais qu'il cite n'ont, à l'examen, que bien peu d'importance, relativement à son drame, il faut bien conclure que la bibliographie que donne le poète est illusoire, qu'il cache les titres des ouvrage qu'il a consultés, et que la collection Guizot en fait partie.

Chapitre III. — Si l'on rapproche, en effet, les *Mémoires* qui constituent cette collection du *Cromwell* de Hugo, on constate que ce drame leur doit beaucoup, et que, en particulier, tous les faits qui constituent la charpente de la pièce, tous les éléments de l'intrigue en viennent en droite ligne.

Chapitre IV. — Mais, à côté de cette collection, d'autres ouvrages avaient dû contribuer à la conception du *Cromwell*. Peut-être Chateaubriand, qui, le premier, signala le style bizarre des pamphlets puritains, guida-t-il le choix de Hugo vers cette période de l'histoire ; mais Villemain, qui, en 1819, publia une *Histoire de Cromwell*, le guida certainement bien davantage : car c'est lui qui fait remarquer que la période de sa vie où Cromwell aspire à la royauté est des plus intéressantes. D'autre part, cette histoire, composée d'après toutes les sources anglaises, est plus complète et plus impartiale que les *Mémoires* ; les faits qui y sont dispersés, sont groupés chez lui par titres, et certains de ces développements sont déjà une première mise en œuvre artistique des documents. Aussi Hugo a-t-il abondamment puisé à cette source : outre un certain nombre de faits, les caractères de ses personnages, et, en particulier, celui de Cromwell, en viennent : la vie de famille du protecteur, ses relations avec

les groupes politiques d'Angleterre et avec l'étranger, ont passé directement de l'histoire dans le drame.

L'importance même de cet ouvrage dans la composition du *Cromwell* explique le peu de part qu'y ont prise les autres ouvrages relatifs au même sujet : Rapin-Thoiras, Raguenet, Hume, le père d'Orléans, que Hugo dut pourtant connaître. n'y ont presque laissé aucune trace.

Chapitre V. — Mais tous ces ouvrages manquaient de vie : c'est un romancier, Walter Scott, qui montra à Hugo comment on anime l'histoire. On sait la vogue de Walter Scott à cette époque : Hugo l'admirait et le louait. Historien à son tour, il s'inspira tout naturellement de ses procédés, et cela d'autant plus que l'écrivain anglais avait lui-même touché à l'époque de Cromwell, dans *Woodstock* et les *Puritains d'Ecosse*. Il lui prit sa façon de replacer les personnages dans leur milieu, grâce à ces détails précis de la vie courante, qui constituent la « couleur locale » ; il lui prit même ces détails, tels qu'ils se trouvaient dans *Woodstock* et les *Puritains* : mœurs, langage, costume, mise en scène, ont donné au drame français la vie et la couleur qu'avaient les romans anglais.

La liste des sources historiques du *Cromwell* ne devrait pas s'arrêter là : Hugo lisait beaucoup, et avec fruit ; mais comment savoir tout ce qu'il a lu ? De plus, s'il ignorait l'anglais, il avait des amis, dont Villemain lui-même, qui le savaient, et qui ont pu lui communiquer des documents non traduits. Cette liste est donc incomplète ; elle suffit du moins à montrer quelle importance ont les sources dans le drame de Hugo, et nous permettent de comparer le personnage qu'il a tiré de ces documents avec celui qu'avaient peint avant lui Bossuet et Villemain ; ceux-ci avaient surtout vu en Cromwell le génie ; Hugo y voit surtout l'homme avec ses faiblesses, et le protecteur, envisagé ainsi, perd de sa majesté ; plus humain peut-être, son Cromwell est certainement moins grand que celui de ses devanciers.

Chapitre VI. — Hugo s'était proposé, dans son drame, non seulement de composer une œuvre différant de la tragédie classique, mais aussi selon une lettre de Sainte-Beuve, d'atteindre à la fois Corneille et Molière. Ce sera là d'abord que nous rechercherons les sources littéraires du *Cromwell*. Pour Corneille, certaines situations de *Cinna* et de *Sertorius* ont leurs analogues dans la pièce de Hugo; mais surtout quelques scènes et certains caractères, en particulier celui d'Ormond, sont animés d'un souffle tout Cornélien. Au contraire, le poète n'a pris à Molière que des traits précis, dont on retrouve l'original dans le *Misanthrope*, le *Tartufe*, *l'Ecole des femmes*, *l'Avare*, *Don Juan* et le *Bourgeois gentilhomme*. Mais le comique de Hugo naît plutôt des situations que du caractère même des personnages, comme chez Molière; c'est un comique d'intrigue et de mots, qui rappelle bien plutôt Regnard, et surtout Beaumarchais : le *Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro* ont fourni nombre de traits au *Cromwell*; la plus apparente imitation a été signalée depuis longtemps : Rochester, comme Figaro, entre en scène en composant une chanson qu'il écrit sur son genou. — On pourrait allonger encore la liste des ouvrages qu'a imités Hugo, si ces emprunts présentaient le même caractère d'évidence qu'offrent les emprunts historiques; mais ici rien n'est absolument certain, on peut toujours hésiter, et se demander si Hugo a imité certains traits, ou bien les a, pour ainsi dire, retrouvés et réinventés.

Chapitre VII. — La recherche des sources littéraires ne doit pas se borner, lorsqu'il s'agit d'un romantique, aux œuvres françaises : les littératures et surtout les théâtres étrangers ont tout autant d'importance. Hugo leur doit, d'abord, la forme même de son drame. En haine de la tragédie, c'est le drame anglais et allemand qu'il imita, mais non sans modifications; malgré qu'il en ait eu, ses souvenirs classiques ont tempéré son imitation, et c'est ainsi qne, entre le drame étranger et la tra-

gédie classique, est née une forme intermédiaire, plus libre que l'une, mais plus régulière que l'autre, le drame romantique.

D'une part, *Cromwell* doit beaucoup aux drames de Schiller. C'est probablement de la Trilogie de *Wallenstein* que s'autorisa Hugo pour écrire une pièce aussi longue ; le *Camp de Wallenstein* est une façon d'exposition qu'imite d'assez près le premier acte de *Cromwell*. Enfin, cette trilogie, en même temps que d'autres drames, inspira à Hugo l'idée de donner un rôle, dans sa pièce, à la foule. Shakespeare, de son côté, lui fournit, dans son *Jules César* et son *Richard III*, deux modèles de situations à peu près analogues, sans compter les fous, que notre poète voulut introduire dans sa pièce, en souvenir du dramaturge anglais.

Ici encore, on pourrait donner une liste beaucoup plus longue des imitations de Hugo ; mais cette liste, outre son incertitude, n'aurait pas en somme une très grande importance : ces emprunts, par leur nombre même, s'annulent en se confondant sans rien prouver, d'ailleurs, contre l'originalité de Hugo ; car choisir ses souvenirs, en grouper la multitude en un tout harmonieux, c'est déjà faire œuvre personnelle, c'est-à-dire originale.

Chapitre VIII. — En somme, la recherche des sources du *Cromwell* de Hugo a donné des résultats, mais des résultats incomplets et cela, d'abord, grâce à Hugo. Il dissimule ses sources, il n'avoue rien autre que des documents de première main parce qu'il prétend avoir fait œuvre non seulement de dramaturge, mais d'historien ; et pourtant, il confond continuellement les rôles d'historien et de dramaturge, et complète souvent l'histoire, à sa façon, en y mêlant son invention personnelle. Il serait donc facile de triompher de lui sur ce point, ne serait-ce qu'en signalant cette erreur, que la conspiration qui fait le fond de l'intrigue de sa pièce, n'a jamais existé ; mais cette question qu'il n'importerait même pas de soulever,

sans les prétentions de Hugo, ne touche en rien à la valeur de son drame.

Le poète a-t-il mieux réussi, lorsqu'il a prétendu créer un drame romantique ? Certainement sa pièce est romantique, étant le contraire d'une tragédie, la peinture d'un personnage avec ses qualités et ses défauts, et de toute son époque, avec tous les détails historiques ; mais tout cela a entraîné Hugo trop loin, et sa pièce atteint des dimensions telles, qu'elle ne peut affronter la scène. De plus, des souvenirs classiques y font disparate ; le style, comique et tragique, est d'une grande souplesse, mais s'embarrasse parfois dans les citations et les allusions historiques ; les meilleurs endroits sont encore ceux où le poète se dégage de ses documents, et se laisse librement aller à son lyrisme. C'est d'ailleurs ce lyrisme qui prendra la première place dans les pièces suivantes de Hugo ; nous y retrouverons les mêmes principes, la même formule dramatique, appliqués seulement avec plus de modération. Le *Cromwell* a donc rendu à Hugo le grand service de lui montrer dans quelles limites ses théories dramatiques étaient bonnes, et quel était son véritable talent, même au théâtre, et c'est le lyrisme. Pour ses contemporains, et pour la postérité, si ce gigantesque drame ne peut marquer l'avènement au théâtre du romantisme, il marque du moins, par son insoumission aux règles classiques, l'avènement au théâtre de la liberté dans l'art.

(*26 Juin 1907*).

P. Castellan.

LE RÉALISME DE JUVÉNAL

Le réalisme, en principe, vise à reproduire toute la réalité, mais l'exécution ne peut pas répondre à l'intention : en fait, le réalisme est surtout la peinture de la réalité moyenne, vulgaire, celle que la vie de tous les jours met sous nos yeux. Juvénal est bien un réaliste, puisqu'il décrit de préférence l'existence médiocre des gens du commun.

Juvénal prend la matière de son réalisme dans presque toutes les parties du réel : il est donc naturel d'en visiter avec lui les divers cantons. Assurément, sous peine d'un éparpillement indéfini, l'énumération de ces tranches du monde matériel ne peut pas être complète ; peut-être l'examen des principales suffit-il à montrer que Juvénal est avant tout un observateur et un peintre.

PREMIÈRE PARTIE

L'Homme.

Chapitre premier : *L'aspect du corps.* — Juvénal se représente avec beaucoup de relief les personnages qu'il a rencontrés dans la rue, ceux même qu'il a connus dans un passé lointain. Ses portraits ont un air de vérité, de vie, qui fait croire à la sincérité du peintre : il voit les gens sous un jour défavorable, mais il les peint comme il les voit. Il ne fait guère de portraits détaillés : il concentre. Le plus souvent, c'est une esquisse : Juvénal attrape quelque signe extérieur, un trait du

visage, un détail de la tournure, et quelques mots, un mot parfois, suffisent pour que la figure se détache nettement et ne sorte plus de notre souvenir. Non content de saisir les différences d'aspect qui distinguent les hommes les uns des autres, l'auteur des satires ne laisse échapper aucune des modifications que peut subir chaque physionomie. Il note, en même temps que le teint permanent, déterminé à ses yeux par le genre de vie, les colorations passagères du visage, dues à des émotions subites. Il peint encore, souvent et avec vigueur, avec trop de vigueur même (car, parfois, il côtoie le burlesque, tombe dans la caricature), les ravages au moyen desquels les années écrivent « leur chiffre sur la face humaine ». La vieillesse, voilà un lieu commun qu'il renouvelle par la peinture des détails matériels ; c'est un thème qu'il affectionne assez pour se départir, en le traitant, de son habituelle sobriété descriptive. Juvénal n'est pas moins sensible aux changements d'aspect que produisent la blessure et la maladie. Enfin, à côté de ces accidents qui enlaidissent le corps, il n'oublie pas les artifices destinés à l'embellir, les raffinements de la toilette. Bref, ses portraits ont la double marque de la vie : différents les uns des autres, ils sont en outre différents d'eux-mêmes.

Chapitre II : *Les attitudes, les gestes, les mouvements.* — C'est la partie de la réalité à laquelle Juvénal est le plus sensible. Il voit peu la ligne, et il ne faut pas lui demander la sensation des contours nets des corps, pas plus que celle des arêtes vives des choses ; en revanche, il remarque parfaitement l'ensemble de la pose : il campe tous ses personnages dans l'attitude de leur profession ou de leur caractère. Il insiste de même avec un soin particulier sur les gestes et les mouvements, notamment sur ceux des exercices physiques. Le plus souvent, attitudes, gestes, mouvements, tout cela se trouve réuni dans ses portraits. Il a donc le souci de ce qu'on appellerait aujourd'hui la plastique : Juvénal est un des plus

sculpteurs parmi les poètes ; à ce point de vue, il laisse loin derrière lui les poètes latins, Catulle même, et jusqu'à Dante il ne sera pas depassé.

Chapitre III : *Le costume et la parure.* — Peu de personnages sont habillés de pied en cap, mais tous sont représentés par la pièce la plus frappante de leur accoutrement : ils ont tous une partie de vêtement à leur nuance, à leur taille, celle qui révèle leur fortune ou trahit leur profession. C'est déjà un moyen de les reconnaître : ce ne sont plus de vagues et incolores abstractions ; à défaut de tout autre caractère, ils ont une originalité, toute l'originalité que peuvent avoir des mannequins : n'est-ce point un pas vers la vie personnelle et distincte ?

Chapitre IV : *L'habitation, le mobilier.* — Juvénal fournirait aisément les grandes lignes d'une histoire pittoresque du logement et du meuble à travers les âges romains : grotte primitive, cabane d'antan, galetas et palais contemporains ; on trouve dans les satires de quoi meubler les principales pièces de l'appartement : vestibule, chambre à coucher, salle à manger, enfin, les ustensiles de ménage, de table, de cuisine, etc., sont représentés en grand nombre. A côté de cette partie de l'ameublement, générale, pour ainsi dire, il y a le mobilier spécial de chaque profession : les descriptions d'ateliers de toutes sortes sont fréquentes et la peinture de l'outil accompagne presque toujours l'indication du métier.

Chapitre V : *Les choses de la table.* — Après quelques renseignements sur la goinfrerie romaine, tirés des pittoresques descriptions de Juvénal, après le tableau de la vie d'un gourmand selon le satirique, il est question des victuailles et boissons de toute nature qui figurent sur les tables de toute condition : viande et venaison, volaille et gibier, poisson, crustacé et mollusque, légume et fruit,

pain et pâtisserie, vin et eau, et notre conclusion essaie d'expliquer le nombre et peut-être la valeur de ces peintures de comestibles par l'intérêt poignant que Juvénal, poète de la sportule, prend à cette question du repas : voilà l'inspiration sincère et puissante, sinon haute, qui anime ses descriptions de choses mortes ; il fallait une inspiration de source vulgaire pour ouvrir si obstinément ses yeux à ce côté vulgaire de la vie, bref pour le maintenir dans les limites du réalisme.

Chapitre VI : *Les grands tableaux.* — Juvénal se fait un jeu d'élargir son cadre, et, s'il décrit à merveille les individus isolés, il n'est pas moins habile à rendre les ensembles, à peindre les groupes. On peut disposer ces tableaux suivant leur grandeur relative : on trouve d'abord des tableaux d'intérieur, depuis les scènes familiales du caractère le plus intime, les occupations du ménage, les repas, les festins, jusqu'aux orgies des auberges ou aux débauches des temples ; il y a ensuite les tableaux du dehors, les représentations de l'amphithéâtre, les spectacles des rues de Rome, soit le jour, soit la nuit ; les « salutations » aux portes charitables ; viennent enfin les scènes de pure imagination, mais auxquelles la puissance de la vision du poète donne un relief si précis qu'on a l'illusion de la réalité copiée, les tableaux proprement historiques, les toiles de plus en plus larges, qui font la transition à la seconde partie.

DEUXIÈME PARTIE

La nature.

Chapitre premier : *Les paysages.* — En face de la nature, Juvénal n'a pas la contemplation rêveuse du poète moderne, où la mélancolie se mêle à l'enthousiasme. Il a la préoccupation utilitaire d'un Romain. D'un classique, il a la sobriété descriptive. Comme Virgile aussi, il

met l'homme au premier plan : le décor naturel n'est là que pour faire valoir les personnages. Il se distingue des classiques, surtout des pseudo-classiques, et se rapproche de Lucain ou de Martial par l'horreur pour la mythologie et par le goût pour une nature vraie et libre. Enfin, il y a quelque chose qui appartient en propre à ce poète ami des contrastes, c'est la façon dont il introduit les tableaux de la nature riante et vertueuse au milieu des sombres peintures des turpitudes de Rome.

Chapitre II : *Les animaux, les plantes.* — Juvénal est à l'occasion peintre des animaux et des plantes. Ce n'est pas un trait essentiel de son talent, mais, ayant le génie descriptif, il l'applique avec un égal bonheur à tout ce qu'il veut. Il a peint avec complaisance les choses de la table, notamment les viandes, les légumes et les fruits : animaux et plantes lui fournissent en outre un grand nombre d'images ou de compositions qui, pour n'être souvent que de la rhétorique agréable, n'en donnent pas moins lieu, parfois, à de pittoresques descriptions. Ces descriptions sont bien moins détaillées que celles d'un animalier moderne, d'un Leconte de Lisle, par exemple : Juvénal, en poète ancien, envisage surtout les avantages matériels que l'animal et la plante procurent à l'homme, ou au moins les rapports directs qu'ils ont avec lui ; c'est par surcroît, c'est parce que l'imagination de Juvénal ne lui permet pas de rien laisser dans le vague, que sa description conserve toujours le détail physique, le trait réaliste.

Chapitre III : *Les couleurs, les sons, les odeurs.* — Juvénal est moins sensible à la réalité colorée qu'à la réalité plastique ; on pourrait le définir : un bon photographe. Cela ne veut pas dire qu'il l'ignore totalement : il aime à noter le teint d'un visage, la nuance d'une étoffe ou d'un vase, la couleur d'un mets ou d'un vin, etc. Il est beaucoup plus attentif aux sons. Il écoute et reproduit les

discours et les conversations qui, dans la vie courante, tiennent une si grande place : on exagérerait si l'on représentait Juvénal comme un rhéteur qui, perpétuellement, déclame en son nom : non seulement les dialogues vifs et animés ne sont pas rares dans son œuvre, mais telle satire, la septième par exemple, communément regardée comme une amplification, pourrait aussi bien, mieux peut-être, s'expliquer tout entière comme une conversation. Outre les paroles, Juvénal note les cris, les sons et les bruits de toutes sortes. Enfin, il a flairé le monde, mais, dans ses évocations d'odeurs désagréables, il ne dépasse pas les bornes du réalisme.

PARTIE SUBSIDIAIRE

Sur quelques poètes.

Pour dégager plus nettement l'originalité de Juvénal, il n'est peut-être pas inutile de résumer brièvement les traits qui distinguent le réalisme des principaux poètes latins. Tout grand poète est réaliste, a des parties, au moins, de réaliste. Lucrèce n'est pas seulement un savant, un philosophe, c'est, par occasion, et sans qu'il y songe, un peintre qui voit la réalité sous son aspect coloré. Catulle est sensible à l'attitude, à la ligne surtout; il excelle aussi à peindre les mouvements fugitifs, les gestes à peine ébauchés ; il fait grand usage, enfin, des épithètes de couleur. La description virgilienne, à la fois large et sobre, qui, en général, vise plus à évoquer un sentiment qu'à donner une sensation, fait aussi une large place aux couleurs. Les tableaux du mélancolique et rêveur Tibulle ont toujours quelque chose de vague, de « flou ». Properce. s'il n'abusait de la mythologie, serait un grand réaliste : il aime à noter les plis d'un vêtement et il est très frappé des couleurs. La mythologie refroidit aussi le tableau leste et piquant qu'Ovide a tracé de la société mondaine. Stace, plein de détails d'un pittoresque gracieux, mêle de façon

bizarre les détails matériels et les souvenirs antiques : il déplaît encore par la manie de l'imitation. Lucain, dont la répulsion pour le merveilleux légendaire, l'amour pour l'exactitude historique, traduisent le souci du réel, fait des descriptions détaillées, physiques ; il s'attache à peindre les spectacles imposants, majestueux ou étranges.

Mais tous ces poètes peuvent se recueillir dans la méditation, s'isoler des hommes et des choses : au contraire, les comiques et les satiriques empruntent à la réalité la matière même de leur œuvre. Dans une intrigue athénienne, Plaute et Térence introduisent, le premier surtout, les scènes des rues de Rome. Lucilius est peut-être le plus vrai réaliste parmi les satiriques latins, le plus libre de toute préoccupation étrangère à la reproduction du réel. Horace, à ses débuts, est un naturaliste plus qu'un réaliste, et surtout sensible aux odeurs désagréables. Il sera toujours un peintre impressionniste, curieux du détail pittoresque, inhabile à la vision des ensembles. Le contact de la société polie, le commerce des écrivains grecs, ou plutôt une usure progressive de ses facultés d'observation le feront passer d'un naturalisme un peu grossier à un réalisme presque trop discret ; des coquetteries de lettré se mêlent à sa contemplation des choses. Pourtant, les Odes, notamment, le montrent très sensible aux formes sculpturales, et, s'il voit peu les couleurs, ce myope rend bien les effets de lumière, les antithèses de couleurs. Perse, à qui sa santé, son caractère, son éducation, sa philosophie, ne permettent, avec le monde extérieur, que des rapports dédaigneux et rares, ne laisse pas d'y jeter les yeux, ne serait-ce que pour éviter la fange dont il veut garder sa robe pure. Dans ses descriptions, il accumule, parfois sans choix suffisant, les détails matériels ; il ébauche prestement un croquis ; il insiste sur les odeurs et il est surtout attentif aux couleurs. Martial est, avec Juvénal, le plus grand réaliste de la poésie latine ; il est réaliste de tempérament et de parti pris. Ses épigrammes sont des énumérations de petits faits qui nous

mettent sous les yeux la vie de tous les jours. Son goût du naturel se retrouve jusque dans ses descriptions de la nature. Il se distingue de Juvénal par la complaisante attention qu'il accorde aux odeurs, notamment aux odeurs puantes : il n'est plus réaliste, mais naturaliste. De plus, Martial, trop peu indépendant d'ailleurs, est un observateur bien plus superficiel que Juvénal.

CONCLUSION

Tous ces poètes, sauf peut-être Martial, se contentent de copier un coin de la réalité. Juvénal, lui, offre un tableau à peu complet de la vie ordinaire, moyenne, sous la Rome impériale. La raison s'en trouve naturellement dans la tournure propre de son esprit, ouvert tout entier aux choses extérieures. Mais il ne faut pas oublier que Juvénal ne prétend être qu'un moraliste, qu'il ne porte pas l'enseigne de peintre : il n'a pas pour dessein de contempler des formes, mais de manier des idées. Comment donc concilier l'intention et l'exécution ? Comment se fait-il que l'œuvre de ce moraliste soit un reflet si fidèle de la réalité pittoresque ; qu'elle frappe plus comme tableau du monde extérieur que comme étude du cœur humain ? C'est en vertu du don de substituer l'image à l'idée, le concret à l'abstrait : ce « symbolisme descriptif », Juvénal l'applique (sciemment ou spontanément, qu'importe ?) tout le long de son œuvre, aux idées les plus insignifiantes comme aux pensées les plus frappantes. Le plus souvent, au lieu de déclamer, de philosopher, Juvénal peint : ce sont les faits qui parlent ou crient, si l'on préfère. Ce goût du détail concret, besoin d'une imagination précise, explique, s'il ne les justifie pas, bien des crudités de Juvénal, qu'une traduction abstraite rend très supportables. Quelle est, sur le réalisme de Juvénal, l'influence de cette préoccupation de transformer l'idée en tableau ? C'est que l'attention du poète à chaque partie de

la réalité pittoresque se mesure aux ressources qu'il y découvre pour le symbolisme descriptif. Juvénal peint surtout le corps humain, parce que le corps révèle l'âme. Il s'intéresse à l'habit, aux meubles, aux repas, parce qu'il y voit des manifestations extérieures d'idées morales et qu'ils peuvent servir à les représenter ; les larges tableaux eux-mêmes rendent sensibles des notions abstraites. La nature retient peu le regard de Juvénal, car, pour lui, pour un poète ancien, elle ne se prête guère au symbolisme descriptif : encore aurons-nous des peintures de la campagne destinées à traduire des idées de paix et de vertu ; il faut faire aussi une restriction pour les animaux et les plantes que mettent à contribution une foule d'images, de métaphores, de comparaisons, bref de symboles. Les couleurs ne le captivent pas : son dessein de matérialisation de l'abstrait n'y trouve pas son compte ; pourtant il note le teint du visage révélateur du genre de vie, et ses colorations subites sont pour lui les traces physiques qui représentent des phénomènes moraux. La même intention de symbolisme justifie l'attention très vive que Juvénal accorde aux sons et son indifférence relative pour les odeurs ; pourtant, il saura tirer parti des odeurs mêmes pour donner l'idée de l'inégalité des conditions sociales. On comprend donc à la fois l'intérêt du poète pour tout ce qui se rattache à la vie ordinaire, et sa préférence pour certains côtés du réel, ceux qui peuvent plus directement collaborer à cette transposition du monde moral dans le monde matériel. Et c'est surtout à ce symbolisme, qui est à la base de tout son réalisme, que Juvénal doit son originalité. Sans doute, Horace, et surtout Martial, savaient déjà illustrer une idée par un tableau qui la traduit ; mais ce procédé n'est chez eux que fortuit ; Juvénal, au contraire, n'a peut-être pas une peinture qu'il n'inspire. N'est-ce pas la marque propre du réaliste que cette faculté de vision qui métamorphose les idées abstraites en peintures concrètes ? La brillante imagination de Juvénal lui ouvrait la porte pour sortir du

lieu commun : son symbolisme lui a permis de la franchir ; ce symbolisme descriptif certes n'est pas toujours également heureux, mais, par suite de la prédominance incontestable de tout ce qui est forme sur ce qui est proprement idée, il a fait de Juvénal un réaliste, et le plus grand de la poésie latine.

26 juin 1907.

P. Guyot.

LES DÉBUTS DE LA RÉVOLUTION

DANS

LE BAILLIAGE DE SAINT-JEAN-DE-LOSNE

(Décembre 1788-Octobre 1790

Bibliographie. — I. Indication et étude sommaire des sources utilisées : archives villageoises, archives des villes (Seurre, Auxonne, Dijon et Saint-Jean-de-Losne) ; archives de la Cote-d'Or (séries B, C, G et L) ; fonds divers de la bibliothèque de Dijon.

II. Ouvrages généraux et régionaux.

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

Le bailliage de Saint-Jean-de-Losne à la veille de la Révolution.

Par la nature du sol et par sa position géographique, ce bailliage était appelé à devenir une région agricole et commerciale. Etat de l'agriculture à la fin du XVIIIe siècle : pays producteur de céréales par excellence ; il sert à l'ap-

provisionnement d'une partie de la Bourgogne, de la Franche-Comté et surtout des provinces du Midi (Lyonnais, Dauphiné et Provence).

Le commerce des céréales aboutit à la création, dans les campagnes, d'une classe agricole assez forte, propriétaire foncière avant la Révolution, et à la formation dans la ville de Saint-Jean-de-Losne d'une riche bourgeoisie détentrice de capitaux et de domaines nombreux. Cette dernière est composée de gens de robes, de commerçants et d'artisans. Trois traits saillants caractérisent l'esprit de toute la population du bailliage : elle est très religieuse, très royaliste et très enthousiaste.

CHAPITRE II

La ville : son administration et sa situation financière à la fin du XVIIIe siècle.

L'administration urbaine est représentée d'une part par les échevins assistés de douze notables ; de l'autre, par un procureur et un maire héréditaire, jouissant du droit de juridiction sur les habitants tant au civil qu'au criminel. Malgré sa vigilance, cette administration est incapable, durant le cours du XVIIIe siècle, de maintenir en état de prospérité les finances de la ville.

Causes : 1). Saint-Jean-de-Losne ne possède aucun bien communal.

2). Les octrois généraux et patrimoniaux ne suffisent pas aux dépenses locales : *a*) par suite de la mise en adjudication des droits ; *b*) par suite de la fraude.

Conséquences : Le discrédit jeté sur les octrois rend difficile le recrutement des adjudicataires, fait baisser le montant des soumissions et provoque, entre les années 1774 et 1786, une crise économique qui aboutit à la grève des bouchers et des cabaretiers, et contribue à l'endettement croissant de la ville (en 1769, 39,033 livres ; en 1791, 54,096 livres 17 sols 9 deniers).

Efforts de la municipalité pour remédier à la situation

financière (emprunts, impositions nouvelles, lutte pour la conservation intégrale des privilèges accordés par Henri IV et Louis XIII ; affaire des Clubs de Bourgogne de 1638 et de 1786). Triste état de la ville en 1788 : le maire veut démissionner.

PREMIÈRE PARTIE

LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME

CHAPITRE PREMIER

La convocation aux Etats généraux. — Les préliminaires des élections. (Décembre 1788-mars 1789)

L'agitation en Bourgogne au mois de décembre 1788. — A la même époque, la bourgeoisie de Saint-Jean-de-Losne s'occupe de susciter des assemblées pour s'entendre au sujet de la convocation ; la noblesse et le clergé y sont invités ; ce dernier exige que la préséance y soit observée. — Assemblée générale du 28 décembre : discours et protestations. On se sépare après avoir réclamé le libre choix des députés du Tiers, le vote en commun et le suffrage par tête, la présence des curés de campagne aux Etats généraux et provinciaux. On proteste contre « l'égoïsme des villes riches et populeuses qui veulent envoyer à Versailles plus de députés qu'elles n'en ont le droit ». — Assemblée du 12 janvier 1789, convoquée pour adhérer à la délibération des avocats dijonnais (11 janvier). Nous avons cherché à savoir s'il y eut dans le bailliage de Saint-Jean-de-Losne une campagne faite par eux. En réalité, ils sont intervenus, mais n'ont pas été les promoteurs du soulèvement du Tiers-Etat. Dans les campagnes, le calme semble régner.

CHAPITRE II

Les élections et les cahiers

Ordonnances et règlements. — Rapide aperçu sur les élections parmi la noblesse et le clergé. En ce qui concerne le choix des députés du Tiers-Etat, les opérations sont plus compliquées, parce que le bailliage de Saint-Jean-de-Losne est un bailliage secondaire.

1). Election des députés des communes. — A Saint-Jean-de-Losne, il y a deux assemblées (3 et 9 mars 1789). Dans les villages, une seule assemblée suffit à la rédaction des cahiers et à l'élection des députés. Caractère de ces assemblées : toutes protestent contre l'administration de l'ancien régime. — La rédaction des cahiers : dans les villes, ce sont des bourgeois nommés par les échevins ; dans les campagnes, ce sont les habitants, réunis en assemblée générale sous la direction de l'envoyé du bailliage. Problème difficile à résoudre, car les cahiers de paroisse ont disparu.

2). Election des députés du bailliage (10 mars 1895). Après vérification des pouvoirs, on choisit dix députés appartenant tous à la bourgeoisie et l'on procède à la rédaction du cahier général. Examen de son contenu : on s'occupe surtout de la réorganisation des impositions et de la justice. Les desiderata : à propos des communes, des propriétés seigneuriales et ecclésiastiques (aliénation à l'Etat) et de la mendicité (ateliers de charité).

3). Les opérations électorales se continuent ensuite à Dijon (28 mars-18 avril 1789). Choix des députés du bailliage principal, au nombre desquels se trouve Charles Hernoux, député de Saint-Jean-de-Losne. Aperçu biographique.

CHAPITRE III

La Révolution de Juillet 1789.

Enthousiasme provoqué à Saint-Jean-de-Losne par la réunion des trois ordres. — Les émeutes de Dijon (15 et 17 juillet) et d'Auxonne (19 juillet) ont leur contre-coup à

Saint-Jean-de-Losne. Le 20 juillet, une partie de la population, soudoyée par deux artisans, saccage les bureaux d'octrois et de péages. Les séditieux sont incarcérés et livrés à la justice : l'un d'eux est condamné aux galères. — Caractères de cette révolte : elle est dirigée contre des impôts vexatoires, mais ici, contrairement à l'opinion de Taine, les séditieux respectent la vie et les propriétés des citoyens. — Causes : haine invétérée et légitime contre les octrois et les adjudicataires. — A la fin du mois de juillet, le comité de Dijon essaye d'obtenir la grâce des séditieux condamnés et s'occupe de calmer l'effervescence dans les villes et les campagnes (24 juillet 1789).

CHAPITRE IV

La répression des troubles et l'organisation spontanée (Août-Décembre 1789)

A Saint-Jean-de-Losne, les événements de juillet aboutissent :

1). *A la création d'une garde nationale* pour le maintien de l'ordre (28 juillet). — Les difficultés au sujet de la question du recrutement et du payement des ouvriers : l'intendant Amelot refuse toute rétribution quelconque. Sévérité des règlements : malgré cela, l'agitation continue ; pour la calmer, la municipalité, les officiers du baillage et les nobles offrent de monter la garde ; la foire du 10 août est renvoyée au 15 septembre. L'on s'occupe activement de se pourvoir d'armes et de munitions ; envoi de députations à Auxonne et Besançon. Les gardes nationales dans les campagnes : cette institution ne se développe que dans les environs immédiats des villes (Saint-Jean-de-Losne, Seurre).

2). *A la suppression d'une partie des droits d'octroi.* — Elle est décidée le jour de la révolte. Merciaux, l'adjudicataire, réclame une indemité (30 août) ; la ville la lui accorde, obligée par l'intendant. Ce dernier veut être éclairé sur les motifs qui ont entraîné cette suppression

(5 septembre) : explications embarrassées fournies par la municipalité. Protestations du contrôleur général des finances Lambert.

3). *A l'établissement d'un comité.* — Caractéristiques : *a*) il est institué après la période de troubles ; *b*) ses membres ne sont pas choisis par l'élection ; *c)* il ne reçoit pas dès le début sa forme définitive : le premier comité n'a que vingt-deux membres, le second en compte trente-deux. — Causes de cette évolution : nous en signalons deux : influence du comité de Dijon et de la bourgeoisie (avocats) de Saint-Jean-de-Losne. — Attributions : il s'occupe du maintien de l'ordre, du soulagement des pauvres et du commerce des grains.

CHAPITRE V

Saint-Jean-de-Losne et les subsistances. La disette de 1788-89

1). *La résistance aux décrets.* — Les accaparements : l'arrêt du 23 novembro 1788 ; comment il fut observé dans le bailliage de Saint-Jean-de-Losne. Les fraudes : procès intenté aux négociants (janvier-mai 1789). Conséquences : la hausse des grains. L'hiver de 1788-89. La disette de farines. Les approvisionnements de la ville : les boulangers refusent d'y coopérer. La hausse des grains persiste. Sévérité de la chambre de ville.

2). Intervention de l'intendant Amelot (avril-juillet 1789). Quelques mots sur sa politique économique. Raisons qui motivent son intervention dans le bailliage. Mesures diverses prises par lui pour empêcher les accaparements : les achats officiels. Il réclame des grains pour Dijon et Nuits (4 juillet). Le peuple et la municipalité refusent la livraison du blé promis (8 juillet). Colère et menaces du marquis de Gouvernet. Résultat de sa tactique et de celle de l'intendant : désorganisation du commerce local.

3). *Le régime de la liberté du commerce.* — La récolte de 1789 étant excellente, la ville de Saint-Jean-de-Losne

se débarrasse de son ancien approvisionnement. Nouvelle lutte de la municipalité avec les boulangers. Enthousiasme excité par le décret du 29 août. Fédération des ports bourguignons pour en assurer l'exécution. Attitude sympathique des comités. Hostilité de la population de Saint-Jean-de-Losne à la libre circulation ; envoi d'un mémoire à l'Assemblée nationale. Le comité remet en vigueur les anciens règlements concernant les marchés (26 octobre). Influence du comité de Dijon. Le congrès des subsistances du 23 novembre. L'exportation à l'étranger. La ville de Lyon réclame le concours du comité de Saint-Jean-de-Losne pour lui assurer les subsistances nécessaires ; conduite hésitante de ce dernier.

DEUXIÈME PARTIE

LES DÉBUTS DE L'ORGANISATION NOUVELLE (1790-1791)

CHAPITRE PREMIER

Formation et organisation du district de Saint-Jean-de-Losne.

1). *Délimitation du district.* — Hostilité des commissaires du département de la Côte-d'Or à la création d'un district sur la Saône. Les villes intéressées envoient des députés à Paris. L'Assemblée nationale autorise la création de ce district avec Saint-Jean-de-Losne pour chef-lieu (décret du 20 janvier 1790). Protestations de la ville de Seurre excitée par les Beaunois. Le plébiscite des campagnes : on désapprouve la cabale des villes. Plaintes au Directoire de département : celui-ci met tout le monde d'accord. La coalition des grands districts pour obtenir la suppression « de ceux de moindre importance ». Nouvelles plaintes et réclamations. Nécessité d'une nouvelle délimitation. Vœux émis par le conseil général du district de Saint-Jean-de-Losne (octobre 1791).

2). *Administration du district.* — Les élections et les

organes administratifs. Caractères des nouveaux élus : ce sont pour la plupart de riches bourgeois, attachés à la Constitution et se faisant une haute idée de leur mission ; leur modérantisme les fait soupçonner par le Directoire de département d'attachement à l'ancien régime. Protestations.

CHAPITRE II

Les élections municipales (Janvier-Février 1791).

L'enthousiasme préside à leur établissement. On s'acquitte tout d'abord des formalités imposées par les décrets : recensement de la population et fixation de la journée de travail. Les difficultés : beaucoup de communes n'ont pas reçu les décrets de l'Assemblée nationale. Résultats : variabilité du taux choisi (10, 12, 15 ou 20 sols). Dans chaque village, presque tous les citoyens sont actifs et éligibles, car beaucoup sont propriétaires fonciers et, dans certains endroits, payent des tailles très élevées. — Les élections : elles sont calmes ; lenteurs du vote et du dépouillement ; multiplicité des candidats en présence ; les nouveaux élus sont des bourgeois et des laboureurs assez riches ; peu de manouvriers. Rôle important joué par les curés.

CHAPITRE III

La vie municipale et l'esprit public (1790-1791).

Dévouement et soumission des officiers municipaux. Comment ils comprennent leur mission : exemple de la municipalité de Brazey. Influence de ces nouveaux organes. Le nouvel essor économique. Amélioration de l'agriculture : curage de rivières, création de fossés, de chemins « finerots » et de grandes routes. Les biens et les édifices communaux. L'esprit public. Amour de la nouvelle Constitution. Rôle de la bourgeoisie et des administrations du département. La Fédération à Saint-Jean-de-Losne et à Brazey. Influence de la société populaire sur l'esprit public.

CONCLUSION

Nous avons démontré que, dans le bailliage de Saint-Jean-de-Losne :

1). Les premiers mouvements révolutionnaires ainsi que la rédaction des cahiers étaient l'œuvre propre de la population.

2). Que la révolution communale de juillet fut dirigée seulement contre des institutions (octrois et péages) et non contre les ecclésiastiques ou les nobles, comme Taine le laisse croire. Que les mois suivants ne furent pas, comme il l'affirme, une période d'anarchie spontanée, mais une période d'organisation spontanée.

3). Que, dans cette contrée relativement riche en céréales, les habitants eurent à souffrir d'une hausse persistante sur le prix du blé, à cause de la politique hésitante de Necker et de l'intendant de Bourgogne, et surtout à cause de l'application irraisonnée par la municipalité de Saint-Jean-de Losne des règlements concernant les marchés.

4). Que l'établissement de la nouvelle Constitution se fit au milieu du plus grand enthousiasme et de l'harmonie la plus parfaite, tellement la population était avide de profiter des bienfaits attendus des réformes.

5). Qu'enfin, d'une manière générale, toute la période que nous avons étudiée fut une période relativement pacifique. Et, s'il n'y eut pas de luttes sanglantes, ce fut grâce à l'influence de la bourgeoisie, qui sut à la fois éclairer et diriger le peuple et faciliter ainsi la transition entre l'ancien et le nouveau régime.

27 juin 1907.

F. Boissard.

LA PROPRIÉTÉ PAYSANNE

dans les bailliages de Semur-en-Auxois, Saulieu, Arnay-le-Duc, à la fin de l'Ancien Régime (1750-1790)

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

Chapitre premier

Introduction. — Objet de ce travail. — Son importance — Raisons qui nous ont déterminé à étudier le bailliage d'Auxois.

a) — Raisons géographiques : caractère exclusivement agricole du pays, régions et cultures variées, Auxois montagneux (vignes), Terre Plaine (blé), Morvan (pâturages).

b) — Raisons historiques : sources abondantes et précises. — Tailles, nouveaux pieds de taille, vingtièmes, terriers, dénombrements des seigneuries, actes de vente des biens nationaux, cahiers de doléances. — Etude critique de chacune d'elles.

Chapitre II

La répartition foncière.

Les différentes classes de la population, leur effectif (statistiques), leurs caractères; les nobles (1,9 °/₀ de la population totale) qui ne résident point dans leurs terres, les ecclésiastiques (3,4 °/₀), les bourgeois (7,7 °/₀) qui ne cultivent pas leurs biens, les paysans (87 °/₀) qui se divisent d'après les rôles de taille en *paysans-propriétaires*, *paysans pour autrui*, *vignerons*, *artisans*, *manœuvres*, *fermiers et gros commerçants*.

Etendue de la propriété foncière de chaque classe (statistiques). — Les *nobles* possèdent *35,1* °/₀ de la propriété totale; les *ecclésiastiques*, surtout les réguliers, *11,6* °/₀, les *bourgeois*, *20,1* °/₀ (principalement dans les bourgs et les villages voisins des villes), les *paysans*, *33*,2 °/₀.

— Bien que les plus nombreux, les paysans possèdent beaucoup moins que les privilégiés. — Plaintes des cahiers.

Inégalité dans la répartition de la propriété paysanne elle-même. — Les paysans-propriétaires, les gros commerçants et fermiers, qui représentent le *quart* de la population paysanne, possèdent *63 centièmes* de cette même propriété, tandis que les trois autres groupes (vignerons, artisans, manouvriers) ne possèdent que 37 °/₀; enfin, parmi ces derniers, les manouvriers qui, représentent 36 °/₀ de la population, ne possèdent que 4,5 °/₀.

Existence d'un véritable prolétariat rural, sans propriété foncière et généralement sans foyer. — Témoignages et plaintes des contemporains. — Variations dans les différentes parties du bailliage. — Déjà important dans les pays de vignes, le prolétariat augmente en « Terre-Plaine » et atteint son plus grand développement dans la région du Morvan.

Chapitre III

Le morcellement.

Développement excessif du morcellement en Auxois, à la fin du xviii[e] siècle.

a) — Variations du morcellement avec les classes de propriétaires : il est en raison inverse de la richesse.

b) — Avec les cultures : les vignobles sont très morcelés, les prés, les champs surtout le sont moins.

c) — Avec les régions : il augmente avec la fertilité du sol.

Ses causes. — Ses inconvénients. — Moyens employés par le gouvernement de l'Ancien Régime pour le combattre (échanges). — Inefficacité de ces moyens.

Chapitre IV

Les droits domaniaux.

Persistance du régime seigneurial. — Preuves : *a)* dans les écrits contemporains; — *b*) dans les nombreux pro-

cès, au XVIIIe siècle, entre les communautés et les seigneurs au sujet de la « féodalité ». — Témoignage des cahiers.

Le cens. — Rente fixe et perpétuelle en argent ou en nature. — Mode de perception. — Ses abus. — La tierce. — Forme particulière du cens (part de la récolte en grains). — Mode de perception. — Ses inconvénients pour le paysan.

La dîme. — Elle offre certains points communs avec la tierce et parfois se confond avec elle. — Hostilité du paysan à son égard. — Droits casuels : lods et ventes, retraits censuels. — Mainmorte. — Sa persistance dans de nombreux villages. — En quoi elle consiste en Auxois au XVIIIe siècle. — Nombreux procès, en particulier un « arrêt notable » du parlement de Paris au sujet d'un nommé Moreau, syndic des banquiers parisiens, mainmortable de la seigneurie de Thostes-en-Auxois (1739).

Chapitre V

Les divers modes de Tenure.

L'amodiation est une nécessité pour le paysan dont les propriétés sont insuffisantes. — Cependant les amodiataires sont en grande partie des paysans aisés. — Ils louent beaucoup de prés, moins de terres labourables, très peu de vignes.

Le bail à cens et le métayage. — Leur disparition en Auxois. — Au XVIIIe siècle, le métayage ne subsiste que dans quelques pays pauvres du Morvan. — Développement du fermage. — Les fermiers-bourgeois des propriétés nobles. — Système des sous-amodiations. — Graves inconvénients et plaintes des paysans. — Amodiation directe des propriétés bourgeoises. — Culture plus minutieuse. — Inconvénients des baux : courte durée et cherté exorbitante. — Plaintes des cahiers.

CHAPITRE VI

Les restes de la propriété collective.

Leur importance pour le « pauvre manœuvre ». — Le droit de vaine pâture. — Ses inconvénients pour le propriétaire et pour l'agriculture. — Edit du roi concernant les clôtures en Bourgogne (1770). — Plaintes des paysans de l'Auxois montagneux; dissensions dans le Morvan entre les paysans-propriétaires et les manœuvres.

Droits d'usage et de champoy dans les bois du seigneur qui cherche à se débarrasser de cette charge de plus en plus lourde.

Les biens communaux. — Répartition géographique. — leur décadence ancienne se continue au XVIII[e] siècle : *a*) Ils servent au paiement des dettes de la communauté (aliénations et affermage); *b*) Usurpations des riverains et du seigneur.

A partir du milieu du siècle, le gouvernement central, sous les influences physiocratiques, fait une guerre systématique au communal. — Arrêt du conseil d'Etat de 1766 permettant le défrichement des terres vagues et vaines en Bourgogne. — Ses conséquences désastreuses en Auxois. — Édit du Roi de 1774 permettant en Bourgogne le partage des « communes ». — Il ne reçut point d'applications dans le bailliage d'Auxois.

CONCLUSION

Possibilité et nécessité d'une révolution paysanne. — Les paysans-propriétaires se soulèveront pour agrandir et libérer leurs terres: les prolétaires, n'ayant d'ailleurs rien à perdre à l'instauration d'un nouvel état de choses, agiront de même dans l'espoir d'éviter la famine et d'acquérir un bout de champ ainsi qu'un toit familial.

27 juin 1907.

E. PATOZ.

L'OBSERVATION ET LA PEINTURE DU RÉEL DANS HORACE

A

CE QU'A OBSERVÉ HORACE

I. *Les hommes.* — Toutes les classes de la société furent l'objet de ses observations. D'abord le milieu dans lequel elles vivent. Le forgeron est dans son atelier avec son soufflet en peau de bouc ; le gourmand est entouré de tous les plats qui font ses délices ; Nasidiénus donne un festin au milieu de sa grande salle de réceptions : des plats défilent devant les convives, un dais tombe soulevant des flots de poussière. De même, voici les esclaves du poète qui s'empressent de préparer le festin que va donner leur maître, tandis que l'argent brille dans la demeure, et que l'autel est ceint religieusement de verveine. Voici enfin Horace lui-même buvant sous un berceau de vigne.

Il a noté surtout beaucoup d'attitudes. L'un des serviteurs de Nasidiénus passe avec la gravité d'une vierge athénienne portant la corbeille de Cérès ; le villicus d'Horace, pour se divertir, danse lourdement, en frappant du pied le sol ; après un banquet, le gourmet s'appuie languissamment sur son coude. La danse de Lycinnie est composée d'attitudes gracieuses, et Pyrrha, rattachant sa chevelure, constitue un petit tableau de genre.

Il nous montre aussi des gestes et des mouvements. Il s'émeut d'impatience quand son esclave fait abus de la liberté des Saturnales ; Catius se hâte au moment où Horace le happe au passage ; et Chloé, semblable à un jeune faon, fuit l'amoureux entreprenant.

Notre poète a été sensible aux différentes inflexions de la voix humaine : Trébatius parle en jurisconsulte imbu

de sentences ; le captateur de testaments prononce de sa voix la plus douce le prénom du riche dont il veut obtenir la succession. Ailleurs, Lydé chante en s'accompagnant de la lyre.

Par contre, il a été peu attentif aux couleurs et très peu aux odeurs. On en citerait quelques rares exemples seulement, comme la couleur rosée d'une nuque, ou la puanteur du bouge des courtisanes. Remarquons toutefois qu'il a été frappé par le charme des parfums, dont les Romains et les Romaines faisaient grand usage.

II. *La rue.* — Horace ne prêta guère attention aux monuments qui, à son époque, embellissaient Rome. Lorsque le fâcheux de la neuvième satire du livre premier lui parle des beautés nouvelles de la ville et des faubourgs, il ne répond même pas, et ne nous en donne pas son sentiment, comme s'il n'avait rien à en dire.

Mais il ne laisse pas échapper les détails réalistes. Il remarque les murs crayonnés au charbon, les boutiques des épiciers, celles des libraires, certains coins malpropres de Rome, où des truies se vautrent dans la fange. D'ailleurs, dans tout cela, pas de description d'ensemble. Il n'évoque pas même à nos yeux le spectacle d'une rue tout entière. Quelle différence avec Juvénal, qui sait donner à son lecteur l'impression si nette et si pittoresque d'une ruelle romaine, avec ses maisons mal bâties qui menacent ruine et au sommet desquelles nichent des colombes !

Semblablement, il a vu dans la rue, non pas la foule en tant que foule, mais les individus qui la composent : les cabaretiers et les matelots du faubourg d'Appius ; les enfants et les vieilles femmes revenant de la fontaine ; les écoliers, fils des nobles centurions, avec leurs tablettes et leurs bourses à jetons sous le bras ; les orateurs du forum, tenant à la main leurs accusations rédigées ; le préteur Tillius et son cortège grotesque ; enfin les artisans qui vont et viennent, bousculant les paisibles pro-

meneurs. En un mot, Horace a vu la rue pour ainsi dire en myope.

III. *La campagne et la nature.* — Horace aime beaucoup sa retraite de Tibur. Pourquoi ? Parce que l'eau y est bonne, que des arbustes ombreux y procurent de la fraîcheur, et qu'il n'y fait ni trop chaud ni trop froid. En outre, quel bonheur d'y vivre loin du monde et du bruit, loin des tracas de la grande ville !... Ce sont là des remarques de Romain pratique et amoureux de ses aises.

Cependant, en face de la nature, il a éprouvé des sensations d'artiste raffiné. Il a noté quelques détails concrets, des effets de lumière en particulier. Il a vu les collines avoisinant sa villa baignées des vapeurs lumineuses du couchant, et qu'au lever du soleil la vallée est encore dans l'ombre, tandis que les collines sont déjà éclairées. Citons encore Rhodes ensoleillée, Anxur éclatante de blancheur et l'étincellement du Soracte sous les rayons du soleil.

Parfois le détail caractéristique manque à sa description. Que nous apprend-il sur la fontaine de Bandusie ? L'eau, en s'échappant, fait entendre un murmure semblable à un babil continuel... autour de la source se dressent des yeuses... les troupeaux fatigués y vont étancher leur soif... De combien de sources pourrait-on en dire autant ?

B

ÉVOLUTION DE L'OBSERVATION

Au début de sa carrière poétique, Horace est plus près du naturalisme grossier que du réalisme, témoin les épodes 8 et 12 et les premières satires. Cependant nous le voyons dès lors s'attacher parfois à ce qui n'est pas trivial ; ainsi, si la satire 1, 5 nous fait assister à des disputes de matelots et à des injures alternées de vulgaires bouffons, elle nous fait goûter à côté de cela la douce sérénité du ciel.

Déjà au second livre des satires, le réalisme s'atténue considérablement. La description du repas ridicule, où tout est intentionnellement outré, mise à part, la somme des emprunts faits directement au monde matériel est assez faible. Nous y sommes en présence de discussions philosophiques ou d'observations de psychologie.

Les trois premiers livres d'odes nous révèlent un Horace encore plus transformé. Il se plaît surtout aux détails gracieux, et recourt à la fécondité de son imagination au moins autant qu'à l'observation de la réalité. Les corps qu'il nous dépeint sont certainement plus beaux que nature. Pour créer ses charmants tableaux mythologiques, telles les nymphes fuyant devant Faune ou Europe traversant le Pont-Euxin, qui saura jamais tout ce que sa riche imagination poétique ajouta à des choses déjà vues ?

Enfin, dans la dernière période de sa vie, Horace fait de moins en moins des emprunts au monde matériel qui l'entoure. Il ne se soucie plus guère du détail concret : le vrai, l'honnête, voilà ce qui l'inquiète, ce qu'il recherche, ce qui l'occupe tout entier. Quelques tableaux pourtant, mais bien discrets. Je citerai la charmante épître à Torquatus : que Torquatus accepte l'invitation à dîner qui lui est faite ; on l'attendra au déclin du jour, l'on boira, l'on sèmera des fleurs au risque de paraître peu sage.

Aux yeux d'Horace déjà avancé en âge et au bout de sa carrière, qu'est devenue l'importance de l'observation directe du réel ? Sans doute si peu de chose, qu'il n'en parle même pas dans son Art poétique, alors qu'il nous y donne des recettes sur l'invention des idées et leur expression.

C

LA PEINTURE DU RÉEL

Pour peindre la réalité, Horace se contente parfois, mais assez rarement, d'un seul détail concret : *Faune, Nympharum fugientum amator* : ce vers évoque tout un tableau.

Plus souvent il accumule plusieurs remarques; ainsi il développe les diverses péripéties plus ou moins ennuyeuses du voyage à Brindes, et les phases de la lutte entre R. Rex et Persius.

Il emploie naturellement aussi les comparaisons, et souvent la comparaison devient métaphore. Il se sert du réel pour concrétiser l'abstrait : l'ancienne *asperitas agrestis* se transforme sous son style en une vieille qui néglige les soins de l'hygiène élémentaire.

De cette façon, la peinture de la réalité matérielle est fréquemment destinée à rendre agréable et poétique une leçon de morale, ou bien à nous faire comprendre une idée abstraite. Pour nous démontrer que personne n'est content de son sort, il fait comparaître le soldat, le marchand et le jurisconsulte. Afin que nous sachions que la nourriture ne doit être ni trop recherchée ni repoussante non plus, il oppose le genre de vie de celui que pâlit l'intempérance au genre de vie de l'avare.

Dans ses premières œuvres, il emploie souvent l'énumération, d'où résulte une certaine monotonie. Toutefois, même alors il nous donne des comparaisons originales.

Les trois premiers livres d'odes fournissent au lecteur peu de comparaisons. Horace y énumère avec beaucoup d'art les différents détails qu'il a observés ou imaginés. Il ne lie pas toujours entre elles ses impressions, et nous fait songer dans ce cas à certains poètes français contemporains.

Les métaphores, la concrétisation de l'abstrait se remarquent surtout dans les œuvres de son âge mûr. L'épître à Asella est véritablement une métaphore continue.

D

ORIGINALITÉ D'HORACE

L'observation d'Horace est très diverse ; il a regardé toutes les classes de la société romaine, s'est intéressé à la grande ville, à ses rues, et au charme de la campagne et de la nature.

Comme Juvénal, il rapporte ses observations à l'homme. Dans les rues, ce sont principalement les hommes qu'il voit, et s'il parle des boutiques des épiciers, c'est pour nous dire que les livres des mauvais écrivains servent à envelopper le poivre et l'encens. Enfin ses observations sur la campagne concourent à nous faire comprendre l'état d'âme d'un poète qui goûte à la fois le calme et les beaux paysages. Mais Juvénal n'a vu qu'un coin de la société romaine ; il est le peintre des humbles. Horace, au contraire, a fréquenté le petit peuple, les grands et la cour d'Auguste.

Chez lui, la disposition des matières est aussi variée que la matière elle-même. Il n'a pas sans doute inventé de disposition nouvelle ; mais il sut approprier chaque disposition à tel ou tel effet qu'il voulut produire. Son habileté se remarque avant tout en ce qu'il sait faire vivre ses personnages. Juvénal possède des images d'un coloris brillant, mais c'est par le détail qu'il vaut le plus. Dans la disposition, il est loin d'égaler Horace.

5 mars 1908.

C. Lévêque.

LES SEPT PLAIDOYERS POUR APOLLODORE

Leur attribution à Apollodore.
Etude sur la vie et l'éloquence d'Apollodore.

Au nombre des trente-trois plaidoyers civils attribués à Démosthène figure un groupe de sept plaidoyers prononcés pour Apollodore, fils du banquier athénien Pasion. La question d'authenticité, résolue déjà de façon négative pour plusieurs autres discours de la collection démosthénienne, se pose ici également, et elle est triple. 1) Ces discours sont-ils de Démosthène ? 2) Si non, appartiennent-ils à un même auteur ou à des auteurs différents ? 3) S'ils sont du même auteur, doivent-ils être attribués à un logographe inconnu ou simplement à Apollodore lui-même ? L'attribution à Apollodore des sept plaidoyers nous amènera enfin à une quatrième et dernière question : Quelle est, dans l'histoire de l'éloquence attique, l'originalité de l'orateur Apollodore ?

Cette dernière question indique en quel sens les trois premières ont été résolues. Dans l'étude finale, on conclura ainsi : orateur à une époque où l'éloquence judiciaire, fixée par Antiphon, Lysias et Isée, s'est pour ainsi dire vulgarisée, Apollodore a apporté, dans le cadre traditionnel du plaidoyer, les qualités appréciables d'un tempérament bien doué, mais nonchalant, les ressources et aussi les insuffisances d'une âme insinuante et souple, mais peu élevée. Il excelle dans les narrations, pleines de simplicité, de naïveté et de bonhomie. Habile dans le choix des arguments, surtout de ceux qui font appel aux passions, souvent assez basses du jury, il n'a pas de force dialectique suffisante pour grouper ces arguments et former un plan serré et lumineux. La composition, assez nette au début, devient de plus en plus flottante à mesure qu'il vieillit. Le style, agréable et monotone, et souvent

aussi diffus et embarrassé, se ressent du manque d'application de l'auteur. Il sait à merveille prendre les tons les plus variés pour impressionner favorablement le jury, mais il manque de dignité et de fermeté : on ne rencontre jamais chez lui l'accent profondément sincère de l'honnête homme indigné contre l'injustice, jamais non plus l'émotion religieuse et grave d'un Démosthène qui rattache les plus humbles causes aux grandes idées de justice, de piété et de patriotisme.

En résumé, par ses qualités et ses insuffisances, Apollodore, mieux que les grands orateurs, représente la mentalité moyenne de l'Athènes d'alors, et par là l'étude de son éloquence est fructueuse, car elle permet de mieux apprécier la distance qui séparait de leurs contemporains des hommes comme Lysias, Isée et Démosthène.

Méthode. — Nous avons à notre disposition, pour résoudre la question d'authenticité, des raisons d'ordre historique et des raisons d'ordre littéraire.

I. Les premières seront réunies dans la biographie d'Apollodore, qui présentera ainsi un intérêt propre, car on aura l'occasion de dégager un type curieux de parvenu, zélé, vaniteux et remuant. On étudiera également dans quelle mesure il eut l'initiative du fameux décret sur le théorikon et quelles furent ses relations avec Démosthène. Enfin, la physionomie du personnage et son évolution nous seront un guide précieux pour rattacher au même auteur les sept plaidoyers si différents de ton.

II. Les raisons d'ordre littéraire seront établies par l'analyse des sept plaidoyers au point de vue de la composition, du ton, des arguments. Dans chaque plaidoyer, les résultats de l'analyse seront confrontés avec les raisons d'ordre historique et établiront, toujours pour chaque discours, les présomptions d'attribution pour ou contre Démosthène, ce qui résoudra la première question.

III. A la fin de ce chapitre, il se trouvera qu'on aura dégagé un auteur commun, présentant une originalité bien accusée : la deuxième question sera ainsi résolue.

On établira ensuite que cet auteur n'est autre qu'Apollodore lui-même. Il ne restera plus, dans une étude finale, qu'à réunir de façon méthodique et compléter les résultats du deuxième chapitre pour reconstituer la personnalité littéraire de notre auteur. On passera successivement en revue le vocabulaire, le style, la composition, le choix des arguments, les différents tons que sait prendre l'orateur. La conclusion déterminera le rôle intéressant et honorable, mais aussi secondaire, de l'orateur Apollodore dans l'histoire de l'éloquence attique.

19 juin 1908.

A. Demimuid.

PRADON

et son alliance avec les ennemis de Racine et de Boileau.

Parmi les noms ridicules de la littérature française, il en est peu d'aussi ridicules que celui de Pradon, l'auteur d'une *Phèdre et Hippolyte* qui balança le succès de la *Phèdre* de Racine. N'est-il pas étonnant qu'un poète parfaitement inepte ait pu infliger à Racine de si vives blessures d'amour-propre ? Et mérite-t-il vraiment qu'on l'accable encore aujourd'hui ? En réalité, il semble bien que Pradon ait dû avoir quelque valeur, d'abord pour que ses contemporains l'aient choisi pour l'opposer à Racine, ensuite pour qu'il ait mérité la haine de son grand rival et de Boileau. Est-il même responsable des attaques que subirent Racine et le satirique ?

Voilà les questions qui se posent dès qu'on réfléchit à la destinée singulière de ce poète, qui fut acclamé pendant deux mois, et qui est bafoué depuis déjà plus de deux siècles. Pour y répondre, il nous faudra étudier la vie de

Pradon, le milieu mondain et littéraire où il a vécu, le théâtre à son époque, sa valeur comme poète tragique et les conditions de sa lutte contre Racine, la nature enfin de son intelligence, plus critique que créatrice.

Sa vie, que nous connaissons mal, nous apprend seulement qu'il était compatriote de Corneille, qu'il fréquenta à Paris les salons de madame Deshoulières et de la duchesse de Bouillon, c'est-à-dire les salons où se réunissaient les ennemis de Racine et de Boileau : n'est-ce pas l'influence de ces auteurs jaloux qui poussa Pradon contre Racine? Car cette société où notre poète était admis, c'étaient les Corneilles, Pellisson, Perrault, Quinault, Ménage, Benserade, Boyer, Le Clerc qui la formaient, c'est-à-dire tous les académiciens ennemis de la nouvelle école, tous « les écrivains du goût Louis XIII », les débris des Précieux. Ses protecteurs, madame Deshoulières, le duc de Nevers, la duchesse de Bouillon, étaient les soutiens attitrés des poètes de la génération précédente. C'étaient là pour Pradon des amitiés compromettantes, qui l'engageaient malgré lui dans une mauvaise voie.

Car tous ces auteurs qu'il fréquentait, c'étaient les représentants du goût précieux et romanesque, qui, après Corneille, sous l'influence des romans de mademoiselle de Scudéry et de La Calprenède, avait envahi le théâtre avec Quinault et Th. Corneille, et gagné toute la France. Racine n'avait fait triompher la nature, la profonde analyse de la passion que grâce à son génie, à la supériorité surtout de son style, et ses rivaux ne lui avaient pas pardonné ses succès. Toutes ses pièces avaient été combattues, on voulut abattre sa *Phèdre*, et pour cela on se servit de Pradon.

Donc, déjà, nous voyons que Pradon n'a pas l'initiative des luttes contre Racine, dont ses amis sont les adversaires résolus ; Pradon ne peut guère faire autrement que de subir leurs idées.

Mais quelles qualités le désignaient au choix de ses confrères comme le champion contre Racine? Il avait déjà,

avant 1677, fait jouer deux pièces : *Pirame et Thisbé* (1674), qui avait eu un grand succès, et *Tamerlan* (1675), qui avait mal réussi ; imitateur à la fois de Racine, des Romanesques et de Corneille, mais surtout de Racine, il avait cependant montré quelques qualités, de l'ingéniosité dans la conduite de l'action, de la finesse dans la peinture de quelques caractères, et même parfois de la grandeur dans l'expression, bien que son style fût le plus souvent plat et incorrect. Cependant, pour un débutant, le résultat n'était pas méprisable, et ses amis fondaient sur lui de grandes espérances. Les circonstances les aidèrent à lancer Pradon contre Racine : Racine, si l'on en croit la préface de *Tamerlan*, fut mécontent d'être pillé de parti pris, et se montra sévère pour Pradon, qui fut blessé et promit de prendre sa revanche. Il se mit donc au service des rancunes de ses amis, et quand on connut, trois mois avant la représentation de *Phèdre*, le sujet choisi par Racine pour une nouvelle pièce, il fit aussi une *Phèdre et Hippolyte*, qui fut jouée le 3 janvier 1677, deux jours après celle de Racine.

On accuse généralement Pradon, à ce propos, de bassesse et de manœuvres indignes : il est, au contraire, fort loyal de présenter au jugement du public une pièce composée sur le même sujet que celle d'un grand poète reconnu, en même temps que lui[1].

Malheureusement, Pradon eut le tort de croire qu'il pouvait, en trois mois, faire une pièce capable de tenir la scène ; sans doute fut-il poussé par ses amis et ses protecteurs qui l'obligèrent à être prêt, à tout prix, en même temps que Racine. C'est ce qui lui a le plus nui auprès de la postérité ; car sa pièce de *Phèdre et Hippolyte*, la seule de son œuvre que l'on connaisse, et qui ne doit sa célébrité qu'à sa rivalité avec la *Phèdre* de Racine, est bien la plus nulle de ses tragédies. Rien n'y est intéressant :

1. Exagéré, si l'on admet que Pradon connut le texte de Racine avant la représentation. (Note du jury.)

intrigue invraisemblable, caractères faux et incohérents, style plat, lourd et incorrect, voilà la pièce.

Elle se soutint cependant trois mois sur la scène, grâce aux efforts des protecteurs de Pradon, malgré les tentatives de Racine pour empêcher la représentation de cette tragédie rivale, pour empêcher ses adversaires d'assister à la représentation de sa propre tragédie, pour empêcher, enfin, la pièce de Pradon d'être imprimée. Cette querelle, qui se termina assez vite, n'apaisa pas la haine de Racine ni de Pradon.

Mais, tandis que Racine quittait le théâtre, Pradon continuait à faire des tragédies. Après *La Troade* (1679), *Statira* (1679), pièce sans grand intérêt, il donna *Regulus* (1688), où il réussit enfin à tracer des caractères vivants et humains, et à donner à son style une grandeur continue qui fit de cette tragédie, sinon un chef-d'œuvre, du moins une pièce honorable, — tour de force qu'il ne put renouveller avec *Scipion l'Africain* (1694).

Quelle est donc la valeur de Pradon, poète tragique? Son plus grand défaut, c'est le manque d'originalité, de personnalité, d'imagination, d'où provient la faiblesse des caractères et du style. Mais il a montré, surtout dans la conduite de l'intrigue, de l'intelligence, de la netteté d'esprit, c'est-à-dire plutôt des qualités de prosateur. Aussi ses œuvres en prose (ses préfaces et ses pamphlets contre Boileau) valent-elles mieux que ses tragédies.

Ses préfaces, qui lui servent tour à tour à exposer ses conceptions dramatiques, ses rancunes d'auteur blessé, sa joie de la victoire, nous font voir toute la souplesse de l'esprit de Pradon. Il sait varier son style suivant les sentiments qu'il veut exprimer. Ce qu'il a de plus intéressant, c'est cette ironie fine et légère, l'esprit avec lequel il sait accepter les coups en souriant, découvrir les points faibles de son adversaires et frapper au bon endroit.

Ces qualités de polémiste, c'est surtout contre Boileau qu'il les fera voir. Dans son *Triomphe de Pradon sur les satires du sieur D...* (1684); dans ses *Nouvelles remar-*

ques sur tous les ouvrages du sieur D... (1685), il sait distinguer les faiblesses de Boileau; il fait voir combien Boileau est peu poète, la rudesse souvent injustifiée de ses attaques, l'étroitesse de son esprit bourgeois qui lui fait mépriser *Ronsard* et les Farces de Molière, et admirer aveuglément toutes les inventions de l'antiquité.

En un mot, il a montré contre Boileau de l'intelligence et de la finesse.

Concluons que si Pradon n'a pas de génie, c'est au moins un bel esprit; s'il a été ridiculisé avec tant d'acharnement, c'est parce qu'il était, en somme, le plus sérieux des adversaires de Racine, celui auquel on attribua, à tort où à raison, la retraite de Racine.

19 juin 1908.

CH. TRÉMEAU.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE

DES

RELATIONS DE LA COUR DE BOURGOGNE

AVEC

LA COUR D'ARAGON

au XVe siècle[1]

INTRODUCTION

La présente publication est le résultat d'un travail collectif fait, sous la direction du professeur d'histoire de la Bourgogne, par quelques-uns des étudiants[2] qui ont suivi, à la Faculté des Lettres, la conférence consacrée à la préparation du diplôme d'études supérieures, pendant l'année scolaire 1907-1908.

Le titre de ce travail en définit, à la fois, la nature et la portée. Il s'agissait de grouper et de relier entre eux, en les replaçant dans leur milieu historique, un certain nombre de documents trouvés par le professeur dans divers dépôts français et étrangers, et relatifs à la tradition diplomatique qui unit, dès le temps du premier duc

1. Publication faite par un groupe d'étudiants en histoire de l'Université de Dijon, sous la direction de M. J. Calmette, professeur à la Faculté des Lettres.

2. Voici les noms des candidats au diplôme d'études supérieures qui, parmi les membres inscrits à la conférence, ont pris une part effective à l'élaboration et à la rédaction du présent travail : Mlle Bouchacourt, MM. Bouillerot, Chaume, Drouot, Gros, Guenéau et Ségaud.

Valois, la Bourgogne et l'Aragon [1]. Ces documents s'échelonnent entre 1409 et 1477 ; mais, tandis que le premier de ces textes nous apporte la trace de relations antérieures, le dernier ouvre devant nous la perspective des négociations subséquentes qui préparèrent la formation de la puissance austro-espagnole, aboutissement suprême et véritable couronnement de l'alliance péniblement élaborée par les représentants des deux maisons au commencement du xve siècle.

Après avoir exposé l'origine, le caractère et l'objet des pages qui vont suivre, il me sera permis d'acquitter, en mon nom personnel et au nom de la conférence, une triple dette de reconnaissance : d'abord envers Don Eduardo Gonzalez Hurtebise, archiviste adjoint de la Couronne d'Aragon, qui a pris la peine de copier pour nous deux lettres du roi Martin dans un registre de chancellerie, et qui s'est chargé de faire, en outre, plusieurs vérifications

1. Les documents publiés ci-après sont au nombre de quinze, savoir :

I. — Lettre de Pons de Perellos, capitaine au service de Jean sans Peur à Martin, roi d'Aragon.

II. — Lettre de Martin, roi d'Aragon, à Jean sans Peur.

III. — Lettre de Martin, roi d'Aragon, à Pons de Perellos.

IV. — Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux conseillers de Barcelone.

V. — Lettre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, aux mêmes.

VI. — Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux mêmes.

VII. — Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux mêmes.

VIII. — Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux mêmes.

IX. — Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux mêmes.

X. — Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux mêmes.

XI. — Lettre de la reine d'Aragon au sujet du différend économique survenu avec la Cour de Bourgogne.

XII. — Lettre de la reine d'Aragon sur le même sujet.

XIII. — Lettre de Johan Torres, chanoine de Vich, aux députés du Général.

XIV. — Sommation de Charles le Téméraire à Louis XI.

XV. — Instructions de Ferdinand le Catholique à Johan Ramirez de Lucena et Lope de Valdemessorin, ses ambassadeurs auprès de Marie de Bourgogne.

à notre intention ; ensuite, envers MM. Charles Baudon de Mony et Jean de Maupassant, archivistes-paléographes, qui, de retour d'un voyage de recherches en Espagne, ont eu, l'un et l'autre, la complaisance de nous communiquer quelques notes prises par eux à Barcelone et de nature à intéresser notre sujet. Ils voudront bien trouver ici l'expression de nos remerciements sincères.

J. Calmette.

I

LES ORIGINES ET LES DÉBUTS DE L'ALLIANCE ENTRE LA BOURGOGNE ET L'ARAGON

Le document qui nous atteste pour la première fois l'alliance des Valois de Bourgogne et de la Cour d'Aragon est tiré des archives de la Couronne d'Aragon à Barcelone. Il y figure en original dans la série des *Cartas reales* [1] : c'est une lettre écrite de Paris à Martin Ier, roi d'Aragon, par un capitaine aragonais au service du duc de Bourgogne, Pons de Perellos.

Ce document, jusqu'ici inédit [2], n'est qu'imparfaitement daté, puisqu'il ne porte que le quantième (12 janvier), tandis que l'indication essentielle, celle du millésime, fait défaut. Dès lors, il importe avant tout de résoudre le problème de la datation : heureusement la teneur de la lettre comporte des allusions précises à quelques événements connus et fournit elle-même la solution cherchée. Il y a « environ cinq sepmainez », dit l'auteur de la lettre, « que le duc de Bourgogne est venu en cette ville » (Paris). Son arrivée, ajoute-t-il, fut précédée de la fuite de la cour à Tours. Il ne peut donc s'agir que du retour à Paris de Jean sans Peur, vainqueur à Othée, et de la fuite d'Isabeau de Bavière, emmenant avec elle Charles VI et la cour. Or, ces événements sont datés par des textes contemporains : c'est le 10 novembre 1408 que le roi est embarqué sur la Seine ; c'est le 28 que le duc entre à Paris. La lettre fut écrite cinq semaines après. Il est donc certain que la date de notre document doit être ainsi restituée : 12 janvier 1409 [3].

1. Série non classée et non inventoriée.
2. Nous en publions pour la première fois le texte ci-après (Document I).
3. Nouveau style. Le millésime inscrit par l'auteur de la lettre eût été 1408, s'il avait daté selon le style de Pâques, usité en France, ou 1409, s'il avait employé le style de Noël, usité en Aragon.

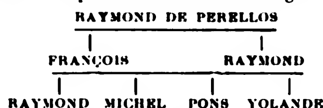
Au surplus, la confirmation de ce millésime nous est apportée, s'il est besoin, par la date explicite de la réponse faite par Martin Ier à Perellos[1].

Mais une question se pose, plus difficile à résoudre, au sujet de l'auteur de la lettre : qu'était au juste Pons de Perellos ? Nous sommes médiocrement renseignés sur la biographie du personnage[2]. Sa famille était considérable et compte un autre membre qui fit, en France, figure historique sous Jean le Bon et Charles V.

François de Perellos, en effet, dès 1360, sert d'intermédiaire constant entre Pierre IV d'Aragon et le roi Jean : sans cesse des ambassades lui sont confiées par son souverain ; il est son homme de confiance dans les relations franco aragonaises. M. Daumet nous montre encore François de Perellos envoyé par Charles V en Castille, en 1368, à l'occasion des négociations entamées avec Henri de Transtamare[3]. Sur le rôle joué par Pons lui-même, nous avons quelques renseignements tirés soit des archives de Barcelone, soit des anciennes archives de la Chambre des comptes de Bourgogne : Pons est venu en France, dès 1399, pour des affaires personnelles ; conseiller et

1. Cf. ci-dessous (Document III).

2. Il n'existe aucune étude sur la famille de Perellos, ainsi qu'a bien voulu nous le confirmer Don Eduardo Gonzalez Hurtebise, archiviste adjoint de la couronne d'Aragon. Cependant, on peut tirer quelques renseignements utiles de l'ouvrage publié par M. l'abbé Paul Guillaume, *Histoire générale des Alpes-Maritimes*, II, 255. L'érudit archiviste des Hautes-Alpes signale (*loc. cit.*, note 5) plusieurs mentions de Pons de Perellos aux archives communales d'Embrun. Enfin, M. l'abbé Capeille, auteur d'une *Etude historique sur Millas*, Céret, 1900, in-8°, veut bien nous communiquer quelques renseignements que résume le tableau généalogique suivant :



François de Perellos, amiral d'Aragon, est le diplomate signalé par M. Daumet. Son frère Raymond était gouverneur de Roussillon en 1376. Parmi les fils de François, outre Pons qui nous intéresse dans la présente étude, il faut signaler le nom de Michel qui fut archevêque d'Embrun de 1378 à 1427 et se laissa, parait-il, exploiter par « ses parents espagnols » (Fisquet, *La France Pontificale, archevêché d'Embrun*, II, 912-913).

3. Daumet, *Etude sur l'alliance de la France et de la Castille*, p. 30. François de Perellos était le père de Pons.

chambellan du roi Martin, il reçoit de son souverain des lettres de recommandation pour Charles VI et pour les ducs de Bourgogne, de Berry et d'Orléans[1]. Il semble que, dès son arrivée en France, le duc de Bourgogne l'ait particulièrement pris sous sa protection : nous voyons Martin remercier le duc Philippe du bon accueil fait à son conseiller[2]. Depuis ce moment, il s'attacha à la fortune du duc de Bourgogne et il acquit bien vite dans son entourage un rang honorable ; il fut actif et sut se rendre utile, puisque, malgré sa nationalité, il figure, dès le 5 septembre 1405, au conseil ducal, à côté de personnages assez considérables[3]. Pons était aussi capitaine d'hommes d'armes, et, comme tel, il prend part à la mobilisation de 1405[4]. Enfin, une quittance du 4 mars 1407 nous le montre conseiller et chambellan du duc de Bourgogne[5]. Il serait excessif, d'ailleurs, d'affirmer qu'il reçut du duc des faveurs spéciales et qu'il eut son oreille : nous n'en voulons pour preuve que l'hésitation évidente qu'il éprouva, de son propre aveu, pour communiquer au duc Jean les propositions confidentielles du roi Martin. Capitaine espagnol, venu peut-être, en vertu d'une tradition familiale, prendre du service en France, homme de confiance à la fois du duc et du roi dans certaines circonstances particulières et mal définies, Perellos n'a pas, en tout cas, auprès de Jean, qualité d'ambassadeur.

Il en fait cependant fonctions au besoin ; la présente lettre en est précisément la preuve. En effet, cette simple lettre présente bien, à l'analyse, toute la valeur d'un rap-

1. Lettre de Martin à Charles VI. Saragosse, 17 déc. 1399 (Barcelone, Arch. de la Cour. d'Aragon, *Cancel*, reg. 2243, f° 40). *Ibid.* Lettre aux ducs (même date).

2. Lettre de Martin au duc de Bourgogne, 9 mars 1401 (Barcelone, Arch. de la Cour. d'Aragon, *Cancel*, reg. 2244, f° 99).

3. Arch. départ. de la Côte-d'Or (d'après lettres patentes analysées par Peincedé, II, 63).

4. Arch. départ. de la Côte-d'Or. B, 11764. 20 oct. 1405. Procès-verbal de la montre des soldats amenés par « Ponce Perilleux », chevalier, leur capitaine.

5. Arch. départ. de la Côte-d'Or, B. 354.

port diplomatique ; aussi bien Perellos joue-t-il, à cette occasion, le rôle d'un intermédiaire qualifié par les deux parties. Mais il faut y prendre garde, et d'ailleurs, le plan très apparent de la rédaction le signale à l'examen, ce rapport répond à deux objets : Perellos s'y acquitte de deux missions, et il ne joue, à proprement parler, son rôle d'intermédiaire que dans une partie de sa lettre, la deuxième.

La première moitié, la plus longue, n'est que le compte rendu des derniers événements survenus en France, compte rendu diplomatique demandé par le roi Martin et d'ordre confidentiel, on pourrait presque dire compromettant pour son auteur [1]. C'est un résumé des événements, où Pons, assez habilement, sait réserver la place prépondérante aux renseignements d'intérêt diplomatique : le résumé est un peu sec, en ce sens qu'il est dépourvu de commentaires ou d'appréciations; mais justement la sécheresse est bien l'un des caractères spécifiques du rapport, et cette sécheresse même n'est pas sans favoriser l'exactitude du récit [2]. De fait, le récit de Pons est exact et se contrôle aisément, à l'aide des chroniques.

Les deux premiers faits dont parle Pons sont l'entrée du duc Jean à Paris et la fuite du roi à Tours. Les chroniques nous apprennent que, dès la nouvelle de la victoire du duc Jean de Bourgogne à Othée [3], les rois de Sicile et de Navarre, les ducs de Bourbon et de Berry tinrent des conseils secrets où fut résolu le départ du roi [4]. Et, en effet, bien que la reine Isabeau de Bavière protestât de

1. Il s'en rend compte lui-même, lorsqu'il exprime la crainte que sa lettre ne soit interceptée.

2. On peut remarquer, en outre, que pour les événements qui se sont déroulés à Paris pendant qu'il était lui-même à Lille avec le duc de Bourgogne Pons a pu connaître surtout les faits saillants et ignorer les détails que tel chroniqueur, vivant à la Cour de Charles VI, connaissait par le menu.

3. « Audita victoria ducis Burgundie », Chronique du Religieux de Saint-Denis (Coll. des Doc. Inédits, IV, 180).

4. « Ex eorum tamen deliberacione verissimile videntur processisse que sequuntur ». (Même cote).

ses bons sentiments à l'égard des Parisiens [1], le roi Charles VI « partit de l'hôtel Saint-Paul en la Compagnie du duc de Bourbon et de Montagu, et se mit en un bateau aux Célestins et passa jusques à Saint-Victor et y avoit bien mille et cinq cens hommes d'armes pour l'accompagner [2] ». Ce départ eut lieu le 10 novembre [3] ; le roi se trouvait malade [4]. Avec le roi s'étaient exilés la reine, le dauphin Louis [5], le roi de Sicile Louis d'Anjou [6], le roi de Navarre Charles III, Louis II duc de Bourbon et le duc de Berry, Jean de France, ainsi que le duc de Bretagne, Jean IV et d'autres seigneurs. On ne saurait s'empêcher de remarquer le soin avec lequel Pons dénombre les personnages qui ont suivi le roi à Tours ; il s'agit là, en effet, d'un détail de nature à intéresser la politique de Martin d'Aragon, parce qu'il définit les tendances politiques de ceux qui sont ainsi énumérés. Perellos est le seul, d'autre part, à qualifier expressément le départ du roi de coup de force. Il semble bien que ce quasi-enlèvement du roi soit la conséquence de l'affollement des princes à la nouvelle de l'approche du duc Jean victorieux ; Monstrelet nous dit pourtant que ce fut le départ du roi lui-même qui décida le duc de Bourgogne à venir à Paris et à répondre ainsi à l'appel des Parisiens qui l'avaient mandé. La version de Pons de Perellos, plus impartiale, paraît aussi plus vraisemblable [7]. Jean sans Peur, quoi qu'il en soit, s'acheminait vers Paris : il y entra le 28 novembre. Perellos qui, pourtant, se trouvait à ses côtés, ne mentionne ni le déploiement de forces qui accompagna cet acte dé-

1. Religieux de Saint-Denis, *Ibid.*, p. 181 ; Juvénal des Ursins (Coll. Michaud et Poujoulat, II, 448-449).

2. Juvénal des Ursins, *Ibid.*, p. 449.

3. Le 10 d'après le Religieux, le 3 d'après Juvénal.

4. Il le fut jusqu'au 29 nov.

5. Louis, duc de Guyenne, mort le 18 déc. 1415.

6. Et non Martin Ier fils du roi d'Aragon, qui régnait effectivement en Sicile a cette date. Cf. à ce sujet, ci-après : pièces II et III.

7. Elle se concilie bien avec le ton sinon avec les termes même, soigneusement mesurés, dans lesquels s'exprime le Religieux de Saint-Denis, *loc. cit.* — V. Monstrelet, éd. Douët-d'Arc, I, p. 391.

cisif, ni l'accueil enthousiaste fait au duc par le peuple parisien. Aussi bien sont-ce là, pour le diplomate qu'il est présentement, des événements bien moins importants que ceux au récit desquels il passe immédiatement. Il s'agit des négociations qui aboutirent à la paix de Chartres du 9 mars 1409 : dès son arrivée à Paris, le comte de Hainaut, Guillaume IV, fut chargé d'une mission auprès du roi à Tours ; si Monstrelet nous donne la composition de l'ambassade [1], Pons va préciser son but ainsi que les bases sur lesquelles porte la discussion : Jean sans Peur, dès l'abord, exigeait le retour du roi à Paris, préalablement à tout traité. C'était trop d'humiliation pour l'entourage royal. Les prétentions du duc provoquèrent une réplique ; la cour fit partir des ambassadeurs, entre autre Louis, duc de Bavière, frère d'Isabeau, et Jean de Montaigu, grand maître de l'hôtel du roi, munis des instructions royales : le duc Jean devait implorer son pardon du jeune duc d'Orléans, Charles, pour l'assassinat de Louis, son père, et s'abstenir, pendant plusieurs années, de paraître à la cour. C'était répondre à un ultimatum par un ultimatum. Jean refusa tout net, disant que ce qu'il avait fait était pour l'honneur et l'utilité du roi et du royaume [2]. La présence de Montaigu parmi les députés provoqua la colère du duc Jean [3] qui lui imputait en grande partie l'enlèvement du roi ; mais cet incident, n'ayant en rien modifié le cours des négociations, Pons ne se fait pas scrupule de le passer sous silence.

Le duc désirait profiter des circonstances et ne pas rompre les négociations par un excès d'intransigeance. Il tenta un nouvel effort : la cédule, corrigée [4], fut sou-

1. Les seigneurs de Saint-George, de Croy, de Vieilzville et de Dolhain (Monstrelet, *ibid.*, 392-393).

2. Religieux. *Ibid.*, p. 185 (liv XXIX, ch. xxiv).

3. Religieux. *Ibid.* p. 186, et Monstrelet, *éd. cit.*, p. 393. Mais ce dernier auteur donne une explication trop simple du rejet des propositions faites par la Cour en attribuant l'attitude du duc de Bourgogne à son irritation de les voir apportées par Montaigu.

4. Cf. Monstrelet, *loc. cit*, « et depuis fut icellui traicté aucunement corrigé et reporté audit lieu de Tours. »

mise au roi. Sur ces entrefaites, la mort de Valentine Visconti, âme véritable du parti hostile au duc Jean, vint faciliter une transaction. Au moment où Perellos écrit, les négociations sont entrées dans cette dernière phase : on attend leur issue avec quelque impatience, et le secret même dont on les entoure fait ressortir leur importance. Des bruits circulent dans l'entourage ducal, et Perellos, qui s'en fait l'écho, croit, tout en restant sur la réserve, pouvoir néanmoins affirmer « que le roy et les seigneurs doivent entrer ici le xe jour de février prochain venant, et mondit seigneur de Bourgogne en ce terme pendant s'en ira en son pays d'Artois et avec li tous ses gens d'armes... et sera ici audit x^e jour, accompaigné, sans plus jusquez au nombre IIIc gentilhommes, cc archers, pour y retrouver le roi ». En réalité, il n'en fut pas ainsi. Le roi ne vint pas jusqu'à Paris : comme le dit Monstrelet[1], il fut bien convenu « que le duc retournerait en son pays jusqu'au 1er février 1409 », et qu'ensuite « il retournerait vers le Roy, à Chartres, accompagné de cent gentilhommes ». Mais si les prévisions de Perellos ne furent pas réalisées, le témoignage de l'Aragonais est-il, par là, dépourvu de toute signification ? Assurément non, car sa lettre conserve la trace des bruits confiants qui s'étaient répandus à un moment précis parmi les Bourguignons ; et les termes sur lesquels on présumait que se ferait l'accord représentent évidemment le dernier projet rédigé par le duc. En outre, les bruits de mariage, signalés par Pons, furent justifiés, puisque les conférences de Tours décidèrent l'union du comte de Vertus avec une fille du duc[2].

On le voit : pièce de contrôle pour les événements con

1. Monstrelet, *ibid.*, p. 395.

2. Monstrelet, *ibid.* Pons de Perellos fait encore allusion dans sa lettre à certains « troubles et besoingnes » dont il n'ose parler. Le vague extrême de cette allusion interdit d'en préciser la portée. Toutefois, à cette heure, les evénements ne manquent pas, dont la nature pourrait justifier la réserve de l'Aragonais : excommunication et mise en interdit du royaume par Benoît XIII, démêlés avec l'Université, situation troublée de Paris, malaise général causé par les guerres civiles et les déprédations des gens d'armes, etc.

nus, l'exposé du capitaine aragonais n'est pas sans apporter sur plusieurs points, et notamment sur la diplomatie de Jean sans Peur en 1408-1409, quelque lumière nouvelle.

Mais cet exposé même, et cette fois moins par son contenu que par son objet, ne laisse pas d'avoir une autre signification. Ce rapport a évidemment quelque raison d'être et répond à quelque nécessité. Pourquoi Martin d'Aragon l'a-t-il demandé à son compatriote ? Quel besoin avait-il d'être informé avec précision des démêlés franco-bourguignons ? La deuxième partie de la lettre, en fournissant la claire solution de ce problème, fait ainsi ressortir la véritable portée de la première. Pons nous apprend, en effet, que Martin cherchait à renouer avec la maison de Bourgogne une ancienne alliance.

Or, les rapports avec les Etats espagnols présentent un intérêt exceptionnel pour l'histoire extérieure de la France et de l'Etat bourguignon naissant. Dès le retour d'Angleterre du roi Jean le Bon, un rapprochement s'était fait entre ce prince et Pierre IV d'Aragon[1] ; à la fin du XIVe siècle et au début du XVe, des relations plus suivies encore s'établissent entre la France et la Castille, en même temps que s'ébauchaient des rapports étroits entre la Bourgogne et l'Aragon. Ce double groupement était logique et les deux alliances se faisaient, en quelque sorte, contrepoids. Des rapports diplomatiques nombreux franchissent les Pyrénées : le roi de Castille, le 7 octobre 1401, est informé par le roi de Navarre des difficultés survenues entre Philippe le Hardi et le duc Louis d'Orléans[2] et un véritable rapport, semblable à celui de Perellos, est envoyé en 1405 par Olivier de Mauny à Henri III de Castille[3]. Une série symétrique de lettres et de rapports existent pour l'Aragon et la Bourgogne : dès 1400, un

1. Le mariage du roi de France et de Jeanne, fille de Pierre IV, est projeté, et il est question d'un projet d'alliance entre les deux cours.
2. DAUMET, *op. cit.*, p. 66.
3. DAUMET, *op. cit.*, p. 200 (Pièces justificatives n° 53).

mariage est ébauché entre le fils aîné de Martin et une des filles du duc de Bourgogne[1]; et une correspondance assez active sur tous les sujets politiques s'établit entre les chancelleries bourguignonne et aragonaise. La lettre de Pons elle-même ne forme qu'un anneau de cette chaîne ininterrompue.

Mais elle a une importance particulière : Pons fournit, en effet, une donnée nouvelle : une alliance a existé entre Martin et Philippe le Hardi, et cette alliance est près d'être renouvelée en 1409.

Le document fut écrit au moment même où s'engageaient les premiers pourparlers; quelques jours avant le 12 janvier 1409, Pons, à la requête de son roi, a commencé les démarches. Le duc a accueilli ces avances « avec moult grant joie et plaisir ». Il a prié Perellos d'informer son souverain de ses bonnes dispositions. S'il n'a pu trouver, malgré des recherches faites dans ses archives, la trace de l'alliance nouée du temps de Philippe le Hardi[2], il écrit lui-même à Martin par le même courrier que Pons, et dans les termes les plus amicaux[3]. Ainsi l'affaire s'engage immédiatement, semble-t-il, et sans difficulté. Rien ne peut, du reste, surprendre dans cette entente rapide. Nous n'avons pas à étudier ici les mobiles des deux parties; mais il est évident que leurs intérêts respectifs les poussaient également à s'entendre. C'est l'impression que laisse le plus rapide examen de la situation politique générale à cette date. Aussi bien, dans la question de Sicile, dont l'échéance est prévue comme prochaine, que dans ses rapports délicats avec la Castille,

1. Archives de la Cour. d'Aragon, *Cancel.*, reg. 2243. f° 57-57 v° (Saragosse 22 janv. 1400) et *ibid.*, f° 117 (Barcelone, 10 juillet 1400).

2. Il est curieux de constater cette impossibilité de trouver trace, dans les archives ducales, des négociations antérieures. Aussi bien, pour reconstituer l'important chapitre de la politique extérieure des ducs ne sommes-nous pas constamment obligés aujourd'hui de recourir aux archives les plus diverses, en France et hors de France?

3 Ainsi qu'il ressort de la réponse de Martin, publiée ci-après, pièce III. La missive de Jean sans Peur, incluse dans celle de Pons de Perellos, n'a pas pu être retrouvée.

qui vient précisément (le 7 décembre 1408) de signer avec la maison de France un traité contenant pour l'Aragon une clause inquiétante[1], Martin avait besoin d'un allié respecté ; contre Louis II d'Anjou, son adversaire en Sicile, allié alors aux d'Orléans[2], ou contre Jean II, allié de Charles VI, il pouvait espérer du seul Jean sans Peur un appui intéressé et efficace[3]. Il ne pouvait, au surplus, déplaire au duc de Bourgogne d'avoir en Espagne un allié à côté de celui de la France et sur les derrières du roi de Navarre, ami des d'Orléans. Martin, enfin, pouvait invoquer d'excellents antécédents dont le souvenir devait, de toute nécessité, exciter la bienveillance du duc. L'Aragonais ne s'était-il pas, dès 1400, signalé comme ennemi de Louis d'Orléans en reconnaissant comme roi des Romains Robert de Bavière, ami des Bourguignons, à l'encontre de son compétiteur Wenceslas[4] ? Dès cette époque datait, entre les deux princes, une amitié fidèle, Martin employant ses galères au service de son allié contre Jean Galeas, beau-père du duc d'Orléans.

Il était donc de l'intérêt des deux parties d'arriver à une prompte entente : la réponse de Martin ne se fit pas attendre. Le 4 février 1409, il accusait réception à Pons de sa lettre, le remerciait de son rapport et lui recommandait tout particulièrement de veiller à ce que le duc de Bourgogne lui écrivît souvent ; en même temps, il répondait à la lettre du duc jointe à celle de Perellos, où Jean, sous l'inspiration de Perellos, demandait le renouvellement de l'alliance, entre l'Aragon et la Bourgogne, faite sous Philippe le Hardi, affirmant qu'il avait même amitié pour lui que pour son père Philippe, allant jusqu'à dire qu'il l'aimait comme son propre fils et ne désirait

1. Daumet, *op. cit.*, *Pièces justificatives* n° 54, p. 216.
2. Par le traité de 1402.
3. Jean sans Peur n'était pas sans tenir compte aussi des rapports commerciaux de la Flandre et de la Catalogne. Cf. Finot, *Les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au Moyen-Age*, ch. III.
4. Cf. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 243.

rien tant que lui rendre service en tout et pour tout[1]. Il semble d'ailleurs que le roi d'Aragon, comme Jean sans Peur, ignorait les traités passés avec Philippe : c'est Pons lui-même qui lui en a appris l'existence. On ne saurait pourtant douter de l'existence de ces actes antérieurs. L'affirmation de Pons est catégorique et suffit presque, à elle seule, à emporter la conviction[2] : aussi bien quelques faits, à défaut de documents connus, peuvent fournir des éléments de confirmation. Nous n'en voulons pour exemple que le grand nombre de noms espagnols consignés sur les registres militaires bourguignons pour les années antérieures à 1409[3], et la présence même du capitaine aragonais Perellos dans les rangs bourguignons. Ne constatons-nous pas, en Bourgogne, une migration très analogue à l'exode en France de compagnies castillanes ? Et de même que ces exodes étaient autorisées explicitement par les traités d'alliance[4], de même quelque clause insérée dans le traité signé par Philippe ne devait-elle pas expliquer cette présence en Bourgogne d'auxiliaires aragonais ?

Les effets de l'alliance conclue par Philippe le Hardi se sont peut-être réduits à quelques envois de troupes. Mais, si rudimentaire qu'ait pu être le premier acte diplomatique passé entre les deux Etats, les révélations dues à Perellos n'en ont pas moins une grande portée pour nous ;

1. Arch. de la Cour. d'Aragon, *Cancel.*, reg. 2252, f° 35-86. Ci-après, Pièces II et III.

2. Toutefois, ces actes antérieurs à 1409 devaient être encore fort vagues ; il faut y voir seulement, à n'en pas douter, les préliminaires de l'alliance.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 11760 (année 1405) : deux procès-verbaux de montres où figurent exclusivement des Espagnols amenés par un certain Rodrigo de Malingue (Sancho Delbant « Fernand Espaignol, Pascal Espaignol », etc), trois reçus du même Rodrigo de Malingue, dont la compagnie se trouve également mentionnée dans De la Chauvelays, *Les armées des trois premiers ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, p. 129 qui cite une ordonnance du duc enjoignant de faire un paiement à Rodrigo de Malingue, « arbalestrier à cheval, pour lui et quinze autres arbalestriers à cheval de sa compaignie, tous Espaignolz... qui présentement sont en notre service... et aussi... vingt et ung autres arbalestriers espaignolz de pié de sadite compaignie. »

4. Daumet, *op. cit.*, p. 70.

c'est que l'alliance ainsi inaugurée dès le règne du premier duc valois et entretenue par son successeur dépasse le cadre restreint de quelques années : les documents déjà publiés pour l'époque de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire [1], ceux aussi que nous publions dans le présent travail, attestent la continuité et l'importance naissante de cette alliance. L'intérêt des origines de cette entente hispano-bourguignonne se mesure à l'intérêt que présente cette alliance même dans l'histoire diplomatique de l'Etat bourguignon au xv[e] siècle.

II

LES LETTRES DE PHILIPPE LE BON ET D'ISABELLE DE PORTUGAL AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE BARCELONE

Les archives municipales de Barcelone possèdent, pour le xv[e] et les siècles suivants, une riche collection intitulée *Cartas Reales* [2], où sont classées les missives émanées non seulement des rois, mais encore de tous les chefs d'Etat de l'Europe en correspondance avec le Sage Conseil [3]. C'est dans cette collection que figurent en original les lettres de Philippe le Bon et de la duchesse de Bourgogne, Isabelle de Portugal, qui se trouvent parmi les documents annexés à la présente publication [4].

1. J. Calmette *L'origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole*, Dijon, 1905 (Extr. du *Bulletin de la Société des Amis de l'Université*).

2. Il ne faut pas confondre les *Cartas Reales* des archives municipales de Barcelone avec les *Cartas Reales* des archives royales de la même ville (Archives de la couronne d'Aragon) dont il est question ci-dessus, à propos de la lettre de Pons de Perellos.

3. Le *Sage Conseil* était le comité exécutif de cinq membres qui représentait la municipalité de Barcelone, tandis que, dans cet organisme, le *Conseil des Cent Jurés* représentait l'assemblée délibérante. Les conseillers auxquels sont adressées les lettres publiées ci-dessous sont les membres du *Sage Conseil*.

4. Aux lettres ducales ont été ajoutées deux lettres en catalan de la reine Marie d'Aragon, relatives à ses relations avec la Cour de Bourgogne. Les lettres de Philippe et d'Isabelle sont en latin ou en français, sauf une lettre de la duchesse Isabelle rédigée en portugais.

*
* *

C'est surtout en leur qualité de comtes de Flandre que les Valois de Bourgogne ont eu à se préoccuper d'une politique étrangère. L'extension de la dynastie vers le Nord a élargi l'horizon de sa diplomatie : elle lui a imposé vraiment une politique européenne active et méthodique. En vertu d'une nécessité historique, c'est le comte de Flandre qui a bien vite dicté au duc de Bourgogne sa politique anglaise. C'est, de même, le comte de Flandre qui a dicté le plus souvent au duc de Bourgogne sa politique espagnole. Et, si l'Etat bourguignon a péri avant même d'avoir achevé de se constituer, c'est avant tout, sans doute, parce que un jour est venu où les conditions de plus en plus complexes de cette vaste politique n'ont pas été pleinement comprises par un duc trop aventureux.

Flamande dans son principe, la politique espagnole de Philippe le Bon a été, comme elle devait l'être, une politique essentiellement économique. La prospérité de l'Etat bourguignon était intéressée à la sauvegarde et au développement des relations commerciales avec l'Espagne. Entre ces deux métropoles économiques, Bruges et Barcelone, les rapports étaient actifs et constants. Une navigation intense était établie entre la côte belge et la côte catalane. Or, la navigation était périlleuse au xve siècle : la piraterie était florissante, les attentats fréquents.

Les excès de la piraterie ont souvent exercé une influence prépondérante sur les relations des puissances maritimes du Moyen-Age. Lorsque les réclamations n'étaient pas entendues, la menace des *représailles* ou *marques* était le procédé le plus efficace, mais aussi le plus dangereux pour la puissance lésée : les querelles de marchands risquaient de déterminer la rupture diplomatique et même le recours aux armes.

La plupart des lettres qui sont publiées ci-après se rap-

portent précisément à des incidents économiques survenus entre les Flamands et les Catalans : l'intervention ducale en révèle l'importance et permet de saisir le point exact où le différend commercial tend à engendrer un conflit politique.

***

L'histoire des relations commerciales de la Flandre et de l'Espagne a été faite, il y a quelques années, par M. Finot, autant qu'elle pouvait l'être grâce à un dépouillement des seuls documents septentrionaux [1]. Les lettres ducales conservées aux archives de Barcelone apportent une contribution nouvelle à cette étude et l'ouvrage de M. Finot permet, justement, d'en saisir aussitôt l'intérêt.

Les premières de ces lettres nous transportent en 1436 et 1439. Une série d'actes de piraterie a créé entre Bruges et Barcelone une tension telle que la cour ducale s'est émue. La crise devient aiguë. Philippe le Bon menace en termes énergiques d'expulser les Catalans de ses Etats et de mettre la main sur leurs biens, s'il n'est pas donné satisfaction aux revendications des Brugeois. On fut alors vraiment à la veille d'un grand conflit entre les cours de Bourgogne et d'Aragon [2]. Par bonheur, la sagesse de la reine Marie permit un règlement amiable, grâce — il faut l'ajouter — à la bonne volonté de la duchesse Isabelle. La duchesse Isabelle de Portugal joue, en effet, dans les relations hispano-bourguignonnes, un rôle fort actif, et son intervention personnelle est si fréquente qu'on ne saurait manquer d'en être frappé. Alliée à la famille du dernier comte d'Urgel, jouissait-elle, en Catalogne, d'un prestige

1. Jules Finot, *Etude historique sur les relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne au Moyen-Age*. Paris, Picard, 1899, in 8.

2. Les Catalans ne songeaient pas d'abord à céder, mais plutôt à répliquer par des mesures brutales. Ils proposaient à la reine d'Aragon l'expulsion immédiate des sujets du duc de Bourgogne. La reine Marie, qui gouvernait en l'absence du roi Alphonse le Magnanime, alors en Italie, refusa de recourir à la violence et traita l'affaire par voie diplomatique, comme le prouve deux missives publiées ci-après (Documents XI et XII).

et d'une popularité propre[1] ? De fait, parmi les lettres ducales conservées à Barcelone, une seule émane du duc, toutes les autres sont signées de la duchesse. Il est vrai que plusieurs lettres de Philippe le Bon, mentionnées dans cette même correspondance[2], ne se retrouvent point. Il n'en est pas moins curieux de constater que, au moment même où Philippe écrit officiellement, Isabelle fait, en son nom personnel, une démarche pressante. C'est elle qui, en 1453, — si du moins il faut l'en croire, — obtient un délai pour l'exécution de nouvelles menaces formulées par son époux, dont elle dépeint en termes saisissants l'exaspération[3].

***

Les réclamations formulées par la cour de Bourgogne en 1456 sont conçues en termes plus doux. Aussi bien, c'est encore ici la duchesse qui agit. Elle protège cette fois avec sollicitude l'intérêt des Portugais. Dix ans plus tard, cette protection eût été inutile. En 1466, en effet, un prince portugais, D. Pedro, gouverne les Catalans : révoltés contre leur souverain légitime, dont ils ont proclamé la déchéance, ils se sont donnés pour roi le propre neveu de la duchesse de Bourgogne. Bien mieux, c'est l'époque où un fils de Philippe le Bon, le grand Bâtard Antoine, à la tête de chevaliers bourguignons, va combattre dans les plaines de Calaf pour la cause catalane. Mais le protégé de la duchesse, vaincu, meurt prématurément, et la dernière lettre d'Isabelle au Sage Conseil de Barcelone n'a plus qu'un triste objet : elle se borne à réclamer l'exécution d'un testament.

1. Isabelle de Portugal était fille de Jean Ier de Portugal et de l'infante Isabelle. Son frère D. Pedro, duc de Coïmbre, était marié avec Isabelle d'Urgel, par conséquent le neveu de la duchesse de Bourgogne, était le connétable D. Pedro dont il est question un peu plus bas. Or, la maison d'Urgel était très populaire en Catalogne, tandis que la dynastie castillane régnante en Aragon était fort peu sympatique aux Catalans.

2. Notamment Pièce IV ci-après.

3. Pièce VII ci-après.

III

LA MAISON DE BOURGOGNE ET LA CRISE ARAGONAISE EN 1464. — L'AMBASSADE DE JOHAN TORRES

Les lettres d'Isabelle de Portugal, conservées aux archives de Barcelone, nous ont montré[1] le rôle personnel joué par la duchesse en faveur des Catalans. Ces sympathies ne se sont pas seulement manifestées à l'occasion d'incidents commerciaux, elles apparaissent encore dans une question plus grave, lorsque D. Pedro de Portugal, appelé par les révoltés, prend le titre de roi d'Aragon et sollicite contre son rival, Jean II, l'appui des puissances étrangères. Au moment où D. Pedro prenait possession de sa nouvelle capitale[2], un ambassadeur catalan se trouvait à la cour de Bourgogne : Johan Torres, chanoine de Vich, dont nous publions ci-après une lettre jusqu'ici inédite et conservée en original à la Bibliothèque Nationale de Paris[3]. Cet agent fut aussitôt chargé d'une négociation semblable à celle qui était entamée en même temps à la cour de France, d'ailleurs sans succès[4].

Si l'alliance française faisait défaut à D. Pedro, l'alliance bourguignonne ne lui était que plus précieuse. Aussi bien celle-ci semblait-elle plus facile à obtenir : Isabelle était plus que jamais, en l'occurence, l'intermé-

1. Ci-dessus, § II.

2. D. Pedro prit possession de Barcelone le 22 janvier 1464 (Cf. ci-dessous, p. 190, n. 1).

3. Pièce XIII. La lettre est adressée au *général*, c'est-à-dire à ce Conseil général ou *Députation*, qui constituait comme la commission intermédiaire chargée de gouverner le *Principat de Catalogne* entre les sessions des *Cortès*.

4. Louis XI n'avait pas encouragé les premières démarches du roi choisi à son insu par les Catalans. Torrès eut connaissance de cet accueil défavorable. Il se fait l'écho d'une réponse que Louis XI aurait faite au gouverneur du Roussillon qui lui recommandait la cause du prétendant : « Je regrette que la ligue que j'ai avec le roi d'Aragon m'oblige à lui être contraire ». Cf. sur cette attitude, ci-après, p. 189, note 1.

diaire désigné, puisqu'il s'agissait des intérêts de son propre neveu[1].

Torres ne s'y trompa point, et sa lettre le prouve. Négocier à la cour de Bourgogne était, à cette date, d'autant plus délicat que l'entente était fragile entre le duc Philippe et le comte de Charolais, soutenu par sa mère[2]. Or, il est remarquable que Torres ne s'adresse pas directement au duc. Au contraire, il met toutes ses espérances dans la bonne volonté de la duchesse et de son fils, comptant que, lors d'une réconciliation de la famille ducale, leur intervention sera décisive.

Les calculs de Torres étaient justes. La maison de Bourgogne a bien été l'alliée fidèle du Portugais[3] tout le temps que dura sa royauté éphémère[4].

IV

CHARLES LE TÉMÉRAIRE ET LA QUESTION DU ROUSSILLON. — FERDINAND LE CATHOLIQUE ET MARIE DE BOURGOGNE

Sauf pendant la domination éphémère de D. Pedro de Portugal à Barcelone, l'alliance des deux maisons de Bourgogne et d'Aragon se resserre à mesure que l'on s'avance dans le xve siècle. La rivalité de Charles le Téméraire et de Louis XI tend à rendre solidaires le duc de Bourgogne et Jean II, abandonné par Louis XI, qui, cette fois, soutient René d'Anjou, proclamé par les Catalans.

La rupture de l'alliance franco-aragonaise a pour corollaire des négociations actives entre les cours d'Aragon et de Bourgogne. Les ambassades se multiplient. Deux trai-

1. Sur la parenté d'Isabelle et de D. Pedro, v. ci-dessus, p. 156, note 1.
2. La lettre de Torres nous montre d'une façon frappante le retentissement de ces démêlés dans le domaine de la politique extérieure.
3. Cette alliance comporta même une manifestation militaire à la bataille de Calaf. Cf. ci-dessus, p. 156
4. Il mourut le 29 juin 1466.

tés sont signés en 1469 et 1471, et Jean II, fort du succès de sa diplomatie, triomphe de la révolution catalane qui le tient en échec depuis dix ans[1].

C'est alors que se pose entre la France et l'Aragon la question du Roussillon. Jean II reprend aux Français les territoires jadis engagés à Louis XI en vertu du traité d'alliance violé par ce dernier. Mais les troupes françaises assiègent bientôt le roi d'Aragon dans Perpignan. A ce moment Charles le Téméraire intervient[2]. L'Aragon est,

1. Sur ce fait et sur la campagne diplomatique qui se poursuit de 1469 à 1472, voir J. Calmette, *L'origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole*, p. 18-21

2. Le 28 mars 1473, Charles le Téméraire écrivait à Jean II une lettre particulièrement explicite sur l'alliance des deux princes. Nous reproduisons ici cette lettre imprimée précédemment dans le travail déjà cité sur *L'origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole*, p. 25.

« Excellentissimo ac prepotentissimo principi regi Aragonum ac Sicilie, etc., domino et consanguineo meo precarissimo. Illustrissime ac excellentissime princeps, domine et consanguinee precarissime. Post omnem commendationem. Solicitatus plurimum per carissimum fratrem et consanguineum meum ducem Britanie, nomine regis Francie, comunis hostis nostri, necnon per connestabularium ipsius regis, inire treguas cum eo usque ad primam diem mensis aprilis anni Millesimi quadringentisimi tercii a Paschate sumpto consensi illas acceptare, Magestatem Vestram, si in illis comprehendi voluerit, inter colligatos confederatos meos nominatim et expresse includendo. Post quarum treugarum acceptationem, nunciata est michi crudelissima immanissimaque et proditoria trucidacio bone memorie comitis Armignaci consanguinei mei, per armatos regis hostis nostri, dedicione sibi facta castri et opidi de Lestore, [a] rege, ut certo tenendum esse constat, facta fide et securitate ipsius regis, perpetrata, quodque rexe ipse suos, qui antea adversum ipsum comitem occupabantur, contra Magestatem Vestram destinaturus sit. Quibus intellectis, statim illico mille lanceatos, quos ex Italia conduxeram, quosque durantibus treugis ex Italia advocare proposieram in Burgundia traducere, ut, quamprimum hostem nostrum treugis non obstantibus Magestatem Vestram invadere michi innotuerit, ipse cum Burgundis meis hostem invadant. Quem ego cum universis copiis meis non sinam quietum. Quo in proposito, ut excellentissimus et illustrissimus princeps dominus et frater meus, rex Anglie, et prefatus consanguineus meus, dux Britanie, mecum conveniant, illico eos litteris et nunciis accersivi, ut idem facere instituant, et ut comunis ipsorum et mei proposito ac animi hostem communem certum eodem nuncio faciamus : que omnia, quamquam confido prefatos regem Anglie et ducem Britanie omni cura et sollicitudine facturos, si tamen ab eis casu aliquo, quod non arbitror, distraherentur, ego pro virili mea curabo, omni cunctacione postposita, proficere, postquam apud conestabularium per meos qui secum convenerunt oratores protestari feci, ut hostis comunis intelligat Vestram Magestatem measque causas ita junctas animos nostros ita unanimes, ut neuter ips[or]um aliqua parte ab eo tangi possit, quin ipse utrumque obvium comperiat. Cum enim

en effet, compris dans la trève de Senlis signée par le duc de Bourgogne avec le roi de France[1]. Le 23 mai 1473, un héraut se présente au camp français établi devant Perpignan et notifie aux assiégeants la trève dont le renouvellement vient d'être signé[2]. En conséquence, les chefs de l'armée française sont sommés de lever le siège et d'évacuer le Roussillon, sous peine d'une rupture immédiate et d'une invasion bourguignonne en France[3]. Cette sommation fut suivie d'effet et détermina l'évacuation momentanée du Roussillon par les Français en vertu du traité de Perpignan.

La question du Roussillon, pourtant, était loin d'être tranchée : le traité de Perpignan n'était qu'un compromis. Le roi d'Aragon, redoutant l'avenir, resserra, par un troisième traité, le 15 novembre 1473, la précieuse alliance qui lui valait Barcelone et Perpignan. Charles le Téméraire, de son côté, exigea, pour la troisième fois, que l'Aragon fut expressément compris dans les nouvelles trèves qu'il signait à Compiègne avec Louis XI[4]. Le duc de Bourgogne n'eut d'ailleurs pas longtemps à attendre pour intervenir de nouveau sur les Pyrénées.

omne in Vestrum Magestatem incrementum vel detrimentum numquam ante alterum esse putem, non minus volo rerum Magestatis Vestre quam propriarum mearum obsistere periculis. Quamobrem Vestram Majestatem hortor atque commoneo ut boni constantisque maneat animi et summum Deum, qui sibi victoriarum liberalissimus largitor fuit, non defecturum confidat, cum occurrat perfidissimus hostis, et assint prompta amicorum Vestre Magestatis presidia. Illustrissime et excellentissime princeps, domine et consanguine precarissime, Omnipotens Deus Magestatem Vestram dirigere dignetur. Ex opido meo Rupellensi die xxviii mensis marcii m [cccc] lxxiii. Consanguineus vester Karolus, dux Burgundie, Brabant. et Limburgie, comes Flandrie, Artesii, Burgundie. — Charles. »

(Barcelone, arch. municipales, *Cartas comunas*, f° 172, copie).

1. Cette trève suspendait les hostilités entre les signataires et les alliés des deux partis depuis le 3 novembre 1472 jusqu'au 1er avril 1473.

2. Trève de Bruxelles (22 mars 1473), prorogeant celle de Senlis jusqu'au 1er avril 1474

3. Le procès-verbal de cette sommation se trouve aux *Archives du Nord*, B, 237.

4. La trève de Compiègne prolongeait la suspension des hostilités du 1er avril 1474 au 1er mai 1475.

Louis XI, violant les trèves de Compiègne comme il avait violé les précédentes, dirige une armée vers le Roussillon. Dès le mois de juin 1474, à la requête des ambassadeurs aragonais envoyés par leur maître à Paris[1], Charles le Téméraire charge deux hérauts de sommer le roi de respecter les trèves et de suspendre les hostilités en Roussillon[2]. Louis XI se contenta, en guise de réponse, de faire arrêter les deux hérauts bourguignons, dont l'un, nommé Luxembourg, devait, après la remise de la sommation au roi de France, se rendre auprès de Jean II et lui demander ses instructions[3]. Louis XI, ayant fait retenir Luxembourg, Charles le Téméraire envoie un troisième héraut le 2 juillet. Nous publions ci-après le mandement donné à ce héraut, Saint-Georges[4].

Quelque énergique qu'ait été la sommation du 2 juillet, l'intervention bourguignonne dans la question du Roussillon ne fut pas, en 1474, aussi efficace que l'année précédente. Charles le Téméraire, de plus en plus absorbé par ses entreprises vers l'Est, à partir de l'entrevue de Trêves, évite de s'engager à fond dans une affaire méridionale. Les ducs de Bourgogne et de Bretagne se contentèrent trop facilement des explications que Louis XI leur fournit sur sa politique pyrénéenne[5].

En dépit des apparences, l'alliance traditionnelle de la Bourgogne et de l'Aragon n'était pas rompue. Si Charles le Téméraire, à la fin de sa vie, avait paru se désintéresser du sort de Jean II, la catastrophe de Nancy fut suivie d'un renouvellement de l'entente un instant négligée. Le successeur de Jean II, Ferdinand, prête à l'héritière de

1. Arch. de la Loire Inférieure, E. 124. *Lettre des ambassadeurs du roi d'Aragon aux plénipotentiaires bretons et bourguignons* (Paris, 24 avril 1474), publiée par Dupuy, *Hist. de la réunion de la Bretagne à la France*, I, 430-432.

2. Dupuy, *op. cit.*, p. 336.

3. Dupuy, I, 337.

4. Ci-après, Pièce XIV. En même temps, Charles le Téméraire faisait appel au duc de Bretagne et au roi d'Angleterre (Dupuy, I, 337-338).

5. D. Plancher, IV, 336-342, et Dupuy, I, 432-442.

Charles le Téméraire son concours diplomatique contre Louis XI ; l'adversaire est toujours le même, les rôles sont intervertis entre les alliés. C'est ce qui ressort très nettement des instructions données par Ferdinand à ses ambassadeurs auprès de Marie de Bourgogne[1]. L'ancienne alliance de la Bourgogne et de l'Aragon se transforme : Ferdinand le Catholique est roi d'Espagne, Marie de Bourgogne vient d'épouser Maximilien.

La tradition diplomatique, dont nous avons reconnu le début modeste sous le premier Valois de Bourgogne, aboutit après la mort du dernier, à l'alliance de deux grands Etats : l'alliance de la Bourgogne et de l'Aragon a été l'une des origines de l'alliance austro-espagrole[2].

1. Ci-après, Pièce XV.
2. Sur la portée générale de cette alliance, voir le travail déjà cité sur *l'Origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole*.

DOCUMENTS

I

[1409] 12 janvier, Paris[1].

Lettre de Pons de Perellos, capitaine au service de Jean sans Peur, à Martin, roi d'Aragon.

(Barcelone, Archives de la Couronne d'Aragon, *Cartas Reales*, original.)

Tres hault, tres excellent, tres puissant prince mon tres redoubté et souverain seigneur.

De vostre tres haulte seigneurie j'ay recheu unes letres par le porteur des presentes le XXIIe jour du mois derrenierement passé par laquelle vostre royaux majestez me commande que du bon estat de mons^r le duc de Bourgogne et de toutes nouvelles de par deça je le doie certifier. De quoy, tres excellent prince, mon tres redoubté et souverain seigneur, vous plaise savoir que mondit seigneur de Bourgogne estoit sain et en bon point a la date des presentes et si est mondit seigneur venu en ceste ville. environ cinq sepmainez a, pour poursuivre et mectre a fin les choses par lui aultres fois proposéez au bien du Roy et de son Royalme. Et incontinent que la Royne et le conseil qui estoit ici seurent la venue de mondit seigneur, si se departirent assez soudainement de ceste ville et enmenerent le Roy, qui pour lors estoit malade, en la ville de Tours, assez deshonnestement, comme celui qui n'y vouloit aler, de quoy chascun universalement le tint a grande mervelle. En la dite ville de Tours sont au jour-

1. Pour la date de ce texte, voir ci-dessus, § 1.

dui avec le Roy, la Royne. mons[r] le Daulphin, le roy Loys, le roi de Navarre, messieurs les ducs de Berri, de Bourbon. de Bretaigne. et plusieurs aultres seigneurs et tout le grant Conseil. En le compagnie de Mons[r] le duc de Bourgogne vint en ceste ville mons[r] de Haynaut, lequel incontinent ala devers le Roy en la dicte ville de Tours et une grant partie du conseil de mondit seigneur en sa compagnie, pour supplier au Roy de par mondit seigneur qu'il voulsist retourner en ceste ville pour proceder es choses dessusdites. La responce qu'ilz ont eu si a esté telle que le Roy pour le present ne retournera point en ceste ville, ne riens que mondit seigneur de Bourgongne puisse dire ou faire dire ne sera oy jusques ad ce que mondit seigneur sera venu par devers lui et ara fait la volenté dudit Roy et le pais avec monsieur d'Orleans qui est aujourdui et ses frerez en certaine forme et maniere sour laquelle mondit s[r] de Haynau a raporté une cedule contenant ceci et plusieurs aultres chosez au lonc, laquelle dicte cedulle touche et bleche moult l'onneur de mendit seigneur de Bourgogne ou cas que ensi il feroit. Sont venus ici ambaxadeurs de par le Roy, le frere de la Royne, le grant mestre d'ostel et plusieurs aultres du conseil, auxquelz mondit seigneur a respondu que la dicte cedule et contenu en icelle ne seroit en nul cas, et leur en a baillé une aultre, qui a esté faicte par moult grande delliberacion et conseil, laquelle il fera se il plest au Roy, et tousjours en toutez chosez mondit seigneur fet devers le Roy l'onneur et obeissance qu'il doit. Ladicte cedule doit estre reportée par ledit conseil du Roy a Tours. On ne scet se le Roy ne son conseil l'aceptera combien que le Roy ne fect rien de li fors ce que la Royne et le consaulx veult et tient on qui ne le refuseront point, car elle est a l'onneur du Roy et raisonable. De la dicte cedule on ne puet avoir la copie encores jusques ad ce qu'elle soit apointée et acordée par la partie du Roy. Se ledit acort se fait, les besongnes de cest royalme prenderont moult grant amendement, et si rompt, sera grant trouble et pus que

devant. La Royne se doubte fort de mondit seigneur en plusieurs manierez. Tres excellent prince, mon tres redoubté et souverain seigneur, il y a plusieurs troubles et besoingnes aujourdui en ceste royalme, dont ce est moult grand domaige, lesquellez nullement je ne vous ose escripre, car si par meschief la letre estoit prise ne veue par deça ne m'en iroit que perdre mon honneur et ma vie. Mais si tost que la cedule et lez aultres chosez qui pour le present se manient seront mises en aucun apointement ou de ce qui s'en ensievra, je escripray incontinent dn tout a vostre royal Majesté, car pour le present de nul apointement certain je ne pouroie rescripre fors tant que le Roy et les seigneurs doivent estre icy le x[e] jour de fevrier prochain venant, et mondit seigneur de Bourgongne en ce terme pendant s'en ira en son pays d'Artois et avec ly toutes ses gens d'armez qui sont aujourdui ci environ II[M] chevaliers et escuiers, et sera ici audit x[e] jour accompaignié samplus jusquez au nombre de III[C] gentilz hommez, CC archers, et adonc le Roy doit faire l'apointement de la darraine cedule de certains mariagez entre les enfans de mondit seigneur et de mons[r] d'Orleans et plusieurs aultres chosez, lesquellez le plustost que fere se pora, tres excellent prince, je esterrerai de tout a vostre royal Majesté. Tres excellent prince, mon tres redoubté et souverain seigneur, par ledit porteur ay receu aucunez letres de notables gens de vostre court qui m'ont fait assavoir que vous aviez grant plasir d'avoir les aliancez avec mondit seigneur de Bourgogne, comme vous aviez avec monseigneur son paire qui Dieux pardoinst. et que je des dictes aliancez voulsisse parler, et en faire mon devoir, car vous en aviez plasir, et sur ce je me suis enhardis de parler a mondit seigneur de Bourgogne comme de moy mesmez. Lequel mondit seigneur a respondu qu'il en est bien lié et content, sur lesquelles aliancez il vous escript par ses letres, comme plus a plein vous verrez, lesquellez vous envoie dedans la present enclosez, et m'a mondit seigneur de Bourgogne commandé que sur lez

dictes aliancez de son bon vouloir et intencion je vous deuisse escripre. Lequel, tres excellent prince, mon tres redoubté et souverain seigneur, si est que des dictes aliancez, comme il vous escript, il a moult grant joie et plasir et vous prie que vous li en veuillies mander la copie telez que vous les aviez avec mondit seigneur son pere, car par deça nullement on ne les a peu trouver, car par son commandement je en ay fet mon devoir, et que vous li en vueillies escripre, puisque il vous en escript. et incontinent il fera et reformera les ditez aliancez a toute vostre ordonnance et plasir. Tres hault, tres excellent, tres puissant prince, mon tres redoubté et souverain seigneur, pour le present je ne scay nullez autres nouvelles que je puisse escripre a vostre tres haulte seigneurie, laquelle lui plaise de me commander toujours comme son humble et obeissant subjet et serviteur, en priant le benoit filz de Dieu que vostre tres haulte excellence veulle tousjours garder et prosperer comme vostre cuers le desire, en vous suppliant, tres excellent prince, mon tres redoubté seigneur, qu'il ne vous veulle deplaire si la present lettre est escripte en françois, car en verité je n'ay nul par deça qui seust escripre aultre langaige et je escrips si tres mal que nulz a paines ne le peut ne scet lire. Escript a Paris, le xii[e] jour de janvier.

Moult excellent
prince

Vostre humble et obeissant subjet et serviteur qui en baisant vostres mains et piés tout le plus humblement qu'il puet se recommande en vostre grace et merci.

Pons de Perellos.

(Au dos). — A tres hault, tres excellent, tres puissant prince, mon tres redoubté et souverain seigneur, monseigneur le roy d'Arragon.

II

1409, 4 février, Barcelone.

Lettre de Martin, roi d'Aragon, à Jean sans Peur, duc de Bourgogne.

(Barcelone, Archives de la Couronne d'Aragon, *Cancelleria*, reg. 2252, f° 35.)

Molt car e molt amat frare. Ab molt gran plaer havem reebuda novellament vostra letra contenent vostra salut e bon stament, de que som tant alegres e consolats com de la nostra mateixa. Per que us pregam, axi affectuosament com podem, molt car e molt amat frare, que com pus soven avinent vos sera, nos vullats ab vostres letres de vostra salut consolar. E per tal com sabem certament, molt car e molt amat frare, quen haurets fort gran plaer, significamvos que nos e nostre molt car primogenit lo Rey de Sicilia[1], segons certa nova quen havem, lo qual es passat en Sardenya per reduir a nostra obediencia e sua los Sards[2] a nos e a ells rebelles, som en bona disposicio de nostres persones, merce de Nostre Senyor Deus. Molt car e molt amat frare, per tal com a nos es cert que y trobarets plaer, que nos trametem al dit nostre molt car Primogenit gran e bell estol en Sardenya, per la raho dessus dita, lo qual partira d'aci[3] Deu volent fort prestament. Tantost, molt car e molt amat frare, que altres noves ne sabem lo vos significarem ab nostres letres, com pus prest porem[4]. Molt car e molt amat frare, al fet de la

1. Martin le Jeune, fils du roi d'Aragon, alors occupé à la conquête de la Sardaigne.
2. Les Sardes.
3. C'est-à-dire de Barcelone.
4. L'insistance avec laquelle Martin parle à Jean sans Peur de la politique sicilienne de sa maison semble montrer que, dans le duc de Bourgogne, il cherche surtout un appui contre la maison d'Anjou.

fraternitat e gran amistat que havem ab vostre pare[1], a qui Deus do sancta gloria, quens havets fet saber que volriets havèr semblant ab nos que ell havia, vos responem que en aquell grau de amistat e fraternitat que erem ab lo dit vostre pare som ab vos e desijam encara esser en major, si possible èra, ço que no creem que major pogues esser per nostra part, car aquella affeccio havem a la vostra persona e honor que havem al dit nostre molt car Primogenit, e semblant creem fermament que la hajats vos a nos, e axi us pregam que us ho tengats per dit, quar si us fem vos, offerintsnos apparellats a fer per vos totes coses a nos possibles de fer e a vos plasents. E sia lo Sanct Esperit, molt car e molt amat frare, vostra continua proteccio. Dada en Barchinona sots nostre segell secret a iiij. dies de febrer del any mil cccc nou[2].

Dominus Rex mandavit mihi Bernardo Medici[3].

Dirigitur al Duch de Burgunya.

III

1409, 4 février, Barcelone.

Lettre de Martin, roi d'Aragon, à Pons de Perellos.

(Barcelone, Archives de la Couronne d'Aragon. *Cancelleria*, reg. 2252, f° 35-36.)

Lo rey
Mossen Ponç

Novellament[4] havem reebuda vostra letra contenent la salut e bon estament de nostre molt car e molt amat frare

1. Philippe le Hardi, duc de Bourgogne.
2. Il n'y a pas lieu de faire subir une correction au millésime, le style usité à la Cour d'Aragon étant celui de Noël.
3. Bernat Metge.
4. En effet, la lettre de Pons étant du 12 janvier (ci-dessus, document I), la reponse du roi suit de près la réception.

lo Duc de Burgunya, noresmenys les novelles d'aqueix regne, de que havem haut fort gran plaer, e us ho grahim molt, pregants e manantsvos que com pus soven porets nos en escriscats largament e distincta, quar plaer molt gran nos en farets. Ensemps ab la dita vostra letra ne havem reebuda una altra quens ha tramesa lo dit nostre molt car e molt amat frare lo dit Duc de Burgunya, de quens som molt alegrats ens alegrarem tota vegada que la sua salut e bon estament sapiam. Per que us manam quen tengats aprop quens escrisca sovent. Al fet de la fraternitat e gran amistat quens havets fet saber que haviem ab lo Duc de Burgunya, pare del dit Duc[1], a qui Deus do sancta gloria, quel dit Duc de Burgunya qui semblantment nos en ha escrit volria haver ab nos, vos responem, que nos, axi com semblantment a ell ne rescrivim, havem e volem haver semblant e major amistat ab ell que haviem ab lo dit pare seu, e no podem creure que major pogues esser, quar aquella affeccio e amor li havem intrinsecament que havem a nostre molt car Primogenit, lo Rey de Sicilia, e fariem per ell tot ço que a nos fos possible e a ell plasent. E aço li podets dir de nostra part certament e clara, com no sia persona en lo mon per per qui mes faessem. De les noves de part deça als a present no us podem fer a saber, sino quel dit nostre molt car Primogenit lo Rey de Sicilia es passat en Sardenya per tornar a nostra obediencia e sua los Sards a nos e a ell rebelles. E trametremli, Deu volent, fort gran e bel estol, lo qual partira d'aci[2] fort prestament. Dada en Barchinona sots nostre segell secret a IIII. dies de febrer del any M CCCC nou.

Nos per dar senyal a la dita fraternitat volriem trametre alcun bell servey al dit nostre molt car e molt amat frare lo Duc de Burgunya. Per que us pregam quens

1. Philippe le Hardi
2. C'est-à-dire de Barcelone.

façats saber en que trobaria plaer, e rescrivitsnosen, e trametremloy [1].

Dominus Rex mandavit michi Bernardo Medici [2].

Dirigitur a Mossen Ponc de Perellos.

IV

1436, 26 novembre, Lille.

Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux conseillers de Barcelone.

(Barcelone, Archives municipales, *Cartas Reales*, 1400-1440, sans foliotation, original [3]).

Ducissa Burgundie Brabancie et Lymburgie, Comitissa Flandrie, Arthusii, Burgundie, Hanonie, Hollandie, Zellandie et Namurci.

Spectabiles ac providi amici dilectissimi. Vestre providencie patefiat nostri in noticiam pervenisse quod dominus meus metuendissimus vobis litteras nunc transmictit, vos sommando ut expediri ac indempnem liberari procurare velitis Petrum Janquem, Januensem oriundum sed sue ville Sclusie [4] incolam captivatum et detentum in villa Valencie [5], qui quidem Petrus patronus fuit ejusdem navis confracte que pertinere solebat Petro de Campeto, Jacobo Brolos, nativis ville Brugensis, ac Laurencio Lenoble, Florentino, in dicta villa moram trahenti, subditis prefati domini mei, necnon de navi pretacta mercanciis rebus bonis interesse ac subditis spectantibus restitucionem et satisfacio nem fieri debitam et competentem facere cum effectu, prout lacius in dictis litteris continetur et quia spectabiles ac providi amici dilectissimi, scimus dictum

1 Nous ignorons la suite qui a pu être donnée à cette offre.

2. Bernat Metge.

3. L'ordre chronologique de réception est respecté, en général, dans le rangement des pièces de ce volume.

4. L'Ecluse.

5. Valencia (Espagne).

dominum meum materiam istam cordi habere, existimentes vos justiciam pre oculis habere, vestre prudencie ista intimare decrevimus, vos ortando et sommando quatenus ad expedicionem et liberationem dicti Petri et restitucionem ac satisfacionem navis, bonorum, mercancium rerum et expensarum predictorum seu predictarum manus adjutrices porrigere velitis, in tantum quod materia suum valeat sortiri effectum, ne dictus dominus meus compelletur ad requestam dictorum suorum subditorum in id quod cupimus esse vitandum in insontes nacionis vestre provisionem debitam ministrare. Super quibus vestre providencie optamus responsum. Spectabiles ac providi amici dilectissimi, Omnipotens vos conservare dignetur feliciter. Scriptum Insule xxvi die novembris. Deschamps *(paraphe)*.

(Au dos :) Spectabilibus et providis rectoribus civitatis Barchinone amicis nostris dilectissimis [1].

V

1439, 6 mars, Bruxelles.

Lettre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, aux conseillers de Barcelone.

(Barcelone, Archives municipales, *Cartas Reales*, 1400-1440, sans foliotation, original [2]).

Dux Burgundie, Brabancie et Limburgie, comes Flandrie, Arthesii, Burgundie, Hanonie, Hollandie, Zelandie et Namurci.

Spectabiles et providi viri amici dilectissimi.

A vestra memoria non hesito excidisse en aliter jam-

1. En outre, au dos, cette mention : *De la Duquessa de Burgunya pregant de ço quel Duch ha pregat los consellers. R. a XXIIII de jener MCCCCXXXVII.*

La lettre du duc à laquelle il est fait allusion ne se trouve pas dans les volumes du fonds des *Cartas reales*; elle a été, sans doute, perdue.

2. Cf la note 1 de la pièce précédente.

pridem declarationi ac gravi et merito juste querimonie dilectorum nostrorum subditorum Petri van Campe, burgensis opidi nostri de Brugis, et Laurencii Nicolai dicti Lenoble, consiliarii et familiaris nostri, intendentes, excellentissime et serenissime domine consanguinee nostre regine Aragonum ac vobis nostris litteris scripserimus et intimaverimus ac cum debita instancia profecto requisiverimus ipsis Petro van Campe et Lorencio Lenoble prenominatis restitucionem fieri de dampnis, sublacionibus, injuriis et contumeliis per eos passis et sustentis in capcione violenta et verius depredacione et injuriosa spoliacione ejusdem navis, de qua Petrus Blanch burgensis ville seu opidi nostri de Sclusa, patronus gerebatur, ac bonorum ac mercancium pro tunc in eadem existencium per Johannem Ferrer et suos complices in quibusdam manibus Arragonie existentes perpetrata, de quibus erat principalis rector ac capitaneus Jacobus de Vilarive, miles regni Aragonum subditus, qui navem, bona et mercancias hujusmodi pro majori parte, ut fertur, habuit et retinuit, ac ipsum Petrum Blanch in ipsa depredacione per dictum Johannem et suos complices captivatum, a presoniis libere et indempne facere liberari. Verum cum super premissis nullum responsum, saltim fructuosum aut per quod possumus concipere dictos Petrum van Campe et Laurencium Le Noble de dampnis, contumeliis, injuriis ac interesse et bonis subreptis fore restitutos, dictumque Petrum Blanck, ipsius navis patronum, ab illis a quibus captivus detinebatur, prout et adhuc detinetur, fore liberatum, habuerimus, deliberacione matura consilii super hoc habita, predictorum nostrorum subditorum sic dampnificatorum repetite supplicacioni tanquam racioni consone ex debito justicie annuentes, per nostras litteras patentes mandavimus corpora, bona et mercancias subditorum ac mercatorum Arragonie et Cathalonie dominia nostra Brabancie, Flandrie, Hollandie et Zelandie frequentancium, justicia mediante, arrestari et detinari, donec et quousque ipse Petrus Blanch captivus ex carce-

ribus libere et indempnis licenciaretur et ipsis Petro van Campe et Lorencio Lenoble de bonis suis sic ablatis, que ad magnam summam de qua libri et raciones dicti Petri Blanck fidem facient estimarunt, una cum dampnis et interesse et injuriis per eos ut premittitur sustentatis et incursis plena restitucio facta foret, cum tales injurie sint propulsande, et qui non repellit sed juvat injuriam utique comminandus est. Sane hiis intellectis per dilectos subditos deputatos villarum nostrarum Gandensis, Brugensis, Iprensis ac territorii nostri franci officii, quatuor membrorum patrie nostre Flandrensis ad hoc specialiter commissos, verentes ne provisionis hujusmodi pretextu, que tamen summo jure procedit, factum mercantiarum et negociationum in rebus gerendis inter regnicolas et subditos Arragonie et Cathalonie ac nostros contra bonum publicum propediretur, nobis propensius exuberantissime et cum omni solerti et devota supplicacione requisierunt et exhortati fuerunt quatenus promptam et paratam execucionem ipsarum litterarum arresti per dictos Petrum van Campe et Laurencium Lenoble impetratarum parumper et moratoria dilacione ac intercursu modici temporis differri mandaremus, et interim dicta dilacione pendente, dietentim suos nuncios ad partes illas destinarent, liberacionis dicti Petri Blanch et bonorum sic depredatorum expedicionis prosecutores.

Cui quidem supplicacioni juxta eorum efflagitaciones et ne graviora inde sequerentur incommoda favorabiliter pro hac vice indulgentes, execucionem earumdem litterarum usque ad quindecimam diem mensis augusti proxime sequituram suspendit et suspensam teneri mandavimus et ordinavimus, sub spe quod interim provisiones vestre in hiis dictum Petrum Blanch patronum dicte navis captum quitum, liberum et indempnum expediri et liberari, ac bona sic depredata dictis vestris subditis unacum restitucione plenaria et integra dampnorum, interesse, contumeliarum et injuriarum re et facto per eos sustentarum et incursarum restitui et persolvi procuretur, ad que prose

quenda dicti subditi nostri quatuor membrorum patrie nostre Flandrensis suos nuncios speciales et in hac re negociarum gestores, latores presencium, ad illas partes presencialiter transmittunt. Quapropter, spectabiles et providi amici dilectissimi, vestras providencias affectuose rogitamus, et juscicia mediante, et desuper latoribus presencium brevem et celerem expedicionem, ut melius fieri poterit, impendatis, prout civibus vel vicinis vestris, Arragonum et Cathalonie subditis, per nos et nostros velletis esse facturos, qnod libenti animo, protinus, favore gracioso, adimpleremus, sed nisi prefatis subditis nostris super premissis suis querelis et declamacionibus recto judicio provisum et succursum remedio oportuno et decenti extiterit, prout etiam juris est et racionis, eandem execucionem dictarum litterarum in longius tempus non differemus, sed ad execucionem earumdem prout in rebus sic gestis solitum est fieri procedi faciemus, nec simulacione quacumque ulterius differre poterimus, quod tamen invite faceremus, nisi contrarium ex adverso contingat, quod non speramus, spectabiles et providi veri amici dolcissimi. Altissimus providencias vestras feliciter conservare dignetur in evum. Scriptum in opido nostro Bruxellensi, die vi[ta] marcii.

(*Au dos* :) Spectabilibus et providis viris rectoribus civitatibus [1] Barchinonie, amicis nostris dilectissimis [2].

1. *Sic.*

2. Au dos egalement se lit cette mention : *Del duch de Burgunya, comte de Flandres, en lo fet de Petro van Campe. R. a IX de maig, any MCCCCXXXIX°.*

VI

1439, 7 mars, Bruxelles.

Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux conseillers de Barcelone.

(Barcelone, Archives municipales, *Cartas reales*, 1400-1440, sans foliotation, original[1].)

La duchesse de Bourgoingne, de Brabant et de Lembourg, contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne, de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de Namur.

Tres chiers et bons amis. Monseigneur et les quatre membres de son pays de Flandres vous escripvent presentement de certaine matiere, de laquelle vous avons autreffoiz escript bien au long en faveur de Pietre van Campe et aucuns antres subgiez de mondit s^r^ comme par ses lettres sur ce vous pourra apparoir plus au long. Et pour ce que mondit s^r^ a ceste chose tres a cuer, en reison et justice, et qu'il vouldroit que feissiez a sesdiz subgiez comme vouldriez que l'en feist aux vostres es marches de par deça, nous vous prions tres acertes que selon le contenu desdites lettres vous vueilliez faire mettre au delivre, francement et entierement sans coustz et depens, Pietre Blanque, subjiet de mondit s^r^, et avec ce sommerement et a plain faire raison et justice au procureur dudit Pietre van Campe et ses compaignons, lequel pour ceste cause va pardela. car certainement se ainsi ne se fait, je me doubte que mondit s^r^ ne pourvoie par deça comme il verra ou cas appartenir. Tres chiers et bons amis, le saint Esperit soit garde de vous. Escript a Brouxelles le VIIe jour de mars. ISABEL *(par.)* DESCHAMPS *(par.)*

(*Au dos :*) A nos tres chiers et bons amis les gouverneurs de la ville de Barchinone (*sic*)[2].

1. L'ordre chronologique de réception est respecté, en général, dans le rangement des pièces de ce volume.

2. Au dos également la mention suivante : *De la duquessa de Burgunya per lo fet de Pietre van Campe. R. a VIIII de maig MCCCCXXXIX.* Cette mention fournit la date de réception de la lettre et son millésime.

VII

1453, 11 mai, Dijon.

Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux conseillers de Barcelone.

(Barcelone, Archives municipales, *Cartas reales*, 1442-1454, f° 64, original.)

Spectabilibus viris nostris sincere dilectis rectori et consiliariis civitatis Barcinone[1].

Ysabellis Ducissa Burgundie, Brabancie et Limburgie, Comitissa Flandrie, Artesii, Burgundie, Hannonie, Hollandie, Zellandie et Namurci.

Spectabiles viri nostri sincere dilecti. Ad metuendissimi domini et mariti mei notitiam deducto quod non parum displicenter recolimus, per incolas vestre civitatis et alios regnum Aragonum habitantes injurias plures, dampna, oppressiones et obprobria multa servitoribus dicti domini mei navigiorum suorum patronis et ductoribus multum enormiter illata fuisse, tam in eorum personas, quam rebus et bonis ejusdem domini mei et suorum, mandavit sua celsitudo super quotquot erant in opido suo Brugis ejusdem vestre civitatis et regni predicti mercatores ac eorum merces et bona manum suam apponi et adjudicari arrestum, usque ad summam decem mille scutorum auri, ad quam estimantur dampna predicta illata sue dominationi et navigiis suis supradictis. Quod arrestum ad instantes nostras humilimas preces usque ad tres menses sua mansuetudo mandavit relaxari, sub spe sibi interim fiende condigne reparacionis et restitutionis ablatorum ac dampnorum et interesse predictorum. Nos igitur vestrum et regni predicti prosperum successum sincero animo carum habentes ac formidantes ex predictis si non

1. Au dos et en bas, cette mention : *R. a XVII de juny, any MCCCCXLIII*, qui donne la date de réception et le millésime de la lettre.

per vos advisetur de provisione condigna materiam oriri scandali gravissimi ac jacture et dampni in vestre civitatis et regni predicti subditos et incolas, que res admodum nobis esset displicens et molesta ad vos impresenciarum ex hiis causis duximus rescribendum de premissis, vos reddentes attentos ac precantes ex animo, quatenus ne deteriorem progressum res hec accipiat taliter de reparatione et satisfactione dampnorum et injuriarum eidem domino meo et suis, ut premititur, illatorum providere velitis, ut sua celsitudo merito debeat contenta remanere et via precludatur scandalo graviori verisimiliter ex hiis orituro. Spectabiles viri nostri sincere dilecti conservet vos Deus felices. Scriptum Divione die undecima Maii.

Isabel.

VIII

1456. 27 juin. Bruges.

Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux conseillers de Barcelone.

(Barcelone, Archives municipales, *Cartas reales*, 1454-1462, f° 27, original.)

La duchesse de Bourgogne de Brabant, de Lembourg, etc. Contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, etc.

Tres chiers et bons amis. Nostre bien amé serviteur Jehan de Som jadiz escripvain du ballenier de mon tres redoubté seigneur et mary, ja pieça prins sur mer par ceulx de la ville de Barcellonne, nous a remonstré comment a l'eure que ledit ballenier fut prins par lesdits de Barcellonne sce perdy en icellui ballenier tant en argent comptant comme en autres choses a lui appartenant, plus de trois cens coronnes d'or, dont il bailla par escript, alors et tantost apres que ledit ballenier fut prins, a ceulx de Barcellonne le double piece pour piece de ce que a lui appartenoit. et que depuis ce temps passé il a toujours

esté occupé au service de mondit s^r^, par quoy il n'a peu poursuir sadite perte, comme ont fait aucuns autres qui aussi perdirent le leur oudit ballenier, nous requerant tres humblement de sur ce vous escripvre et recommander son fait, et pour ce tres chiers et bons amis, que avons en singuliere recommandacion ledit Jehan de Som, nostre serviteur, desirant moult lui estre fait restitucion desdites III^c^ couronnes que ainsi lui ont esté prins oudit ballenier, comme dit est, nous vous requerons tres acertes que en regard et consideracion que le ballenier de mondit s^r^ et tous ceulx qui pour lors estoient en icellui furent prins a tort et mauvaise cause, vous vueilliez avoir pour recommandé ledit Jehan de Som et vous employer et tenir la main a ce que restitucion lui puist estre faicte de sadite perte par ceulx qui ferent la prinse du ballenier dessusdit, et tellement en vueilliez faire que ledit nostre serviteur apperçoive ceste nostre requeste lui avoir value euvres par effect. Et vous acomplirez justice et ferez a nous ung tres singulier plaisir, pour le recognoistre quant chose vouldrez que faire puissions et nous le ferons voulontiers. Et soit nostre s^r^, qui, tres chiers et bons amis, vous ait en sa sainte garde. Escript a Bruges le XXVIIe jour de juing, a^o^ LVI^to^ ISABEL *(par.)*

(*Au dos :*) A noz tres chiers et bons amis les gouverneur et conseil de la ville de Barchelonne[1].

1. En outre, au dos, cette mention : *Rebuda de la senyora duquessa de Burgunya a XI de agost MCCCCLVI.*

IX

1456, 27 juin, Bruges.

Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux conseillers de Barcelone.

(Barcelone, Archives municipales, *Cartas reales*, 1454-1462, f° 28, original.)

La Duchesse de Bourgogne et de Brabant, Contesse de Flandres, d'Artois, de Bourgogne, etc.

Tres chiers et bons amis. Mon tres redouté seigneur et mary escript presentement par devers vous par ses lettres closes que le porteur de cestes vous presentera de par lui touchant la prinse ja pieça faicte d'un sien ballenier par ceulx de la ville de Barcellonne, comme par icelles vous apparra plus a plain. Et pour ce, tres chiers et bons amis, comme autresfoiz vous avons script que alors que ledit ballenier fut prins par lesdits de Barcellonne ung nommé frere Fernande, religieulx du monastere de Sainct Geromme du royaume de Portugal, s'estoit mis en icellui ballenier pour faire son voyage et cuidant y estre plus seurement que en aucun autre navire pour aler en court de Romme, pour aucuns affaires dudit monasteire. Et que, pour obtenir ce pourquoy il aloit ou lieu de Romme et pour faire sondit voyage, il portoit avec lui en argent comptant la somme de cent et quarante ducat d'or desquelz il estoit destiné et lui furent prins et ostez par ceulx dudit Barcellonne, quant ilz prindrent le ballenier de mondit s^r, comme de ce ensemble de la poursuite que sur ce a esté faicte vous tenons assez recordés. Et pour ce, tres chiers et bons amis, que avons en singuliere recommandacion ledit monasteire de Saint Geromme pour honneur et reverence des bons services que l'on y fait chacun jour et duquel ja du temps passé et des le commenche-

ment d'icellui nous avons esté principale fonderesse, nous escripvons presentement par devers vous et vous requerons tres acertes et affectueusement que, en regard et consideration que ledit ballenier et tous ceulx estans en icellui, a l'heure qu'il fut prins, ont esté prins a mauvaise cause et contre droit et raison, vous veuillez, pour honneur de Dieu premierement et a ceste nostre requeste, faire restituer et rembourser ledit frere Fernande ou ses procureurs Jehan Bermus Thora et Mathieu Vincent de ladite somme de CXL ducas d'or, a lui prins comme dit est. En prenant quictance desdits procureurs dudit frere Fernande de telle somme qu'ilz auront receuz et pour, rapportant icelle ensemble ces presentes, nous ferons tenir quictes et deschargiez ceulx qu'il appartendra pour et ou nom dudit frere Fernande. Tres chiers et bons amis nous vous requerons, que semblablement vueilliez avoir pour recommande le fait de Jehan Peris, jadiz patron dudit ballenier et ung nommé Roy Fernandez[1], jadiz servideur de feu nostre tres chier et tres ami frere l'infant dom Pietre, duc de Coymbre en son vivant, cui Dieu pardoint, qui oudit ballenier perdy la valeur de IIII^xx ducas d'or, ou plus, comme de tout ce que dit est il appert par les escriptures que ceulx de ladite ville de Barcellonne feirent faire incontinent apres la prinse par eux fete dudit ballenier, en nous rescripvant sur ce vostre bonne responce de tout ce que fait et besoingné y sera. Et vous nous ferez tres singulier plaisir. Et quant chose vouldrez que faire puissions, nous le ferons voulontiers. Ce sceit nostre seigneur qui vous ait en sa sainte garde. Escript de Bruges le XXVIIe jour de juing.

ISABEL (*par.*)

(*Au dos :*) A nos tres chiers et bons amis les Gouverneur et Conseil de la ville de Barchelonne[2].

1. Ruy Fernandez.
2. En outre, au dos, cette mention : *Rebuda de la senyora duquessa de Burgunya a XI de agost de MCCCCLVI.*

X

1466, 25 décembre, La Motte.

Lettre d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, aux Conseillers de la Cité de Barcelone[1]

(Barcelone, Archives municipales, *Cartas reales*, 1463-1469 — original).

Conselheiros da cidade de Barcelona, a duquesa de Burgonha vos envio muyto a saudar. Façovos saber que a my foy notifficado que quando a Deus a prouve levar deste mundo el rey dom Pedro d'Aragom, meu sobrinho, que Deus aja, el vos leixou com outros por executadores de seu testamento. E por quanto vos debees saber a grande bontade e dessejo que eu tenho de ho dite testamento ser acomprido sagundo atençom do dito rey meu sobrinho, que Deus aja, com razom he, e que ora entendy que mossem Ruy Vaaz, que foy seu secretari moor, e mossem Diego de Zamboja, que era su guarda roupa, tambem testamentarios estam la, dando ordem como o dito testamento seja acomprido, eu vos rogo como, por contemplaçom minha, vos querraaes, com grande diligencia, despachardes os feitos que ao testamento seu pertenecem, em maneira que, o mais em breve que ser poder, elle venha a effecto, avendo vos por bem recommendados os ditos mossem Ruy Vaaz e mossem Diego e os outros Portugueses criados por dito meu sobrinho que la estam, como cousas minhas em quissa quelhes, nom seja feta alguna semrazom. E em ello me farees muy grande prazer e serviço, que vos muyto agredecerey. E quando vous de my compete alguna cousa que eu possa fazer, por vossos homens fazeymos saber, e eu com bona vontade ho farey. O Santo Spirito vous aja em sua santa guarda. Escripto na

1. Lettre écrite en portugais.

Mota a. xxv de dezembre. Fernando de Lixboa a fez. Ano de LXVJ. Isabel (*paraphe*).

Por a duquesa de Borgonha e de Brebante, etc., aos conselheiros e conselho da cidade de Barcelona.

XI

1439, 13 octobre. Saragosse.

Lettre de la reine d'Aragon au sujet du différend économique survenu avec la Cour de Bourgogne[1]

(Barcelone, Archives municipales, *Cartas Reales*, 1400-1440, sans foliotation, original).

La Reyna.

Amats nostres. Vostra letra havem rebuda, feta a VIII del present mes, ensemps ab una ceda de la provisio queus paria per nos deure esser feta per lo cas en la vostra letra contengut, lesquals letra et ceda havem fet veure e reconoxer en nostre concell en loqual es stat delliberat vos scrivissem dels motius qui occorren ens han fet sobreceure en lo spatxament de la provision contenguda en la dita ceda, losquals son aquests, ço es que attes que, en Bruges e en altres terres del comdat de Flandes e senyoria del duch de Burgunya, han avers e mercaderies, ultra Catalans, altres mercaders subdits del S. R.[2] e nostres, axi com Aragoneses, Valencians, Mallorquins e altres, en gran valor e cabal, duptam que a tots als quals la dita provisio seria dreçada fos util e vingues be o que no fos a ell gran dan e prejuhi lo manament de tam breu temps de exir e exaugar lurs avers, robes e deutes que della han, e que la praticha e exequcio de ladita provisio, per la brevitat del temps en aquella contengut, no causas

1. Lettre en catalan.
2. C'est à dire « Senyor Rey ». La reine désigne ainsi son mari, Alphonse le Magnanime, roi d'Aragon.

major scandol, inconvenient e dan, car poria esser que, si als mercaders catalans o de aqueixa ciutat, loqual creem han de la dita provisio sentiment, lo en aquella contengut venra be, que vingues be als altres qui poder tenen lurs bens e robes sots salconduyt o guiatge, e encara se dupta que si de la dita exida o exauch dins tam breus dies o major se havia sentiment de la part della, que seria causa e occasio de fer novitat o exequcio pus iverçosament e serie dan irreparable als subdits del dit S^r^. E som certificada per algun de nostre concell que, en temps que lo illustre rey de Navarra, nostre molt car e molt amet frare, era en Valencia, foren presentades certes letres per part del duch de Burgunya, sobre aço enviades, a lesquals era concordada fer certa resposta, laqual se diu es creu que, si fos anada al dit duch, no haguere causa alguna o almenys justa de procehir contra subdits del dit S^r^, laqual no sap si es romasa per contesa de aquells de qui era interes, e havien a dar dressa ques spetxas e anas, per que encora apar als de nostre Concell que sis porien haver de aqui les letres enviades per lo dit duch, affi ques ves que contenen e fossen aci a nos remeses e a aquellos fos feta una bona resposta, creuse que lo dit duch no poria, almenys justament, fer per la dita raho alguna novitat o dan als subdits del dit S^r^, car entre les altres coses era concordat que en la dita resposta se contengues que, per lo interes que alguns vertaders subdits del dit duch pretenien en les robes preses per mossen Jaume de Vilaragut, staven emparats certs bens que stiguessen de cara a aquells per lo dit interes, com se mostras, concloent offerta de ministrar presta justicia. Perçous enviam la present, avisantvos de tots aquests motius, perque aquells vists e cobrada vostre resposta, pugam millor delliberar com hi deu esser provehit per indempnitat de tots los subdits. Dada a Çaragoça, a XIII del mes de octobre del any mil quatre cents trenta nou. La Reyna (*par.*).

(*Au dos :*) Als amats nostres los consellers de la ciutat de Barcelona. Registrata.

XII

1439. 27 octobre, Saragosse.

Lettre de la reine d'Aragon au sujet du différend économique survenu avec la Cour de Bourgogne[1]

(Barcelone, Archives municipales, *Cartas Reales*, 1400–1440, sans foliotation, original).

La Reyna.

Amats nostres, vostra letra havem rebuda feta xx de octubre present e, vist lo contengut en aquella, vos responem que no es stat vist en nostre Concell esser stat satisfet per la dita vostra letra als motius e duptes que en l'altra nostra letra vos haviem scrits. E no resmenys apar a nos e al dit nostre Concell que nos bonament no podem ne devem atorgar la provisio per vosaltres demanada. Car attes que fins aci lo duch de Borgunya s'es nostrat es mostra esser amich del senyor rey, en res lo contrari no apar, nos manants als subdits e vassalls del dit senyor buydar la terra del dit duch, sens altres procehiments precedents, seria quasi vist voler denotar alguna mala contentacio, novitat et continuacio de guerra ab lo dit duch, laqual cosa seria a nos carrugosa. E no podem pensar que lodit duch, per sola assercio de la part quis diu injustament dampnificada, procehesca a marca o represalia de bens dels vassalls o subdits del dit senyor. Pero per vitar e procehir a aço, scriviem ques paria bo scriure o enviar al dit duch per que fos informat del fet com passava, sens carrech e tadiga de aquesta part. E com se diu ques tembria tal acte nos fes per lo dit duch, par a nos e a nostre concell que, pus los mercaders qui dalla tenen mercaderies e avers ne son avisats, ells per si poden e deven scriure e manar a lurs factors de la part dalla residents que buyden la terra e exauguen lurs avers e mercaderies, e ab aço es tant provehit a lur indempnitat com ab nostre manament, e d'altra part si algu per ro-

1. Lettre en catalan, faisant suite à la précédente.

mandre dalla ab salconduyt, salvatiu o en altra qualsevol manera entendra a fer la utilitat, no li es tolt son franch arbitre qui deu esser a cascu reservat en sos prosperis affers, e aquesta es la deliberacio nostra e de nostre concell, per laqual nons par la dita provisio poguessem bonament atorgar segons es dit. Dada a Çaragossa a xxvii de octubre del any Mil ccccxxxviiii°.

La Reyna,

(*Au dos*): Als amats nostres lors Consellers de la ciutat de Barcelona.

(*Plus bas*): Registrata.

XIII

1464, 16 mars, Bruges.

Lettre de Johan Torres, chanoine de Vich, aux deputés du Général[1].

(Bibliothèque Nat., F. fr. 2811, fol. 64-65. Original.)

Moet reverents, egregi, nobles e magnifichs senyors. Per la escarella de Bruges apelat *Manaqui* he escrites duas ho tres letras a Vostres Senyories e Magnificencies, avisant aquelles menudament e per Kalendaris de totes les coses seguides en los affers dels mercaders, per que yo so aci, fins a .xx. de gener que escrivi per la dita escarcella. E per quant he sabut que lo dit escarcella es estat encontrat a Montpeyller, nom cur pus replicar lo contengut en aquelle letres, mayormente que aquell effecte matex vos he escrit altra volta per correu qui es anat en Avinyo e de aqui vos deuran esser trameses, e crech aquesta ora son en poder vostre. Pero, a major cautela vos diré axutament lo effecte[2].

1. Sur le sens de ce mot, voir ci-dessous p. 157, n. 2.
2. Ce résumé de la mission est d'autant plus précieux pour nous que les lettres antérieures, auxquelles il est fait allusion, sont perdues.

Yo de vostra part he suplicada la Senyora Duquessa e mossen de Xarloys[1] que en tota favor, endresa e deffensio dels mercadés volguessen entendre ab diligencia e suplicar lo Senyor Duch[2] volgués fer lo semblant, al qual Senyor Duch yo era tramés per suplicar la Senyoria sua del dit negoci, quant a ells, dits Senyora e Senyor, conte, seria ben vist, e per aquells migans en forma que per ells me seria consellat, com sens lo consell e adjutori d'ells nom fos permés fer ni executar nenguna cosa. La sua conclusio e resposta, aprés molts rahonaments, fonch que, ateses algunes differencies qui eren entre lo Senyor Duch e ell, dit conte de Xarloys, ell, aquella hora, podia poch fer, pero tot lo que poria ell era prest de fer per los dits mercadés. Si empero la concordia se faya entre ells e lo dit Senyor son pare, ell, aquella ora, poria mes fer e faria lo que possible li seria. E com yo replicas que fos de sa merce me declaras en especia que seria sa voluntat de fer per les dits mercadés, fonch me respost que faria tot lo possible, pe ro que en especia no podia dir que fins fox feta la dita concordia e sabesse que lo mercader qui devia arribar aqui fos vengut.

Apres de aço, foren escrites certes letres a Nostre Senyor la Papa e altres de Cort de Roma, de que jaus he trames trellat, e vuy ne tramés altre plech al Cardenal de Roan, e altres ytem, dies ha, foren trameses certes letres al Senyor Rey de Portugal, per via de la mar e altres queus ne trameses aqui, e lo dia passat ni envian altres per una nau qui parti dret en Portugal, apres de la dita resposta a mi feta. Se segui que, a XII de febrer, que era dia de la nostra patrona Senta Eulalia[3], la concordia se fina entre lo dit Senyor Duch e son fill, e lendema, qui ere dilluns, mossen de Xarloys vench aci, en Bruges, per fer reverencia al dit son pare e ferense bona festa[4]. Lo

1. Charles le Téméraire.
2. Philippe le Bon.
3. Sainte Eulalie, patronne de Barcelone.
4. Lundi, 13 fevrier 1464.

terç dia aprés [1], lo dit Senyor Duch parti de Bruges per anar se veure ab lo Christianissimo Rey de França, qui era vengut en Tornay [2], qui es a xiiii legues d'aci. Et de fet se son vist e mossen de Xarloys torna a quant hon era la Senyora Duquessa, mare sua, e aqui elle ach nova com la Senyora sa muller [3] era ben malalta en Olanda, e, de continent, parti e passa en Olanda, hon es encara. Diuse vendra aci a Pasqua, pero no es cert.

Quant al que damunt es mencionat del meu parlar ab lo Senyor Duch, vos dich que los dits Senyora Duquessa e son fill me an consellat que yo no parlas ab lo dit Duch, fins que sabessem nova que lo mercader fos vengut, e aquella ora se feren certs preparatius que ells me dirien, altrament era mes dan que utilitat, per certs motius ben evidents quem digueren.

Feta la concordia de pare e fill, se partiren alguns de la cort del dit Senyor Duch, quis diu eren causados de la diferencies d'ells, e mossen de Xarloys ha molt guanyat en lo consell de son pare. Dixme a nit [4] un bon mercader portugués, apellat Alfonso Denis, qui fa los demés affés de la Senyora Duquessa, que lo dit Senyor Duch an y a restituyda la terra e rendes que avia levades a son fill, e, *per consequens*, si axo es fet, tot es aplanat, e los fets dels mercadés yran be. No crech empero que tant se pugua obtenir com auriem mester a perfecta curacio, mas, si nom enguanem, sera flixador, non que sapia de cert que sera en especia, mas sent bon ayres.

Estich maravellat que vol dir que, desque so fora d'aquexa terra nom aveu may escrit, per que tots siau morts, es cosa de gran maravella, e mostran que no aveu res mester de aci, tot esta embassat per colpa e negligencia vostra, que, fins ayam correu vostre, may se metra res en execucio.

1. Par conséquent le 15 février.
2. Tournai.
3. Isabelle de Bourbon, que Charles le Téméraire avait épousée en 1454, et qui mourut à Bruxelles le 25 septembre 1465
4. C'est-à-dire « ce soir ».

Item vos avis com aci es arribat un home qui ve de aquexa ciutat e conta com ell ha vist que a xx de gener, a viii ores de nit, lo Senyor Rey arriba en aquexa ciutat ab les dues galeres e dues calaveres, e que aqui se feu molta festa[1], e com los enemichs[2] avien pres ab tracte lo cap corral de Cervera, e lo restant de la vila, e la ciutat de Leyda se volien retre per fam[3], e per tant trametian molta gent d'armes per socorrer les dites universitats. E conte moltes altres particularitats que serien longues de escriure.

De la venguda del Senyor Rey[4] estich tant alegre que non poria may explicar per escriptura, majorment que tant tardava, que yo estava en gran dupte de algun empatxament e altre desastre, e ya no tenia pus espirit, é la mare e germa del mercader quim daven quiscun dia tanta congoxa, que alguns dies eren que nols gosava venir davant : e susara so en lo matex punt.

Placia a Nostre Senyor que la venguda del dit Rey e Senyor sia a tot be e repos seu e de la cosa publica de aqueix Principat e dels altres regnes.

Quant al perill de Leyda et de Cervera, vos dichs que tinch tanta congoxa que lo cor me cuyda esclatar !

Placia a Deu que en breu men dex saber tal nova com yo desitg.

De continent que la nova fonch arribada, escrivi a la Senyora Duquessa, la qual m'an dit que está molt alegra. E de continent a escrit a mossen de Xarloys, en Olanda, e trametli la mia letra. E per semblant escriu al Rey de Portugal, per un servidor del Senyor Rey nostre, qui era

1. L'entrée solennelle de D. Pedro a Barcelone eut lieu le samedi 22 janvier (*Dictari del concell Barceloni*, II, 443). La lettre de Torres indiquerait qu'il arriva, en réalité, l'avant-veille du jour où il mit pied à terre ; mais il peut y avoir confusion sur le quantième.

2. L'armée du roi Jean II d'Aragon, dont les Catalans avaient proclamé la déchéance.

3. Gonzalo de Santa Mario *Serenissimi Johanius II cita*, éd. Paz y Melia (*Col. de doc para la hist. de Espana*, t LXXXVIII), p. 234. « Civitas nudique ita obsessa, ut ne catulus quidem eggredi posset ».

4. D. Pedro de Portugal.

vengut de Roma, apellat Alfonso Vasques [1], lo qual es ya partit. E lo dit Alfonso m'a dit que yo avisas aqui al dit Senyor que no faça partir lo cavaller de Sent Johan [2] que té en Roma, per quant té gran entrada ab lo Vicecanceller [3] e porá molt fer per Sa Senyoria [4] en aquella en contrada. De aço Vostres Senyories e Magnificencies ne avisaran lo dit Senyor.

Yo so estat aci esperant algun correu vostre, perque ab cosa certa pogués anar a la Senyoria Duquessa, qui es al seu castell de la Mota [5], xvi legues luny d'aci, quasi la via de Paris. Pero, pus tan mal recapte hi dau que ni correu ni res ve d'aqui, yo he delliberat demá partir gran mati per anar a la Mota e veure que sera de fer per estrenyer los affés, car yo he letra quin fa mencio, e, d'altra part so estat certificat que lo capitá ho visrey de Roselló [6] n'a escrit al Rey de França, loqual Rey, haver legida la letra, dix : *dolme com per causa de la ligua de mi e del Rey de Araguó li auré esser contrari!* Pero Deu sera de nostra part, e no crech ho digua de cort [7]. A tot se proveyrá lo mills que pora.

Yo trametré als ambaxadós de Francia avisant que do-

1. Ce diplomate appartenait sans doute à la même famille que deux autres portugais employés par D. Pedro : João Vasquez, ambassadeur en Castille, et Pedro Vasquez, de l'ordre d'Avis (Cf. J. Calmette, *Louis XI Jean II et la Révolution catalane*, p. 239, note et 244).

2. Le chevalier de Saint-Jean (de Jérusalem).

3. Le cardinal vice-chancelier de l'Eglise romaine.

4. C'est-à-dire pour D. Pedro.

5. Le château de la Motte, près de Nieppe, arrond. d'Hazebrouck. Torres était assez vaguement renseigné sur la situation de cette résidence ducale.

6. Le captal de Buch, Jean de Candale, gouverneur du Roussillon pour Louis XI.

7. L'attitude de Louis XI était bien, en réalité, hostile à D. Pedro. Cf. les preuves et les mobiles de cette politique dans *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, chap. vii, p. 247 et suiv. — Joan Torres espère que la parole de Louis XI, qui lui a été rapportée, n'est pas sincère ; mais il n'y avait d'affecté que le scrupule dont le roi de France couvrait sa mauvaise volonté à l'égard du seigneur que s'étaient donnés, à son insu, les Catalans.

nen raho al Rey e que escriven del que sentiran per mills poder provehir en lo necessari [1].

Yo estich aci desesperat per que res no sé d'aquesta terra ni letres de Vostres Senyories e Reverencies may he agudes desque parti de aquexa ciutat : perqueus soplich nom façau viure axi, que si de ora en ora no so avisat, mal negociaré yo aci, ni vosaltres no poreu be provehir aqui.

Item, mossenyors, vos notifich com estich ab la mes pena del mon, per quant no he aci forma de viure, car no sich troba un sol diner a cambi [2], si hi sabien dar xxx ss. per escut fins aci m'an costat terça part per son desavanç que com puch trenta escut, no m'en reste senon vint e los deu son del mercader, e la despesa d'aquesta terra es tanta [3] que non poria pensar nengu qui non esperimentas. Araus dich que a nengun for no tinch esperanza de trobarne que ab sobres de prechs pogui trobar la nit passada xv escuts per poder hich exir. Com aquells seran despesos, no tinch refugi sino vendre les cavalcadures e tornarmen a peu. La causa perque no s'en troba es que dien los mercadés que no volen trametre ni cambis ni mercaderies ni barchs, car, com tenen aqui los bens, no poden res aver, que la taula no pague, ni an libertat de traure res, e per consequent sa volen tenir aci; d'altra part, quels par que ya seram tots presos e destruyts, e de dia en dia par quels ne degua venir la nova. Perqueus dich, mossenyors, que si ben prest no dau orde que los mercadés puguen liberament fer de sos preus lo que voldran ho que la taula pach aci com solia fer, que ni vitualles ni mercaderies d'aci ni de altres parts no aureu, e sera gran dan. E ya noy volien res trametre, ans avien carreguada una nau que porta be

1. Allusion à l'ambassade catalane envoyée auprès de Louis XI (Cf. *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, chap. vi et *Pièce justificative* n° 11).

2. On peut rapprocher de ce passage les plaintes des ambassadeurs catalans alors en France (*Loc. cit.*, p. 486) : « Mossen Jacme Cesavasses, es anat en Bruges, e ha aportat lo credit de sinc cents scuts fets per los Alemanys... l'escut Ffilipus no si troba fins a. viii sous barchinonenses... car en altra forma no si trobara un diner pera Barcelona. »

3. C'est-à-dire « la vie est si chère en ce pays-ci. »

x^{M} quarteres de forment per Valencia[1]. Yo e molt treballat que vage aqui, e crech ho fará, pero trameteu lo curreu portador de la present saber sils sera dat lo preu per la taula hon no la faran restar a Valencia, e axi provehiu, ans de major inconvenient.

Placiaus dar orde que yo aya dinés sino per força ne auré de tornar, que fam me forçara.

Ytem, vos avis com lo Duch per aquest estiu no va contra lo Turch, pero diuse que tramet son fill lo Bastart. la hich va molts ab la Creu. Deu los endreç!

Altres coses no occorren, sino queus soplich me comanem en gracia e merce de la Magestat del Senyor Rey, al qual Deu do bona victoria, e lo Sant Sperit sia en guarda de Vostres Senyories e Reverencies, lesquals maneu de mi lo que plasent los sia. Sab Deu queych so ugat e de desitg esser aqui. Escrita en Bruges a XVI de marҫ del any M. CCCC. LXIIII.

De Vostres Senyories e Reverencies
servidor qui en gracia de aquelles me coman
JOHAN TORRES, canonge de Vich.

XIV

1474, 2 juillet.

Sommation de Charles le Téméraire à Louis XI.

(Nantes, Archives départementales de la Loire-Inférieure[2], E. 100.)

De par le duc de Bourgoingne, etc...

A notre bien amé officier d'armes Saint-Georges le hérault, salut.

Comme, par les treves darrenierement faictes entre le Roy et nous, tous les alyez d'une part et d'autre y aient

1. A Valence, ville fidèle au roi d'Aragon, Jean II
2. Original, signé CHARLES, sceau plaqué en cire rouge.

esté et sont comprins, et mesmes de notre part tres hault et tres puissant prince notre tres chier seigneur et cousin, le roy d'Arragon, et combien que, entre autres choses, il soit expressement dit et declairé par les dites treves que les dits alyez d'un chascun costé pourront fere declaracion s'ilz vuellent estre comprins esdites treves ou non en dedens trois mois a compter du jour de la datte des dites treves, pendant lequel temps, d'une part ne d'autre, ne pourra estre faicte guerre ausdits alyez a peine d'enfraindre les dites treves par cellui qui fera le contraire, néantmoins il est venu a notre congnoissance que le Roy a puis nagaire envoié grant partie de gens de guerre, devers les marches de Catelongne[1] en intencion, comme l'on dit, de faire et mouvoir guerre audit seigneur le roy d'Arragon, notre cousin et alyé, de notre part comprins en la dite treve, comme dit est, qu'est directement contrevenir a icelle treve.

Pour ce est-il que nous, ces choses considerées, vous mandons et commettons par ces presentes que vous vous transportez, par devers la personne du Roy, se seur accez avoir y povez, ou sinon aux personnes de ses principaulx officiers ou vous pourrez seurement avoir votre dit accez, et le sommez, de par nous, qu'il se desiste et depporte de fere guerre ou porter dommaige par voye d'ostilité au dit seigneur et roy d'Arragon notre cousin ; et face retraire les dits gens de guerre par lui envoyez sur les dites marches de Catalongne, o[2] intimacion [que] nous, en ensuivant l'article des dites treves de ce faisant mencion, le tiendrons, le reputerons et dès maintenant le tenons et repputons pour infracteur d'icelles treves.

En nous certiffiant souffisamment de sa responce sur ce, et de tout ce que fait aura esté par vous en ceste partie. Car ainsi nous plaist-il. Donné en nostre ville de Bru-

1. Sur les frontières de Catalogne, c'est-à-dire en Roussillon.
2. *Sic*. Le mot *que*, retabli par nous entre crochets, semble nécessaire au sens.

celles le second jour de juillet, l'an de grâce mil-quatre-cent soixante et quatorze.

XV

1477, 3 août, Medina del Campo.

Instructions de Ferdinand le Catholique à Joan Ramirez de Lucena et Lope de Valdemessorin, ses ambassadeurs auprès de Marie de Bourgogne [1].

(Paris. Bibliothèque Nationale, fonds français 5044. f° 63).

Lo que vosotros el reverendo don Joan Ramirez de Lucena, protonotario apostolico, e Lope de Valdemessorin, maestre sala, amos del mi consejo, haveys de fazer en Borgoña es lo siguiente :

Primeramente, quando a Nuestro Señor Dios pluguiere que seays en la corte de la duquessa de Borgoña si ende estuviere el ill° duque de Austria hijo del seren^mo^ emperador de Romanos, mi muy caro e muy amado sobrino, le dareys una carta, e, per virtut de la creencia en ella encontrada, despues de las acostumbradas saludes, le direys el gran plazer e consolacion que yo he avido del matrimonio entre el e la muy inclita e magnifica duquessa de Borgoña, mi muy cara e muy amada prima, contraydo que por cierto ha seydo tanto que no creo con principe de Christianos pudiera casar con quien tanto me pluguiera e no dexareys en la primera fabla, assi por el deudo que comigo tiene como per haver casado con la dicha duquessa de Borgoña, laqual por el deudo que comigo tiene e por la grande amistad e alianza que tove con el duque de Borgoña, su padre, que santa gloria aya, de le ofrecer

1. Bien que ce texte ait été donné naguère dans le *Bulletin hispanique* (janvier-mars 1905), il nous a paru utile de le reproduire ici à la suite des textes précédents.

mi persona y estado y mis reynos a todo lo que le cumpliere.

Otrosi, dareys mi carta a la muy inclita e magnifica duquessa de Borgoña; despues de las acostumbradas saludes, le direys como yo recebi sus cartas per el doctor mossen Fernando de Lucena y con mossen Gaspard de Lupian e oy todo lo que de su parte me quisieron dezir y explicar, e sabe Nuestro Señor Dios que, como quiera yo oviesse sabido antes la muerte del muy inclito e magnifico duque, su padre, cuyo anima Dios aya, faziendome relacion della los dichos sus embazadores, y mas de los trabajos que, por dicha muerte, han recrecido a la dicha duquessa, ove d'ello muy grand enojo y pesar y tanto que, si algunas necessidades aun no tuviesse con mis reynos, sin mas deliberacion tomara la empresa de le socorrer y ayudar en mi persona y con todo mi estado. Pero despue que vine a la strecha platica con los dichos ambaxadores, vi que no hayan poder alguno para confirmar las alianças que con el dicho su padre yo tove ni para praticar cosa alguna de nuevo, paresciome que en esta materia era cosa demasiado haver de se entendre ni platicar con ellos, e como quiera que el prior de Aracem, el qual yo enbié embaxador al dicho duque de Borgoña, despues de su muerte, non fué de tal manera tratado por la dicha duquessa que yo deviesse otros ambaxadores embiar, considerando las scusaciones que los dichos sus ambaxadores me dieron porque no fué oydo ni honrado el dicho mi embaxador, y las instancias que me fizieron, para que yo le deviesse mis embaxadores enbiar, acordé de les complazer. Porende direys a la dicha duquessa como yo vos enbio a ella assi para la consolar e confortar de la muerte del dicho su padre como por le mostrar la gran alegria e consolacion que he hovido de su casamiento con el ill° duque de Austria, mi muy caro e muy amado sobrino el qual plegue a Nuestro Señor quiera bendezir e darles el fruto que dessean.

E viniendo a mas estrecha platica con los dichos duque

e duquessa o con las personas que ellos disputaren, les direys como los dichos sus ambaxadores me requirieron que yo oviesse de confirmar las aliençaș que con el dicho duque de Borgoña tenia assentendas y que a la dicha duquessa de Borgoña oviesse de soccorer e ayudar contra el rey de Francia, que la quiere deseredar, y porque, como dicho es, ellos no trayan poderes algunos de la dicha duquessa y aun por que se requiere que en ello intervengan el dicho duque de Austria, accordé de vos embiar alla para entender y praticar sobre la dicha confirmacion de aliançaș, en lasquales todavia deve intervenir el dicho duque de Austria y aun por muchas declaraciones assi tocantes al dicho ducho duque como sobre la observacion de las dichas aliançaș, ca, como vosotros bien sabeys, al tiempo que yo stava en mayor necessidat y en guerra abierta con el rey de Francia, el dicho duque de Borgoña fizo tregas con aquel por nueve años, y como quiere que en aquellos me nombro como aliado e yo quise en aquella ser comprehendido, es cierto el dicho rey de Francia no quiso goardar las dichas treguas comigo, ni el dicho duque de Borgoña, aunque d'ello fué requerido, no quiso romper guerra con el dicho rey de Francia, por lo qual, antes de yo confirmar las dichas aliançaș o otras de nuevo fazer, quiere de los dichos duque de Austria y duquessa de Borgoña entender como yo haya de ser saneado que tal inconveniente en esta contraction non pueda recebir, e, praticado lo susodicho, trabajareys como enbien sus embaxatores para concluyr comigo las dichas aliançaș con poder bastante de los dichos duque de Austria e duquessa de Borgoña, mi muy caros e my amados sobrinos e primos.

Otrosi, antes de vos partir de alla, trabajareys de saber muy por extenso como estan todas las cosas de aquel Estado y los favores que tiene para lo deffender y aun para offender al dicho rey de Françia, porque de todo me podays fazer entera relacion.

Otrosi, visitareys la muy inclita e magnifica dona Margarita, duquessa de Borgoña, *relicta* del dicho *quondam*

duque de Borgoña, e, de mi parte, le agradescereys la mucha voluntat y affection que a mi real estado y persona tiene, lo qual supe por relacion del dicho mossen Gaspar de Lupian, offreciendole mi persona y estado para todas las cosas que a ella fueron plazientes.

Yo el Rey.

LES
EAUX SOUTERRAINES
ET
LES EAUX DE DIJON

PREMIÈRE PARTIE
LES EAUX SOUTERRAINES

L'eau qui tombe à la surface du sol disparaît de trois manières. Une partie *ruisselle* le long des lignes de plus grande pente, ce sont les eaux de *ruissellement ;* une autre partie disparaît par *évaporation* sous l'action combinée de la chaleur solaire et de la transpiration des plantes, ce sont les eaux *d'évaporation ;* une troisième partie enfin pénètre plus ou moins profondément dans le sol, ce sont les eaux *d'infiltration*. Celles-là seules nous intéressent ici.

L'importance relative de ces trois sortes d'eaux dépend de l'altitude et de la latitude du lieu, comme aussi de la nature géologique et du relief du sol ; elle varie considérablement, pour un même lieu, selon les conditions atmosphériques et les saisons, en sorte qu'il est impossible de fixer avec quelque précision, ainsi qu'on a prétendu le faire, les proportions moyennes de l'une et des autres.

EAUX D'INFILTRATION

Le sort de ces eaux, leur mode de circulation, comme leur valeur alimentaire, sont complètement différents selon la nature du sol où elles pénètrent. Deux cas principaux peuvent se présenter.

1er cas. — *Sols perméables non fissurés.* — Le sol est sablonneux, perméable, mais homogène et *sans fissures ;* ses seuls interstices sont les espaces infiniment petits séparant les éléments qui le forment : fins graviers, sables, alluvions, etc.

L'eau *pénètre lentement* dans les pores de ce véritable filtre naturel absolument parfait et y abandonne les organismes, dont elle s'est souillée dans son parcours atmosphérique et à son arrivée sur le sol. La disparition de ces germes vivants est non seulement le résultat de l'action mécanique de la paroi filtrante, mais encore de la lutte des organismes entre eux ; les espèces les plus dangereuses, colibacilles, eberthiformes, étant aussi les moins robustes, sont les premières éliminées.

L'eau ainsi purifiée descend peu à peu dans la profondeur jusqu'à la rencontre d'une couche imperméable, le long de laquelle elle coule en gagnant les points bas. Cette eau forme dans ce terrain perméable une véritable *nappe continue*, qui dans un sol à surface plane, constitue une couche horizontale d'autant plus voisine de la surface que les précipitations sont plus abondantes. Aussi la nappe se relève-t-elle lors des années pluvieuses, pour s'abaisser dans les périodes de sècheresse. (Voir pl. I, fig. 1).

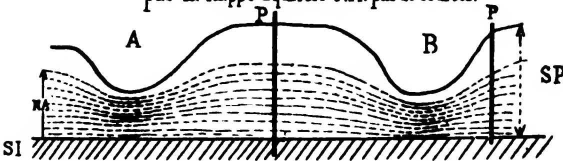
Si deux dépressions entament cette plaine, les eaux descendent vers les deux thalwegs et la surface supérieure de la nappe se trouve abaissée vers les dépressions, relevée dans l'intervalle, c'est-à-dire sous le faîte de partage, parce que là l'écoulement est minimum, ainsi que l'évaporation superficielle. Dans le cas d'un sol perméable pré-

I Circulation souterraine des eaux dans les sols permeables homogènes.

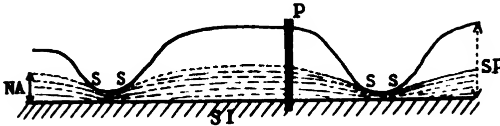
(1) Plaine horizontale à sol perméable



(2) Plaine perméable avec dépressions A.B. n'atteignant pas la nappe aquifère NA. pas de sources.



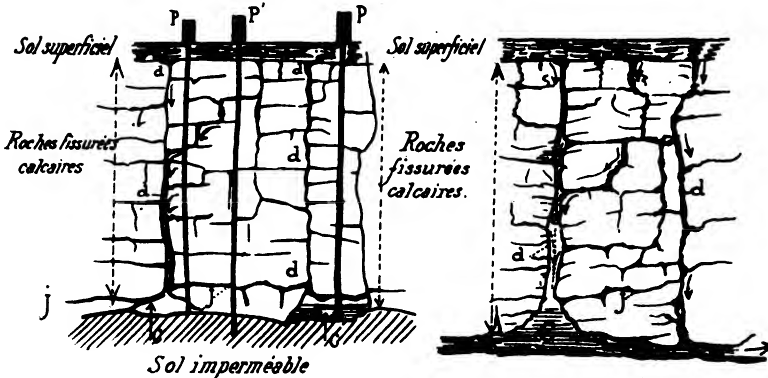
(3) Plaine à sol perméable avec dépressions atteignant la nappe aquifere NA; des sources S.S.



SP : *Sol perméable*. SI : *Sol imperméable*.

NA : *Nappe aquifère continue : en quelque point qu'on creuse un puits* P, *on trouve toujours de l'eau*.

II. Circulation souterraine des eaux dans les sols calcaires fissurés



d. *diaclases* } *amenant les eaux superficielles*.
j. *joints*.
C *conduits de circulation verticaux et horizontaux provenant de l'élargissement des joints et diaclases*.

p.p. *puits atteignant les veines d'eau CC*
p' *puits creusé entre les 2 puits* pp *et ne pouvant fournir d'eau*.

sentant ainsi des dépressions séparées par des lignes de faîte, les *nappes d'infiltration* possèdent une surface ondulée qui reproduit « comme une sorte d'écho affaibli » le relief extérieur du sol. (Voir pl. I, fig. 2.)

Aussi longtemps que les dépressions n'atteignent pas la nappe d'infiltration, cette dernière demeure sans écoulement extérieur possible. Mais dès qu'elle arrive en contact avec un thalweg, elle s'épanche soit en une ligne continue de suintements, dont l'ensemble finit par donner un ruisseau, soit par une ou plusieurs sources, quand la nature et la forme du terrain se prêtent à des concentrations de la masse liquide.

Dans ces sols perméables à nappe souterraine continue, on peut au hasard creuser un puits avec l'absolue certitude de rencontrer l'eau. Celle-ci se trouve à un niveau d'autant plus élevé qu'on s'éloigne davantage de la vallée principale qui draine les eaux. (Voir pl. I, fig. 3.)

Les sources de ces terrains perméables ont pour caractéristiques d'être peu modifiées dans leur débit par les variations atmosphériques ; d'avoir une température très constante, dont les écarts de l'été à l'hiver n'atteignent pas un degré ; d'être de très grande pureté ; malheureusement, elles sont aussi de très faible débit ; car, abondance et pureté sont, pour les sources, des conditions qui s'excluent l'une l'autre, puisque pour qu'un filtrage soit parfait il faut qu'il soit lent et, par conséquent, fournisse peu. Telles sont les sources des terrains perméables homogènes. Elles seules méritent le nom de sources. Nous les appellerons *sources vraies*.

2[e] cas. — *Terrains fissurés*. — La circulation des eaux, le mode d'origine des sources sont tout différents dans les régions à terrains fissurés, formés de calcaires ou de grès.

Qu'on examine une carrière, une tranchée de chemin de fer, on verra que les calcaires, en apparence compacts et imperméables, qui forment nos collines, sont parcourus par de nombreuses fissures plus ou moins profondes. (Voir pl. I, 2[e] série.) On a donné à ces fissures ou interstices

des roches le nom de *lithoclases*. Il en est de deux sortes. Les unes sont verticales ou se rapprochent de la verticale : ce sont les *diaclases* ; les autres sont horizontales ou plus ou moins voisines de l'horizontale : ce sont les *joints*. C'est par ces fissures que pénètre et que circule l'eau dans les sols fissurés. Ces lignes de pénétration et de circulation s'élargissent progressivement sous l'action de trois forces concordantes : l'érosion, la corrosion, la pression hydrostatique.

L'érosion n'est autre chose que *l'action mécanique* de l'eau qui lime, rabote pour ainsi dire les roches entre lesquelles elle circule.

La *corrosion*, elle, est une *action chimique* qui est due à la présence du gaz carbonique en dissolution dans l'eau, gaz dont on connait l'action dissolvante sur les calcaires. Toute proportion gardée, la roche calcaire fond, dans l'eau pluviale, chargée de gaz carbonique, comme le sucre dans l'eau.

La *pression hydrostatique* est l'action puissante et brutale de l'eau emprisonnée entre les fissures de la roche, pression qui disjoint parfois des assises entières, fend comme un coin la roche la plus dure et l'émiette.

Elle est due à la force considérable que, conformément aux lois de l'hydrostatique, l'eau peut atteindre, en s'enfonçant dans les profondeurs du sol.

C'est dans ces conduits, sans cesse élargis par l'effort continu des eaux, que l'eau superficielle s'insinue sans filtrer, gagnant la profondeur. Ces canaux s'unissent, s'anastomosent en hauteur et en largeur, formant un réseau aquifère complexe, aux mailles plus ou moins serrées, présentant de ci, de là, des renflements ou poches, puits ou cavernes parfois immenses, qui donnent à l'ensemble l'aspect d'un véritable *plexus aquiducteur*. Ce n'est donc plus une nappe homogène, continue circulant lentement dans des interstices du sol, que forment les eaux souterraines dans les terrains fissurés, c'est un réseau de conduits, à section très variable et irrégulière,

qui parcourent les assises calcaires et en particulier le sous-sol des thalwegs, à la façon des égouts d'une ville.

Dans ces conduits, dont les plus petits sont encore des espaces immenses pour l'infinie petitesse des microbes, les germes vivants circulent sans filtrer : *l'eau s'infiltre, mais ne se filtre pas*. Ces eaux ne se purifient donc jamais, quelle que soit la longueur de leur parcours souterrain.

Ici, le creusement des puits peut réserver plus d'une surprise. Tel point fournit de l'eau, alors qu'à quelques mètres de là celle-ci ne se rencontre plus. Il faut, pour trouver l'eau, que la sonde tombe exactement sur un des conduits souterrains et non en deçà, ni au-delà.

Quand ces conduits souterrains débouchent dans une vallée, ils donnent naissance à de prétendues sources aux eaux abondantes et vives, mais dangereuses parce qu'elles sont soumises à toutes les contaminations. Ce sont de *fausses sources* auxquelles on donne, pour les distinguer des vraies sources, le nom de *résurgences* : ce terme impliquant l'idée de réapparition à l'extérieur et dans leur état d'origine d'eaux superficielles non purifiées par une filtration lente en sol perméable et homogène.

Les caractères de ces résurgences sont inverses de ceux des sources vraies : elles sont d'une abondance excessive à certaines époques de l'année, mais sujettes à de très grandes et très rapides variations de débit selon les conditions atmosphériques. Les variations de leur température atteignent et dépassent même souvent 2 à 3 degrés. Enfin, leur richesse bactérienne, comme leur composition chimique sont aussi très variables selon les époques.

Un autre caractère très curieux des sols fissurés est de manifester mieux que partout ailleurs la preuve du dessèchement progressif de l'écorce terrestre. Dans ces régions, et la Bourgogne et le Jura en sont de remarquables exemples, on trouve de nombreuses combes ou vallées, autrefois parcourues par des eaux abondantes, aujourd'hui

desséchées. Les ruisseaux superficiels qui en occupaient le thalweg ont à jamais disparu ou ne réapparaissent que par intermittence, lors des abondantes précipitations atmosphériques.

Où se trouvent donc les eaux superficielles ou profondes, que conduisent fatalement au thalweg les pentes naturelles des couches ? *Elles circulent dans la profondeur de la vallée*, dans un de ces réseaux irréguliers et anfractueux que nous décrivions tout à l'heure. L'ancien ruisseau superficiel, dont le lit est encore marqué par les affleurements successifs de ses différents niveaux, par la dégradation des pentes, la présence de nombreux cailloux roulés, parfois même encore par des plantes hydrophiles ou des mousses, apparaît seulement quand, sous l'afflux des eaux, les conduites souterraines étant gorgées à refus, le trop-plein déborde à l'extérieur par les orifices de communication petits ou grands reliant le lit superficiel au lit profond. Ces orifices servent ainsi alternativement et selon la pression intérieure des eaux, à leur descente dans la profondeur ou à leur réapparition à l'extérieur.

On peut en somme poser en principe cette loi que nous avons pu, à maintes reprises, vérifier par l'expérience : *en terrain calcaire fissuré, toute rivière, torrent ou ruisseau est doublée dans sa profondeur par une riviire souterraine au lit constitué par un réseau anastomosé de conduites irrégulières, communiquant en divers points avec le lit superficiel ou aérien.*

Toute combe ou vallée sèche est de même parcourue dans sa profondeur par une canalisation aquifère et souterraine plus ou moins importante selon l'importance des bassins versants, la pendaison des couches rocheuses vers le thalweg et la fissuration du sol : c'est-à-dire selon l'importance relative des eaux d'infiltration.

Aux points de confluence des combes avec les vallées principales, leurs canalisations souterraines s'abouchent, et comme ces points bas sont des points de pression hydrostatique maximum, des sources ascendantes y appa-

raissent, fausses sources bien entendu, qui amènent à l'extérieur, selon les valeurs relatives des pressions hydrostatiques, les eaux de la combe ou de la vallée principale ou le plus souvent un mélange des deux, en proportions d'ailleurs variables selon les conditions atmosphériques. C'est exactement ce qui se passe pour toutes les prétendues sources de la vallée de Suzon, sources du Chat, de Sainte-Foy, du Rosoir qui alimentent Dijon, comme pour la plupart de celles de la vallée de l'Ouche, et en particulier pour la fausse source de Morcueil.

D'ordinaire même, ce point d'issue n'est pas unique, parce qu'il ne peut suffire, lors des crues, à assurer le débit du volume considérable des eaux emprisonnées sous pression dans les canaux souterrains de la vallée affluente. On trouve alors un peu plus haut, une seconde source, ou même plusieurs sources étagées, qui ne sont que les trop-pleins de la première, sources temporaires ou remittentes, qui disparaissent avec la crue. C'est ce qui se voit aux abords de la source du Chat, à Sainte-Foy et au Rosoir ; à Morcueil, etc.

Le danger des résurgences, c'est que leurs eaux n'étant qu'un mélange des eaux de la vallée principale avec celles des vallées adjacentes, mélange dans lequel les eaux de la vallée principale prédominent d'ordinaire (Sainte-Foy, Morcueil), ces fausses sources ne valent que ce que valent elles-mêmes les eaux superficielles, puisque celles-ci communiquent fatalement avec les eaux souterraines.

Nous disons que cette communication est fatale ; en effet, les canaux du réseau aquiducteur sont forcément très irréguliers ; des parties étroites succèdent à de larges conduites, à des dilatations, et l'on conçoit que, lors des crues, l'eau d'amont, ne pouvant s'écouler librement par des conduits de trop faible section, exerce une pression considérable dans les parties où elle s'accumule, élargissant et brisant diaclases et joints, pour s'échapper de la prison qui l'enserre. Il se fait ainsi, de distance en dis-

tance, des communications plus ou moins directes et importantes entre le lit de la rivière superficielle et le réseau souterrain qui le double. Ces communications, béantes ou tortueuses, constituent des sortes de puits qui sont tantôt émissifs et tantôt absorbants, selon le niveau piézométrique des eaux souterraines. Ils abondent dans la vallée de l'Ouche, comme dans celle du Suzon, et par eux tantôt les canaux souterrains recueillent partie ou totalité des eaux superficielles de la vallée et tantôt rejettent à l'extérieur l'excès des eaux souterraines.

D'autres causes encore que les souillures de la nappe superficielle peuvent contaminer les résurgences.

Très fréquemment, en pays calcaire, on rencontre dans les vallées, combes sèches, sur les plateaux, des entonnoirs, puits ou abîmes plus ou moins larges et profonds, qui servaient autrefois à l'écoulement des eaux superficielles et ne jouent plus aujourd'hui qu'un rôle effacé, en raison de la moindre abondance des précipitations atmosphériques et aussi de la fuite progressive des eaux dans le sous-sol.

Ces puits sont très communs en Bourgogne; chacun connaît, près de Dijon, ceux de Pasques et du Soucy. De semblables puits servent trop souvent de dépotoirs aux habitants des villages voisins, qui y précipitent toutes sortes d'immondices, animaux morts, etc. Parfois même, comme au creux du Soucy, ces abîmes recueillent les eaux de mares stagnantes, véritables égouts de villages. Or, le fond de ces gouffres communique toujours avec des conduits souterrains qui sont, soit de façon permanente, soit lors des crues, parcourus par des affluents de sources plus ou moins voisines. Nous l'avons démontré pour l'abîme du Soucy, près Francheville (Côte-d'Or).

Cet abîme situé à 500 mètres environ au S. E. du village de Francheville et à flanc de coteau est un puits presque vertical, large de 2 mètres sur 4 et profond de 57 mètres. Ses parois irrégulières sont creusées de cheminées profondes creusées par les eaux; il recevait jadis

par son orifice supérieur les eaux de la vallée. Aujourd'hui, il draine encore par des fissures latérales les eaux du plateau et du village de Francheville, ainsi que de la mare située au milieu du village.

Au fond de l'abîme, coule une rivière souterraine, sur laquelle MM. Martel et Drioton purent, en 1905, circuler en bateau. Elle s'étend en amont du fond de l'orifice, sur une quarantaine de mètres environ, dans une vaste galerie mesurant en largeur 3 à 12 mètres, en hauteur de 2 à 10 mètres, la profondeur de l'eau variant de 1 m. 50 à 5 mètres. Ce ruisseau s'insinue ensuite sous les éboulis qui forment le fond de l'abîme et réapparaît en aval sur une longueur de 35 à 40 mètres, pour disparaître enfin sous la voûte rocheuse. Il était intéressant de savoir ce que devenait ce cours d'eau souterrain, quelle source lointaine ou voisine il pouvait contaminer; si en particulier il n'aboutissait pas à nos sources du Val-Suzon ou, plus vraisemblablement à celle de Villecomte, qui sort à 15 kilomètres de là, au débouché de la longue combe sèche, allant de la Casquette au village de Villecomte et à la vallée de l'Ignon, par Francheville et Vernot.

Le 29 mars 1908, à onze heures du matin, nous faisons descendre, non sans difficulté, au fond de l'abîme, deux réservoirs contenant 80 litres d'une solution alcoolique ammoniacale concentrée de fluoresceine (5 kilos).

On sait que cette matière colorante a un pouvoir tinctorial considérable, puisqu'avec le fluoroscope on arrive à en retrouver le 1/20.000.000.000 dans une eau. Aussi, l'emploie-t-on pour rechercher les relations permanentes ou accidentelles des sources avec les abîmes ou des sources entre elles.

Les récipients contenant la fluoresceine sont transportés dans la chambre d'aval de la rivière et vidés dans le vaste bassin, dont les eaux se colorent de façon intense. Un léger courant à peine sensible entraîne le tout vers la voûte siphonante qui clôt la salle.

Les sources du Val-Suzon, celle de Villecomte sont sur-

veillées dès lors jour et nuit, et on y puise de l'eau à intervalles réguliers.

Huit jours plus tard, le lundi 6 avril, à huit heures du matin, la source de Villecomte apparaît enfin colorée nettement de cette teinte vert glauque, fluorescente, caractéristique de la fluoresceine.

La démonstration se trouvait ainsi faite que cette prétendue source n'est en réalité qu'une *fausse source* ou *résurgence*, c'est-à-dire la sortie à l'extérieur de la rivière souterraine qui parcourt sur 18 kilomètres de longueur la combe sèche descendant de la Casquette à Villecomte, drainant les eaux superficielles qui pénètrent *sans filtrer* au travers d'un sol poreux et fissuré, et qu'en particulier la rivière du Soucy en est un des affluents au moins intermittent, et qu'elle y porte malheureusement toutes les souillures provenant du village de Francheville et du trop-plein de sa mare.

On conçoit tout le danger de cette communication imprévue et l'importance de cette démonstration, puisqu'on a jadis, à diverses reprises, proposé et que tout récemment encore on proposait l'acquisition de cette source pour l'alimentation de Dijon.

Nous avons tout lieu de penser que les divers abîmes du Creux Percé de Pasques, dont le puits à glace bien connu des Dijonnais n'est qu'un des moindres, communiquent souterrainement avec les eaux du Suzon, très probablement même par l'intermédiaire de la source de Rochechèvre qui jaillit dans le lit même du Suzon, à quelques mètres en amont de la grotte de Rochechèvre.

Nous pourrions multiplier ces exemples. Ils suffisent à établir avec quelle prudence il faut procéder à l'acquisition et à la distribution de prétendues sources, dont la valeur potable est en pays calcaire toujours suspecte, souvent insuffisante, et quelles études préalables s'imposent, dont les municipalités s'affranchissent trop volontiers avant d'acquérir et d'amener à grands frais des eaux souillées, dont elles pourraient trouver sur place au moins l'équivalent.

DEUXIÈME PARTIE

LES EAUX DE DIJON

Deux vallées, celle de Suzon, celle de l'Ouche, fournissent aujourd'hui à Dijon l'eau nécessaire à ses besoins sans cesse grandissants. Nous examinerons successivement ces deux sortes d'eaux, celle de la vallée de Suzon d'abord, puis celle de l'Ouche.

CHAPITRE PREMIER

EAUX DE LA VALLÉE DE SUZON

I. Historique.

Bien que les sources et les rivières ne fissent pas défaut aux environs de Dijon, notre ville dut attendre jusqu'au commencement du XIX[e] siècle une distribution d'eau potable suffisante pour sa population.

Durant les XVI[e] et XVII[e] siècles, les Dijonnais virent bien se succéder une demi-douzaine de fontaines publiques, mais toutes n'eurent qu'une durée éphémère.

Les places de la Tour-Saint-Nicolas, Saint-Michel, Saint-Georges, Saint-Etienne et des Cordeliers, la rue du Champ-de-Mars eurent tour à tour leur fontaine, maigrement alimentée par les eaux trop peu abondantes de la fontaine des Suisses, des sources de Montmuzard et de la Boudronnée, que des tuyaux de bois, cerclés de fer, d'étanchéité plus que douteuse, n'amenaient que très incomplètement.

Mais qu'était-ce, pour la capitale bourguignonne, que les vingt et quelques litres d'eau par minute, auxquels on

peut, avec Darcy, évaluer à peu près le débit moyen de ces fontaines ?

A la fin du XVII[e] siècle, il n'en reste d'ailleurs plus trace, et les Dijonnais doivent, comme jadis, se contenter de l'eau de leurs puits, dont presque toutes les maisons, d'ailleurs, étaient pourvues. Il y avait bien encore une centaine de puits publics, fort mal tenus, rarement curés, jamais couverts, si mal protégés que trop souvent le seau qui remontait le rare et précieux liquide ramenait, en même temps, le cadavre en décomposition d'un chien ou d'un chat. Aussi l'état sanitaire de la ville était-il déplorable : les maladies infectieuses de toutes sortes décimaient les habitants, et les maires se préoccupaient vivement de cet état de choses. Durant les quatre siècles qui précèdent le nôtre, et en particulier au XVIII[e], on trouve à chaque page de l'histoire de notre cité l'éternel problème toujours posé, jamais résolu, de l'alimentation de la ville en eau abondante et pure.

A maintes reprises, la vallée de Suzon est l'objet des recherches des architectes et ingénieurs. Les sources de Sainte-Foy, de Jouvence, du Rosoir, sont visitées, jaugées ; les projets se succèdent : celui que l'on retrouve le plus souvent consiste à assurer la pérennité du Suzon, ce torrent capricieux, à rendre étanche son lit fissuré et à en amener les eaux à Dijon ; mais l'argent, hélas ! fait défaut, et si les projets sont nombreux, les discussions longues et savantes, les résultats restent nuls.

Nous arrivons ainsi au XIX[e] siècle. En 1829, grâce à des dons généreux[1], à une souscription publique ; on creuse, place Saint-Michel, un puits artésien de 156 mètres. On trouve à cette profondeur une nappe d'eau qui s'élève dans le puits à une hauteur de 2 mètres en contre-bas du pavé de la place. Mais ce puits artésien fournit à peine 7 à 8 litres d'eau à la seconde, soit 600 à 700 mètres

1. Etienne Audra, chanoine honoraire de la cathédrale (1734-1823), avait légué à la Ville sa fortune pour l'établissement de fontaines publiques.

cubes par 24 heures. C'était peu pour les 26,400 Dijonnais d'alors.

On renonce donc à cette solution insuffisante. En 1833, Darcy, ingénieur en chef du département de la Côte-d'Or, reprenant l'idée de Chapus[1], s'arrête, après de nombreuses hésitations, à l'idée de capter les eaux du Rosoir, malgré les assertions d'Aubert Fleutelot et d'Huguet Sambin qui, parlant de cette source, disaient, en 1661, que ce serait « *chose de grands freis et de peult de profict de la conduire à Dijon* ». Commencé le 21 mars 1839, ce superbe travail, rapidement conduit, s'achevait l'année suivante, et, le 6 septembre 1840, les eaux du Rosoir, franchissant, en 3 heures 33 minutes, les treize kilomètres de leur canalisation, se déversaient enfin dans les châteaux d'eaux de la place Darcy et de Montmuzard. Ce jour-là, et pour la première fois, les Dijonnais purent boire de l'eau pure à leur soif et Dijon fut dès lors et pour longtemps rangé au nombre des villes les plus favorisées sous le rapport de l'abondance et de la pureté de leurs eaux.

Mais la ville s'accroît rapidement et bientôt les trois à quatre mille mètres cubes d'eau de la source du Rosoir ne suffisent plus.

En 1864, Dijon achète donc la source de Sainte-Foy, située dans la vallée de Suzon, à trois kilomètres et demi plus haut que le Rosoir et à seize kilomètres de Dijon. Les travaux se terminent en 1870 et, par une triste coïncidence, les eaux nouvelles arrivent dans notre ville en même temps que le premier soldat allemand.

La guerre terminée, Dijon prend un essor inattendu. Le volume d'eau disponible devient tous les jours insuffisant. Dès 1885, les municipalités se préoccupent de cette grave question. Les solutions proposées abondent. On essaie en

1. Le sieur Chapus, mécanicien, présenta vers 1670, à M. Amelot de Cheuillon, intendant de Bourgogne, un projet très complet de captation et d'amenée des eaux du Rosoir à Dijon. La dépense prévue, qui s'élevait à 190,000 livres, le fit malheureusement écarter.

1891, dans la plaine de Pouilly, d'atteindre, par un puits artésien, d'hypothétiques nappes souterraines. Un insuccès complet, qu'auraient dû faire prévoir l'inutile tentative de 1830 et l'étude géologique du sol, fut le résultat de cet essai.

En attendant mieux, on capte, en 1893, toujours dans la vallée de Suzon et à quatre kilomètres plus haut que Sainte-Foy, la source du Chat, sur le bord même de la route de Val-Suzon, à 1,500 mètres environ de Val-Suzon-Bas.

Qu'était-ce que cette goutte d'eau, 12 litres par seconde, pour notre ville ? Et le problème reste toujours posé, car puiser l'eau du Val-Suzon au Rosoir, à Sainte-Foy, à la source du Chat, c'est soutirer au même réservoir par trois orifices étagés, et il n'était pas besoin d'être grand clerc en hydrologie pour deviner le résultat : augmentation à peu près nulle du débit total.

II. Etude des sources du Val-Suzon.

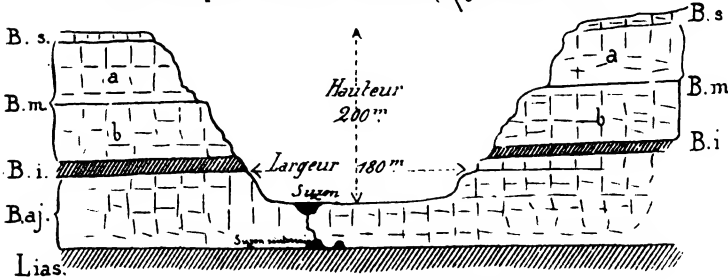
Les eaux de Val-Suzon, souvent appelées à tort eaux de Jouvence ou du Rosoir, proviennent de trois captations situées dans un étroit vallon que parcourt, sur une longueur totale de 30 kilomètres, un petit torrent, le Suzon, dont la source se trouve à Fontaine-Merle, à 300 mètres au-dessus du niveau de Dijon. (Voir pl. II, fig. 1).

La vallée de Suzon est une érosion, profonde de 200 mètres environ, creusée dans le système oolithique du bathonien moyen. Cette vallée, large de 175 à 200 mètres dans la région des sources, a des bords abrupts et escarpés ; son sol, aussi bien sur ses flancs que sur les plateaux qui les dominent, est couvert de belles forêts. Le fond est occupé par des prairies naturelles, à l'exception de quelques parties comprises entre Sainte-Foy et la source du Rosoir, où l'on trouve des champs livrés à d'autres cultures.

Les parois de la vallée sont formées par les assises du

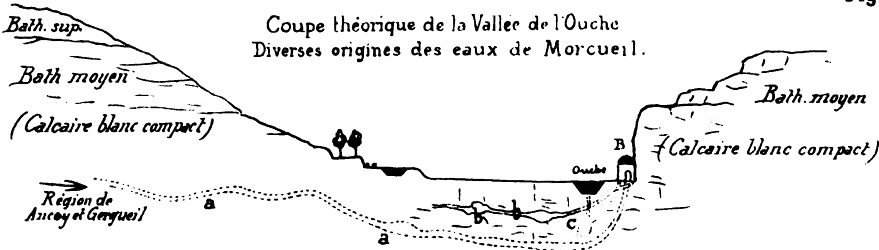
Fig. 1

Coupe théorique de la Vallée de Suzon. (Région des Sources)



B. s. *Bathonien supérieur. Calcaire en petits bancs avec lits de marne.*
B. m. *Bathonien moyen formant un massif éminemment perméable.* { a. *assise du Comblanchien, calcaire compact.*
b. *calcaire blanc oolithique des carrières blanches de Dijon.*
B. i. *Bathonien inférieur. Assise marneuse imperméable dite Terre à foulon.*
Baj. *Bajocien. Massif perméable du calcaire à entroques.*
Lias. *Epais massif de calcaire marneux absolument imperméable.*

Fig. 2



B. Bassin de captage.
a. b. c. les divers affluents de la source: a. affluent principal formé par les eaux de la région de Gergueil et d'Ancey
b. Affluent de la région de Malain et Pralon (n'intervient qu'en très hautes eaux)
C. Affluent formé par les eaux de la région supérieure de l'Ouche.

Comblanchien et par le calcaire blanc des carrières blanches de Dijon ; ces couches épaisses de calcaire fissuré sont éminemment perméables.

Elles reposent sur une petite assise imperméable dite terre à foulon, formée de calcaire marneux et marnes, qui constitue dans la vallée un niveau d'eau de minime importance, d'où sortent les sources de Saint-Fol, de Jouvence, de la Trouvée, etc.

Le peu d'importance des sources émergeant de ce niveau, malgré son extension considérable, tient à ce que, en raison de sa faible épaisseur, 10 à 12 mètres, les innombrables fractures dont cette région est hachée l'ont rompu, fracturé, si bien qu'il laisse écouler par toutes ces fissures, dans les couches sous-jacentes et perméables du calcaire à entroques, l'eau qui a traversé les assises bathoniennes.

Sous cette couche imperméable de la terre à foulon vient le calcaire à entroque du bajocien. C'est lui qui forme, sur une hauteur de 10 à 12 mètres, les parois de la vallée ; le reste plonge à une profondeur de 25 à 30 mètres sous le sol, et c'est dans ce massif de calcaire fissuré que circulent les eaux souterraines du Suzon et des affluents souterrains intermittents ou pérennes des vallons latéraux.

Un épais massif de calcaire marneux liasique forme, au-dessous de cette couche fissurée, un lit absolument imperméable, qui oppose à la descente des eaux une barrière infranchissable de plus de 100 mètres d'épaisseur.

1° *Source du Rosoir.* — Les eaux proviennent d'une source sise sur le territoire de Messigny, à 2 kilomètres 1/2 en amont de ce village. Elle se signale à la surface du sol par deux pavillons de maçonnerie situés de chaque côté du lit du Suzon.

Expropriée par ordonnance royale de 1837, la source fut acquise par la ville de Dijon au prix de 9,300 francs, dont 300 francs à l'Etat et 9,000 à la commune de Messigny.

L'analyse en avait été faite par l'illustre chimiste Sainte

Claire Deville, alors citoyen de la Faculté des Sciences de Besançon, qui la considéra comme une des eaux de source les plus salubres qu'il eût analysées.

Il est vrai qu'à cette époque les méthodes d'analyse des eaux, exclusivement chimiques et même très incomplètes à ce point de vue, ne pouvaient fournir des renseignements bien précis sur la potabilité réelle de l'eau. Une seule analyse, d'ailleurs, fut faite. On verra plus loin ce qu'on peut penser aujourd'hui de la valeur potable de ces eaux [1].

La source prend naissance à la côte 303,50, aux abords mêmes et sur la rive droite du Suzon et au même niveau que lui.

Le pavillon situé sur la rive droite du Suzon donne accès dans une chambre de captation de dimensions assez peu considérables (environ 9 mètres de longueur sur 4 de large et 3 mètres de hauteur), dont le fond descend notablement au-dessous de niveau moyen de la rivière (plus de 2 mètres). Quatre orifices de décharge, percés dans le mur formant berge, font communiquer cette chambre avec l'extérieur. Les deux inférieurs, qui peuvent être submergés par les crues, sont plus ou moins parfaitement (?) fermés par des tampons métalliques.

Les eaux pénètrent alors dans un canal maçonné qui passe sous le lit du Suzon et qui, se dirigeant perpendiculairement à celui-ci sur une longueur d'une quarantaine de mètres, va se jeter dans la canalisation principale, alimentée par les sources de Sainte-Foy et du Rosoir.

C'est précisément en voulant abaisser le niveau d'origine de cette source, pour la faire passer en aqueduc au-dessous du lit du torrent, que Darcy constata ce fait pour lui inattendu, mais aujourd'hui d'explication bien simple, l'augmentation considérable du débit. Cet abaissement de 1 m. 10 du niveau doublait le rendement de la

1. On trouvera dans un précédent travail (*Sources et eaux potables*, G. Curtel, *Revue Bourguignonne*, 1905) le détail de nombreuses analyses de nos eaux exécutées en 1903, 04 et 05

source ! On puisait, en effet, plus profondément dans la rivière souterraine et le débit des eaux devait fatalement augmenter du fait de la moindre résistance opposée à leur issue. Non content de cette augmentation, Darcy, en établissant la canalisation, retrouvait à des distances de 30, 70 et 137 mètres du deuxième pavillon de la source, trois autres issues d'eau, ramifications plus superficielles du réseau souterrain, qu'il essaya de capter en laissant dans son aqueduc des ouvertures destinées à permettre aux eaux extérieures de se déverser dans la conduite.

Lors d'une visite faite le 2 mai 1907 par la Commission des eaux, celle-ci retrouva quatre de ces ouvertures en communication avec les terrains encaissants. « Par l'une « d'elles, une racine d'arbre, longue de deux mètres, avait « pénétré ; une notable quantité de terre et de gravier, « recouvrant le sol au niveau de cet orifice, montrait « qu'à certains moments des eaux extérieures pénètrent « par ce point et viennent se mêler à celles de la source [1]. » On conçoit tout le danger de semblables communications !

Ce n'est d'ailleurs pas la seule cause de souillure de ces eaux. A quelque 50 mètres du bassin de captage, sur la rive droite du Suzon, on aperçoit dans un champ une dépression en entonnoir remplie de pierrailles, dépression qui se continue par un canal allant au Suzon. C'est le point d'issue et le canal d'écoulement d'une seconde source ayant la même origine que celle du Rosoir, dont elle est le trop plein, qui ne fonctionne qu'en période de crue.

En période d'étiage, ce puits cesse de rejeter les eaux profondes et recueille, au contraire, les eaux extérieures qui y pénètrent lors des fortes chutes de pluie, et de jaillissant qu'il était, il devient absorbant. Il est facile de concevoir quel danger permanent d'infection il constitue pour la source voisine. En effet, les champs voisins reçoivent des fumiers, voire de l'engrais humain, qu'en temps d'orage les pluies délavent, avant de s'engloutir

1. Rapports de la Commission des Eaux. 1907, Imp. Berthoud.

dans ce puits perdu naturel, qui communique fatalement avec le Rosoir.

L'aqueduc en maçonnerie qui amène à Dijon les eaux de la source du Rosoir mesure exactement 12,694 m. 80 de longueur ; son prix d'exécution s'éleva à 357.967 fr. 27.

Ses dimensions moyennes sont de 0 m. 70 de hauteur sur 0 m. 60 de largeur, avec des élargissements variables aux abords des pavillons. Au sortir du bassin de captation, l'aqueduc passe sous le Suzon, en suit la rive gauche sur une longueur de 1,015 m. 65, repasse, aux approches de Messigny, sur la rive droite, puis sur la rive gauche aux abords de Vantoux et traverse une troisième fois Suzon à l'aval d'Ahuy. Trois ponts aqueducs à trois arches conduisent les eaux dans ces traversées successives. Sur la longueur de la canalisation, 125 regards, fermés par des dalles, ou surmontés par de petits pavillons, permettent l'accès de la conduite et sont malheureusements autant de points de pénétration pour les souillures extérieures.

Lors de sa captation et dans les années qui suivirent, les minima de débit constatés pour la source du Rosoir n'étaient guère inférieurs à 4,000 mètres cubes par 24 heures, avec des maxima qui atteignaient 14 à 15,000 mètres cubes. C'était largement suffisant pour les 27.774 habitants qu'il s'agissait d'alimenter, savoir :

Dijon (d'après le recensement)..	24.817	26.417
Garnison (en moyenne)........	1.200	
Etudiants, population flottante).	400	
Ahuy................................		471
Vantoux.............................		129
Messigny...........................		757
		27.774

L'ordonnance royale du 19 septembre 1838 qui homologuait les propositions du Conseil municipal, prescrivait, en effet, de céder aux communes de Messigny, Vantoux et Ahuy, respectivement 1/25, 1/141, 1/37 de l'eau amenée

par l'aqueduc, ce qui fut réalisé en établissant des dérivations ayant des orifices proportionnés aux débits à assurer.

Aujourd'hui, le débit a considérablement diminué et, au 26 octobre 1908, il n'était plus que de 10 litres 13 centilitres, soit 875 mètres cubes en 24 heures ! Il est vrai que ce débit est un débit minimum, observé après une longue période de sécheresse.

2° *Source de Sainte-Foy*. — Cette source est située à 3 kilomètres en amont de la fontaine du Rosoir, et à 16 kilomètres de Dijon. (Voir pl. III).

Elle fut achetée par la ville en 1864, avec la charge de livrer gratuitement à l'ancien propriétaire 5 litres d'eau par seconde à l'altitude moyenne des eaux de l'étang de Sainte-Foy avant le captage. Cette source s'ouvre à l'altitude de 325 m. 50. Ses eaux, qui ont la même origine que celles du Rosoir, émergent des fentes du bathonien, dans un vaste bassin muni de vannes, dont les murs d'enceinte reposent sur les rochers mis à nu du calcaire à entroques. La source fut définitivement captée en 1869, et les eaux arrivèrent à Dijon en 1870.

La chambre de captage est vaste et bien aménagée, en parfait état de conservation et assez bien isolée de l'extérieur. Nous y avons cependant trouvé à chacune de nos visites des chauves-souris, qui pénétraient probablement par la chambre du trop plein. Le niveau moyen du plan d'eau est notablement supérieur à celui du Suzon et la hauteur des déversoirs suffisante pour que les crues ne puissent refouler les eaux dans le réservoir.

Les eaux confluant dans le bassin proviennent :

1° D'une source extrêmement abondante se faisant jour dans la paroi rocheuse au nord et dont le débit peut dépasser, à certaines époques, cent mille mètres cubes en 24 heures. C'est une résurgence complexe des eaux du Suzon souterrain et aussi, croyons-nous, des eaux de la combe de Saussy et de ses rameaux latéraux remontant vers Curtil ;

2° De deux petites sources dont les chambres de captage s'ouvrent dans la paroi occidentale de la chambre principale ; elles se troublent beaucoup plus fréquemment que la source principale et paraissent provenir du petit combet, à l'issue duquel se trouve le bassin de captage;

3° De la canalisation de la source du Chat, dont les eaux aboutissent dans une petite chambre latérale, d'où elles passent dans la canalisation générale.

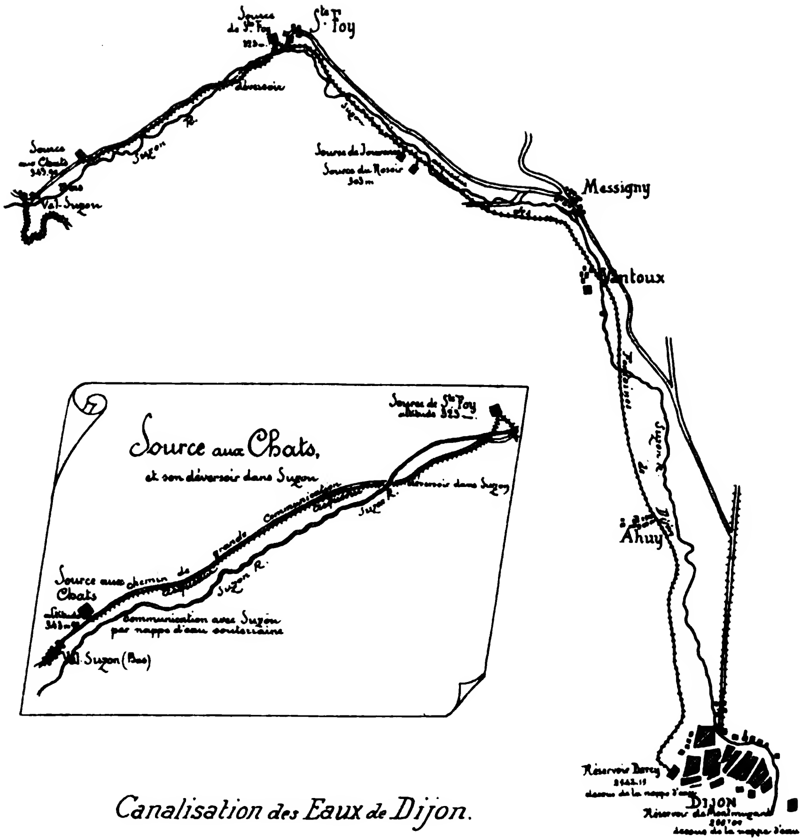
Chose en apparence singulière et que l'origine même des sources explique, les eaux de Sainte-Foy et du Rosoir réunies ne donnent plus guère, en période de basses eaux, que 5,000 mètres cubes d'eau par 24 heures [1], alors qu'avant leur réunion le Rosoir fournissait à lui seul 4 à 5,000 mètres cubes, et Sainte-Foy pas moins de 5 à 6,000. Aujourd'hui, le Rosoir ne donne plus que 6 à 700 mètres cubes en eau très basse, soit une baisse de 5,000 mètres cubes sur les 5,400 mesurés par M. Bazin le 13 juillet 1865, et les 6,000 du jaugeage fait en 1870.

Quant à la source de Sainte-Foy, son débit a sensiblement diminué du fait même du captage. Lorsqu'elle s'ouvrait à ciel ouvert, ses eaux très abondantes, dont Darcy évaluait le débit à 100 litres par seconde, s'épanchaient librement au lieu d'être, comme aujourd'hui, obligées de se faire jour à travers la masse d'eau du bassin de captage. Cette surcharge a réduit notablement le débit propre à la source, en même temps que le captage de ses eaux, qui autrefois retournaient un peu plus loin au lit souterrain du Suzon par les nombreuses fissures du sol, réduisait presque à néant le débit du Rosoir.

3° *Source du Chat.* — Les résultats plutôt fâcheux des captages des eaux du Rosoir et de Sainte-Foy auraient dû ouvrir les yeux et faire comprendre que les captages successifs en étage des eaux d'une même vallée fournissent un débit total non seulement inférieur à la somme des dé-

1. Un jaugeage fait le 26 octobre 1908 accuse un débit de 50 litres 42 par seconde, soit un peu plus de 5,000 mètres cubes (5,047 m³).

Pl. III



Canalisation des Eaux de Dijon.

bits partiels des différentes sources, mais à peine supérieur au débit de la source la plus basse avant captage des sources hautes.

On capta donc, en 1892, la source du Chat, qui émerge au pied du flanc gauche de la vallée de Suzon, à la cote 343 m. 90, au bord même de la route, à 11 mètres du lit de la rivière. Le niveau habituel de l'eau se trouve d'ordinaire à 3 mètres au-dessous du sol et à 1 m. 50 au-dessous du lit même du Suzon. Son débit est d'environ 20 litres par seconde en très basses eaux[1], quand elle ne fournit que l'eau de la combe sèche latérale, au débouché de laquelle elle se trouve et plus de 200 litres en hautes eaux, quand les eaux profondes de la vallée principale se mêlent à celles du vallon affluent.

L'ensemble du captage paraît assez mal exécuté. Il suffit de visiter les lieux pendant une période de très hautes eaux, pour être fixé sur sa valeur. L'eau s'élève alors dans la chambre de captage jusqu'à quelques centimètres du seuil de la porte, au niveau même de la voûte. L'eau de l'extérieur s'infiltre au travers du mur d'enceinte et vient se mélanger aux eaux de la source !

Enfin, un peu au-dessous du seuil même de la porte d'entrée, est pratiquée une ouverture servant de déversoir en cas de trop-plein et qui donne sur le fossé bordant la route !

En période de crue, tout cela communique. Il est fort heureux pour nos eaux que cette région du Val-Suzon soit à peu près déserte, et que son sol, recouvert de vastes forêts, soit aussi peu cultivé. Sans cela, Dijon aurait depuis longtemps payé un lourd tribut aux maladies infectieuses d'origine hydrique.

Les deux petites sources captées ne sont pas les seules qui apparaissent à ce niveau. En arrière du pavillon qui recouvre la chambre de captage, à quelques mètres vers

1. Le jaugeage fait le 28 octobre 1908 accuse un débit de 22 litres par seconde, soit 1900 mètres cubes environ par 24 heures.

l'Est, au niveau du sol, on aperçoit un orifice rempli de cailloux délavés par les eaux et qui, en période de crue, donne issue à une source abondante ; c'est un nouveau point de communication du réseau aquifère souterrain avec l'extérieur. Ce n'est pas le seul.

Non loin de là et au-dessus de la source, on aperçoit de la route une maison forestière dont le puits, aujourd'hui fermé, débouchait jadis sur le conduit souterrain de la source ; un peu plus haut, une fissure de la roche, dissimulée sous les ronces et les broussailles, donne accès sur le même ruisseau souterrain.

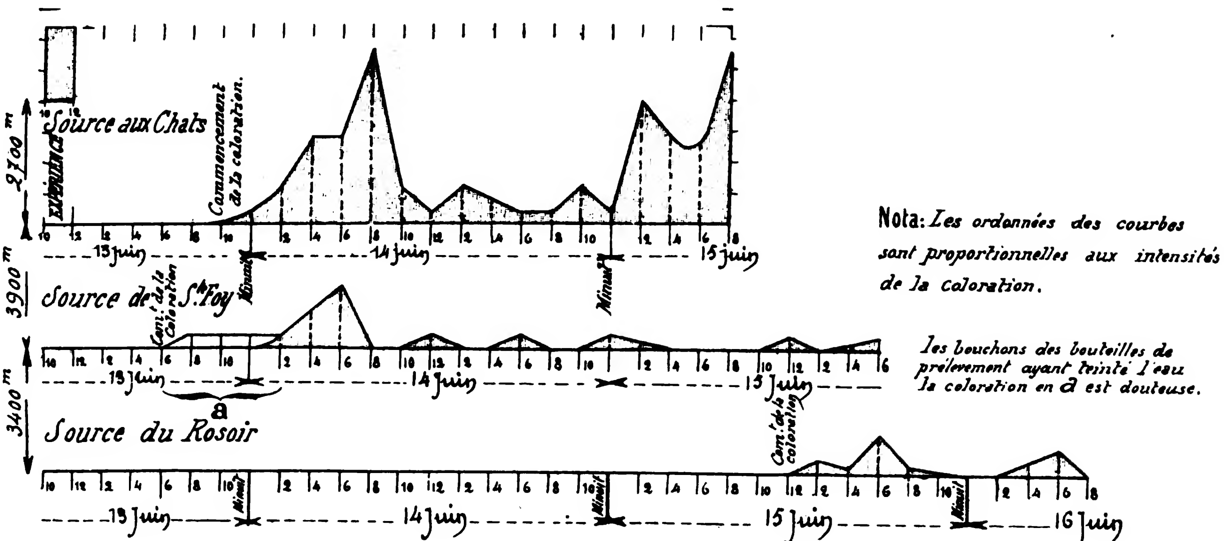
Sur la rive droite du vallon se trouve une source, puissante en période de hautes eaux, tarie lors des sécheresses et qui sert à l'issue du trop plein des eaux de la source du Chat. Les analyses chimiques, que nous avons faites de ces deux eaux, démontrent leur absolue identité de composition et par conséquent d'origine.

La captation paraît donc entourée d'un réseau de canaux en communication avec la profondeur. Elle apparaît comme une résurgence complexe, dans laquelle la vallée latérale n'intervient qu'à titre secondaire et où la vallée du Suzon joue le rôle principal, en période de hautes eaux surtout. La disposition des lieux le prouve suffisamment. Nous verrons tout à l'heure que l'expérience directe a confirmé nos prévisions.

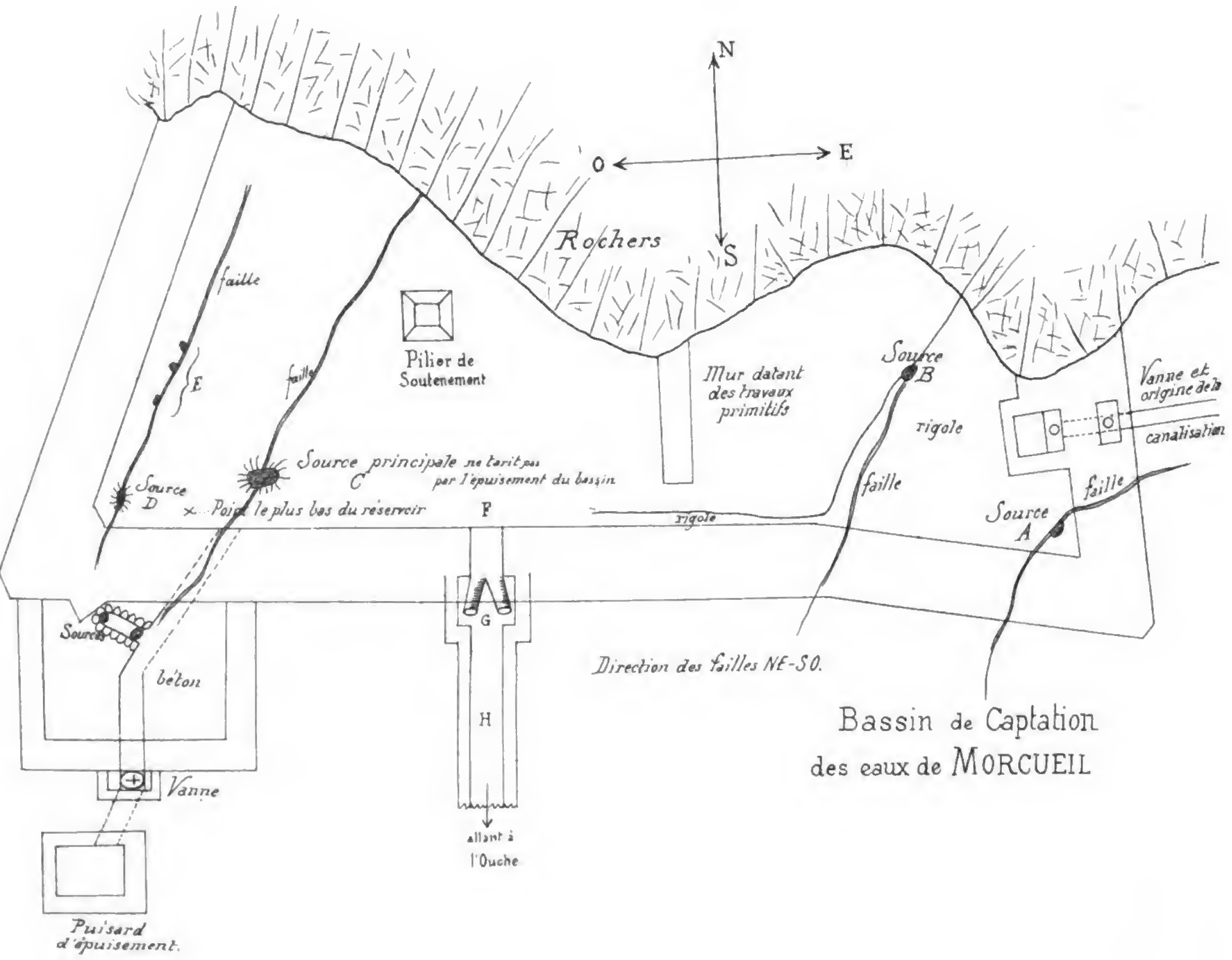
Ce qui était à prévoir arriva : la source du Chat une fois captée, le débit de la source de Sainte-Foy diminua. Il suffisait de rejeter au Suzon les eaux de la première, pour voir celles de la seconde reprendre leur régime habituel.

Dijon a ainsi acheté et capté successivement à trois reprises les mêmes eaux et substitué aux conduites naturelles du sol celles moins durables et surtout plus coûteuses des ingénieurs.

Nos analyses des eaux de ces différentes sources, ainsi que de celles du Suzon lui-même en période de crue, nous avaient depuis longtemps convaincu de leur com-


Essai de coloration des sources de la vallée de Suzon.
Expérience du 13 Juin 1907
Graphiques indiquant l'heure et l'intensité de la coloration des eaux des Sources.
Coloration de Suzon
Source aux Chats
Commencement de la coloration.
Source de S.te Foy
Source du Rosoir
Minuit
13 juin
14 juin
15 juin
16 juin
2700 m
3900 m
3400 m
a
Nota: Les ordonnées des courbes sont proportionnelles aux intensités de la coloration.
les bouchons des bouteilles de prélèvement ayant teinté l'eau la coloration en a est douteuse.

Pl. V


N
O
E
S
Rochers
faille
E
faille
Pilier de Soutenement
Mur datant des travaux primitifs
Source B
rigole
Vanne et origine de la canalisation
Source principale ne tarit pas par l'épuisement du bassin
C
Source D
× Point le plus bas du réservoir
F
rigole
faille
Source A
faille
Sources
G
béton
Direction des failles NE-SO.
H
Vanne
allant à l'Ouche
Puisard d'épuisement.
Bassin de Captation
des eaux de MORCUEIL

CARTE
DES
SOURCES - GROTTES - ABIMES
des Environs de DIJON

Légende

- Village
- Source
- Source trop plein
- Creux absorbant
- Effondrement
- Grottes
- Faille
- Combe
- Abimes

Echelle 1/80000

Nota - La Source de Villecomte est en réalité un peu plus au Nord-Est.

Dr Ratz

munauté d'origine, lorsque l'expérience suivante, exécutée par le Service des eaux, mit le fait hors de doute et confirma nos prévisions.

Le 13 juin 1907, à 10 heures du matin, les agents du Service municipal des eaux coloraient à la fluorescéine les eaux du Suzon, à 700 mètres environ en amont du village de Val-Suzon-Haut, à 2 kilomètres 700 de la Source du Chat. Vers les 10 heures du soir, la source du Chat commençait à se colorer de façon intense avec des variations d'intensité fort curieuses, passant par des maximum et des minimum successifs, comme si, et telle est notre interprétation, des conduits souterrains d'inégale section, amenaient, avec des vitesses très différentes, à la source les eaux colorées de la rivière. (Voir planche IV.)

Un peu plus tard, sur les minuit, l'eau de la source de Sainte-Foy se colorait également, mais avec une moins grande intensité, ce qui s'explique aisément. Là encore, des ondes colorées successives manifestaient la multiplicité des canaux souterrains.

Quant à la source du Rosoir, la plus éloignée, elle ne se colorait que le 15 juin à midi.

Ainsi se trouvait donc définitivement établi ce que nous avions depuis longtemps affirmé, en nous basant sur l'analyse des eaux et sur l'étude des lieux : l'absolue identité d'origine des eaux des sources de la vallée du Suzon et du Suzon lui-même.

Distribution des eaux de Val-Suzon. — Les constatations régulièrement faites chaque semaine par le service des eaux montrent que c'est seulement après le 15 juin que leur débit descend au-dessous de 16.000 mètres cubes par vingt quatre heures ; que, pendant un mois encore, elles donnent plus de 10,000 mètres, et que dès les premières pluies, c'est-à-dire dans le courant d'octobre, elles débitent à nouveau plus de 16,000 mètres, c'est-à-dire plus que la capacité de l'aqueduc.

Ces eaux sont amenées directement par la gravité dans

le réservoir de la place Darcy, dont le trop-plein est à la cote 254,65, soit 37^{m}20 plus bas que celui du réservoir de Talant.

Trois conduites maîtresses partent du réservoir Darcy. (Voir planche V.) L'une sert uniquement à l'alimentation du réservoir de Montmuzard, placé à quelques centimètres plus bas que le premier. Sa longueur est de 1,791 mètres.

La seconde parcourt la rue de la Liberté et dessert les rues Docteur-Maret, Condorcet, Bossuet, Monge, Chabot-Charny. Elle concourt aussi, mais faiblement, vu son petit diamètre, au remplissage du réservoir de Montmuzard, car elle se soude à la première conduite sur la place du 30-Octobre. Sa longueur est de 2 kil. 223 m. 55.

La troisième constitue l'artère principale de distribution des eaux du Val-Suzon. A sa sortie du réservoir de la place Darcy, elle s'engage rue de la Gare, pour gagner la rue de l'Arquebuse, parcourt les rues de la Manutention, du Transvaal, place du Peuple, boulevard Carnot, rues Baudin, Pelletier-de-Chambure, et se soude à la conduite précédente rue Paul-Cabet. Son réseau de distribution atteint 32 kil. 597 m. 55. La pression théorique y est de 15 mètres le long de la courbe de niveau 240, qu'elle suit le plus longtemps ; mais, vu les pertes de charge, elle est bien souvent inférieure à 8 et 6 mètres, dans les parties hautes du réseau et ne dépasse pas 14 mètres dans les points les plus bas.

La population comprise dans ce secteur n'est que de 25,000 habitants, mais la consommation y est intense et presque aussi forte que dans le secteur de Morcueil, en raison des établissements tels que l'Hôpital, le Jardin botanique et des jets d'eau qui se trouvent compris dans son réseau.

Conduite de jonction. — Pour remédier provisoirement aux dangers de la distribution de l'eau de Morcueil pendant la période des hautes eaux, durant laquelle elle est contaminée et dangereuse, une conduite a été établie

amenant à l'usine de Chèvre-Morte une partie de l'eau du réservoir Darcy. Cette eau est alors refoulée dans les réservoirs de Talant et distribuée, aux lieu et place de celle de Morcueil, dans le réseau de Morcueil. Dijon est alors entièrement alimentée en eau de Suzon. Pendant l'été, au fur et à mesure que les réserves d'eaux s'épuisent, les pompes envoient dans les réservoirs de Talant un mélange d'eaux de Suzon et de Morcueil, et, vers la fin de l'été, l'eau de Suzon étant à peine suffisante pour les besoins du réseau de Darcy, le réseau de Morcueil est exclusivement alimenté par les eaux de Morcueil.

De cette façon, l'eau de Morcueil peut être mise en décharge pendant huit mois de l'année au moins, car les sources réunies du Rosoir, Sainte-Foy et du Chat fournissent suffisamment, pour alimenter toute la ville, depuis les premiers jours de novembre jusqu'à la fin de juin.

Valeur hygiénique des eaux de Suzon. — Il résulte des très nombreuses analyses, tant chimiques que bactériologiques, faites dans nos laboratoires depuis 1902 :

1° Que les eaux du Val-Suzon sont très supérieures à celles dites de Morcueil.

2° Que les variations de composition chimique sont de faible importance et relativement peu fréquentes.

3° Que les variations de température, bien que de moindre amplitude que celles des eaux de Morcueil, peuvent atteindre dans les eaux du Rosoir jusqu'à 1°7 (température moyenne 10°37, variant de 9°4 à 11°1). Les eaux de Sainte-Foy et du Chat nous ont paru présenter de moindres variations que celles du Rosoir.

4° Que la teneur bactérienne est, en période d'étiage, minime et peu variable.

5° Que le colibacille fait d'ordinaire (en période d'étiage) défaut. En revanche, lors des crues ou même lorsque de violentes pluies s'abattent sur le bassin d'alimentation de ces sources, une recrudescence bactérienne s'observe, toujours et de beaucoup inférieure à celle que nous observons dans les eaux de Morcueil, dans les mêmes

conditions ; mais l'on voit cependant y apparaître le colibacille, indice d'une souillure des eaux.

D'où vient cette souillure ? Il y aurait lieu d'en rechercher avec soin les origines. Voici, d'après nos observations, les causes possibles d'infection de ces eaux, lors des crues :

1° *Communications entre la rivière souterraine du Suzon, les eaux superficielles de la vallée et les sources.* — Ces communications sont intermittentes. Les deux essais de coloration à la fluorescéine, exécutés par le Service des eaux les 13 juin et 22 août 1907, le prouvent suffisamment. Quatre kilos de fluorescéine jetés le 13 juin dans le cours du Suzon, à 700 mètres en amont du village, colorent le lendemain et jours suivants les sources de la vallée. Le même essai effectué dans des conditions identiques, mais en période de très basses eaux, le 22 août, ne donne aucun résultat. A ce moment, la communication entre les eaux superficielles à partir de Val-Suzon-Haut, les eaux profondes de la vallée et les sources est interrompue : les sources sont à leur maximum de pureté, alimentées surtout par les vallons latéraux et peut-être aussi par les parties hautes de la vallée.

Dans l'expérience du 13 juin, au contraire, les eaux du Suzon superficielles communiquent avec celles du Suzon souterrain, et celles-ci avec les sources.

Les eaux sont alors moins pures, puisqu'il s'adjoint aux premières une quantité plus ou moins importante d'eau superficielle apportant les souillures des villages de Bordes-Pillot, Val-Suzon-Haut et Bas, de Sainte-Foy, et des fermes ou habitations situées en bordure de la rivière, dans la région sise en amont des sources.

Il serait intéressant et particulièrement utile de fixer la part de ces différents villages dans la contamination des eaux de Suzon, en période de crue. Cette démonstration permettrait à la Ville de prendre, en ce qui concerne l'hygiène locale des villages ou habitations et en particulier l'étanchéité des fosses d'aisances et à fumier ainsi que

l'épandage des engrais et purins dans la partie cultivée de la vallée, les mesures protectrices indispensables, comme aussi de surveiller l'état sanitaire des habitants, de façon à supprimer ou tout au moins à réduire au minimum les causes actuellement nombreuses de contamination.

Cette communication souterraine entre les sources du Val-Suzon, la rivière souterraine du Suzon et le Suzon lui-même, aujourd'hui démontrée, explique comment a pu se produire, vers la fin de 1895, une souillure grave de ces eaux, qui détermina alors à Dijon une épidémie sérieuse de fièvre typhoïde [1].

Le bacille typhique, ou tout au moins un bacille ayant tous les caractères admis alors comme caractéristiques de cet organisme, fut pendant une longue période de temps et jusqu'en 1896 retrouvé dans ces eaux, et M. le professeur Vaillard, du Val-de-Grâce, concluait, dans son rapport du 17 juillet 1896 : « Il y a lieu de considérer comme « suspecte l'eau distribuée à la ville de Dijon. D'une ma- « nière très habituelle, cette eau se montre peu riche en « germes, mais elle renferme en ce moment le bacille « typhique (tel du moins que le définissent les procédés « actuels de diagnose). Ce bacille semble être actuelle- « ment inoffensif, mais il peut devenir éventuellement « pathogène et provoquer le retour d'une épidémie sem- « blable à celle qui a récemment frappé la population mi- « litaire comme la population civile. »

S'agissait-il bien du bacille typhique ou d'un coli à forme plus ou moins anormale, nous ne saurions le dire. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous retrouvons très souvent encore aujourd'hui dans ces eaux un coli à forme parfois mal différenciée, intermédiaire entre le coli vrai et l'Eberth typique, et rien ne prouve que ces formes incertaines ne soient précisément celles qui peuvent, dans certaines circonstances de milieu, devenir pathogènes et revêtir alors définitivement les caractères spécifiques des vrais Eberth.

1. 200 cas, du 3 novembre 1895 au 3 janvier 1896.

Quoiqu'il en soit, la souillure existe trop fréquente. En voici la preuve : pendant le mois de mars de cette année, nous avons effectué chaque jour, durant vingt-quatre jours, la recherche du colibacille dans l'eau de l'aqueduc Darcy, prise à son arrivée dans le réservoir du même nom. Chaque essai portait sur dix centimètres cubes d'eau. Neuf fois sur vingt-quatre, le colibacille fut retrouvé et caractérisé.

2° *Autres causes possibles de souillure.* — Nous les trouvons dans l'aqueduc du Rosoir.

Cette conduite, d'une longueur totale de 12,694^{m}80, n'a pas moins de 119 regards ou orifices plus ou moins exactement fermés par des dalles de pierre de 12 à 15 centimètres d'épaisseur et recouverts directement de terre. On conçoit combien sont faciles les infiltrations superficielles par toutes ces ouvertures d'étanchéité douteuse, dont l'état de conservation échappe à tout examen du fait de leur recouvrement par une couche de terre d'épaisseur très variable.

Les trois ponts-aqueducs sont en très mauvais état de conservation, fissurés et disjoints.

Enfin, le développement exceptionnel de notre ville, du côté de Montchapet, a amené la construction de très nombreux immeubles dans les propriétés que traverse l'aqueduc. Les abords sont entourés de fosses d'aisances plus ou moins étanches, puits-perdus ; des fosses à fumier, des pourrissoirs sont même établis sur sa canalisation. L'aqueduc, en un mot, est, dans les 1,500 derniers mètres compris entre la place Darcy et les limites du territoire de Dijon, exposé aux pires souillures.

Il y a donc lieu d'y porter au plus tôt remède. Une réfection ou une rectification de l'aqueduc s'imposent, ainsi qu'une protection des sources elles mêmes, dont les abords sant insuffisamment défendus. Enfin, l'épandage des engrais et en particulier de l'engrais humain devrait être formellement interdit dans toute la partie de la vallée sise en amont des sources, comme au pourtour de l'aque-

duc. De larges zônes de neutralisation devraient être établies.

CHAPITRE II

EAUX DE MORCUEIL

Le développement continu et rapide de Dijon, dans les années qui suivirent la guerre, rendit bien vite insuffisante, en été, son alimentation en eau par les sources du Rosoir et de Sainte-Foy.

Voici, pour l'ensemble de ces deux sources, quelques minima observés au cours des dernières années qui ont précédé la captation de la source du Chat :

Année 1892, 25/IX : 5,970 mc. — Année 1893, 9/IX : 4,180 mc. — Année 1894, 19/X : 4,320 mc. — Année 1895, 26/IX : 6,650.

Non seulement l'eau était insuffisante en quantité, mais sa pression ne lui permettait pas de desservir les hauteurs de Montchapet, du quartier des Gênois, de Montmuzard, qui se peuplaient rapidement.

Les municipalités se préoccupent de cet état de choses, les projets se succèdent nombreux autant que variés. En 1885, le Conseil municipal vote un crédit de 2,000 francs pour effectuer des sondages et rechercher le produit d'eau de la nappe souterraine dans la vallée de l'Ouche et la plaine de Pouilly.

En attendant, en 1887, pour donner satisfaction aux habitants du quartier dit des Gênois, on propose d'y édifier un réservoir de 800 mètres cubes et d'y élever, par turbine aérienne ou bélier hydraulique, l'eau de l'aqueduc de Darcy, ou d'y dériver en conduite forcée branchée sur l'aqueduc en amont du pont-aqueduc d'Ahuy, une partie des eaux du Suzon (450 à 500 mètres cubes). Cela reste à l'état de projet. En 1892 commencent, dans la plaine de Pouilly, les premiers travaux de forage d'un

puits artésien, qu'on abandonne en 1893, sur les avis défavorables des géologues tardivement consultés.

Sur ces entrefaites, un savant géologue dijonnais, M. Martin, propose d'aller puiser dans la profondeur de la vallée de Suzon, à la hauteur de la source du Chat, les eaux souterraines et de les conduire en conduite forcée directement au-dessus de Montchapet. C'était une très heureuse idée, qui ne fut pas mise à exécution.

Pour parer au plus pressé, on essaie, en captant la source du Chat, d'augmenter le débit de l'aqueduc de Darcy. Nous avons dit ce qu'il fallait penser de cette opération malencontreuse.

On jette alors les yeux sur les sources voisines, dont le tableau ci-dessous résume les caractéristiques essentielles au point de vue de l'importance et des conditions d'amenée.

Principales sources des environs de Dijon.

SOURCES	Débit minimum en mètres cubes	ALTITUDE	DISTANCE DE DIJON
Villecomte	15 000	293 m	35 kil. par route, 25 à vol d'oiseau.
Courtivron.......	13.000	311	25 kilomètres.
Diénay (du Vivier)...	8.500	287	33 kil. par route, 25 à vol d'oiseau.
Tille (à Marey-s.-Tille).	17.000	293	35 kilomètres.
Norge..........	5.500	254	10 kilomètres.
Bèze............	26.000	209	25 kilomètres.
Neuvon	900	253	8 kilomètres 1/2.
Velars	26.000	251	11 kilomètres.
Baulme-la-Roche.	800	400	24 kilomètres.
Morcueil	13.000	272	17 kilomètres.

Pendant ces études ou tentatives, le temps se passe, la ville s'accroît et l'eau devient de plus en plus insuffisante. Enfin, le 26 février 1897, le Conseil municipal adopte le projet de captage et d'adduction à Dijon de la source de Morcueil et son refoulement dans un réservoir situé au-dessus de Talant. Le décret d'utilité publique de cette

source parait le 22 avril 1902 et les travaux commencent immédiatement. Ils se poursuivent activement durant les années 1902 et 1903, et, en avril 1904, l'eau de Morcueil est distribuée à Dijon, en commençant par la conduite qui alimente la caserne d'artillerie et la rue du Drapeau.

Quelques cas de fièvre typhoïde s'étant produits dans la caserne peu après la mise en distribution de l'eau nouvelle, l'attention de la municipalité et des hygiénistes civils et militaires est enfin, un peu tardivement peut-être, attirée sur cette eau, et les analyses chimiques ou bactériologiques, les études géologiques se succèdent qui, toutes, établissent que l'eau si chèrement acquise et amenée est trop souvent impropre à l'alimentation.

Valeur potable de l'eau.

Il résulte des très nombreuses analyses exécutées par les laboratoires de l'Ecole du service de santé militaire de Lyon, du Comité consultatif d'hygiène de France, de la Station agronomique de la Côte-d'Or annexée à l'Institut œnologique, que ces eaux présentent de très grandes variations dans leur composition chimique, comme aussi dans leur richesse bactérienne, selon les conditions atmosphériques et le régime des eaux ; que le colibacille s'y rencontre sinon en permanence, du moins très fréquemment et en abondance ; que les germes liquéfiants et putrides y abondent ; qu'aux époques de crue des recrudescences bactériennes intenses s'y observent ; qu'en résumé, ces eaux apparaissent, au point de vue chimique comme au point de vue bactériologique, comme susceptibles d'être à tout instant souillées par des apports d'eaux superficielles contaminées et doivent être proscrites de l'alimentation.

Nos premières analyses, exécutées par simple curiosité et sans mandat aucun, nous avaient, depuis la fin de 1903, édifié sur la valeur potable des eaux de Morcueil. Les analyses, d'abord chimiques et plus tard bactériologiques

quantitatives (numération bactérienne), puis qualitatives (recherche du colibacille), demandées par la Ville à la Station (en 1904 et en 1905), confirmèrent nos craintes. Aussi, le 21 septembre 1905, en réponse à une lettre de M. le maire de Dijon nous demandant si l'eau de Morcueil pouvait, à notre avis, être employée telle qu'elle était distribuée en ville, sans inconvénient pour l'alimentation, nous concluions à l'urgence d'une stérilisation, ajoutant :

« Il suffit d'une pluie d'orage pour souiller en quelques « heures ces eaux, et si, jusqu'à présent, ces souillures « intermittentes et subites autant que peu durables res« tèrent inoffensives, c'est qu'aucun cas contagieux ne « s'étant produit dans la zone d'alimentation de nos eaux, « n'en a déterminé l'infection. Cet état peut durer long« temps, il peut cesser demain. »

Deux ans plus tard, une Commission extra-municipale chargée de l'étude des eaux de Dijon concluait : « Les « eaux de Morcueil sont souillées par des apports d'eaux « superficielles contaminées ; elles constituent un danger « permanent pour la population ; elles doivent être sou« mises, avant distribution, à une purification préalable « et suffisante pour en éliminer les germes dangereux. »

Captage et distribution des eaux de Morcueil.

La source de Morcueil est située sur le territoire de Fleurey-sur-Ouche, à 17 kilomètres de Dijon, et jaillit ou plutôt jaillissait dans un bief de l'Ouche, près du moulin de Morcueil, par une série d'émergences qui, en période de hautes eaux, étaient recouvertes par la rivière. Ces émergences se trouvent au pied d'un talus rocheux formé par le calcaire blanc du Comblanchien.

Pour utiliser la source, il fallut faire disparaître le bief de l'Ouche dans lequel elle apparaissait, rectifier le cours de la rivière pour empêcher le mélange de ses eaux avec celles du captage, travaux qui entraînèrent la disparition du moulin de Morcueil.

Aujourd'hui, la prétendue source de Morcueil est constituée par une série d'émergences nombreuses (trois grandes et plusieurs petites, voir planche VI) circonscrites dans un large bassin de captation. Ainsi que nous l'avons dit, ces émergences s'ouvraient autrefois dans le lit même de la rivière, qu'il a fallu détourner pour les recueillir.

Le réservoir est constitué d'un côté par la paroi rocheuse de la falaise et sur les trois autres faces par une épaisse muraille en pierres et ciment reposant sur la roche dépouillée des sables marneux qui, sur une épaisseur de trois à quatre mètres, formaient dans cette région la couche d'alluvions. Un plafonnage en ciment armé, maintenu par des poutrelles de même nature, repose sur le mur d'enceinte et sur un large pilier de soutènement. Un épais revêtement de terre l'isole de l'extérieur. Le fond rocheux, débarrassé également de sa couche d'alluvions, montre à nu la roche de calcaire fissuré ; ce fond n'est pas sur un plan horizontal. Sa partie la plus basse se trouve dans l'angle SO. Il présente quatre lignes de cassure très apparentes, parallèles et alignées dans la direction NE-SO. C'est le long de ces failles que les trois principales sources (A, B, C) prennent naissance. La source C est la plus importante, elle ne tarit pas, même lors des épuisements les plus complets. On a pu y enfoncer des sondes de quatre et cinq mètres, sans être arrêté par la paroi. Deux petites sources (D et E) existent dans l'angle SO. Toutes ces veines liquides paraissent en communication.

Après achèvement du bassin, deux nouvelles sources adjacentes au réservoir furent découvertes et captées. Pour cela, elles furent encloses dans un épais massif en béton, communiquant d'un côté avec le réservoir et de l'autre avec un conduit d'évacuation allant au puisard d'épuisement et fermé par un robinet-vanne.

Bien d'autres émergences non captées se font jour au voisinage de la source et au pourtour du réservoir, qui apparaît ainsi comme le point de convergence de tout un réseau complexe de conduites d'inégale section amenant

aujourd'hui à l'air et autrefois dans le lit de l'Ouche, des eaux souterraines dont on ignorait l'origine lors du captage.

Le bassin de captation se complète par un conduit de trop-plein allant à l'Ouche. Il est constitué par un canal maçonné (F), qui s'ouvre à trois mètres environ du fond du bassin et aboutit à deux soupapes basculant de dedans en dehors. Il donne issue à l'eau dans une chambre (G) et, de là, dans une conduite de décharge (H) allant à l'Ouche. La disposition des soupapes s'oppose au reflux de l'eau extérieure dans le bassin en période de crue.

Malgré toutes les précautions prises, la nature fissurée du sol est telle qu'il est matériellement impossible d'assurer l'étanchéité absolue du réservoir, c'est-à-dire son isolement complet de l'extérieur. Nous verrons qu'étant donné la nature des eaux, cette précaution paraît bien superflue.

Une canalisation, longue de 16 kilomètres 400, constituée par des tuyaux en fonte de gros diamètre, amènent les eaux au puisard de l'usine de Chèvre-Morte, d'où les pompes les refoulent à 52 mètres de hauteur, dans un groupe de deux réservoirs jumeaux situés à Talant, à l'entrée de la rue des Marmuzots, réservoirs dont le trop-plein est à la cote 291 m. 85 du nivellement général.

Une conduite maîtresse de distribution (voir planche V) se développe dans le chemin des Marmuzots et la rue Paul-Thénard sur une longueur de 1,292 mètres 80. Elle se divise en deux conduites principales :

La première, dite « Conduite de ceinture nord », dessert les quartiers extérieurs. Elle finit boulevard de Strasbourg, près de l'Asile des vieillards. Sa longueur totale est de 3,869 m. 95, son diamètre tombe de 45 centimètres à l'origine à 25 centimètres à sa terminaison.

La deuxième, dite « Conduite centrale », alimente les quartiers du centre de la ville. Elle rejoint la conduite de ceinture nord sur le boulevard de Strasbourg. Son diamètre est, à l'origine, de 50 centimètres et tombe à 25 centimètres, sa longueur est de 2,864 mètres.

Une troisième conduite, dite « Conduite de ceinture sud », se greffe sur la conduite maîtresse, à l'angle de la rue des Marmuzots et de la rue Paul-Thénard, pour alimenter la partie basse du secteur. Elle aboutit au point de jonction des deux autres conduites principales ; son diamètre est uniformément de 25 centimètres, sa longueur totale de 3,541 m. 32.

La distribution de l'eau est assurée dans toute l'étendue de ce large secteur par un réseau de petites et moyennes canalisations d'une longueur totale de 53 kil. 077.

A l'exception de la rue des Marmuzots et du point culminant de Montchapet, la pression de service est partout supérieure à 20 mètres. Dans les points les plus bas, elle atteint près de 50 mètres.

La population comprise dans ce secteur est de 45,000 habitants environ.

Origine des Eaux de Morcueil

Les eaux de Morcueil n'étaient pas encore distribuées que déjà de nombreuses constatations faisaient mettre en doute leur pureté.

En 1902 (20 novembre), le chef du service des eaux signale à l'ingénieur directeur des travaux que les eaux de la source se troublent par les pluies. En 1903 (12 mars) l'ingénieur signale à son tour au maire le trouble de la source après les grandes pluies et la communication possible avec l'Ouche. Ce trouble est tel, que de nombreux visiteurs du bassin peuvent constater, à maintes reprises, que le trop plein du bassin est, sur une petite distance, visible dans le cours de l'Ouche demeurée claire, alors que les eaux de Morcueil sont troubles. Parfois, au contraire, le phénomène inverse s'observe.

Le personnel du canal de Bourgogne signale des faits démonstratifs, tendant à établir la communication des eaux de Morcueil avec celles de l'Ouche. En déversant en plein été, l'Ouche étant presque à sec, une partie des eaux

du canal dans le lit de la rivière, en amont des creux absorbants situés entre les villages de Sainte-Marie et de Pont-de-Pany, on détermine un relèvement du niveau de la source constaté par les ouvriers travaillant au bassin de captation. Une opération inverse, introduction des eaux de la rivière dans le canal, détermine l'abaissement du niveau. Enfin, un témoin digne de foi, déclare avoir vu la source présenter une teinte noirâtre, alors que l'on procédait au curage du canal de Bourgogne, et que les boues étaient versées sur les rives de l'Ouche.

Les analyses signalées plus haut confirment les craintes de la population dijonnaise.

Les observations thermométriques si simples, si peu coûteuses et pourtant si instructives, qui devraient précéder nombreuses toute étude de captation, révèlent à leur tour les origines suspectes de l'eau. On constate des écarts de 2° et demi entre les températures d'hiver (11°) et d'été (13°5).

Ce sont là des variations excessives, caractéristiques infaillibles des resurgences. La température d'été en particulier, 13°5 est si anormale, qu'à elle seule elle suffit à démontrer l'existence de communications superficielles ou peu profondes de la source avec des eaux voisines, probablement avec l'Ouche. Mais jusqu'alors, on ignorait tout des origines réelles de cette prétendue source, qui n'avait pour elle que son abondance. Il n'y avait sur ce point, dans les milieux compétents, que des opinions et non des certitudes.

Nous avions vainement essayé, dès 1903, avec M. l'ingénieur Gallut, directeur du service des eaux, de rechercher les communications avec l'Ouche en introduisant dans l'eau de la rivière, en aval de Pont-de-Pany, au niveau de l'école, une quantité considérable de fluorescéine. Les résultats furent négatifs. Il fallait chercher plus haut, ou se placer dans de meilleures conditions.

Or, le lit de l'Ouche présente, à quelque 1,500 mètres en amont de Pont-de-Pany, une série de cavités ou puits,

alternativement absorbants ou émissifs, selon les niveaux piézométriques des eaux souterraines. Il était vraisemblable que ces puits étaient autant de points de communications reliant l'Ouche souterraine à l'Ouche superficielle. Il s'agissait de le démontrer. Pour cela, il fallait non seulement colorer les eaux de la rivière à ce niveau, mais encore réaliser cette expérience de coloration au moment précis où les puits étaient absorbants. On n'aurait eu que des résultats négatifs, si les puits avaient été en période d'émission ou à l'état d'équilibre.

Le moyen le plus sûr de réaliser ces conditions à la réussite de l'expérience, consistait à attendre une période de sécheresse, ou à vider dans le canal les eaux de la rivière, à introduire dans ces trous la matière colorante, puis à déterminer une chasse violente d'eau sur ces points, en introduisant brusquement dans le lit asséché de la rivière une forte quantité d'eau empruntée au canal.

C'est ce qui fut fait et, le 20 septembre 1906, l'expérience, exécutée par le Conseil d'hygiène départemental, démontrait enfin de façon indiscutable les rapports existant entre la résurgence de Morcueil et les eaux de l'Ouche souterraine et superficielle [1].

La rivière de l'Ouche avait été préalablement mise à sec : seuls, quelques trous de l'Ouche conservaient de l'eau. Trois kilos de fluorescéine en solution alcoolique ammoniacale sont versés à 10 h. 30 dans le Creux du Procès, qui se trouve dans le lit de l'Ouche, à 1,500 mètres au-dessus de Pont-de-Pany et à 3 kilomètres en amont de Morcueil. Sept à huit mille mètres cubes d'eau empruntés au canal sont, vers 11 heures du matin, dirigés dans ce creux, dans ceux d'amont et dans un troisième situé plus en aval. L'eau colorée s'engouffre dans ces fissures et peu à peu disparaît. Le lendemain 21, à 6 heures du matin, les eaux de la source se coloraient nettement en vert fluo-

1. Pour plus de détails, voir le rapport de M. le docteur Cordier (Extrait des délibérations du Conseil d'hygiène départemental, 1906).

rescent et la coloration persistait toute la journée. En même temps, un des puits du village de Pont-de-Pany se colorait également, le puits Carillon.

Lorsque nous connûmes ce résultat, qui fixait nettement une des origines des eaux de Morcueil, nous nous rendîmes à Pont-de-Pany dans l'intention de prélever simultanément des échantillons de l'eau du puits Carillon et de celle de Morcueil, afin de comparer la composition de ces deux eaux.

Les résultats furent particulièrement instructifs. Non seulement la température des eaux du puits et de celles de Morcueil étaient absolument identiques au 1/20e de degré près (12°, 12/20), mais il y avait identité de composition entre elles, avec cependant cette double différence, particulièrement intéressante : 1° que l'eau du puits Carillon était un peu plus chargée en matières organiques que celle de Morcueil ; 2° que sa teneur en sulfates était notablement moins élevée.

Résultats des analyses.

	Eau du puits Carillon		Eau de Morcueil
Degré thermométrique	12° 12/20		12° 12/20
Degré hydrotimétrique total	20°		19 1/2
— — permanent	2° 1/2		3°
Matières organiques en oxygène et milieu alcalin	1.187	Les dosages son exprimés en milligrammes par litre.	0.281
Nitrates en acide nitrique	3.4		3 8
Nitrites	néant		néant
Chlorures en chlore	6.9		6.7
Ammoniaque	0.06		0.05
Azote albuminoïde	traces		traces
Chaux totale	113.00		117
Sulfates en acide sulfurique	9.90		18 9
Résidu à 100°	286.00		288.00
— au rouge	144.00		164.00
Acide phosphorique	néant		néant

Analyse bactériologique :

Analyse quantitative :

1900 germes aérobies au centimètre cube.	1700 germes aérobies au centimètre cube.

Analyse qualitative : recherche du colibacille. Les essais ont porté pour ces deux eaux sur : 5 cc., 1 cc., 1/2 cc., 1/5 de cc. Le colibacille a été retrouvé dans ces quatre essais, ce qui suppose la présence dans chacune de ces eaux d'un minimum de cinq colibacilles au centimètre cube.

La première différence peut s'expliquer soit par une purification partielle des eaux dans leur parcours depuis Pont-de-Pany jusqu'à la source, et tel est notre avis, soit, au contraire, par une souillure locale aux abords du puits lui-même, ce que nous ne pensons pas admissible, car si une souillure locale avait eu lieu au moment du prélèvement, elle se serait manifestée certainement par une augmentation notable des chlorures, de l'ammoniaque, ainsi que cela se produit d'ordinaire, surtout dans les puits des campagnes, où la souillure habituelle provient des infiltrations du purin.

Mais l'augmentation notable de la teneur des eaux en sulfates (9 mmg 9 dans le puits Carillon, 18 mmg 9 dans l'eau de Morcueil) nous parut particulièrement démonstrative. Elle ne pouvait, en effet s'expliquer que par le mélange, aux eaux de l'Ouche profonde, d'eaux ayant circulé sur un sol gypseux. Les affleurements de gypse faisant absolument défaut dans la partie de la vallée de l'Ouche comprise entre Pont-de-Pany et Morcueil, c'est donc dans les vallons affluents qu'il fallait chercher. Or, là, les gisements de gypse abondent : à Mesmont, à Mâlain, etc. Il était dès lors certain que des eaux venant de ces régions gypseuses, eaux souterraines doublant le cours des ruisseaux de Mâlain ou de Prâlon ou de l'un et de l'autre, allaient mêler leurs eaux à celles de l'Ouche. Morcueil apparaissait ainsi comme une puissante résurgence des eaux profondes des vallées : 1° de l'Ouche proprement dite, 2° des petits affluents latéraux, ruisseaux de Mâlain et de Prâlon. Nous trouvons une autre preuve de cette origine dans notre précédente étude des variations des eaux de Morcueil au cours d'une année entière[1].

1. V. notre travail : Sources et eaux potables. *Revue Bourguignonne*, 1905.

C'est la teneur en sulfates de cette eau qui subit les plus grandes variations : elle augmente, dans de très notables proportions, au moment des crues. Ceci s'explique par ce fait que les petits affluents gypsifères, dont nous parlons, ne peuvent fournir, en période d'étiage ou de basses eaux, qu'un très faible appoint ; l'allure particulièrement torrentielle de leurs ruisseaux superficiels le prouve surabondamment.

Malgré tous ces éléments de preuves, nous tenions à faire la preuve directe de la communication, en ayant recours à la coloration des eaux du réseau souterrain par la fluorescéine. Nous savions bien qu'un essai de coloration des eaux du ruisseau aérien de Mâlain, exécuté par le Conseil d'hygiène départemental, n'avait donné que des résultats négatifs, mais outre que des expériences de ce genre sont sans valeur, aussi longtemps qu'elles restent négatives, on pouvait reprocher à l'expérience dont nous parlons, d'abord d'avoir été faite sur les eaux superficielles et ensuite de n'avoir été accompagnée que d'un nombre tout à fait insuffisant de prélèvements d'eaux au puisard d'arrivée des eaux de Morcueil. Nous avons donc opéré sur le réseau souterrain lui-même, que nous avons fait mettre à découvert et nous avons fait prélever d'heure en heure, pendant plusieurs jours, des échantillons des eaux, à leur arrivée à l'usine de Chèvre-Morte.

Nous avions appris, au cours de nos explorations de la vallée de l'Ouche, qu'un effondrement s'étant produit, il y a quelque dix ans, en plein champ, aux environs de Prâlon, on y avait découvert un orifice débouchant dans une cavité souterraine profonde d'une dizaine de mètres et où circulait un cours d'eau.

Nous avons fait rechercher et mettre à découvert cet orifice et avons pu aisément explorer la cavité souterraine, dans laquelle il donne accès. Là, dans une sorte de chambre plus ou moins pyriforme, assez vaste pour contenir 5 à 6 personnes, on voit un petit ruisseau souterrain tomber de la voûte, par une large diaclase. Ce ruisselet,

d'assez faible débit au moment de notre expérience, faite en période de très basses eaux, alors que tous les ruisseaux superficiels du voisinage sont à peu près taris, tombe d'une hauteur de 2 mètres environ sur le fond de la chambre, située à une dizaine de mètres de profondeur et disparaît dans une seconde diaclase, dissimulée sous des éboulis. De violentes averses de pluie s'étant produites, quelques jours plus tard, ce même ruisselet est devenu un véritable torrent ou plus exactement une sorte de source jaillissante qui, remplissant et la chambre et le puits creusé pour y donner accès, a fait irruption par l'orifice et s'est épandue dans les champs. On peut, d'après ce seul exemple, se faire une idée de l'importance de la circulation souterraine des eaux en période de crue, dans toute cette région.

Nous avons prélevé, lors de notre visite, un échantillon des eaux de ce ruisseau souterrain, qui débitait à ce moment tout au plus 1/4 de litre à la seconde.

Analyse chimique des eaux du ruisseau souterrain de Prélon.

Température	13° 4/10	
Degré hydrotimétrique total	29°5	
— — permanent	8°5	
Ammoniaque	néant	Les dosages sont exprimés en milligr. par litre.
Azote albuminoïde	id.	
Matières organiques en oxygène	0.625	
Nitrate en acide nitrique	5.8	
Nitrites	néant	
Sulfates en acide sulfurique	63.8	
Résidu à 110°	490	
Résidu au rouge	337	
Chaux	201	

On voit, d'après l'analyse, que cette eau, dont la pureté est équivalente à celle de Morcueil, ne diffère de celle-ci que par sa teneur très élevée en sulfates, ce qui entraine nécessairement une augmentation correspondante des degrés hydrotimétriques, de l'importance des résidus à

110° et au rouge, ainsi que de la teneur en chaux totale.

Ne pouvant mettre à découvert partout les réseaux souterrains, doublant les nombreux ruisseaux de ce cirque accidenté, qui va de la route de Sombernon, vis-à-vis de Mesmont, jusqu'à Baulme-la-Roche, nous avons pensé intéressant de vérifier sur les ruisseaux superficiels, alimentés seulement en période de grandes crues, la teneur en sulfates des eaux de cette région. Voici les résultats de ces dosages, qui montrent l'extrême abondance des sulfates dans les eaux des trois premiers ruisseaux :

Ruisseau de	Mâlain :	64	milligr.	par litre.
—	Savigny :	78	—	—
—	la Serrée :	115	—	—
—	la République :	17	—	—

Dans leur ensemble, ces résultats confirment notre hypothèse que c'est bien de ce côté (régions de Prâlon, Mâlain) qu'il faut chercher l'origine des apports d'eau sulfatées, qui modifient la composition primitive des eaux dites de Morcueil, telles qu'elles se présentent au niveau de Pont-de-Pany.

Comme preuve dernière et définitive, nous avons introduit dans le ruisseau souterrain de Prâlon 1 kilog. 250 de fluorescéine, dissoute dans 15 litres d'eau, additionnée d'alcool et d'ammoniaque. L'absorption fut excessivement rapide et dura à peine deux minutes. Le soir même, le personnel de l'usine élévatoire des eaux à Chèvre-Morte commençait à effectuer d'heure en heure, et jour et nuit, des prélèvements d'eau au puisard. La fluorescéine avait été introduite le 29 octobre à 11 heures et quart du matin, en présence de MM. Gallois, docteur en médecine, directeur du bureau municipal d'hygiène, et Fréjacque, pharmacien, secrétaire de la commission sanitaire de l'arrondissement de Dijon.

La distance qui sépare le lieu de l'expérience de la source de Morcueil peut être évaluée à 5 kilomètres environ en ligne à peu près droite.

Le samedi 3 novembre, à deux heures, l'eau du puisard de Chèvre-Morte apparaissait nettement colorée par la fluorescéine.

Si on admet qu'il faut une durée de six à sept heures pour que l'eau parcoure la distance de Morcueil au puisard, on peut conclure que la masse principale du réseau aquifère de Prâlon met 117 heures à franchir les cinq ou six kilomètres de parcours souterrain, entre le lieu de l'expérience et la chambre de captation.

Ainsi se trouvait démontré, d'une façon incontestable, le fait que les eaux souterraines de la région de Prâlon et des vallons confluents contribuaient elles aussi à l'alimentatiou de la résurgence de Morcueil.

Au point de vue de l'hygiène, qui nous intéresse plus particulièrement ici, il résulte de cette expérience que l'état sanitaire des villages situés sur le parcours de l'Ouche et de ses petits affluents latéraux : ruisseau de Mâlain, ruisseau de Pralon, etc., doit être tout particulièrement surveillé. Trop souvent, en effet, ainsi que nous avons pu le constater, ces ruisseaux sont dans un état de malpropreté inimaginable, souillés par des déjections de toutes sortes et servent aux pays, sis sur leur cours, de véritables égouts collecteurs. Des fosses d'aisance s'y déversent, etc. Quelle que soit la solution qu'adopte la ville de Dijon, en ce qui concerne la purification indispensable des eaux de Morcueil, nous croyons devoir signaler à la Commission sanitaire de l'arrondissement, ainsi qu'au bureau d'hygiène municipal, comme première mesure de salubrité indispensable, la protection des ruisseaux de Pralon, Mâlain, Savigny-les-Mâlain, Mesmont, lesquels contribuent plus ou moins à alimenter les eaux de la fausse source de Morcueil. La surveillance médicale de ces villages nous paraît tout particulièrement indispensable. Des conclusions du même genre s'imposent évidemment, en ce qui concerne les villages de Pont-de-Pany, Sainte-Marie-sur-Ouche, Agey, etc.

Ces communications une fois déterminées, on peut

se demander si c'est là, avec les eaux de l'Ouche souterraine, tout ce qui constitue la résurgence de Morcueil? Nous ne le pensons pas.

Nous avons dit, au début de cette étude, que chaque vallée ou combe, sèche ou parcourue par un ruisseau de surface, porte dans sa profondeur un ruisseau souterrain qui vient, au point d'issue dans la vallée principale, s'aboucher dans le réseau aquifère souterrain de celle-ci et que ce point de confluence est, en même temps, un point d'effort maximum des eaux et, par suite, le lieu d'apparition presque fatal de nos prétendues sources.

Que l'on examine la carte jointe à ce travail (planche VI[1]) et l'on verra que chaque terminaison de combe est, dans les vallées de Suzon et de l'Ouche, le point d'apparition de sources plus ou moins puissantes, selon la surface du bassin collecteur. Les sources de Sainte-Foy, de la Fontaine au Chat sont du nombre, de même aussi la source de Neuvon.

Ces résurgences peuvent apparaître sur l'un ou l'autre flanc de la vallée principale, selon l'incidence des couches et la fissuration des assises calcaires où circulent les eaux.

C'est ainsi que les sources de Fleurey sont les points d'issue du mélange des eaux de l'Ouche souterraine et de la longue combe sèche qui, de l'autre côté de la vallée, s'étend au-delà d'Urcy, que celles de Velars sont les points d'issue du mélange des eaux de l'Ouche souterraine et de la combe de Fain, etc.

Morcueil pourrait de même être considéré comme le produit du mélange des eaux de l'Ouche souterraine principale et de ses affluents latéraux, ceux de Mâlain, de Prâlon, avec les eaux de cette longue combe sèche d'Ancey qui, de l'autre côté de la vallée, s'étend du nord au sud sur plus de quinze kilomètres. Cette combe, en effet, complètement dépourvue de ruisseau superficiel, possède un bassin versant de quarante-quatre kilomètres

1. Cette carte a été dressée par M. le médecin-major Dr Hirtz, du 1er régiment d'artillerie.

carrés, susceptible de fournir au réseau aquifère souterrain un volume d'eau de 39,000 mètres cubes par jour, en se basant sur les moyennes locales. Tel est l'avis de M. le Dr Hirtz[1], qui a fait de tout ce bassin de l'Ouche une étude approfondie, avis que nous partageons entièrement.

Si la source de Morcueil ne se trouve pas ici au débouché même de la combe, c'est qu'une faille (visible sur la carte) rejette au niveau de Morcueil les eaux profondes, en obstruant l'issue de la vallée du côté de Pont-de-Pany et en offrant, dans les inévitables fissures de son trajet, une voie commode et plus rapide encore aux eaux souterraines. Seule une expérience de coloration pourrait démontrer le bien-fondé de cette conception qui, selon nous, en raison des cas analogues que nous connaissons, ne saurait faire de doute.

Et ainsi se trouverait définitivement et complètement établie l'origine des eaux de Morcueil : résurgence multiple servant d'issue aux eaux souterraines de l'Ouche, à celles des vallons confluents de Mâlain, Prâlon, etc., à celles enfin de la combe d'Ancey.

Pour nous, ces deux affluents de l'Ouche et de la combe d'Ancey sont les principaux en période d'étiage. En période de crue, au contraire, les hauts bassins de la région de Prâlon et de Mâlain fournissent des apports considérables d'eaux caractérisées par leur haute minéralisation et leur richesse en sulfates, comme aussi, malheureusement, par leur teneur énorme en germes bactériens, parmi lesquels prédominent les germes putrides et le colibacille.

1. *Recherches sur l'origine de la source de Morcueil*, imp. Sirodot-Carré, 1906.

Une fois l'impureté des eaux de Morcueil établie, il fallait aviser aux moyens d'assurer, avec ou sans elles, l'alimentation de la ville.

Une commission extra-municipale, dont nous fîmes partie, fut donc chargée, en 1906, d'étudier les solutions possibles du difficile problème d'assurer à notre ville une distribution d'eau suffisante et pure.

Elle arriva aux conclusions suivantes :

En ce qui concerne les eaux de Val-Suzon, elle admit que leurs qualités étaient notablement supérieures à celles des eaux de Morcueil ; que les souillures légères et peu durables, qui peuvent s'y observer au moment des crues, pourraient être évitées si on réalisait, en appliquant strictement les règlements actuels d'hygiène, l'assainissement des villages de Val-Suzon-Haut et Bas et de tout le bassin d'alimentation, et si on organisait dans cette région une surveillance médicale active, analogue à celle qui existe dans le périmètre des sources de Paris ou dans celui de la source d'Arcier, à Besançon.

Quant aux eaux de Morcueil, la commission déclara à l'unanimité « qu'elles étaient souillées par des apports « d'eaux superficielles contaminées, qu'elles constituaient « un danger permanent pour la population et devaient, « avant distribution, être soumises à une purification « préalable et suffisante pour en éliminer les germes dan- « gereux. »

En ce qui concerne le mode de purification à adopter pour nos eaux, elle mit sur le même pied les deux procédés reconnus aujourd'hui comme les plus sûrs : les filtres à sable non submergé, dits Filtres Miquel et l'ozonisation, laissant à la municipalité le soin d'opter entre l'un ou l'autre des deux modes de purification.

Pour ce qui est de l'utilisation respective des eaux de

Val-Suzon et de Morcueil, la commission émit un avis favorable en faveur d'une solution depuis longtemps proposée par nous et étudiée de façon complète, au point de vue technique, par l'ingénieur du service des eaux : la création d'une double canalisation urbaine, réservant aux usages de voirie l'eau de Morcueil non purifiée et à la consommation l'eau de Val-Suzon, amenée en conduite forcée directement aux réservoirs de Talant.

Voici, en quelques mots, l'ensemble de cet intéressant projet :

La conduite forcée se détacherait de l'aqueduc actuel de Darcy à la cote 301,30, sur la rive gauche du Suzon, qu'elle traverserait à 200 mètres plus bas, pour suivre ensuite l'ancien tracé jusqu'auprès de Vantoux. Elle le quitterait à 100 mètres en amont du pont-aqueduc de Vantoux pour suivre, sur un kilomètre environ, le cours du Suzon et gagner ensuite, presque en ligne droite, le village d'Ahuy, au-delà duquel elle emprunterait le chemin vicinal de cette commune sur 1,300 mètres, contournerait le village de Fontaine pour aboutir au réservoir de Talant. La longueur de cette dérivation serait de 10 kilomètres 600. De la cote 301,30 de départ à celle de 291,85 du plan d'eau normal dans le réservoir, on aurait une chute totale de $9^{m}35$, largement suffisante pour assurer à une conduite de 700 $^{m}/_{m}$ un débit de 20 à 25,000 mètres cubes par 24 heures, chiffre supérieur d'un quart au moins au débit de l'aqueduc actuel. L'eau de Suzon arriverait ainsi directement et sans appareil élévatoire aux bassins de Talant, pour être ensuite distribuée dans toute la ville.

Quant à l'eau de Morcueil, celle-ci serait introduite dans les réservoirs anciens de Darcy et de Montmuzard, devenus inutiles, puis dans une canalisation aujourd'hui existante et qui comprend les deux conduites maîtresses (voir planche V) réunissant les deux réservoirs ci-dessus, les anciens répartiteurs des rues Docteur-Maret, Bossuet et Chabot-Charny, enfin un certain nombre de petites conduites qui, comme les précédentes, se sont trouvées

doublées lors de la distribution de l'eau de Morcueil. Il suffirait de compléter chaque année, par quelques tronçons de conduite, cette canalisation, pour assurer la répartition de ces eaux de voirie dans la majeure partie de notre ville.

Ces eaux non épurées permettraient d'assurer le service des jets d'eau, bassins, fontaines ou urinoirs, l'arrosage des arbres, l'alimentation des établissements industriels et des lavoirs, du jardin botanique, de la buanderie de l'hôpital, etc., qui consomment aujourd'hui, par 24 heures, plus de 6,000 mètres cubes d'une eau précieuse, désormais réservée à l'alimentation.

La seule objection grave à cet intéressant projet consiste dans l'insuffisance du débit des sources du Val-Suzon, en période d'étiage.

A cette époque, en effet, le débit quotidien de ces sources ne paraît pas supérieur à 5,000 mètres cubes. La consommation minimum étant d'au moins 9 à 10,000 mètres cubes, il manquerait, par conséquent. 4 à 5,000 mètres environ.

Il s'agit donc de se procurer cette quantité supplémentaire d'eau potable. La solution en apparence la plus simple, celle proposée par la première commission extra-municipale de 1906, consistait à emprunter pendant l'été 4 à 5,000 mètres cubes à Morcueil et à les refouler, à l'aide des pompes de l'usine de Chèvre-Morte, dans les réservoirs de Talant, après purification préalable par des filtres Miquel ou par ozonisation.

Cet emprunt fait à Morcueil pourrait d'ailleurs être augmenté au fur et à mesure des besoins grandissants de la Ville ou dans le cas d'une pénurie imprévue d'eau de Suzon.

A notre avis cependant, avis qui est d'ailleurs celui de nos collègues à la nouvelle Commission extra-municipale des eaux, nommée en 1908, la population dijonnaise ne verrait pas sans inquiétude mélanger aux eaux réputées si pures du Suzon celles de Morcueil, mêmes purifiées.

On se trouve alors conduit à rechercher les moyens d'augmenter les ressources disponibles en eau du Suzon. Or cette augmentation est possible et même facile à réaliser et cela de plusieurs façons :

a) L'emploi des eaux de Morcueil pour le service de voirie et pour les divers établissements ou usages signalés plus haut, rendrait disponible et par suite utilisable pour l'alimentation une quantité considérable d'eau de Suzon.

b) Il se fait dans les bornes-fontaines, en particulier dans les quartiers excentriques et surtout durant l'été, un véritable gaspillage d'eau. qu'on emploie, en dépit des règlements, pour l'arrosage des jardins, pour les lavages, etc... Il y aurait donc lieu de réduire d'un bon tiers au moins les 356 bornes-fontaines, actuellement existantes, et en même temps de diminuer le débit des autres, en le ramenant de 60 litres par minute à 25 litres, débit bien suffisant pour les besoins de l'alimentation.

c) Il faut, en outre, reconnaître que la canalisation actuelle des sources est dans un état de conservation déplorable et qu'il se fait sur son parcours une perte énorme d'eau. C'est ainsi qu'une série de jaugeages, effectués le 26 octobre dernier, ont permis de constater qu'au Pavillon Pauffard, presqu'à l'origine de la canalisation, la perte d'eau s'élevait déja à 920 mètres cubes par 24 heures. Cette perte doit s'augmenter considérablement sur le reste du parcours.

Tout permet donc de croire qu'en évitant le gaspillage de cette eau précieuse, en lui substituant partout où cela est possible l'eau de Morcueil, en remplaçant l'ancien aqueduc de Darcy par une conduite forcée et d'étanchéité absolue, on se procurerait aisément les quelques mille mètres cnbes indispensables, pour assurer durant l'été l'alimentation complète de notre ville en eau de Suzon.

Enfin, si l'accroisement rapide de Dijon rendait un jour insuffisante cette nouvelle ressource d'eau, le vallon de Suzon pourrait encore fournir un nouvel appoint, grâce

aux inépuisables réserves qu'il renferme dans la profondeur.

Nous avons même la conviction qu'il suffirait d'abaisser quelque peu le niveau d'issue des eaux dans le bassin de captage de Sainte-Foy, pour augmenter notablement le rendement de cette source.

Nous ne pouvons que souhaiter la prompte exécution de cet ensemble de mesures, qui apporteraient enfin, et sans trop de frais, à notre ville la solution définitive et durable du difficile problème de son alimentation en eau abondante et pure.

G. Curtel.

UN POÈME DU XVIᵉ SIÈCLE

LE LIMAS

D'UBERT-PHILIPPE DE VILLIERS

Un heureux hasard a mis entre nos mains, pour quelques jours, un petit poème bourguignon rarissime du seizième siècle. Profitons de l'occasion pour le réimprimer, et rappelons d'abord brièvement ses origines assez compliquées.

« Assaillir la limace » est une expression comique des plus usitées au moyen âge, et nombreux sont les textes [1] qui rappellent, par allusions plus ou moins développées, le combat fantastique du Lombard et de « la limace » ou de l'escargot.

Quelle est l'origine de cette facétie qu'on peut suivre de siècle en siècle, depuis le *Policraticus* de Jean de Salis-

1. Ces textes rassemblés par divers savants, MM. Baist, Tobler, A. Boucherie, etc., sont encore complétés dans l'étude de M. Novati, citée plus loin. Voici quelques exemples :

Crestien de Troies, *Perceval,* dans l'éd. Potvin, VI, p. 179 :

Vous venez droit de Lombardie,
Moult par avez la char hardie
Que tué avez la lymache.
Estes vos par chevalerie
Faire venus à cest tornoi ?

Renart, 3466 :

Bien furent quatre cent vilain.
Qui sont de moult tresmale estrace
Chascuns porte baston ou mace...
. . . .
Bien combatront a la limace...

Ibid, v. 3419 :

Et li clers a pris une mace,
Qui fu hardiz comme limace.
Etc.

bury (première moitié du XIIe siècle) jusqu'au *Pédant joué* de Cyrano de Bergerac, et même plus tard? Serait-ce quelque coutume mal comprise des Français, quelque superstition italienne qui aurait vu un mauvais présage dans la rencontre d'un limaçon, cornes allongées, et qui s'en serait défendue par le geste classique?

Ou bien, comme l'expliquait récemment un savant italien, M. Novati, ne faut-il pas plutôt se rappeler « les figures grotesques qui ornent les marges de certains manuscrits et qui représentent le monde à l'envers, *bestorné* comme on disait autrefois? On aura vu le dessin d'un homme luttant les armes à la main contre un limaçon, et un Français en aura fait l'application aux Italiens, qui avaient au moyen âge une réputation de poltronnerie « solidement établie » [1], maintes fois raillée dans les chansons de geste [2]. Le duel de l'Italien ou du Lombard est donc devenu une plaisanterie populaire, quelque chose d'analogue au fameux combat du roi Arthur et du chat de Lausanne, tant de fois reproché aux Bretons, du vaillant Arthur

Qui le chat occist par enchaus

ou par enchantement. Et l'expression proverbiale d'« assaillir la limace » s'est appliquée aux fanfarons, tout fiers

1. *Romania*, 1894, p. 628, compte rendu (par M. P. Meyer) de l'étude de M. Novati, intitulée : *Il Lombardo e la Lumaca*.

2. *Aiol* :

Car la gent de la terre est tous tans esmaiable,
Et portent grans espees, si ont grans pesans makes,
Et jetent trestous jus quant vienent en bataille. V. 8864.

Adenet, *Enfances Ogier*, 631 :

Ce sont Lombart, j'ai oï tesmoigner
Que ils ne valent en armes un denier.

Gaufrey :

Ils sunt plus de trois mile, par le mien ensient,
Nous n'avons nules armes fors nos bourdons pesant,
Mès nous ne sommes mie Lombart ne paisant,
Ains sommes chevaliers hardi et combatant.
Etc.

« Lombardos avaros, malitiosos et imbelles », dit encore Jacques de Vitry, rappelant à la fois leur couardise au combat et leur habileté à la banque ou à l'usure, qu'ils exercent dans tant de pays, surtout en France.

d'attaquer un ennemi inoffensif ou de se battre contre des moulins à vent.

Les figures grotesques dont on vient de parler ne sont pas rares dans les manuscrits. En 1850, un érudit bourguignon bien connu, le comte de Bastard, a reproduit, dans le *Bulletin des Comités historiques*, tome II, p. 173, un de ces limaçons visé par un arbalétrier. — Récemment, M. Paul Meyer a signalé un dessin analogue au bas du folio 406 verso du manuscrit de la Bibliothèque Nationale, Latin n° 22, « qui est une Bible exécutée à Bologne un peu avant 1284, pour un chanoine de Maguelonne. L'homme est nu et, se couvrant d'un bouclier, il brandit une épée formidablement longue dont il s'apprête à pourfendre un limaçon, qui dirige vers lui des cornes menaçantes » [1]. — Une gravure un peu différente se trouve à la fin du *Grant Kalendrier et Compost des Bergiers*, si souvent réimprimé depuis 1493, et dont les planches originales sont l'œuvre du Bourguignon Pierre Lerouge, de Chablis [2]. La réimpression ou l'imitation lyonnaise de 1633 a été reproduite par Charles Nisard [3] dans son *Histoire des livres populaires*, 1854, t. I, p. 145-147. Sur la tour d'un château-fort, un gros escargot tient tête à une femme et à des soldats, levant contre lui quenouille et épées. Au-dessous, cette courte poésie explicative : *Le Débat des gens d'armes et d'une femme contre un lymasson.*

La femme à Hardy Courage.

Wide ce lieu, tres orde beste
Qui des vignes les bourgeons manges,
Soit arbre ou soit buisson,
Tu as mangé jusques aux branches ;
De ma quenouille, si tu t'auances,
Je te donrray tel horion
Qu'on l'entendra d'ici à Nantes.

1. *Romania*, 1894, l. c., p. 629.
2. *Bul. de la S. des sciences de l'Yonne*, 1895, p. 171.
3. Citée par le Dr Louis Marchand. *Bul. de la Soc. syndicale des pharmaciens*, 1902, p. 97.

Les gens d'armes.

Lymasson, pour tes grandes cornes,
Le chasteau ne lairrons d'assaillir,
Et si nous pouvons te ferons fuyr
De ce beau lieu où tu reposes;
Oncques Lombard ne te mangea
A telle sauce que nous ferons.
Nous te mettrons dans un beau plat
Au poyvre et aux oignons;
Serres tes cornes, nous te prions,
Et nous laisse entrer dedans.
Autrement nous t'assaudrons
De nos bastons qui sont tranchans.

Le Lymasson.

Je suis de terrible façon,
Et si ne suis qu'un lymasson,
Ma maison porte sur mon dos
Et si ne suis ni chair ny d'os.
J'ai deux cornes dessus ma teste
Comm' un bœuf qui est grosse beste;
De ma maison je suis armé,
Et de mes cornes embastonné.
Si ces gens d'armes là s'approchent,
Ils en auront sur leurs caboches;
Mais je pense en bonne foy
Qu'ils tremblent de grand peur de moy.

On le voit, c'est toujours le même thème avec quelques variantes; la petite pièce, qui était « une énigme » pour Charles Nisard, rappelle encore le nom connu du Lombard.

Si les gravures ou vignettes de cette espèce sont assez communes, il n'en est pas de même des statues ou bas-reliefs analogues. Un des rares (sinon le seul) exemplaires connus se voyait autrefois à Dijon sur le tympan de gauche de la maison des Chartreux ou du Miroir, au coin des rues Guillaume et des Godrans. La maison a été démolie en 1767, mais plusieurs dessins nous en ont conservé l'as-

pect général [1] ; et le groupe sculpté qui nous occupe échappa longtemps à la destruction, car il fut détaché et encastré dans une demi-lune à l'entrée du Château. C'est là qu'il attira l'attention de Walter Scott [2], et qu'il fut décrit, en 1834, dans le tome II des *Mém. de la Com. des Antiquités du dép. de la Côte-d'Or*, p. 196.

« Sur l'angle de cet hôtel on voyait encore, dans le commencement du XVIII[e] siècle, une statue représentant un bourguignon armé de pied en cap qui, de sa lance, menaçait de percer un gros limaçon (*vulgo* escargot) montrant ses cornes. Cette allégorie avait pour but de rappeler un ennemi de la richesse du pays et le soin que devaient prendre les vignerons de détruire dans les vignes un animal qui y cause de grands dégâts. Quelques plaisants ayant donné de cette allégorie une explication différente et peu galante, pour complaire aux dames ou peut-être à quelques maris, on fit disparaître la statue et son accompagnement qui auraient subi le même sort un demi-siècle après, lors de la reconstruction de cette maison.

M. Darbois, professeur de sculpture à l'Ecole des beaux-arts de Dijon, m'a fait voir un limaçon sculpté sur une pierre de revêtement du parapet de la plate-forme du château où depuis longtemps il l'avait remarqué.

L'examen que j'ai fait de ce monument me porte à croire qu'il appartenait à la maison du mireur, et qu'à l'époque où on l'a fait disparaitre, on l'aura replacé dans le lieu où on le voit aujourd'hui, c'est-à-dire au-dessus du cordon sur lequel le parapet est établi et près de l'angle formé par le pont et le parapet. »

1. C'est d'après ces dessins que l'architecte Charles Suisse a pu exécuter l'intéressante vue de la façade de la maison du Miroir, en tête d'une étude de Ch. Garnier. *Mém. de la Com. des Ant. de la Côte-d'Or*, t. XII, p. 112. On y distingue très bien la statue du Lombard armé de toutes pièces, XIV-XV[e] siècle.

2. Mignard. *Histoire de l'id ome bourguignon, etc.*, 1856, p. 316 : « Rien n'a échappé à l'illustre voyageur, il a observé jusqu'à l'escargot, etc... — Le texte de Mignard semble dire qu'on voyait encore la pierre sculptée, en 1856 : elle aura disparu lors de la démolition du château, du moins on n'a pu en retrouver la moindre trace.

Cette fois, le sens primitif de cette vieille facétie est complètement perdu ; l'explication donnée est aussi fausse que vraisemblable, naturelle en Bourgogne, en plein vignoble. L'escargot de Bourgogne qui mange la vigne doit être mangé du vigneron, c'est ce qu'insinuait déjà le *Calendrier des Bergers*, c'est ce que répète le petit poème annoncé du *Limas*, qui a été composé en 1564, à Clamecy, sur les confins du Nivernais et de la Bourgogne, par Hubert-Philippe de Villiers. Le mince livret a été très joliment imprimé à Paris « par Nicolas du Chemin, à l'enseigne du *Gryffon d'argent*, rue Saint-Jean-de-Latran. Il ne comprend que seize feuillets in-8°, non numérotés, signat. Aij, Aiij, B, Bij, Biij, C, Cij, Ciij, D, Dij, Diij, dont un feuillet pour le titre, deux pour la dédicace et le sonnet liminaire d'un ami, et douze pour le texte en vers proprement dit. Le dernier feuillet porte au recto, en grosses lettres, la devise *Tandem ad astra ferar*, et au verso un superbe griffon, marque du libraire.

Sur l'auteur lui-même nous ne savons à peu près rien. C'était un gentilhomme catholique nivernais, élu de Clamecy, qui employait ses loisirs à traduire les Italiens et à faire des vers. Mais Clamecy, c'est la ville où l'Yonne commence à porter bateaux, et notre magistrat avait le culte de sa belle rivière et de ses coteaux vineux. Comment va-t-il la célébrer dans un poème héroïque ou héroï-comique ? Tout simplement en travestissant à l'antique la facétie populaire de Lombard et du limas, telle ou à peu près qu'elle figurait dans le *Calendrier des Bergers*. Il suppose que le vieux Silène arrive dans le pays avec son armée de soldats « biberons », et que, ravis de voir une si belle eau, ils poussent tous des cris de Bacchantes : « Io, Io », et

..... A ce son
Ionne d'Io print son nom.

Mais le vignoble est infesté par un monstre, un terrible escargot. Bravement, Silène marche à sa rencontre, l'occit,

le cuit, le croque, et de sa coque se fait une coupe d'honneur. C'est à Montbuvoys (nom cher aux buveurs) qu'eut lieu cette bataille horrifique, oubliée par Rabelais et par Ronsard. Etymologie et mythologie sont en effet les deux passions de la Pléiade, passions vite partagées en Bourgogne[1], ce petit poème suffirait à le démontrer. Court, sans prétention, il a bien la marque de son temps et le goût, on n'oserait dire le bouquet, du crû. N'est-ce pas encore un trait caractéristique que ce livret « folatrisme » ait été écrit en manière de récréation, on nous le dit, entre deux guerres civiles ? Le siècle ira s'assombrissant. Quelques vingt ans plus tard d'Aubigné écrira des *Tragiques* et Villiers lui-même des *Erynnyes*[2].

1. Voir le livre tout récent qu'un lettré Bourguignon a consacré à ses confrères de la Pléiade : J. Durandeau : Le xvie siècle en Bourgogne. *La Pléiade Bourguignonne*, Dijon 1908, in-8°.

2. Cinq livres | de | l'*Erynne* francoyse | par | VBert Philippe | de Villiers, | conseiller du Roy es esleu en l'eslection de Clamecy, — à Paris, par Jehan le Blanc, demeurant rue du Paon, près la porte Saint-Victor, à l'enseigne du Soleil-d'Or, 1585, in-4°. — Privilège du Roi, du 4 mai 1585, dédicace à M. Des Portes, abbé de Tyron et Josaphat, etc. (Bibl. de l'Arsenal, 11,718, in-4° BL). — Ajoutons ce poème inconnu sur les guerres de religion à la liste des ouvrages d'Hubert de Villiers donnée par du Verdier (*Bibliothèque françoise*, éd. Rigoley de Juvigny), tome second, p. 235-6.

LE LIMAS

A PIERRE DE BLANCHEFORT

gentilhomme Nyvernoys

V. P. D. V.

S.

Monsieur, il me semble desia aperceuoir beaucoup, d'un assez chatouilleux iugement : lesquels (plus soubdains à reprendre qu'à bien faire ou y tascher) iectans l'œil sus le tiltre de ce folatrisme seulement, le iugeront aussitost inutille et trop mal conuenable subgect à la déplorable et rigoureuse calamité de ces temps. D'aultres encor : qui (vous cognoissantz tel docte et vaillant gentilhomme que vous estes) en estimeront l'adresse assez mal seante et quasi indigne de vos celestes particularitez. Or i'auroy bien dequoy satisfaire au scrupule des uns et des aultres : n'estoit, qu'ayant besoing pour cela d'un assez ample discours, ie craindroy de faire la porte plus grande que le logis, qui me fera leur dire cecy en passant seulement, que la calamité ne fait pas le dommage : mais la continuation d'icelle : que le marisson ne pousse les pleurs : mais l'ordinaire cours de l'ennuy : finalement, que la maladie ne cause la mort : mais que la continüe l'apporte. Au moyen dequoy il a esté besoing que la nature, pour suplé[e]r au deffault de notre infirmité, ait mis en nous une gaye et brusque affection, qui comme un ferme roc, vinst a parer aux coups de la tempestueuse fascherie. Dont le seul remede pour dissouldre l'importun nuage qui distille les gouttes de melancolie sus la plus gaillarde partie de nostre ame, est la seule facécie pratiquée en temps et lieu. Et n'a mis le ciel l'alegresse au cœur de l'homme pour aultre occasion, que pour tromper et charmer l'ennuy de ses malheurs : soubs lesquels son imperfection le feroit bien tost succomber,

n'estoit le souuerain et admirable remede de la gaye joyeuseté, qui le rend fort et propre à supporter tous les sinistres effectz de sa maulvaise fortune. Touchant vostre esgard : ce m'est assez de cognoistre que cognoissez mon intention : laquelle rencontrant tel heur à l'endroict de vous, que de se pouuoir en cecy conformer a la vostre, faict que ie me soucie peu de l'opinion que tout le reste des hommes en pourroit concepuoir : tant la suffisance de vostre celeste iugement m'est recommandable.

A DIEV.

DE

THIERY VEZOU

Champenois

SONNET

Qui veid onq en beau pré la brigade ioyeuse
Chantant dessus le verd, s'esgayer plaisamment :
Puis, l'air serein troublé d'orage en un moment,
Se tapir a couuert paslissante et paoureuse ?
Telle encore a esté la doucette musette
Des poëtes françois, quand les affreux tonnerres
(Causez sinistrement par ces ciuiles guerres)
L'ont rendüe aussi tost estonnée et muette.
Mais comme un doulx Zephyr, apres un dur orage,
Calme les flots esmeuz, garentit de naufrage
Les naux, a la mercy des undes delaissées :
Ainsi, au stile doux de ses Inuentions,
VBERT charme le dueil de nos afflictions,
Et nous faict oublier nos miseres passees.

IOVYR EST HEUR

LE LIMAS

D'UBERT PHILIPPE DE VILLIERS

Au Seigneur de Blanchefort.

Blanchefort, dont la docte voix
Ne chante que les sainctes loix
Des hommes et des dieux ensemble,
Tant qu'a t'ouyr parler il semble
Vn dieu frequentant ces bas lieux,
Ou quelque homme auolé des cieux ;
(Lors que ton organe prophete
Les secrets des Dieux interprete)
Léue un peu ton esprit adroict
A souldre l'un et l'autre droict
Affin qu'une plaisant' relasche
Charme le graue qui te fasche ;
Alors qu'un trop ardent soucy
Te rompt le corps et l'ame aussi.
Cette doulceur, qui nous enchante,
Des lettres m'est tousiours plaisante,
Il fault tirer l'utilité
D'une belle variété.
Voy donq, si tu veux un peu rire,
Cecy que ie te vien d'escrire.
Du temps que le Dieu vigneron
Arma le rouge biberon
(Quand par cent mil vineuses testes
S'aorna des indiques conquestes)
Silene, ce vieillard prisé,
De ce chaul dieu authorisé
Equipoit d'escu et de lance
Touts les biberons de la France ;
Lesquelz, rebutantz à touts pas,

Dans les hanaps ne boiuoyent pas,
Dans la coupe, ny dans le verre,
Ny dans aulcun vase de terre :
Car encor la mode n'auoit
Donné vaisseau à qui boiuoit ;
Mais ces vieux biberons gendarmes
Appuyez dessus leurs guisarmes,
Plus alterez que forgerons,
Reboyuoyent comme moucherons,
Couchez à plat dessus le ventre ;
Ou pressantz la liqueur du pampre
Dans leurs gras morions boiuoyent,
Ou dans leurs mains tant qu'ils pouuoyent ;
Dont cet illustre capitaine
Fasché d'une si grande peine,
Ruminoit les moyens comment
Ilz boiroyent plus commodement.
Et pour mieux en auoir memoire,
Ruminoit tousiours apres boire,
Reboyuoit[1] encor un bon coup,
Et puis ruminoit tout à coup ;
Boit encor comme une sansue,
Rumine encore tant qu'il en sue.
Enfin tant beut et rumina
Que son bon-heur l'achemina
Sur les bords herbuz d'un beau fleuue
Ou son camp biberon abreuue.
Lors ces esquadrons altérez
Par cent Iö' reiterez
Essourdoyent l'air et les montaignes ;
Iö resonnoyent les campaignes ;
Iö, Iö, et a ce son
Iönne d'Iö print son nom :
Qui d'une serpentine course
Depuis son argentine sourse
(Couuerte de fouteaux barbuz
Et bornee de prez herbuz)
Refreschit ses courbes riuages
Au beau seiour des doulx umbrages
De mille costauz verdoyantz
Aupres de ses bords undoyantz :
Puis d'un pas lent ses eaux ell' tombe

1. Imprimé : Reboyuoient.

Par une belle et riche combe
Au pied d'un mont, ou le soleil
Cuit le raisin blanc et vermeil ;
Qu'il nomma Montbuuoys à l'heure,
Pour sa biberonne demeure ;
Mais le vulgaire Nyuernoys
Dict Montbreuoa pour Montbuuoys.
Là sus les longs bras d'un vieil orme
Il veid un animal enorme
Qui au bont d'un rameau branchu
Eust faict peur de son chef fourchu
Par sa superbe contenance
Aux plus habilles en vaillance.
Ce monstre auoit le corps hideux,
Le semblant fier et depiteux ;
Il portoit encore un tel mufle
Que le porte nn sauuage bufle,
Quatre cornes dessus le front
Fortes pour esbranler un mont,
L'encoleure grosse et puissante,
Vne poitrine reluisante,
Qui pendoit (ô estrange cas)
Deux ou troys toises contre bas ;
Puis dessus sa robuste eschine,
Alors qu'il s'esbranle ou chemine,
Ce Monstre redouptable et fort
Porte sa retraicte et son fort ;
Dans lequel souent se retire
Quand quelque ennemy luy veult nuire,
Ou bien quand la rigueur du tans
Le contraint de r'entrer dedans.
Soubdain Siléne a ce rencontre
De tant espouentable monstre,
Sentit une froide frayeur
Qui luy vint glacer tout le cœur ;
Il s'arreste et son pas destourne
Vers les siens ou il s'en retourne :
Comme le bergerot mal caut,
Lequel tout estonné tressaut
Quand soubs les herbes il descoeuvre
L'aspic, ou la froide coleuure.
Arme, arme, ce vieillard cria
Tant qu'il put, et a ce cry a
Reueillé ces troupes guerrieres,

Qui soubs les tables grenouillieres
Gisoyent encor au frez matin
Chargées de somme et de vin.
Le camp fremit, chascun commande
Confusément en chaque bande,
Et touts peslemesle estourdis,
Comme des fremillantz fourmis,
S'entr'encontroyent en la maniere
Que les fourmis en leur fourmiere
Quand on y iecte quelque fois
Vne pierre, ou un tronc de bois.
Les tabours sonnent, et la terre
Mugit au son de leur tonnerre,
Le ciel respondoit au clair son
De la belliqueuse chanson,
Quand la fanfare redoublée,
Animant la troupe troublée
Exprimoit un fouldre estonnant
Dans l'airin courbe resonnant.
Mais quand ces bandes estourdies
Furent un peu desengourdies,
Et que l'asseurance eut rendu
A chaqu'un d'eulx le cœur perdu :
Alors touts se mettoyent en peine
De remarquer leur capitaine,
Le capitaine commandoit
Au soldat qui mieux l'entendoit,
Et qui soigneusement prend garde
De se rendre en son corps de garde,
Qui soubz son enseigne revient,
Qui par ordre en son rang se tient,
Qui de loing se met a l'escoute,
Et qui encor paoureux se boute,
Connillant soubs terre a l'escart,
Bien loing de voye en quelque part.
Lors se faisant sus touts paroistre,
Silene, auecques sa main dextre
Bien hault sus esleuée en l'air,
Taisantz toutz, se print a parler.
Compaignons de force esprouuée,
Saincte bande à Baccus vouée
Qui debuez un jour triumphantz
Presser le dos des Elephantz
Parcourantz les Indes paoureuses

De vos armes victorieuses
Et qui debuez un iour encor
Despouiller l'Indois de son or,
Lors que de vos mains donteresses,
Irez forcantz ses forteresses,
Ie ne scay quel Dieux enuieux
Sus nostre bras labourieux
Taschant à retarder la gloire
Qu'esperons de nostre victoire
A fait naistre icy tout aupres,
Vn monstre horrible, tout expres
Parmy ces pampres verds, ce semble.
Pour nous deuorer touts ensemble :
Mais marchons, marchons courageux
Vers ce felon trop oultrageux,
Purgeantz cette vineuse terre
De ce glouton qui luy faict guerre.
Il auoit dict : quand de leurs voix
Et du cliquetis de harnois
Les bandes donnoyent à cognoistre
L'ardeur de leur cœur à leur maistre :
Aymantz trop mieux vaincre, ou mourir
Que villainement s'encourir.
La trompe sonne et le camp marche
D'une furieuse demarche
Iusqu'aupres du lieu ou estoit
Ce monstre que l'on redoubtoit.
Il fait alte : lors sa bataille
Range d'un art esmerueillable,
Dreçant un bataillon carré
Auec un ordre bien serré,
Icy l'arquebusier il pose,
De là le picquier il dispose,
Et sus les flancs, un peu au loing,
Il laisse auz pistolliers le soing
De se tenir ès aduenues :
En front sont les bandes perdües,
Et en queüe il met tout expres
Le bagage, qui suit de pres,
Pour amuser quand il chemine,
L'ennemy pillard qui butine.
Mais Muses (sœurs du Delien,
Filles du grand Saturnien,
Amyes de ce dieu insigne

Qui se coronne de la vigne)
Sainctes Muses, mon cher soucy,
Aidez moy à ce coup icy ;
Inspirez moy de vostre grace
Pour chanter l'héroïque audace
Du bon maistre au vineux garçon,
Qui vainquit le fier limaçon.
Ce monstre lourd, d'estrange forme,
Estoit un limaçon difforme
Qui branché dessus un grand sep,
Soutenu d'un vieil orme sec,
Brise, derompt, ronge et deuore
Le bourgeon verdelet encore.
Tandis que le camp arresté
L'assiege de l'autre costé.
Il bouge, et glissant il s'advance
Felon, soubs sa visqueuse pance
Frayant un sentier tortueux ;
Puis drece son chef monstrueux,
Qui d'une mine trop felonne
Porte l'horreur qui tout estonne ;
Quand d'un semblant terrible et fier
Semble qu'il vueille deffier,
Non une armée furibonde,
Mais bien tout le reste du monde.
Comme on void es libiques chans
Les païsantz armez marchans
Contre le lyon a grand haste
Qui tout le plat païs degaste,
Lors qu'ilz ont un coup afronté
Ce braue animal indonté,
Quand dessus eulx l'œil fier il iecte,
Quand sa dent cruelle il craquette,
Quand de sa pate menaçant
Il va sus le sable traçant
Le sein de son courroux terrible,
Rugissant d'une voiz horrible ;
Alors ces timides veneurs
Assailliz de dix mille peurs
Demeurent transsiz sur le sable
Surpris d'une horreur effroyable ;
Comme si un mur retenoit
L'audace qui les promenoit.
Ainsi, ces bandes trop craintiues

Tremblantz et plus mortes que viues
Au seul rencontre, au seul regard
De cet animal trop bragard,
Vouloyent ia prendre la garite
Par une deshonneste fuite ;
Quand Silène les reprenant
Alloit ainsi les reprenant.
Quelle peur, quelle couardise
Dans vos cœurs de glace s'est mise ?
Ou est la hardiesse ? ou est
Ce bras a ferir tousiours prest ?
Ou est cette venteuse audace
Qu'on souloit veoir en vostre face ?
De quoy vous sert l'acier fourby,
Ou le fer du glaive poly ?
Reseruez uous point vos vaillances,
A quand vous farcirez vos pances
Parmy les tables et treteaux,
Fermez dans villes ou chasteaux ?
Non, non, ce n'est parmy les tables
Qu'il se fault monstrer effroyables,
C'est affaire à un bon guerrier
De marcher tousiours le premier
A touts dangers, et a la table
De se montrer doulz et traictable.
Ainsi dict Silène, en brauant,
Quand il se faict veoir le deuant ;
Deplaçant d'une braue sorte,
Vne zagaye en main il porte,
Sus ses flancs ceint un coultelas,
Et met un pauoys en son bras ;
Puis, deuot, les dieux il inuoque
Auant que ce monstre il prouoque.
Dieux, qui le clair ciel habitez,
Si onq' vous fustes irritez
Par quelque mienne faulte grande
Maintenant, contrit, ie demande
De vostre celeste bonté
Qu'en pitié ie soy escouté.
Et toy Dieu (race de Semele)
Fauorise moy qui t'appelle ;
Toy, qui de ta saincte liqueur
Mesmes aux couards donnes cœur ;
Quand tu faicts soubs ta forte guide

Qu'un fantacin vault un Alcide.
Ce dit-il : alors courageux
S'addresse à ce monstre oultrageux,
Qui d'une contenance fière
Roue sa hure en la maniére
Que faict le taureau mugissant
Aupres du lyon rugissant :
L'une des cornes il advance
Furieusement, tant qu'on pense
A veoir un si dangereux coup,
Que cette guerre soit à bout.
Mais le guerrier qui se prepare
Au combat, du pauoys se pare :
Puis de son bras robuste et fort
Darde d'un valeureux effort
La zagaye, qui en l'air sonne,
Et sus le dos du monstre il donne,
Qui ne bouge et n'en faict cas !
Le fer rebouche et tumbe à bas.
A ce coup le limas s'irrite,
Et d'une limonneuse suite
Glisse lentement, et s'en vient
A bas où le guerrier se tient :
La meslée est forte et cruelle ;
Silène sus le dos martelle
De son coutelas tant qu'il peult,
Mais l'acier entamer ne veult
Et n'est pas de trempe assez dure
Pour faire à ce fier ouverture,
Qui par troys foys l'a assailly ;
Mais par troys foys il a failly
Que sa dent mordante qui serre
Ne l'ait pincé et mis par terre.
Dont ce grand guerrier despité
Que ce glouton l'ait irrité,
Voulant en auoir sa revanche
D'un revers deux cornes lui tranche ;
Puis l'estomach luy va choisir
Tant qu'à ses pieds le faict gesir
Plus froid que n'est la froide glace
Mort estendu enmy la place.
Lors d'un grand bruit en l'air iecté
Auec un Io repeté
Les bandes d'alegresse plaines,

Font resonner les proches plaines ;
Et les esquadrons asseurez
Dessus leurs glaiues acerez
Auecques une ouante pompe
Portoyent cet herouë en triumphe,
Chantantz, saultantz pour le bonheur
De ce magnanime vainqueur.
Et lui, d'une façon eminente
En cette façon parlemente.
Soldats, compaignons de mes maulx,
Et de mes belliqueux trauaulx,
Vous voyez ores un grand faict
D'armes par mes deux mains parfaict :
Ce monstre d'horreur effroyable
Gist mort dessus le rouge sable,
Et ne fault plus que vostre cœur
Frissonne d'une froide peur ;
Puisque gist vaine et sans puissance
Cette monstrueuse arrogance.
Reste ores que devotieux
Allions sacrifier aux Dieux
C'est à eulx qu'appartient la gloire
D'une glorieuse victoire.
Et l'homme ne doibt pas iamais
Soit en temps de guerre ou de paiz,
Aulcune besongne entreprendre
Qu'aux Dieux des vœux ne vienne rendre,
Puis venant à heureuse fin
Leur en rendre graces, affin
Qu'il puisse en tout endroict et place
Tousiours sentir leur prompte grace.
On drece soubdain un autel
A ce dieu Thebain immortel,
Et de moust on laue la corne
A un grand bouc paillard qui corne,
Que le bon Silène à genoux,
Deuot, immole devant tous ;
Puis sus l'heure mesme commande
Que dans une chauldière grande
L'on face bouillir le limas
Et du vin, et qu'on façe amas
De touts ceulz que l'on pourra prendre
Qui rongent la vigne encore tendre,
Et qui de leur baveuse glus

Polluent l'arbre de Baccus :
Car (dict il) ilz sont touts propices
Pour honnorer nos sacrifices.
Les rangs se rompent, et alors
Les plus ieunes et les plus forts
Donnoient aux limaçons la chasse
Auec la iumelle bezasse ;
Partie de l'eau va puisant,
Partie les feuz attisant
Tant qu'il ne restoit rien à faire
Pour ce saint et sacré mistere.
C'est faict, les compagnons assis
Près l'un de l'aultre et vis-à-vis
Auec les plus grands de l'armée,
Crocquoyent d'une dent affamée
Ces limaçons, qui à grand tas
Bouilloyent dans des chaudrons gras :
Si bien qu'ils n'auoyent plus mémoire
Après bien manger qu'a bien boyre.
Crocquons, soldats, crocquons, enfantz,
Crocquons, biberons triumphantz,
(Dict Silène à toute la bande)
Gobons cette doulce viande,
Gobez, mes amys ; et eulx tous,
Gobez, capitaine, auec nous.
Enfin tant de limas gobèrent,
Et gobant si fort s'altérèrent
De cette limonneuse glus
Que gober ilz ne pouuoient plus ;
Dont un biberon de la troupe
Alteré sus sa chaulde soupe
Pour gober encore un petit
(Est-il saulce que d'apetit ?)
Prend une des coquilles vuide
Du cornu limaçon humide ;
Il puise en un tonneau et boit,
Et reboit ; Silène le void
Qui soubdain sault sus et s'escrie
(Surpris d'une saincte furie)
Iö, Iö, ie l'ay trouué
Le secret si long temps couué.
Or sus, mes enfantz, qu'on m'apporte
Le corps de cette fère morte !
J'ay trouué les moyens comment

Nous boirons plus commodement :
Je vueil que d'une longue aleine
Nous boiuons desormais sans peine.
Le plaisir lors ne nous plaît point
Quand la peine au plaisir se ioint.
Il auoit dict quand il encharge
Qu'on tire de la conque large
A grands crocqs mordantz l'animal
Qui au bourgeon feit tant de mal,
Qu'on l'escorche et que l'on escorne
Vn chesne, et sa iumelle corne
Troussée auec la vaste peau
On face aussi tost un fardeau
Pour l'apendre au plus hault de l'arbre
En trophée, et que sus un marbre
Au burin l'on grave ces mots :
Silène auec ses bons supposts
Pour auoir mis par sa vaillance
Cet estrange Monstre à oultrance
Append à son cuissené dieu
La grasse despouillé en ce lieu.
Puis prenant la coquille creuse
De cette fere limonneuse
Feit deffoncer mille tonneaux
Remplis de mille vins nouueaux ;
Il puise ; et la liqueur riante
Dedans cette conque escumante
Sautelle menu, quand le vin
Faict en coronne le daulphin.
Or là, mes amys, troupe chère,
Voyez maintenant la maniere
(Dict Silène) voyez comment
Nous boyrons plus commodement.
Il prend à deux mains la coquille
Il l'embouche et tout doulx distille
Ce Nectar, ce moust doulcereux
Qui dedans son estomac creux
Par undes s'espand et gourgoule
Tant que la goute qui s'escoule
Et qui ses poulmons va noyer,
De ses yeux le faict larmoyer.
Alors ces bandes altérées
De ces limaçonnes purées
Vont arrousanz leur seiche soif ;

Chaqu'un boyuoit et reboyuoit,
Faisoit comme il auoit veu faire,
Boyuoit comme il auoit veu boyre
A leur colonnel, qui auoit
Appris du soldat qui boyuoit.
Dès lors des coquilles usèrent
De ces limaçons qu'ilz gobèrent,
Et boyuant ne faisoyent plus cas
De mains, ni de morions gras,
Car cette biberonne mode
Leur estoit beaucoup plus commode.
Et par ce qu'encor ilz n'auoient
Nommé la conque où ilz boyuoient,
Soubdain gobelet le nommèrent;
D'autant qu'à l'heure qu'ilz gobèrent
Fatalement crièrent tous :
Gobez, capitaine, auec nous :
Estimantz touts bien raisonnable
Que d'un si rare et beau vocable
En memoire fust pris et faict
Le beau nom du sainct Gobelet.
Despuis, l'art imitant nature,
Les hommes feirent par grand cure
Sus la caverneuse façon
De la conque du limaçon
Des gobeletz de toute sorte,
De toute estofe dure et forte,
De boys, d'airin, d'estain et d'or,
De gemmes et d'argent encor.
De cette belle inuention
Sourdant plus grand'perfection,
On façonna le fraisle verre,
Les tasses et les pots de terre,
Pintes, tierces, quartes et pots,
Chopines, trequillons et lots,
Flascons et coupes et bouteilles,
Et d'aultres vases à merueilles,
Dont les buffetz du bon Denys
Sont tousiours chargez et garniz.
Voilà (Blanchefort que i'honore,
Que ie reuere et ayme encore)
Voila que i'ay ioyeux chanté,
Parmy le peuple espouenté
Apres les fouldres et tonnerres

De toutes ces ciuiles guerres :
Tandis que Charles, jeune encor,
Faict retourner le siecle d'or
(Miracle grand, qu'en si verd age
L'on voye un sens si meur et sage)
Rasseurant par ses sainctes lois
L'estat doubteux des aultres Roix.

FIN

BIBLIOGRAPHIE

René Poupardin. — **Le Royaume de Bourgogne (888-1038), Essai sur les origines du royaume d'Arles.** Paris. Honoré Champion (Bibliothèque des Hautes-Etudes), 1907, in-8° de xl-510 pages et un tableau généalogique.

La thèse de M. P. est un livre d'une importance et d'une valeur considérables, qu'il importe d'analyser ici avec quelque détail.

La première partie, divisée en cinq chapitres, retrace l'*Histoire des rois de Bourgogne.*

L'auteur commence par jeter un rapide coup-d'œil sur l'histoire antérieure des deux territoires dont la réunion a constitué le royaume de Bourgogne à ses débuts : le diocèse de Besançon et le duché situé entre le Jura et le grand Saint-Bernard, c'est-à-dire la Transjurane proprement dite. C'est au mois de janvier 888, aussitôt après la disparition de Charles le Gros, que l'assemblée tenue à Saint-Maur d'Agaune proclama roi le comte marquis Rodolphe ; le royaume ainsi créé se trouvait essentiellement formé des comtés sur lesquels Rodolphe avait précédemment exercé son autorité à titre de marquis ; mais l'érection du nouveau royaume était quelque chose de plus qu'une modification de titre : elle tendait à la reconstitution d'anciennes entités historiques. En l'espèce, c'est à la résurrection de la Lotharingie que Rodolphe semble avoir songé : aussi bien occupa-t-il l'Alsace ou tout au moins une partie de la Lorraine. M. P. s'applique à déterminer, en combinant les textes, les limites du royaume de Rodolphe I[er]. Pour préciser le plus possible cette détermination, il a soin de procéder par diocèses. Un accord conclu entre Rodolphe et Arnulf à Ratisbonne gratifie le nouvel état d'une première période de calme. Mais Arnulf aspirait à refaire à son profit l'unite impériale telle qu'on l'avait vue sous Charles le Gros : il en résulte un conflit en 894.

C'est alors qu'Arnulf crée son fils Zwentibol roi en Bourgogne et dans toute la Lotharingie.

De son côté, Rodolphe n'entend pas se laisser dépouiller : il lutte de son mieux pour conserver ses Etats, et cette période

laborieuse de son règne est, en même temps, la plus confuse. Il réussit tant bien que mal à se maintenir et reprend l'avantage à la mort de Zwentibold, survenue en 900. La mort de Louis l'Enfant, en 911, lui aurait peut-être permis de mettre la main sur Bâle, mais il disparut lui-même en 911 ou 912, date que M. P. discute minutieusement dans son *Appendice II.*

Rodolphe II, successeur de son père, cherche tout d'abord à profiter des troubles de l'Alemannie pour étendre ses frontières à l'est et au nord-est. Sa défaite à Winterthür, en 919, et la révolte italienne de 921 détournent ensuite son activité. Il y gagne la royauté d'Italie, mais bien vite un revirement d'opinion lui enlève ce qu'un mouvement d'opinion lui a donné. M. P. analyse avec beaucoup de soin et de pénétration les causes immédiates et lointaines de ce changement, dont les conséquences rejettent Rodolphe II en Bourgogne. C'est alors que survient la grande invasion hongroise ; elle désole tout l'est de la France et plus particulièrement la Bourgogne rodolphienne. Rodolphe II expire le 12 ou 13 juillet 937, laissant de sa femme Berthe deux fils, Conrad et Rodolphe, et une fille, Adélaïde.

Le nouveau roi de Bourgogne, Conrad le Pacifique, n'avait, au moment de son avènement, qu'une dizaine d'années au plus. Tout d'abord, il voit se dresser contre lui un compétiteur, le roi d'Italie, Hugues d'Arles. Il n'est sauvé de ce péril que par l'intervention de l'empereur Otton, qui, d'ailleurs, ne le garantit qu'en mettant la main sur lui. Or, l'intervention intéressée d'Otton en Bourgogne marque une date importante dans l'histoire. A vrai dire, comme le montre M. P., « cette mainmise sur le petit roi... transformait en un protectorat effectif la vague suzeraineté virtuelle dont s'était peut-être contenté Henri I[er] » ; elle est significative, parce qu'elle a « déterminé à certains points de vue neuf siècles de l'histoire des relations entre la France et l'empire ». Sans doute, une fois majeur, Conrad semble reprendre toute sa liberté, peut-être à la suite de l'entrevue de Visé-sur-Meuse, en 942, entre Otton et Louis d'Outremer ; il n'en est pas moins visible que toute l'histoire, d'ailleurs si pauvre, de son règne, nous montre le fils de Rodolphe II « gravitant en quelque sorte dans l'orbite du puissant roi de Germanie ». Après la mort de ce dernier, c'est l'influence personnelle de la célèbre Adélaïde qui explique le rôle joué par Conrad dans les affaires de l'empire. Lorsque l'impératrice Adélaïde est réduite à fuir la cour impériale, c'est auprès du roi de Bourgogne, en 978, qu'elle se réfugie, et c'est à Conrad que revient la tâche de la réconcilier avec Otton II.

Si vide qu'il soit, le règne de Conrad le Pacifique est pourtant marqué par un grand fait : l'expulsion des Sarrasins du Frainet. M. P. ne manque pas d'étudier avec l'attention qu'il mérite ce problème capital de l'histoire du sud-est au x[e] siècle. Il se trouve ainsi amené à nous entretenir de l'ambassade de Saint-Jean de Gorze en Espagne, à suivre l'idée de l'expulsion des Sarrasins en France et en Allemagne, expliquant combien irrésistible devint sa force à la suite de la captivité retentissante de Saint-Mayeul, à retracer enfin l'expédition finale et à analyser les conséquences de l'occupation musulmane dans les Alpes.

Le fils de Conrad le Pacifique, Rodolphe III, règne de 993 à 1032.

Ce malheureux prince est connu dans l'histoire par le surnom de *Fainéant*. En réalité, il est victime des progrès de l'émiettement féodal et son impuissance n'explique que trop bien son inertie. C'est en vain qu'au début de son règne il a tenté d'engager la lutte contre l'aristocratie ecclésiastique. D'autre part, le protectorat germanique établi en Bourgogne va s'aggravant : il laisse apercevoir comme une menace l'arrière-pensée de l'annexion. En 1006, l'empereur Henri II de Bavière se saisit de Bâle ; en 1016, il dicte le traité de Strasbourg, qui ne va à rien moins qu'à ravir au royaume de Bourgogne toute indépendance. M. P. analyse les clauses de cet acte essentiel ainsi que leurs conséquences. Rodolphe III va assister à Rome au couronnement de l'empereur Conrad II le Salique, en 1027, et renouvelle avec ce dernier, à Bâle, les engagements conclus avec Henri II. Si Rodolphe conserve le titre de roi, la véritable souveraineté ne réside plus entre ses mains et le titulaire désigné de l'Etat bourguignon est désormais l'empereur.

Pourtant, à la mort de Rodolphe III, en 1032, la succession fut contestée. La disparition du dernier Rodolphien sans enfants légitimes assurait-elle les droits de Conrad, nés d'une combinaison diplomatique, ou bien la noblesse qui avait jadis élu Rodolphe I[er] recouvrait-elle le droit de procéder à une nouvelle élection ? De fait, un compétiteur surgit en face de l'empereur, ce fut Eude de Blois. La question fut finalement tranchée par la force et une conquête armée permit à Conrad de faire reconnaître ses prétentions par l'assemblée de Soleure, en 1038.

La seconde partie de l'ouvrage est intitulée *La Royauté, les Grands, l'Eglise*. C'est, assurément, la partie la plus neuve de la thèse et la plus attachante. Etudier la nature, les ressources, les alentours de la royauté, apprécier la condition des féodaux,

dégager les agissements des seigneurs, la succession et les parentés complexes des diverses maisons, l'enchevêtrement de leurs domaines, la multiplicité de leurs prétentions et les revirements de leur politique, suivre la destinée des pagi, démêler les attitudes successives des évêques et des grands abbés et le rôle des institutions ecclésiastiques : c'est là une tâche dont l'extrême difficulté frappe quiconque sait combien rares et épars sont les documents utilisables en pareil cas pour le x[e] et le commencement du xi[e] siècle. M. P. n'a que plus de mérite d'avoir tenté l'entreprise et d'avoir jeté, sur plusieurs questions, une lumière nouvelle.

M. P. a rejeté dans des appendices quelques dissertations qui eussent gêné ailleurs la marche du développement. Après un *Appendice I* sur la famille de Rodolphe I[er] et un *Appendice II* sur la date de la mort de Rodolphe I[er] au sujet de laquelle l'auteur a la prudence de ne rien affirmer, vient une discussion très importante sur la *Chronologie du début du règne de Rodolphe II*. Dans cet *Appendice III*, M. P. critique le témoignage des *Annales Sangallenses* entre 918 et 925, et parvient à en rectifier les dates. *La Famille de Conrad le Pacifique* occupe l'*Appendice IV*, et l'*Appendice V* est consacré à *La Charte de fondation du Monastère de Payerne*, document épineux, dont l'auteur donne une édition critique et à propos duquel il déploie une grande ingéniosité pour essayer de faire à Adélaïde et à Berthe la part qui leur revient respectivement dans les origines de l'abbaye. L'*Appendice VI*, sur *Les Origines d'Otte Guillaume*, nous intéresse tout spécialement en raison du rôle joué par ce personnage dans l'histoire du duché de Bourgogne.

La mère du comte Otte Guillaume, Gerberge, était-elle fille de Liétaud II, comte de Besançon et de Mâcon, ou bien étaitelle fille du comte de Chaunois Lambert ?Ces deux généalogies ont été soutenues, parce que, de part et d'autre, on trouve à invoquer un texte [1]. A la suite d'un examen serré, M. P. se déclare partisan du second de ces deux systèmes, et il semble bien que désormais il faille se rallier à sa manière de voir.

1. L'*Art de vérifier les dates*, Kalkstein dans *Gesch. der franzosich Konigst*, I, 469, E. Dümmler dans *Kaiser Otto der Grosse*, p. 458, Sakür dans *Die Cluniacenser*, II, 469, Breslau dans *Konrad II*, II, 469, ont opté pour Lambert en s'appuyant sur les *Gesta episcop. Autissiodor*. Au contraire, l'opinion favorable à Lieutaud a été admise par Chifflet, dans la *Lettre touchant Béatrix*, p. 210, par Dunod dans son *Hist. des Séquanais*, II, 126, par Hirsch dans *Heinrich II*, I, 383, Wagner dans *Geschlecht der Grafen von Burgund*, p. 40, et par Pfister, dans *Robert le Pieux* (64[e] fasc. de la *Bibl. de l'Ecole des*

La donation d'Otte-Guillaume au monastère de Fruttuaria, en Piémont, donne lieu à l'*Appendice VII*, cet appendice intéresse donc une maison qui ne nous est pas tout à fait étrangère puisqu'elle fut fondée par l'abbé Guillaume et resta longtemps unie à Saint-Bénigne de Dijon ; la charte, datée de Port-sur-Saône, est l'objet d'une édition critique qu'il importe de signaler. Enfin, les deux derniers appendices touchent à des questions d'une portée historique plus générale. Le titre de l'*Appendice VIII* : « *Episcopatus* » *et* « *Comitatus* » suffit à en caractériser la haute importance. Il s'agit du mot *Comitatus* au sens de traitement comtal sous la forme de concession foncière et aussi du mot *Episcopatus* pris dans un sens parallèle, comme synonyme de l'expression *res episcopii*. M. P. étudie les applications du mot et le contenu de la chose qu'il représente, c'est-à-dire que cette dissertation acquiert la valeur d'une contribution au problème des origines féodales tant laïques qu'ecclésiastiques. Si, de même, M. P. examine, dans son *Appendice IX*, *Les Appréciations des historiens sur l'union du royaume de Bourgogne à l'empire germanique*, cette étude comparée, si impersonnelle qu'elle demeure, n'est pas sans éclairer le fait historique capital sur lequel se ferme le volume que nous venons d'analyser.

Le bel ouvrage de M. P. continue dignement celui qu'il consacrait, il y a quelques années, au royaume de Provence [1]. A vrai dire, il en est la continuation directe et, grâce au mémoire récent de M. Jacob [2], si nous songeons que l'ouvrage bien connu de M. Fournier sur le royaume d'Arles [3] a définitivement éclairci l'important chapitre d'histoire auquel il est consacré, nous pourrons constater qu'une série historique continue se trouve heureusement constituée pour notre plus grand profit. Rarement, en France du moins, l'effort trop dispersé des initiatives individuelles permet de faire pareille constatation ; rarement aussi un Etat secondaire du moyen âge a bénéficié

Hautes Etudes), p. 393. F. Liot y avait, de confiance, adhéré dans son livre sur *Les derniers carolingiens* (*Ibid.*, fasc. 87), p. 328, note 5, mais il affirme la paternité de Lambert dans *Hugues Capet* (*Ibid.*, fasc. 147), page 417, note 5, et dit : « Quant à Gerberge, nous montrerons dans un travail ultérieur, qu'elle était fille de Lambert, comte de Chalon, et non de Lieutaud, comte de Mâcon. »

1. *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*, fasc. 131, Paris, E. Bouillon, 1901.

2. *Le Royaume de Bourgogne sous les empereurs Franconiens* (1038-1125), Paris, Champion, 1906. Il a été rendu compte de ce mémoire dans la *Revue Bourguignonne*, t. XVI, n° 3, p. 93-94.

3. Paris, A. Picard, 1891.

d'une telle rencontre de bonnes volontés et a trouvé des érudits aussi qualifiés pour assumer la charge d'en donner la monographie.

J. Calmette.

C. Oursel. — **Topographie historique de Dijon. Le quartier des Tanneries.** Dijon, Jobard, 1907, in-4° de 164 pages, avec plans (Extr. des *Mémoires de la Commission des Antiquités*).

A l'occasion d'un procès pendant entre la ville de Dijon et les riverains du quartier des Tanneries, M. O. a été amené à faire de nombreuses recherches aux archives municipales et aux archives départementales sur le quartier de Dijon situé entre l'Ouche, le pont de l'hôpital, la rue de l'Hôpital, la rue du Pont-des-Tanneries et le pont des Tanneries. Désireux de tirer de son enquête à travers les documents anciens autre chose qu'une pièce de procédure, il en a consigné les résultats dans un mémoire étendu et abondamment enrichi de références nous donnant ainsi un véritable ouvrage dont l'intérêt est considérable au point de vue de l'histoire de Dijon.

Après un premier chapitre sur *Quelques plans de Dijon*, l'auteur étudie *Les ponts de l'Ouche* et détruit, chemin faisant, la légende du pont Aubriot, en montrant que le pont dont il s'agit est très antérieur au fameux bailli, tandis que son nom n'a été attaché à l'ancien *pont de la Corvée* qu'à une époque tardive. *Les abattoirs de Dijon* sont l'objet du troisième chapitre; *le champ Monin ou Petit Pâquier aux chevaux*, remplit le chapitre IV, et le chapitre V, qui tient à lui seul à peu près les deux tiers du travail, est consacré à la description minutieuse et à l'historique successif des *assignaux*. Enfin les *voies de communication* sont traitées avec non moins de détails dans le chapitre VI, qui étudie tour à tour la rue de l'Hôpital, la rue de la Mégisserie, la rue du Pont-des-Tanneries, la place du 1er-Mai et le quai des Tanneries.

Telle est l'économie du mémoire. En raison même de sa nature, il ne prête guère à l'analyse. Mais l'on comprend aisément que, dans son cadre méthodique et rigoureux, il rendra de signalés services à quiconque s'intéresse au vieux Dijon. Tous ceux qui ont à s'occuper des familles dijonnaises auront également le devoir de dépouiller l'ouvrage de M. O., car il fourmille de renseignements les plus divers et les plus pré-

cieux [1]. Est-il permis de regretter, en passant, que la consultation n'en soit pas rendue plus aisée par un index des noms propres ? Souhaitons du moins que cette facilité — qui a bien son prix — nous soit accordée dans les monographies ultérieures que M. O. semble nous promettre. N'est-il pas lui-même frappé de l'absence d'une « topographie historique de Dijon ? » Cette constatation mérite d'être relevée. Tous ceux qui auront entre les mains l'étude sur le quartier des Tanneries ne manqueront pas, en effet, de conclure que l'auteur est admirablement placé pour nous donner, avec toutes les garanties de compétence et de conscience désirables, des études analogues sur les autres quartiers. Aussi bien, si, de l'aveu de M. O., le quartier dont il s'est fait occasionnellement l'historien « n'est pas le quartier le plus intéressant de notre vieille ville », peut-être, en revanche, devait-il être compté parmi ceux dont il était le plus malaisé de débrouiller le passé, Le bonheur avec lequel M. O. a su s'acquitter de cette tâche nous ferait regretter vivement qu'il laissât à d'autres le souci de la poursuivre.

J. Calmette.

C. Oursel. — **Deux Artistes dijonnais du XVIe siècle : Nicolas de La Cour, Jean Damotte. — Notes biographiques**. Dijon, Jacquot et Floret, 1907, broch. in-8° de 39 pages.

Nicolas de La Cour est l'auteur du *Jugement dernier* qui décore le tympan du grand portail de l'église Saint-Michel à Dijon Jean Damotte est très probablement l'auteur du rétable de Saint-Pierre, qui figure aujourd'hui au musée de Dijon sous le numéro 1422 du catalogue imprimé. L'un et l'autre figure avec honneur parmi les artistes du XVIe siècle qui travaillèrent dans la capitale de la Bourgogne.

En ce qui concerne Jean Damotte et Nicolas de La Cour, M. O. nous apporte quelques éléments nouveaux qui viennent très heureusement s'ajouter à ceux que nous possédions déjà. Les documents que publie M. O. sur Nicolas de La Cour sont au nombre de trois ; le plus ancien est du 1er décembre 1550.

1. Page 33, lignes 8 et 12, et page 122, avant-dernière ligne du texte, lire *Bouyer* au lieu de *Ponnier*. Cet erratum m'est indiqué par M. O. lui-même et je crois utile de signaler ici cette rectification.

C'est un « compte-rendu par Philippe de Villiers, échevin, pour les frais des entrées du roi Henri II et du duc d'Aumale, gouverneur de Bourgogne ». Nicolas de La Cour y figure pour une somme de « quarante solz » destinés à payer « la façon du model et patron de terre qu'il a faict pour faire les chandelliers du don ». Le lendemain, 2 décembre, Jean de La Cour intervient comme témoin dans un acte intéressant Jean Damotte. Enfin, la pièce la plus intéressante des trois est, sans contredit, le texte du marché passé par l'artiste pour la décoration du tympan de Saint-Michel, qui paraît bien devoir rester son œuvre maîtresse.

Sur Jean Damotte, M. O. ne nous donne pas moins d'une vingtaine d'extraits des archives municipales, les uns signalés déjà, les autres complètement ignorés jusqu'ici. Le futur biographe de Damotte en tirera le plus grand profit, et il est à souhaiter que l'inévitable travail de l'inventaire inspire souvent à M. O. des publications d'un aussi vif intérêt pour l'histoire de l'art bourguignon.

J. Calmette.

C. Oursel. — **Deux livres de raison bourguignons. Le Livre de Dominique de Cuny, chronique dijonnaise du temps de la Ligue, et le Livre de la famille Robert, notes sur le village de Couchey**, in-8 de 139 p. (Extr. des **Mémoires de la Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire**, t. XXIV.)

Les deux textes que publie M. Oursel ont été découverts par lui parmi les titres et papiers de la famille Catin de Richemont, récemment acquis par la Bibliothèque municipale de Dijon. Dans une *Introduction* critique, l'éditeur expose les conditions dans lesquelles se présentent les deux sources qu'il met au jour; il analyse en outre, d'après le même fonds, diverses pièces intéressantes pour l'histoire de la famille de Cuny.

En dehors des mentions d'ordre privé, propres au livre de raison et souvent si précieuses pour les études économiques, le livre de l'avocat Dominique de Cuny a l'avantage, comme l'indique M. Oursel, de contenir une véritable *chronique dijonnaise du temps de la Ligue*. Ce Bourgeois de Dijon traduit sur son carnet ses impressions politiques, au jour le jour, et sans réticences. Tout nous le montre pusillanime dans sa con-

duite[1]; mais il épanche sa bile sur le papier. C'est, d'ailleurs, un ligueur fougueux, au moins en paroles. Henri IV n'est pas seulement pour lui l'*hérétique*, il est aussi *le roi des resves et des naveaux;* Vaugrenant est écrit *Vaulrant*. Il est visible que les plaisanteries anti-royalistes de Cuny, pour être peu variées et d'un esprit médiocre, n'en veulent pas moins être mordantes. Au point de vue historique, l'annotation soignée de M. Oursel suffit à montrer que le journal de Cuny apporte peu de données positives nouvelles pour l'étude de la Ligue : je relève cependant la précieuse « liste des traistres et proditeurs de leur patrie », dressée à propos de l'affaire Laverne[2]. L'intérêt principal des confidences de Cuny est ailleurs. Son carnet, ainsi que l'écrit très justement l'éditeur, « apporte..., par l'esprit qui l'anime, une très utile contribution à l'histoire de l'opinion publique à Dijon au temps de la Ligue ».

Le *Livre de la famille Robert* a une moindre portée : à travers les renseignements familiaux, on y relève quelques données utilisables pour l'histoire économique ; par endroits aussi apparaissent les éléments de ce que M. Oursel appelle un peu complaisamment une « chronique villageoise ». Ces quelques notes locales sont pourtant précieuses, elles valaient d'être mises à la disposition des travailleurs : il n'est pas indifférent de saisir, dans quelques cas très précis, fussent-ils insignifiants par eux-mêmes, l'effet des guerres et des troubles qui désolèrent la Bourgogne au XVIe et au XVIIe siècle.

J. CALMETTE.

E. CHAMBON. **Le Congrès archéologique d'Avallon,** in-8° de 95 p. (Extr. du *Bulletin de la Société d'Etudes* d'Avallon.)

La *Société française d'archéologie*, fondée par A. de Caumont et dirigée aujourd'hui par M. Eugène Lefèvre-Pontalis, organise, chaque année, le *Congrès archéologique de France*, qui se tient dans une de nos villes d'art, d'où rayonnent les adhérents pour étudier sur place nos antiquités nationales. En 1907, Avallon fut choisi pour centre du Congrès[3].

1. Ainsi, il se récuse pour ne pas siéger dans la commission instituée pour juger Laverne.
2. Ed., p. 92 et ss.
3. Le congrès antérieur le plus récent qui ait été tenu dans la région bourguignonne est celui de Mâcon, en 1899.

En attendant la publication du volume que la Société consacrera à ce Congrès, M. Chambon a eu l'excellente idée de publier, dans le *Bulletin de la Société d'Etudes* d'Avallon, un compte rendu abrégé des séances et des excursions. Il analyse sommairement, mais avec précision et clarté, les principales discussions qui eurent lieu ; il publie plusieurs discours ou communications ; enfin il raconte avec des détails scientifiques ou pittoresques, les visites faites à Vézelay, Flavigny, Semur, Saulieu, Autun, Saint-Jean-les-Bonshommes, Montréal, Thizy, Alésia, Auxerre et Sens.

La publication de M. Chambon est un véritable souvenir du Congrès d'Avallon : elle fera d'autant plus désirer, à ceux-là même qui n'ont pu y prendre part, l'apparition du volume richement illustré que nous promet la Société française d'archéologie et qui fournira assurément une des contributions les plus précieuses qui aient été apportées depuis longtemps à l'histoire de l'art et des antiquités de la Bourgogne.

J. Calmette.

L. Berthoud et L. Matruchot. — **Etude historique et étymologique des noms de lieux habités (villes, villages et principaux hameaux) du département de la Côte-d'Or.** — I. Période anté-romaine. — II. Période gallo-romaine (deux parties). — Paris, Champion, 1901-1905.

C'est ici la première partie d'un travail d'ensemble sur l'origine et le sens des noms de lieux habités de la Côte-d'Or. La suite de l'ouvrage aura pour objet les périodes germanique et française. Les volumes publiés traitent des noms transmis par l'antiquité ; les vocables les plus récents sont du Bas-Empire, les plus anciens auraient environ trois à quatre mille ans. Ils appartiendraient à la langue des mystérieux Ibères, peut-être descendants des peuplades de l'époque de la pierre taillée dite magdalénienne, peut-être émigrés de l'Atlantide, le continent entre l'Espagne et l'Amérique englouti aux temps préhistoriques. Les Ibères auraient occupé la plus grande partie de la France ; mais, refoulés vers le sud dès une époque très reculée, les Basques les représenteraient seuls aujourd'hui.

Entre ces deux dates, fin de la domination ibère, fin de la domination romaine, s'échelonnent, sur un espace de vingt-cinq siècles, des noms venus du ligure, du celtique et du latin, c'est-à-dire de trois idiomes indo-européens, tandis que l'ibère n'a

rien de commun avec les langues aryennes. Les noms ligures sont plus anciens que les celtiques. Dès le xve ou le xxe siècle avant notre ère, à l'âge de bronze, les Ligures auraient supplanté les Ibères. La première invasion gauloise ne serait pas antérieure au viie siècle avant Jésus-Christ, la seconde aurait suivi à un intervalle de trois siècles. Quant aux noms romains, les plus vieux ne remonteraient pas au-delà d'Auguste ou de ses successeurs immédiats.

Une première conclusion ressort du livre de MM. Berthoud et Matruchot : la majorité des noms antiques de la Côte-d'Or sont de source romaine. C'est à peine si l'on relève trois noms ibères. L'un d'eux serait *calmis*, plateau désert ou pâturage élevé, que l'on retrouve dans les Hautes-Chaumes des Vosges, les Chaux du Jura, les Causses des Cévennes, ainsi que dans l'espagnol *calma*, et qui a donné, dans le département, Chaume, Charmes et Chaux. Deux autres noms, Bache et Blanot, paraissent avoir été composés au moyen du suffixe ligure *ascus* et *oscus*. Peut-être faudrait-il y joindre, comme dérivant d'*oscus*, quelques-uns de ces noms énigmatiques en *ot*, tels qu'Avot et Minot, portés par des villages situés en pays montagneux et d'accès difficile. Les montagnes, les vallées profondes et reculées ont été, de tout temps, le refuge des populations vaincues et pourchassées. Au xe siècle, les Sarrasins du Dauphiné cherchèrent un asile dans le massif de la Chartreuse et dans l'Oisans. Avant eux, les Ligures avaient fondé Venosc, *Venoscus*, dans la vallée d'un affluent de la Romanche, le Vénéon, presque au pied du Pelvoux.

Les noms anté-gaulois sont donc très rares. La liste des noms d'origine celtique est, au contraire, assez longue. Mais tous les vocables anté-romains sont, en quelque sorte, perdus dans la masse des noms de provenance latine. La seule série des noms gallo-romains en *acus* « s'étend à plus de deux cent soixante communes sur sept cent dix sept ». Cette prépondérance des noms romains a plusieurs causes : destruction des localités antérieures à la conquête, changements de noms et surtout réformes fiscales d'Auguste. Jusqu'à l'Empire, les Gaulois ne connaissaient que la propriété collective de la cité. L'établissement du cens romain aurait eu pour résultat d'inaugurer en Gaule la propriété individuelle. A partir du premier empereur se formèrent ces innombrables domaines privés qui, doués d'une sorte de personnalité, ont persisté jusqu'à nous et sont, pour la plupart, devenus nos communes actuelles. Ces domaines, ce ne sont pas des hommes sortis de l'Italie qui les ont constitués ; la Gaule Chevelue est restée « sensiblement

vierge d'élément romain ». Leurs fondateurs, ce sont des Gaulois du pays même. Seulement, pour des raisons que l'on verra plus loin, ces propriétaires gaulois ont nommé leurs créations dans la langue des vainqueurs.

Une autre conclusion, c'est que l'on a formé les noms de lieux de la même manière dans tous les temps. Un village s'établit en un lieu planté de chênes, on lui donnera le nom du chêne. Les Ibères l'appelleront *Garrig*, les Celtes *Cassanoialos*, de *cassanos*, chêne, et du suffixe fréquentatif *oialos* ; les Romains *Roboretum*, de *robur ;* français, *rouvre*, et du suffixe *etum*, qui a le même sens que *oialos*. Nous aurons en français Jarrie, Chasseneuil et Rouvray.

En somme, les idées qu'expriment les noms de lieux habités se réduisent à un assez petit nombre. Il y a des noms tirés de la nature ; par exemple, ceux des particularités topographiques. Lieu élevé, montagne, se dit en celtique *bar*, en latin *jugum* ou *mons*. De là dérivent Bar, Jours, Joux et Mémont, *Magnus Mons*. Un lieu situé sur un plateau à mi-flanc d'une montagne se dirait, semble-t-il, en gaulois *Mediolanon*, ce qui équivaudrait à peu près au latin *medius planus*. De là le nom de Malain. Les Ligures ou les Celtes appelaient *balma* une excavation dans le flanc d'un rocher. C'est l'origine du nom de Baulme-la-Roche. Vallée est en gaulois *bracus* ou *nantos*. Nous disons aujourd'hui Bray et Nan. Le celtique *magos* et le latin *campus*, qui sont équivalents, ont donné Réome, *Rigomagos*, le champ du roi, et Longchamp, *Longus Campus*. Les vocables anté-romains *beria*, plaine, et *vevra*, petit bois, ont produit Beire et Vaivre. Le latin *lucus*, synonyme de *vevra*, est devenu Lux, pendant que *saltus* et *silva*, forêt, aboutissaient à Meursault, *Minor Saltus*, et à Veuxhaulles, *Vacua Silva*.

D'autres noms expriment des œuvres de l'homme, des établissements de toute espèce. On comprend aisément que, dans les temps les plus anciens, les dénominations fournies par la nature aient été les plus nombreuses. A l'époque celtique, nous ne trouvons que trois noms se rapportant à des établissements de main d'homme, *dunum*, *durum*, *briga*. Encore ces trois mots désignent-ils la même catégorie de constructions, le camp, l'enceinte défensive, et le premier d'entre eux avait-il primitivement une signification topographique, celle de montagne. Sous la domination romaine, les travaux, les établissements publics se multiplient. Ce sont des routes, *strata*, *stratae*, qui subsiste dans l'Estrée, rue ou faubourg de Coulmier-le-Sec, et dans Obtrée, *Alba Strata*, la voie blanche ; des ponts, *arcus*, *arcellus*, Arc-sur-Tille, Arceau ; des aqueducs,

aquaeductus, Ahuy, des colonies de barbares, Boiens, Marcomans, Sarmates, transportés en Gaule par les empereurs des deux derniers siècles. Les noms de Bœuf, Bouhey, Marmagne, Salmaise, rappellent ces efforts suprêmes du gouvernement romain pour ranimer l'agriculture et se défendre contre l'invasion germanique. En même temps, des vocables très variés indiquent les villages de plus en plus nombreux. C'est *vicus*, Vic, Vix, Longvic, *Longus Vicus*, Viévy, *Vetus Vicus*. Ce sont les termes du latin vulgaire qui signifient chaumière, *attegia*, *attegiae*, Athée, Athie, Etais ; *casa*, d'où viennent Trochères, *Tres Casae*, et Chazeuil. *Casaiolum ; colonica*, l'habitation du fermier ou du colon, Collonges, *Colonicas*, enfin *stabulum*, *stabula*, Etaules.

Le paganisme, celtique ou romain, ne fournit qu'un faible contingent de noms de lieux. Peut-être le triomphe du christianisme a-t-il été la fin de plusieurs dénominations dont le sens religieux pouvait encore être distingué. Du panthéon gaulois deux noms seulement auraient échappé, celui de l'Apollon celtique. *Belenos* ou *Vindonus*, sous les formes féminines *Belena*, Beaune, *Vindonissa*, Vandenesse, et celui du Dieu Taureau, *Tarvos*, aujourd'hui Tart. De l'époque romaine viennent Losne, autrefois *Latona*, la mère de Diane et d'Apollon, et Mesneble, dans lequel Minerve aurait quelque peine à reconnaître son nom. Chanceaux, primitivement *Cancelli*, Fain, *Fanum*, doivent leur origine et leur nom à des sanctuaires de la même époque, et les noms de Foncegrive et de Salives, *Fons Sacriva*, *Sacriva*, rappellent un culte commun aux Gaulois et aux Romains, celui des sources.

De tous les noms de lieux habités, ceux qui ont leur origine dans un nom de personne sont le plus grand nombre. Il nous plaît d'attacher au nid que nous nous faisons, château, villa ou modeste habitation, notre nom ou le nom d'un être cher. C'est un sentiment humain. Is-sur-Tille, Santosse et Vertault gardent encore aujourd'hui le souvenir de Gaulois morts depuis plus de vingt siècles peut-être. *Iccios*, *Cintos* et *Vertillos*. Soumis aux Romains, les Gaulois leur prennent l'usage des noms gentilices. Ils latinisent leurs noms ou les échangent pour des noms romains. Le *Martialis* de l'inscription celtique d'Alise est fils du Gaulois *Dannotalos*, front hardi. Ces ralliés donnent leurs noms aux domaines que le nouveau régime de la propriété foncière leur permet d'établir. Tous les noms de lieux ayant leur désinence en *acus* ont été formés ainsi avec des gentilices, sans parler des gentilices employés directement comme noms de lieux sans addition d'un suffixe, par

exemple *Albanius*, *Avonius*, *Cambarius*, *Crispennus*, *Fiscinnus*, *Nutius*, *Taurius*, *Vitellius*, aujourd'hui Aubaine, Avosnes, Chambeire, Crépan, Fixin, Nuits, Thoires et Vitteaux.

Le travail de MM. Berthoud et Matruchot est des plus scientifiques et des plus méritoires. Il est difficile de s'imaginer les obstacles que rencontre une entreprise de ce genre. On sait combien la prononciation et l'orthographe des noms de lieux, surtout celles des petites localités et des simples lieuxdits, s'altèrent rapidement. Il n'est peut-être personne, parmi ceux que ces questions intéressent, qui n'ait été le témoin de changements survenus dans quelque nom. Le commencement de toute étude sur les noms de lieux, c'est donc de trouver les formes primitives des vocables, ou, si elles manquent, les formes les plus anciennes possible. Lorsqu'il s'agit de noms antiques, ne nous attendons pas à les rencontrer, sauf quelques exceptions, dans les documents de l'antiquité. Ces documents sont trop rares. Pour la Côte-d'Or, des inscriptions gallo-romaines, l'Itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger et Ammien Marcellin donnent quelques noms, Alise, Vertault, Saulieu. Puis il faut passer aux temps mérovingiens où Grégoire de Tours, les légendes de rares monnaies venues jusqu'à nous et un très petit nombre d'autres documents originaux ne nous apprennent pas beaucoup. Il y a un peu plus de textes à l'époque carolingienne. Nous sommes déjà loin de l'antiquité. Mais la plupart des formes anciennes ne sont connues que par des textes rédigés depuis le XIe siècle jusqu'à la fin du moyen-âge et même plus tard. Des documents comme la chronique de Saint-Bénigne, qui est du XIe siècle, ou la chronique de l'abbaye de Bèze, qui est du siècle suivant, paraîtront bien neufs pour atteindre aux origines de noms plus âgés de six ou sept siècles au moins. Que dire des cartulaires, des comptes, des cerches de feux des XIVe et XVe siècles, de ceux surtout qui sont écrits en français avec l'orthographe flottante de cette époque? De tels éléments rendent très délicate la recherche des formes archaïques et souvent très douteux les résultats.

Supposons résolue cette difficulté préliminaire, on tâchera de déterminer la langue à laquelle le nom peut être attribué et le sens qu'il a dans cette langue. C'est une affaire et il faut prendre garde. Un nom peut tirer ses éléments de plusieurs langues différentes. Le radical des noms en *acus* est d'ordinaire romain, le suffixe est celtique. Tous les mots latins ne nous sont point parvenus. On ne connait qu'une petite partie des mots celtiques. On sait fort peu de chose du ligure et pour ainsi dire rien de l'ibère. Ce sont vraiment trop de lacunes. La

fixation du sens de beaucoup de mots en devient problématique ou impossible. Le nom d'Alise est-il ibère, ligure ou celtique, veut-il dire aulne ou rocher ? Dans le fond, on l'ignore.

Si l'on réussit à découvrir la provenance d'un nom, est-il possible d'en induire l'époque où a été fondé le lieu habité ? Le village dont le nom est gaulois est-il nécessairement de l'époque gauloise ? Il semble bien qu'il existe quelques principes. Les lieux habités dont le nom est précédé de l'article, comme le Chanois, le Soupoix, ne précèdent pas l'époque romane. Ceux dont les noms finissent en *acus* sont presque tous gallo-romains. Mais ce sont là des règles très générales. On voudrait quelque chose de plus approchant. A vrai dire, il n'y a pas corrélation entre l'origine du nom et la date de l'apparition du lieu. Les noms de rivière, par exemple, la Bèze, la Norge, le Suzon, la Thile, la Vouge, sont très anciens, anté-romains sûrement, anté-gaulois peut-être. Les villages auxquels ces rivières ont communiqué leur nom datent de l'Empire romain, quelques-uns du moyen âge. Il y a de vieux mots, débris de langues mortes depuis des siècles, qui ne peuvent mourir. De nos jours, dans le parler populaire de plusieurs pays, un aulne est un *verne*, un creux dans un à pic une *baume* ou une *balme*. Ces mots ont pu servir pour former des noms de lieux bien longtemps après la disparition de langue dont ils faisaient partie. On a pu les employer à cet usage plusieurs fois et à plusieurs époques, du temps des Gaulois et du temps des Romains, à l'époque romane et durant la période française. « Les quelques noms de lieux que la langue ibère paraît avoir laissés par la France, tels que *chaume*, *garrigue*, ne remontent très probablement pas aux temps si lointains où cette langue était celle de notre pays. »

On voit par tout cela que le terrain d'une pareille étude est peu solide. Ce ne sont de tous côtés que fondrières. Il n'y a pas de fin à faire des livres, dit-on. On serait presque tenté de dire : il n'y a pas de fin à refaire des livres sur un tel sujet. Les additions et révisions qui suivent chacune des parties de cet ouvrage si intéressant en sont la preuve. Elles montrent les incertitudes, les revirements d'une science où l'hypothèse tient autant de place. Elles prouvent aussi la conscience rigoureuse des auteurs.

L. Stouff.

Extraits de Ménandre, texte grec publié avec une introduction et des notes, par MM. Louis Bodin et Paul Mazon (tirage à part non destiné au commerce). Paris, Hachette, 1908.

Il est presque incompréhensible, écrivait Wilamowitz, que les Byzantins aient perdu Ménandre.

Sur plus de cent pièces qu'il a composées, les fragments les plus longs que nous eussions conservés naguère encore n'atteignaient même pas au nombre de vingt vers. Pas une scène complète. Pour reconstituer péniblement le sujet de ces pièces, il fallait procéder par voie indirecte, interroger Térence et Plante, au risque d'apporter à la fortune d'un Ménandre les dépouilles d'Apollodore de Carystos.

Voici enfin que l'énigme commence à se déchiffrer.

En 1898, un papyrus de Genève a été publié par M. Nicole, sous le titre *le Laboureur de Ménandre*. Deux papyrus égyptiens, découverts et publiés par MM. Grenfell et Hunt, livraient ensuite au monde savant, avec *le Flatteur*, *la Fille tendre* de jadis, moins imparfaitement appelée aujourd'hui « *la Belle aux boucles coupées* ». Enfin, en 1905, sans parler de la découverte de M. Pierre Jouguet, M. Gustave Lefebvre, inspecteur en chef du service des antiquités de l'Egypte, découvrait à Kôm-Ishkaon un nouveau papyrus contenant plus de 1,300 vers de Ménandre, dont 70 du *Héros*, 530 environ de l'*Arbitrage* (le *Conseil de famille* de jadis), plus de 300 de *la Belle aux boucles coupées*, et environ 350 de *la Fille de Samos* (aujourd'hui *la Samienne*). M. Lefebvre publiait le tout l'an dernier même au Caire, sous le titre « *Fragments d'un manuscrit de Ménandre* », et, de tous côtés, le monde savant se mettait à l'œuvre.

A vrai dire, on le voit, Ménandre se découvre lentement, et l'immense perte ne peut guère passer encore pour réparée.

***

Les auteurs des *Extraits de Ménandre* se sont placés les premiers au point de vue d'un public scolaire. Ils lui rendent le service de tirer des *Fragments* de M. Lefebvre et de lui présenter avec préface, notes critiques, arguments, notes exégétiques, quelques morceaux enfin plus amples du second Molière.

Les plus longs extraits sont ici constitués par les deux cents premiers vers de l'*Arbitrage* et les deux cents premiers de *la Samienne*. De l'*Arbitrage* même, M. Paul Mazon et son collaborateur donnent trois scènes, en tout 310 vers. Entre les

quatre comédies, c'est celle, en effet, dont on peut le mieux restituer l'intrigue. En outre, sur les trois scènes que présentent les *Extraits* pour l'*Arbitrage*, les deux premières sont de maîtres morceaux comiques, et la troisième contient, au point de vue philosophique, la perle de l'ouvrage.

L'Introduction déborde d'ailleurs l'édition elle-même, tant par ses allusions aux comédies qui ne figurent pas dans les *Extraits*, qu'à d'autres portions non publiées ici de l'*Arbitrage* et de *la Samienne*.

M. Mazon y rappelle l'état des découvertes et expose, d'après les nouveaux textes, dans quelle mesure « nous entrevoyons maintenant quelques traits du talent de Ménandre ».

Il examine brièvement, dans le peintre de Chrysis la Samienne, le *sujet* le plus fréquent de ces œuvres depuis la révolution opérée par le théâtre d'Euripide. Pour l'*intrigue*, il s'attache à mettre en relief la simplicité des moyens. Pour les *caractères*, il tire de l'*Arbitrage*, en particulier, certaines de ces justesses d'approcher que les découvertes rendent enfin possibles à un esprit aussi fin qu'informé.

Un point particulièrement nouveau à traiter d'après les fragments consistait dans la *vis comica*, la force que César relevait dans Ménandre. Si, pour le placer en lumière, M. Paul Mazon emprunte à la *Perikeiroménè* que déjà certains renseignements de Meineke permettaient d'entrevoir, il tire encore de la *Samienne* et surtout de l'*Arbitrage* un commentaire du mot de César, où les réserves sont aussi indispensables que la confirmation elle-même.

C'est que, comme il le dit, « par leurs brusques révoltes suivies de brusques abdications, par leur incapacité à persévérer dans un sentiment quel qu'il soit, ces personnages restent, au milieu de situations presque tragiques, des personnages de comédie ».

Surtout, dans ces personnages « d'essence médiocre », il tient à souligner ce fait que « tous leurs sentiments ne sont pas vulgaires ; quelques-uns sont même d'une rare délicatesse »... « Il y a là, dit M. Mazon, quelque chose de vraiment nouveau dans la littérature grecque. L'ami d'Epicure proteste à sa manière contre la morale tranchante et injuste du stoïcisme naissant. Il n'est qu'un seul vrai devoir des hommes les uns envers les autres, c'est l'indulgence : quand on sait sa propre faiblesse, on est prompt à pardonner. »

M. Mazon, au sujet de cette comédie nouvelle, pose la question qu'on attend : quel est l'élément proprement comique dans une comédie ainsi comprise ? Voici sa réponse : « La vérité est

qu'il n'y en a aucun... Le fond même de son théâtre n'est pas comique.

« La peinture de cette humanité bornée et médiocre qui lui a fourni presque tous ses sujets plait par sa vérité, sa justesse, sa mesure ; elle est vive, aimable : elle n'est pas plaisante.

« Il n'y a rien dans Ménandre d'un satirique ni d'un ironiste : il ne bafoue pas, il ne raille même pas ceux qu'il met en scène. Il a plutôt pour eux une véritable sympathie, il prend leurs passions au sérieux aussi longtemps qu'eux-mêmes ; en tout cas, il n'en rit point... Il nous a donné de la vie familière des Grecs un tableau cent fois plus exact que la peinture conventionnelle et caricaturale des mimographes. C'est qu'il ne dédaignait pas, comme un courtisan de Ptolémée, ceux qu'il prenait pour modèles. Cet élégant épicurien, qui ne voulut jamais quitter sa villa luxueuse et ses plaisirs, concevait l'humanité à la mesure de sa nonchalance.

« Il pensait sans doute qu'il n'y a point de proportion entre les émotions humaines et leurs causes, que les plus grands chagrins sont souvent ceux qui ont les raisons les plus futiles, que les passions, pour être sottes et brèves, n'en sont pas moins violentes et douloureuses, que le fond de l'homme est toujours médiocre et qu'il n'est point par conséquent de différence véritable entre les natures qu'on s'imagine exceptionnelles et celles qu'on appelle vulgaires. Il s'appliquait donc à la peinture de la médiocrité humaine, sans mépris et sans amertume, bien plutôt avec sympathie, et il en a laissé une image qui n'est naturellement ni complète ni définitive, mais qui nous semble encore agréable, sincère et souvent vraie. »

C'est là ce qu'un illustre philologue a appelé le « rire résigné » de Ménandre.

Après quelques remarques fines sur le style, la préface se termine sur une comparaison avec Térence, comparaison nécessaire, on l'a vu, et d'autant plus opportune, au surplus, que l'étude des rapports entre la Grèce et Rome vient d'être poussée plus attentivement en France, il y a deux ou trois ans.

Les *Notes critiques* font entrevoir toute l'étendue du travail sous-jacent à cette petite brochure d'élite. Elles font aussi regretter que les *Fragments* publiés par M. G. Lefebvre, « de bonne heure libéralement répandus à l'étranger », aient été si tardivement accessibles en France aux travailleurs de bonne volonté. De là vient que plusieurs des conjectures proposées par MM. Bodin et Mazon ont été devancées par la critique étrangère, par exemple, pour ne citer que l'*Arbitrage*, les corrections indispensables aux vers 460, 507, 403, 404, 418 et sui-

vants, etc., ou telles substitutions ingénieuses de personnages. En tous cas, personne ne sera tenté d'appliquer à nos deux auteurs le vers qu'ils connaissent :

Οὐχ εὕρεσις τουτ' ἐστιν, ἀλλ' ἀφαίρεσις,

et d'excellentes trouvailles restent à leur acquis personnel ou indivis (v. 509, 117, 138, 140, 153, correction nullement téméraire ; 57, 85-86, 108, où la conjecture nouvelle de O. Hense ne paraît pas aussi heureuse ; 128, 157, etc.).

Les Notes exégétiques, destinées aux élèves des lycées et aux étudiants, outre qu'elles contiennent à la rencontre la justification des conjectures, sont, malgré leur discrétion, riches d'information philologique et archéologique ; et, sans parler de la comédie ancienne, des orateurs, des inscriptions, elles révèlent une pratique particulière d'Euripide.

∴

Bref, il faut estimer très haut le charme et le prix de ces *Extraits de Ménandre* qui nous rendent si aisément accessibles quelques peintures inoubliables du maître, dispute de plaideurs populaires, arbitre « rogue et hargneux », réflexions de pauvre homme, soupirs de vieille esclave, souple maîtrise de courtisane, monologues d'une saveur âpre ou délicate.

La philosophie ne manque pas non plus dans ces fragments de deux pièces. Non qu'elle soit de première importance pour l'histoire de la pensée en Grèce : on a peut être trop attendu de Ménandre sur la foi de sentences monostiques, dont un bon nombre éveille le soupçon. Mais tel passage contre le stoïcisme naissant (*Arb.*, 412 sq., v. 90 peut-être) doit éveiller l'attention sur la date trop tardive qu'on est disposé à attribuer aux débuts de l'Ecole ; telle pensée populaire sur la Tyché (*Arb.*, v. 134) rappelle un texte plus savant que l'on connaissait de Ménandre avec le souvenir de Straton de Lampsaque. La perle, à cet égard, se trouve dans l'*Arbitrage*, aux vers 470 et suivants où l'esclave Onésimos démontre que les dieux n'ont pas le loisir de s'occuper de nous.

L'argumentation plaisante qui suit la thèse, le morceau sur le « génie » que chacun de nous possède sous la forme de son caractère, ne se lisent pas dans Th. Kock.

L. Dorison.

Dr Gustave Cohen. — **Geschichte der Inszenierung** im geistlichen Schauspieler des Mittelalters im Frankreich ins Deutsche übertragen von Dr Constantin Bauer. — Leipzig, Klinkardt 1907, in-8°.

On a déjà rendu compte ici même de l'excellent ouvrage de M. Cohen. L'édition originale en français a été rapidement épuisée. Aujourd'hui, M. Cohen en publie une traduction allemande, revue et corrigée d'après les indications de la critique, et enrichie de diverses additions, notamment de deux planches hors texte. La traduction allemande, due au Dr Bauer, lecteur allemand à l'Université de Dijon, est aussi élégante que fidèle ; elle suit sans effort la marche aisée, rapide de l'original et elle pousse le scrupule jusqu'à rendre vers par vers les citations françaises de mystères insérées dans le texte. Nul doute qu'ainsi renouvelé l'ouvrage ne retrouve un nouveau succès que M. Cohen sera heureux de partager avec le Dr Bauer, son ancien élève. E. R.

L. Brédif, recteur d'Académie honoraire. — **Du caractère intellectuel et moral de J.-J. Rousseau, étudié dans sa vie et ses écrits, avec une lettre reproduite en phototypie.** — Paris, librairie Hachette et Cie, 1906, 1 vol. in-8°, 414 p.

La mémoire de J.-J. Rousseau a subi depuis quelque temps d'assez rudes attaques. C'est le moment que M. Brédif a choisi pour lui consacrer ce savant ouvrage qui n'est ni un réquisitoire, ni un panégyrique, mais une étude sincère, minutieusement documentée..

L'hommage qu'il lui rend est d'autant plus précieux qu'il est plus inattendu et qu'il vient, pour ainsi dire, de plus loin. Tous les lettrés se rappellent, en effet, de M. Brédif, le beau livre qu'il a composé sur Démosthène et comment il a su louer cette éloquence précise, ce sens exact des réalités et des devoirs immédiats, ce dévouement obstiné du grand citoyen à sa patrie. Et c'est le cosmopolite qu'il étudie aujourd'hui, le philosophe prestigieux qui a bâti sa cité idéale dans les rêves, dans les nuages, et qui, à force de génie et d'éloquence, l'a fait descendre parmi les hommes. Le contraste est piquant, mais il n'est pas pour déplaire à Rousseau. Malgré son peu de goût

pour les livres des autres, il eût aimé celui-ci, d'un de ses amis les plus sincères et les plus éclairés.

La première chose qui frappe dans l'ouvrage, c'est l'ordre qui, s'il surprend tout d'abord, est cependant le plus logique, le seul qui justifie le titre : *Du caractère intellectuel et moral de J.-J. Rousseau.*

Les idées de Rousseau ont remué le monde, elles nous intéressent évidemment plus que sa personne. Commençons-donc par étudier « ses idées maîtresses en philosophie, morale, politique » ; examinons le système tel qu'il s'offre à nous dans « l'œuvre capitale », dans « le miroir concentrique de l'*Emile* ». — « L'*Héloïse*, les quatre *Lettres à M. de Malesherbes*, les *Confessions*, les *Rêveries*, la *Correspondance* sont l'autobiographie d'une âme », celle qui a transfiguré toutes ces abstractions, qui leur a donné la vie, la passion, l'éloquence.

Ainsi développée, la seconde partie du livre est le commentaire perpétuel de la première. Ses idées propres, comment Rousseau les a-t-il acquises, quelle a été son éducation à lui-même, et comment a-t-elle agi sur sa nature où l'orgueil le disputait à la bonté ? Quelles ont été pour lui les leçons de la vie et les relations avec les hommes et les femmes qu'il a séduits et froissés tour à tour ? Par quel charme donc les séduisait-il, et les goûts, à la fois innocents et raffinés, qu'il s'était donnés, comme ceux de la botanique et de la musique, jusqu'à quel point ont-ils influé sur sa sensibilité et sur son style ? D'autre part, de quelles souffrances, de quelles misères physiques et morales a-t-il payé son génie ; quel est « le mécanisme d'un cerveau si étrange » ; quels sont les troubles d'une conscience avide de vérités, mais aussi fertile en ruses et en détours, prompte à s'abuser elle-même et à prendre ses ressentiments pour des principes, voilà « les rayons et les ombres », voilà les questions auxquelles il faut répondre si l'on veut apprécier équitablement la sincérité de Rousseau, voir jusqu'à quel point chez lui l'esprit dépend du caractère.

Si tel est le plan de ce grand ouvrage, ce n'est qu'à l'user qu'on se rend compte du travail qu'il représente et des services qu'il peut rendre, même à ceux qui n'adopteraient pas toutes ses conclusions. Passionné, subtil, « ondoyant et divers », qui l'est plus que Rousseau ? Comment donc le suivre, le saisir, le discuter ? Vous le croyez retranché dans une opinion, il en sortira de lui-même et sera le premier à vous présenter des raisons pour le combattre ou le juger. C'est justement là le grand service que nous rend ce livre, de nous expliquer avec clarté toutes ces variations, et sur tous les sujets importants,

sur Dieu, sur les religions, sur la patrie, etc., de nous présenter réunis tous les textes importants, toutes les déclarations successives de Rousseau que l'index et la table permettent de retrouver sans peine au premier appel. Rien n'est abandonné au hasard ; tout est fait de preuves et de citations commentées avec art. Peut-être même y en a-t-il trop ? Quand les textes essentiels ont été rappelés ou commentés dans un chapitre imprimé en gros caractères, et que l'idée parait épuisée, voici que des « Notes complémentaires » imprimées plus fin nous apportent encore des citations accessoires de l'auteur et de ses contemporains. Au lieu d'imprimer ces notes complémentaires, dans le corps de l'ouvrage, à la suite des divers chapitres, n'aurait-il pas mieux valu les fondre avec les autres ou bien les rejeter en bloc dans un appendice ?

Au risque d'une contradiction, notons pourtant quelques points de détail où ces notes auraient pu être complétées. N'est-ce pas un des traits les plus saillants de J.-J. Rousseau que son dédain des livres et de l'érudition ? Lui qui travaille sans se lasser ses périodes, la lecture le rebute comme un pensum, elle lui arrache des cris d'impatience, ou même ce qui est si rare, des impropriétés, des solécismes[1]. Avec quelle hauteur le philosophe qui « ne savait que son âme » a-t-il repoussé la proposition de ce bon M. de Malesherbes qui voulait l'introduire au *Journal des Savants* pour lui faire gagner quelque argent ? Pourquoi n'avoir pas insisté sur cet épisode caractéristique ?

P. 237. Est-il bien vrai que même dans sa jeunesse Rousseau ait eu une « prédilection marquée » pour les pics ou les abîmes « vertigineux », pour « les paysages violents » ? Et que le goût des « sites tempérés » ne lui soit venu que plus tard ? Le texte des *Confessions* cité p. 237 est curieux, mais unique, et il s'oppose à tant d'autres ! On croirait plus volontiers que Rousseau a toujours préféré les paysages gracieux, la Suisse en miniature. Le père du romantisme n'était ni romantique ni alpiniste. — P. 195-205. Les pages sur le sentiment religieux dans l'œuvre de Rousseau sont des plus intéressantes, et l'on a fait ressortir avec raison la morale chrétienne, si curieuse à cette date, de l'*Héloïse*. Mais pourquoi ne pas citer les explications de Rousseau lui-même à ce sujet, et sa *Lettre au pasteur Vénéré ?* — P. 320-321. On reproduit, en phototypie, une lettre inédite de Rousseau, avec cette note, p. 377, *a* : « Cette écri-

1. Exemple : *Confessions*, 9e livre, 2e partie : « *Il ne s'agissait rien moins que de* lire, de méditer et d'extraire vingt-trois volumes ! »

ture flegmatique, inattendue chez un névrosé, doit dérouter les graphologues : encore une singularité ». — Mais qu'y a-t-il de singulier à ce qu'un ancien copiste écrive d'une belle main une lettre courtoise ?

Ce sont là des vétilles bien rares dans cet excellent livre.

Un exemple suffira pour apprécier la manière de l'auteur et son talent d'analyse : il s'agit des *Lettres sur la botanique* : « La botanique, amusement au début, était devenue une passion ; l'homme passionné se livre. Jean-Jacques se retrouve tout entier dans ses Lettres sur cette étude charmante ». L'éducateur lui sait gré d'exercer l'intelligence en accoutumant à bien voir. Au moraliste elle fait admirer « le suprême ouvrier » qui semble avoir redoublé d'attention pour garantir la fructification des plantes destinées à nourrir les hommes et les animaux. Le rêveur, épris de l'etat primitif, reporte sur les sauvageons son affection pour le sauvage. Obstiné à défigurer les œuvres de la nature, le civilisé renouvelle dans les potagers les erreurs de la société ; il croit cultiver, il détériore. Les arbres fruitiers greffés sont des « monstres dépourvus de la faculté de produire leur semblable ». La poire, la pomme de la nature. restées libres dans les forêts, n'ont pas une chair si grosse et si succulente, mais les semences en mûrissent mieux, en multiplient davantage, la bonne marque par excellence (pour les végétaux comme pour les Etats) et les arbres en sont infiniment plus grands et plus vigoureux. Au grand seigneur décoloré, affadi par la vie mondaine, Rousseau préfère le rustique qui a plus de saveur et d'accent. L'homme abuse parfois de la culture. Jean-Jacques s'en autorise pour la condamner. Le savoir ne détruit pas la passion, même chez le botaniste. Il en tire cette conséquence : « Le progrès de l'envie et de la jalousie fait plus de mal aux âmes que celui des lumières qui en est la cause ne peut faire de bien aux esprits ». — Le paradoxe de Dijon le suit parmi l'or des genêts et la pourpre des bruyères.

E. R.

Comte de Gobineau. — **La Troisième République française et ce qu'elle vaut (œuvre posthume).** Strasbourg, Trübner, et Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1907, in-8°, 125 p.

Ce Français, dont quelques Allemands ont fait un grand homme, fut assurément l'un des plus implacables ennemis que la démocratie ait rencontrés depuis Joseph de Maistre. Cette

haine s'exhale en ces pages, écrites vers 1877, probablement avant le coup d'Etat avorté du 16 mai.

Ce que « vaut » la troisième République ? Ce que peut valoir un régime qui est le produit naturel de cette chose entre toutes odieuse à Gobineau, la centralisation. Aucune des idées qui sont la menue monnaie de la politique actuelle ne trouve grâce devant ce juge hargneux et rageur.

S'il s'agissait de traiter ce pamphlet comme une œuvre historique, que de choses il y aurait à dire ! Cet aristocrate qui rêve à la venue du « général » sauveur, qui l'appelle de tous ses vœux, consent à reconnaître que ce n'est pas la République, mais l'Empire, qui a déchaîné sur la France le fléau de l'invasion. Cependant le gouvernement de la Défense, — dont personne ne songe à nier les fautes — n'est pour lui qu'une bande d'écervelés ; et, ce qu'il leur reproche surtout, c'est de n'avoir pas fait la paix immédiatement après Sedan. Il ne sent pas qu'un pays se diminue lui-même en contresignant sa défaite. Il n'a rien vu du prodigieux mouvement de relèvement qui, dans les années qui suivirent 1871, étonna l'Europe et déconcerta nos vainqueurs. Ce prophète, en 1877, annonce pour demain la ruine et le démembrement de la France.

Mais, sous cette plume virulente, que de critiques savoureuses, dont chacun peut faire son profit ! Que de vérités dites crûment aux amis et aux adversaires : il y en a pour les républicains, il n'y en a pas moins pour les conservateurs ; que chacun en prenne pour son grade. Il y en a hélas ! qui n'ont pas cessé d'être vraies, comme celle-ci (p. 113) : « La ruineuse fécondité de l'espèce bureaucratique, son ampleur croissante en sens inverse de son mérite, ne sont pas des fléaux qui se laissent aisément supprimer, surtout quand ils ont déjà gagné et infecté tout l'esprit de la nation. »

Somme toute, on trouvera dans ce livre fumeux l'origine de bien des idées qui ont fait, depuis, fortune en d'autres mains : dans *Les Déracinés* de Maurice Barrès, dans *L'Etape* de Paul Bourget, dans les manifestes de l'école « régionaliste » - le livre est dédié « aux provinces de France », — dans la littérature de *L'Action Française*. — Le comte de Gobineau a droit à une place d'honneur, une place d'ancêtre, parmi ceux qu'un écrivain de ce dernier groupe appelle « les maîtres de la contre-révolution au XIXᵉ siècle. »

Henri HAUSER.

PUBLICATIONS

PENDANT L'ANNÉE 1906-1907

M. E. Boirac, recteur de l'Académie :

La Cryptopsychie (Revue philosophique, 1er *août 1907*).

FACULTÉ DE DROIT

1° Travaux des Professeurs et Agrégés.

M. Bailly, doyen :

Collaboration au *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon.*

M. Desserteaux, professeur :

1° Le cas de la femme d'*Arretium* (Cicéron, *pro Cæcina*, 33 34). — *Mélanges Gérardin.*

2° Collaboration au *Bulletin de la Société des Amis de l'Université de Dijon.*

M. Louis-Lucas, professeur :

Comptes rendus d'ouvrages français et étrangers dans différentes revues et consultations diverses.

M. Deslandres, professeur :

Le logement et la famille *(Semaine Sociale de France, IIIe semaine, Dijon, 1906).*

M. Roux, professeur :

1° Annotations d'arrêts (*Recueil de Sirey*).

2° Collaboration à la *Revue Pénitentiaire.*

3° Genesi storica del principio della territorialita della lege penale (*Rivista penale, 1907, T. 45, f. 1*).

M. Moulin, professeur :

1° La doctrine de Drago (*Revue générale de Droit international public, mai-juin 1907).*

2° Le Congrès pan-américain de Rio de Janeiro et les tendances du droit international (*Conférence de la Société des Amis de l'Université de Dijon).*

M. Vignes, professeur adjoint :

Origines et destinées de la Dixme royale de Vauban (*Monde Economique, 1907).*

M. Percerou, professeur :

1° Du pouvoir des assemblées extraordinaires dans les sociétés par actions à l'effet de modifier les statuts au point de vue de la loi du 16 novembre 1903 sur les actions de priorité (*Journal des Sociétés, 1907*).

2° Traité des faillites, banqueroutes et liquidations judiciaires (*Collection Thaller, T, Ier, fasc. 1, Paris, Rousseau. 1907*).

3° Annotations d'arrêts (*Recueil de Dalloz*).

M. Champeaux, professeur :

1° Le coutumier bourguignon de Montpellier (*Nouvelle Revue historique' 1907*).

2° La Compilation de Bouhier et les coutumiers bourguignons du xive siècle.

3° Les Ordonnances des Ducs de Bourgogne (*Revue Bourguignonne de l'Université de Dijon. 1907*).

4° Direction de la Collection d'études du Droit et des Institutions de la Bourgogne.

M. Hémard, agrégé :

Annotations d'arrêts (*Recueil de Sirey*).

M. Schatz, agrégé :

1° Le mercantilisme libéral à la fin du xviie siècle (*1 vol., Paris, Larose et Tenin, 1906*), en collaboration avec M. Joseph Caillemer, professeur agrégé à la Faculté de Droit de l'Université de Grenoble.

3° Comptes rendus divers (*Revue d'Economie Politique*).

2° Thèses pour le Doctorat.

1° M. Bertucat (Charles) :

L'assurance sur la vie en cas de faillite de l'assuré.

2° M. Chevans (Henry) :

La mise en valeur de l'Afrique occidentale française.

3° M. Couhard (Gaston) :

De l'amortissement du Capital-Actions dans les sociétés.

4° M. Courtois (Joseph) :

Les origines de l'hypothèque en Bourgogne et Chartes de l'Abbaye de Saint-Etienne des viiie, ixe, xe et xie siècles.

5° M. Foncin (André) :

De l'exécution en Bourse des actions ou obligations non entièrement libérées.

6° M. Fouillet (Claudius) :

De la raison sociale des sociétés de commerce.

7° M. Gerber (Philippe) :

La condition de l'Alsace-Lorraine dans l'Empire allemand.

8° M. GROSRENAUD (Frédéric) :

La corporation ouvrière à Besançon (XVIe-XVIIe siècles).

9° M. JACQUIN (Paul) :

Des fausses déclarations dans le contrat d'assurance sur la vie.

10° M. JANNIAUX (Georges) :

Essai sur l'amodiation dans l'ancienne Bourgogne et Chartes de l'Abbaye de Saint-Etienne de Dijon, de 1377 à 1384.

11° M. LAGORGETTE (Jean) :

Le fondement du Droit.

12° M. MATHIEU (Paul) :

Essai sur la valeur du régime dotal.

13° M. MILLOT (Raoul) :

La réforme du cadastre au point de vue fiscal.

14° M. MOLINES (Edmond) :

La juridiction des gouverneurs de Besançon

15° M. PERMEZEL (Paul) :

Les idées des Physiocrates en matière de commerce international.

16° M. PRADEL (Pierre) :

Les principes de la perception des droits d'enregistrement..

17° M. RIDARD (Abel) :

Essai sur le douaiae dans l'ancienne Bourgogne et Chartes de l'Abbaye de Saint-Etienne de Dijon, de 1230 à 1250.

18° M. TERSEN (André) :

John Hales, économiste anglais du milieu du XVIe siècle.

10° M. VENDEUVRE (Jules) :

L'exemption de visite monastique.

20° M. VIARD (Paul) :

Le *Praes*.

21° M. STIEGLER (Struly) :

La Suisse au point de vue économique et social (Thèse pour le Doctorat de l'Université de Dijon).

FACULTÉ DES SCIENCES

Travaux des Professeurs et Préparateurs.

M. Méray, professeur honoraire :

1° Construction de la surface de second ordre, déterminée par neuf points ou neuf plans tangents (*Nouvelles Annales de Mathématiques, juillet 1906*) omise à la rentrée de 1906.

2° Sur la divisibilité des polynômes entiers à plusieurs variables (*Nouvelles Annales de Mathématiques, août 1907*).

3° Mes « Nouveaux Eléments de Géométrie » (*Revue Scientifique, août 1907*). Cet article a été demandé à l'auteur par la Direction de ce Recueil.

4° Sur la discussion et la résolution des équations simultanées du premier degré (*L'Enseignement mathématique, septembre 1907*).

M. Baire, professeur de mathématiques pures :

1° Leçons sur les théories générales de l'analyse (*Cours d'analyse de la Faculté des Sciences*). Tome I : Principes fondamentaux, variables réelles, édité chez Gauthier-Villars. Tome II : sous presse.

2° Sur la non applicabilité de deux continus à n et $n + p$ dimensions (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences, février 1907*).
Sur la non applicabilité de deux continus à n et $n + p$ dimensions (*Bulletin des Sciences mathématiques, avril 1907*).

3° Sur la représentation des fonctions discontinues. 2e partie (*acta mathematica*). Sous presse.

4° Théorie des ensembles (*Article de l'Encyclopedie des Sciences mathématiques*, publiée sous la direction de M. Molk).

5° Sur les équations linéaires et les formes linéaires (*Bulletin des Sciences mathématiques et physiques élémentaires*).

M. Pionchon, professeur de physique :

Guide pratique pour le calcul des lignes électriques à courants alternatifs simples et à courants triphasés (en collaboration avec M. Th. Heilmann, ingénieur à la Société d'éclairage électrique de Vienne). 1 vol. in-8, A. Gratier, éditeur, Grenoble, 2e édition, 1907.

M. Metzner, professeur de chimie :

Collaboration au Dictionnaire de Wurtz.

M. Bataillon, professeur de biologie générale :

1° Sur l'émission des globules polaires chez *Rana fusca* (*Compte rendu hebdomadaire de la Société de biologie, 18 mai 1907*).

2° Les mouvements nucléaires préalables à la segmentation parthénogénétique chez les Amphibiens (*Compte rendu de la Société de biologie, 25 mai 1907*).

3° Les croisements chez les Anoures et l'amphimixie nucléaire (*Communication adressée au Congrès international de Boston, août 1907*).

4° La variation physique consécutive à l'imprégnation chez les œufs d'anoures (*Communication adressée au Congrès de Boston, août 1907*).

5° Collaboration à l'*Année biologique*.

M. Queva, professeur de botanique :

1° Différenciation des tissus du stipe et de la fronde des Equisetum (*Comptes rendus de l'Académie des Sciences, 22 avril 1907*, p. 862-863).

2° Histogénèse et structure du stipe et de la fronde des Equisetum (*Mémoires de la Société d'Histoire naturelle d'Autun*. T. xx, 1907, 41 p. et 33 figures).

3° Analyses de travaux d'anatomie et de morphologie végétales, à titre de rédacteur spécial du *Botanisches Centralblatt*, organe de l'Association Internationale des botanistes.

M. Collot, professeur de géologie :

Révision de la feuille de Dijon au 1/320,000 (*Bulletin du service de la carte géologique de la France*).

M. Roy, chef des travaux de physique :

Collaboration au *Journal de Physique*, analyse des articles du *Journal de Chimie-Physique*, table analytique des matières du *Journal de Physique*.

FACULTÉ DES LETTRES

Travaux des Professeurs.

M. Th. Ruyssen :

Le recul du Darwinisme social (Revue du Mois, nov. 1906).

La Guerre et le Droit (Revue de Métaphysique et de Morale. 15 nov. 1906).

Les conflits sociaux (Bulletin des Amis de l'Université de Dijon, 1907).

Comptes rendus bibliographiques dans la Revue de Métaphysique et de Morale, la Revue du Mois, la Revue germanique, la Revue politique et parlementaire, etc.

M. Ch. Lambert :

Les étudiants étrangers à Dijon (Bull. de la Soc. des Amis de l'Université de Dijon, 1907).

M. Stouff :

1° *Comptes du Domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, dans la Haute-Alsace*, extraits du Trésor de la Chambre des Comptes de Dijon (1424-1426). Paris, Larose (Extrait de la Revue bourguignonne).

2° Deux documents relatifs à Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche, comtesse de Ferrette et d'Alsace (1421-1422; 1423-1424). Paris, Nancy, Berger-Levrault et Cie (Extrait des Annales de l'Est et du Nord).

3° L'exemption de la visite monastique, à l'occasion du livre de M. Jules Vendeuvre. Paris, Larose (Extrait de la Nouvelle Revue historique de Droit français et étranger).

4° Les traces de l'*interpretatio* de la *Lex romana Wisigothorum* dans les chartes et formules du VIe au XIe siècle (Mélanges Fitting).

5° Compte rendu de l'Etude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or, par MM. L. Berthoud et L. Matruchot (Revue bourguignonne).

M. J. Calmette :

1° *Un syndicat des scribes de la chancellerie aragonnaise* (Revue des Pyrénées, 1906).

2° *La politique espagnole dans la guerre de Ferrare* (Revue historique, 1906).

3° *Notes bourguignonnes*, 1re série (Revue bourguignonne, 1907).

4° *Correspondance de la Ville de Perpignan, 1399-1461* (Revue des Langues romanes, 1906 et 1907).

5° Comptes rendus critiques et bibliographiques dans diverses revues, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, Revue historique, Revue bourguignonne, etc.

M. H. Hauser :

1° Réédition des *Ouvriers du temps passé* (Alcan, 1906).

2° Réédition de l'*Or* (Vuibert et Nony, 1907).

3° Etude critique sur la *Cronique du roi Françoys Ier* (Revue de la Renaissance, 1907)

4° En collaboration avec les élèves de la conférence d'histoire moderne : *Les compagnonnages d'arts et métiers a Dijon aux XVIIe et XVIIIe siècles* (Revue bourguignonne, 1907).

5° En collaboration avec M. J. Fevre : *Leçons de Géographie* (Alcan, 1907).

ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE

Travaux des Professeurs.

M. le Dr Deroye :

Les réformes médicales (*La Revue de l'Enseignement supérieur*, 15 août 1907).

MM. les Drs Deroye et Sorel :

Le Congrès des praticiens (*La Bourgogne médicale*, mai 1907).

M. le Dr Gault :

Sur un cas de tumeur papillomateuse du larynx.

Sur un cas de mastoïdite de Bezold.

Du traitement de l'Ozène par les injections de paraffine à 45° (*La Bourgogne*, juin 1907).

M. le Dr G. Leclerc :

Un nouveau mode de pansement (*Bourgogne médicale*, décembre 1906).

Ostéite tuberculeuse de la diaphase radiale à forme de *spina ventosa* (*Bourgogne médicale*, février 1907 ; *Gazette des Hôpitaux*, 1907 ; Thèse de Kornprobst, Lyon, 1907).

Myxœdème atrophique infantile : greffe thyphoïdienne de mouton (Communication Société des Sciences méd., janvier et mars 1907 ; *Bourgogne médicale*, février et juin 1907).

Occlusion intestinale aiguë par bride portant sur la partie supérieure de l'intestin grêle. Laparotomie. Guérison. (*Bourgogne médicale*, avril 1907 ; *Gazette des Hôpitaux*, juillet 1907).

Appendicite avec péritonite en voie de généralisation. Resection de l'appendice. Abcès pelvien consécutif incisé par le rectum. (Communication à la Soc. Sciences méd., avril 1907 ; *Bourgogne médicale*, août 1907 ; *Province médicale*, octobre 1907).

Présentation d'un astragale enlevé pour pied-bot invétéré chez un enfant de 6 ans. (Soc. des Sciences méd., avril 1907 ; *Bourgogne médicale*, août 1907).

Présentation de trois pieds-bots paralytiques traités par l'arthrodèse tibiotarsienne. (Soc. Sciences médicales, juillet 1907).

Fracture de la clavicule : Suture osseuse. (Soc. des Sciences médic., août 1907 ; en collaboration avec le Dr Brenot).

Un cas d'atonie musculaire congénitale (*Gazette des Hôpitaux*, 1907).

Etude anatomique du segment d'intestin sus-jacent aux stenoses intestinales ; en collaboration avec le Dr Cavaillon (de Lyon). (*Journal de Gynécologie et de Chirurgie abdominale* (juin 1907).

M. le Dr Parizot :

Kyste hydatique du foie : Rupture par un traumatisme et rapidement reconstitué.

Hernie droite prépéritonéale simulant un néoplasme du cæcum. (*Bourgogne*, 1907).

M. le Dr Zipfel :

Un nouveau procédé de diagnostic de la tuberculose chez l'homme.

L'ophtalmo-réaction à la tuberculine (*La Bourgogne médicale*, 1907).

BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ DE DIJON

TABLES DÉCENNALES[1]

ANNÉES I à X

1891

MM.

Ch. ADAM. — Pascal et M[lle] de Roannez, fasc. 3.

BOUGOT. — Un riche d'Athènes au IV[e] siècle avant l'ère chrétienne, fasc. 1.

D[r] BROUSSOLLE. — Médecins et chirurgiens dijonnais au XVIII[e] siècle, fasc. 2.

COLLOT. — L'homme et les animaux fossiles de l'époque quaternaire dans la Côte-d'Or, fasc. 3.

D[r] DEROYE. — L'hôpital général de Dijon, fasc. 1.

GAFFAREL. — Le Vinland et la Norombega, fasc. 2.

D[r] S. GARNIER. — La surveillance des aliénés mis en liberté avant guérison, et le meurtre de Ruffey-les-Beaune, fasc. 3.

HAUTEFEUILLE et MARGOTTET. — Contribution à l'étude de l'acide phosphorique, fasc. 3.

MÉRAY. — Théorie des radicaux fondée exclusivement sur les propriétés généralss des séries entières, fasc. 1.

MONGIN. — Le nouveau régime douanier, fasc. 2.

SALEILLES. — De l'établissement des Burgondes sur les domaines Gallo-Romains, fasc. 1 et 2.

1892

BOUGOT. — François Devosges, fasc. 2.

COLLOT. — Coup d'œil sur la constitution géologique des Pyrénées, fasc. 1.

DESSERTEAUX. — Etude sur les effets de l'adrogation, fasc. 1-3.

DOTTIN. — Notes sur deux patois de la Côte-d'Or et du Jura, fasc. 3.

1. Le signe * indique les ouvrages formant un fascicule avec pagination spéciale.

GAFFAREL. — Chute et partage de la République Vénitienne (1796-1797), fasc. 3.

Dr S. GARNIER. — Etude sur la fréquence du délire des grandeurs dans le délire des persécutions, fasc. 3.

D'HUGUES. — L'histoire dans les drames de Shakespeare, fasc. 1.

MÉRAY. — Considérations sur l'enseignement des mathématiques, fasc. 1 et 2.

Dr QUIOC. — Causes de la fièvre typhoïde et moyens de la prévenir, fasc. 1

1893

ADAM. — Cousin, Jouffroy et la métaphysique individualiste, fasc. 2.

BATAILLON. — Les métamorphoses et l'ontogénie des formes animales, fasc. 3.

BOUFFAL. — I. Quelques mots sur l'histoire du régime pécuniaire entre époux dans la législation russe, fasc. 3. — II. Deuxième étude, en 1894, fasc. 2.

CORNEREAU. — Relation de la campagne de Russie (1812-1813), par un témoin oculaire, fasc. 2.

DEBRAND. — Essai sur la preuve de la propriété immobilière, fasc. 1.

DUPORT. — Recherches sur les équations différentielles, fasc. 3.

GAFFAREL. — Dijon et l'occupation autrichienne en 1814, fasc. 3.

Dr GARNIER. — Des rapports de l'ataxie locomotrice et de la paralysie générale, fasc. 3.

MÉRAY. — Sur la règle de convergence de Gauss, fasc. 1.

Dr PINGAT. — De l'hygiène des enfants venus avant terme ou atteints de faiblesse congénitale, fasc. 2.

TISSIER. — Etude de jurisprudence sur le délit d'adultère, fasc. 3.

SALEILLES. — Etude sur les éléments constitutifs de la possession, fasc. 1 et 3, et en 1894, fasc. 1 et 2.

1894

BATAILLON. — Nouvelles recherches sur les mécanismes de l'évolution chez les *Bombyx Mori*, fasc. 3.

Dr BROUSSOLLE. — Les nouvelles conquêtes de la chirurgie, fasc. 1.

DESLANDRES. — De la participation du peuple au pouvoir législatif (du *referendum* et de l'initiative populaire en Suisse), fasc. 3.

DORISON. — Xénophon, Mémorables (1, 3), fasc. 3.

DUPORT. — Recherches sur les équations aux dérivées partielles, fasc. 1.

GAFFAREL. — L'expédition du Kourou, fasc. 1. — La première restauration à Dijon, fasc. 3.

Grammont. — Le groupe sw initial dans l'Iliade et l'Odyssée, fasc. 1. — Etymologie populaire dans les langues romaines, fasc. 3.

D'Hugues. — L'Arioste, caractères généraux de son œuvre, fasc. 1.

Mongin. — De la réforme des caisses d'épargne, fasc. 1.

Royer. — Esquisse de la philosophie de Cicéron, fasc. 2.

Stouff. — Etude sur le principe de la personnalité des lois depuis les invasions barbares jusqu'au xiie siècle, fasc. 1 et 2.

1895

Adam (Charles et Henri). — Lettres de Constantin Huygens à Descartes, fasc. 3.

Bel. — Le patois de Valleraugue (Gard), fasc. 1.

Deslandres. — Le mouvement féministe; condition et revendication des femmes au point de vue du droit public, fasc. 2.

Duport. — Mémoire sur les équations aux dérivées partielles. — Recherches sur les équations différentielles. — Mémoire sur les lois fondamentales de la mécanique, fasc. 1-3, suite en 1897, fasc. 1.

Gaffarel. — Pierre Martyr, *De orbo novo*, 2e décade 333, fasc. 2 et 3.

*Grammont.— La dissimulation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes, p. 1-215.

Lavrand. — De la suspension des peines d'après la loi du 26 mars 1891, fasc. 1.

Royer. — La politique de Cicéron, théorie et pratique, fasc. 2.

Saleilles. — La législation italienne relative à la conservation des monuments et objets d'art, fasc. 1.

1896

Adam. — Manuscrit de Gœttingen. (Méditations, principes, méthode), fasc. 1.

Bizos. — Impressions de voyage et épitres d'André Chénier, fasc. 3 et 4.

Deslandres. — Les doctrines politiques à la veille de la Révolution, fasc. 3 et 4.

Marc. — Contribution à l'étude du régime féodal sur le domaine de l'abbaye de Saint-Seine, fasc. 1.

Recoura. — Sur une nouvelle classe de composés du chrôme, fasc. 3 et 4.

Roupnel, — Le régime féodal dans le bourg de Châtillon-sur-Seine, fasc. 2.

1897

Bizos. — Les péchés de jeunesse de Philippe Quinault, fasc. 2.

Gaffarel. — Baylen et Vimeiro, fasc. 1.

GÉNY. — De l'effet des clauses d'irresponsabilité de la mine, à l'égard des ayants cause particuliers du propriétaire superficiaire qui les a consenties, fasc. 2. — Essai critique sur la méthode d'interprétation juridique en vue d'une orientation nouvelle des études de droit privé, fasc. 3; suite en 1898, fasc. 1 et 3.

GLACHANT. — Notice sur J.-F. Stiévenart, suivie de quelques fragments de ses travaux inédits, fasc. 3.

ROUX. — De la tentative. Rapport présenté au congrès de l'union internationale de droit privé, tenu à Lisbonne, les 20, 21 et 22 avril 1897, fasc. 3.

1898 1898

ROY. — La poétique du roman au XVIIe siècle, fasc. 2.

DESSERTEAUX. — M. Bufnoir, fasc. 3.

DUPORT. — Mémoire sur les actions mutuelles des atômes, fasc. 1.

*LANGERON (M.). — Muscinées de la Côte-d'Or. Etudes géographiques. Catalogue des muscinées de la Côte-d'Or, par M. Langeron et H. Sullerot, p. 1-192. En 1901, premier supplément au catalogue, fasc. 1.

PERCEROU. — De la règle que nul en France ne plaide par procureur, fasc. 1.

*STOUFF (Louis). — Cartulaire de la ville d'Arbois au comté de Bourgogne, suivi de pièces annexes, de notes et de tables (XIIIe et XIVe siècles), p. 1-219.

1899

GAFFAREL. — Expédition de Masséna contre le Portugal, fasc. 1. *Prieur de la Côte-d'Or, p. 1-354.

*GIGOUT. — La bataille de Nuits, p. 1-170.

IDOUX. — A propos d'une grammaire m'zabite, fasc. 2.

KLEINCLAUSZ. — L'art roman en Bourgogne, fasc. 2.

ROUX. — De l'engagement militaire des condamnés correctionnels, fasc. 1.

1900

BATAILLON. — Notes préliminaires sur la pression osmotique considérée comme facteur de l'ontogénèse, fasc. 2, et en 1901, fasc. 1.

B. BRUNHES. — Le progrès des sciences physiques de 1800 à 1900. Bilan d'un siècle, fasc. 2.

*GIGOUT. — Les principales violations du droit des gens commises par les armées allemandes pendant la campagne 1870-1871, p. 1-159.

Dr MICHAUT. — Recherches sur l'eau oxygénée, fasc. 2.

SALEILLES. — Théorie de l'absence dans le Code civil allemand, fasc. 2.

*STOUFF. — Les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne en 1469, p. 1-112 et 1-197.

ANNÉES XI à XVIII

1901

MM.

ADAM. — *Ren. Cartesii, regulæ de inquirenda veritate*, fasç. 1.

GÉRARD-VARET. — Montesquieu et le rôle social de la religion d'après l'esprit des lois, fasc. 1.

P. GUBIAN. — Le parlement de Bourgogne et la cour d'appeaux avant 1746, fasc. 2.

IDOUX. — En Tunisie. Les ruines de Dougga, fasc. 1.

O. LANGERON. — Le recouvrement des amendes, fasc. 2.

TISSIER. — De la communauté d'acquêts envisagée comme régime de droit commun et de la preuve des apports mobiliers, fasc. 1.

*E. ROY. — Etudes sur le théâtre français du XIVe et du XVe siècles. *La Comédie sans titre*, publiée pour la première fois d'après le manuscrit latin 8.163 de la bibliothèque nationale et les *Miracles de Notre-Dame* par personnages, p. I-CCXVIIJ et 1-366.

1902

GRUEY. — Le cadran solaire de Dijon. La sunhorlogo en Dijon, fasc. 1.

HAUSER. — Le système social de Barthélemy de Laffemas, fasc. 1.

*A. KLEINCLAUSZ. — L'Empire Carolingien, ses origines et ses transformations, p. 1-611.

L. STOUFF. — La description de plusieurs forteresses et seigneuries de Charles le Téméraire en Alsace et dans la haute vallée du Rhin, par maître Mongin Contault, maître des comptes à Dijon (1473), fasc. 1.

1903

CURTEL. — Sur un essai de vinification comparée, fasc. 1.

HAUSER. — Le Colbertisme avant Colbert et la liberté du travail sous Henri IV. — Lyon et Tours (1956-1601), fasc. 1.

*LAMBERT. — Etude sur le dialecte éolien; sa place dans l'ensemble des dialectes grecs, p. 1-275.

MOULIN. — La doctrine de Monroe et la colonisation de l'Amérique du Sud. L'affaire de l'Acre, fasc. 1.

*E. ROY. — Le mystère de la passion en France du XIVe au XVIe siècle, 1903 et 1904, p. 1-510.

1904

MM.

HAUSER. — Note sur l'organisation du travail à Dijon et en Bourgogne au XVIe et dans la première moitié du XVIIe siècle, fasc. 1.

Germain MARTIN. — Essai sur la vente des vins (plus particulièrement des vins de Bourgogne), fasc. 2.

PIGEON. — Etude du sinistre survenu aux Docks de Bourgogne le 30 juin 1901, fasc. 1.

SAGOT. — Impressions archéologiques et pittoresques d'Outre-Manche (Angleterre, Ecosse et pays de Galles), fasc. 1.

L. STOUFF. — Un recueil de jurisprudence et de coutumes bourguignonnes du XIVe siècle, fasc. 1.

1905

CURTEL. — Sources et eaux potables, fasc. 1.

FABRE. — La végétation spontanée et le régime des eaux, fasc. 1.

Dr GARNIER. — Le crime de la rue Pelletier-de-Chambure et l'état mental de son auteur, fasc. 1.

GÉRARD-VARET. — Les modes ostensifs de l'amour-propre. Orgueil et vanité, fasc. 1.

*L. STOUFF. — Essai sur le lieutenant-général baron Delort, p. 1-115 et 1-167.

*VIARD et GALMICHE. — Etudes sur la réforme et les guerres de religion en Bourgogne, p. 1-169.

1906

CESTRE. — La révolution française et les poètes anglais (1789-1809), p. 1-592.

COLLOT. — Le genre « Trogontherium » dans le bassin de la Saône, fasc. 3.

FABRE. — La végétation spontanée, la fertilité et la salubrité des eaux du sol, fasc. 1.

*GIROD. — Les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIIIe siècle (1774-1789), p. 1-145.

PARISOT. — Liste alphabétique des procureurs au Parlement de Bourgogne, fasc. 1.

1907

CALMETTE. — Notes bourguignonnes, fasc. 1.

*CHAMPEAUX. — Les ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du Duché, avec une introduction sur les origines du Parlement de Bourgogne, p. I-CCCXXXII et 1-352.

FABRE. — La protection du sol, fasc. 1.

Dr Garnier. — Etude médico-légale sur le cas d'un époux uxoricide, fasc. 1.

*Hauser. — Les compagnonnages d'arts et métiers à Dijon aux xviie et xviiie siècles, p. 1-220.

L. Stouff. — Comptes du domaine de Catherine de Bourgogne dans la Haute-Alsace, fasc. 1.

1908

J. Calmette (un groupe d'étudiants sous la direction de). — Contribution à l'histoire des relations de la cour de Bourgogne avec la cour d'Aragon au xve siècle.

G. Curtel. — Les eaux souterraines et les eaux de Dijon.

Noël Garnier. — La nation allemande à l'Université de Bourges.

*Lambert. — La grammaire latine selon les grammairiens latins du ive et du ve siècle, p. 1.-236.

E. Roy. — Un poème du xvie siècle : *Le Limus*, d'Ubert-Philippe de Villiers.

Le gérant : L. Barbier.

IMPRIMERIE BARBIER — L. MARCHAL, Sr, DIJON







